This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 814,703

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

TROISIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, Rue Bonaparte, 82

1898

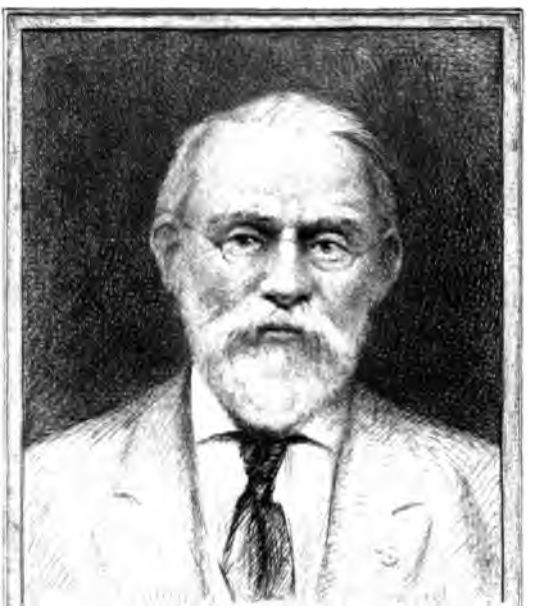

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

III

3e volume. — 1898

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

TROISIÈME ANNÉE

PARIS

AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT

20, Rue du Regard, 20

1898

BR
1660
.R45
v. 3

Dunning
Steele
7 9.54
88304

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME (1898)

Pages.

I. — LES GRECS MELKITES, par **M. le Bon d'Avril** 1, 265
II. — L'ORDINAL COPTE, par **M. le Dr Ermoni** 31, 191, 282, 425
III. — LA VERSION SYRIAQUE INÉDITE DES MARTYRES DE S. PIERRE, S. PAUL ET S. LUC, par **M. l'abbé Nau** 39, 151
IV. — LE MONASTÈRE DE SAINT THÉOCTISTE, par **le R. P. Siméon Vailhé** 58
V. — VIE DU MOINE RABBAN YOUSSEF, TRADUITE DU SYRIAQUE ET ANNOTÉE, par **M. J.-B. Chabot** (*suite*) 77, 168, 292, 458
VI. — « NIHIL ESSE INNOVANDUM ». — LE BREF DE BENOIT XIV « ALLATÆ SUNT » 126
VII. — LES OFFICES ET LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ÉGLISE GRECQUE, par **M. L. Clugnet** 142, 260, 452
VIII. — ESSAI SUR LE CHANT LITURGIQUE DES ÉGLISES ORIENTALES, par **Dom J. Parisot** 221
IX. — LES PLÉROPHORIES DE JEAN, ÉVÊQUE DE MAYOUMA, par **M. l'abbé F. Nau** 232, 337
X. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE, par **le R. P. L. Petit** 393
XI. — UNE HOMÉLIE DE SÉVÈRE D'ANTIOCHE ATTRIBUÉE A GRÉGOIRE DE NYSSE ET A HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM, par **M. M.-A. Kugener** . 435

MÉLANGES

I. — RELATION DE L'ÉVÊQUE DE SIDON, par **M. le Bon d'Avril** . 200, 328
II. — L'AVENIR DU CATHOLICISME EN POLOGNE 481

BIBLIOGRAPHIE

Pages.

In the shadow of Sinai, a story of Travel and Research from 1895 to 1897, par Agnes Smith Lewis (R. Graffin). 490
Listes d'ouvrages récents. 122, 217, 335, 492

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Avril (le baron d'). 1, 200, 265, 328
Chabot (l'abbé) 77, 168, 292, 458
Clugnet (M. L.). 142, 260, 452
Ermoni (le R. P.) 31, 191, 282, 425
Graffin (Mgr). 490
Kugener (M.). 435
Nau (l'abbé). 232, 337
Parisot (le R. P. Dom). 221
Petit (le R. P.). 393
Vailhé (le R. P.). 58

LES GRECS MELKITES

ÉTUDE HISTORIQUE

I

LES HIÉRARCHIES EN SYRIE ET EN ÉGYPTE.

Depuis les temps apostoliques, on connaît une série ininterrompue de patriarches qui ont occupé les sièges d'origine apostolique d'Antioche et d'Alexandrie. Pour Constantinople et Jérusalem, la dignité patriarcale fut concédée seulement en 431 et en 451 par des conciles. Elle s'est aussi perpétuée.

Des scissions s'opèrent. En 431, surgit l'hérésie de Nestorius. Il en résulte une première scission du domaine d'Antioche. Cette scission s'est perpétuée dans le Kurdistan turc et persan, ainsi que dans la Mésopotamie orientale. En 451 surgit l'hérésie des Monophysites. Le patriarcat d'Antioche y perd les partisans de cette hérésie qu'on appelle jacobites en Mésopotamie et en Syrie. Le patriarcat d'Alexandrie y perd ceux des monophysites qu'on appelle Coptes et Abyssins.

Les chrétiens de Syrie et d'Égypte sont appelés grecs melkites depuis 451, peut-être antérieurement ou postérieurement : il y a quelques contestations sur l'époque. Cette appellation vient du mot semitique *malek*, qui signifie *roi*, en général, le souverain. Lorsque l'hérésie monophysite fut condamnée, ceux des Syriens qui restèrent, avec l'empereur Marcien, fidèles à la définition du concile de Chalcédoine, furent appelés mel-

kites, c'est-à-dire royalistes ou impériaux (en religion). Le souverain étant devenu musulman au treizième siècle, l'appellation n'a plus qu'un sens historique.

L'usage de donner le nom de grecs melkites spécialement aux uniates originaires de Syrie, de Palestine et d'Égypte paraît prévaloir.

Le siège patriarcal fondé par saint Pierre à Antioche continua de fonctionner et de résider dans cette ville jusqu'à l'époque des Croisades, sans interruption pendant dix siècles.

Les Croisés deviennent alors maîtres de la Syrie : en 1098, ils s'emparent de la ville d'Antioche. Le patriarcat melkite était alors occupé par Jean. Il s'enfuit à Constantinople et fut remplacé à Antioche par Bernard qui était latin. Pendant près de deux siècles, les successeurs melkites de Jean, titulaires d'Antioche, résidèrent à Constantinople, où ils étaient désignés par les autorités supérieures grecques.

En 1267, les Sarrasins expulsent les Croisés de la Syrie. A ce moment, les titulaires melkites d'Antioche quittent Constantinople et reviennent en Syrie. Ils rentrent dans la ville d'Antioche et ils ne cessent d'y résider jusqu'à ce que cette ville ait été ruinée de fond en comble.

Dans la première moitié du seizième siècle, le patriarcat était occupé par Michel VI († 1553), lequel alla s'établir dans la grande ville de Damas. Les patriarches melkites ont continué d'y avoir leur résidence. Ils y sont encore ; mais les successeurs de saint Pierre ont conservé religieusement le titre d'Antioche, lequel consacre l'origine glorieuse de ce siège vénérable.

II

AVEC ROME.

Quelle fut la situation des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem à l'égard de la Papauté? D'abord les deux patriarches étaient naturellement en union avec le Pape. Ainsi, à la veille du schisme, en 1052 ou 1053. Pierre, patriarche d'Antioche, envoyait sa profession de foi à Léon IX, qui l'approuva et confirma Pierre dans sa dignité (Fleury, liv. LX, 1). Le nom du Pape était sur leurs dyptiques. Qu'arriva-t-il ensuite? Ici, j'emprunterai quelques lignes à un rapport adressé à l'Œuvre des Écoles d'Orient en 1879 par le prêtre melkite qui est devenu vingt ans après le patriarche de sa nation :

« Le schisme des Grecs, provoqué par Photius (862), consommé en 1053 par Cérularius, qui sépara du centre de l'unité catholique l'Église de Constantinople, ne s'étendit ni immédiatement ni généralement ni pour toujours sur l'Église d'Antioche. Après la conquête de l'Asie Mineure par les musulmans, il ne restait aux patriarches de Constantinople ni une grande influence ni une autorité efficace sur cette Église d'Orient. Les nouveaux maîtres s'opposaient à l'esprit de domination des prélats de la métropole grecque. Du reste, les princes de l'Islam étaient presque toujours en guerre avec le gouvernement de Byzance; c'est pourquoi les chrétiens de Syrie communiquaient très difficilement avec ceux de la capitale de l'empire. D'où il résultait que, sur le siège d'Antioche, s'asseyaient des patriarches, dont les uns étaient unis, les autres séparés de Rome. On peut dire que, pour le peuple, le schisme était plutôt matériel que formel jusqu'en 1727. »

Nous interrompons ici la relation de l'abbé Géraïgiry.

La séparation de 1053 n'empêcha pas que, dans la Palestine et dans la Syrie du moins, les catholiques communiquassent *in divinis* avec les ressortissants du schisme, du temps des Croisades notamment avec ceux des contrées septentrionales qui relevaient alors du patriarcat de Constantinople : on pourrait

dire que la Russie était alors schismatique sans le savoir. Le fait de cette intercommunion est assez intéressant pour être précisé : je le trouve dans le livre de M. L. Léger : *La Littérature russe*. Il s'agit d'un certain hégoumène Daniel qui fit au douzième siècle le pèlerinage de Jérusalem. Voici un extrait de son récit :

« Ce même vendredi (saint), à la première heure du jour, moi méchant et indigne, je me présentai chez le prince Baudoin et le saluai jusqu'à terre.... Me voyant moi infime, il me fit approcher affectueusement de lui et me dit : *Que veux-tu, hégoumène russe?...* « Je lui dis : « *Mon prince et mon seigneur, je te supplie pour Dieu et pour les princes russes, permets-moi de placer aussi ma lampe sur le Saint-Sépulcre, au nom de toute la terre russe*. Alors, avec une bonté et une attention particulières, il m'accorda de placer ma lampe sur le sépulcre du Seigneur...

« C'est alors (le samedi saint) que la sainte lumière illumina soudain le Saint-Sépulcre... L'évêque, suivi de quatre diacres, ouvrit alors les portes du tombeau et y entra le premier avec le cierge qu'il prit au prince Baudoin pour l'allumer le premier à cette sainte lumière. Il vint ensuite le remettre aux mains du prince. C'est au cierge du prince que nous allumâmes les nôtres. »

Après l'union éphémère proclamée à Lyon en 1274, les patriarches grecs d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem participèrent par leurs légats respectifs à l'union conclue au concile de Florence en 1439. Je n'ai pas vu que, de leur part, il y ait eu de résistance ni pour s'unir ni pour se séparer. En tout cas, ce fut intermittent. Pour donner une idée de l'état de ces sièges à la fin du seizième siècle, je rapporterai ici ce qui concerne les grecs melkites dans la relation qu'adressa à Sixte V l'évêque de Sidon, qui fût envoyé dans le Levant en 1583, avec mission de fomenter l'union et de faire accepter le calendrier grégorien.

Rapports sur les deux patriarches des grecs dits melkites en Syrie et en Palestine :

« A Joachim, patriarche d'Antioche du rite grec, que je trouvai dans un village éloigné de deux journées de Damas, et à Sofronius, patriarche de Jérusalem, également de rite grec, que je trouvai à Jérusalem, je remis le bref apostolique avec sa traduction en arabe et en grec; plus audit Joachim je remis les lettres du Cal San-Severino, protecteur. Je traitai également avec l'un et l'autre de leur réintégration dans l'union avec

l'Église romaine » faite au concile de Florence, de la quelle union ils déclarèrent n'avoir jamais eu connaissance aucune, pas plus que du concile de Florence. Ils ajoutèrent qu'ils ne tiennent et reconnaissent que sept conciles universels, dans lesquels ils ont toujours été unis avec les Latins. Je leur fis connaître le concile de Florence et le texte en langue grecque, et ils s'emerveillèrent beaucoup de n'avoir pas vu de tels livres jusqu'alors.

« Je traitai également de l'acceptation du nouveau calendrier romain; mais tous deux s'en remirent aux patriarches majeurs, c'est-à-dire ceux de Constantinople et d'Alexandrie, disant qu'il était nécessaire qu'ils se réunissent, ou que les majeurs avisassent pour pouvoir conduire à bien cette négociation. Ils promirent d'écrire aux majeurs et de répondre ensuite au Siège apostolique.

« Joachim a manqué à cette parole parce qu'il a été obligé de fuir de Sidon à Rhodes, puis à Constantinople, tant à cause de la persécution qu'exerça contre lui le pacha de Tripoli, que pour le schisme qu'il eut avec Michel, son prédéceseur et aussi pour le schisme qu'il trouva dans le patriarcat de Constantinople. Il écrivit qu'il ne pouvait pas prendre d'autre résolution pour le moment, qu'ayant beaucoup de dettes, il lui fallait se mettre en tournée parmi la nation grecque, afin de demander aide pour se libérer. Et, pour cette raison, il y a trois ans qu'ils est absent de son patriarcat.

« Sofronius, patriarche de Jérusalem, manqua également de répondre parce que, étant allé à Sainte-Catherine au Mont-Sinaï, et n'ayant pas trouvé le patriarche d'Alexandrie, il dit qu'il ne pouvait pas répondre au Siège Apostolique sans avoir l'avis de Sylvestre, patriarche d'Alexandrie, *son maître* (1).

« Par suite desdits schismes et excuses et aussi de la temporisation habituelle des Grecs, je n'ai pu obtenir de ces deux patriarches autre chose que de bonnes promesses. Toutefois, je m'étais abouché à plusieurs reprises dans la ville d'Alep avec Michel, anciennement patriarche d'Antioche du même rite grec et prédécesseur de Joachim. Michel, persécuté à l'instigation de son successeur, avait été forcé d'abandonner son patriarcat et était rentré dans la vie monastique. Je traitai avec lui de l'union, lui communiquant la profession de foi de la Sainte Église romaine pour quiconque désire se réunir à elle (2).

Il l'accepta volontiers, la professa entre mes mains, la signa et cacheta en toute affection et promit de faire tout ce qu'il pourrait auprès de sa

(1) Les quatre patriarches grecs sont autonomes et isonomes. Voir une citation de M. Kritopoulo dans *les Églises autonomes et autocéphales*, p. 28; Paris, E. Leroux, 1895. Sylvestre n'était le *maître* de Sofronius à aucun degré : il le précédait seulement dans l'ordre d'honneur. Le patriarcat de Jérusalem n'a jamais dépendu de celui d'Alexandrie : c'est d'Antioche que Jérusalem a été détaché. Sofronius se réfère probablement au fait que Sylvestre avait contribué à son élection par voie de tirage au sort en 579 (Le Quien, *Oriens Christianus*, t. III, page 517).

(2) La profession de foi présentée aux Grecs par Grégoire XIII a été publiée, en latin et en russe, au Mans en 1858.

nation pourvu que le Seigneur lui prêtât vie; car il était déjà un homme de quatre-vingts ans. Il a exposé par écrit le tort que lui ont fait les patriarches grecs en le privant de son patriarcat sans cause légitime (*Oriens christianus*, t. III, p. 771 et 775), l'excès d'injustice qu'il a souffert, réclamant et recourant au Siège apostolique, suppliant qu'on lui apporte remède et qu'on lui prête secours. Pour ce, il envoie sa profession de foi avec des lettres à Votre Béatitude, ainsi qu'au Cardinal San Severino, protecteur de la nation grecque. »

Nous avons tenu à reproduire intégralement le rapport de l'évêque de Sidon, qui peint d'une façon saisissante la condition morale et matérielle, interne et externe des deux patriarcats à la fin du quinzième siècle, condition fort triste. On aura remarqué l'effacement des deux hiérarques vis-à-vis les dignitaires de Constantinople et d'Alexandrie qui, malgré bien des misères, tenaient une position incontestablement plus relevée.

En ce qui concerne l'union, voici les conclusions de l'évêque de Sidon sur l'ensemble de sa mission dans le Levant :

« De toutes les nations chrétiennes de l'Orient, seuls les Maronites du « Mont-Liban, les Arméniens de la province de Naktchèvan en Perse, les « Chaldéens Assyriens dans les villes de Caramit et de Séert et dans leur « voisinage, font profession catholique, sont en réalité confirmés dans l'o- « béissance et à la Sainte Église romaine et au Siège Apostolique et vivent « catholiquement; mais, pour tout le reste, qui manque en une chose, qui « en une autre, bien qu'ils ne nient pas cette obéissance (1). »

(1) *Une mission religieuse en Orient au seizième siècle.* — Relation adressée à Sixte V par l'évêque de Sidon, traduite et annotée par Adolphe d'Avril, in 8°. 45; Paris, Challamel.

III

ORIGINES DE L'ÉGLISE GRECQUE MELKITE UNIE.

Depuis le schisme grec, c'est seulement à la fin du dix-septième siècle qu'on rencontre une hiérarchie persistante de patriarches melkites unis en face d'une hiérarchie également persistante et ininterrompue de patriarches schismatiques. Nous allons exposer quelles furent les origines de cette hiérarchie catholique, uniate, laquelle se développe tous les jours.

On verra, par la suite, que la hiérarchie uniate n'allait pas être organisée de la même façon que la schismatique. Tandis que les schismatiques ont trois patriarches différents pour Antioche, pour Alexandrie et pour Jérusalem, les grecs melkites unis n'auront qu'un seul patriarche, le pape Grégoire XVI, par un bref de 1838, ayant joint les sièges melkites d'Alexandrie et de Jérusalem à celui d'Antioche. Comme le schismatique, notre patriarche catholique porte aussi le titre *et de tout l'Orient*. D'où vient cette qualification? Je vois dans un document publié par la *Perpétuité de la foi*, que le patriarche d'Antioche portait déjà ce titre en 1671.

Et, comme l'union formelle, hiérarchisée et persistante se produisit à Antioche, l'Église grecque melkite unie aujourd'hui est, en fait, un développement du patriarcat d'Antioche.

A cause de la ruine d'Antioche, avons-nous dit, le patriarche, Michel VI, en 1529, s'était réfugié à Damas. Vers 1531, cette ville était devenue le siège officiel du patriarcat fondé par le Prince des Apôtres avant son départ pour Rome.

Athanase, qui est le sixième du nom dans le catalogue du P. Le Quien, avait été élu patriarche en 1686. Au moment de son intronisation, Athanase IV était, paraît-il, en communion avec le Saint-Siège de Rome, ou, du moins, disposé à faire cesser la séparation; mais le trône patriarcal était occupé en même temps

par Cyrille V. Les deux concurrents finirent par s'entendre : le premier siégeait à Damas, le second à Alep (1).

Cyrille V avait été élu par les schismatiques; il était « saint, vraiment apostolique, versé dans les langues grecque et arabe, scrutateur diligent des livres sacrés et fervent prédicateur de la parole de Dieu. » Il avait été incliné au catholicisme par une conférence qu'il eut, assisté de quatre de ses évêques, avec Étienne-Pierre-Aldo, patriarche des Maronites. Voici comment sa conversion est racontée dans la relation du P. Nacchi :

« Il vivait depuis longtemps dans le schisme; mais comme il est homme d'esprit, et d'ailleurs très capable, il ne pouvait s'empêcher de louer et de défendre la catholicité : il fréquentait les missionnaires et trouvait bon qu'ils eussent l'honneur de le visiter souvent. Bien loin de s'opposer à la conversion des grecs schismatiques, ses ouailles, il favorisait autant qu'il pouvait le retour à l'Église romaine. Il avouait même qu'il savait mauvais gré aux grecs de Constantinople de s'en être autrefois séparés... Il reçut un bref du pape Clément XI, par lequel sa Sainteté lui mandait (au mois de mai 1708) qu'Elle avait appris avec une sensible joie la protection qu'il accordait aux catholiques, et les marques qu'il donnait de son estime pour l'Église romaine; que ces dispositions de son esprit et de son cœur lui faisaient croire qu'il n'était pas éloigné du royaume de Dieu; qu'il le conjurait, comme son frère en Jésus-Christ, d'écouter la voix de Dieu, qui l'appelait, et qui voulait se servir de la voix du commun pasteur, pour faire rentrer son troupeau dans le bercail. « Méditez, lui dit-il, ces paroles de Jésus-Christ : *De quoi « sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme?* « Prenez garde que la crainte de perdre quelques avantages « passagers et temporels ne vous fasse perdre un bonheur éter- « nel. Nous attendons, lui dit le Pape en finissant, nous atten- « dons votre réponse telle que nous la souhaitons, et alors « nous vous expliquerons ce que vous aurez à faire et la con- « duite que vous devez tenir. » C'est à peu près en ces termes que le bref était conçu. Le patriarche le reçut et le lut avec un profond respect. Le Seigneur parla en même temps au cœur

(1) *Oriens christianus*, II, pp. 774-775. — *Lettres édifiantes*, édit. Derez, I, p. 145, 219, 251. — *La Syrie et la Terre Sainte*, par le P. Besson. — *Une mission religieuse en Orient au seizième siècle*; Paris, Challamel, 1886.

du patriarche, qui, touché de cette invitation du Père et du chef des pasteurs, assembla les missionnaires pour leur déclarer que sa résolution était prise d'envoyer sa profession de foi au Saint-Père dans les termes qu'il le désirait. Le prélat a tenu parole. Il députa l'année suivante trois personnes qui portèrent à Rome la profession avec des présents et avec son bâton pastoral pour le soumettre au Vicaire de Jésus-Christ. A sa mort, arrivée en 1720, le petit troupeau se dispersa ou abandonna l'union (1). »

Cependant l'union catholique paraît avoir persisté dans le diocèse de Tyr et Sidon (Saïda) où elle existait déjà dans les premières années du dix-huitième siècle. C'est ce qui résulte notamment d'une lettre fort intéressante écrite, le 7 mai 1701, à M. de Pontchartrain par le Père Verzeau, jésuite : « Mgr l'Archevêque grec de Tyr et Sidon ayant appris que le roi avait fondé un séminaire pour les enfants orientaux des différentes nations, a fait part de cette nouvelle à tous NN. SS. les prélats grecs dépendant du patriarcat d'Antioche, lesquels l'ont chargé, en l'absence de leur patriarche, d'en faire en leurs noms leurs remercîments à S. M. et à Votre Grandeur... Il a conçu une si haute idée de ce séminaire et des grands biens qui en reviendront à l'Église d'Orient qu'ayant un neveu à lui, qui lui est véritablement bien cher, il l'envoie à Votre Grandeur pour être mis dans le séminaire, si le roi l'a pour agréable. Il m'a dit que c'était la plus grande faveur qu'il pût recevoir de S. M., pour laquelle, depuis qu'il est archevêque, il n'a jamais manqué de faire prier Dieu, chaque jour, dans son église métropole. C'est assurément un grand prélat, très catholique et en si grande estime dans sa nation qu'il a été sollicité d'accepter le patriarcat; mais il l'a toujours constamment refusé. Il a souffert autrefois de cruelles persécutions pour la foi catholique qu'il a toujours défendue avec un si incroyable zèle contre tous les efforts des schismatiques. Il est originaire de Damas (2). Il tient

(1) *Oriens christianus*, II. 776, 781; *Lettres édifiantes*, I, p. 192. Cyrille V a composé deux ouvrages, dont l'un est intitulé : *Des larmes versées à propos du schisme grec.*

(2) Dans une note qui m'a été envoyée de Syrie, Euthyme est désigné comme originaire de Balbek. On ajoute qu'il assista au conciliabule de Cyrille V avec le patriarche maronite dont il est question plus haut, qu'il mourut en 1723, et qu'il était le plus érudit parmi les siens.

ci (Sayda) son siège archiépiscopal. Il demeure dans un monastère où il vit en communauté avec ses religieux, toujours appliqué à remplir les devoirs de son ministère pastoral (1). »

Les grecs catholiques trouvaient dès lors un asile dans le Liban sous la protection du prince des Druses. Le même archevêque de Tyr et Sidon, qui se nommait Euthymius (Âftimos-ben-el-Séfi, surnommé l'*essence du savoir*), se trouvait en tournée dans le Liban et y fonda dans des circonstances miraculeuses un couvent qui jouera un grand rôle dans la suite de l'histoire melkite. Je transcris littéralement une lettre qui m'a été adressée de Syrie au sujet de cet événement : « Étant arrivé au village de Djouni, plusieurs paysans des environs vinrent le voir et ils avaient leurs armes suivant l'usage du pays. Un frère de la suite de Monseigneur, nommé Athanase, curieux de voir les armes, prit un fusil et, pendant qu'il le considérait, le coup partit et atteignit à la poitrine un curé de l'évêque nommé Ibrahim Toto, qui tomba aussitôt à la renverse. « *O Sauveur du monde!* » cria l'évêque en le voyant à terre. Il n'avait pas achevé cette exclamation que le curé se leva et dit : « Ne crains rien, « mon maître; je suis sain et sauf. » Et réellement il n'avait aucun mal. Quelle chose étonnante! On délia sa ceinture et on trouva que les balles s'étaient rassemblées sur son nombril, sans le blesser ni laisser même de trace. A la suite de ce miracle, l'évêque fit vœu de bâtir un couvent *au nom du Sauveur*, acheta en l'an 1708 du cadi Cheik Kabalan un terrain nommé Machmouché et, en 1708, commença à bâtir ce couvent qui fut terminé en 1706. L'église, commencée en 1720, fut terminée en 1721. »

Cyrille V étant mort, comme nous avons vu, en 1720, eut pour successeur Athanase IV, dont il a été déjà fait mention. Il fut promu par l'influence des religieux latins; mais comme, à son lit de mort, il refusa de faire une profession de foi catholique, on ne le compte pas parmi les patriarches unis. Du reste, ni Athanase, ni son prédécesseur Cyrille V ne reçurent de Rome la confirmation et le pallium.

A la mort d'Athanase, ceux des chrétiens de Damas qui étaient

(1) Archives des Affaires étrangères de France, *Affaires religieuses et missions du Levant*, 1645-1701.

restés de cœur à l'union, élurent en 1724 Cyrille VI, qui était catholique (1).

Reprenons ici où nous l'avons laissée, la relation Géraïgiry : « Depuis Nicolas, le soixante-cinquième des successeurs de Pierre sur le siège d'Antioche en 869 jusqu'à Cyrille Tanas sixième du nom, en 1724, on compte vingt-cinq patriarches de l'orthodoxie desquels on a une entière certitude. En 1727, les Grecs de Constantinople tinrent un concile schismatique, où il fut décidé qu'on imposerait à l'Église d'Antioche une formule de foi où l'on n'omettait pas seulement le *filioque*, mais par laquelle on déclarait formellement que le Saint-Esprit procède du Père seulement. Les Pères de ce concile rédigèrent au mois d'août de la même année, une lettre synodale pour l'Église d'Antioche, obtinrent du Sultan un firman pour autoriser leur décision et confièrent ces pièces, qui devinrent des instruments de guerre contre le catholicisme, à un certain Sylvestre, prêtre latin apostat, qui désirait assouvir sa haine implacable contre sa mère reniée, l'Église romaine. Sylvestre, qui s'était fait désigner par les schismatiques pour le même siège d'Antioche (Damas), obtint de la Porte, par la protection des agents anglais, d'être reconnu comme patriarche, et extorqua une défense, pour les sujets du Sultan, d'embrasser l'union là où il n'y aurait pas de consul de la nation française, ce qui s'appliquait à Damas. Cyrille VI, qui avait été intronisé, fut obligé de s'enfuir dans le Liban, au couvent de Saint-Sauveur. L'évêque d'Alep, Gerasimos, qui avait aussi embrassé l'union, fut expulsé. La plupart des prêtres se laissèrent séduire ou intimider. Ceux qui résistèrent allèrent au mont Liban rejoindre le patriarche uni (2). La succession des patriarches schismatiques continua à Damas sans interruption jusqu'à nos jours. ».

Il y eut, pour le rétablissement de Cyrille VI, une tentative qui est racontée en ces termes dans un rapport adressé à la congrégation de la Propagande, par M. Barestrelli, vicaire pastoral de Constantinople : « Un certain Salomon Ruma, grec melkite, s'efforça en 1743 d'obtenir un firman en faveur de Mgr Cyrille, ancien patriarche catholique d'Antioche, appuyé

(1) Il était neveu d'Euthyme, archevêque de Tyr et Sidon. Serait-ce le neveu qui fut envoyé en France en 1701, comme nous l'avons vu plus haut?

(2) *Oriens christianus*. II, p. 755. *Lett. édit.*, p. 220 et 255.

par M. de Castellane, ambassadeur de France, par M. Bona, alors vicaire pastoral, et par deux Grecs très influents et très renommés pour leur habileté. Il avait, pour la somme de 15.000 piastres, fournie partie par la congrégation, partie par Mgr Cyrille, obtenu le firman tant désiré. Mais combien de temps resta-t-il en vigueur? Quarante jours seulement, car le patriarche grec n'ayant pas tardé à être informé de toute cette affaire, obtint de suite un firman contradictoire qui l'autorisait à faire arrêter le patriarche catholique, à l'exiler et à l'enfermer dans le monastère grec schismatique du mont Sinaï. Heureusement que Mgr Cyrille, prévenu à temps (1), put prendre la fuite et se réfugier sur le mont Liban. Salomon, lui-même, se voyant sur le point d'être arrêté, s'était caché dans l'hospice des Pères Minimes, où il mourut de chagrin quelques jours après. On profita de cette occasion pour enlever aux grecs melkites l'Église catholique qu'ils avaient à Alep, et elle ne leur a jamais été rendue. De plus, les pachas de la Syrie, et particulièrement celui d'Alep, en vertu du firman obtenu par le patriarche schismatique et pour extorquer de l'argent, ont si cruellement persécuté ces grecs melkites, qu'ils les ont réduits à un état bien misérable et bien digne de pitié (2). »

Cependant les germes de l'union avec le Saint-Siège, cultivés par les deux Cyrille, ne furent pas perdus. En 1750, alors que Cyrille VI était déjà dans la montagne, il y avait 9,000 catholiques à Damas, dont un grand nombre était de rite grec. A l'évêque d'Alep, Gerasimos, renvoyé par Sylvestre, avait succédé, avec l'agrément de Cyrille VI, Maxime, également attaché à l'union. Cyrille VI reçut le pallium de Benoît XIV le 29 février 1744. C'est sur la terre hospitalière du Liban que Cyrille VI résidait, et il exerçait de là sa juridiction sur quelques évêques de la plaine et de la montagne (3). Cet état de chose a duré jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle.

Cyrille VI mourut en 1760. Une année avant sa mort, il avait abdiqué et, de sa propre autorité, désigné, pour lui succéder, son petit-neveu Ignace Giauhar, de Damas, moine de Saint-

(1) D'après le récit des *Lettres édifiantes*, il n'exerça même son autorité que par procureur. (I, p. 252.)

(2) Archives des Affaires étrangères. Turquie, 1772-1775, 1e supplément, vol. 158.

(3) *Oriens christianus*, II, p. 776-785 et 814. — *Lettres édifiantes*, p. 252 et 258.

veur, qu'il consacra sous le nom d'Athanase. Cette abdi-
on et ce choix suscitèrent de grands troubles dans la na-
. La cour de Rome, saisie de l'affaire par le parti opposé à
anase, annula l'abdication comme la désignation et le pape
nent XIII éleva lui-même à la dignité patriarcale Maxime,
que d'Alep.

la suite de cette promotion directe et insolite, c'est-à-dire
sans l'élection accoutumée, le Pape, respectueux des usages
sacrés, adressa aux évêques melkites, le 1er avril 1760, un
où il est dit : « Nous entendons que le choix et l'envoi fait
ar nous d'un nouveau patriarche n'apportera aucun détri-
ent aux évêques et au clergé de ladite nation... Le droit
élire ou de postuler un patriarche suivant leur coutume
est pas enlevé aux évêques de ladite nation, de sorte qu'à
avenir, ils pourront mettre à leur tête comme patriarche
lui que, suivant les règles des sacrés canons, ils pensent le
ieux convenir dans le Seigneur, comme on a eu coutume
le faire jusqu'à présent. »

la mort de Maxime survenue en 1761, deux partis se for-
ent parmi les évêques. Les uns nommèrent Athanase, le
-neveu de Cyrille VI écarté deux ans auparavant par le pape
ent XIII ; les autres élurent Théodose, évêque de Beyrouth.
deux partis portèrent la cause devant le Pape, dont le choix
xa sur Théodose. Ce dernier mourut en 1788. Il eut pour
esseur cet Athanase, petit-neveu de Cyrille VI, qui était élu
la troisième fois. Il mourut en 1794 et eut pour succes-
Cyrille VII, qui n'occupa le trône patriarcal que pendant
années et fut remplacé en 1796 par Agapios Matar.

IV

OPPRESSION, PUIS AFFRANCHISSEMENT DES CATHOLIQUES UNIS EN TURQUIE.

Jusqu'en 1830, les Melkites-unis furent en proie à des persécutions périodiques, dont les instigateurs étaient ordinairement les prêtres grecs non unis. Pour bien comprendre ce qui va suivre, il faut se rappeler qu'en Turquie, les chefs religieux des nations conquises sont en même temps leurs représentants et leurs chefs civils, et que leur intervention est nécessaire dans tous les actes de la vie privée et publique. Les Turcs, ne faisant aucun cas des communions chrétiennes et aucune différence entre elles, les méprisant toutes comme de simples superstitions, ont, au moment de la conquête, classé une fois pour toutes les peuples d'après l'idée qu'ils se faisaient de leur croyance. Ils les ont divisés arbitrairement en deux groupes et donné à chacun un chef pour l'administrer.

Jusqu'en 1830, tous les sujets catholiques de l'Empire ottoman (à l'exception de ceux qui étaient latins) furent placés sous la juridiction des patriarches schismatiques, c'est-à-dire du grec pour les chrétiens de ce rite et de l'arménien pour tous les autres. C'était à ces rivaux, ou plutôt à ces ennemis intimes que les catholiques devaient payer le droit de baptiser les enfants, de bénir les mariages, d'enterrer les morts. Des grecs catholiques morts restaient sans être ensevelis, et l'on ne pouvait obtenir la permission de les enterrer que sur le reçu de la somme exigée par l'évêque schismatique. « Il y a à Damas 10.000 Grecs-unis sans église! écrivait, en 1816, M. Pillavoine, consul de France à Saint-Jean-d'Acre. Quatorze prêtres arabes vont journellement dire la messe chez les principaux qui, les dimanches et fêtes, vont à l'office divin à l'église de Terre-Sainte ou à celle des Pères capucins. » A

Damas et au Caire, où résidaient les patriarches non unis, les melkites catholiques ne pouvaient garder leur costume. « C'est à cause de cela, dit l'auteur d'un mémoire sur l'Église grecque unie, que bien souvent, dans les temps de persécution, les prêtres grecs catholiques entraient dans la ville déguisés en paysans, portant des herbages sur leur dos comme s'ils allaient les vendre au marché, et ce n'est qu'à la faveur de ce déguisement qu'ils pouvaient pénétrer dans les maisons de leurs coreligionnaires et leur administrer les sacrements (1). » On conserve encore le souvenir d'une terrible persécution, suscitée à Alep en 1818, par l'évêque non uni Gerasimos. Nous empruntons les détails suivants à une lettre de Mgr Geha, archevêque d'Alep, qui a été insérée dans le *Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient*, n° 166 :

« En 1818, les Grecs schismatiques réussirent à persuader à la Sublime Porte que le dévouement filial et l'obéissance religieuse des melkites envers le Souverain Pontife, et leurs sympathies pour la France, étaient des preuves incontestables de leur hostilité à l'égard du Sultan, et de leur soumission à une puissance étrangère. Ils purent obtenir ainsi un firman obligeant, sous peine de mort, les malheureux grecs unis d'Alep à reconnaître pour leurs chefs spirituels les prélats schismatiques.

« Pourtant, grâce à la foi et à l'énergie de nos fidèles, ces ordres néfastes ne purent obtenir le résultat désiré. Voici, en effet, ce qui se passa :

« L'Archevêque schismatique, arrivé à Alep, se présenta au gouverneur de la province, porteur de l'ordre du Sultan. Les grecs catholiques furent en conséquence convoqués devant le konak, et le firman leur fut signifié par le pacha, en présence de l'évêque schismatique Gérasimos, dont le cœur était aussi féroce que celui d'un tigre, car il aimait mieux massacrer les catholiques que de les laisser dans leur soumission au Pape.

« Mais d'une voix unanime la foule s'écria : « Nous sommes catholiques! Nous ne reconnaissons d'autre chef spirituel que le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le successeur de

(1) Mémoire sur l'état actuel de l'Église grecque catholique dans le Levant; Marseille, 1841.

saint Pierre, le Pontife Romain! » Alors, sur les excitations et les instances de Gérasimos, le pacha, nouveau Néron, n'hésita pas à faire tuer sur-le-champ les principaux grecs catholiques de la malheureuse ville d'Alep.

« Leur sang inonda la terre, mais leur courage et leur fermeté dans la foi catholique se montrèrent encore plus forts que la haine de Gérasimos et la cruauté du pacha.

« A mesure, en effet, qu'une victime avait la tête tranchée, d'autres melkites se présentaient d'eux-mêmes vers le bourreau, en se proclamant catholiques. Un Maronite fut également massacré pour s'être avancé avec les melkites en s'écriant : « Moi aussi je suis un enfant de l'Église catholique et prêt à subir, pour ma foi, le martyre qu'ont enduré mes frères les melkites! » Onze grecs catholiques furent ainsi mis à mort, et tous étaient disposés à endurer le dernier supplice plutôt que d'adhérer au schisme.

« Le gouverneur, reconnaissant enfin que l'intimidation ne saurait dompter ces âmes si vaillantes, reprocha sa barbarie à l'archevêque schismatique, qui fumait tranquillement son narguilé en regardant d'un œil sec cette horrible boucherie; et en même temps le pacha ordonna de cesser le carnage.

« Pourtant les schismatiques ne s'avouèrent pas vaincus pour cela; mais, continuant leur œuvre de haine, ils obtinrent un second firman leur conférant les églises melkites d'Alep, les biens du diocèse, l'évêché, la bibliothèque, etc. Cet ordre, qui condamnait aussi à l'exil le clergé grec uni, fut ponctuellement exécuté. La spoliation fut complète et le clergé melkite dut se réfugier dans le Liban. C'est là que ne tarda pas à mourir le pauvre archevêque uni d'Alep, que cette violente persécution avait si cruellement éprouvé.

« Pendant huit ans, notre malheureuse Église resta sans prêtre ni évêque. On avait même défendu à nos melkites d'aller prier dans les églises catholiques des autres rites, et aux prêtres de ces rites de leur administrer les sacrements et même de les laisser entrer dans leurs églises.

« Mais que peut la brutalité contre la force divine que Notre-Seigneur Jésus-Christ met au cœur de ses fidèles?

« Violences, persécutions, édits, tout fut inutile! Nos courageux melkites bravaient tout pour aller faire leurs dévotions

dans les églises catholiques, et je dois ajouter que l'énergie et le dévoûment du clergé de tous les rites unis furent à la hauteur de ces douloureux événements, car non seulement les évêques catholiques les recevaient et les invitaient à venir dans leurs églises, mais on voyait les prêtres aller de nuit, au péril de leur liberté et de leur vie, administrer les sacrements aux melkites qui les réclamaient. Je suis heureux de rendre témoignage à cette admirable charité chrétienne dont le clergé de tous les rites catholiques fit preuve en faveur de nos malheureux frères, dont l'énergie et la constance se maintinrent toujours à la hauteur de ces devoirs que la Foi catholique leur imposait. »

Beaucoup d'exilés se réfugièrent à Marseille. Les missionnaires européens avaient aussi été renvoyés. Rien de ce qui avait été pris et donné aux schismatiques ne fut jamais rendu (1).

En 1820, l'évêque non uni de Tripoli, Zacharie, muni d'ordres de la Porte, faisait lier et exiler les prêtres unis. On voit, du reste, d'après le même rapport de M. Pillavoine, que l'intolérance provenait, à Damas du moins, plutôt du clergé que de la population schismatique. « Les schismatiques, dit-il, n'inquiètent les unis en aucune façon. Leur pauvreté et leur petit nombre les obligent de vivre en bonne intelligence avec les catholiques qui, étant riches et nombreux, payent pour ainsi dire une partie de leur tribut annuel (2). »

Dans cette ville, « il venait un prêtre tous les mois à peu près. Il prenait le costume d'un moukre et arrivait avec un sac de légumes sur son dos. Il criait ses légumes. Alors une femme ou l'autre ouvrait sa porte ; le prêtre entrait. On avertissait les catholiques. Tous venaient les uns après les autres. On veillait du haut des terrasses. On faisait les confessions jusque après minuit. Le prêtre alors disait la messe et communiait les fidèles. Le lendemain, il allait dans une autre maison jusqu'à ce que toute la paroisse eût communié. Quelquefois l'éveil fut donné aux schismatiques et ils ne manquaient pas d'appeler les musulmans. Des soldats et des jeunes gens s'attroupaient : on arrêtait ceux qui s'y trouvaient, on les insultait, on les frap-

(1) Voir aussi la *Revue de l'Église grecque unie*, octobre 1885.

(2) Archives des Affaires Étrangères. Turquie, mémoires et documents. Vol. XIII. *Affaires religieuses*, 1628-1841.

pait; après après quoi, on les mettait en prison et ils n'en sortaient qu'après avoir payé de fortes amendes.

« Un jour, on surprit le prêtre disant la messe : on l'emmena en prison avec ses ornements sacerdotaux. Avec lui furent emprisonnés les plus distingués des catholiques Le gouverneur les condamna à recevoir chacun cinquante coups de grand fouet... Ce fut le tour du plus riche et plus distingué : c'était un homme de très faible santé. Alors un des prisonniers s'écria : « Frappez-« moi en sa place; si je meurs, la perte ne sera pas grande; mais, « pour lui, il est nécessaire à ma nation. » Le gouverneur, touché de cet acte de charité, fit cesser la flagellation et renvoya les chrétiens à la prison. » (*Revue de l'Église grecque unie*, I, p. 146.)

Un schismatique avait été pris par erreur. Vite son chef alla trouver le gouverneur et obtint sa mise en liberté, qu'on lui annonça; mais il répondit : « Je suis catholique, très catholique. Allez dire à votre patriarche que je suis devenu catholique et je ne veux pas de votre ciel à vous, persécuteurs. » Et il est resté catholique avec sa famille. (*Ibidem.*)

La plus terrible de ces persécutions générales contre les catholiques eut lieu en 1828; ce fut la dernière. Elle était dirigée contre les Arméniens-unis : 20.000 d'entre eux furent proscrits de Constantinople et durent, en quelques jours, se rendre dans l'intérieur de l'Asie. Les premiers par la richesse et par la naissance furent mis à mort et leurs biens confisqués. Le gouvernement français s'émut de ce désastre. La Porte, sollicitée et vaincue par les démarches de notre ambassadeur, le général Guilleminot, et de l'ambassadeur d'Autriche (1829-1830), révoqua le décret prononcé contre les Arméniens. Mais la satisfaction alors obtenue ne se borna pas à réparer une partie des désastres passés. La France obtint que tous les sujets catholiques de la Turquie, à quelque rite qu'ils appartinssent, fussent émancipés de la domination des schismatiques. Le patriarche civil de la plus importante de ces nations, celle des Arméniens, reçut la juridiction sur tous les rayas catholiques de Constantinople et des provinces de l'empire, par un firman du 24 de redjeb 1256 (1830).

Mais le vicaire apostolique latin et l'ambassadeur d'Autriche, pour des raisons qu'il serait inutile de rapporter ici, étaient op-

posés à cette réunion de tous les catholiques de rites orientaux sous la juridiction du patriarche arménien. Aussi, par l'effet de leurs conseils, en 1840, les Melkites et les Syriens (désignés à Constantinople sous le nom collectif d'*alépins*) demandèrent et obtinrent par une ordonnance vizirielle l'autorisation de se faire inscrire à la chancellerie des rayas latins. A la même époque, le patriarche maronite envoyait à Constantinople un agent spécial, chargé de traiter directement les intérêts de sa nation auprès de la Porte. Le patriarche arménien n'ayant pas réussi à faire rentrer ces ouailles récalcitrantes dans son bercail civil, déclara lui-même qu'il cessait désormais de s'occuper des affaires des catholiques d'un rite différent du sien. En 1844 et en 1845, les Chaldéens et les Syriens rentrèrent dans le giron du patriarcat arménien; mais cette association ne convenait pas au caractère du prélat qui était alors à la tête des Melkites, et dont il va être parlé amplement (1), après que nous aurons rappelé les derniers actes du patriarche Agapios, dont nous avons mentionné plus haut l'exaltation en 1796.

(1) L'accord intervenu alors entre les trois communions uniates a été publié dans *La Chaldée chrétienne*, par A. d'Avril, Paris, Challamel, p. 86, 1re édition. La 2e édition (1892) ne reproduit pas ce document, et se borne à un renvoi aux archives des Affaires Étrangères.

V

SUITE DES PATRIARCHES MELKITES. — MAZLOUM.

En 1811, le patriarche Agapios Matar fonda à Aïn-Traz, auprès de Deïr-el-Kamar dans le mont Liban, un collège national et y établit sa résidence (1). Il appela à la direction de ce collège l'homme qui, depuis cette époque, a joué le plus grand rôle dans les affaires melkites.

Maxime Mazloum est né à Alep en 1779. Il fut, en 1806, secrétaire du synode antiochien de Karkafé dont il sera parlé plus bas. En 1810, il fut élu et sacré évêque d'Alep. En 1811, il était appelé à la direction du collège national d'Aïn-Traz.

Mgr Agapios mourut à Aïn-Traz le 31 janvier 1812 et fut remplacé le 9 février suivant par Mgr Ignace, Sarrouf qui mourut empoisonné, le 6 novembre de la même année. Il eut pour successeur Athanase Matar. Ce dernier fut remplacé lui-même en 1813 par Macarios Taoul, auquel Ignace Kaltan succéda en 1815.

Cependant, l'élection de Maxime Mazloum au siège d'Alep ayant été contestée par le pape Pie VII, le prélat melkite était parti en 1813 pour l'Europe. Il y séjourna consécutivement dix-huit années pendant lesquelles il habita successivement Trieste, Venise, Rome, Livourne, Vienne et Marseille. A Rome, il étudia le grec, le latin et l'italien. Il traduisit en arabe beaucoup de livres de piété et entre autres quelques traités de Liguori, pour l'usage de sa nation.

L'élection d'Alep ayant été cassée à Rome, Mazloum s'était soumis à cette décision et avait reçu le titre *in partibus* d'évêque de Myre en Lycie. En 1831, le pape Grégoire XVI renvoya Mgr Mazloum en Syrie, accompagné de deux Pères et un Frère jésuites, pour réorganiser le collège d'Aïn-Traz. Il enrichit

(1) Sur le collège d'Aïn-Traz, voir la *Revue des Églises d'Orient*.

cet établissement d'une collection d'environ 2.000 volumes.

A la mort du patriarche Ignace Kaltan, Mgr Mazloum fut élu pour lui succéder, le 24 mars 1833, dans un synode tenu au monastère de Saint-Georges, et il fut confirmé par le Pape en 1835. C'est alors qu'il prononça à Damas, sur la primauté du Pontife romain, un sermon qui excita vivement l'animosité des hérétiques et des schismatiques (1). Les Égyptiens étaient maîtres de la Syrie. Leur autorité protectrice et tolérante permettait au patriarche melkite de sortir de la retraite du Liban.

En 1840 et 1841, Mgr Mazloum fit un nouveau voyage et visita Rome et Paris. De cette ville il se rendit à Constantinople où il demeura six ans et demi. C'est pendant ce séjour qu'eurent lieu avec le patriarcat arménien catholique les difficultés dont nous avons déjà parlé et à la suite desquelles Mgr Mazloum fut reconnu par le gouvernement turc, pour les affaires civiles, comme patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, comme chef unique et immédiat de la nation grecque melkite.

Le patriarche retourna en Syrie en 1848 et il s'y occupa activement de relever sa nation. Il fit bâtir vingt églises et trois résidences patriarcales et consacra un grand nombre d'évêques. Après les massacres du Liban en 1841, Mgr Mazloum transféra officiellement le patriarcat à Damas, où ce siège se trouve encore. C'est ainsi que le patriarcat grec uni, après avoir erré plus d'un siècle, rentrait triomphalement dans la ville d'où Cyrille VI avait été expulsé.

Mgr Maxime Mazloum mourut à Alexandrie d'Égypte, le 22 août 1856. Les grands progrès que la nation melkite a accomplis de nos jours sont dus à l'émancipation civile et aussi à l'action de ce patriarche. C'était, à ce qu'on dit du moins, un homme d'un caractère altier et intraitable; il eut souvent des difficultés avec la délégation apostolique et avec les diplomates français, ses protecteurs. Aujourd'hui qu'il est mort, on doit surtout se rappeler le bien qu'il a fait à sa nation, l'une des plus civilisées et des plus entreprenantes de l'Orient (2).

Clément Bahus lui succéda.

(1) Grégoire XVI mentionne ce sermon dans son allocution du 1er février 1836. (*Bullarium S. C. de Propaganda Fide*), t. V, p. 130.

(2) Nous aurons occasion de parler encore de Mgr Mazloum dans les chapitres suivants.

VI

TRIBULATIONS DES MELKITES DEPUIS LEUR AFFRANCHISSEMENT.

Nous avons suivi sans interruption la série patriarcale ; mais il ne faudrait pas croire que les tribulations de l'Église melkite eussent cessé par l'émancipation que la France obtint en 1830. A la vérité, cette Église n'était plus soumise à l'oppression en quelque sorte organique des Grecs non unis ; mais elle était réservée à des épreuves de toute sorte.

Nous dirons d'abord un mot de l'affaire des *bonnets*. Grâce aux manœuvres de l'ambassade russe à Constantinople et du consul de Grèce en Égypte, on réussit quelque temps à persécuter Mgr Mazloum et son clergé pour les empêcher de porter le costume ecclésiastique traditionnel et surtout la coiffure appelée *calymafkion*. L'ambassade de France eut beaucoup de mal, en 1840, à obtenir la cessation de cette ridicule persécution (1).

Nous avons vu que le patriarcat melkite et une partie de la nation avaient trouvé au dix-huitième siècle une généreuse hospitalité dans le Liban, quoique la dynastie régnante des Cheab fût encore infidèle. A partir de 1840, le gouvernement anglais, par haine du catholicisme et de la France, réussit à souffler la haine religieuse et l'intolérance dans la montagne, qui est devenue depuis lors, et pour cette seule cause, le théâtre de massacres périodiques (2). C'est là un fait qui est déjà acquis à l'histoire. Les Maronites n'en ont pas été les seules victimes. Voici une lettre touchante que Mgr Mazloum écrivit au roi Louis-Philippe le 17 décembre 1841 :

(1) *Mémoire sur l'état actuel de l'Église grecque catholique dans le Levant*, pages 7 à 44 ; Marseille, 1841.

(2) Consultez : *Les droits du Liban*, dans le *Bulletin de l'Association de Saint-Louis des Maronites* ; Paris, Challamel, 1887.

« Le nombre des hommes, femmes et enfants égorgés par surprise ou qui ont péri en se défendant, soit grecs melkites, soit Maronites, est très considérable. Il y a parmi ces victimes un certain nombre de prêtres et de religieux... Les dommages causés au grecs catholiques placés sous ma juridiction s'élèvent à plusieurs millions de piastres. Les malheurs auraient été bien plus grands, le Kesrouan et le reste de la province seraient ruinés sans la bravoure des habitants de Zahlé, la plupart grecs melkites catholiques qui, assistés de l'émir Kangiar, ont soutenu deux combats, le 5 et le 13 novembre, contre près de 6.000 Druses... (1). En se retirant, les Druses ont porté partout le fer et le feu, et ont fait de ces belles contrées un théâtre d'horreur. La plus sensible et la plus grande des pertes immenses de la nation melkite catholique est celle du collège national de l'Annonciation à Aïn-Traz, près de Deïr-el-Kamar. La maison patriarcale, voisine du collège, les archives du patriarcat, la bibliothèque, tous les ornements et insignes pontificaux, de riches dépôts en or et en argent sont à jamais perdus. Après avoir saccagé, les Druses ont mis le feu, de même qu'ils ont fait au village d'Abra, près de Saïda, qui était le patrimoine de notre collège. »

Le Liban avait donc cessé, grâce à l'action anglaise, d'être un asile sûr. Mais la malheureuse Église melkite ne devait pas trouver plus de sécurité dans la plaine, à cause de la faiblesse du gouvernement turc, et quelquefois de la complicité de ses agents les plus haut placés. Mgr Mazloum se trouvait à Alep au moment du massacre de 1850; sa maison et celle de l'évêque furent pillées. Le patriarche perdit pour 40.000 piastres de meubles et d'effets précieux. A Damas, son successeur et sa nation eurent à souffrir toutes les horreurs du massacre de 1860. L'école patriarcale et nationale d'Aïn-Traz fut de nouveau détruite à la même époque.

Je me suis étendu sur ces désastres pour faire bien sentir aux Occidentaux combien la situation des chrétientés d'Orient est triste et précaire. Si nous avons ces souvenirs présents, nous serons disposés à montrer de l'indulgence pour les défauts.

(1) La ville de Zahlé a été pillée par les Druses en 1860.

VII

LES SYNODES MELKITES

Les Grecs melkites étant unis avec le Pape, nous n'avons rien de particulier à dire sur leurs croyances, qui sont celles de l'Église catholique, apostolique et romaine. Ils ajoutent le *filioque* au symbole de Nicée. Nous aurons seulement à mentionner ici l'histoire d'un dissentiment sur différents points de dogme et de discipline qui a eu son origine en 1806 et n'a été terminé qu'en 1835. Il faut même reprendre les choses d'un peu plus haut.

Au commencement de ce siècle, le siège melkite d'Alep était occupé par un certain Germanos Adam. Ce prélat avait d'abord joui de la confiance du Saint-Siège de Rome, qui le désigna pour assister comme délégat à un synode maronite. Mais, par un bref de Pie VII, du 1er février 1802, nous voyons qu'on eut bientôt des doutes sur les doctrines de Germanos Adam relativement à la primauté du Saint-Siège. En effet, dans ce bref, le Pape invite le patriarche melkite, qui était alors Agapios, à informer sur les doctrines de ce prélat, à envoyer ses écrits à Rome et à lui faire signer une adhésion à la bulle *Auctorem fidei*.

L'évêque Germanos Adam assista, en 1806, au synode que le patriarche Agapios célébra dans le couvent de Saint-Antoine de Karkafé, situé à deux lieues de Beyrouth, sur la route de Deïr-el-Kamar. C'est à l'évêque d'Alep qu'on attribue les opinions émises par ce synode dont les actes furent imprimés à Chouaïr vers 1810, avec un catéchisme dont il était l'auteur (1). A cette occasion le pape Pie VII condamna les écrits de Germanos et en défendit la circulation.

Il paraît que les idées émises dans le synode de Karkafé

(1) Ce catéchisme a été plus tard corrigé par M. Poussou, lazariste, et imprimé à Paris.

avaient rencontré quelque faveur. Lorsque le pape Pie VII, le 3 juin 1816, cassa l'élection au siège d'Alep de Mgr Mazloum, comme nous avons vu, ce ne fut pas seulement à cause du petit nombre d'électeurs et du caractère tumultueux de l'acte, mais parce que l'élection avait été faite par des gens qui prenaient parti pour la mémoire et les doctrines de Germanos Adam. A cette occasion et exceptionnellement, le Pape nomma directement au siège d'Alep Basile Araktingi, supérieur des Basiliens de Chouaïr. Mais les troubles ne cessèrent pas; en effet, dans un bref du 8 mai 1822, Pie VII parle encore des dissentiments existant entre les grecs catholiques de cette ville à l'occasion des écrits de Germanos Adam. Sa Sainteté défendit alors expressément d'enseigner l'une des erreurs contenues dans ces écrits, celle relative à l'efficacité des paroles de la consécration eucharistique.

Cependant le Saint-Siège ne s'était pas encore prononcé directement sur les opinions dogmatiques et disciplinaires contenues dans les actes du synode de 1806. Il ne le fit qu'en 1835. Nous donnerons ici la traduction de cette condamnation qui est insérée au tome V du *Bullaire pontifical*. On y trouvera l'indication des opinions émises par les Pères de Karkafé.

Condamnation du synode melkite de Karkafé.

GRÉGOIRE XVI.....

« Le synode des melkites catholiques, appelés d'Antioche, qui a été tenu, en 1806, au monastère de Karkafé et ensuite, sans que le Siège apostolique romain ait été consulté, imprimé en 1810 en caractères arabes, a depuis longtemps encouru diverses réfutations de la part des hommes soucieux de la pureté du dogme catholique. Quelques évêques de l'Orient, ainsi que des pasteurs inférieurs d'âmes, dénonçaient la doctrine dudit synode comme à eux suspecte dans bien des points et désagréable. Et Nous, constitué gardien suprême de l'Église, lorsque nous avons entendu ces querelles s'accroître chaque jour et avons vu l'habitude de tenir des synodes se propager en Orient et, avec le temps, se consolider d'une certaine manière; considérant le cas comme très grave, nous avons pris soin qu'un exemplaire du synode, traduit exactement en italien, signé de la main du vénérable frère Maxime Mazloum et reconnu par lui comme fidèle, c'est-à-dire conforme à l'original arabe, fût soigneusement examiné par des théologiens savants et par le conseil de nos vénérables frères les cardinaux de la S. E. R. chargés de la revision des livres de l'Église orientale.

« Cependant, avant de prononcer notre jugement à ce sujet, nous avons

pensé à donner avis, par des lettres écrites sur notre ordre par la congrégation *De Propagandâ Fide*, au vénérable frère Maxime Mazloum, élu alors patriarche des melkites catholiques, de l'opinion de la censure romaine défavorable à ce livre; et nous avons demandé audit patriarche élu quelle était sa manière de voir à ce sujet, c'est-à-dire comment lui paraissait la doctrine du susdit synode. Or, celui-ci répondit à la congrégation *De Propagandâ Fide* par des lettres qui, écrites de sa propre main, sont conservées par nous et dans lesquelles il protesta de sa soumission à l'Église romaine et à ses jugements et de son obéissance complète, de façon à ne laisser subsister aucune raison de douter de sa sincérité. Et, en désignant le synode de Karkafé, il dit : qu'il ratifiera tout ce qui aura été décrété par le Saint-Siège romain, qu'il y prêtera obéissance docile et foi ferme; et, qu'en attendant le jugement sur l'instance pendante, il ne distribuera pas les exemplaires du livre, ne fera point usage de ses décisions et ne lui attribuera, comme il lui avait été mandé sur notre ordre, aucune autorité.

« Cette déclaration la plus claire de soumission et d'obéissance et l'improbation des doctrines erronées de Germanos Adam, autrefois archevêque de Hiérapolis (Alep), auxquelles le vénérable frère Maxime Mazloum affirme n'avoir jamais adhéré, déclaration et improbation exprimées encore dans d'autres lettres adressées à nous-mêmes, nous ont tellement plu, elles ont tant réjoui notre esprit et l'on rendu si libre de toute crainte que nous avons pris la décision et de condamner le synode, selon le devoir de notre charge, et en même temps de confirmer le vénérable frère Maxime Mazloum comme patriarche et de lui envoyer le pallium pris du corps de saint Pierre (1).

« Il est vrai que le livre du synode imprimé fait parade sur son titre d'une certaine approbation d'Aloïs Gandolphe, autrefois délégué apostolique au Liban, approbation que le Saint-Siège romain n'a jamais connue et qui doit être attribuée ou au manque de connaissance de la langue arabe, ou à la fraude ou fausseté de quelqu'un, outre que l'approbation des synodes n'est point dans les pouvoirs ordinaires des délégués; toutefois il est certain que beaucoup d'erreurs se laissent apercevoir soit dans le synode, soit dans les instructions qui y sont jointes.

« Et d'abord, en effet, ce synode, sur beaucoup de questions, puise, tacitement et frauduleusement, dans le synode de Pistoïa, depuis longtemps condamné, et contient, en partie littéralement et en partie insinuées d'une façon ambiguë, quelques propositions du même synode condamnées par le Saint-Siège apostolique. Ensuite, il fait quelques propositions du même synode condamnées par le Saint-Siège apostolique. Ensuite, il fait quel-

(1) Le pallium est une bande de laine blanche, large d'environ trois doigts, tissée en forme circulaire, qui ceint les épaules, qui a de chaque côté des cordons pendant sur les épaules et la poitrine avec six croix tissées de soie noire, et qui est cousue et attachée par trois épingles d'or. Il est pris sur l'autel où est enfermé le corps de saint Pierre; c'est pourquoi l'on dit qu'il est pris du corps du même saint. Le pallium indique la plénitude du pouvoir des patriarches et des métropolitains.

(Devoti. — *De Hierarchiâ ecclesiasticâ*, col. 1230, dans l'éd. Migne.)

quefois, sur les sacrements et sur les vertus, des définitions et des décisison peu justes. Il goûte le baïanisme (1), le jansénisme et autres opinions mauvaises semblables; il infirme la force et la nature des indulgences, qui n'ont d'efficacité, à son avis, que par rapport aux peines canoniques, et de cette façon il renouvelle la doctrine condamnée déjà dans Luther et dans le synode de Pistoïa; il attaque le pouvoir de l'Église, notamment le pouvoir coactif (2); il s'oppose indirectement aux appellations au Saint-Siège romain, affirme à tort que l'autorité des synodes provinciaux a été anciennement péremptoire et paraît défigurer l'origine de la juridiction sacrée; surtout il calomnie avec un zèle fâcheux, à plusieurs reprises, la discipline de l'Église, fait passer le célibat du clergé pour préjudiciable parfois à l'administration des paroisses, rend très difficile par la dureté excessive et injuste des paroles la création des évêques et du clergé; il définit audacieusement différentes controverses sur lesquelles le jugement est encore pendant, entre autres celles relatives à l'autorité du synode provincial, en enfin, sous le prétexte fallacieux de réforme, non sans une certaine apparence de piété et de zèle, il trouble l'état de l'Église.

Aussi de notre autorité apostolique, nous désapprouvons et condamnons par les présentes le susdit synode d'Antioche, qui contient ces erreurs et plusieurs autres contraires à la saine doctrine et à la discipline approuvée de l'Église; nous déclarons tous ses actes et décrets nuls et sans effet; nous interdisons enfin l'usage de tout le livre dans n'importe quel idiome, tant en manuscrit qu'imprimé; et nous défendons à jamais l'impression dudit livre. Nous invitons enfin, d'une manière formelle, le vénérable frère Maxime Mazloum, patriarche des grecs melkites, ainsi que les autres patriarches et évêques des différents rites et nations à exclure le livre dudit synode de l'usage de leurs Églises et à repousser ses doctrines en tant qu'elles ont été désapprouvées et condamnées par Nous; et à s'attacher plutôt aux synodes orthodoxes, particulièrement aux anciens, qui sont si nombreux dans l'Église de Dieu, qui ont été célébrés par des saints et savants Pères et approuvés par nos prédécesseurs pontifes romains et à les prendre pour règle de leur conduite et de leurs doctrines.

« Donné à Rome, à l'église de Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 3 juin 1835, de notre pontificat la cinquième année. »

Mgr Mazloum, on l'a vu, s'était soumis d'avance à la décision du Pape : il y adhéra formellement par une lettre du 15 octobre 1835. Pendant son patriarcat, il tint à Aïn-Traz un autre synode, dont les actes furent, suivant l'usage envoyés à Rome et approuvés.

(1) Opinion sur la grâce qui a surgi à Louvain vers 1550 et qui a été l'origine du jansénisme.

(2) Les opinions contraires au pouvoir *coactif* de l'Église, qui avaient été formulées par le synode de Pistoïa, sont condamnées par la bulle de Pie VI *Auctorem fidei*, au chapitre intitulé : *De potestate Ecclesiæ quoad constituendam et sanciendam exteriorem disciplinam.*

Enfin un dernier synode de l'Église melkite fut célébré à Jérusalem par le patriarche Mazloum en 1849. Les résolutions du synode furent expédiées à Rome avant d'être publiées. Quelques-uns des évêques qui avaient pris part à cette réunion, envoyaient en même temps auprès du Saint-Siège des observations tendant à en empêcher l'approbation. Outre quelques erreurs qui avaient pu s'y glisser de bonne foi, on faisait observer que l'esprit du synode n'était pas empreint d'un sentiment d'humilité et de zèle évangélique. La cour de Rome en ordonna l'examen, mais Mgr Mazloum vint à mourir avant que cet examen ait eu lieu. Son successeur, Mgr Clément et plusieurs évêques demandèrent la suppression pure et simple du synode, ce qui leur fut accordé, et l'examen n'eut pas lieu. Le synode de Jérusalem n'a pas été publié : il ne m'a pas été possible d'en trouver un exemplaire manuscrit. On pense même que l'instrument original aura été détruit pendant le sac de Damas, en 1860.

VIII

CLÉMENT BAHUS. — SUITE DES PATRIARCHES MELKITES.

Peu de temps après son élection, c'est-à-dire en 1857, le patriarche Clément Bahus décréta la substitution du calendrier grégorien au calendrier Julien, alors en usage dans l'Église melkite. Si le patriarche avait consulté au préalable sa nation, qui est sensée et amie du progrès, il eût probablement obtenu l'assentiment général à une mesure excellente en soi, mais pour le mode d'introduction de laquelle il fallait agir avec prudence, vu l'attachement des Orientaux à leurs anciens usages et leur crainte d'être latinisés. Le patriarche ne le fit pas et son décret suscita un orage terrible, aussi bien en Égypte qu'en Syrie.

L'un des principaux instigateurs du mouvement fut un ex-basilien nommé Gibarra, qui avait été sécularisé. En Égypte, où il se trouvait, il essaya d'ouvrir une chapelle séparée; mais le consulat de France la fit fermer à la réquisition du patriarche. Après avoir publié des pamphlets contre Rome et contre les prélats de sa nation, Gibarra forma le projet d'organiser une nouvelle communion melkite. S'étant entendu avec le consul de Russie qui favorisait ses vues, il alla soumettre son plan au patriarche grec de Jérusalem et se rendit de là à Constantinople, où ses propositions furent chaleureusement accueillies par le phanar. A son retour à Beyrouth, Gibarra était muni de lettres de l'ambassadeur de Russie; tous les consuls de cette puissance travaillèrent à semer la division parmi les melkites.

Ce qu'il y eut de remarquable dans ce mouvement, c'est que les dissidents ne voulaient pas se fondre avec les grecs dits orthodoxes, mais former une nouvelle communion sous le nom de grecs orientaux (charki), et ils y réussirent, pendant quelque temps, à Damas où ils avaient une église séparée. On compta alors dans cette ville trois communions différentes, célébrant

d'après le rite grec en langue grecque ou arabe : 1° les *orthodoxes* relevant du patriarche grec d'Antioche; 2° les melkites unis soumis à Mgr Clément Bahus; 3° les melkites charki. Il y eut aussi une chapelle des *charki* à Beyrouth (1).

Les événements qui désolèrent la Syrie en 1860 ramenèrent beaucoup de dissidents. Quelques années plus tard la communion des Charki finit par se dissoudre et par rentrer sous l'obédience de son patriarche, en suivant aussi la réforme du calendrier, déjà adopté, du reste, par les Syriens, les Chaldéens et les Maronites. Le 2 février 1865, les charki et les autres melkites célébraient ensemble la fête de la Purification au jour grégorien. Cependant la chapelle qui avait été fondée à Beyrouth continua à être desservie par Gibarra, qui n'a pas fait sa soumission, mais dont le troupeau était composé de deux ou trois familles seulement.

L'affaire du calendrier était apaisée, lorsque Mgr Clément, dont la précipitation avait failli engendrer un schisme, donna aux évêques chrétiens l'exemple du plus noble désintéressement. Au mois d'octobre 1864, Sa Béatitude réunit les évêques de son Église et leur annonça l'intention d'abdiquer pour se retirer dans le monastère de Deïr-el-Mokallès (Saint-Sauveur), d'où il avait été tiré pour être fait d'abord évêque en Égypte, puis patriarche. Il rendit ses comptes publiquement et restitua ce qui lui restait de l'argent recueilli quelques années auparavant en France et en Belgique par l'évêque-vicaire Macarios. Malgré les instances et les larmes de toutes les personnes présentes, il se dépouilla successivement de ses insignes et de ses vêtements patriarcaux. Le soir même, il avait repris dans son couvent la robe noire, la ceinture de cuir et les sandales.

A. D'AVRIL.

(*A suivre.*)

(1) Dans le volume de mes Archives, intitulé *Sur les Melkites*, voir un mémoire détaillé sur Gibara (pièce n°17).

L'ORDINAL COPTE

AVANT-PROPOS

Je commence aujourd'hui la publication de l'*ordinal* copte. Un double intérêt doit recommander cet important document aux amis de la *Revue de l'Orient chrétien :* un intérêt théologique, puisqu'on pourra comparer par là les ressemblances et les différences qui existent entre le rite copte et celui de l'Église latine ou des autres Églises chrétiennes, et déterminer en même temps en quoi consiste au juste, pour l'Église copte, la nature, ou, comme on dit en théologie, l'*essence* des diverses ordinations; un intérêt philologique, car le copte est une des langues de l'Orient chrétien qui sont le plus ignorées parmi nous.

Le Ms. qui contient l'*ordinal* copte se trouve à la Bibliothèque nationale et porte le n° 98 dans le catalogue dressé par M. Amélineau (fonds copte). Ce Ms. est assez volumineux et est généralement en bon état : cependant il présente çà et là quelques légères lacunes. Des retouches postérieures à l'encre rouge ont parfois modifié le texte et donné naissance à un certain nombre de variantes de peu d'importance. Une traduction arabe sur marge accompagne le texte.

Dans certains endroits il est difficile de saisir le sens

du document. On n'en sera nullement étonné quand on saura que le copte, par sa morphologie, présente d'assez grandes obscurités et n'est pas aisément traduisible dans nos langues. La *scriptio continua*, forçant l'éditeur à séparer les mots par la pensée, constitue une autre source de difficultés.

Je n'ai pas jugé utile de déployer un grand apparat critique dans ce travail. Un document de cette nature ne comporte pas une semblable élaboration. Une simple traduction, aussi fidèle que possible, mettra bien mieux le lecteur à même de tirer personnellement les conclusions qui se dégagent, à différents points de vue, d'un pareil document. Je me suis contenté uniquement de signaler au bas des pages quelques légères variantes dont la plupart consistent dans l'emploi du pluriel pour le singulier ou réciproquement. Là où j'ai cru devoir suppléer les lacunes du texte, j'ai mis mes restitutions entre crochets.

Pour transcrire et traduire ce Ms. je prévois qu'il me faudra beaucoup de travail et de patience. Je serais amplement récompensé de mes efforts, si ce travail contribuait en quoi que ce soit à servir la cause de l'*Union des Églises* que nous poursuivons tous avec le même zèle et le même désintéressement.

Je ne traduis que les parties qui touchent d'une manière quelconque à la *Hiérarchie ecclésiastique*. Je laisse de côté bon nombre d'autres parties accessoires, comme, par exemple, ce qui concerne la consécration d'une vierge ou d'un hégoumène.

Ce Ms., d'après la note ajoutée par M. Amélineau, fut consacré au palais du patriarche le 22 hathar 1474, c'est-à-dire le jeudi 18 novembre 1778 de notre ère. Toutefois il doit être d'au moins trois siècles antérieurs.

Dr V. Ermoni.

CONSÉCRATION D'UN LECTEUR

ⲉⲑ[ⲃⲉ ⲟⲩ]-ⲁⲛⲁⲅⲛⲱⲥⲧⲏⲥ
ⲁⲩ[ϣ...]ⲉⲛ ⲫⲏⲓ ⲧⲟⲩ ⲛⲁ
.....ⲛⲱⲥⲧⲏⲟ ⲛⲁ
ⲣ.....ϩⲟⲩ ⲉⲣⲁⲩ ⲁⲧ
.....ⲃⲱⲥ ⲙⲡⲓⲡⲉⲑⲟ ⲙ
.....ⲙⲁⲛⲉⲣϣⲱⲟⲩϣⲓ ⲉⲣⲉϫⲱ ⲩⲃⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ
ⲉⲣⲉ ⲧⲉϥⲛⲁϩⲃⲓ ⲕⲱⲗϫ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ
ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲓϩⲩⲡⲟⲡⲟⲗⲓⲟⲛ
ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣϣⲱⲟⲩϣⲓ ⲉⲣⲉ ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩⲉⲛϥ ϯⲙⲉⲧⲁⲛⲟⲓⲁ
ⲉϫⲱϥ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ⲛⲱⲟⲩ ϫⲉ
ⲧⲉⲧⲉⲛⲉⲣⲙⲉⲑⲣⲉ ϫⲉ ϥⲉⲙⲡⲓϣⲁ ⲛⲧⲁⲧⲁⲝⲓⲥ
ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲉⲑⲙⲏ ⲛⲉϣⲟⲩ ⲁⲉ ⲉⲩⲉⲣⲙⲉⲑⲣⲉ ϫⲉ
ⲁϩⲁ ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ϥⲉⲙⲡⲓϣⲁ
ⲙⲉⲛⲉ[ⲛ] ⲥⲱⲥ ⲟⲓ ⲛⲁⲕ ⲛⲟⲩϯⲁⲗⲓⲥ ϯⲉ̀
ⲛϯ [ⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ] ⲉϫⲱϥ ϯ ⲛⲟⲩⲁⲓ ϧⲉⲛ ⲉⲙϯ
ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲁ ⲛⲥⲁ ⲧⲉϥⲁⲫⲉ ⲉϫⲱ ⲙⲫⲣⲁⲛ ⲛϯ
ⲧⲣⲓⲁⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲧⲁⲗⲱ ⲙⲡⲓⲥⲉⲟⲓ
ⲛⲟⲩϥⲓ ⲁϫⲱ ⲛϣⲉⲛϩⲙⲁⲧ... ⲛⲉⲙ ⲉⲩϫⲏ...
ⲛⲟⲩϥⲓ ϩⲱⲧⲏ ⲉⲩϫⲏ ϩⲁⲣⲟϥ ⲉⲣⲉ ϩⲣⲁⲕ ⲧⲟⲓⲉ

ⲧⲉⲛⲧϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲁⲓⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ ⲫⲏⲛⲃ ⲛⲱⲥ ⲫϯ ϣⲱⲡⲉ ⲣⲟⲕ
ⲙⲡⲉⲃⲱⲕ ⲛⲏⲙ ⲉⲟⲩⲁⲛⲁⲅⲛⲱⲥⲧⲏⲥ ϧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲟⲩⲟϩ
ⲙⲁⲕⲉ ⲛⲁϥ (1) ⲉⲛⲉⲕⲙⲉⲑⲙⲏ ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁϥ (2) ϩⲉⲛ ⲧⲉⲕϩⲟϯ
ⲉϯⲉⲕⲙⲉ ⲧⲃⲱⲕ. ⲁⲣⲓϯϥ ⲛⲉⲙ ⲛϣⲁⲉⲑⲉ ϥⲟⲩϩ ⲛⲙⲥⲕⲉⲧⲟⲥ.
ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲱⲡ (3) ⲟⲩⲁⲛⲧ[ⲁⲣ]ⲛⲱⲥⲧⲏⲥ.

(1) ⲛⲱⲟⲩ
(2) *Id.*
(3) ⲧⲟⲩ ϣⲱⲡ

ϥⲧⲁⲛⲟⲩⲧ ⲙⲡⲉⲕⲙⲉⲟ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ϕⲁⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉϥϣⲁϣⲛⲓ (1) ⲉⲡⲉⲕⲙⲉⲧϣⲁⲛⲁϩⲉⲛϥ. ⲙⲡⲓ ⲛⲓⲉⲧⲁⲧⲣⲁ[ⲛ]ⲁⲕ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ. ϫⲉ ϥϣⲟⲛ ⲛϫⲉ ⲡⲛⲁⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ ⲛϫⲉ ⲛⲓⲧⲁⲓⲟ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ϯⲡⲣⲟⲥⲕⲩⲛⲏⲥⲓⲥ. ϕⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡϣⲩⲛⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲙⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ϯⲛⲟⲩ.

ⲟ ⲁⲣⲭⲓⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲡⲣⲟⲥⲉⲩϫ[ⲉⲥⲑⲁⲓ] ⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ
ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲩϫⲛ ⲉⲣⲉ ϩⲣⲁϥ ⲧⲟⲓ ⲉⲛⲉⲛⲃⲧ [ⲉⲛⲉⲓⲉⲃⲧ]

ϕⲧ ⲡⲙⲛⲩⲧ ⲡⲣⲁⲙⲁⲟ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥϫⲱⲣⲉⲁ. ϕⲛ ⲉⲧⲁϥϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉϥⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛϩⲁⲛⲧ[ⲁ]ϩⲙⲁ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥⲧⲁϩⲟ ⲙⲙⲱⲟⲩ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲛⲗⲛⲧⲉ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲁⲓⲃⲁⲟⲛⲥ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲗⲩⲧⲟⲩⲣⲅⲓⲁⲑⲁⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲕϕⲱⲛ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲛⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲓⲁⲓⲕ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲓⲧⲟⲩⲃⲟ ⲉⲕⲧⲟⲩⲃⲟ ⲙⲙⲱⲟⲩ.

ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (2) ⲛⲁⲛⲓ ϕⲁⲓ (3) ⲉⲧⲟⲩⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟϥ (4) ⲉⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲛⲁϩⲙⲱⲥⲧⲓ. ⲁⲣⲓ ⲕⲁⲧⲁϩⲓⲱⲥ ⲛⲁϩϥ (5) ⲉⲃⲟⲗϧⲉ ⲥⲟ-ϕⲓⲁ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ⲕⲁϯ ⲉⲣⲉϥⲉⲣⲓⲉⲗⲉⲧⲁⲓ (6) ⲛⲛⲉⲕⲥⲁϫⲓ ⲛⲛⲟⲩϯ. ⲛⲉⲙ ⲧⲟⲩⲁ[ⲛⲁⲓ] ⲛⲟⲥ [ⲧⲛ]ⲥ ⲁⲣⲉ ϩⲉⲣⲟϥ ⲟⲩⲉⲛ ⲛⲉⲕⲛⲟⲗⲓⲧⲓⲁ ⲛⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ϫⲟⲕϥ (7) ⲉⲃⲟⲗϧⲉ ⲛⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲁⲧⲟⲩⲱⲧⲉⲃ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲉⲕⲛⲉⲧⲩⲉⲛϩⲛⲓⲧ. ⲛⲉⲙ ⲛⲉⲕⲛⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲛⲥ ⲡϣⲩⲛⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲙⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ϯⲛⲟⲩ.

ϕⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲛⲉⲛⲓⲧ ⲁⲛⲟⲛ ⲛⲛⲉϥⲥⲙⲁ[-ⲟ]ⲩ
ⲩ[ⲧⲁ] ⲉⲕϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ.

ϕⲧ ⲡⲙⲛⲩⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ. ϕⲛ ⲉⲧⲁⲙⲟⲛ ⲙⲡⲧⲏⲣϥ

(1) ⲧⲟⲩ ϣⲁϣⲛⲓ
(2) ⲛⲉⲕⲃⲓⲁⲓⲕ
(3) ⲛⲁⲓ
(4) ⲙⲙⲱⲟⲩ.
(5) ⲛⲁϩⲟⲩ
(6) ⲉⲣⲟⲩ ⲉⲣⲓⲉⲗⲉⲧⲁⲓ
(7) ϫⲟⲕⲟⲩ

ϧⲉⲛ ⲧⲉϥϫⲓϫ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϕⲱⲛ ⲉⲃⲟⲗ ⲙⲡⲉϥⲡⲛⲁ ⲉϫⲉⲛ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ϕⲛ ⲉⲧⲉⲉⲛ ϫⲁⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲧⲁϩⲛⲟⲩⲧ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲁⲙⲁϩⲓ.

ⲟⲩⲱⲛϩ ⲙⲡⲉⲕϩⲟ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲓⲙ. ϕⲁⲓ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁϥ ⲙⲡⲉⲕⲙⲉⲟ ⲉⲃⲟⲗ. ⲉⲧⲉⲣⲡⲣⲟⲥϕⲉⲣⲓⲛ ⲙⲙⲟϥ (2) ⲛⲁⲕ. ⲉⲉⲣⲉϥϩⲱⲓϣ (3) ⲛⲙⲉⲕⲕⲁϫⲓ ⲉⲉⲟⲧⲁⲃ. ⲛⲧⲉ ϯⲡⲁⲗⲉⲁ ⲛⲉⲙ ϯϩⲉⲛⲛⲏⲉⲧ ⲇⲓⲁⲑⲏⲕⲏ. ϩⲟⲡⲟⲥ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲕⲧⲣⲓϫⲙ (4) ⲛⲙⲉⲕⲡⲣⲟⲥⲧⲁϩⲙⲁ ⲙⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϯⲥⲱⲙ ⲛⲱⲟⲩ ⲙⲡⲉⲕⲥⲁϫⲓ ⲉⲉⲟⲧⲁⲃ. ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲉⲃⲟⲗ ⲛϧⲏⲧⲟⲩ ⲡⲉ ⲫⲛⲟϩⲉⲙ ⲛⲉⲙ ⲡⲟⲩϫⲁⲓ ⲛⲛⲟⲩϯϫⲏ. ⲁϩⲁ ⲡⲟⲩⲥ ⲉⲕⲉⲕⲱⲧ ⲛⲁϥ (5) ⲛⲙⲉⲕⲁⲓⲛⲓⲙⲁ. ⲁⲣⲓⲟⲩⲱⲛⲓ ⲉⲛⲓⲃⲁⲗ ⲛⲧⲉ ⲡⲉϥϩⲏⲧ ϧⲉⲛ ⲫⲟⲩⲱⲛⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲉⲛⲧⲟⲗⲏ. ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁϥ (6) ⲛⲟⲩϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲉⲃⲓⲛⲟⲩⲧ. ⲉⲉⲣⲉϥ ⲱⲩ (7) ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲓⲉⲗⲉⲧⲁⲛ (8) ⲛϧⲏⲧⲟⲩ ⲉⲧⲕⲱⲧ ⲛⲓⲛ ⲉⲧⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟϥ (9) ⲉⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ ⲛⲧⲉⲕⲓⲉ ⲧⲟⲩϩⲟ. ϕⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲛⲏⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ ϯⲛⲟⲩ.

ⲡⲁⲗ [-ⲡⲁⲗⲓⲛ] ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲓⲉⲃⲧ ⲁϫⲱ.

ϕⲓⲛⲉ ⲡⲟⲥ ⲫϯ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ϕⲛ ⲉⲧⲁϥⲉⲣⲩⲟⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲁⲣⲓⲉⲛⲟⲥ ⲛⲧⲉⲛ ⲉϥⲥⲱⲧⲛ ϧⲉⲛ ⲡⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕⲉⲣⲩⲟⲣⲓ ⲛⲉⲱϩⲉⲙ ⲛⲱⲟⲩ.

ϕⲛ ⲉⲧⲁϥⲕⲱⲧⲛ ⲛⲉⲥⲧⲣⲁ ⲛⲉϥⲃⲱⲕ. ⲁⲕϯ ⲛⲁϥ ⲛⲟⲩⲥⲟⲫⲓⲁ ⲉⲉⲣⲉϥⲱⲩ ⲙⲡⲉⲕⲛⲟⲙⲟⲥ ⲙⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲛ ϯⲛⲟⲩ

(1) ⲛⲉⲕⲃⲓⲁⲕ
(2) ⲙⲙⲟⲩ
(3) ⲉⲉⲣⲉⲟⲩ ϩⲱⲓϣ
(4) ⲛⲧⲟⲩ ⲉⲣⲕⲧⲣⲓϫⲙ
(5) ⲛⲱⲟⲩ
(6) ⲛⲱⲟⲩ
(7) ⲉⲉⲣⲟⲩ ⲱⲩ
(8) ⲛⲧⲟⲩ ⲉⲣⲓⲉⲗⲉⲧⲁⲛ
(9) ⲉⲣⲱⲟⲩ

ⲁⲕⲥⲱⲧⲏ ⲙⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲏⲓ ⲫⲁⲓ (2) ⲉⲧⲟⲩⲉⲱⲟⲩ ⲙⲙⲟϥ (3) ⲛⲟⲩⲁⲛⲁⲅⲛⲱⲥⲧⲏⲥ. ⲙⲟⲓ ⲛⲁϥ (4) ⲛⲟⲩⲥⲟⲫⲓⲁ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲡⲣⲫⲟⲛⲏⲧⲓⲁ. ⲉϥⲓⲣⲓ ⲛϯⲙⲉⲗⲉⲧⲏ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲥⲁⲝⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲉⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲟⲗⲏⲧⲓⲁ ⲛⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ϧⲉⲛ ⲡⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲉⲙ ϯⲙⲉⲧⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲛⲏⲣⲓ. ⲡⲉⲛⲟⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲉⲣⲁⲥⲡⲁⲍⲉⲥⲑⲉ[ⲁⲓ] ⲙⲡⲙⲁⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ ⲛⲉⲙ ⲧϫⲓϫ ⲙⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲛⲏ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲟⲓ ⲛⲁϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲧⲉ ⲡⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲱⲩ ⲉϫⲱϥ ⲛⲧⲁⲓⲕⲁⲑⲏⲥⲓⲥ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ
(2) ⲛⲉⲓ
(3) ⲙⲙⲟⲟⲩ
(4) ⲛⲱⲟⲩ

TRADUCTION

Pour le lecteur.
Ils l'interrogent.
. . . . . .
. . . . . .
devant. . . . . .
. . . . . l'autel, il louera, il dévoile,
il inclinera sa tête,
l'évêque se placera sur l'escabeau de l'autel; ceux qui l'ont conduit, donneront leur *avis* (?) sur lui; l'évêque leur dira : « testifiez-vous qu'il est digne de l'ordre ».

Dans leur vérité ils testifieront qu'il est digne devant Dieu.

Après cela, prends les *ciseaux* (?) pour faire cinq croix sur lui [sur sa tête], cinq au milieu et quatre derrière sa tête au nom de Dieu, Trinité sainte. Offre une bonne odeur [un sacrifice d'agréable odeur?] en actions de grâces..... et une prière..... bonne réconciliation; la prière, sur lui, sera un don pour toi.

A toi notre regard et notre supplication, Seigneur Dieu. Que ta bouche soit à tout serviteur (1), au lecteur dans ton Église; et donne-lui tes justices; fais-lui grâce dans ta crainte, au serviteur que tu aimes. Donne-lui aussi de toucher les instruments, et qu'il devienne lecteur.

Il est honoré, devant toi, par le monde. Qu'il obtienne toutes tes miséricordes qu'il t'a plu de lui accorder de toute éternité. Que la miséricorde se fasse dans tes desseins, et qu'il te soit offert dans tout l'univers l'oblation et l'adoration. Au Père et au Fils et au Saint-Esprit, Dieu.

L'archidiacre prie l'évêque de dire la prière suivante en se tournant du côté de l'Orient.

Dieu grand, riche dans ses dons, Lui, qui dirige son Église qui est une armée, et qui établit eux (2) en elle dans ce degré de la liturgie;

(1) Il est possible qu'il faille écrire ⲙⲡⲟⲛⲉ ⲣⲟⲕⲉ : cette leçon nous donnerait un sens plus clair, à savoir : *Sois propice à tout serviteur.*

(2) Les lecteurs.

Et toi, qui répands tes dons sur tes serviteurs, purifie-les selon ta pureté, et, tout serviteur, que tu as appelé au lectorat, remplis-le de toute sagesse et de prudence afin qu'il prenne soin de tes divines paroles. Avec le lectorat fais-lui trouver aussi ton irrépréhensible conduite; remplis-le de tes purs dons dans ta miséricorde, avec ton Fils Unique et le Saint-Esprit, Dieu.

Te tournant vers l'Occident *pour célébrer ses louanges* (?), dis :

Dieu grand et plein de charité, qui tient tout dans sa main, et qui répand son esprit sur tout le monde, qui a produit toute chose, la tenant dans sa puissance;

Manifeste ta face sur ton serviteur lequel est en ta présence pour s'offrir à toi, pour annoncer tes saintes paroles de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Qu'il annonce tes préceptes à ton peuple et leur apprenne tes saintes paroles, d'où découlent le salut et la vie de l'âme. O Dieu, certainement, tu lui édifieras tes récits. Éclaire les yeux de son esprit par la lumière de tes commandements. Accorde-lui d'être bien humble, afin qu'il lise [ta loi] et dirige bien ceux qui l'écoutent pour la gloire et l'honneur de ton règne. Père, Fils et Saint-Esprit, Dieu.

Il se tourne de nouveau vers l'Orient pour dire :

Seigneur, Dieu Tout-Puissant, celui qu'il a mis, par avance, avec moi, au nombre de ceux qu'il a choisis dans le monde entier, et que tu as prévenus par ton appel;

Celui qu'il a choisi pour être son serviteur. Donne-lui la sagesse pour qu'il expose ta loi à ton peuple. C'est toi Seigneur, qui as choisi ton serviteur, que tu as institué comme lecteur. Donne-lui la sagesse et la prophétie, pour qu'il expose tes saintes paroles à ton peuple, dans une conduite irréprochable, dans la grâce et la charité de ton fils Unique, notre Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur, Jésus-Christ. Celui qui.

Qu'il embrasse l'autel et la main de l'évêque et les assistants, et fais le participer au saint mystère de l'archidiacre pour parler sur lui à cette assemblée (1).

(*A suivre.*)

(1) Au lieu de ΠΤΑΙΚΑΟΗΙΟΙΟ on pourrait peut-être lire ΠΤΑΙΚΑΟΗΚΟΟΙΟ comme nous le trouverons plus loin. Dans ce cas la traduction serait : « pour faire sur lui cette catéchèse ».

LA VERSION SYRIAQUE INÉDITE

DES MARTYRES DE S. PIERRE, S. PAUL ET S. LUC

D'APRÈS UN MANUSCRIT DU DIXIÈME SIÈCLE

INTRODUCTION

I. — Les martyres de saint Pierre et saint Paul ont dû former la fin des actes de ces deux apôtres qui sont déjà mentionnés par Eusèbe de Césarée (267-338). Le trait le plus caractéristique du martyre de saint Pierre est déjà cité par saint Ambroise (340-397) et encore faut-il noter que saint Ambroise le cite d'après la rédaction attribuée à saint Lin et que cette rédaction n'est pas la primitive mais en suppose une ou plusieurs autres.

Nous avons donc là un des écrits apocryphes les plus anciens. M. Lipsius (*Acta Apostolorum apocrypha;* in-8°, Leipzig, 1891) a publié les textes grecs ou latins différents qui contiennent ces légendes. Il avait déjà publié dans le *Jahrbücher für protestantische Theologie* (1886, p. 86-166) un texte grec différent copié par M. Krumbacher sur un manuscrit du neuvième siècle conservé à Pathmos. M. Lipsius mentionne les versions slave, arabe, copte (1) et éthio-

(1) Le texte fragmentaire de la version copte fut publié par M. Guidi dans les *Rendiconti della Academia Reale dei Lincei*, 1887. Le même savant donna une traduction italienne de ces fragments dans le *Giornale della Societa asiatica italiana*, 1888.

pienne (1). Je me propose de faire connaître la version syriaque qu'il ne mentionne pas.

Elle est contenue dans le manuscrit du British Museum (addit. 12.172 fol. 12-24). Chaque page est divisée en deux colonnes de 27 à 34 lignes plus ou moins effacées par les doigts des lecteurs (2). Ce Ms. est du dixième siècle.

Quelques fragments de ces deux martyres sont aussi contenus dans le Ms. addit. 14.732 (fol. 217-227) (3). Ce Ms., plus moderne que le précédent, donne cependant le même texte, mais les variantes sont assez nombreuses pour que l'on puisse du moins affirmer que l'un n'a pas été transcrit sur l'autre, il ne reste plus malheureusement qu'une vingtaine de mots du martyre de saint Pierre et cinq colonnes du martyre de saint Paul, encore manque-t-il un morceau au milieu de chacune des pages.

Le texte syriaque est conforme au texte du Ms. de Pathmos. De plus, le martyre de Pierre est presque identique avec le fragment du μαρτύριον τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Πέτρου qui va du chapitre IV à la fin dans les *Acta Apostolorum apocrypha* (pp. 84-103). Le martyre de saint Paul ressemble beaucoup aussi au Μαρτύριον τοῦ ἁγίου ἀποστόλου Παύλου publié dans le même ouvrage (pp. 104-118). Les actes attribués à saint Lin développent et interpolent les précédents. La version latine de ces actes est insérée dans les mêmes *Acta Apostolorum apocrypha*, j'y ferai quelques renvois pour mettre les différences en évidence.

Tous les textes brodent sur le même canevas : — Saint Pierre prêche la continence; il est cause que les quatre

(1) La version éthiopienne fut publiée par Malan, *Certamen Apostolorum*, Londres, 1871.

(2) Cf. Wright, Catalogue des Mss. syriaques du British Museum, p. 1116-1117. Il y est dit que les pages sont « all more or less stained and soiled ». J'ai transcrit ce texte que l'*Orient Chrétien* ne veut pas publier pour ne pas fatiguer ses lecteurs.

(3) Cf. Wright, *Catalogue*, p. 1143.

épouses d'Agrippa, préfet de Rome, et l'unique épouse d'Albinus quittent leurs maris. Ceux-ci, pour se venger, font mettre Pierre à mort. C'est faire un inutile anachronisme que de voir dans quelques rédactions de ces actes si anciens une influence manichéenne. La vérité semble être que nous trouvons partout, plus ou moins paraphrasée, une même doctrine essénienne (Voir Fl. Josèphe *A. J.*, XVIII, 2. *Uxores non ducunt...*) qui dut exercer une certaine influence dans la primitive Église. Car c'est à l'introduction de cette essénienne névrose que s'opposait saint Paul quand il écrivait (I Cor., VII, 9 et 13) : *Melius est nubere quam uri... si qua mulier fidelis habet virum infidelem, non dimittat virum...* — Saint Paul est mis à mort par ordre de Néron qui ne lui pardonne pas de venir prêcher dans ses États un roi éternel plus puissant que l'empereur des Romains.

II. — Le martyre de saint Luc n'existe ni en grec ni en latin, mais seulement en copte et en éthiopien (1). Ces deux dernières Églises, en effet, font de Luc un martyr, tandis que les deux premières le font en général mourir de mort naturelle (2). M. Lipsius pouvait donc en conclure que le martyre de saint Luc était d'origine copte. On y trouve du reste un manque de simplicité et une prodigalité de miracles qui ne permettent pas de lui attribuer la même origine qu'aux martyres de saint Pierre et de saint Paul. Toutefois la publication d'une version syriaque qui existait au dixième siècle obligera à se demander si le martyre de saint Luc n'aurait pas une origine grecque relativement moderne et n'aurait pas passé du grec simultanément ou successivement au syriaque

(1) Dans le Synaxaire de l'Église copte et le *Certamen Apostolorum* traduit de l'éthiopien par Malan.

(2) Cf. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, Braunschweig, 1883-1891, t. III, pp. 368-371.

et au copte et de là à l'arabe et à l'éthiopien (1). Pour faciliter la comparaison le supplément de l'*Orient chrétien* donnera le texte syriaque du martyre de saint Luc (2), qui est de beaucoup, faute d'original grec, le plus ancien sur ce sujet.

(1) D'après M. Guidi *Giornale della Soc. as. ital.* 1888, la version copte « sahidica » a été traduite au treizième siècle en arabe et cette dernière version le fut au quatorzième siècle en éthiopien. Mais cette version copte ne renferme pas le martyre de saint Luc. Jusqu'à la découverte de ce martyre en copte on doit donc croire que l'arabe l'a emprunté au syriaque que je publie.

(2) Le Ms. syriaque 14.732 que je désignerai par la lettre B ne renferme sur saint Luc que cinq fragments de colonnes formant une trentaine de lignes. Je désignerai le ms. 12.172 par la lettre A. Je ferai aussi quelques renvois aux Mss. carshounis de la Bibl. Nat. de Paris, nos 232 et 237 du Fonds syriaque.

I

MARTYRE DE SAINT PIERRE, CHEF DES APÔTRES.

Pierre, mes chers amis, était à Rome (1): il se réjouissait dans le Seigneur avec ses frères et était rempli de consolation en voyant le peuple qui se rassemblait tous les jours au nom de notre Seigneur de notre Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ qui avait souffert cinquante-quatre (trente-quatre?) ans auparavant et avait été prêché en Judée, en Samarie, à Antioche, à Rome et dans le monde entier par les saints apôtres après son ascension.

Quatre concubines du préfet Agrippa s'étaient réunies à Rome, près de Pierre. Elles s'appelaient Euphémie, Agrippine, Eucharia et Kadouris (2). Il leur enseigna la pureté et la crainte de Dieu, elles furent possédées de l'amour du Seigneur et s'engagèrent à ne plus jamais se laisser souiller par le païen Agrippa et à garder la pureté à cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon l'enseignement du saint apôtre Pierre. Quand Agrippa vit qu'elles s'éloignaient de son lit impur, il les menaça et décréta contre elles la peine de mort; il souffrait beaucoup, à cause de son amour pour elles. Il employa des espions pour savoir près de qui elles allaient s'instruire, et apprenant qu'elles s'instruisaient en la chasteté auprès de Pierre, il les envoya chercher et dit : « Vous vous attachez à un chrétien, mais sachez que je vous ferai périr,

(1) Le commencement diffère dans les actes attribués à saint Lin. Lipsius, *Acta Apostolorum apocrypha*, Lipsiæ, 1891, p. 1. Lin rappelle la lutte de Pierre avec Simon et dit qu'il prêchait surtout la continence.

(2) ܩܕܘܪܝܣ ܕܝܢܝܣ ܕܝܢܝܣ ܕܝܢܝܣ. Au lieu de Kadouris, les Mss. latins portent Dione, Dionis. Mais le grec porte καὶ Δώρις et c'est là l'origine du syriaque. Les deux mots ont formé le nom propre Kadouris.

et que je brûlerai celui-là tout vivant. » Elles supportèrent depuis lors toutes les souffrances plutôt que de se souiller davantage avec le païen Agrippa, parce qu'elles croyaient dans le Messie qui est Dieu et étaient chrétiennes. Elles furent aussi fortifiées par Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur (1).

Une autre, nommée Xantippe (ܙܢܬܝܦܦܐ) (2), qui était extrêmement belle, était femme d'Albinus (ܐܠܒܝܢܘܣ) prince de Rome (ܪܘܡܝܐ ܡܠܟܐ) et ami de l'empereur. Elle alla avec d'autres femmes de sénateurs (ܣܢܛܪܟܝܐ) (3) auprès de Pierre prince des apôtres et apprit de lui la pureté et la crainte de Dieu, puis elle s'éloigna aussi de son mari (4). Celui-ci l'aimait beaucoup à cause de sa grande beauté et s'étonnait de la voir s'éloigner de son lit (5). Quand il apprit que c'était le chrétien Pierre qui lui avait enseigné la pureté, il fut rempli de colère contre le saint, et se proposa de le tuer.

Il y avait alors beaucoup d'hommes et de femmes qui pratiquaient la pureté et la crainte de Dieu d'après l'enseignement de Pierre, et à cause de cela les hommes méchants firent une violente manifestation à Rome. Albinus, l'ami du roi et l'époux de Xantippe, qui avait le cœur rempli de méchanceté contre Pierre, dit au préfet Agrippa : « Fais justice de ce chrétien nommé Pierre qui a séparé ma femme de moi, sinon je me vengerai moi-même ». Agrippa répondit : « Et moi aussi j'ai à me plaindre de ce Pierre qui a éloigné de moi mes concubines, ce dont mon cœur souffre beaucoup ».

Albinus reprit : « Pourquoi donc es-tu lâche et froid, quand tu devrais être audacieux et brûlant? Allons, faisons-le arrêter, nous l'accuserons de magie et serons vengés de nos femmes; ne sommes-nous pas assez forts pour le perdre et pour reprendre nos femmes? »

(1) Ce récit est allongé dans le latin. On fait ressortir davantage les demandes d'Agrippa et la résistance de ses concubines.

(2) En latin : Xandips, Xandippem, en grec Ξαντίππῃς. Elle est encore appelée Agrippine dans le Ms. de Pathmos : *loco citato*, p. 90.

(3) En latin : « cum pluribus matronis ».

(4) En latin : « repudiavit non modo virile connubium sed et omne vitæ hujus delectamentum. »

(5) Le latin appuie encore sur ce fait : « cum Albinus cubitum iret et Xandippem sibi adduci fecisset, suæque delectationis commixtionem apud eam nec blanditiis nec terroribus obtinere potuisset... ».

Or Xantippe (1) eut connaissance de cela. Elle envoya aussitôt secrètement vers Pierre et lui dit : « Éloigne-toi de Rome avec nos frères et Marcellus (ܡܪܩܠܘܣ) (2), car mon mari Albinus avec le préfet Agrippa trament quelque chose contre toi et veulent te faire mourir. » Quand les frères apprirent cela, ils vinrent tout en larmes supplier Pierre de quitter la ville. Il leur répondit : « Je ne suis pas un fuyard, mes frères ». Mais ceux-ci répliquèrent : « (Conserve-toi) aussi longtemps que Dieu t'en donnera la force pour le servir et pour rester à notre tête ». Pierre écouta les frères et sortit seul. Il ordonna qu'aucun des frères n'allât avec lui (3).

Comme Pierre sortait de la porte de la ville, Notre-Seigneur lui apparut, il se dirigeait vers Rome. Quand Pierre l'eut regardé et eut reconnu le Seigneur, il lui dit : « Maître, où vas-tu? » Notre-Seigneur lui répondit : « J'entre à Rome pour y être crucifié ». Pierre lui dit : « Seigneur, tu vas être de nouveau crucifié? » Pierre comprit alors dans son esprit la parole du Sauveur, il le vit monter au ciel, et rentra dans Rome plein de joie et de consolation en louant Dieu qui lui avait prédit ce qui allait lui arriver. Il vint retrouver les frères et leur raconta l'apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les paroles qu'il lui avait dites en remontant au ciel.

Les frères furent affligés, pleurèrent beaucoup et lui dirent en gémissant : « Nous te prions, ô notre père Pierre, d'avoir pitié de nous, car nous ne sommes que des enfants ». Pierre leur répondit : « La volonté du Seigneur s'accomplira toujours, quand même nous ne le voudrions pas, mais pour vous, mes enfants, ne vous affligez pas, le Seigneur Dieu vous affermira dans sa foi, vous confirmera dans son amour, et vous donnera la force d'accomplir sa volonté. Pour moi, si le Seigneur me demandait de demeurer ici-bas, je ne résisterais pas; mais, s'il veut m'enlever à cette terre, je m'en réjouis et en suis heureux ». Pendant que Pierre parlait, les frères pleuraient amèrement et avaient le cœur brisé.

(1) Ce nom est écrit ici Xénobie (ܟܣܢܘܒܝܐ). On ajouta un alef au-dessus de la ligne (ܟܣܢܘܒܝܐ).

(2) Le latin nous apprend que ce Marcellus est fils du préfet Marc (page 4).

(3) Ces trois lignes sont développées en trois pages dans le latin, qui introduit aussi Processus et Martinianus, gardiens de la prison Mamertine.

Après cela, le préfet Agrippa envoya quatre soldats armés et une troupe de ses serviteurs (1) qui se saisirent de Pierre et l'amenèrent devant lui. Quand Agrippa le vit, il ordonna, à cause de sa rancune contre lui, qu'on le crucifiât aussitôt (ܐܬܨܠܒ ܠܗ ܡܝܬܐ). Et il écrivit sur la sentence qu'on l'avait saisi et qu'il mourrait pour cause de religion (ܒܥܠܬ ܕܬܪܥܝܬܐ) (2).

Quand les frères apprirent que Pierre serait crucifié, ils s'assemblèrent et beaucoup d'habitants de la ville avec eux; riches et pauvres, puissants et faibles, orphelins et veuves, et cherchèrent à arracher Pierre des mains d'Agrippa. La foule criait : « tu commets une injustice contre Pierre, ô Agrippa, dis-nous quel mal il a fait à toi ou à l'un des Romains. Nous qui sommes Romains, nous n'avons pas vu Pierre faire une seule action passible de la mort; si tu ne le délivres pas, nous brûlerons l'immense Rome par le feu et nous en sortirons (3) ».

Pierre cria à haute voix pour imposer silence aux foules, puis ouvrit la bouche et dit : « O hommes, qui êtes les soldats du Messie Dieu, songez aux souffrances précieuses et sacrées qu'il a supportées pour vous, rappelez-vous les signes et les prodiges que vous lui avez vu opérer par mes mains, et les guérisons et les miracles qui furent faits au milieu de vous en son nom, prenez patience, vous savez qu'il viendra et rendra à chacun selon ses œuvres. Et maintenant, mes frères, ne faites aucun mal à Agrippa et ne le brisez pas (4); car il n'est que le serviteur de son père le diable. Vous savez du reste que nous ne pouvons éviter que cette œuvre ne s'accomplisse, pourquoi donc en serais-je affligé et n'irais-je pas au-devant de la croix? »

Quand Pierre approcha de la croix, il se tint debout près d'elle, ouvrit la bouche et dit : « O nom de la croix, mystère caché, ô grâce ineffable qui se trouve dans le nom de la croix, ô nature

(1) « Supervenit Hieros cum quatuor apparitoribus et aliis decem viris. »

(2) Le latin donne encore de grands développements : « Tunc facta est facies Apostoli sicut sol splendida et aperiens os suum dixit ad eum : Video quo tendis, dux libidinum, amator pollutionis, atrocitatis inventor, innocentium persecutor, etc., etc. » Pierre demande aussi à Agrippa à être crucifié la tête en bas.

(3) La menace de brûler Rome n'existe pas dans le latin, lequel du reste développe encore cet incident. Cette menace n'existe pas non plus dans les textes grecs. Je ne la trouve donc que dans le syriaque. Elle rappelle l'accusation portée par Néron contre les chrétiens.

(4) « Nolite in Agrippam sævire et amaro animo in eum esse. »

de l'homme qui ne peut se séparer de Dieu, ô souvenir des bons combats qui ne peut être caché pour l'éternité sans être prononcé par des lèvres impures. Je m'efforce à la fin de ma vie de te faire connaître, et je ne te tairai pas, ô grand mystère de la croix que j'honore dans mon esprit et dans mon cœur. Ne vous attachez pas pas à une croix trompeuse, ô vous tous qui espérez en le Messie. Il n'est pas possible qu'il se révèle une autre croix avant la fin des temps alors que tout l'univers passera devant Notre-Seigneur et sera éclairé par elle. En elle se réjouiront tous ceux qui espèrent en Notre-Seigneur, lequel fut crucifié sur elle; et alors rougiront tous ceux qui ne crurent pas en elle. Écoutez-moi, ô mes frères, et séparez-vous de tout ce qui n'est pas stable (ܡܫܪܪ). Fermez les yeux et les oreilles aux créatures afin que vous appreniez tout ce qu'a voulu faire le Messie avec son grand mystère (de la croix) pour notre salut. »

Il ajouta ensuite pour son compte : « Voici l'heure, ô Pierre, de livrer ton corps à ceux qui doivent le prendre. Acceptez la demande que je vais vous faire, ô vous qui attendez et qui êtes prêts à me crucifier : je ne suis pas digne du grand honneur d'être crucifié comme mon maître, mais accordez-moi d'être crucifié la tête en bas ».

Aussitôt ils le saisirent et le crucifièrent la tête en bas comme il l'avait ordonné, il s'adressa alors à la foule et parla ainsi (1) : « O hommes qui entendez, écoutez et comprenez ce que je vous dis ainsi suspendu, afin que vous connaissiez le mystère de toute la nature et la constitution première de tout ce qu'elle contient. Le premier homme dont je suis maintenant le type et qui est venu la tête en bas a révélé cette génération qui ne l'avait pas produit car elle était morte et n'avait pas le mouvement c'est-à-dire la sensation (2). Il retourna alors sa partie inférieure et l'appliqua sur la terre puis dans ses mesures et dans ses écrits il raisonna d'après sa nouvelle position; en conséquence, il songea dans son cœur que les objets situés à droite l'étaient à gauche

(1) Ici le latin annonce que le ciel s'ouvrit et que les assistants virent les anges descendre avec des roses et des lis.

(2) Ces paroles de Pierre crucifié ne sont bien claires dans aucune version : ܐܡܪ ܕܐܬܓܠܝ ܐܢܫܐ ܟܠ ܕܪܫܐ ܘܩܕܡܝܐ ܡܘܡܝܐ ܕܟܠ ܗܘ ܕܗܘܐ ܗܘ. ܟܕ ܕܢܚܐ ܗܘ ܡܘܡܝܐ ܗܘ ܕܐܢܐ ܗܘܐ ܠܬܚܬ ܐܝܟ ܕܡܬܚܙܐ ܒܓܕܫܐ ܗܘ. ܕܐܦ ܠܐ ܪܡܣܐ ܘܟܠܐ ܡܬܚܙܝܢܐ ܗܘܐ ܕܠܐ ܐܬܚܙܝ ܡܬܚܙܝܢܐ ܗܘܐ ܟܢ. ܘܟܠ ܗܘܐ ܠܗ ܡܬܚܙܝܢܐ ܕܐܬܚܙܝ ܡܬܚܙܝܢܘܬܐ. ܟܢܫ ܕܝܢ ܡܬܚܙܝܢܗ ܘܡܬܚܙܝܢ ܟܠ ܐܪܥܐ.

et que ceux de gauche étaient à droite, il changea par suite tout ce qui tenait à sa nature et ce qui était bon il l'appela mauvais, c'est pourquoi Notre-Seigneur a dit en parabole : Si vous ne faites pas les choses de droite comme celles de gauche, celles de gauche comme celles de droite, celles d'en haut comme celles d'en bas, celles qui sont en arrière comme celles qui sont en avant, vous n'entrerez pas dans le royaume. Je vous ai dit cette pensée de mon cœur, afin que vous voyiez dans mon crucifiement la tête en bas un symbole de l'homme primitif à sa naissance et que vous, mes frères qui m'entendez ou m'entendrez, vous découvriez l'erreur (qui nous entoure).

« Mais il est juste que j'en arrive vite à la croix de mon Seigneur Jésus-Christ qui est un verbe immense de bonté (ܡܠܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܡܠܬܐ ܕܐܠܗܐ) (1) et dont l'Esprit a dit : Qu'est-ce que le Messie, sinon le Verbe de Dieu et sa voix? le Verbe est représenté par ce bois droit sur lequel je suis crucifié et la voix l'est du côté de la nature de l'homme (2). Les clous fixés dans le bois signifient tous deux la conversion et la pénitence de l'homme.

« Tu m'as montré cela et tu me l'as révélé, ô Verbe de vie qui me parles maintenant. Je te rends grâce (3) non par les lèvres de la chair ni par la langue qui profère la vérité et le mensonge, ni par la parole qui sort de la matière, mais je te rends grâce par cette voix que l'on perçoit dans le silence, qui ne passe pas par l'organe du corps, qui n'entre pas par les oreilles de chair et n'est pas entendue par la nature impure. Je te rends grâce, ô mon Seigneur Jésus, par ta parole, par l'esprit qui est en moi et qui t'aime uniquement. Tu es un esprit d'intelligence, tu es à la fois mon père, ma mère, mon frère, mon ami, c'est toi qui me fortifies, tu es ma force, mon aide, mon espérance, mon guide, tous les biens sont en toi, tu es celui qui es, et il n'y a personne en dehors de toi qui aime uniquement les hommes.

« Courez à lui, mes frères, si vous allez à sa suite et marchez

(1) « Qui est constitutus nobis sermo unus et solus. »

(2) Semble tronqué. Le latin porte : « et quia vox proprie corporis est, quod lineamenta recipit quæ divinitati non imputantur, lateralia crucis humanam prætendere noscuntur naturam quæ immutationis errorem in primo homine passa est sed per Deum et hominem veram intelligentiam recuperavit. »

(3) ܡܘܕܝܢܐ ܠܟ ܡܪܝ ; en latin : « gratias ago ».

sur ses traces, vous trouverez les Béatitudes qu'il a promis de donner à ceux qui l'aiment. L'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur de l'homme n'a pas conçu ce qu'il a préparé à ses serviteurs. Nous te supplions par ce que tu as promis de nous donner, ô Notre-Seigneur Jésus-Christ, que tu rendes notre peuple accompli dans ta bonté. Nous sommes comblés par ta bonté, ô notre Seigneur, nous te bénissons, nous louons ta bonté, nous te prions, nous humbles mortels; tu es l'unique, tu es seul puissant, il n'y a personne en dehors de toi, à toi la gloire, la puissance, l'honneur et l'adoration au commencement et maintenant et dans les siècles des siècles. Amen. »

Et tout le peuple qui était là et entendait cria à haute voix Amen, Amen, Amen. Et saint Pierre ajouta pour tous les fidèles : « Demeurez ainsi en paix, ô fils de miséricorde, je vous recommande comme à toute l'Église présente et future que vous croyiez dans le Créateur lequel a un nom beau et délectable et auquel tous les hommes ont été rattachés par Jésus le Messie, qui est Dieu et fils du Très-Haut. » Quand saint Pierre, prince des apôtres eut dit cela, il remit son âme entre les mains de Notre-Seigneur qui se tenait invisible près de lui. Marcellus (ܡܪܩܠܘܣ) n'eut pas besoin qu'on l'avertît de ce qu'il convenait de faire. Quand il vit que l'apôtre du Sauveur était mort, il descendit de ses propres mains le corps de la croix et le lava dans du lait nouveau et dans du vin vieux. Il fit pour cinquante mines d'onguent avec de la myrrhe et du ܟܘܪܟܡܐ avec beaucoup de baume très cher, et mit tout cela dans le corps, puis il acheta un sarcophage poli et le remplit de miel blanc sans tache appelé attique (ܐܬܝܩܐ), puis il le plaça et le laissa dans son propre tombeau en louant Dieu.

Or Pierre apparut cette même nuit à Marcellus et lui dit : « O Marcellus, tu as perdu tout ce que tu as fait pour ce mort (mais tâche de te maintenir dans la vie de la grâce et tu plairas à ce mort) ». Marcellus à son réveil raconta aux fidèles tout ce qu'il avait vu et tous louèrent Dieu.

Pierre confirma ses frères dans la foi jusqu'à l'arrivée de Paul à Rome. Celui-ci fut amené de Judée par un centurion quand il en eut appelé au tribunal de César. Et comme Néron César n'était pas à Rome, saint Paul ne le trouva pas; il prit une maison à la campagne et y demeura plus de deux ans en attendant l'ar-

rivée de l'empereur pour être jugé en sa présence. A cette occasion il instruisit les frères, qui augmentèrent en nombre et entrèrent dans l'Église de Dieu sous l'influence de la prédication de Paul et du parfum suave de sa parole. Et tous les Romains voyaient les guérisons, les prodiges et les miracles que Dieu opérait par les mains de son apôtre.

Quand l'empereur Néron César revint à Rome, il apprit le meurtre de l'apôtre Pierre par le préfet Agrippa et fut irrité contre lui parce qu'il l'avait fait mourir sans l'avertir. Car Néron détestait Pierre (1) et aurait voulu le faire mourir sous les coups dans des tortures et des supplices cruels. Aussi pendant longtemps, il n'adressa pas la parole au préfet Agrippa.

Néron était rempli de colère et d'une fureur meurtrière contre ceux qui crurent en Notre-Seigneur par la prédication de Pierre, il voulait les faire mourir tous. Pendant qu'il était possédé de ces pensées, il vit en songe un séraphin (ܫܪܒܝܠ) qui le frappait en disant (2) : « Tu ne peux pas, ô Néron, faire périr les serviteurs du Christ que tu persécutes. Cesse de les poursuivre et ne les fais pas périr ». Néron entendant cela, fut saisi de crainte et cessa de poursuivre les disciples au moment où Pierre quitta le monde et alla vers Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il aimait.

Or, saint Pierre, disciple et apôtre véritable du Christ, fut crucifié dans la grande Rome, y fut couronné et y mourut le 5 du mois d'abib des Égyptiens (ܝܪܚ ܐܒܝܒ ܡܨܪܝܐ) et selon le calcul des Romains, le troisième jour des calendes de juillet, et chez les Syriens le vingt-neuvième de khaziran sous l'empereur païen Néron (3), notre empereur et notre Dieu étant Jésus-Christ Notre-Seigneur auquel reviennent la gloire, l'honneur et l'adoration ainsi qu'au Père et à l'Esprit-Saint, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Amen.

Ici se termine le martyre de saint Pierre, chef des saints apôtres du Messie.

(1) Le latin dit que Néron voulait venger Simon le magicien.
(2) Le latin dit que Néron vit Pierre en songe et que Pierre le fit flageller.
(3) Ces dates n'existent pas dans le latin ni dans le grec.

II

MARTYRE DE PAUL, APOTRE ÉLU DU MESSIE.

Mes chers amis, Luc de Judée (1) (ܕܝܗܘܕܝܐ) et Tite de Dalmatie (ܕܝ ܕܠܡܛܝܐ) demeuraient à Rome et attendaient que Paul vînt auprès d'eux. Après avoir échappé à la mer, Paul arriva à Rome avec le centurion qui avait été envoyé avec lui de Césarée auprès de l'empereur César. Notre-Seigneur l'avait promis quand il apparut à Paul et lui dit : « De même que tu m'as rendu témoignage à Jérusalem, tu me rendras témoignage à Rome ». Alors Néron n'était pas à Rome, Paul prit donc une maison à la campagne en dehors de la ville et y demeura jusqu'à l'arrivée de l'empereur qui était parti au loin, pour témoigner devant lui.

Luc, Tite et les frères qui avaient été convertis par la prédication de Pierre vinrent trouver Paul à sa demeure (2). Celui-ci en les voyant fut rempli d'une grande joie, il prêcha continuellement la parole divine et beaucoup d'hommes entrèrent dans l'Église de Dieu. La renommée de Paul se répandit dans toute la ville de Rome parce qu'on y racontait les signes, les prodiges et les miracles que Dieu faisait par ses mains. Il guérissait toutes les maladies, et beaucoup d'hommes de la maison de Néron (ܒܝܬ ܢܝܪܘܢ) crurent au Messie, grâce à la prédication de Paul; Rome était dans l'allégresse, et on se rassemblait jour et nuit autour de l'apôtre pour entendre ses saintes paroles.

Au bout d'un temps assez long, Néron revint à Rome (3). Il avait un jeune échanson nommé Patricius (ܦܛܪܝܩܝܘܣ) (4) qu'il

(1) Ἀπὸ Γαλλιῶν, Lipsius, p. 104, et « a Galilæa », p. 105 ou « a Galata », p. 253. Tite vient toujours de Dalmatie.

(2) Tous ces préliminaires (hors les deux premières lignes) qui relient ce récit au précédent, manquent dans les Martyres de saint Paul publiés par Lipsius.

(3) Cette phrase manque encore dans les Martyres de saint Paul.

(4) Tous les textes édités portent Patroclus.

aimait beaucoup. Ce jeune homme entendant parler de Paul, sortit de la ville un soir pour aller entendre près de lui la parole de Dieu. Paul était déjà entouré d'une foule nombreuse qu'il instruisait; aussi Patricius, ne pouvant approcher, monta sur une haute maison d'où il pouvait entendre les paroles de l'apôtre. Elles lui plurent beaucoup; mais comme la prédication fut longue et dura jusqu'après le milieu de la nuit, le diable, qui hait le bien, fit tomber Patricius dans un profond sommeil, puis le poussa et le jeta à terre. Le jeune homme fut tué sur le coup, et l'empereur apprenant sa mort, fut affligé et saisi d'une profonde tristesse, car il l'aimait beaucoup.

Paul, voyant en esprit ce qui se passait, dit aux foules qui l'entouraient : « Mes frères, notre adversaire le démon a voulu nous tenter, au dehors de cette assemblée vous trouverez un jeune homme mort, apportez-le près de moi. » Quatre frères sortirent, trouvèrent l'enfant comme l'avait prédit Paul et l'apportèrent près du saint apôtre. Quand ils reconnurent que ce mort était Patricius, ils furent très troublés, parce qu'ils savaient que l'empereur Néron l'estimait beaucoup. Alors Paul dit à la foule : « Ne vous effrayez pas, mes frères, mais priez et suppliez Notre-Seigneur Jésus-Christ d'avoir pitié de nous et de ressusciter ce jeune homme; voici l'heure de montrer notre foi. » La foule entendant cela s'apaisa et invoqua Notre-Seigneur Jésus avec larmes et supplications. Aussitôt le jeune homme se réveilla et sortit de la mort comme d'un sommeil, et le peuple voyant ce prodige loua le Dieu Messie et fut confirmé dans la foi. Paul envoya Patricius près de son maître l'empereur Néron.

Néron, comme nous l'avons dit, était affligé de la mort du jeune Patricius. Dès son lever, il se rendit au bain et avant qu'il en sortît, Patricius revint et se tint prêt à servir à table comme de coutume, car l'empereur ne l'avait pas encore remplacé. Quand il sortit du bain, ses serviteurs vinrent et lui dirent : « Seigneur, Patricius vit, il a repris son office et se tient comme d'habitude près de la table de Ta Majesté. » Quand Néron vit Patricius, il se réjouit beaucoup et lui dit : « Tu es donc vivant? » puis il ajouta : « Qui t'a ressuscité? » Et l'enfant plein de foi et de confiance dans le Messie répondit : « C'est Jésus-Christ, roi éternel, qui m'a ressuscité. » L'empereur César Néron ajouta : « Ce roi doit donc régner toujours et détruire tous les royaumes de la

terre? » Patricius ouvrit la bouche et dit : « Il détruit tous les royaumes de la terre et du ciel et demeure seul pour l'éternité; il n'y a personne en dehors de lui, aucune parole n'est au-dessus de la sienne, et aucun royaume ne peut éviter sa main. » Néron à ces paroles le frappa au visage et dit : « Toi aussi, Patricius, tu crois qu'il est roi? » Et Patricius répondit à César : « Oui, je crois aussi en lui, car il m'a ressuscité. » A ces paroles, quatre eunuques que l'empereur aimait beaucoup et qui le servaient dans son palais, nommés Barsabas, Justus, Festus et Cestus (ܒܪܣܒܐ ܝܘܣܛܘܣ ܦܣܛܘܣ ܩܣܛܘܣ) (1), s'avancèrent et dirent : « Nous aussi, dès maintenant, nous sommes les soldats de ce roi éternel Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu ».

L'empereur Néron fut alors saisi d'une rage violente, il les fit punir de divers supplices et les fit jeter en prison. A cette occasion, il fut rempli de colère et ordonna dans sa fureur que tous ceux qui se diraient les soldats de ce roi éternel, qui est Jésus-Christ, seraient tués par le glaive. Aussitôt que cet édit fut sorti de la bouche de l'empereur, les satellites et les soldats se répandirent dans toute la ville de Rome, arrêtèrent beaucoup de ceux qui croyaient en Jésus-Christ et les amenèrent enchaînés. Paul était avec eux; les soldats l'avaient arrêté avec les autres sans le connaître et les conduisirent tous devant l'empereur. Les regards de tous étaient dirigés sur le saint apôtre Paul, et cette direction de tous les regards vers lui montra à Néron qu'il était Paul, le soldat du Messie. Néron le fit approcher et lui dit : « Tu es bien, ô homme, un soldat de ce grand roi éternel? » L'apôtre saint Paul répondit : « Je suis le serviteur du grand roi Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu. » L'empereur lui dit : « Voilà que tu es enchaîné et en mon pouvoir, dis-moi pourquoi tu es venu dans mon empire et dans ma capitale ainsi que Pierre mis à mort par ordre d'Agrippa, pour y séduire (recruter) des soldats pour votre grand roi éternel? »

Saint Paul lui répondit devant tout le peuple : « César Néron, sache et comprends bien que ce n'est pas seulement dans ton empire que nous prenons des soldats pour notre grand roi, mais dans tout l'univers, car Notre-Seigneur nous a ordonné de ne

(1) En grec Βαρσαβᾶς, Ἰουστος, Οὐρίων καὶ Φῆστος (*Acta Apost. apocrypha*. Lipsius, p. 108). Le latin donne : « Tunc Barnabas justus et quidem Paulus et Arion Cappadox et Festus Galata ». *ibid.*, p. 109).

fermer à personne la porte de sa bonté afin que tous les hommes puissent entrer dans la vie éternelle. Il te faudrait aussi devenir un soldat de notre grand roi dont le royaume ne peut périr, tandis que ta richesse et ta puissance ne subsisteront pas et ne peuvent te sauver, si tu ne commences pas à adorer et à révérer notre grand roi éternel qui te donnera le royaume et la vie éternelle (ܚܝܐ). Il arrivera nécessairement qu'il jugera tous les peuples à la fin des temps, il donnera la vie éternelle à tous ceux qui ont cru en lui; quant à ceux qui n'ont pas cru, il les condamnera avec les pécheurs à la géhenne et aux souffrances éternelles. »

L'empereur fut rempli de colère en entendant ces paroles, il n'en crut aucune et ordonna de brûler vivants tous ceux qui croyaient en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quant à Paul, il le condamna, selon la loi des Romains, à avoir la tête tranchée. Deux centurions (ܡܐܬܪܢܐ) furent chargés de le frapper et de lui trancher la tête, l'un se nommait Longus (1) (ܠܘܓܘܣ) et l'autre Cestus (ܩܝܣܛܘܣ). Ils emmenèrent Paul au milieu d'une foule nombreuse qui l'accompagnait devant et derrière pour voir la fin de son illustre martyre. Il leur parlait et des fleuves de paroles de vie sortaient de lui, comme il est écrit (امر الله بحتا ستا ؛ ܕܢܚܘܢ ܡܝ ܚܝܐ).

Ce jour-là, par l'opération de Satan, une quantité innombrable de ceux qui croyaient en Notre-Seigneur fut mise à mort dans la ville de Rome. Car nombreux étaient ceux qui avaient cru en Notre-Seigneur Jésus-Christ après la prédication de Pierre et de Paul. Une foule nombreuse se rassembla à la porte du palais de l'empereur en criant : « César Néron, tu as fait tuer assez d'hommes, car ce sont des Romains. Pourquoi fais-tu périr la force de Rome? » En entendant cela, César défendit aux soldats de tuer encore les chrétiens, aussi on ramena Paul devant lui. A sa vue, le tyran fut irrité de ce que les soldats ne l'avaient pas tué. Paul lui dit : « Dans ce siècle périssable, je ne vis pas pour mon roi, mon maître et mon Dieu Jésus-Christ, mais quand tu m'auras coupé la tête je t'apparaîtrai, afin que tu connaisses que je ne suis pas mort, mais que je vis pour mon roi et mon Seigneur Jésus-Christ qui viendra juger les

(1) Λόγγος καὶ Κέστος.

vivants et les morts et rendra à chacun selon ses œuvres bonnes ou mauvaises. » A ces paroles, l'empereur César fut enflammé de colère et fit signe aux deux centurions (ܡܫܬܢܝ) d'emmener Paul et d'exécuter la sentence qui avait été portée contre lui.

Ces deux soldats, Longus et Cestus, emmenèrent aussitôt Paul de devant l'empereur pour lui couper la tête. Durant la route ils demandèrent à Paul : « Où est ce roi auquel vous croyez, dans lequel vous avez confiance et espoir et qui vous défend de vous attacher aux dieux des Romains? » Le saint apôtre Paul leur dit : « O hommes qui êtes enfoncés dans la plus profonde erreur et ne tirez aucun avantage de vos peines, préservez-vous contre le feu qui viendra sur tout l'univers et brûlera tous les méchants comme vous qui n'ont pas servi leur bon maître et Dieu Jésus-Christ oublié dans le monde. Car nous ne sommes pas, comme vous le croyez, les soldats d'un roi de la terre, mais nous sommes les serviteurs et aussi les soldats de ce roi du ciel dont la gloire ne sera pas détruite et dont le royaume ne cessera pas, qui est le roi puissant et honoré de l'univers, dont la puissance n'a pas de borne et qui viendra à la fin des temps pour juger tout le monde. Heureux alors ceux qui auront cru en lui, car il leur donnera la vie éternelle. » A ces paroles les soldats furent saisis d'une grande crainte; ils tombèrent aux pieds de Paul et le supplièrent en ces termes : « Nous t'en prions, aide-nous, et rends-nous le service de nous apprendre à être les serviteurs fidèles de ton Dieu, nous te laissons fuir et aller où tu voudras. » Mais Paul leur répondit : « Je ne suis pas un mercenaire ou un serviteur qui fuit son maître, mais un serviteur loyal de mon seigneur et de mon roi Jésus-Christ. Quand je devrais mourir je ne fuirais pas, comme vous me le conseillez, mais je vis pour mon roi éternel que j'aime, je vais vers lui et j'entrerai avec lui dans la gloire de son Père. » Les centurions lui dirent: « Et comment pourrons-nous revivre quand nous aurons été mis à mort? » Telles furent les paroles de Longus et de Cestus.

L'empereur envoya deux autres soldats pour voir si Paul était tué; ils le trouvèrent vivant et le saint apôtre leur dit : « ô hommes, soldats de l'erreur, croyez au Dieu vivant qui ressuscitera du tombeau pour la vie éternelle tous ceux qui croient en lui. » Les soldats lui répondirent : « Si quand tu seras mort

nous te voyons revivre, nous croirons à ton enseignement. » Ils retournèrent ensuite près de l'empereur et lui dirent que Paul vivait. Or Cestus et son camarade Longus demandaient à Paul la guérison de leur âme. Paul leur répondit : « Si le Seigneur le veut, allez demain avant l'aube au tombeau où l'on aura placé mon corps, vous y trouverez en prière deux hommes nommés Luc et Tite et je serai au milieu d'eux, ils vous donneront le signe du Messie Jésus notre vrai Dieu. » Et Paul se tourna vers l'Orient et pria en hébreu, puis quand il eut fini sa prière, il prêcha à la foule la parole de Dieu et beaucoup crurent au Messie. Or Paul était d'un extérieur agréable, sa figure rayonnait la gloire du Messie et il était aimé de tous ceux qui le voyaient.

Quand l'empereur apprit des deux soldats qu'ils avaient trouvé Paul vivant, il s'irrita et aussitôt envoya un autre soldat cruel pour couper la tête de saint Paul en toute hâte. Paul tendit la tête sans mot dire à ce bourreau (ܐܦܝܡܪܐ) qui la trancha sans miséricorde, et, ô prodige admirable que Dieu accomplit dans le corps pur de son saint apôtre! il sortit de son corps du lait avec le sang qui jaillit sur les habits du bourreau (ܦܝܡܪܐ) qui avait coupé sa tête vénérée. A la vue de ce prodige la foule qui l'entourait se mit à louer Dieu et beaucoup crurent en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le bourreau retourna près de l'empereur qui était alors entouré de tous les princes (ܪܫܝܐ) de Rome et raconta ce prodige. A ce récit tous furent saisis d'une grande crainte. A la neuvième heure saint Paul fut révélé en esprit (ܒܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ) et apparut à l'empereur et à tous les philosophes et chefs d'armée qui entouraient son trône. Il dit à l'empereur : « César Néron, voici Paul, le soldat du roi éternel, je ne suis pas mort, mais je vis pour le roi éternel notre Seigneur et notre Dieu Jésus-Christ. Pour toi, tu seras accablé de maux sans nombre, parce que tu as répandu le sang de beaucoup d'innocents, et cela s'accomplira contre toi sous peu de jours... » Quand Paul eut cessé de se faire entendre et eut disparu, l'empereur, comme tous ceux qui l'entouraient, fut saisi d'une grande frayeur, aussi il ordonna de délivrer tous ceux qui croyaient en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Or l'échanson Patricius avec les quatre ennuques (ܐܝܢܘܟܐ) Barsabas et ses compagnons et les centurions (ܐܦܝܣܩܘܦܐ) Longus

et Cestus, serviteurs de l'empereur, allèrent dès le matin au tombeau de saint Paul comme il le leur avait dit. En approchant du tombeau ils trouvèrent deux hommes qui priaient et virent au milieu d'eux l'apôtre Paul dans une grande gloire sans fin. Quand Luc et Tite virent approcher les serviteurs du roi, ils furent saisis d'une crainte humaine et s'enfuirent, mais ceux-ci coururent après eux et leur dirent : « Ne craignez rien de nous. Nous ne vous voulons pas de mal, mais nous demandons que vous nous donniez la vie éternelle, comme Paul qui prie maintenant au milieu de vous nous l'a promis hier. » A ces paroles Luc et Tite se réjouirent beaucoup, ils parlèrent aux serviteurs la parole de Dieu et leur donnèrent le signe du Messie Jésus, le roi éternel, notre maître, et ils furent de véritables chrétiens.

Or la tête du bienheureux apôtre saint Paul fut tranchée pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu, dans la grande Rome, le troisième jour avant les calendes de juillet selon les Romains. Ce qui fait chez les Égyptiens le cinq du mois d'abib et chez les Syriens le 29 khaziran, c'est-à-dire le même jour et le même mois que saint Pierre, prince des apôtres, trois ans après son départ de ce monde, sous l'empereur Néron; notre Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur étant Jésus-Christ auquel gloire, honneur, adoration et puissance avec son Père bon et béni et avec l'Esprit vivant et saint maintenant, et dans les siècles des siècles.

Fin du martyre du saint élu et apôtre Paul. Que sa prière nous aide!

(*A suivre.*) F. Nau.

LE

MONASTÈRE DE SAINT THÉOCTISTE (411)

ET L'ÉVÊCHÉ DE PAREMBOLES (425)

Vers l'an 406, la laure de Pharan abritait dans ses grottes deux religieux issus de l'Arménie et de la Cappadoce, et appelés à de hautes destinées. Le premier arrivait cette année-là même de Mélitène sa patrie. Agé de vingt-huit ans et revêtu du caractère sacerdotal, il devait à sa précoce maturité d'esprit la charge qu'on lui avait confiée lors de son ordination de diriger les monastères de sa ville natale. Mais cet honneur, périlleux pour un jeune homme, pesait à son humilité; il l'avait bientôt déposé pour s'enfuir en Palestine. Tour à tour disciple et émule des plus fameux anachorètes, il s'enfermait aujourd'hui dans une cellule de Pharan, isolée des autres, et là dans le calme et le silence s'abandonnait à ce tête-à-tête intime de l'âme avec Dieu, repos absolu qui convient si bien aux Orientaux. Le second, son voisin et son ami, l'avait devancé dans la laure. Caractère timide et irrésolu, il s'effaçait toujours devant son compagnon et ne prenait jamais une décision sans son consentement. Il était de ces âmes simples, qui sont ravies de trouver à leurs côtés un guide fidèle pour lui remettre le soin de penser et de vouloir à leur place, et alléger d'autant leurs facultés. Il était prêt à suivre son ami jusqu'au bout du monde, si celui-ci le demandait. Euthyme n'était pas si exigeant; il se contentait pour l'heure d'engager Théoctiste à partager dans la solitude sa retraite quadragésimale, pieuse coutume qu'il avait importée d'Arménie, et qui

devait en peu de temps, comme toutes les initiatives de son génie, s'imposer à l'imitation des moines palestiniens. A l'octave de l'Épiphanie (14 janvier) Euthyme et Théoctiste, avec la permission de l'higoumène, s'enfonçaient, comme Jésus, dans la profondeur du désert de Cotyla sur les rives de la mer Morte. Ils passaient tout ce temps dans la mortification et la prière, et ne rentraient dans leurs cellules que le dimanche des Rameaux. Bientôt, la fête de saint Antoine fut célébrée dans les laures, et le départ des anachorètes retardé en conséquence. A la mort d'Euthyme (20 janvier 473) il fut définitivement fixé au 21 du même mois.

Je ne connais rien de plus agréablement despotique que l'amour de la solitude; dès qu'il s'est emparé de l'âme, rien ne réussit à l'en expulser. Les tumultes et les joies du monde ont beau vous saisir et vous griser, il s'y mêle toujours je ne sais quelle amertume qui ramène les réflexions de la pensée sur la douceur de votre condition première. Cinq ans durant, les deux amis avaient goûté des plaisirs ineffables, et chaque année ils voyaient à regret luire le jour qui les rappelait au sein de leur communauté. En 411, les regrets devinrent si vifs qu'ils ne purent être surmontés. Au lieu de rentrer à Pharan pour les fêtes de Pâques, Euthyme et Théoctiste gagnèrent une gorge inaccessible, située à droite de la voie qui menait de Jérusalem à Jéricho. Au fond de cette dépression énorme, un torrent roulait en hiver ses eaux tapageuses, qui se conservaient en partie aux chaudes journées de l'été dans les abris et les réservoirs naturels. Les berges du torrent se dressaient à pic; çà et là des grottes remarquables s'ouvraient sur la vallée aux flancs des parois verticales. Les anachorètes avisèrent bien vite une caverne de grandeur moyenne, percée sur la rive gauche, à une hauteur suffisante. Une piste légère, tracée sur la pierre glissante par les bouquetins et les pieds nus des bergers, les conduisit au bas de la grotte; une échelle à cordes, dont tout bon ermite avait la précaution de se munir, les transporta dans leur nouvelle cellule. A la vue de ce site sauvage, du torrent qui grondait au fond de la vallée et de leur demeure rustique si bien aménagée par la Providence, les deux amis poussèrent un soupir de satisfaction légitime; ils étaient désormais introuvables. En effet, leur retraite ne fut pas découverte de quelque

temps; un jour vint pourtant où des pâtres de Lazarié (1), égarés dans ces lieux, menèrent boire leurs troupeaux aux eaux du torrent. En levant les yeux vers la grotte, ils furent frappés d'un phénomène étrange. Deux ombres noires encapuchonnées, d'une maigreur d'ascète et portant des barbes vénérables, se dressaient là-haut fantastiques, et des paroles mystérieuses, des soupirs incompris se dégageaient de leurs lèvres pâlies. Étaient-ce les âmes des trépassés qui s'offraient à leur rencontre, ou les images sensibles des esprits infernaux qui hantaient ces solitudes? Ces questions se posèrent aussitôt à l'esprit des bergers, et la réponse immédiate fut une dégringolade instinctive à travers les roches polies. Les reclus, contrariés de la peur involontaire qu'ils avaient causée, donnaient à leurs voix les accents les plus tendres et les plus sympathiques pour ramener les fuyards et les délivrer de leur frayeur. Leurs cris réitérés avaient encore quelque chose d'humain; ils finissent par convaincre les Lazariotes, qui s'approchent en tremblant, répondent aux demandes des solitaires et peu à peu s'enhardissent jusqu'à grimper dans la caverne. Leur étonnement ne cesse de s'accroître en ne découvrant aucune provision de bouche; seules quelques herbes et des racines s'étalaient au soleil dans un coin et composaient avec une cruche d'eau tout le menu des hommes de Dieu. La surprise s'était changée en admiration, et ces cœurs généreux pourvurent désormais aux besoins des solitaires.

De leur côté, les religieux de Pharan multipliaient les battues afin de surprendre la retraite de nos fugitifs. La découverte des Lazariotes remplit leurs cœurs d'espérance; ils se présentèrent en groupe avec l'intention bien arrêtée de les arracher à leur réduit. Mais le site respirait une telle tranquillité, et le visage d'Euthyme et de Théoctiste tant de satisfaction intérieure, que deux délégués, Marin et Luc, se détachèrent du groupe pour partager leur genre de vie. Nous les verrons plus tard fonder à leur tour des monastères. L'exemple est contagieux, d'autres recrues de Pharan, des ermites dispersés dans les fondrières du désert, accoururent se ranger sous la disci-

(1) Dès le quatrième siècle, le tombeau de Lazare avait valu au bourg de Béthanie le surnom de Lazarié, qui s'est conservé depuis. Palladius l'appelle ainsi dans son *Histoire lausiaque*, cap. 103, ainsi que Cyrille de Scythopolis dans la *Vie de saint Euthyme* (Migne, *P. G.*, t. CXIV, col. 608 et 709, nos 13 et 132).

pline d'Euthyme. Leur affluence sans cesse croissante exigeait une prompte fondation, car on ne pouvait se contenter indéfiniment des quelques grottes taillées dans le rocher. Euthyme aurait bien désiré établir une laure sur le modèle de celle de Pharan et disposer les cellules par étages à droite et à gauche de la plus grande grotte. L'exiguïté du sol s'opposait à la construction en maçonnerie de cellules séparées les unes des autres, car la règle monastique prescrivait une certaine distance de sorte que les chants ou les prières d'un moine ne pussent déranger le voisin de ses occupations ordinaires. Par ailleurs, la raideur des parois se refusait au percement de nouvelles grottes; bon gré mal gré, il fallait recourir à une autre combinaison. La plus vaste grotte, la demeure primitive d'Euthyme et de Théoctiste, surplombait le précipice; au-dessous d'elle pourtant s'étendait une petite surface plane qui pourrait se prêter à des constructions. A l'est de la grotte, on jeta sur la lisière de l'abîme un puissant mur de soutènement pour retenir les terres et servir de contre-fort au monastère projeté. De la sorte les cellules s'élevèrent à l'intérieur d'un couvent, défendu par une grosse tour carrée avec une porte basse et une ouverture pratiquée dans la partie supérieure. Comme l'espace libre manquait, la grotte contiguë fut convertie en église et saint Euthyme y célébrait chaque jour les divins mystères. En effet, c'était là une pratique générale de ce directeur entendu : Καὶ τὰ τῆς ἱερᾶς καθεκάστην ἐτελεῖτο μυσταγωγίας (1). En recevant des religieux, Euthyme ne prétendait nullement renoncer à sa vie de silence et de prière; il demeura toujours dans sa caverne. Son ami Théoctiste prit en mains la direction de la maison ; mais aucune affaire importante ne se traitait, sans qu'on eût au préalable l'avis ou même l'ordre du reclus, qui restait en somme le véritable supérieur.

Un matin, où le soleil émergeant des montagnes de Moab répandait sa lumière éblouissante sur les collines rocheuses, les moines furent distraits de leurs entretiens spirituels par un tintamarre effroyable. Du couloir abrupt de la gorge montaient des cris rauques de bêtes fauves, des grincements sonores, des mots barbares à demi-mâchés, qui s'en allaient frapper les échos et mettre en fuite les ramiers et les merles. A mesure qu'il

(1) *Vit. s. Euthym.*, *ibid.*, col. 632.

avançait, le chœur de voix se faisait plus confus et plus bruyant; soudain devant le monastère déboucha une troupe nombreuse d'Arabes au teint basané, drapés dans de blanches abbayes rayées de noirs, et coiffés d'étincelants koufiés. Les Sarrasins avaient derrière eux un passé de cruautés bien connu; aussi leur arrivée imprévue jeta le trouble dans le monastère; les religieux effrayés se blottissaient dans les cachettes, songeant d'avance aux horreurs de l'agonie qu'adoucissait un peu la perspective du martyre. L'higoumène Théoctiste fut dépêché en parlementaire, et voici les nouvelles consolantes qu'il rapporta : « Le phylarque des Sarrasins soumis à l'Empire romain, Aspebet en personne, conduisait au monastère son fils Térébon souffrant d'une hémiplégie et demandait à voir Euthyme, afin que cet ami du Dieu des chrétiens mît le ciel dans ses intérêts et lui rendît son fils sain et sauf. La rumeur publique, peut-être même une vision céleste, lui laissait entrevoir une prochaine guérison. La suite considérable qui marchait avec lui ne devait causer aucune frayeur, ce n'était que l'escorte d'honneur du cheikh valeureux. » Euthyme, prévenu, descend immédiatement de sa grotte, prie longuement et avec ferveur, puis trace sur le malade le signe de la croix. Effet merveilleux du signe du salut, le corps de Térébon devient instantanément souple comme celui de ses compagnons et la grâce accomplit son œuvre dans les cœurs de ces Bédouins en les transformant. Le saint n'avait pas l'habitude de traîner en ces sortes d'affaires, nous dit le biographe. Il vit que le cœur de ces hommes réclamait, à défaut de leur bouche, le sacrement de la régénération. Un petit bassin creusé aussitôt dans le roc lui servit de baptistère, et le même jour il conférait le baptême, avec les prières et les cérémonies d'usage, au cheikh de la tribu, Aspebet, qui prit dorénavant le nom de Pierre, à son beau-frère Maris, à son fils Térébon, ainsi qu'à toute son escorte. Si les Bédouins étaient baptisés, l'instruction chrétienne leur manquait absolument; Euthyme les garda quarante jours auprès de lui pour leur apprendre les premiers éléments de la religion, après quoi il les renvoya à leurs tentes. Cependant le beau-frère du cheikh, Maris, avait senti au cœur un appel encore plus intime, il distribua tous ses biens au monastère et, libre du côté du monde, se consacra à Dieu en se rangeant parmi les frères.

Remontons le courant des événements pour étudier les causes de la présence de cette tribu arabe en Palestine. « Dans leurs incessantes migrations vers le nord, les tribus arabes se buttaient à des populations araméennes parlant le syriaque ou quelque dialecte apparenté très étroitement à celui-là. La ligne de contact ne coïncidait que rarement avec la frontière politique... En général nomades, les Arabes avaient cependant un établissement stable dans la forteresse de Hatra, située à quelques lieues de la rive droite du Tigre, un peu au Sud de Ninive (Mossoul). Ils jouirent sous la dynastie parthe d'une grande autonomie... Sapor Ier s'empara de la forteresse, contre laquelle avaient échoué les efforts de Trajan et de Sévère et mit fin à cet État vassal. Il s'en forma bientôt un autre, dont le centre fut à Hîra, au Sud de l'ancienne Babylone, non loin de Mesched-Ali, une des villes saintes des Chiites, à la lisière du grand désert pierreux. Cette localité devint le siège d'une dynastie de princes arabes, vassaux de l'empire sassanide, qui se faisaient obéir de toutes les tribus éparses en Mésopotamie, le long de l'Euphrate et du golfe Persique, jusque vers les îles Bahréïn. Hîra fut remplacée, au septième siècle, par Koufa, fondée tout auprès par les premiers califes » (1).

Aspebet était le cheikh ou le phylarque d'une de ces tribus assujetties au grand roi. Vers l'an 418, sous le règne d'Isdegerde Ier, le zèle intempestif d'Abdas évêque de Suze, qui mit le feu au temple dédié à Ormuzd et refusa après de le rebâtir, déchaîna une violente persécution contre les chrétiens, attirée par la jalousie et la haine des Mages. Le coupable d'abord, puis les fidèles en grand nombre furent livrés aux bourreaux. Aspebet reçut l'ordre, communiqué à tous les cheikhs, de surveiller les routes et d'arrêter les chrétiens qui tenteraient de s'évader sur le territoire de l'Empire romain. Cet acte barbare répugnait à sa nature droite; loin de livrer les fugitifs, il leur facilitait les moyens d'évasion. Accusé de tiédeur, puis de trahison et voyant sa vie sérieusement en danger, il recueillit sa fortune et passa subrepticement avec tous les siens du côté des Romains. Sa fidélité à l'égard d'un Dieu qu'il ne connaissait même pas et surtout sa haute position lui obtinrent des dédommagements à

(1) *Autonomies ecclésiastiques : Églises séparées*, par l'abbé Duchesne; Paris, 1896, p. 336.

ses sacrifices. Anatole, préfet d'Orient (1), lui concéda un territoire en Arabie avec le titre de phylarque et juridiction absolue sur les Sarrasins dévoués à l'Empire. En effet, sur la frontière romaine la situation ethnique ressemblait fort à celle de la frontière perse. Le royaume des Nabatéens, vassal depuis Pompée et complètement annexé en l'an 105 par Cornélius Palma, lieutenant de Trajan, comprenait plusieurs déserts où les populations nomades pouvaient vagabonder à leur aise. Mais quand ils approchaient des terrains cultivés ils se heurtaient à une ligne formidable de forteresses, dont les ruines grandioses frappent encore les voyageurs d'admiration (2). « Dès le troisième siècle, par suite d'une tolérance qu'imposaient peut-être les circonstances, on voit quelques tribus isolées s'établir en dedans de la ligne des postes, notamment dans la région de Bostra et dans celle de Damas. Ces tribus avaient à leur tête leurs cheikhs nationaux, investis par l'autorité romaine, un peu comme les princes maures dans l'Afrique berbère; administrativement, on leur donnait le titre de *phylarques*. Peu à peu ces enclaves arabes se multiplièrent. On les organisa militairement; on les groupa par provinces; il y eut quelque temps des phylarques de Palestine, d'Arabie; enfin, l'importance de ce moyen de défense se révélant de plus en plus, on en vint, en 531, à établir un phylarque général, le chef de la tribu des Ghassanides. Ce fut un véritable roi vassal,

(1) Le vrai titre était *stratège* ou *stratélate* de l'Orient. V. *Vit. S. Euthym.* Mign. *P. G.*, t. CXIV, col. 613, et *de Vit. s. Hypat. Callinici liber*, edid. Semin. Philol. Bonn. Sodales-Lipsiæ 1895, 105-24 : Διονύσιος ὁ στρατηλάτης γενόμενος τῆς Ἀνατολῆς. Ce préfet d'Orient avait sous lui 15 provinces : Palestine, Phénicie, Syrie, Cilicie, Chypre, Arabie, Isaurie, Palestine salutaire ou troisième, Palestine seconde, Phénicie libanaise, Euphrate, Syrie salutaire, Osrhoène, Mésopotamie et Cilicie seconde. Il avait sous ses ordres six ducs qui commandaient aux six premières provinces mentionnées.

(2) Voir *Excursion dans les Montagnes bleues*, Paris, 1896 in-1°, pp. 27 à 41. On y trouvera une étude détaillée avec plans et photographies sur les camps et les forts romains, byzantins et arabes de la province X d'Arabie. La *Notitia Utr. Imper. Rom.* mentionne dans cette province X præsidia sans compter les cohortes et les ailes. Plusieurs sont connus, comme ceux d'*Aréopolis* (Rabba), *Ziza* (Ziza), *Mésa* (Kh.-el-Masih), *Gadda* (Engaddi), *Bosra* (Bouseira), d'autres introuvables : Tricomias, Betthor, Animotha, Speluncæ, Diaphenes. Nous avons relevé sur la limite du désert les camps ou châteaux de Mechatta, Kastal, Ziza, Oum-Qser, Oum-el-Waled, Oum-er-Rasas, Thraïa, Ksour-Beher et Ledjoun, avec l'inscription du *duc* Polus et du *præses* de l'Arabie sous Dioclétien, Aurélius Asclépias.

dont l'autorité s'exerça sur les Arabes de toutes les provinces orientales de l'ancienne Syrie et rayonna vers le désert. D'un côté, il faisait face aux gens de Hîra; de l'autre, il ouvrait la frontière romaine à l'émigration du Sud et préparait ainsi l'invasion musulmane (1). »

Les renseignements nous manquent pour indiquer même par à peu près le lieu du premier campement des Bédouins catholiques, néanmoins la suite des faits ainsi que plusieurs circonstances nous engageraient à le placer dans la plaine du Jourdain. Nous serons plus heureux tout à l'heure au sujet de leur seconde installation. Après diverses pérégrinations, Euthyme et son fidèle ami Domitien s'établirent à trois milles à l'Ouest du couvent de saint Théoctiste. L'air était pur, le lieu agréable, la vue superbe, c'était plus qu'il n'en fallait pour entrer dans une grotte et y demeurer. A cette nouvelle, un branle-bas général se produisit au campement. Durant l'absence du maître, Aspebet avait satisfait son zèle de nouveau converti, et il amenait avec lui une troupe de catéchumènes, le fruit de ses conquêtes. Euthyme les baptisa au monastère et revint à sa solitude; les Arabes l'y suivirent. A la vue du dénument absolu de son père spirituel, le cœur d'Aspebet s'émut de compassion; une citerne profonde à deux bouches fut creusée à l'instant, pendant que des maçons construisaient trois cellules et un gracieux oratoire. Ce n'est pas tout; les Bédouins sont de grands enfants; ils en ont les vertus et les caprices. Une fois qu'ils se trouvent bien dans un endroit, fût-ce la maison du voisin, ils y restent; on a bien de la peine à les persuader de se retirer. La plaine choisie par Euthyme était riche en pâturages et bien arrosée; sa cellule s'élevait au milieu sur un vert mamelon, comme un point de concentration; tout semblait à souhait pour y conduire les troupeaux et dresser les tentes. Euthyme aimait ses enfants à la folie, il leur pardonnait bien des défauts, mais il tenait aussi à la tranquillité; il les pria en conséquence de descendre plus bas et vint lui-même choisir le terrain du campement et en tracer le plan. Et comme au contact de la civilisation romaine les habitudes nomades tombaient insensiblement dans l'oubli, le cheikh se paya une belle maison

(1) Duchesne, *op. cit.*, p. 339.

en pierres blanches; ceux de son conseil en firent autant; seul le menu peuple demeurait encore sous les tentes. Nos farouches habitants du désert s'apprivoisaient ainsi chaque jour.

Les visites d'Euthyme étaient nombreuses, il avait tant de vérités surnaturelles à leur communiquer pour les arracher à leurs grossières superstitions et dégager leur esprit et leur cœur d'un penchant irrésistible vers la paresse, les disputes et l'attrait de la vendetta. Il leur procura des prêtres, des diacres et des ministres inférieurs, sans rien épargner pour les rendre dignes de figurer auprès des autres fidèles. Ces prodiges accomplis si promptement se répandirent aussitôt parmi les tribus des environs, et des groupes s'en dégageaient sans cesse pour installer leurs tentes et former de nouveaux campements près de celui d'Aspebet. Bientôt leur nombre s'accrut dans de telles proportions qu'on institua une église de Bédouins catholiques. Le grand cheikh Aspebet, baptisé sous le nom de Pierre, paraissait le plus propre à en devenir le chef; il reçut la consécration épiscopale des mains de Juvénal, évêque de Jérusalem, vers l'an 425, et fut de la sorte le premier titulaire de ce nouveau siège appelé *Paremboles* ou Castra *Saracenorum*. Pourrions-nous retrouver ce site historique? Cyrille de Scythopolis en deux mots précise sa position; il était entre les deux monastères (1), ἔστι δὲ ὁ τόπος μεταξὺ τῶν δύο φροντιστηρίων, le monastère de saint Théoctiste à l'Est et celui que devait bâtir plus tard Euthyme sur l'emplacement de sa cellule. Or nous connaissons parfaitement les deux termes extrêmes dont parle l'hagiographe. Le *terminus a quo*, la laure de saint Euthyme, transformée ensuite en monastère, 481-484, est représenté aujourd'hui par les ruines de *Khan-el-Ahmar* nommées aussi *Khan-es-Sahel*, à trois heures de Jérusalem, à droite de la route qui mène de cette ville à Jéricho. Nous en reproduirons la description en traitant de ce monastère. Cette laure était située *à trois milles* à l'Ouest du couvent inférieur de saint Théoctiste : « Ἐν τινι δὲ τόπῳ τρισὶ σημείοις διεστηκότι τοῦ κοινοβίου γενόμενος » (2). Un peu auparavant, Cyrille nous avait fourni une précieuse donnée pour retrouver l'emplacement de ce dernier, en nous disant qu'Euthyme et Théoctiste habitaient dès le début le désert qui

(1) *Vit. s. Euthym.*, Migne, *P. G.*, t. CXIV, col. 625, n° 38.
(2) *Ibid.*, col. 624, n° 34.

s'étend au Sud de la voie de Jéricho, dans une gorge, à 10 milles de Jérusalem « Ἐγώ εἰμι Εὐθύμιος, ἔφη, ὁ πρὸς τῇ Ἀνατολικῇ ἐρήμῳ ἐν τῷ κατὰ νότον τῆς πρὸς Ἱεριχοῦντα ὁδοῦ χειμάρρῳ οἰκῶν, δέκα μιλίοις Ἱεροσολύμιον διέχων (1). » Précisément, à une lieue à l'Est de Khan-el-Ahmar, on découvre une gorge profonde, étroitement resserrée entre deux hautes murailles de rochers abrupts, une des plus merveilleuses échancrures qui sillonnent le désert de Juda. Dans la paroi presque verticale du rocher, des grottes de diverses grandeurs et à des hauteurs différentes s'étagent ou se succèdent en lignes irrégulières. Aux passages difficiles se voient encore les escaliers taillés autrefois par les anachorètes et des ruines considérables d'un grand bâtiment et d'une tour puissante attestent la présence d'un monastère édifié sur le bord de l'abîme. Ce torrent est désigné par les Arabes sous le nom de *Ouady-ed-Dabor;* il n'y a pas de doute que ce ne soit là le site du couvent de saint Théoctiste, le *terminus ad quem* de notre démonstration. Les deux points extrêmes reconnus, il ne reste plus qu'à chercher le point médial, le site Paremboles. Malheureusement cette région est peu connue, mal famée et les habitants d'un mutisme désespérant sur tout ce qui les concerne. D'ailleurs, les quelques maisons en pierres blanches du cheik Aspebet et de ses subordonnés n'occupaient pas une si grande place qu'elles soient encore reconnaissables au premier coup d'œil, surtout qu'elles disparurent un siècle plus tard sous les invasions répétées des Arabes païens qui jalousaient leur situation officielle. Néanmoins des recherches régulières à travers les buttes innombrables et les dépressions de terrain à l'infini, qui caractérisent cette contrée, auraient sans doute pour résultat la découverte de Paremboles. Il en faudrait si peu pour cela; un nom et des ruines entre Khan-el-Ahmar et le Ouady-ed-Dabor, et la question est définitivement tranchée. Un jour de promenade nous avons tenté l'entreprise. Partis de Saint-Euthyme dans l'après-midi, nous n'avons réussi qu'à nous égarer dans les ouadys et les tells qui se succèdent avec une monotonie ennuyeuse, et les approches de la nuit nous contraignirent de rejoindre au plus tôt la grand'route pour ne pas être surpris par l'obs-

(1) *Vit. S. Euthym.*, Migne, *P. G.*, t. CXIV, col. 616, n° 21.

curité. Un échec ne décourage pas; nous souhaitons aux futurs explorateurs une meilleure chance. Pourtant il est un fait indéniable qui ressort du confrontement des textes, c'est que les Sarrasins convertis par saint Euthyme avaient leurs tentes dans la province de Palestine Ire et non dans celle d'Arabie ou de Palestine IIIe, comme Lequien et d'autres historiens après lui l'ont soutenu.

Le concile d'Éphèse (431), annoncé dans les provinces orientales, était sur le point de s'ouvrir pour examiner et condamner les assertions franchement hérétiques de Nestorius. Juvénal, qui briguait déjà le titre de patriarche de Jérusalem, tenait à s'y présenter avec un cortège imposant d'évêques, qui n'étaient pas en droit ses suffragants, mais qui de fait obéissaient aveuglément à toutes ses volontés. Pierre Aspebet, l'ancien cheikh, s'y rendit en personne. Euthyme doutait un peu des connaissances théologiques de son protégé, il pouvait en retour compter sur son attachement inébranlable. En conséquence, avant le départ, il lui conseilla très paternellement de ne s'écarter en rien de la ligne de conduite que suivraient Cyrille d'Alexandrie et son ancien maître Acace de Mélitène. Pierre se montra en tout le digne disciple d'Euthyme, il vota au concile avec les champions de l'orthodoxie. Ses hautes relations dans les sphères gouvernementales le firent même déléguer par les Pères auprès de Nestorius, afin de briser l'obstination de l'hérésiarque, et auprès de Jean d'Antioche qui, moitié par dépit, moitié par rancune contre Cyrille, tenait avec les évêques de son patriarcat un conciliabule favorable à Nestorius dont il condamnait au fond les témérités de pensée. Le concile terminé, Pierre revint apporter les Actes au grand solitaire et ne songea plus qu'à améliorer le sort spirituel de son diocèse.

Son successeur *Auxolaus* n'imita pas sa conduite. Dévoué corps et âme aux vues ambitieuses de Juvénal, il se rendit avec lui au brigandage d'Éphèse (449) et vota comme lui la déposition de saint Flavien et la réhabilitation d'Eutychès. Le coupable encourut la haine d'Euthyme dont l'âme était brisée par cet acte de lâcheté. Les expressions voilées de l'hagiographe laisseraient même supposer qu'il ne recouvra jamais sa grâce et mourut dans l'impénitence finale. L'abbé Duchesne ne distingue pas assez catégoriquement les titulaires du siège de Paremboles, de ceux

d'un établissement similaire qui se trouvait plus au Nord, dans la province de Phénicie IIe ou Damascène, et dont l'évêque Eustathe siégeant à Chalcédonie portait le titre d'évêque « de la nation des Sarrasins ». Il écrit en effet au sujet de notre Auxolaus : « Nous trouvons au concile d'Éphèse de 449 un Auxilaos, évêque « des Sarrasins alliés. Je ne sais auquel de ces deux sièges on doit le rapporter (1). » Il n'y a qu'à lire Cyrille de Scythopolis pour voir qu'il s'agit de Paremboles : Πέτρου μὲν ἤδη τὸν βίον ἀπολιπόντος, τοῦ δὲ μετ' αὐτὸν Αὐξολάου τῷ Διοσκούρῳ προστεθέντος (2). La même hésitation se remarque pour *Jean*, troisième pasteur de Paremboles et dont le sort fut tout différent de celui de son prédécesseur. C'était un ancien moine de Raythou, un des premiers compagnons de saint Euthyme. Il assista au concile de Chalcédoine (451) et condamna avec la presque unanimité des Pères la doctrine perverse de l'archimandrite Eutychès. A son retour il présenta les Actes du concile qu'il avait signés à son ancien higoumène, tremblant à la pensée de la catastrophe désastreuse d'Auxolaus et redoutant pour lui une pareille destinée. Euthyme lut attentivement les Actes du concile, vit que tout était conforme à la plus stricte orthodoxie et se déclara dès lors pour la foi de Chalcédoine. Il est curieux de voir avec quelle humilité ces évêques courbaient la tête devant les décisions d'un simple moine.

Sous le règne d'Anastase Ier (491-518), les Arabes du royaume de Hîra et les Thalabites renversèrent une première fois les tentes de Paremboles et détruisirent tous les campements. Ils tuèrent une partie des chrétiens, le reste fut emmené prisonnier ou se réfugia dans l'intérieur de la Palestine. Évagre et le chronographe Théophane font des allusions discrètes à cet événement; d'après le dernier, l'invasion aurait eu lieu la onzième année de cet Empereur (502). Les cheikhs de la tribu groupèrent les membres survivants et se retirèrent aux abords du monastère de Martyrius (Mourassas), à deux heures à l'Est de Jérusalem, pour y relever leur église et leurs tentes. Une seconde excursion des ennemis leur prouva bientôt que leur vie courrait d'aussi graves dangers; cette fois ce fut bien la ruine définitive. Cyrille de Scythopolis nous apprend que l'invasion du

(1) Duchesne, *op. cit.*, p. 344.
(2) *Vit. s. Euthym.* P. G., t. CXIV, col. 656, n°72.

féroce Alamundar, phylarque des Sarrasins persans, arriva durant que saint Jean le Silentiaire vivait en ermite dans le désert de Rouba (503-509). Les ennemis tinrent la campagne pendant plusieurs mois consécutifs, parcourant les solitudes en groupes détachés et massacrant tous les moines qui s'offraient à leur rencontre (1). Les monastères protégés par des murailles élevées, qui égalaient les forteresse les plus redoutables, surent résister aux assauts multipliés et fournir un asile inviolable à la multitude des moines. Sur les instances réitérées de ses frères et de saint Sabas lui-même, Jean le Silentiaire rentra cette année-là à la grande Laure (509) alors que tout danger sérieux était écarté (2). Néanmoins le siège de Paremboles ne disparut pas complètement à la suite de ce désastre, puisque nous retrouvons deux évêques de ce titre, Valens et Pierre III qui signent aux conciles provinciaux de Jérusalem tenus en 518 et en 536. Il est probable que ce siège épiscopal cessa vers cette époque, faute de fidèles.

L'histoire de cet évêché nous a retenus longtemps: nous lui devions ce souvenir à cause de son originalité et de son importance, à cause aussi de l'ignorance et des erreurs qu'on manifeste trop souvent à égard. Il nous faut maintenant revenir à notre couvent. En se retirant dans une grotte, Euthyme n'avait pas du tout l'intention de fonder un second monastère ou une laure; aussi envoyait-il régulièrement à son ami Théoctiste tous ceux qui se présentaient à lui. Quand les desseins de Dieu sur sa personne furent plus manifestes, il se résigna malgré lui à garder des vocations et à constituer ainsi le noyau de sa future laure. Il continuait toutefois d'adresser au monastère inférieur les jeunes gens ou ceux qui désiraient mener auparavant la vie cénobitique. Car la tendance universelle du moine palestinien était d'atteindre l'idéal réalisé par saint Antoine ; la

(1) Cet Alamundar fut baptisé en l'an 513; nous trouvons un Arabe de ce nom qui ravage les terres de l'Empire en 529 et pousse ses armées jusqu'aux environs de Chalcédoine (Chronogr. Théoph. an. Christ. 529). Le Martyrologe romain a groupé au 19 février les victimes de ces différentes invasions des Arabes : « In Palæstina commemoratis sanctorum monachorum martyrum qui a Saracenis sub duce Alamundaro ob fidem Christi sævissime cæsi sunt. » Jean Moschus parle vraisemblablement de ces martyrs aux chap. 21 et 99 de son *Pré spirituel*.

(2) *Vit. S. Euthym.*, col. 701, n° 125, et *Vit. S. Joann. Silent.*, A. SS. Mai, t. III, pp. 237 et seq.

vie en commun n'était pour lui qu'un stage, une sorte de noviciat qu'il échangeait vite pour l'existence des parfaits. Qui ne connaît le mot célèbre de saint Sabas : « La vie cénobitique précède la vie érémitique, comme la fleur précède le fruit »? C'est ainsi qu'au printemps de l'an 458, Sabas se confiait à la direction de saint Euthyme. Celui-ci ne crut pas le jeune homme capable d'affronter ses mortifications et le renvoya au couvent de Théoctiste. Sabas y demeura de 458 à 473, se réservant les emplois les plus vils, et gardant un silence absolu, une obéissance irréfléchie aux moindres désirs de son abbé. Il y fut témoin durant son séjour de la mort de saint Théoctiste, qui arriva le 3 septembre 467, jour auquel les deux Églises vénèrent encore sa mémoire. Théoctiste fut entouré à ses derniers moments de l'affection d'Euthyme, qui ne s'était pas démentie un seul instant durant leur longue carrière. Ses restes glorieux furent déposés dans une grotte par son ami et le patriarche Anastase, qui rivalisèrent de munificence à ses funérailles. La cérémonie achevée, le patriarche confirma saint Euthyme dans la charge d'higoumène des deux monastères, qu'il avait remplie conjointement avec saint Théoctiste. On sait en effet qu'Euthyme, malgré sa retraite et la fondation de la laure, était toujours considéré comme le vrai supérieur et qu'aucune décision importante ne se prenait sans lui. Théoctiste était son second et tenait de lui tout son pouvoir.

Le saint délégua ces fonctions au Bédouin *Maris*, le beau-frère d'Aspebet, homme d'une vertu éprouvée, que nous avons vu embrasser l'état monastique vers l'an 420. Son âge avancé ne lui permit pas de diriger la communauté bien longtemps. Deux ans après, il mourait et son corps était déposé auprès de celui de Théoctiste. *Lougin* le remplaça en 469 comme higoumène, il mourut en 485 et rejoignit ses deux prédécesseurs dans le même sépulcre (1). Un récit assez tardif nous fournit des indications plus précises sur le lieu de leur sépulture. Dans la seconde moitié du huitième siècle, saint Étienne le Sabaïte, surnommé le Thaumaturge pour le distinguer de son homonyme et contemporain saint Étienne le Sabaïte appelé le Mélode, invitait un jour son disciple Eustrate à des-

(1) *Vit. S. Euthym.*, col. 680 à 684, nos 100 à 103.

cendre avec lui de la laure de Saint-Sabas au monastère de Saint-Théoctiste pour vénérer les reliques des saints et puiser auprès d'eux la force nécessaire aux athlètes du Christ. La légende entourait déjà ce sanctuaire d'une auréole lumineuse. A leur approche, les Arabes des environs les avertirent que l'entrée du tombeau était fermée à tous, car un feu intense irradiant le voisinage se chargeait d'en interdire l'accès aux téméraires, tandis qu'une odeur suave, supérieure aux parfums les plus exquis, pénétrait les sens de ceux qui se maintenaient à une distance respectueuse. Sans ajouter foi à ces rêveries enfantines des enfants du désert, les deux pèlerins passèrent la nuit en prière auprès des corps des saints religieux, et, l'aurore venue, Étienne désignait par leur nom à son disciple les saintes dépouilles de Théoctiste et de ceux qui reposaient avec lui. Au lieu de ces termes vagues, pourquoi le biographe ne nous a-t-il pas donné ces noms, s'il les savait? Cela nous rendrait bien plus de service. Étienne montrait aussi le corps d'un autre anachorète, qui près de mourir se fit descendre de sa grotte pour expirer auprès du fondateur et être enseveli à ses côtés. Il résulterait de ces expressions de l'hagiographe Léonce, que la grotte consacrée à conserver les dépouilles des morts se trouvait à un étage inférieur (1). La concorde la plus fraternelle avait régné jusque-là entre les deux monastères de Saint-Euthyme et de Saint-Théoctiste. La convoitise, si enracinée au cœur de l'homme, qu'elle l'accompagne même au couvent, allait rompre cette bonne harmonie et soulever des haines inextinguibles pour des causes futiles.

L'année de la mort de Longin (485), succombait aussi le fils d'Aspebet, le fameux Térébon, dont la guérison miraculeuse avait décidé la conversion de toute la tribu. A ses derniers instants, il laissa de vive voix de grandes sommes d'argent et d'immenses propriétés à partager amicalement entre les deux monastères. L'higoumène *Paul*, successeur de Longin, devança le partage; il s'adjugea le corps de Térébon ainsi que les richesses et les propriétés, et poussa l'audace jusqu'à venir construire un mur de clôture et une tour près de la laure de Saint-Euthyme, à une lieue de son monastère. Ces dissensions

(1) *Vit. S. Steph. Thaumat.*, *A. SS.*, t. III, Jul., p. 511 et 515, nos 27 et 28.

intestines et les querelles à main armée qui s'ensuivirent forcèrent saint Cyriaque à quitter ces lieux pour s'enfermer à la vieille laure (1). Nous connaissons encore un higoumène de Saint-Théoctiste, le successeur de Paul, Térébon, arrière petit-fils d'Aspebet, au début du sixième siècle.

Chose remarquable, les hagiographes et les chroniqueurs, qui ne manquent jamais de reproduire la moindre dispute survenue entre les monastères, gardent le silence sur les faits accomplis durant de longues années de paix. C'est ainsi qu'ils se taisent désormais sur le couvent de Théoctiste, dont l'histoire se ferme sur une lutte fratricide. Ce couvent ne devait pas être tout à fait abandonné, quand Cyrille de Scythopolis écrivit les vies des principaux religieux de Palestine (556-558), car un historien aussi bien informé n'aurait pas négligé de noter ce détail. Toutefois, c'est un des rares monastères que ne mentionne pas Jean Moschus dans le *Pré Spirituel,* alors qu'il s'étend avec complaisance sur une foule d'autres moins connus. Il n'est pas invraisemblable que durant sa visite (vers 600) le monastère, à la suite des invasions Sarrasines et de la disparition de Paremboles, se soit vu déserté peu à peu par les moines circonspects, qui préféraient mettre leurs jours en sécurité derrière les solides remparts des laures. Il nous reste encore un souvenir qui se rattache à notre monastère. Au huitième siècle, un ascète égyptien du nom de Christophe s'était hissé à l'aide d'une corde dans la grotte primitive, où les bergers de Béthanie surprirent saint Euthyme et saint Théoctiste. Son genre de vie était curieux : mille génuflexions le jour et autant la nuit, accompagnées de veilles interminables, de jeûnes et de larmes.

Chaque samedi, saint Étienne le Thaumaturge venait de son ermitage lui dire la messe; il s'établit vite entre eux une affection intime qu'on retrouve communément chez les solitaires. Christophe se permettait même à l'égard d'Étienne certaines plaisanteries comme celle de l'enfermer dans sa grotte, après avoir barricadé la porte et soustrait soigneusement la corde qui servait à descendre, afin de constater de ses propres yeux si la réputation de sainteté dont jouissait son confrère n'était

(1) *Vit. S. Cyriac.*, Migne, *P. G.*, t. CXV, col. 925 à 928.

pas au-dessus de la réalité, et s'il pourrait se glisser à travers les planches ou descendre sans échelle.

Comme le patriarche Élie était retenu prisonnier en Perse, il prit fantaisie à Christophe de se rendre dans ce pays pour obtenir sa délivrance; il pesa même sur la volonté d'Étienne pour l'entraîner avec lui. Loin de condescendre à ses désirs, le saint essaya toutes les ressources de sa dialectique pour le détourner de ce voyage; vains efforts! le solitaire s'obstinait toujours dans sa résolution. Il lui déclara alors dans une vue prophétique que le patriarche Élie remonterait bientôt sur son siège et que lui, Christophe, ne reverrait jamais la Palestine s'il mettait les pieds en Perse. Christophe s'entêta et partit, et les événements confirmèrent les prévisions d'Étienne (1). A cette époque, il n'est déjà plus question du monastère, absolument désert, et qui avait sans doute disparu vers la fin du sixième siècle. Bien plus, les pèlerins ne le connaissent même pas de nom et ne le citent pas dans leurs récits; l'higoumène russe Daniel (1106) fait heureusement exception à cette généralité : « A l'Orient de la laure de Saint-Sabba, derrière une montagne, se trouve, à la distance de dix verstes, le couvent de Saint-Euthyme... Le couvent est situé dans un vallon; il est entouré de montagnes de pierres; il était ceint de murailles à une certaine distance, et l'église se trouvait sur une hauteur. Le couvent de Saint-Théoctiste s'y trouvait aussi, au bas de la montagne, au Midi de celui de Saint-Euthyme; il est présentement détruit par les infidèles (2) ».

Les palestinologues de notre siècle se sont efforcés de fixer d'une manière sûre le site du monastère de Saint-Théoctiste, dont la position est déterminée dans les vies des Saints par celle de Saint-Euthyme. Or, pour ce dernier, point les erreurs commises étaient unanimes jusqu'à nos jours. En effet, sur l'autorité de Guérin, Noroff, Liévin et nombre d'autres, on avait admis comme certaine l'identification de Saint-Euthyme avec *Néby-Mousa*, ce qui est une contradiction palpable avec la description de cette laure laissée par Cyrille; conséquemment le monastère de Théoctiste demeurait introuvable. Cette opinion heureusement n'a eu qu'une courte durée; elle est

(1) *Vit. S. Steph. Thaum.* A.SS., t. III, Jul., nos 7 à 24, p. 516 à 522.
(2) *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 61, traduction de M. de Noroff.

généralement abandonnée aujourd'hui par les gens compétents, qui s'accordent à voir Saint-Euthyme dans le fort démoli de Khan-el-Ahmar. C'est donc à une lieue à l'Est de ces ruines (3 milles) qu'il importait de chercher dans une gorge profonde des restes de couvent assez considérables pour qu'on pût y placer Saint-Théoctiste. La carte anglaise indiquait à la distance convenable un ouady qu'elle appelait Emtschelisch, et le chanoine Riess, sur la foi de cette carte, l'identifiait justement dans son Atlas de Palestine avec le monastère de saint Théoctiste. Les Pères Blancs, qui dirigent le séminaire grec melchite de Sainte-Anne, à Jérusalem, résolurent de vérifier cette trouvaille, et voici les résultats certains et définitifs de leur excursion. Le couvent de Saint-Théoctiste est situé dans le *Ouady-ed-Dabor* qui renferme le puits *Bir-Emtschelisch*, ce qui explique l'erreur de la carte anglaise et de M. Riess donnant à la vallée entière le nom de ce puits. Ici, je me permets de relever une autre faute de détail de M. Riess. Dans le texte de son Atlas il indique la laure de Saint-Euthyme à 15 milles de Jérusalem et celle de Saint-Théoctiste à 10 milles; or dans la carte, d'ailleurs excellente, du désert de Juda et de ses monastères, il place avec raison Saint-Euthyme beaucoup plus près de Jérusalem que Saint-Théoctiste. Il y a donc une contradiction manifeste entre la carte et le texte; l'erreur est dans le texte. Saint-Théoctiste est vraiment à 10 milles de Jérusalem d'après les indications topographiques de Cyrille; mais Saint-Euthyme n'en est qu'à 7 milles, d'après le même hagiographe. Maintenant, je laisse la parole au P. Féderlin, qui a raconté la découverte dans la *Terre Sainte* (1) : « Après avoir cheminé pendant un quart d'heure, on arrive au fond du torrent (Ouady-ed-Dabor). On remarque à gauche une citerne, dont la voûte maçonnée avec de petites pierres s'est en partie effondrée. Tout contre, au milieu du torrent et au bas d'une cascade, se trouve le réservoir naturel appelé par les Arabes Bir-Emtschelisch... En quittant la citerne, on remonte le long de la paroi Nord et au bout de dix minutes on arrive aux ruines.

Dans la paroi presque verticale du rocher d'un rouge tirant

(1) *La Terre Sainte*, 15 mars 1894.

sur le noir, des grottes de diverses grandeurs s'étagent ou se succèdent. Elles ont abrité autrefois les serviteurs de Dieu; aujourd'hui elles servent d'asile aux oiseaux de proie, aux porcs-épics et aux renards.

« La plus vaste, qui est presque contiguë aux ruines du couvent, sert d'asile à des multitudes de pigeons sauvages, qui à notre arrivée s'échappent de la grotte en tournoyant. Du monastère, il reste peu de chose; un mur de soutènement au-dessus de l'abîme, çà et là quelques pans de murs, deux citernes, une sorte de tour carrée... Au-dessus des deux citernes se trouvaient plusieurs grottes, inaccessibles aujourd'hui, sans échelle. La paroi extérieure du rocher, dans lequel elles ont été creusées, s'est en partie effondrée, entraînant dans sa chute les bâtiments inférieurs au couvent proprement dit... Sur la voûte de la grotte la plus élevée, nous avons remarqué des peintures à fresque suffisamment conservées. Les peintures se trouvent dans une double niche en maçonnerie d'environ 20 centimètres de large sur 90 centimètres de haut. La niche de droite représente Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié; près de la croix j'ai cru reconnaître saint Jean.

« Près de la tête du Sauveur, au-dessus du bras droit, se trouve la figure d'un ange. La niche de gauche renferme une image de la Très Sainte Vierge. Sur les côtés inférieurs des deux niches, on remarque des figures de saints. D'autres figures de saints avec nimbe se trouvent sur la bordure extérieure de la double niche. »

P. Siméon VAILHÉ,

des Augustins de l'Assomption.

Cadi-Keuï.

VIE DU MOINE

RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA

CHAPITRE VI

DES SIGNES ET DES PRODIGES QUE LE SEIGNEUR OPÉRA PAR RABBAN YOUSSEF; — DE LA VISION DIVINE QUI LUI FUT CONCÉDÉE; — DE SA PATIENCE, DE SA CONSTANCE ET DE SON HUMILITÉ; — DE SA GRANDE CHARITÉ ET DE SON ABONDANTE MISÉRICORDE. — QUE NOTRE-SEIGNEUR FASSE MISÉRICORDE, PAR SES PRIÈRES, AU MISÉRABLE ÉCRIVAIN, AU LECTEUR ET A L'AUDITEUR.

Par sa nature l'âme est raisonnable, intellectuelle, spirituelle. Elle a été créée par son sage Auteur sans les passions qui aveuglent sa vue divine (1) et, pour prendre un exemple, comme un miroir poli et sans tache, qui possède par sa nature même la splendeur et la pureté. De même que le miroir est souillé extérieurement par quelque immondice, et que sa splendeur en est obscurcie, de même, par la transgression du premier précepte, l'âme, polie pour la vue, a été souillée par l'immondice du péché; mais toutefois extérieurement et non pas dans sa nature : car le péché n'avait pas une force telle qu'il pût corrompre et changer la nature de l'âme, mais seulement opérer sur elle, extérieurement, une souillure accidentelle (2), tandis que sa vue spirituelle, qui fait partie de la nature de sa création, se contracta en elle sans cependant s'en éloigner, comme se contracte en lui la pureté du miroir.

Quand il a d'abord bien compris cela, l'homme qui, excité

(1) Sa faculté de voir Dieu.
(2) Littéralement : sans nature ni substance.

par les mouvements naturels de sa bonté, a quitté le monde et préféré le silence par amour du bien primitif, met ensuite toute son application à polir et à purifier le miroir de son âme de la souillure détestable par laquelle est aveuglé l'œil limpide de son jugement. D'après le conseil des anciens, conformément à leur enseignement, il applique à la surface du miroir quelques onguents qui extérieurement semblent ne faire qu'ajouter à son obscurité : ce sont les labeurs corporels qui entraînent l'âme avec eux, et qui, à cause des luttes inséparables de ces labeurs, sont considérés extérieurement comme des afflictions pour l'âme. Et cela aussi longtemps que l'homme s'applique dans l'opération corporelle aux labeurs qui conviennent à ce degré, jusqu'à ce que, par sa persévérance, les combats aient cessé et les passions se soient éteintes. Ensuite, à l'instar d'une poudre sèche dont le frottement fait briller le poli du miroir, les labeurs intellectuels donnent à cet homme ce qui peut le diriger dans sa voie, afin qu'il fasse briller le miroir de son âme; ce sont ces labeurs qui rétablissent l'homme dans la nature de sa création première; c'est le degré de l'opération de l'âme. Dans ce degré se font les prodiges, les miracles, la guérison des malades : toutes choses qui ont été accordées par la Providence en faveur des infidèles, selon la parole du prédicateur véridique (1).

Par le frottement assidu du miroir avec la matière sèche qui est dessus, il revient à sa nature première et retrouve sa splendeur sans tache : de même aussi, l'âme raisonnable adonnée aux œuvres intellectuelles dans le degré de l'opération de l'âme, est polie de plus en plus par ces labeurs assidus, au point qu'elle s'élève même au delà du degré du premier homme. C'est ce qui est appelé par les sages la science seconde de la nature : c'est la science qui convient au degré de l'opération de l'âme et qui conduit celle-ci au degré de la spiritualité, que posséda manifestement le Christ Notre-Seigneur, dès le commencement.

Quant à la science première de la nature qui est communiquée dans ce degré à l'intelligence appliquée : n'en parlons point, mes frères, car elle ne s'acquiert pas par les labeurs, mais par l'amour. Alors, au lieu d'être un thaumaturge, l'homme devient

(1) Joh., xx, 31 (?).

un voyant des mystères divins; et dès lors, il n'est plus appelé ni thaumartuge, ni même « voyant », mais véritablement « connaissant », parce que la vue qui lui est communiquée dans ce degré atteint la connaissance parfaite. Dans le degré de l'opération de l'âme, la vue et la science sont aussi données, mais en partie seulement, et non pas dans la plénitude de la science, comme dans ce degré supérieur.

Donc, le don des prodiges et des miracles appartient au premier et au second degré; la vision au degré de l'opération de l'âme, et même en partie et faiblement au premier degré; mais la connaissance intuitive et la vision qui lui est inhérente est communiquée par l'amour dans le degré de la spiritualité, et seulement partiellement dans le degré précédent, et tout à fait faiblement dans le premier. Donc, la vision est préférable à l'opération des prodiges, et la science surpasse la vision. Un « connaissant » qui avait revêtu le Christ (1) a dit : « Tout connaissant est aussi voyant » ; et de même : « Tout opérateur de prodiges n'est pas voyant, mais tout voyant est opérateur de prodiges. » Et voilà pourquoi je dis, et il est très vrai, que la vision est bien supérieure à l'opération des prodiges, en tant que celle-là renferme aussi celle-ci. Et c'est pourquoi, c'est à cause de cela qu'un moine « connaissant » ne s'applique jamais à l'opération des prodiges si ce n'est par nécessité pour les affligés. Il travaille pour la science et non pour faire des prodiges. Et comme cette science renferme les deux autres qualités, je veux dire la vision et l'opération des prodiges, celui qui la possède n'est plus comme un homme mais comme Dieu, et bien plutôt comme Dieu : sa miséricorde et sa charité ne sont plus intéressées, mais elles s'étendent à tous et à tout, de même que Dieu aime tout, et chérit tout l'univers sans motif de la part de celui-ci. L'homme s'offre lui-même à Dieu comme hostie volontaire en sacrifice de satisfaction. Par l'humilité qui est celle du Christ, il se livre lui-même à toutes les souffrances pour chacun, parce que sa charité s'étend à tous. Il souffre et supporte tout dans son amour divin; et il n'est pas même difficile à ses yeux de se livrer lui-même au feu pour tous, à cause de son amour universel.

(1) Rom., XIII, 11; Galat., III, 27.

Cette chose est bien connue de celui qui l'a éprouvée en lui-même, et qui l'a acquise par l'amour dans la science parfaite. C'est là véritablement la perle très précieuse, le trésor sublime qui est enfoui et caché dans l'âme et qui se trouve au dedans d'elle et non point en dehors. C'est là le royaume céleste qui se trouve au dedans de l'âme (1), dont elle ne s'éloigne point et dans lequel elle habite et se meut. Par cette science, l'homme acquiert la liberté des enfants, par laquelle il appelle Dieu le Père : « Notre Père », et devient l'héritier de sa gloire et le cohéritier de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2). Dans cette liberté, il offre en sacrifice à Dieu, comme une hostie vivante, ses labeurs et les bonnes œuvres de ses enfants; et il dit hardiment dans cette liberté des enfants : « Me voici, Seigneur, et les enfants que tu m'as donnés, purs et immaculés, exhalant une suave odeur, pour ton bon plaisir. »

Or, l'homme admirable dont nous parlons a monté par ces degrés et ces échelons; il a marché par ces diverses étapes et les contemplations qui s'y rencontrent, jusqu'à ce qu'il ait trouvé cette perle dans la citadelle de son âme, c'est-à-dire jusqu'à ce que son âme soit établie dans la nature de sa création première, et qu'il ait trouvé en elle la science première de la nature. Il fut « connaissant » en même temps que « voyant » et « thaumaturge ». Il posséda l'amour, la charité étendue et désintéressée, l'humilité, la patience, la miséricorde, et l'abnégation de lui-même à l'imitation du Christ Notre-Seigneur.

Et moi, misérable et insensé, je m'apprête à faire connaître, par mon discours faible et très grossier, cet homme et, autant que possible, quelques-uns des miracles et des prodiges que Notre-Seigneur opéra par ses mains; afin qu'on connaisse aussi la divine vision intellectuelle dont il était favorisé, ce qui, comme je l'ai dit, est beaucoup plus parfait que le don des miracles, j'exposerai quelques exemples : ceux dont j'ai été le ministre ou ceux que j'ai appris de temps à autre de R. Youssef lui-même. Je parlerai aussi de son humilité, de sa patience, de son amour, de sa miséricorde; mais, en réalité, ce que je montrerai de toutes ces vertus n'est que comme une goutte de la mer; car je ne fus point avec lui dès le commencement,

(1) Luc., XVII, 21.
(2) Rom., VIII, 15.

et je n'ai point appris tout ce que le Christ a fait par ses mains. Mais il suffira de ces petites choses aux hommes intelligents pour saisir et comprendre la grandeur de cet homme de Dieu.

Audition des anges. — Rabban Youssef me racontait qu'étant au couvent de saint Rabban Hormizd, quand il sortait de la solitude pour se rendre aux assemblées du dimanche, des fêtes ou des commémoraisons, selon l'ancienne règle des solitaires, un grand prodige s'accomplissait à son égard, de cette façon :

Quand il entrait dans l'église et qu'il se tenait, selon la règle qu'il s'était imposée, entre les chœurs, tandis que les frères accomplissaient leur office selon la coutume, il entendait la voix d'un ange qui récitait l'office dans les deux groupes. Dès qu'il entendait cette voix dans l'un des groupes, son esprit était captivé par le charme de la voix angélique et il tournait son visage et même toute sa personne de ce côté. Dès que les frères de l'autre groupe reprenaient, il entendait la voix dans ce chœur et se retournait vers lui. Il était ainsi très agité, au point que les frères le pressaient et lui disaient : « Pourquoi donc es-tu si troublé et agité? N'es-tu pas dans l'assemblée des moines? Range-toi et sois raisonnable. » — Mais il ne pouvait se contenir en présence de ce prodige ; il était vaincu par lui, au point qu'il sortait de l'église et courait à sa cellule.

Il trouve une croix. — Un jour qu'il était dans le couvent de Rabban Hormizd, il sortit, selon sa coutume, pour aller prier à la montagne. Il se trouva près d'une caverne et y entra. Or, il vit une croix destinée à être portée au cou, suspendue par son anse, dans la partie orientale de la caverne. Il pria et prit la croix; il la vénéra et sentit s'exhaler d'elle un parfum supérieur à tous les aromates. En revenant à sa cellule, il la plaça dans une petite boîte et cacha cette boîte dans une armoire, c'est-à-dire dans un meuble secret, qu'il avait, puis il ferma la porte de l'armoire. Il était joyeux et content du précieux trésor qu'il avait trouvé. Quelques jours après, il alla pour vénérer la croix. Il ouvrit la boîte, mais ne trouva plus la croix qui était dedans. Il fut étonné et très affligé de cela. Il pria et demanda au Christ de lui faire connaître ce qu'était devenue cette croix. Alors l'ange de la Providence (1) qui l'accom-

(1) Son ange gardien. — C'est l'expression consacrée chez les Syriens.

pagnait lui dit : « Ne demande donc pas ce qui ne t'appartient pas. Le Maître de la croix est venu la prendre. » — Rabban Youssef en fut contristé et il demanda au Seigneur de la lui rendre. Quelque temps après Notre-Seigneur fit revenir la croix près de lui : comment? de quelle manière? personne ne le sait. — Elle resta suspendue à son cou jusqu'à sa mort.

Vision qu'il eut du temps de R. Mousha. — Rabban Youssef me raconta lui-même une vision qu'il vit du temps de R. Mousha, relativement à la fin du monde. Une nuit, pendant qu'il était dans sa cellule, il se tenait debout au milieu de la cour et regardait vers l'Occident. Une vision divine se présenta à lui de cette façon : Le jour parut; c'est-à-dire le globe du soleil. Il était arrêté sur la route qu'il suit vers l'Occident, à environ une toise (1) de la montagne derrière laquelle il se couche. Et il y avait, depuis l'endroit où se tenait le soleil jusqu'à l'endroit où il se couche, des ténèbres épaisses, une obscurité et une tache de sang d'une épaisseur et d'une opacité indicibles. — Il fut très ému de cette vision et dit à l'ange qui l'accompagnait : « Que signifie cette vision dont l'aspect est si terrible et si étrange? » — Et l'ange, ministre de cette vision, lui dit : « Par ce que tu vois, Dieu veut t'instruire sur la fin du monde. Sache qu'il reste aussi peu de ce monde qu'il restait peu du temps du jour. Les ténèbres et l'obscurité dans lesquelles tu as vu le soleil s'avancer jusqu'à son coucher : ce sont les calamités, les afflictions, les vicissitudes que les hommes supporteront à cause de la fin du monde. »

Quand R. Youssef sortit de cette vision et qu'elle eut disparu de devant lui, il alla trouver saint R. Mousha et lui fit connaître la vision qu'il avait eue. Lorsque R. Mousha entendit ce que lui racontait R. Youssef, des larmes coulèrent sur ses joues et il dit à celui-ci : « Sache que Dieu ne t'a pas fait connaître toute la vérité, parce que tu n'aurais pu la supporter. Il t'a montré seulement un peu de ce que les hommes auront à souffrir; car nombreuses et indicibles sont les tribulations qui auront lieu depuis maintenant jusqu'à la fin du monde. »

Peu de temps après que R. Youssef eut cette vision, des vicissitudes diverses et lugubres envahirent le monde; autant

(1) Littéralement : Une station. — Le contexte indique qu'il s'agit d'une petite distance; mais la quantité de cette mesure ne peut être déterminée avec précision.

qu'il l'avait vu, les misères et les afflictions s'appesantirent sur les hommes. R. Youssef gémissait continuellement sur ce que les hommes auraient à souffrir en ces derniers temps.

Pendant les quatre ans qui précédèrent la venue de ce persan — [c'est-à-dire Dailamite (1)] — qui s'appelait *Panah-haçrau*, R. Youssef se lamentait à chaque instant à haute voix et disait : « Gloire à Dieu! Qu'arrivera-t-il aux hommes et aux couvents, aux villages et aux villes? » — Beaucoup de gens l'entendirent répéter cela; car il était vaincu par la gravité et la difficulté de ce qu'il avait vu, au point qu'il élevait involontairement la voix au milieu de gémissements qu'on pouvait entendre. Il glorifiait Dieu qui lui avait fait voir ce qui devait arriver au monde; et des larmes abondantes coulaient de ses yeux.

Au bout des quatre ans dont j'ai parlé, le roi vint dans ces contrées, à la fin de l'année 367 des Arabes (2). Et les tempêtes et les calamités commençèrent à s'élever contre les hommes. Le saint disait : « Voici le châtiment qui commence : Dieu sait quand il prendra fin! Mais, j'ai demandé au Christ de m'emmener pour ne pas voir de mes yeux ce qui doit arriver aux hommes, ni la ruine des couvents. » — Un an et quatre mois après l'arrivée de ce roi, Rabban Youssef s'en alla vers son Maître, ainsi qu'il l'avait demandé, pour ne pas voir la dévastation des monastères et des églises, ni la dispersion des frères et des fidèles (3). Après sa mort les Kartavéens et les Ta'aliens (4) régnèrent en ces contrées, et ils dévastèrent les couvents, les monastères et les villages : les frères qui s'y trouvaient furent dispersés en tous lieux. — R. Youssef prophétisait souvent sur les vicissitudes que devait subir le couvent de Beit Çayarê. Il disait, comme dans une énigme: « Tu es Kapharnahum qui t'es élevée jusqu'aux cieux et qui descendras jusqu'aux enfers. » — Toutefois, pendant sa vie, il n'y vit aucun changement.

Rabban Youssef me fit aussi connaître en secret les accidents qui arrivèrent au couvent de R. Hormizd.

(1) Le *Dailam* est une région voisine de la mer Caspienne. — Il est question plus bas de l'envahissement de la Mésopotamie par le prince persan du Dailam.

(2) L'an 367 de l'hégire commençait le 19 août de l'année 977 de notre ère.

(3) Il mourut donc au début de l'an 369 de l'hégire, qui commençait le 29 juillet 979 de notre ère.

(4) Voir la note suivante.

Il m'avait encore prédit la dévastation du pays de Dasen (1). Avant qu'elle n'eût lieu il me disait : « Quelqu'un viendra, envoyé par Dieu, pour dévaster le pays de Dasen et disperser ses habitants. Des foules innombrables seront massacrées par les méchants qui y demeurent. Ensuite quand le châtiment sera accompli, il sera habité de nouveau. » — Et cela s'est réalisé; nous l'avons vu de nos yeux. Tout le pays de Dasen fut dévasté; les hommes furent dispersés; environ cinq mille personnes furent massacrées par les *Kartavéens* appelés *Hakkaréens* (2).

Une semblable prescience avait été donnée par Dieu à ce bienheureux, et par elle il voyait les choses futures, les prédisait et les faisait connaître par quelque prophétie.

Histoire du catholicos Mar 'Abdisho'. — Quand le catholicos Mar 'Abdisho' était encore évêque de Ma'altia, il voulut abdiquer l'épiscopat. — Comme il aimait beaucoup Rabban Youssef et qu'ils avaient une grande affection l'un pour l'autre, il vint le trouver pour prendre conseil de lui sur cette affaire. Il lui fit connaître ce qu'il avait résolu de faire, lui dit qu'il voulait écrire sa démission et lui demanda de prier à ce sujet. R. Youssef lui répondit : « Oui, je prierai, et je te dirai ce que la grâce me montrera. » — Il pria donc pour cette affaire; et, dans la nuit même, la grâce qui le dirigeait lui révéla que Mar 'Abdisho' deviendrait patriarche de l'Orient. Quand celui-ci revint le trouver au matin, R. Youssef lui dit en se réjouissant : « Salut, Mar Catholicos! Sache que le Christ te placera à la tête de son Église et t'élèvera au degré du patriarcat. » — Cela arrivera d'une manière admirable et sublime. Quand les Pères se réunirent pour l'ordination du catholicos, après avoir été divisés pendant quelque temps, ils tombèrent d'accord pour écrire sur des billets les noms de ceux qui étaient aptes à cette fonction. Ils écrivirent six billets, et comme ils désiraient en remplir sept, l'un d'eux

(1) V. la note suivante.

(2) Les Kartavéens (*Cartuæi*) forment une tribu kurde mentionnée dans les auteurs arabes comme habitant à l'O. du Petit Zab; l'auteur parait les confondre ici avec les Hakkaréens ou *Hakkari*, une des plus fameuses tribus des Kurdes, qui existe encore aujourd'hui et habite la montagne à l'Est du Grand Zab, dans la région d'Amadia. Dasen se trouvait effectivement dans cette région. — Cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 202 et suiv.— Les Ta'aliens formaient sans doute une autre tribu kurde de la même contrée.

dit, comme par hasard : « Écrivez le nom de 'Abdisho' de Ma-'altia. » — Ils firent ainsi et quand ils eurent prié et demandé à Dieu de faire connaître celui qui était digne de cette charge, le billet de celui-ci sortit par trois fois. Ils écrivirent alors aux fidèles de Mossoul pour les instruire de ce qui s'était passé. On le prit de force et on l'envoya à Bagdad. Il accepta avec beaucoup de difficulté ce don du patriarcat que tant d'autres ambitionnaient. Et ainsi se réalisa la prophétie de R. Youssef à son sujet (1).

Histoire de la pierre qui était dans sa cellule. — Rabban Youssef racontait lui-même ce qui suit, au sujet de sa constance et de son travail ardu et éminent. Il y avait dans sa cellule un rocher qu'il voulait briser pour agrandir la cour et peut-être aussi pour se mortifier lui-même. Il se fit un grand marteau qui pesait trois *litré* (2) au moins et il se mit à l'œuvre au commencement de la semaine des saints Apôtres (3). Il y travaillait toute la journée et ne se reposait pas même au milieu du jour; mais il y restait sous la chaleur du soleil, même à midi, et s'attachait à son travail jusque pendant la nuit. Étant appliqué à ce labeur pénible il ne rompit cependant pas le jeûne et ne prit rien pendant huit jours. Il était disposé et songeait à passer ainsi chaque semaine sans rien prendre, mais il ne voulut pas faire sans conseil cette chose étonnante et au-dessus de la nature. Il alla trouver saint R. Mousha pendant la nuit et lui fit connaître son affaire et la disposition de son esprit. — Rabban Mousha le dissuada de cela et lui dit : « Cette chose est grande et supérieure à notre temps; tu ne dois pas vouloir te distinguer par quelque chose qui ne convient point à ce temps. Va, romps ton jeûne et prends quelque chose à cause du labeur auquel tu t'appliques. »

Louanges de celui qui le fortifiait. — Une année, il y eut une disette de blé dans toute la contrée. R. Youssef, qui pratiquait parfaitement la pauvreté, ne possédait absolument rien et n'a-

(1) L'élection de Mar 'Abdisho' Ier, qui eut lieu en l'an 963, est racontée ainsi, avec quelques variantes dans les détails, par Bar Hébréus (*Chron. eccl.*, II, 252).

(2) La *litra* (ou livre) a varié de poids selon les époques. Bar 'Ali, auteur du neuvième siècle, dit que la *litra* pèse 3112 beaux grains d'orge, et que la *litra* syriaque vaut six *litré* de Bagdad. — Il est impossible de donner l'équivalence exacte de ce poids.

(3) Dénomination empruntée au calendrier liturgique. — On appelle semaines des Apôtres, dans l'office nestorien, les six semaines qui suivent la Pentecôte.

vait que quelques dattes (1) dans sa cellule. Il fut tout l'hiver sans pain : il prenait chaque nuit une parcelle du pain eucharistique (2) et trois dattes : en dehors de ces trois dattes, il ne goûta rien autre chose pendant tout cet hiver. Quand arriva le Carême, les dattes qu'il avait étaient consommées ; et pendant tout le Carême, quelques jours exceptés, aucun mets n'entra dans sa bouche, si ce n'est la parcelle de pain eucharistique qu'il prenait chaque nuit.

La dernière semaine du Carême la chose devint très pénible pour lui ; ses entrailles se contractèrent, son gosier se dessécha au point qu'il ne livrait même plus passage à l'eau. Une nuit il se leva et songea à aller trouver l'un des frères pour lui demander un peu de froment. Arrivé à la porte de sa cellule et voulant sortir, il salua la croix qui était dans sa cellule. Il revint alors à lui-même et n'ouvrit point la porte ; mais il étendit les mains vers le Christ sur la croix et dit : « Par ton amour, ô Christ ! je ne sortirai point ; je ne demanderai rien à personne. Si tu m'envoies quelque chose, je l'accepterai avec reconnaissance ; sinon, je mourrai en dedans de cette porte pour ton amour délectable. Ton amour m'est plus cher que la vie temporelle. » Il rentra dans sa cellule et s'assit sur son siège en face de la croix. Et voici que quelqu'un frappa bientôt à la porte ; il sortit pour voir qui c'était et trouva un vieillard vertueux et laborieux qui s'appelait Yohannan, de Dasen. Ils se saluèrent mutuellement, et R. Youssef lui dit : « Pour quel motif es-tu sorti de ta cellule à cette heure ? » — Rabban Yohannan répondit : « J'ai été excité par la pensée, qui s'est élevée subitement en moi, que j'avais un peu de froment. Je n'ai pu résister à ce mouvement et je suis sorti promptement. » Et il lui donna une besace contenant deux *makouké* (3) de froment. Le saint l'accepta et loua le Christ qui prend soin de ses familiers.

Il envoya moudre ce froment au moulin, et il expédia la moitié de cette farine que le Christ lui avait envoyée à R. Mar-

(1) Le mot peut aussi signifier *châtaignes* ou *glands*.

(2) *Boukra*. — Ce mot signifie *premier-né*. Il désigne les parcelles de l'hostie qui n'avaient pas été consacrées et qu'on distribuait comme pain bénit, selon le rite nestorien, et parfois aussi l'hostie consacrée. — Cf. Renaudot, *Lit. or.*, II, 62. L'hostie est ainsi appelée par allusion au Christ « premier-né de toute créature ».

(3) Nom de mesure dont dont la capacité exacte nous est inconnue.

Atqen, dont nous avons parlé plus haut qui, lui aussi, était très opprimé [par la famine]. Avec l'autre moitié qui lui resta il se soutint lui-même en en prenant un peu chaque jour jusqu'à la récolte nouvelle.

Notre-Seigneur m'est témoin que j'écris ces choses telles que je les ai entendues de sa bouche. Il convient d'admirer cet homme prodigieux. Sa grandeur sera un objet d'admiration pour quiconque comprendra ses œuvres sublimes et glorieuses : soit sa constance, soit la force qui lui était donnée par la grâce, sa directrice, soit la solidité de son espérance et de sa confiance en Dieu, soit sa miséricorde semblable à celle de son Maître; soit son amour parfait et sincère, car alors qu'il ne possédait rien, sa miséricorde fut si grande qu'il donna une partie du peu que la grâce lui avait octroyé à celui qui en avait besoin, tandis que lui-même était dans la disette et l'indigence. Toutefois, il n'était pas pauvre ni indigent quant à sa solide confiance, son ferme espoir, sa constance admirable : il était riche en Dieu et jouissait en abondance de ses bienfaits.

Marcos, le prêtre de Mar Pithion. — Il y avait dans la ville de Mossoul, dans l'église de Mar Pithion (1) située sur le Tigre, un prêtre, nommé Marcos, très appliqué et très vigilant dans son ministère. Il était rempli de charité et faisait beaucoup d'aumônes aux pauvres et aux indigents. Il était fort affligé d'une maladie du foie. Il vint trouver R. Youssef pour recevoir sa bénédiction et lui demander ses prières. C'était au moment de la semaine de l'Été (2); en ces jours là sa douleur du foie s'aggrava fortement. Il fit connaître son angoisse à R. Youssef qui lui dit : « Prends demain les [saints] mystères et viens me trouver. » — Le prêtre y alla, pensant que le saint lui donnerait à boire quelque chose d'utile pour son mal. Mais R. Youssef lui donna une grande coupe de vin vieux pur, sans eau, et lui dit : « Bois cela; » et il lui présenta un autre vase plein de miel mélangé avec de l'huile d'olive et du cumin, en lui disant : « Mange aussi de cela. » — Le prêtre ne put rien lui répondre. Il fit ce qu'il

(1) Un des saints les plus honorés chez les Nestoriens. Il mourut la 9e année d'Izdegerd (407). — Voir sa vie dans Hoffmann, *op. cit.*, p. 61; Corluy, *Analect. Bollandiana*, 1888; Bedjan, *Acta martyrum et sanct.*, t. II, p. 559.

(2) Désignation empruntée au calendrier liturgique. — Les semaines de l'Été font suite à celles des Apôtres, ce sont les semaines VII-XIII après la Pentecôte.

lui commandait. Il mangea de ce miel mélangé avec de l'huile d'olive et du cumin, et but la coupe de vin. Il comprit et reconnut dans sa sagesse qu'il s'agissait d'un prodige, comme quand le prophète dit (1) : « Place sur une blessure douloureuse des feuilles de figuier pernicieuses. » Il crut qu'il trouverait la guérison par les prières de R. Youssef. Celui-ci lui ordonna de s'envelopper d'un manteau et de dormir sous un arbre qui était dans sa cellule entre le soleil et l'ombre. C'était pendant les jours chauds de l'été. A neuf heures on l'éveilla et on trouva une grande sueur qui coulait sur lui. Il se leva guéri de sa maladie et délivré de l'inflammation de son foie. Ce prêtre admira cela et glorifia Dieu qui avait accompli pour lui, par les mains de R. Youssef, ce prodige admirable et supérieur à toute la science de ce monde. Il demeura là plusieurs jours, mangeant et buvant du vin sans inconvénient. Quand il voulut retourner à son église, R. Youssef l'avertit et lui dit : « Garde-toi bien de faire usage en ville du remède dont tu t'es servi ici ; car il ne convient point pour la ville. » — Il lui disait cela en plaisantant. — L'homme s'en alla en louant Dieu et en glorifiant son saint nom.

Rabban Berikisho'. — Un frère du couvent, qui s'appelait Berikisho' racontait ceci :

Avant de sortir du monde, il éprouvait beaucoup de tentations qui furent cause de son départ pour le monachisme. Quand il eut pris le saint habit, ces tentations se réveillèrent en lui, et, par le conseil de Satan non moins que par ignorance, il les dissimula à Rabban Youssef; pour cela, il fut frappé d'une double maladie, beaucoup plus grave, c'est-à-dire dans son corps et dans son âme.

R. Youssef voyant que c'était par ignorance et par naïveté qu'il lui avait caché ses tentations, prit pitié de lui pour qu'il ne périt pas. Il commença par lui dire tout ce qui lui était arrivé dans le monde et même ce qu'il éprouvait actuellement. Et ce frère affirmait avec serments que rien de ce qui lui était arrivé n'avait été caché au saint, et que celui-ci lui avait tout raconté ouvertement et successivement, et qu'après cela, il obtint une parfaite guérison des deux manières, c'est-à-dire la santé de

(1) Cf. Is., XXVIII, 31.

son corps et la guérison de son âme avec la délivrance des tentations.

Ce frère avait mené la vie commune et était parti pour sa cellule depuis quelque temps quand une tache blanche de lèpre apparut sur son corps. Il révéla et montra son infirmité à R. Youssef, en pleurant et en le suppliant d'avoir pitié de lui. Selon sa coutume, R. Youssef le frotta avec l'eau bénite et le signa avec sa croix; aussitôt il obtint la guérison de son infirmité et fut purifié de sa lèpre. Le frère cacha ce prodige et le dissimula jusqu'à ce que R. Youssef fût parti pour sa patrie (I); alors il raconta ce que Dieu avait fait pour lui par les prières du saint.

Le prince Hassan fils d'Abraham. — Il y avait parmi les Hakkari, un prince, nommé Hassan, fils d'Abraham. Il vint un jour trouver R. Youssef, et, après être entré près de lui, il fit sortir tout le monde. Il découvrit alors son corps devant le saint et lui montra un signe de lèpre sur ses reins. Il lui demanda en pleurant de prier pour lui afin qu'il soit guéri. — R. Youssef le signa avec la croix et de l'eau bénite, et aussitôt sa plaie fut guérie. Cet homme sortit en louant Dieu et en glorifiant son saint. Il défendit à tous ses compagnons de molester les moines, et il venait continuellement trouver le saint et recevoir sa bénédiction.

Le frère de l'auteur échappe à la mort par les prières du saint. — Quand le roi de Perse, dont j'ai parlé plus haut, entra dans ce pays, le roi de Mossoul descendit le combattre. Mon frère qui était près de celui-ci descendit avec lui. Le jour même où les rois engagèrent mutuellement le combat, au moment où le roi de Mossoul fut vaincu, R. Youssef m'appela et me dit : « As-tu reçu quelque nouvelle du combat des rois? » — Je lui répondis : « Je n'ai rien appris. » — Alors il répandit des larmes et dit mystérieusement : « J'ai espoir que Dieu ne me fera pas souffrir de ce combat. » — Je ne compris pas cela. Quelques jours après, je reçus la nouvelle affligeante que mon frère était tombé dans le combat, et personne ne savait ce qu'il était devenu. J'entrai près de R. Youssef en pleurant à haute voix et je lui dis : « Ton disciple, mon frère, a péri dans le combat. » — Il calma mes pleurs et m'encouragea en me disant :

(1) C'est-à-dire pour le ciel.

« Ne crains rien, car j'ai espoir que Dieu ne m'affligera pas dans ton frère, mais qu'il me le montrera sain de corps et d'âme. » — Alors je compris la signification de sa première parole et qu'au moment où mon frère tombait dans le combat, il le vit avec l'œil pur de son esprit. Il pria Dieu de le sauver de cet accident, et Dieu entendit les prières qu'il fit pour lui et le sauva du massacre et du coup qui le menaçait. Après qu'il fut resté gisant parmi les morts pendant plusieurs jours, Dieu le secourut et le délivra, grâce aux prières de R. Youssef.

Quelque temps après, mon frère vint trouver R. Youssef, guéri de ses blessures, et le saint se réjouit vivement en lui.

A l'époque où mon frère était avec nous dans le couvent, des hommes du village de Beit Mourdani amenèrent un homme, nommé Galôla qui était architecte. Il était tombé en paralysie depuis un an. Ils l'apportèrent donc et l'amenèrent près de R. Youssef. Quand ils le lui présentèrent, il les blâma de le lui avoir amené et leur dit : « Est-ce que je suis médecin pour que vous m'ameniez un homme paralysé? Emportez-le au martyrion (1), d'où nous espérons tous recevoir du secours. » — Mon frère se trouvait à ce moment-là devant R. Youssef : il fut très affligé de cela et me dit : « Pourquoi donc Rabban Youssef reprend-il ainsi un homme souffrant? » — J'avais remarqué en R. Youssef certains signes ; quand on lui amenait un malade, je le regardais attentivement et d'après les signes qui paraissaient en lui, je savais si le malade serait guéri ou non. Or, quand ils lui présentèrent ce paralytique, je vis en lui les signes qui promettaient sa guérison; je dis donc à mon frère : « Tu verras ce malade s'en aller guéri de devant le saint. »

Nous demandâmes alors à R. Youssef de le signer avec l'eau bénite et avec sa croix et de prier pour lui. — R. Youssef avait la coutume d'ordonner à celui qu'il recevait près de lui, quel qu'il fût, de le signer d'abord, et ensuite il signait lui-même son hôte. Il faisait cela par l'humilité du Christ, car il ne se distinguait lui-même en rien du plus petit d'entre les frères.

(1) Le « martyrion » (*chambre des martyrs* ou *chambre des saints*) était généralement placé à côté du sanctuaire, à gauche. Dans cette pièce on conservait les reliques des saints; on y enterrait aussi les moines célèbres. Il semble, d'après notre auteur, qu'on avait coutume d'y conduire les malades et d'y enchaîner les démoniaques, afin sans doute de leur faire éprouver la vertu des saintes reliques accumulées en ce lieu.

Quand nous priâmes Rabban Youssef en faveur de cet infirme, il nous ordonna, selon sa coutume, de le signer tous; et, après que nous l'eûmes fait, il signa lui-même le malade avec sa croix et l'eau bénite, et il lui dit d'aller au martyrion. Les gens qui étaient avec lui l'emportèrent en le soutenant. Il était encore dans la cour de la cellule quand ses pieds et ses genoux se raffermirent; il se redressa, se tint debout et marcha, guéri de sa maladie; et les gens qui le soutenaient s'éloignèrent de lui. — J'appelai mon frère pour lui faire voir le prodige accompli dans ce malade. Avant que mon frère ne fût arrivé, l'homme avait déjà franchi la porte. Mon frère et moi nous sortîmes hors de la porte et nous vîmes ce paralytique qui sautait et dansait; il descendit les marches qui se trouvaient devant la porte, en se réjouissant et en glorifiant Dieu. Mon frère fut dans l'admiration et nous louâmes Dieu qui fit de nos jours ce qu'il avait fait au temps des Apôtres par la main de Simon-Pierre (1).

Il y avait dans le village de Beit Mourdani un homme célèbre et important, [de la tribu] des Rahzdayê, qui s'appelait Aboulouqa. Il avait un fils d'environ cinq ans. Il était survenu à l'enfant une fièvre violente. Sa mère l'envoya plusieurs fois à R. Youssef et sa fièvre ne cessa pas. Un jour, elle l'amena elle-même; quand nous prîmes l'enfant pour l'introduire près du saint, sa mère le laissa et s'en alla en jurant : « Je n'enlèverai point mon fils d'auprès de lui si ce n'est quand il sera guéri de sa maladie. » — Quand nous fîmes savoir cela à Rabban Youssef, il gronda un peu; ensuite il signa l'enfant avec l'eau bénite et sa croix, et la fièvre le quitta. Nous donnâmes à l'enfant quelques fruits, et il mangea. Nous le reconduisîmes guéri à sa mère qui le prit, glorifia Dieu et s'en alla à sa maison.

Le Christ est parfait; il existe aujourd'hui et pour l'éternité sans aucun changement; parce qu'il adhère et est uni parfaitement, indissolublement et éternellement à la nature qui existe par essence et qui restera ce qu'elle est pour l'éternité; cependant dans sa Providence il fait paraître quelques changements, parce que la Providence universelle est disposée pour l'utilité de tous. Parfois, quand la Providence le demande, il fait paraître

(1) Act. Apost., III, 1-9.

des prodiges et des miracles, et parfois, à cause de la Providence même, il n'en fait point paraître. Ainsi, la vertu du commandement qui ordonna à la fièvre de quitter la belle-mère de Pierre (1), qui d'un mot purifia de la lèpre (2), qui rétablit le paralytique par la parole de Simon-Pierre (3), cette vertu opéra maintenant encore par les mains de son économe sage et purifia de la lèpre, redressa un paralytique, guérit un malade de la fièvre, selon le dessein de ses miséricordes. La vertu du Christ n'est pas et ne sera jamais amoindrie!

Rabban Ya'qoub qui fut possédé du démon pour avoir transgressé l'avis du saint. — Il y avait dans le couvent un frère nommé Ya'qoub. Il était courageux et travaillait en toute application dans le labeur de la solitude; et il gardait un profond silence dans sa cellule depuis longtemps. Il eut à soutenir un combat difficile avec les hallucinations diaboliques. Il en informa Rabban Youssef qui lui prescrivit la règle qui lui était utile, et lui ordonna de veiller attentivement à ne pas transgresser sa parole. Mais le frère oublia ce que le saint lui avait prescrit et il enfreignit son ordre. Il fut blessé dans son esprit et les démons qui l'avaient séduit s'emparèrent de lui. On l'enchaîna pendant quelque temps dans le martyrion, mais un jour il s'échappa de ses chaînes et s'en alla à la ville de Mossoul. Les païens et les enfants se moquaient de lui quand il circulait par toute la ville. Une affaire m'ayant appelé dans la ville, quelques personnes m'entretinrent à son sujet. Avec une grande difficulté je l'emmenai avec moi au couvent. Quand je parlai de lui à R. Youssef, il prescrivit qu'il travaillât dans la communauté avec les cénobites. Mais il troublait beaucoup les cénobites et même les moines. Je fis aussi savoir cela au saint. Il m'envoya le chercher et je l'amenai près de lui. Rabban Youssef lui dit alors : « Ya'qoub ce qui est arrivé doit te suffire; lève-toi, va à ta cellule et ferme ta porte. » Il le signa avec l'eau bénite et sa croix, et à l'instant même cet homme recouvra l'esprit, redevint modeste et rangé, se leva et s'en alla à sa cellule. R. Youssef m'ordonna de prendre soin de lui en tout ce dont il avait besoin. Le frère ferma sa porte et on ne le vit jamais en

(1) Matth., VIII; Marc., I; Luc., IV.
(2) Matth., VIII, 3; Marc., I, 41; Luc., V, 13.
(3) Act. Apost., III, 6.

dehors de sa cellule, excepté quand il sortait à certains jours pour recevoir les saints mystères ou quand il venait trouver R. Youssef. Il supporta cette étroite réclusion pendant quatre ans, grâce aux prières du saint, après avoir été dans cette agitation extraordinaire.

Pour moi, j'admirai la vertu divine qui était cachée dans la parole du saint, par laquelle un homme agité retrouvait son esprit et devenait rangé et par laquelle un démoniaque était purifié. Je me souvins de ce qui arriva au démoniaque qui habitait dans les tombeaux, dans lequel était Légion (1), et qui, à la parole de Notre-Seigneur, fut purifié et se tint modestement à ses pieds. Je louai Dieu qui m'a rendu digne de voir de mes yeux les prodiges et la puissance du saint.

Rabban David qui était visité par la grâce. — Un autre frère appelé David, de Mourdani, était un homme très vertueux dans sa conduite, prudent et bien réglé dans sa cellule; Rabban Youssef l'aimait beaucoup et était familier avec lui, parce qu'il ne s'écartait aucunement, ni à droite, ni à gauche, de ses préceptes et ne faisait rien sans son conseil. L'amour et l'affection existaient aussi entre moi et lui. Or, il lui arriva une fois un accident que voici. Il était continuellement visité par la grâce au milieu de sa solitude. Dès qu'il sentait en lui le don divin il courait aussitôt près de R. Youssef et l'en informait. En même temps que David parlait, R. Youssef lui retirait le don divin. Il faisait cela pour que la lutte de l'orgueil ne s'emparât pas du frère, et ne trouvât point place en lui. Il avait coutume d'agir ainsi avec quiconque venait le trouver; car il était très subtil dans sa science, et il connaissait parfaitement tous les sentiers de cette voie, tant la grâce, sa directrice, l'avait instruit et rendu prudent. Donc, quand un frère venait le trouver et lui racontait qu'il éprouvait quelque opération [de la grâce], aussitôt R. Youssef la lui retirait; car par la suite l'homme est promptement entraîné de force dans l'orgueil, et il faut éloigner cette occasion des hommes vertueux et dignes de recevoir de telles faveurs. Quand au contraire un frère affligé par la fatigue de quelque combat venait le trouver, en même temps qu'il lui faisait connaître son affaire, il était délivré de sa lutte, et il s'éloignait

(1) Luc., VIII, 27-35.

de la porte du saint rempli d'espoir, joyeux et tressaillant d'allégresse. R. Youssef faisait ces deux choses pour l'utilité : pour que celui-là ne s'élève point et ne soit pas humilié; et pour que celui-ci ne désespère point et que son espoir et sa confiance en Dieu ne soient pas affaiblis.

Il conduisait ainsi les frères et prenait soin d'eux; il les dirigeait et les instruisait, afin que chacun marchât au milieu de la route libre d'obstacles.

Le frère dont j'ai parlé était, ainsi que je l'ai dit, continuellement visité par la grâce, à cause de l'excellence de ses actions glorieuses, et quand il venait le raconter à R. Youssef, celui-ci, comme je l'ai dit aussi, lui enlevait le don divin, et il lui imposait des labeurs qui devaient le tenir occupé. — Une année, pendant le Carême, ce frère étant dans la solitude fut l'objet d'une action divine sublime et glorieuse en sa manière. Elle s'accomplit dans sa sensibilité interne (1) qui n'admet pas facilement d'erreur. Il s'en réjouit vivement et craignit d'aller manifester la chose à R. Youssef dans la crainte que celui-ci ne l'en privât. Il songea à en jouir d'abord un peu, et à aller ensuite la faire connaître au saint. Cela dura une semaine. Pendant ce temps il ne mangea rien. Il brûlait de l'amour de l'humanité, au point qu'il s'offrait lui-même en sacrifice à Dieu pour tous les hommes. Il ne s'arrêtait pas là. Il demandait à Dieu et le suppliait [de le prendre en sacrifice] pour l'autre ordre de créature raisonnable (2) et même pour quiconque devait subir le châtiment futur. — Or Rabban Youssef s'aperçut de cela et vit toute cette opération par l'œil pur de son intelligence. Afin de lui faire expérimenter la force de l'orgueil, il abandonna un peu ce frère qui tomba dans le délaissement pour son utilité. Son affaire se compliqua; son esprit fut blessé et il fut possédé des démons. — Le frère comprit ce qui s'était passé. La nuit même il courut près de R. Youssef pour lui faire connaître la chose. R. Youssef le fit entrer dans sa cellule. Or, à ce moment même, la pensée me vint, sans motif apparent, d'aller trouver le saint.

(1) Littéralement : dans son second sens. — Les auteurs nestoriens énumèrent ordinairement les sens internes dans cet ordre : l'imagination, la cogitation, la mémoire, l'intellect, la compréhension; mais il y a aussi d'autres classifications. Voir le *Thesaurus syriacus* au mot *Régsha*.

(2) Pour les anges déchus.

Quand j'arrivai et que je frappai à la porte en faisant connaître mon nom, R. Youssef me dit : « Mon fils, c'est le Christ qui t'envoie à cette heure. » — Il m'introduisit dans la cellule, et je vis ce frère gisant à terre et très agité. R. Youssef m'ordonna de le conduire à la cellule de son frère, et il ajouta : « Fais-lui quelque potage afin qu'il mange, car voilà sept jours qu'il n'a rien pris. » — Je lui fis quelque chose et il mangea. Quand il eut mangé et se fut réconforté, il devint encore plus agité et nous ne pouvions le maintenir, même avec beaucoup de force. Son frère voulait le conduire au martyrion pour qu'il y fût enchaîné; mais R. Youssef s'y opposa, ne voulant pas que toute cette affaire fût divulguée. Il me dit : « Occupe-toi ainsi de lui jusqu'à dimanche. » — Le frère devenait de plus en plus agité. Le dimanche, R. Youssef m'ordonna de le conduire recevoir les mystères vivifiants, et me dit de le lui amener quand il les aurait reçus. Je le lui amenai de force, et je le fis asseoir à la porte de sa cellule. Il était encore dans toute son agitation. — R. Youssef me dit de m'éloigner un peu. Il dit alors au frère beaucoup de choses que je n'entendis point. En même temps qu'il lui parla, le frère fut calmé de son agitation, il retrouva son esprit et sa régularité. R. Youssef lui ordonna de retourner à sa cellule et d'en fermer la porte, selon sa coutume; il revêtit de nouveau l'habit qu'il avait rejeté, retourna à sa cellule et en ferma la porte.

J'admirai beaucoup la vertu divine qui était annexée à la parole du saint : de telle sorte qu'au moment même où il parlait ce qu'il désirait s'accomplissait réellement. — Je demandai à R. Youssef avec une grande liberté de me faire connaître l'affaire de ce frère, et si quelque erreur sinistre se trouvait dans le don qu'il avait reçu. R. Youssef me fit connaître toute son histoire, [m'apprit] qu'il n'y avait aucune erreur dans l'action de la grâce en lui, et que ce qui lui était arrivé avait eu lieu par la permission [divine], afin qu'il ne s'enorgueillît pas à cause de l'excellence des dons qui lui étaient communiqués.

Si le bienheureux Paul avait reçu quelque aiguillon pour l'empêcher de s'élever à cause de l'excellence des révélations qui étaient en lui (1), à combien plus forte raison nous, misé-

(1) II Cor., XII, 7.

rables, avons-nous besoin d'aiguillons qui nous soufflettent continuellement pour ne pas nous enorgueillir. Et si, à l'époque où des révélations étaient manifestées, la grâce fut tellement vigilante à l'égard des familiers de sa possession (1), pour les empêcher de s'élever, à combien plus forte raison, à notre époque privée de toute vertu, ne doit-elle pas veiller sur ses tendres petits enfants!

Le Christ faisait de tels prodiges par les mains de ce guide et de ce directeur éclairé, pour l'utilité des frères qui lui avaient confié la direction de la barque de leur âme au milieu de la mer agitée et pleine de tempêtes tumultueuses.

Le démoniaque 'Isa. — Pendant que je menais la vie commune dans le couvent, et que je remplissais l'office de portier de l'église, on nous amena un possédé de Mossoul, nommé 'Isa, qui avait été diacre des fidèles *Benê Elia* (2).

Son cas était très difficile et le démon qui le possédait était plus mauvais que la Légion qui était dans cet homme qui habitait dans les tombeaux (3). On l'enchaîna dans le martyrion. Son histoire est très surprenante et très curieuse : au point qu'on n'en trouverait pas une semblable dans les livres ni dans les récits. Le démon ne s'éloignait pas de cet homme. A chaque instant il frappait les murs ou la terre de sa main droite. L'homme cependant gardait sa connaissance, et comprenait tout; il m'adressa plusieurs paroles en me disant, au moment même, que c'était lui qui prononçait ceci, ou que ce n'était pas lui qui prononçait cela, mais que le démon qui habitait en lui le disait par sa bouche. Quand je faisais sur lui le signe de la croix avec l'huile (4) ou l'eau bénite, selon la coutume, il laissait difficilement approcher l'objet bénit de son corps. Au bout de trois jours je conduisis cet infirme à Rabban Youssef; car il était convenu qu'on lui conduisait au bout de trois jours le malheureux qui était enchaîné.

(1) De ceux qui la possédaient habituellement.

(2) C'est-à-dire : des habitants de Mar Elia. C'était probablement le nom d'un village ou d'un couvent. Il y en avait plusieurs sous le vocable du prophète Élie dans la Mésopotamie, et un en particulier, dans les environs de Mossoul. (Cf. Assémani, *Bibl. or.*, II, 435, 446.)

(3) Luc., VIII, 27-35.

(4) L'huile bénite, en usage chez les Nestoriens, pour l'onction des malades. Cette onction n'a rien de commun avec le sacrement d'Extrême-Onction. Cf. Assémani, *Bibl. or.*, III, 2, p. CXXXIII.

Quand R. Youssef sortit et regarda le malade, le démon cria à haute voix et dit : « Malheur à cause de toi, Rabban! Je ne puis tenir en ta présence. » — R. Youssef le réprimanda pour le faire taire, en lui disant : « O maudit! Je suis un pécheur. » — Le démon reprit : « Non, Rabban, tu n'es pas un pécheur, mais un saint; si tu es un pécheur, qui donc est juste? »

Rabban Youssef nous laissa dehors, ferma la porte et entra à l'intérieur. Voyant que ce maudit démon était très astucieux, puisqu'il voulait, dans sa malice, le faire succomber lui-même, il pria; puis il sortit vers nous et me dit : « Amène-le-moi ici. » — Quand il étendit la main pour la placer sur la tête du malade le démon cria de nouveau en disant : « Malheur à cause de toi, vieillard! Ne me brûle pas, n'approche pas ta main de moi : je vais sortir de cet homme. C'est Dieu qui m'a donné le pouvoir sur lui, parce qu'il avait mangé de la viande pendant le Carême : et il m'avait donné principalement de l'empire sur sa main droite, mais non point sur sa connaissance et son intelligence; et si je m'étais attribué ce pouvoir il m'aurait promptement fait périr. » — Le maudit démon disait ces choses, en langue arabe, par la bouche de cet homme. J'interrogeai alors celui-ci sur ce qu'avait dit le démon, et il me répondit qu'en vérité il avait mangé de la viande pendant le Carême et que depuis ce jour-là le démon s'était emparé de lui.

Quand Rabban Youssef le signa avec de l'eau bénite et avec sa croix, il cria un peu, puis se tut. — R. Youssef me prescrivit de le conduire au martyrion, et de ne plus le lui ramener. En trois jours la guérison de ce démoniaque fut complète, et il fut totalement délivré de la possession de ce maudit démon. — R. Youssef lui ordonna de travailler quelques jours dans la communauté. Il travailla environ deux semaines, puis s'en alla à sa maison, louant Dieu et lui rendant grâce de ce qu'avait fait pour lui Notre-Seigneur, par les mains de Rabban Youssef.

Rabban Yohannan raconte son histoire. — Moi, misérable, avant de sortir du monde, quand je désirais déjà revêtir ce saint habit, j'avais entendu parler de Rabban Youssef. Je l'aimais vivement et j'espérais le voir. Je le vis deux fois en songe; et, quand j'allai au couvent, je le trouvai absolument tel que je l'avais vu dans la vision de mon songe. Je fus saisi d'une grande admiration. Je fis savoir à R. Youssef que je voulais

prendre l'habit. Il s'en réjouit beaucoup et me dit : « Mon fils, il faut que tu travailles dans le couvent; car Dieu te donnera le repos dans ta cellule. » — J'étais très faible, et je n'avais point l'habitude de marcher à pied, mais sur une monture; je souffrais du foie depuis environ six ans, et je ne pouvais longuement m'appliquer à écrire ou à méditer. J'exposai ces choses à Rabban Youssef, lui disant que je n'étais bon à rien. Il me dit : « Pour toi, mon fils, prépare-toi au travail, et le Seigneur te fortifiera et t'aidera pour l'accomplissement de l'œuvre du cénobitisme. » — J'ajoutai foi à sa parole, et, sur son avis, j'entrai dans le couvent. Le premier jour où j'entrai au réfectoire, je vis un cénobite qui broyait du sel sous une meule pour les frères. Je me mis à tourner la meule avec lui; je n'avais pas encore fait deux tours avec lui, que mes douleurs de foie s'emparèrent de moi et me firent souffrir violemment. J'allai trouver R. Youssef et je lui fis connaître cela. Il me donna une coupe pleine de vin pur et me dit : « Prends cette coupe qui calmera ta maladie. » — Je lui répondis : « Il y a six ans que je n'ai bu de liqueur fermentée, soit du vin, soit quelque chose d'analogue, comment boirais-je maintenant du vin pur? » — Il reprit très sérieusement : « Si, mon fils, prends et bois cette coupe, et sois sans crainte; car cela est utile pour ta maladie. » — Je me dis en moi-même : « Il vaut mieux pour moi mourir en obéissant à ce saint que vivre en transgressant son conseil. » — Je pris la coupe de ses mains; il fit sur elle le signe de la croix, et je la bus.

Je m'attendais à ce qu'à l'entrée du vin dans mon estomac mon foie fût brisé et succombât; mais au bout d'une heure je vis et je sentis qu'en réalité l'ardeur de mon foie était calmée, que sa souffrance était apaisée, et que mon âme était délivrée de sa douleur. Après [avoir bu] cette coupe de vin pur, je travaillai pendant trois heures dans le réfectoire. Je descendis au four, malgré mon foie, et j'en supportai la chaleur au milieu d'un été très chaud, et bien que l'ardeur de la chaleur fût très pénible. Ma faiblesse fut fortifiée par ses prières, et je devins tout à fait autre; au point que je boulangeais d'une seule fois dix *makouké* de farine. — Je travaillai dans le couvent, grâce à son avis et à ses prières, de manière à étonner beaucoup de gens. Ceux qui me connaissaient auparavant, et qui me voyaient alors et entendaient parler de moi, étaient stupéfaits et

louaient Dieu qui a annexé une si grande vertu aux conseils de ses saints et une si grande efficacité à leurs prières qu'ils peuvent faire ce qu'ils désirent : rendre forts ceux qui sont faibles, sains ceux qui sont malades, et même vivants ceux qui sont morts.

Il me donna des préceptes et de nombreux conseils.

Il m'avertit surtout de ne pas lui dissimuler mes pensées ni le moindre mouvement ou trouble [de mon âme].

Un jour, il s'éleva en mon esprit une pensée plus rapide que l'éclair : et je ne crus pas utile ou nécessaire de la faire connaître à Rabban Youssef, car elle ne resta pas dans mon esprit et je n'en fus pas troublé le moins du monde. Quand j'allai le trouver je ne lui en dis rien. Mais il commença par me dire : « Mon fils, ne cache pas en toi-même une pensée, alors même qu'elle serait petite et ne te paraîtrait pas digne d'attention; car l'esprit est comme un canal d'eau, et une pensée petite et insignifiante comme une paillette qui vient dans les eaux du canal. Quand on n'y fait point attention et qu'on ne l'enlève pas, une autre paille plus grande que la première vient se joindre et s'unir à elle, puis d'autres et d'autres jusqu'à ce qu'elles obstruent le passage des eaux; les eaux se créent alors un autre lit, et il en résulte un grand dommage. De même, l'homme ne doit pas négliger la plus petite pensée qui s'élève dans son âme, en supposant qu'il n'est pas nécessaire de la révéler; mais il doit la mettre au jour et la faire connaître, afin qu'elle ne s'appesantisse pas sur lui et qu'il n'en éprouve pas de dommage. » — Pour moi, parce que Satan avait endurci mon cœur, je ne lui fis rien connaître, mais je lui dis : « Certes, il convient d'agir de la sorte. » — Quand il vit que j'étais ainsi disposé à ne pas lui révéler ma pensée, il me donna un autre exemple et me dit : « Sache, mon fils, que quand un novice va trouver un moine avec une intention droite, le Christ manifeste à celui-ci les pensées de celui qui se met sous sa direction. Cependant, si le novice ne fait pas connaître et ne révèle pas lui-même ses pensées, il n'obtient pas la guérison et la délivrance de celles-ci; c'est, par exemple, comme quand un médecin entre chez un malade, connaissant bien ce qui afflige celui-ci; cependant, il n'indique pas au malade ce qui lui est nécessaire avant que celui-ci ne lui fasse connaître lui-même ce qu'il souffre. De même, le novice doit lui-même faire connaître d'abord ses pensées à

celui qu'il va trouver, pour être guéri de sa souffrance et pour que la lutte de Satan contre lui prenne fin. » — Après toutes ces choses, je ne lui fis point encore connaître la pensée qui s'était élevée en moi. Le saint s'étonnait que Satan eût endurci mon cœur au point que je ne comprisse pas ce qu'il me disait. Il se mit à me tenir d'autres discours et en vint jusqu'à me présenter dans ses paroles une image de cette pensée qui s'était élevée en mon esprit. Je m'éveillai alors comme d'un sommeil, je compris ses paroles et je connus qu'il avait vu cette pensée. Je baissai le visage, regardant la terre, et je lui manifestai ce qui était arrivé. Alors, il me frappa sur le cœur avec la main et me dit : « Tu es de pierre, et tu as un cœur de roc, pour n'avoir pas été ému et n'avoir pas compris ce que je te disais. » — Je lui répondis en tremblant : « Je ne pensais pas qu'il y eût en cela quelque inconvénient. » — Il reprit : « Ne te suffisait-il pas de l'exemple que je t'ai présenté, des eaux du canal et de la petite paille? Et comment n'as-tu pas compris, par la comparaison du malade et du médecin, que ta pensée ne m'était pas inconnue, mais que je voulais que tu la manifestasses pour en être délivré? » — Je tombai à ses pieds et lui demandai pardon d'avoir été aussi insensé; et depuis ce jour je me tins dans la plus vigilante réserve avec lui, car j'avais la conviction que les pensées d'un homme n'étaient point cachées aux yeux de son intelligence. » — Je l'appris d'ailleurs de lui-même plus tard de la façon suivante.

Un frère vint un jour le trouver. Quand ce frère fut sorti, je considérai le visage de R. Youssef qui était comme une flamme de feu; brûlant d'un ardent zèle, il me dit : « Vive le Christ et la Trinité glorieuse! ô mon fils. En même temps qu'un homme entre près de moi, je vois ses pensées, je vois qui et comment il est; je vois pour ainsi dire jusqu'à la moelle de ses os; mais comme je m'humilie moi-même en présence des hommes, ils croient que je ne sais rien. Ils viennent pour m'éprouver et ils me mentent. » — Je fus ému de son zèle; et je compris que ce frère lui avait parlé astucieusement. Je tombai à ses pieds et je lui demandai, en le suppliant, de ne pas s'irriter contre nous à cause des fautes que nous commettions à ses yeux. Au bout d'un instant, un peu calmé de son zèle, il me fit venir et me défendit expressément de faire connaître à qui que ce soit ce

qu'il venait de prononcer. Il me dit avec une admirable humilité: « Vois, mon fils, la parole insensée que j'ai prononcée par un zèle inconvenant. » — Je conservai cette parole jusqu'à sa mort.

Un jour que j'étais dans le réfectoire de la communauté, faisant quelque travail, un scorpion me mordit à la main droite; la douleur et la souffrance s'appesantirent sur moi. Je courus trouver R. Youssef, et je lui fis savoir ce qui m'arrivait par suite de la morsure de ce scorpion. R. Youssef signa ma main avec de l'eau bénite et sa croix, et à l'instant même la douleur de la morsure du scorpion cessa; il me dit en souriant : « Hâte-toi, mon fils, de retourner à ton travail, afin que les nations ne disent pas qu'il n'y a point de Dieu en Israël (1). » — Il disait cela parce qu'il y avait des gens jaloux qui m'en voulaient, sans motif; mais je ne les accusais point. Je courus donc au réfectoire et j'achevai le travail qui m'avait été confié.

R. Yohannan continue sa propre histoire. — Le fait que je vais faire connaître est très étonnant et grandement admirable; je veux le rapporter tel qu'il s'est passé, alors même que je devrais fatiguer le lecteur par la longueur du récit.

Rabban Youssef m'appelait souvent et était familier avec moi; il m'aimait et me chérissait beaucoup, de sorte que, continuellement, quand je le saluais, il disait en me frappant sur le dos et en m'embrassant : « Voilà que le Christ m'a donné un fils dans ma vieillesse. » — Ce n'est pas que je fusse digne de cela, mais lui, dans son affection, m'en estimait digne sans raison.

Il arriva qu'un des frères voulut vendre sa cellule. Elle me convenait très bien et je désirais l'avoir. J'allai trouver Rabban Youssef; je lui fis savoir cela et lui demandai la permission de l'acheter. Il m'en empêcha. Quand je fus sorti d'auprès de lui, il pleura et dit : « Gloire à Dieu qui m'a amené ce jeune homme pour me faire boire, à cause de lui, une coupe répugnante et amère. » — Je retournai de nouveau le trouver pour lui parler de la cellule. Il m'empêcha de faire ce que je voulais; et quand je fus sorti d'auprès de lui, il redit cette parole : qu'il devait boire une coupe amère à cause de moi. Ceux qui entendirent cette parole de sa bouche n'en comprirent point le sens parce qu'il parlait allégoriquement. Pour moi, j'écoutai son avis.

(1) Cf. Ps. LXXVIII, 10.

J'avais un vif désir de remplir les fonctions de portier dans l'église, et je n'étais pas encore diacre; Rabban Youssef n'était pas content de cela. En ces jours-là, un évêque fut reçu dans le couvent. R. Youssef me dit : « Va recevoir l'ordination du diaconat. » — Je lui répondis : « Rabban, je ne veux pas de cela; car je désire la porterie, ce dont tu n'es pas content; et je crains qu'étant ordonné diacre, à cause de mon désir, je ne transgresse ton avis : ce qu'il me serait très pénible de faire. » — Il me dit attristé et en s'affligeant : « Va, mon fils, et fais ce que je te dis; car nous ne savons pas ce qui nous arrivera, et nous devons être simples. » — Je fis ce qu'il m'avait ordonné : cependant je ne compris point le sens de sa parole.

Huit jours après, je tombai dans une grave maladie. On m'emporta de la communauté dans la cellule d'Isaïe, disciple de R. Youssef. La maladie s'appesantit sur moi, au point qu'arriva l'heure de la mort. Je fus sept jours sans rien connaître du monde. Le septième jour qui était un samedi, à neuf heures, j'ouvris un peu les yeux et je demandai que R. Youssef s'approchât de moi. Quand il se fut approché, je le vis et je lui dis : « Rabban, tu m'abandonnes! » — Il attendit un moment et me dit : « Non, mon fils, je ne t'abandonne pas. » — Et il se leva et s'en alla à sa cellule. Mon oppression s'aggrava et le dernier moment approchait.

Comme me l'a raconté quelqu'un qui était près de moi, un de mes yeux se voila et ne remua plus; l'autre se ferma et ne s'ouvrit plus. Mon âme se concentra dans mon cœur, et tout mon corps devint immobile. Toute cette congrégation bénie se réunit autour de moi; ils perdirent tout espoir à mon sujet. Je fus ainsi jusqu'à ce qu'on frappât la cloche (1), pour l'office de la nuit du dimanche. A ce moment-là, mon âme s'agita subitement au-dedans de moi-même; mon œil que la mort avait frappé s'ouvrit, et celui qui était voilé et ne pouvait se remuer se ferma; la chaleur revint dans mon corps qui était déjà froid; tous ceux qui étaient assemblés là furent dans l'étonnement et louèrent le Dieu qui avait fait revenir l'âme dans ce corps déjà

(1) Il ne s'agit pas d'une cloche proprement dite, mais de l'instrument avec lequel on donne le signal de l'office. Il consiste en une ou plusieurs planches, suspendues horizontalement par des cordes, et sur lesquelles on frappe avec un maillet, pour les faire résonner.

mort. Pour moi, je ne sentis absolument rien jusqu'au mardi. Mon frère, — que le Seigneur accorde le repos à son âme! — vint au couvent en apprenant ma maladie. Quand il entra et me vit dans l'état où j'étais, il pleura en poussant des cris. A ce moment j'eus quelque sentiment de la venue de mon frère.

La charité de Rabban Youssef ne lui permit pas de laisser mon frère dans une si grande douleur; il le prit par la main, le fit entrer à l'intérieur de la cellule et lui dit en secret : « Mon fils, je vais te faire connaître un secret pour la tranquillité de ta conscience, afin que tu calmes ta douleur et prennes courage au sujet de ton frère; mais fais bien attention de le garder et de ne le faire connaître à personne. Sache, mon fils, que Dieu a ressuscité ton frère du tombeau; je savais depuis longtemps qu'il devait mourir, et, dans la nuit de dimanche, le moment était venu où il devait expirer; j'ai prié et supplié le Christ, et il l'a accordé à ma vieillesse. Que ton âme se réjouisse donc, qu'elle ne s'attriste pas, car ton frère ne mourra pas de cette maladie. » — Deux jours après, ma guérison était complète; je me levai du lit sur lequel je gisais, et mon frère s'en retourna à la ville rempli d'admiration et glorifiant Dieu. Quand je me trouvais avec lui, il m'interrogeait continuellement et me disait : « Rabban Youssef t'a-t-il fait connaître quelque chose à propos de la maladie dont tu as souffert? » — Je ne savais pas pourquoi il m'interrogeait, et lui craignait, selon l'ordre du saint, de me dire quelque chose.

R. Yohannan ne doute point de la parole du saint. — Longtemps après que je fus sorti de la vie commune, j'eus une affaire qui m'affligeait beaucoup; je la fis connaître à R. Youssef; mais il ne m'écouta point à ce sujet; je lui en parlai plusieurs fois, et il ne me crut point. Je supportai cette affliction et ne doutai point du saint; je gardai le silence et je ne lui dis plus rien. Deux ans après, il m'appela un jour subitement; m'ayant fait asseoir devant lui, il étendit sa main, la plaça sur ma tête, et me bénit en disant : « Bénis le Seigneur Dieu, mon fils; et sois béni! Sache que le Christ m'a caché la vérité de l'affaire dont tu m'as parlé bien des fois, et ne me l'a pas fait connaître avant ce moment; bénis Dieu pour avoir supporté cette affliction et n'avoir pas douté de ma parole dans ton esprit. A cause de cela, je te révélerai un secret, pour t'affirmer dans ta confiance.

Sache, mon fils, qu'avant le temps de ta maladie, le Christ m'avait fait connaître ta mort et appris que tu devais mourir dans cette maladie. C'est pour cela que je ne t'ai point laissé acheter une cellule et aussi que je t'ai forcé à être diacre. Quand je t'ai dit : Nous ne savons pas ce qui nous arrivera, soyons simples; je t'ai dit cela parce que j'avais prévu ta mort. Quand tu tombas malade, je perdis tout espoir à ton sujet; quand ta maladie s'aggrava et qu'arriva l'heure [dernière], au moment où tu me dis : Rabban, tu m'abandonnes; et que je te répondis : Non, je ne t'abandonne pas; l'ange avait reçu l'ordre de prendre ton âme cette nuit-là. Tous les signes de la mort apparaissaient en toi. Je me tins alors devant Dieu, je plaçai de la cendre sur ma tête et sous mes pieds, et je lui demandai d'empêcher l'ange de prendre ton âme. L'ange fut empêché; ton âme se tint concentrée de tout ton corps uniquement dans ton cœur. Alors je suppliai le Christ Notre-Seigneur, de t'accorder à ma vieillesse afin que tu n'entres pas misérablement dans le *shéôl* par cette maladie. Dieu a eu pitié de mes cheveux blancs et a écouté la voix de ma supplication. Et l'ange de la Providence m'a pris dans mon corps et dans mon esprit, et m'a placé au-dessus de toi; aucun de ceux qui étaient réunis là ne m'a vu, bien que je me tinsse au-dessus de toi corporellement, parce que l'ange m'avait caché à leur regard. Alors je plaçai un pied d'un côté de toi, et l'autre de l'autre, et je fis sur toi le signe de la croix, et ton âme revint dans ton corps d'où elle était déjà sortie. Et le Christ t'accorda à ma vieillesse et te fit lever du lit de ta maladie, après t'avoir délivré des mains de la mort et t'avoir fait remonter du *shéôl* qui entrait en possession de toi. Mon fils, je t'ai révélé ce secret, que je ne t'avais point fait connaître auparavant, afin que tu sois affermi dans ta foi, que tu ne doutes pas, et que tu ne périsses pas. Mais vois, mon fils, comment tu pourras marcher avec moi dans la crainte de Dieu; car tu connais, ô mon fils, mon amour pour tous les hommes et s'il était possible, — vive le Christ! — si j'étais capable de ramener dans le sein du Christ tous ces brigands Hakkari par mon éloignement de lui, si à ce prix je pouvais faire que cela fût, je l'accepterais joyeusement. Et si je suis disposé à cela pour des étrangers, à combien plus forte raison pour les familiers et plus encore pour celui qui s'approche et prend conseil de

moi. Cependant, celui qui m'écoute se réjouira en son âme, et moi aussi je me réjouirai en lui. Si quelqu'un ne m'écoute pas, je ne suis pas repréhensible devant Dieu à cause de ce qui lui arrivera. Mais pour toi, mon fils, tu n'agiras point de la sorte avec moi; bien plus : si tu ne m'écoutes pas, le Christ me jugera à cause de toi, car je t'ai demandé à lui par la prière et il t'a donné à moi; ainsi donc, mon fils, veille sur toi, afin que ton péché ne soit pas double; sois vigilant pour que je me réjouisse en toi et que je ne rougisse pas de toi devant le Christ. » — Je tombai à ses pieds, et je lui demandai de prier pour moi, afin qu'il n'ait pas à rougir de moi, mais que je marche devant lui selon la volonté de Dieu jusqu'au dernier soupir. Amen!

Je fus vivement surpris et je louai Dieu. Après la mort du saint je fis connaître ces choses à mon frère, et mon frère, de son côté, m'apprit ce que R. Youssef lui avait dit.

Maladie de Rabban Youssef. — Environ vingt jours avant l'époque où je voulais sortir du couvent, Rabban Youssef me prescrivit de partir en paix. Je lui demandai de me laisser accomplir les jours qui me restaient. Il me dit : « Il y a une raison pour laquelle tu dois sortir de la communauté. » — Je suivis son conseil et je partis en paix.

Et quand j'arrivai près de lui je le trouvai tombé dans une maladie subite. Il me dit : « Je t'ai fait sortir de la communauté pour que tu me soignes pendant cette affliction. » — Son mal s'aggrava fortement. Il fut pendant douze jours gisant à terre sans goûter quoi que ce soit, pas même de l'eau.

Le dernier jour, les moines s'assemblèrent, pleurant et se lamentant sur leur séparation d'avec lui, car ils avaient perdu tout son espoir à son sujet. Il ouvrit les yeux et vit les pleurs et le deuil des moines qui l'environnaient. Il leur dit : « Ne pleurez point, mes frères, car je ne mourrai point de cette maladie, parce que Dieu a exaucé le cri de vos supplications. » — Les frères se réjouirent, reprirent courage et s'en allèrent à leurs cellules. — J'étais affligé et je lui dis : « Rabban, fais-moi plaisir, et bois quelque chose, ne fût-ce qu'un peu d'eau. » — Il me répondit : « Tu veux me faire boire un remède! Je n'use point de ces choses, mon fils; mais pour ton plaisir, apporte-moi un morceau de pain avec une cuiller et quelques feuilles de raifort pour que je mange. » — Je lui apportai cela; et il mangea.

Je m'étonnais que le pain sec pût passer par un gosier dans lequel rien n'était entré depuis nombre de jours. Il guérit de cette maladie, pour l'utilité de notre vie; et il vécut encore six ans.

Ses extases. — Parfois, quand j'allais près de lui, il était endormi, et il était sorti de ce monde en esprit; son visage était brillant comme une lampe lumineuse; il ne sentait absolument rien. Je prenais sa main droite, je la baisais et je la tenais un certain temps dans mes mains sans qu'il s'en aperçût; puis je la lâchais et la plaçais sur sa poitrine. Quand son esprit revenait à lui, je lui racontais cela; il me disait de prendre garde que personne ne l'apprît.

Un des cénobites, nommé ʿAbda, vint trouver R. Youssef pendant la nuit. Isaïe dormait la nuit dans l'entrée, à cause des frères qui venaient vers le saint, et celui-ci l'avait soigneusement averti de ne laisser entrer personne sans le prévenir. — Isaïe ouvrit au cénobite et le fit entrer, mais il oublia d'avertir R. Youssef. Quand le cénobite fut entré et eut soulevé le rideau qui fermait l'entrée de l'alcôve dans laquelle le saint dormait, il vit cette alcôve remplie d'une admirable lumière et le visage du saint brillant comme le soleil : c'est lui qui par son éclat illuminait l'alcôve. Le cénobite s'approcha du saint, et la lumière disparut à ses yeux. Il se trouva dans les ténèbres et éveilla R. Youssef. Il lui fit connaître son affaire, puis il sortit. Quand le cénobite fut parti, R. Youssef s'aperçut de ce qui s'était passé; il envoya Isaïe après lui pour lui défendre de faire connaître à qui que ce soit ce qu'il avait vu, et lui dire que s'il révélait ce secret, il en subirait le châtiment. Le frère alla avertir le cénobite. Celui-ci néanmoins révéla le secret et ne le tint point caché; mais peu de temps après il lui arriva un cruel accident.

Le moine Pétros. — Un frère digne de foi, nommé Pétros, m'a raconté ceci. La première année qu'il quitta la communauté pour habiter sa cellule, il fut fort éprouvé à cause de son indigence et de sa pauvreté. Il n'avait absolument rien dans sa cellule. Le pain qui lui venait de la communauté ne lui suffisait pas, car il en faisait manger une partie aux pauvres. Comme il était très affligé, il vint, pendant la nuit, faire connaître son affaire à R. Youssef, qui lui donna trois petits morceaux de pain qu'il avait placés le soir à l'endroit où il couchait, bien qu'il n'eût pas l'habitude d'avoir du pain chez lui, et

il dit à ce frère : « Prends ce pain pour subvenir à ton indigence. » — Le frère fut très attristé de cela; car il espérait qu'il lui donnerait beaucoup de froment à l'aide duquel il éloignerait son affliction. Il prit le pain et revint à sa cellule. Il le plaça dans un vase qu'il possédait et dans lequel il mettait son pain. Il posait par-dessus le pain qui lui venait de la communauté. Or, ce frère attestait avec serment que le pain se multipliait dans le vase au point qu'il lui en restait; cependant il distribuait de ce pain aux pauvres en abondance, et il en faisait goûter à tous ceux qui venaient chez lui; et même, il en restait plus qu'il n'en recevait. La bénédiction attachée à ce pain dura jusqu'à l'année suivante. Au bout de ce temps, R. Youssef interrogea une nuit le frère et lui dit : « Mon fils, ne manques-tu pas de pain? » — Celui-ci répondit : « Je n'en manque aucunement, grâce à tes prières. Depuis la nuit où tu m'as donné du pain, une grande bénédiction s'est attachée à lui et à la partie que je reçois de la communauté : depuis lors j'en mange et j'en fais manger aux pauvres en abondance. » — R. Youssef reprit : « C'est maintenant assez. » — Le frère disait que depuis ce jour-là le pain ne se multiplia plus. Quelques jours après R. Youssef prescrivit de lui envoyer du blé pour faire son pain.

Kôma. — Il y avait dans le couvent un vieillard nommé Kôma. Il était attaché au travail des moulins de la communauté. Ce vieillard était très friand de vin. C'était pendant le Carême, et Rabban Mousha lui avait expressément défendu de boire du vin. Pendant la nuit de la Pâque (1), il demanda à R. Mousha de lui permettre de boire du vin. Or, R. Mousha le fit entrer près de lui pendant la nuit de la Passion adorable et lui donna lui-même du vin à boire, de peur qu'il n'en prît trop dans sa propre cellule. Il plaça devant lui une table avec du pain et, comme breuvage, une grande coupe pleine de vin. — Kôma n'eut pas la patience d'attendre que le saint se fût assis. Il s'empressa de prendre la grande coupe et but le vin qui était dedans. R. Mousha, voyant ce qu'avait fait Kôma, fut surpris de la difficulté de sa lutte contre lui-même. Il tira sa croix, et la plaça sur la bouche de Kôma en disant : « Kôma, au nom

(1) Dans la liturgie nestorienne, comme dans d'autres liturgies orientales, on appelle jour de Pâques notre *jeudi saint;* et notre dimanche de Pâques est appelé : dimanche ou jour de la *Résurrection.*

du Père, du Fils et du Saint-Esprit, tu ne boiras plus de vin. » Et depuis ce jour-là Kôma n'a jamais pu boire de vin.

Longtemps après la mort de R. Mousha, un jour qu'il était faible, Kôma prit un breuvage de vin pour essayer d'en goûter; mais aussitôt il le rendit, et en souffrit beaucoup. — Il vint alors trouver R. Youssef et se plaignit à lui de la grande faiblesse dans laquelle il était tombé, et qui l'obligeait à abandonner le service des moulins de la communauté. Il lui fit connaître, en outre, qu'il avait essayé de boire un peu de vin pour se fortifier, mais qu'il n'avait pas pu. Il pria R. Youssef de demander au Christ de le délier, afin qu'il pût boire un peu de vin et se réconforter pour le travail de la communauté. — R. Youssef pria pour lui, lui présenta du vin et lui en fit boire trois coupes; il lui permit d'en prendre un peu, mais non pas d'en être gourmand comme auparavant. Et depuis ce jour-là Kôma put boire du vin autant qu'il en avait besoin.

Le Christ avait attaché une telle efficacité à la prière de R. Youssef qu'il pouvait délier les règles fixées par les autres. Par le Christ R. Mousha avait lié : par le Christ R. Youssef délia.

R. Shelimôn. — Il y avait avec nous dans le couvent un cénobite appelé Shelimôn. Il demanda à R. Youssef la permission d'apprendre quelques hymnes du commun et des féries. R. Youssef lui permit d'apprendre seulement trois chants. Ce cénobite ne s'en tint pas à cette limite; mais il voulut apprendre un grand nombre d'hymnes; car il était très ardent, et faisait aussitôt ce qu'il voulait. Quand le saint sut ce qu'il se proposait de faire, il le contraignit par la vertu de sa prière, au point qu'il oublia aussi les hymnes qu'il avait apprises auparavant, et qu'il ne pouvait plus même en réciter une seule. Il supplia R. Youssef de lui faire revenir dans la mémoire les hymnes qu'il possédait auparavant; R. Youssef pria pour lui, et sa mémoire se réveilla. Je l'avais vu auparavant recommencer indéfiniment une hymne par ces mots : *touba yahban lah* (1) sans pouvoir la réciter.

Rabban Youssef avertissait souvent les frères qui voulaient demeurer dans la solitude de ne pas se livrer à l'étude. Il leur disait : « Mes enfants, cette voie du silence ne comporte point

(1) Paroles de la première strophe d'une hymne. — Voir *Breviarum chaldaicum*, édit. Bedjan, p. 298*.

de mélange; de même qu'il ne convient pas de semer ensemble du froment et de l'orge. » — Quand quelqu'un lui disait : « Comment-donc as-tu travaillé toi-même dans les deux voies? »; il répondait : « Tout homme n'est pas apte à cela. Pour moi misérable, le plus insensé de tous, je suis vide de doctrine et de connaissance, depuis longtemps et jusqu'à maintenant. »

J'allai un jour le trouver et je lui demandai la permission de lire et d'apprendre un peu [par cœur]. Il ne me le permit point. — Je le pressai plusieurs fois à ce sujet. Voulant que j'apprisse par expérience ce qui était convenable et que je cessasse de le molester, il m'appela un jour que je ne le lui demandais pas et me dit : « Va, mon fils, lis et apprends selon ton désir. » — Je me réjouis de cela, et j'allai dès le premier jour trouver celui qui enseignait. Le lendemain, je fus enchaîné dans ma cellule et je ne pus en sortir. Je fis des efforts autant que je pus, mais il me fut impossible d'aller trouver le docteur. Je fus fort surpris de cela; je compris et saisis la chose, et je reconnus que la prière de R. Youssef m'avait enchaîné, pour que je ne fisse pas ce qui ne lui était point agréable. Je dirigeai ma pensée vers lui, et au moment même mes liens tombèrent. Je me levai promptement, et je vins trouver R. Youssef; je lui fis connaître ce qui m'était arrivé, et comment je n'avais pu sortir de ma cellule jusqu'au moment où mon esprit s'était fixé sur lui. Il sourit en ma présence et me dit : « Laisse la science à celui qui a besoin de la science. Pour toi, va-t'en dans ta cellule et garde le silence. Puisque tu désires et souhaites que le Christ devienne lui-même ton maître dans ce qui t'est utile, ne sors point au dehors, mais demeure dans ta cellule, et le Christ t'instruira. » — J'écoutai sa parole et je ne méprisai point son avis. Je crus fermement que ce qu'il m'avait dit était possible, à savoir, que le Christ instruisait qui il veut et autant qu'il veut.

Telle était, en effet, l'efficacité de la prière du saint, qu'il pouvait tout ce qu'il demandait, aussi bien en public qu'en secret.

Des lettres qui lui parvenaient; comment R. Yohannan y répondait. — Rabban Youssef recevait des lettres de toutes parts, des clercs aussi bien que des fidèles, qui l'interrogeaient sur diverses choses. C'est moi qui répondais à tous, en arabe; car le saint s'abstenait d'écrire soit des lettres soit toute autre chose. Quand on écrivait et qu'on demandait : si telle ou telle

chose devait être faite ou non; si telle ou telle chose aurait lieu ou non, et d'autres questions semblables, comme les fidèles ont coutume d'en poser, je lui disais, moi misérable : « Rabban! qu'écrirai-je en réponse à ceci? Qu'ordonnes-tu relativement à l'objet de cette question? » — Et lui, dans son admirable humilité, ne prononçait pas un mot sur cet objet, quel qu'il fût, mais il faisait le signe de la croix sur mon cœur, sur ma bouche et sur ma main droite, et me disait : « Va, mon fils, et écris la réponse que la grâce suggérera à ton esprit et tracera par ta main, comme un oracle. » — Pour moi, ayant expérimenté que, par l'effet de ses prières, mon esprit concevait ce qui était dans le sien, je ne doutais point de sa parole; j'écrivais simplement à chacun et je disais brièvement et clairement : « Fais ceci », ou : « Ne fais pas cela » ; ou : « Cela doit être », ou : « Cela ne doit pas être. » Quand je lui lisais ce que j'avais écrit, il me bénissait et ne changeait rien. Ceux qui demandaient en retiraient du profit; leurs affaires prospéraient selon leur désir dans toutes les choses au sujet desquelles ils interrogeaient. J'étais stupéfait de son humilité qui ne lui permettait pas de prescrire ou de dire ce qui lui était agréable; j'admirais de plus en plus cette vertu renfermée dans sa prière, qui suggérait à mon esprit ce qu'il désirait et qui traçait par ma main ce qui était l'accomplissement de sa volonté.

R. Yohannan veut écrire en syriaque. — Une fois, j'eus le désir de copier la partie [des œuvres] de Mar Isaac (1) qui traite de la Providence universelle de Dieu. Mais, j'étais embarrassé, car je ne savais pas écrire en syriaque, si ce n'est moins que rien; et il n'est pas utile que tout le monde médite ce traité, mais seulement celui qui est déjà plus ou moins versé dans les mystères divins qui y sont renfermés. Sachant par expérience que la prière du saint pouvait diriger le bois sec comme il le voulait, j'allai le trouver avec une véritable confiance, — non pas avec la confiance commune, mais avec cette confiance d'une nature

(1) Isaac de Ninive, un des plus célèbres auteurs ascétiques syriaques. Je lui ai consacré une dissertation : *De S. Isaaci Ninivitæ vita, scriptis et doctrina* (Paris, 1892). Je pensais alors pouvoir lui assigner comme date la fin du Ve siècle; et je laissai en suspens la question de son orthodoxie. Des documents découverts depuis m'ont démontré qu'il vivait un peu après 660, et qu'il était nestorien. Voir la note que j'ai publiée à ce sujet dans la *Revue Sémitique*, juillet 1896, p. 255.

spéciale par laquelle tout est possible, — et je lui demandai de prier pour moi afin que le Christ dirige ma main et qu'il m'enseigne à écrire et à copier ce saint livre. — Il se réjouit en ma présence, selon sa coutume, et me dit : « Comment es-tu si insensé que de vouloir écrire et copier des livres? » — Je repris : « J'ai confiance que par tes prières, ô Rabban! le Christ m'enseignera à écrire; car tu m'as promis qu'il m'enseignerait tout ce qui me serait nécessaire. » — Il signa alors ma main avec sa croix et l'eau bénite et me dit : « Va, mon fils; qu'il te soit fait selon ta foi; j'ai l'espoir que Dieu te rendra capable d'écrire selon ton désir. » — Par ses prières, le Christ m'apprit à écrire; car je n'appris rien d'un homme, pas même un seul des signes en usage dans cette écriture. J'écrivis ce livre et beaucoup d'autres écrits des Pères, quoique bien imparfaitement, avec des Nouveaux Testaments, des Psautiers, des traités (1) et beaucoup de livres des Pères. Tous ceux qui l'apprirent en furent étonnés et ils glorifièrent le Dieu qui donne une telle puissance à ses saints.

Nous reçûmes un jour d'un scribe fidèle une lettre écrite en syriaque. Rabban Youssef m'ordonna d'écrire la réponse en arabe, selon la coutume : car je ne pouvais pas parler en syriaque, et j'étais incapable de mettre ensemble cinq mots de suite dans cette langue; dans le monde, mes parents s'étaient uniquement appliqués à me faire instruire dans la science arabe.

Je dis à Rabban Youssef : « Notre manière d'agir est vraiment surprenante. Il est étonnant que les séculiers nous écrivent en syriaque et que nous, moines, nous leur répondions en arabe. » — Il me répondit : « Que faire, mon fils? Je n'ai personne à qui je puisse manifester les choses secrètes entre nous et les gens, qui soit capable d'écrire en syriaque. » — Avec mon expérience et ma foi, je lui dis : « Prie pour moi, et la grâce me rendra capable d'écrire tout ce que tu voudras. » — Il m'attira près de lui, plaça sa croix sur ma bouche, en fit le signe sur mon cœur et me dit : « Que le Christ t'instruise, ô mon fils! qu'il place dans ta bouche ce qui est utile et droit; qu'il t'accorde sa grâce. Va, mon fils, avec la confiance en Dieu, et écris ce que t'inspirera la grâce qui rend savants les gens grossiers et

(1) Littéralement : des parties, des tomes.

stupides » — Grâce à ses prières j'écrivis en syriaque une réponse à la lettre de ce fidèle. Quand je la lui lus, elle lui fut agréable; il me bénit et me dit : « Désormais tu n'écriras plus en arabe. » — Quiconque possède l'intelligence de l'esprit pour connaître, discerner et comprendre, examinera ces choses et saisira, s'il est possible, la grandeur de cette force que Dieu avait annexée à la parole de ce bienheureux, par laquelle se réalisait tout ce qu'il voulait : prodiges et miracles; par laquelle aussi il faisait parler une intelligence bègue et dirigeait une main inexpérimentée. En vérité, ma main était plus qu'inhabile pour écrire ce qu'ellè avait appris, et mon intelligence balbutiait plus qu'un bègue pour réunir ensemble deux sentences. Je ne veux pas me glorifier de ces choses; mais bien montrer la grandeur de cet homme de Dieu. Mon esprit n'est pas tellement amoindri que je cherche à me vanter des labeurs des autres, comme cet oiseau appelé *ghiôla* (1) qui, très laid à voir, se pare des plumes d'autres oiseaux et s'enorgueillit de ce qui n'est point à lui. En quoi pourrais-je me glorifier si je ne me glorifiais dans ce Saint et dans le Seigneur par qui je suis ce que je suis? Je me glorifierai en lui, et en lui je me glorifierai éternellement; car d'un homme stupide et inutile, il m'a rendu plus ou moins apte à quelque chose : non pas aux grandes choses, mais du moins aux petites et aux moindres; non que la puissance divine qui lui avait été communiquée ne pût me rendre capable de quelque chose de grand, mais parce que je n'étais pas digne de cela, à cause de mes péchés qui surpassent toutes les prières par leur multitude.

Yohannan veut se fixer une règle. — Un jour, pendant le Carême, dans ma cellule, il me survint une pensée que je voulus m'imposer comme règle. R. Youssef m'avertissait constamment de ne pas adopter de règle fixe. Or, ce jour même, il m'envoya dire : « Prends cette nuit les saints mystères et viens me trouver. » — J'exécutai son ordre. Quand j'arrivai près de lui, je ne lui fis rien savoir. Il me donna une coupe de vin en me disant : « Prends ce vin. » — Je lui dis : « Pourquoi demander cela? En dehors même du jeûne je ne puis en goûter, comment en ferais-je usage pendant le jeûne? et alors que tu prescris toi-

(1) C'est le κολοιός ou *choucas*, oiseau du genre des corneilles.

même que personne ne boive de vin pendant le jeûne. » — Il reprit : « Fais ce que je t'ordonne et n'hésite pas. » — J'obéis à son ordre et je bus ce vin. — Il me dit ensuite : « Tu veux t'imposer des règles fixes! Eh bien, non, mon fils. Nous sommes sous [l'empire de] la grâce et non sous [celui] des lois et des règles (1) ». — Je compris alors le but du saint qui voulait par là me faire savoir qu'il avait vu cette pensée à laquelle je désirais m'attacher. Je fis pénitence et je lui demandai pardon.

Un frère s'offre à la mort pour Rabban Youssef. — Un frère, nommé Aaron, qui était un des familiers de la cellule du saint, me raconta charitablement ceci : Quand la maladie par laquelle Rabban Youssef s'en alla vers Notre-Seigneur s'aggrava, ce frère fut très affligé et souffrit beaucoup dans son esprit. Comme c'était un homme très simple et fervent par-dessus tout dans l'amour de R. Youssef, il songea à faire une chose fort admirable et à se livrer lui-même volontairement à la mort pour que R. Youssef demeurât en cette vie. Il se dit en lui-même : « Il vaut mieux que je meure, puisque ma vie n'est d'aucune utilité, au lieu de celui qui pourra avoir pitié d'un grand nombre pendant sa vie. Il est préférable pour moi de mourir que de rester, désolé, après celui à qui ma vie spirituelle est intimement liée. » — Il alla donc se préparer admirablement à la mort. Il entra dans sa cellule, comme il me raconta, en ferma la porte, se mit en prière et demanda au Seigneur de mourir à la place du saint. Puis il s'étendit par terre en face de la croix et se donna de tout cœur à la mort. Il pensait, dans sa simplicité divine, qu'après cela il allait mourir. Ayant attendu longtemps dans cet espoir sans que son désir se réalisât, il se leva et alla trouver R. Youssef. Celui-ci était couché, à cause de la violence de la maladie, et son visage était couvert. Comme le frère était assis près de lui selon sa coutume, R. Youssef découvrit son visage, le regarda en souriant et lui dit : « Il est beau, mon fils, il est vraiment beau, et c'est la marque d'un véritable amour, que quelqu'un se livre à la mort pour son ami. Le Christ que tu as imité récompensera ton action et la charité que tu as fait paraître; il te donnera le repos en échange du sacrifice de toi-même, que tu as offert pour moi. » — Le frère demeura

(1) Cfr. Rom., VI, 15.

tout interdit et saisi d'étonnement, de crainte et de frayeur, et glorifia le Seigneur de ce qu'il n'avait pas caché au saint, malgré la gravité de la maladie dans laquelle il était plongé, son action accomplie en secret.

Quelle que soit la gravité de ses afflictions, je veux dire des maladies et des douleurs sensibles, le corps ne peut pas priver l'œil intellectuel qui a été poli et purifié, de la vision spirituelle qui lui est donnée par la grâce dans la contemplation de l'intelligence pure. Il pourra arriver qu'une affliction des premiers sens, je veux dire de la vision sensible, cause quelque empêchement à l'œil spirituel dans la vue des choses naturelles; mais rien ne peut lui créer d'obstacle, et il est bien plutôt illuminé, pour voir les choses éloignées et secrètes et pour que les choses cachées lui deviennent manifestes; car sa vue est tout à fait intellectuelle, elle se meut dans sa sphère propre et n'est limitée par aucun sens; mais dès que l'âme est purifiée et qu'elle a recouvré sa propre nature, elle voit tout ce qui est autour d'elle et brille d'une lumière resplendissante.

Cela est confirmé par l'histoire qui précède. Elle montre que le saint, totalement privé des facultés corporelles ou sensitives, accomplissait cependant dans les facultés de son âme toutes les actions spirituelles : sa vue contemplait les choses secrètes et voyait les choses cachées; son ouïe entendait les chants agréables qui surpassent toute audition; son odorat respirait la suave odeur de l'encens des saintes demeures où est fixé le trône du Seigneur; son palais et sa bouche mangeaient et goûtaient constamment ces délicieux et salutaires mets surnaturels; sa langue, cithare de l'Esprit-Saint, psalmodiait et chantait les cantiques spirituels, et glorifiait, par le *trisagion* répété, la Trinité digne de louange et souveraine des mondes. Mentalement, dans son intelligence illuminée des rayons de la lumière essentielle, il resplendissait des bienheureuses splendeurs, et il avait été jugé digne, à cause de ses œuvres admirables, d'obtenir la grâce de s'élever, par les degrés spirituels, de parvenir et de demeurer dans l'état de notre création primitive qui faisait paraître l'image et la ressemblance du Créateur.

Ce même frère Aaron me raconta aussi un prodige que fit le Christ par l'intermédiaire de R. Youssef; et son récit mérite

créance pour deux motifs : premièrement parce qu'il est véridique et droit, comme cela est prouvé par l'expérience, et ceux qui le connaissent lui rendent ce témoignage en même temps qu'ils disent que sa parole doit être acceptée et mérite créance; secondement, parce que moi-même j'atteste et confirme la publicité du fait, comme ayant été vu et connu de plusieurs personnes, et que de plus, celui en faveur duquel a eu lieu le fait qu'on va raconter est demeuré en cette vie temporelle jusqu'à ces jours.

Le frère racontait ceci : Un jour qu'il se trouvait avec le saint, vers le soir, des fidèles du village de Hermôn (1) de Roustaqa de Ayas (?) vinrent à la porte de sa cellule apportant avec eux un enfant âgé d'environ quatre ans. Il était atteint d'une grave maladie et frappait déjà à la porte de la mort qui allait lui ouvrir. Quand ils arrivèrent à la porte [de la cellule], l'enfant perdit complètement la parole, la mort le saisit : ses facultés et ses sens défaillirent en même temps.

Ils frappèrent à la porte en pleurant et en se lamentant. Ce frère sortit lui-même et les vit qui pleuraient. Comme ils gardaient le silence, il les interrogea sur ce qui se passait. Le père et la mère de l'enfant lui racontèrent ce qui était arrivé. C'est pourquoi ils étaient chagrinés et avaient raison de pleurer; car, au moment où ils espéraient la guérison de l'enfant, ils avaient vu leur espoir s'évanouir devant la mort. Le frère, qui n'était point hésitant dans sa foi, prit l'enfant qui ne respirait plus et qui était déjà mort et il le porta devant le saint. Il lui raconta tout ce qui s'était passé. Le saint prit de l'eau bénite et l'approcha de la bouche de l'enfant : et après cette opération, ses dents qui étaient contractées par le silence de la mort se desserrèrent : il jeta un peu d'eau bénite dans sa bouche et la signa avec sa croix, puis il dit au frère de rendre l'enfant à ses parents, de leur défendre de s'adonner à ces lamentations tumultueuses, et de les envoyer au martyrion placer l'enfant devant la châsse d'un

(1) Je ne puis identifier avec certitude ce nom propre ni les deux suivants. — Roustaqa désigne parfois un district de la région de Marga (cf. Budge, *The Book of Governors*, I, 345). C'est aussi, peut-être, un nom commun. — Le nom qui suit est de forme assez singulière, et la construction de la phrase paraît un peu embarrassée. Je ne serais pas surpris qu'il y eût en ce passage quelque faute de copiste.

saint. Les parents firent ce qu'il avait prescrit et allèrent au martyrion. Personne ne savait ce qui s'était passé. Au milieu de la nuit, R. Youssef appela le frère et lui dit : « Va, mon fils, au martyrion, et vois ces gens qui sont venus hier soir nous trouver. Prends avec toi un pain et donne-le-leur, car ils ont peut-être passé la nuit sans manger, à cause de la grave maladie de leur enfant. »

Le frère alla au martyrion pour accomplir ce qu'on lui avait prescrit. En entrant, il vit le petit Youssef, — c'est ainsi que l'enfant s'appelait, — qui dansait et sautait dans le martyrion, tenant à la main un pain qu'il mangeait. Il supposa que c'était un autre enfant. Il interrogea les parents et leur demanda : « Où est votre jeune enfant malade? R. Youssef m'a envoyé ici le visiter. » — Remplis de joie et d'allégresse, ils répondirent : « Voilà notre fils; tu le vois qui saute (?) et qui danse. Le voici devant toi, guéri. — Le frère, saisi d'étonnement, loua Dieu, revint près de R. Youssef et lui raconta ce qu'il avait vu : c'est-à-dire que l'enfant guéri et ressuscité de la mort par le secours de ses prières, jouait, plein de vie, dans le martyrion. — R. Youssef lui ordonna de retourner vers ces gens et de leur dire : « Partez avec l'aurore, avant qu'on ne fasse attention à vous et à ce qui s'est passé, et retournez à votre village. »

Il les avertit soigneusement de ne révéler à personne ce que Dieu avait fait à leur égard. Ces gens accomplirent l'ordre qui leur avait été donné. Ils se levèrent lorsqu'il faisait encore nuit et s'en allèrent chez eux, joyeux, louant et glorifiant Dieu qui leur avait rendu vivant, par les prières de R. Youssef, leur enfant que la mort avait déjà frappé, et qu'elle enfermait dans les abîmes de ses entrailles d'où il est difficile et même impossible de s'échapper, pour ceux qui y sont détenus, avant le jour de la résurrection où s'accomplira le précepte de Notre-Seigneur : que quiconque a possédé la vie y revienne, et où des douleurs violentes la frapperont jusqu'à ce qu'elle ait fait sortir tous ceux qui sont ensevelis dans ses abîmes et rendu compte de tous depuis le premier jusqu'au dernier.

Il y avait dans le couvent un frère nommé Abbon. Il allait constamment au pays de Dasen, et les routes lui étaient bien connues. Il vint un jour trouver R. Youssef selon sa coutume et lui dit : « Prie pour moi, Rabban, car en route je dois ren-

contrer un grand fleuve. » — Rabban Youssef lui dit : « Ne te mets pas en route aujourd'hui, car cela ne t'est pas utile; et même il pourrait t'arriver malheur. » — Le frère transgressa l'avis du saint, et se mit en route. Or, quand vint la nuit, des brigands méchants et très cruels tombèrent sur lui et le frappèrent sans pitié de coups violents. Il s'échappa de leurs mains la tête et le corps blessés en plusieurs endroits, et il retourna au monastère. Il vint frapper à la porte de R. Youssef. Celui-ci sortit pour voir qui frappait. Le frère répondit du dehors en disant : « Je suis celui qui a éprouvé aujourd'hui en lui-même les fruits de la désobéissance. » — R. Youssef lui ayant ouvert la porte, le frère lui fit connaître tout ce qui s'était passé. R. Youssef lui dit : « Ne t'avais-je pas donné ordre de ne point partir pour ce voyage? pourquoi as-tu transgressé mon avis? Crois-tu donc que c'est par ignorance, ou comme par hasard, que je t'ai dit de ne pas te mettre en route? »

Abou Zakari de Mossoul. — Il y avait dans la ville de Mossoul un fidèle juste et ferme dans la foi. C'était un grand scribe, renommé en son temps; il s'appelait Abou Zakari (1). Rabban Youssef l'aimait beaucoup; c'est pourquoi lui-même chérissait vivement Rabban Youssef; il avait confiance en lui et ne faisait rien sans son conseil ou son avis. Ce fidèle avait un frère nommé 'Abd-al-Meshiah (2), qui lui aussi était scribe de son métier. Or, il advint à ce dernier une cruelle affliction; sa main droite se dessécha subitement, il ne pouvait plus la remuer ni faire quoi que ce fût avec elle. Il vint trouver R. Youssef, lui montra sa main, et lui demanda de prier pour sa guérison.

Pendant qu'ils étaient ensemble, R. Youssef prit la main, y fit le signe de la croix avec de l'eau bénite, la tint un instant entre ses propres mains, l'étendit, l'entoura, la frictionna, puis la lâcha : et voici que subitement elle demeura étendue, saine et mobile! 'Abd-al-Meshiah se mit sur-le-champ à écrire à son frère avec cette main même, pour lui faire part de sa guérison. Après quelques jours il retourna à sa maison, guéri d'une double façon, c'est-à-dire dans son corps et dans son âme : car sa foi était affaiblie et son esprit rempli de doute. En venant au couvent il était doublement malade : malade dans son corps, à cause de sa

(1) C'est-à-dire « Père de Zakarie »; le nom est de forme arabe.
(2) C'est-à-dire « Serviteur du Christ » (du Messie).

main droite, et dans son âme à cause de l'affaiblissement de sa foi; en quittant le couvent il était guéri des deux manières. Il loua Dieu et lui rendit grâce pour ce qui s'était accompli par les prières de R. Youssef; car il avait perdu tout espoir de guérison pour sa main droite; mais le Christ, médecin gratuit, l'avait guérie par les prières de R. Youssef.

Un jour, Rabban Youssef m'appela et me dit : « Je suis très affligé au sujet de notre ami Abou Zakarî; car déjà sa lampe s'est éteinte devant les yeux de mon intelligence. »

Or, quelques jours après, un envoyé vint nous apprendre la maladie de cet homme. R. Youssef me dit : « Cette maladie doit le conduire à la mort. Mais, mon fils, va le voir avant qu'il ne meure. » — Quelques jours après cet homme fidèle mourut.

C'est ainsi que rien n'était caché aux yeux de son intelligence; il voyait clairement les choses éloignées comme les choses proches; les pensées comme les actions.

Ses vertus. — Quant à son humilité, son aménité, sa charité, sa miséricorde, son amour universel, notre faible parole ne peut les montrer, ni même faire connaître une petite goutte des eaux de cet immense océan. — Il n'adressa jamais une parole à quelqu'un, grand ou petit, sous forme de commandement; mais sa parole était pacifique et humble à l'égard de tout le monde. Quand il voulait commander à quelqu'un, il l'avertissait sur le ton de la persuasion et disait : « J'aimerais que tu ne fisses pas cela » ou « je souhaiterais que tu fisses cela. » — Il ne reprit jamais personne; mais, quand il devait reprendre quelqu'un, il l'abordait en lui disant : « Mon fils, il n'est pas bien qu'il en soit ainsi », ou : « Qu'il n'en soit pas ainsi. » — Quand quelqu'un l'interrogeait au sujet d'une chose qu'il voulait faire, il ne disait jamais : « Fais » ou « ne fais pas »; mais, il priait mentalement pour cet homme, faisait sur lui le signe de la croix et lui disait : « Va, mon fils, et fais ce que la grâce te suggérera et t'inspirera. » — Parfois il se trouvait quelqu'un qui n'était pas satisfait de cela et qui insistait en lui disant : « Mon esprit ne sera pas tranquille, si ce n'est en faisant ce que tu m'auras dit. » Et moi qui connaissais les desseins du saint, je disais à cet homme quel qu'il fût : « Va, mon frère, le saint ne t'a point parlé ainsi inconsidérément; mais dès que tu auras prié au sujet de cette affaire, la grâce te suggérera ce qui t'est utile. »

Il s'abstenait ainsi de parler sur un ton d'autorité.

Il ne s'irrita jamais contre personne; il ne s'appliqua jamais à une chose extraordinaire dans sa manière. Quand quelqu'un lui demandait de faire sur lui le signe de la croix, même si c'était un cénobite, le saint commençait par incliner la tête en lui disant : « Commence, mon fils, par faire toi-même le signe de la croix sur ma vieillesse qui a besoin de cela, et je te signerai ensuite; et il te sera fait selon ta foi. » Parfois, il me consultait moi-même, ou l'un des moines, sur ce qu'il voulait faire : s'il convenait de le faire ou de ne le pas faire, s'il devait aller recevoir les saints mystères ou non, ou s'il devait manger, ou au sujet de toute autre chose. Pour moi, j'en étais surpris; je m'étonnais et je lui disais : « Comment m'interroges-tu, moi qui ne me connais pas moi-même? » — Il me répondait : « Observe, mon fils, ce que te suggérera la grâce, et dis-moi ce qu'elle mettra sur tes lèvres. » — Il s'abaissait lui-même à un tel point par l'humilité du Christ.

Le jour où il sortait pour recevoir les saints mystères, s'il voyait des pauvres dans le couvent, il ne pouvait retenir les larmes de ses yeux; il se frappait la poitrine en pleurant et en disant : « Hélas! que puis-je faire pour ces pauvres? » — Il ne gardait rien dans sa cellule, mais il distribuait aux pauvres, le jour même, tout ce qu'il recevait. Il ne possédait que la tunique qu'il portait sur lui et n'en avait pas de rechange. Il supportait avec une seule tunique toute la rigueur du froid vif et âpre causé par la neige et la glace de ce pays.

Parfois nous le trouvions sans vêtement de dessous, et quand nous lui demandions : « Pourquoi cela? » il répondait : « Un pauvre nu est venu à la porte, et je n'ai pu m'empêcher de lui donner mon vêtement. » — J'admirais sa miséricorde, et j'allais lui chercher un autre vêtement. Mais il était si miséricordieux qu'il ne pouvait attendre que je fusse arrivé pour lui apporter ce qu'il désirait.

Il était tellement excité et enflammé par l'effusion de sa charité envers tout le monde, que chacun en était dans l'admiration : on voyait qu'il aimait tous les hommes surnaturellement. Parfois, souvent même, je voulais le modérer en cela; mais la force de la flamme de son amour de Dieu ne le permettait pas.

Son esprit était continuellement appliqué à la contemplation

des divins mystères. Il habitait une montagne éloignée où il ne sentait rien du monde. Parfois, il s'asseyait à table avec nous et mangeait le peu qu'il avait habitude de manger; mais, comme son esprit n'était point avec nous, au bout d'un instant, il nous demandait : « Est-ce que j'ai mangé quelque chose ou non? » — On lui répondait : « Mais oui, Rabban, tu as mangé aujourd'hui du pain avec nous »; et il glorifiait Dieu, s'étonnait en lui-même et nous disait : « Maintenant, mes enfants, faites attention et prenez garde que personne ne sache cela; mais faites aussi attention et empêchez qu'il ne m'arrive de prendre une parcelle consacrée (1) après avoir mangé; car cela m'est déjà arrivé, à cause de mes nombreux péchés. » — Nous faisions attention à cela, et nous admirions beaucoup cet homme dont le corps était en ce monde, mais dont l'esprit habitait au-dessus du monde en des régions sublimes.

Ce bienheureux, admirable parmi les saints, était parvenu à une si grande sainteté et à une telle élévation qu'il était au-dessus de tout ce qui est en ce monde. Et moi, le plus misérable, le plus méprisable, le plus vil des hommes, qui ai osé consigner par écrit ces quelques faits qui le concernent, pour la satisfaction de ceux qui me l'ont demandé, je ne trouve pas la force d'en écrire davantage : car ce ne sont point là tous les prodiges et les miracles que fit Notre-Seigneur par ses mains. Mais, qui pourrait rassembler et mettre en un livre toutes ses actions glorieuses, alors même qu'il en aurait eu connaissance?

Moi qui ai réuni et écrit ces choses, je n'ai point pris soin antérieurement de rassembler ses gloires; car, alors, tout le monde connaissait sa grandeur et la sublimité de ses actions admirables; à ce moment-là je n'ai point demandé à ceux qui avaient été avec lui avant moi et qui avaient eu connaissance de ses actions et de ses triomphes de m'en raconter une partie, car, je n'avais point alors conçu le dessein d'écrire son histoire; même pendant que j'étais avec lui, je n'ai pas su tout ce qu'il fit; et je n'ai point cette intuition spirituelle par laquelle j'aurais pu, peut-être, connaître les choses qu'il fit en cachette à

(1) Le mot *boukra* signifie habituellement la parcelle de pain eucharistique qui doit être consacrée (voir plus haut, p. 86, n. 2); mais le contexte semble bien indiquer qu'il s'agit ici du pain consacré.

l'égard des hommes dont les secrets sont maintenant ensevelis avec eux.

A présent que Dieu veut que cela s'accomplisse par les mains de ma misérable personne, tous ceux qui avaient été ses familiers et qui connaissaient quelque chose de ses secrets sont passés [de ce monde]. C'est pourquoi, j'ai écrit comme j'ai pu, autant que l'a permis ma faiblesse, et dans la mesure où il était possible à ma misérable science, quelques-unes seulement de ses actions, parmi celles qui me concernent, celles dont j'ai été le ministre, ou celles que j'ai entendues et apprises de lui-même de temps en temps. Quant à l'océan des autres actions glorieuses que la grâce ne m'a point donné, que je n'ai point été digne de connaître, elles sont dans les greniers de la science du Christ Notre-Seigneur, qui seul les connaît. Gloire à lui de la part de tous ceux qui existent ou existeront de par sa volonté toute-puissante! Amen.

FIN DU CHAPITRE SIXIÈME.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Religion.

Marin (l'abbé). — *Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius* (330-898). Paris, Lecoffre, in-8° de xx-546 p.

Λογια Ιησου (*Sentences de Jésus*) d'après un papyrus grec nouvellement découvert et édité avec traduction et commentaire, par B. P. Grenfell et A. S. Hunt. Londres, Frowde, 1877, en 16 et 20 p.

Koehler (Dr W.). — *Die katolischen Kirchen des Morgenlandes.* Beiträge zur Verfassangrecht des sogenannten unirt-oriental Kirchen. — Darmstadt; J. Waitz, in-8° de viii-160 p.

Doutchitch (l'archimandrite). — *Le patriarcat œcuménique et la question de l'Église serbe*, à propos d'une lettre de S. S. le patriarche œcuménique Constantin V à S. B. Mgr Michel, métropolite de l'Église autocéphale de Serbie, in-8° de 38 p. Paris, Rousseau, 1898. Le même ouvrage en langue serbe; Belgrade, 1897.

Vessélinovitch. — *Statistique des écoles en Turquie d'Europe* (*Macédoine et vieille Serbie*) *pendant les années 1892 à 1896.* 2 vol. in-8° de 72 et de 88 p. Belgrade, 1889 et 1897. En serbe et en français.

Duchesne (l'abbé). — *Origines du culte chrétien.* Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne. 2e édition, Paris, Fontemoing, in-8° de viii-534 p.

Istrin (V.). — *L'Apocalypse de Méthode de Patara et la vision apocryphe de Daniel dans les littératures byzantines et slavonnes,* en russe. Moscou, imprimerie de l'Université, in-4° de 39 p.

Dehon (l'abbé). — *Les directions pontificales, politiques et sociales.* Paris, Bloud et Barral, in-18°, ii-296 p.

Christidès (C.). — Εἰκονογραφημένον Ἑορτολόγιον, Constantinople, imprimerie Coroméla, in-8°, ii-316 p.

Scott (Hugh). — *Origin and development of the Nicene theology*, Chicago, Theological seminary Press, in-8° de ix-390 p.

Alberto Bonas. — *Collatio codicis Lewiscani rescripti Evangeliorum sacrorum syriacorum cum codice Curetoniano* (Musée Britannique, add. 14.451) *cui adjectæ sunt lectiones e Peshitto desumptæ.*

A. VAN HOONACKER. — *Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone.*

PHILIBERT SEEBÖCK. — *Sankt Paulus, der Heidenapostel, nach neuen Quellen und archäologischen Forschungen.*

A. SABATIER. — *L'Apôtre Paul*, esquisse d'une histoire de sa pensée.

FUNK. — *Diez weite römische Gefangenschaft des Apostels Paulus*, par Rudolf Steinnetz (Litterarische Rundschau, janvier 1898).

R. CORNELY. — *Commentarius in S. Pauli Apostoli epistolas.* I Epistola ad Romanos.

ANTONIO PADOVANI. — *In epistolas ad Titum, Philemonem et Hebræos.*

C. FOUARD (l'abbé). — *Saint Paul, ses dernières années.* Paris, Lecoffre, 1897, in-8° de XII-426 p.

Adolphe FRANK. — *Nouvelles études orientales.*

K. G. GOETZ. — *Das Christentum Cyprians.* Eine historiche Untersuchung.

S. E. le cardinal GIBBONS. — *L'Ambassadeur du Christ*, traduit de l'anglais, par l'abbé André.

Histoire et géographie.

CARRA DE VAUX. — *Étude d'histoire orientale.* Le Mahométisme, le génie sémitique et le génie arian dans l'Islam, in-12 de 232 p. Paris, Champion, 1898.

Henri AVELOT. — *Croquis de Grèce et de Turquie. — Autour de l'Archipel*, 1897, grand in-16 de 203 p.

A. CHEVRILLON. — *Terres mortes : Thébaïde-Judée*, 1897. Paris, Hachette, de 525 p.

Paul MASSON. — *Histoire du commerce dans le Levant au XVIIe siècle.* Paris, Hachette, 1897, grand in-8° de XXIV-534 p.

CHEVIN (l'abbé). — *Dictionnaire latin-français des noms propres de lieux ayant une certaine notoriété*, principalement au point de vue *ecclésiastique* et monastique. Paris, Retaux, 1897, in-8° de VI-358 p.

HATZIDAKIS (G.-N.). — *Zur Abstammung der alten Makedonier.* Eine ethnolog. Studie. Athen, in-8°, 57 p.

CISZEWSKI (Stanislas). — *Künstliche Verwandschaft bei den Südslaven.* Cracovie, in-8° de 114 p.

LOISEAU (C.). — *Le côté social de la question d'Orient.* La Chapelle-Montligeon, in-8°, 48 p.

ZIEBARTH (Er.). — *Das griechische Vereinswesen.* Leipzig, Hirzel, in-8° de IX-224 p.

REY (E.). — *Résumé chronologique de l'histoire des princes d'Antioche.* Paris, Leroux, in-8° de 87 p.

Dissertations sur la guerre turco-grecque. Limoges et Paris, C. Lavauzelle, in-8° de 119 p.

PARISET (G.). — *L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier* (1713-1740). Paris, Colin, in-8° de xx-992 p.

Collection des chroniques russes XI, en russe. Imprimerie Skorokodov, in-4° de 261 p.

ALEKSANDROF (A.). — *Matériaux et recherches pour l'histoire du Monténégro*, en russe. Kazan, in-8° de 143 p.

Recueil de la Société historique russe. XCIX. en russe, in-8° de 259 p.

Travaux du 8e et du 9e congrès archéologique à Moscou et à Vilna (1893). Moscou, in-4° et in-folio.

GABRIELOVICH. — *Éphèse ou Jérusalem*. Tombeau de la Sainte Vierge; Paris et Poitiers, Oudin, de x-148 p.

DUPUIS (Ch.). — *Russie et Pologne*. (Annales de l'*École libre des sciences politiques*, janvier 1898.)

CAGNAT. — *Notes sur un nouveau diplôme militaire de Bulgarie*. (*Compte rendu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, septembre-octobre, 1897.)

A. D'AVRIL. — *Les Capitulations* (*Revue bleue*, 31 juillet 1897).

— Les Arméniens indépendants du Taurus, avec un croquis. (*Questions diplomatiques et coloniales*, 1er août 1897.)

UN BREF DE BENOIT XIV

Il existe ab *antiquo*, dans le patriarcat de Rome, des Églises de rite oriental et de langue non latine. Non seulement comme patriarches de l'Occident, mais comme Souverains Pontifes, les Papes ont montré le plus grand respect pour la hiérarchie, pour les langues et pour les rites des Églises orientales.

Dans l'opuscule intitulé : *Documents relatifs aux Églises de l'Orient* (1), nous avons donné des extraits significatifs des actes pontificaux depuis Jean VIII (880) jusqu'à Léon XIII. Le plus important de ces actes est un bulle édictée par Benoît XIV en 1755, laquelle le vénéré Pie IX recommandait plus spécialement à notre attention dans son encyclique mémorable du jour de l'Épiphanie 1848 :

« Cette sollicitude du Siège Apostolique pour les liturgies ca-
« tholiques des Orientaux est démontrée par plusieurs décrets
« et constitutions que les Pontifes romains ont rendus pour que
« ces liturgies soient conservées. Parmi ces documents, il suf-
« fira de rappeler les lettres de notre prédécesseur Benoît XIV,
« et particulièrement celle qui a été écrite le 26 juillet 1755, et
« qui commence par ces mots : *Allatæ sunt.* »

Nous publions ici, avec la traduction en regard, le début de cette bulle qui contient quarante-huit chapitres, et nous en donnons la conclusion.

Sa Sainteté y expose la doctrine constante de l'Église et prescrit leurs devoirs aux missionnaires avec une autorité qui rappelle le temps apostolique (2) : *Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem.*

A. A.

(1) In-8° de 62. p. Paris, Challamel, 3e édition, 1885.
(2) Actes des Apôtres XI, 1.

NIHIL ESSE INNOVANDUM

UN BREF DE BENOIT XIV

AUX MISSIONNAIRES ENVOYÉS EN ORIENT.

BENOIT XIV, PAPE.

CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

1er. — Une double question a été posée à la Congrégation de la Propagation de la Foi par un missionnaire : 1° Quel rite doivent observer les Syriens et les Arméniens lorsqu'ils officient dans les églises des Latins ?

La congrégation de Nos Vénérables frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine préposés aux Affaires de la Propagation de la Foi a reçu une lettre d'un prêtre qui exerce les saintes fonctions de missionnaire dans la ville de Balsera, que l'on appelle vulgairement Bassorah, laquelle est distante de quinze journées de Babylone et très célèbre par son commerce. Ce missionnaire a cru devoir exposer dans la susdite lettre que la ville de Bassorah est habitée par un grand nombre de catholiques de rite oriental; notamment par des Arméniens et des Syriens, qui, étant dépourvus d'églises à eux appartenant, fréquentent l'église des missionnaires latins, où les prêtres syriens et arméniens offrent le sacrifice de la messe et accomplissent les autres cérémonies sacrées d'après leurs rites particuliers et où les laïques appartenant à ces communions assistent à leurs cérémonies et reçoivent les sacrements par le ministère de leurs prêtres.

Le missionnaire latin a saisi l'occasion de cette circonstance pour demander si ces Arméniens et Syriens doivent suivre chacun leur rite catholique particulier, ou bien s'il ne paraîtrait pas plus convenable, afin d'éviter toute différence dans cette église, fréquentée par les Latins, que ces catholiques orientaux, abandonnant le vieux calendrier, embrassassent le nouveau en ce qui concerne la fixation de l'époque de la solennité Pascale et de la communion annuelle, ainsi que de la Quadragésime et des jours de fêtes tant mobiles que fixes.

Allant plus loin, le même missionnaire a demandé, dans le cas où il serait décrété que le nouveau calendrier sera observé par les Arméniens

BREF DE BENOIT XIV

SUR LES RITES ORIENTAUX

AD MISSIONARIOS PER ORIENTEM DEPUTATOS.

BENEDICTUS PAPA XIV.

DILECTI FILII, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

§ 1er. — Duplex quæsitum Congregat. Propagandæ Fidei à Missionario propositum. — Primum, quemnam Ritum servare debeant Syriaci, et Armeni, in Latinorum Ecclesiis Sacra peragentes.

Allatæ sunt ad Congregationem Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium negotiis Propagandæ Fidei præpositorum Litteræ Sacerdotis cujusdam, Sacris Missionibus exercendis deputati in Civitate Balseræ, quam vulgo *Bassoram* vocant, quæque itinere quindecim dierum a Babylonia distat, et mercatorum negotiationibus est celeberrima ; quibus Litteris exponendum censuit, plures in illa urbe commorari Catholicos Ritûs Orientalis, Armenos nempe, aut Syriacos, qui peculiari Templo carentes, ad Latinorum Missionariorum Ecclesiam se conferunt, ubi eorum Sacerdotes Missarum Sacrificia juxta peculiares ipsorum ritus offerunt, aliasque Sacras Cœremonias perficiunt; Laici autem hujusmodi Sacris intersunt, et Sacramenta ab iisdem Sacerdotibus suscipiunt. Indeque occasionem arripuit quærendi : utrum prædicti Armeni, et Syriaci, Catholicum suum Ritum observare debeant, an vero, ad tollendam varietatem in ipsa Ecclesia, in quam Latini etiam, uti diximus, conveniunt, magis consentaneum videatur, ut Armeni, et Syriaci, relicto veteri Kalendario, novum amplectantur, in iis, quæ pertinent ad statuenda tempora Paschalis Solemnitatis, et annuæ Communionis, sicuti etiam Quadragesimæ, dierumque Festorum tam mobilium, quam immobi-

et les Syriens de Bassorah, si cette innovation devait être aussi prescrite aux autres catholiques de rite Oriental, qui possèdent à la vérité des églises particulières, mais tellement exiguës que l'on ne peut y célébrer décemment les saints mystères, ce qui fait que la plupart de ces fidèles vont à l'église latine.

§ 2. — 2° Qu'il soit accordé aux missionnaires latins la faculté de dispenser les susdits Orientaux de l'abstinence du poisson pendant le temps de jeûne.

Le même missionnaire a exposé à ladite Congrégation que, comme il est ordonné aux catholiques Orientaux, Arméniens et Syriens, de s'abstenir de poisson pendant les jours consacrés au jeûne, il s'en trouve un grand nombre parmi eux qui observent peu cette règle, non pas qu'ils y soient conduits par aucun mépris du précepte, mais entraînés qu'ils sont en partie par fragilité de la nature, en partie par l'exemple des Catholiques latins qui suivent sur ce point une autre observance.

S'il est accordé aux missionnaires latins la faculté de permettre l'usage du poisson en temps de jeûne non pas à la généralité de ces catholiques orientaux, mais à telle et telle personne spécialement, le prêtre de Bassora est d'avis qu'il convient de prescrire aux missionnaires, pour éviter tout scandale, de substituer une autre œuvre de piété à l'abstinence du poisson.

§ 3. — Sur l'une et sur l'autre question, il a été répondu qu'il ne faut rien innover.

Ces questions, comme nous l'avons énoncé, ont été présentées par le susdit missionnaire à la Congrégation de la Propagation de la Foi, qui, suivant l'usage, les a renvoyées à l'examen de la Congrégation de l'Inquisition générale. Cette Congrégation s'est réunie en Notre présence le 3 mars de la présente année 1755 et, de l'avis unanime des Cardinaux Inquisiteurs, la réponse a été :

QU'IL NE FAUT RIEN INNOVER

(NIHIL ESSE INNOVANDUM).

Cette décision, nous l'avons nous-même sanctionnée de notre autorité, et nous avons été amené à le faire principalement en considération d'un autre décret rendu dans une autre circonstance par la Congrégation de la Propagation de la Foi le 31 janvier de l'année 1702, décret qui a été ensuite confirmé et renouvelé plus d'une fois, et qui est ainsi conçu : « Sur le rapport du R. P. D. Charles Augustin Fabroni Secrétaire, la Sacrée « Congrégation a demandé qu'il fût ordonné, comme il est ordonné par « le présent décret aux Préfets des missions Apostoliques, à tous en gé- « néral et à chacun en particulier qu'aucun d'eux à l'avenir, en quel- « que occasion et sous quelque prétexte que ce soit, n'ose accorder aux « Catholiques d'une nation (communion) Orientale quelconque des dispen- « ses pour les jeûnes, prières, cérémonies et autres obligations du même

mum : atque ulterius progrediendo, quæsivit, quatenus prædictis Balseræ Armenis, et Syriacis novum Kalendarium observandum decernatur, utrum aliis quoque Orientalibus præscribi debeat, qui peculiare quidem habent Templum, sed adeo angustum, ut Sacris Functionibus decenter obeundis impar deprehendatur, ideoque ad Ecclesiam Latinorum plerumque se conferunt.

§ 2. — Alterum, an Missionariis concedenda sit facultas cum præfatis dispensandi super abstinentia a piscibus tempore jejunii.

Insuper idem Missionarius prædictæ Congregationi subdidit, quod quum Catholicis Orientalibus Armenis, et Syriacis præceptum sit, diebus jejunio dicatis, a piscibus abstinere, plures inter ipsos reperiuntur, qui id minime observant, non ullo sane adducti contemptu, sed partim naturæ fragilitate pertracti, partim ex eo, quod Latinis Catholicis aliam esse consuetudinem intuentur : ideo non alienum videri si facultas Missionariis tribuatur permittendi, non quidem universis, sed speciatim his, aut illis, ut piscibus utantur jejunii tempore, ita tamen, ut nullum inde scandalum oriatur, et aliud pietatis opus, loco abstinentiæ a piscibus, subrogare jubeantur.

§ 3. — Rescriptum utrique quæsito redditum, ut nihil innovetur.

Hæc, uti diximus, a prædicto Missionario proposita sunt Congregationi de Propaganda Fide, quæ de more eadem examinanda remisit alteri Congregationi Generalis Inquisitionis. Habita vero hæc fuit coram Nobis die 13 Martii hujus anni 1755, et unanimi Cardinalium Inquisitorum consensu, responsum fuit : *nihil esse innovandum.* Id quod Nos etiam auctoritate nostra firmavimus, permoti potissimum decreto alias a primodicta Congregatione de Propaganda Fide die 31 Januarii anni 1702 edito, quod deinde confirmatum, et renovatum non semel fuit, et est hujusmodi : *Referente R. P. D. Carolo Augustino Fabrono Secretario, Sacra Congregatio mandavit præcipi, prout præsenti decreto præcipitur, omnibus, et singulis Missionum Apostolicarum Præfectis, et Missionariis, ne ullus eorum in posterum, quavis occasione, aut prætextu, audeat dispensare cum Catholicis quarumcumque Nationum Orientalium, super jejuniis, orationibus, cæremoniis, et similibus, a proprio earumdem Nationum Ritu præscriptis, et a Sancta Sede Apostolica approbatis. Præterea eadem Sacra Congregatio censuit, non licuisse, nec licere præfatis Catholicis ullatenus a proprii Ritus, a Sancta Romana Ecclesia ut supra, approbati consuetudine et observantia recedere. Hujusmodi autem decretum sic confirmatum, ac renovatum, iidem*

« genre prescrites par le rite particulier de ces nations, et approuvées
« par le Saint-Siège Apostolique. En outre, la même sacrée Congrégation
« a décidé qu'il n'a pas été et qu'il n'est permis aucunement aux Catholi-
« ques Orientaux de quitter l'usage et l'observance de leurs rites propres,
« approuvés, comme il a été dit plus haut, par la Sainte Église Romaine.
« Cette décision, ainsi renouvelée et confirmée aujourd'hui, Leurs Émi-
« nences ont mandé qu'elle devait être observée entièrement et sans
« aucune tergiversation, par tous lesdits Préfets et Missionnaires et par
« chacun en particulier. »

Ce décret concerne les Catholiques de l'Église Orientale et leurs rites approuvés par le Siège Apostolique. Il est à la connaissance de tout le monde que l'Église Orientale est composée de quatre rites : grec, arménien, syrien et cophte; on désigne tous ces rites sous le nom général *d'Église Grecque ou Orientale*, de même que, sous le nom général *d'Église Latine Romaine*, on comprend les rites Romain, Ambroisien, Mozarabique et les divers rites particuliers des Ordres Réguliers.

§ 4. — Le but de cette Encyclique est de faire connaître aux Missionnaires les décrets des Congrégations et de leur donner une règle de conduite certaine relativement aux conversions des Orientaux.

Le sens du décret du 31 janvier 1702 est tellement clair qu'il n'a besoin d'aucun commentaire. Aussi notre présente Encyclique a pour objet que la Loi sur cette matière soit connue et saisie par tous, et aussi d'en recommander une observation plus diligente. En effet, on peut avec raison révoquer en doute que les questions posées par le missionnaire de Bassorah proviennent d'une ignorance des décrets qui ont été rendus depuis longtemps déjà sur cette matière. Nous conjecturons, au contraire, d'après d'autres nombreux et fréquents indices, que les missionnaires Latins, pour arriver à ramener les Orientaux du schisme et de l'erreur à l'unité et à la sainte religion catholique, cherchent à détruire auprès d'eux le rite oriental ou du moins à l'affaiblir et attirent les catholiques Orientaux à embrasser le rite latin, sans autre motif à la vérité que le zèle de répandre la religion et de faire une œuvre bonne et agréable à Dieu. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était à propos (et c'est ce qui nous met la plume à la main) de comprendre aussi brièvement que possible dans la présente Encyclique tout ce qui, d'après les décisions de ce Saint-Siège Apostolique, doit être observé comme règle 1° toutes les fois que des Orientaux se convertissent à la religion catholique, 2° les règles qu'il faut observer envers les Catholiques Orientaux, quand ils se trouvent dans des lieux où il n'y a pas de Latins, et lorsque des Catholiques latins demeurent avec eux.

§ 5. — Sollicitude des Pontifes romains pour ramener les Orientaux à l'unité.

Il montrerait une ignorance complète des premiers éléments de l'histoire ecclésiastique, celui qui ne saurait pas combien les pontifes ro-

Eminentissimi Patres ab omnibus et singulis prædictis Præfectis, et Missionariis omnino et absque ulla tergiversatione observari debere, mandarunt. Quod quidem decretum respicit Catholicos Orientalis Ecclesiæ, eorumque ritus ab Apostolica Sede approbatos : Orientalem autem Ecclesiam omnibus notum est quatuor Ritibus constare, Græco videlicet, Armeno, Syriaco, et Cophtico, qui sane Ritus universi sub uno nomine Ecclesiæ Græcæ, aut Orientalis intelliguntur, non secus ac sub Ecclesiæ Latinæ Romanæ nomine, Ritus Romanus, Ambrosianus, Mozarabicus, et varii peculiares Ritus Ordinum Regularium comprehenduntur.

§ 4. — Conscribendæ Encyclicæ finis, ut Missionariis decreta Congregationum perspecta fiant, iisdemque in Orientalibus reducendis certa tradatur agendi norma.

Adeo perspicua est decreti sententia, ut nullo Commentario indigeat. Quare nostra hæc Encyclica Epistola eo tendit, ut hujusmodi Lex omnibus cognita fiat, atque perspecta, utque deinceps executioni diligentius mandetur. Merito namque dubitari potest, quæstiones a Missionario Balseræ propositas, ex ignoratione decretorum, quæ jampridem edita sunt, promanasse. Sed quoniam ex aliis multis atque frequentibus indiciis conjicimus, Missionarios Latinos in id curam, et cogitationes intendere, ut in convertendis Orientalibus a Schismate et errore ad Unitatem Sanctamque Catholicam Religionem, Orientalem Ritum de medio tollant, aut saltem labefactent, Catholicosque Orientales ad Latinum Ritum amplectendum alliciant, non alia quidem de causa, nisi studio Religionis amplificandæ, et opus bonum, Deoque gratum operandi ; ideo consentaneum putavimus (quoniam animum ad scribendum appulimus) hac nostra Encyclica Epistola brevius, quo fieri poterit, ea omnia complecti, quæ juxta hujus Apostolicæ Sedis sententiam, pro norma haberi debent, quoties Orientales ad Catholicam Religionem convertuntur, quæque servanda sunt cum Orientalibus Catholicis, qui versantur in Locis, ubi aut nulli degunt Latini aut Latini Catholici simul cum ipsis Orientalibus Catholicis commorantur.

§ 5. — Romanorum Pontificum sollicitudo in revocandis ad unitatem Orientalibus.

Sane historiam Ecclesiasticam ne quidem primis, ut ajunt, labiis attigisse dicendus esset, qui ignoraret quantum elaboraverint Romani Pontifices, ut Orientales ad unitatem adducerent, post funestum schisma Photii, qui tempore Summi Pontificis Sancti Nicolai I. Constantinopolitanam Sedem, depulso per vim Sancto Ignatio Patriarcha legitimo, invasit. Sanctus Leo IX. Prædecessor noster, Legatos suos Constantinopolim misit, ut hujus-

mains se sont efforcés de ramener les Orientaux à l'unité depuis le funeste schisme de Photius, qui, au temps du souverain Pontife Nicolas Ier, a envahi le siège de Constantinople d'où le patriarche légitime saint Ignace fut expulsé par la violence. Notre saint prédécesseur Léon IX a envoyé ses légats à Constantinople pour extirper ce schisme qui, après avoir sommeillé pendant environ deux siècles, avait été rétabli par Michel Cérulaire; mais ses efforts furent vains. Ensuite Urbain II invita les Grecs au Concile de Bari. Mais il en recueillit peu de fruits, quoique saint Anselme, archevêque de Cantorbery, ait appliqué tous ses soins à réconcilier les Grecs avec l'Église Romaine et, par la lumière de sa doctrine, leur ait rendu patentes les erreurs dans lesquelles ils sont plongés.

Dans le concile de Lyon, que le bienheureux Grégoire X avait réuni, l'empereur Michel Paléologue et les évêques grecs embrassèrent l'unité de l'Église romaine, mais ayant changé d'avis, ils s'en séparèrent de nouveau. Mais, sous le Pontificat d'Eugène IV, au concile de Florence, auquel avaient pris part l'Empereur Jean Paléologue et Joseph, patriarche de Constantinople avec les autres évêques orientaux, l'union fut de nouveau décrétée et acceptée par la signature de tous les membres du concile. Dans ce même concile, les Églises des Arméniens et des Jacobites rentrèrent sous l'obéissance du Siège apostolique. Le pape Eugène étant retourné de Florence à Rome, il reçut aussi des envoyés du roi des Éthiopiens et ramena sous l'obéissance du Siège Romain les Syriens, les Chaldéens et les Maronites. Mais, comme on lit dans l'Évangile de saint Matthieu (chap. XIII) que la semence qui est tombée sur la pierre ne produit aucun fruit parce qu'elle n'a pas où fixer sa racine : « il y a des gens qui reçoivent la parole de Dieu avec joie, mais qui ne lui font pas pousser de racines en eux : lorsqu'il arrive une tribulation, ou une persécution à cause de la parole, ils se scandalisent aussitôt. » De même, à peine Marc, archevêque d'Éphèse, comme un nouveau Photius s'efforça de détruire l'union et se mit à élever la voix contre elle, aussitôt tout le fruit, qui avait été si désiré, périt.

§ 6. — Dans les tentatives d'union, on s'est toujours appliqué, tout en extirpant les erreurs contraires à la foi catholique, à laisser le rite intact.

De même, il faut être complètement étranger à l'histoire ecclésiastique pour ignorer que l'union avec les Orientaux a été accomplie et confirmée de telle sorte que les Orientaux reconnussent le dogme de la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils, et, en conséquence, admissent comme licite l'addition faite au symbole du mot *Filioque;* qu'ils confessassent que le pain fermenté peut, aussi bien que le pain sans levain, servir d'élément matériel au sacrement de l'Eucharistie; qu'ils embrassassent les dogmes du Purgatoire, de la Vision béatifique et de la Suprématie (*Primatus*) du Pontife romain; en un mot, qu'on a appliqué tous ses soins à ce que les erreurs contraires à la Foi catholique fussent renversées. Tout le monde doit savoir également qu'on n'a jamais fait rien qui pût porter le moindre détriment aux vénérables rites orientaux.

Il faudrait aussi être tout à fait ignorant de la discipline actuelle de l'Église pour ne pas être convaincu que les Pontifes romains qui, sans

modi schisma, quod per duo circiter sæcula sopitum, Michael Cerularius redintegraverat, extirparet; sed illius conatus in irritum ceciderunt. Urbanus deinde II Græcos ad Barense Concilium invitavit; sed exiguum fructum consecutus est, tametsi Sanctus Anselmus Cantuariensis Archiepiscopus omnem curam impenderit ut ipsos Ecclesiæ Romanæ conciliaret, ipsisque errores, in quibus versabantur, doctrinæ suæ lumine patefecerit. In Lugdunensi Concilio, quod Beatus Gregorius X coegerat, Michael Palæologus Imperator, et Græci Episcopi, unitatem Romanæ Ecclesiæ amplexi sunt: verum mutatis animis ab illa rursum desciverunt. In Concilio autem Florentino sub Eugenio IV Summo Pontifice, ad quod Joannes Palæologus et Joseph Patriarcha Constantinopolis, cum cæteris Orientalibus Episcopis, convenerant, Unio statuta fuit, et uniuscujusque subscriptionibus acceptata; eodemque in Concilio, Armenorum, et Jacobitarum Ecclesiæ, ad obedientiam Sedis Apostolicæ redierunt; deinde Eugenius Pontifex Florentia Romam profectus, Legatos etiam Regis Æthiopum excepit, ac Syros Chaldeos, et Maronitas ab obedientiam Romanæ Sedis redegit. Sed quoniam, uti legitur in Evangelio sancti Matthæi, cap. XIII, semen, quod cecidit super petram, nullum affert fructum, quia non habet ubi radicem defigat : *Hi sunt, qui cum gaudio suscipiunt continuo verbum Dei, non habent autem in se radicem : facta autem tribulatione et persecutione propter verbum, continuo scandalizantur :* ideo vix Marcus Archiepiscopus Ephesinus, tam quam novus Photius, Unionem convellere adnixus est, et adversus ipsam cœpit vocem extollere, statim omnis optatus fructus deperiit.

§ 6. — In unione curanda semper id actum, ut explosis erroribus Orthodoxæ Fidei oppositis, Ritus esset illæsus.

Præterea Ecclesiasticæ historiæ ignarum se proderet, qui pariter nesciret, ita cum Orientalibus Unionem peractam, firmatamque fuisse, ut dogma processionis Spiritus sancti a Patre, et Filio reciperent, atque adeo licitam fuisse admitterent additionem vocis *Filioque*, Symbolo factam; ut panem non minus fermentatum, quam azymum, Sacramenti Eucharistiæ materiam esse faterentur; ut dogma Purgatorii, visionis beatificæ, ac Primatus Romani Pontificis amplecterentur; uno verbo omnem curam collatam fuisse, ut errores Catholicæ Fidei adversi evellerentur; numquam vero id actum esse, ut venerabili Orientali Ritui detrimentum ullum inferretur. Sed præsentem quoque Ecclesiæ disciplinam prorsus ignoraret, cui satis exploratum non esset, Romanos Pontifices, qui infelicibus præteritorum temporum successibus minime deterriti, de reducendis ad Unitatem Græcis semper cogitarunt, eamdem viam, quam paulo ante indicavimus, semper institisse, et adhuc insistere; sicut ex ipsorum cum dictis tum factis manifeste colligitur.

s'effrayer du mauvais succès des temps passés, se sont occupés de ramener les grecs à l'unité, se sont toujours tenus dans la voie que nous venons d'indiquer et s'y tiennent encore, comme cela résulte manifestement tant de leurs paroles que de leurs actes.

§ 7. — On rapporte un acte de saint Léon IX, qui a été manifestement inspiré par le même esprit.

Au onzième siècle (1), il y avait à Constantinople, à Alexandrie et dans le patriarcat de Jérusalem un certain nombre d'églises appartenant à des Latins et dans lesquelles le rite latin était observé; de même qu'à Rome, il ne manquait pas de temples appartenant aux Grecs qui y accomplissaient les saints offices d'après le rite grec. Michel Cérulaire, l'impie restaurateur du schisme, ordonna en Orient la confiscation des églises latines (2). Mais le saint Pontife romain ne rendit pas la pareille, quoiqu'il eût pu le faire très facilement : il ne ferma pas les temples des Grecs, il voulut, au contraire, qu'ils restassent ouverts. Aussi, après s'être plaint de l'injure faite aux Latins, dans sa lettre 1re, chap. IX, il ajouta ces paroles : « *Voyez « combien, dans cette circonstance, l'Église romaine a été en vers vous « plus discrète, plus modérée et plus clémente? En dedans et en dehors de « Rome, il existe plusieurs monastères et églises grecs. Eh bien, non seule- « ment il ne leur a été apporté aucune perturbation et on ne leur a rien « interdit de leur tradition paternelle et de leurs usages, mais même on « leur a conseillé et prescrit de continuer à s'y conformer.* »

§ 8. — Rescrits d'Innocent III et d'Honorius III sur la conservation des rites orientaux.

Au commencement du treizième siècle, les Latins conquirent Constantinople, et le souverain pontife Innocent III décréta qu'il serait établi dans cette ville un patriarche latin, auquel non seulement les Latins mais les Grecs devaient obéir. Néanmoins, Innocent III ne manqua pas de déclarer publiquement qu'il ne voulait apporter aucun détriment aux rites orientaux, à moins qu'ils n'eussent adopté quelques usages dangereux pour les âmes ou contraires à l'honnêteté ecclésiastique. La décrétale de ce Pontife, rendue au quatrième concile de Latran, est insérée au tome VIIe de la Collection des Conciles, page 22, et s'exprime ainsi au chapitre *Licet, de Baptismo* : « *Il convient, de nos jours, d'exciter les Grecs à revenir à « l'obéissance du Saint-Siège, et nous voulons honorer leurs usages et « conserver leurs rites, autant que nous le pouvons dans le Seigneur; nous « ne pouvons ni ne voulons cependant y déférer pour les choses qui en- « gendrent le danger des âmes et dérogent à l'honnêteté ecclésiastique.* »

Honorius III, successeur immédiat d'Innocent III, se servit des mêmes paroles en écrivant au roi de Chypre, qui désirait que, dans certaines villes

(1 Au dixième siècle, on peut rappeler l'exemple de l'évêque de Toul, Gérard, qui permit aux grecs établis dans son diocèse de célébrer *more patrio* (acta Ep. Tulliensium). Cit. par E. Duméril, dans son introduction à *Floire et Blancheflor*.

(2) Saint Jean Chrysostome avait donné un autre exemple : « Par ses soins, les Goths « eurent à Constantinople leur église, et les saints mystères y furent célébrés en leur « langue. » Ozanam, *Études germ.*, t. II, page 28.

§ 7. — Præclarum in id affertur S. Leonis IX factum.

Undecimo sæculo nonnullæ Constantinopoli, Alexandriæ, et in Patriarchatu Jerosolymitano reperiebantur Latinorum Ecclesiæ, in quibus Latinus Ritus servabatur, quemadmodum Romæ non deerant Græcorum Templa, in quibus ipsi Græco Ritu sacra munera persolvebant. Michael Cerularius, impius schismatis instaurator, Latinas Ecclesias jussit obserari. Verum Sanctus Leo IX Romanus Pontifex par pari nequaquam retulit quamvis id facillime posset, neque Græcorum Templa Romæ clausit, sed aperta esse voluit. Itaque de injuria Latinis illata conquestus *in sua Epistola prima* cap. 9, ita subdidit : *Ecce in hac parte Romana Ecclesia quanto discretior, moderatior, et clementior vobis est? siquidem, cum intra et extra Romam plurima Græcorum reperiantur Monasteria, sive Ecclesiæ, nullum eorum adhuc perturbatur, vel prohibetur a paterna traditione; quin potius suadetur, et admonetur eam observare.*

§ 8. — Innocentii III et Honorii III rescripta, de Græcis Ritibus retinendis.

Initio sæculi decimi tertii, cum Latini in potestam suam Constantinopolim redegissent, et Summus Pontificex Innocentius Tertius decrevisset Patriarcham Latinum in ea Civitate constituere, cui non solum Latini, sed etiam Græci obtemperarent; nihilominus palam declarare non prætermisit, nullum se velle Græcis Ritibus inferre detrimentum, nisi si quæ forte consuetudines inter eos receptæ, periculum animarum parerent, aut honestati Ecclesiasticæ adversarentur. Decretalis hujus Pontificis, in Concilio Lateranensi IV edita, refertur tum in tom. VII Collectionis Conciliorum Harduini, pag. 22, tum *in Cap. Licet de Baptismo : Licet Græcos diebus nostris ad obedientiam Sedis Apostolicæ revertentes fovere, ac honorare velimus, mores, ac Ritus eorum, quantum cum Domino possumus, substinendo, in his tamen illis deferre nec volumus, nec debemus, quæ periculum generant animarum, et Ecclesiasticæ derogant honestati.* Honorius postea III, qui Innocentio immediatè successit, iisdem verbis usus est, cum litteras dedit ad Regem Cypri, qui duos Episcopos in nonnullis Regni sui Civitatibus optabat, Latinum videlicet pro Latinis qui in illis versabantur, Græcum alterum pro Græcis, qui iisdem in locis commorabantur. Atquæ hæc Honorii epistola typis impressa legitur in Annalibus Raynaldi *ad annum Christi* 1222, num. 5.

de son royaume, il y eût deux évêques, à savoir un évêque latin pour les Latins qui s'y trouvaient, et un évêque grec pour les Grecs qui y demeuraient. Cette lettre d'Honorius est imprimée *in Annalibus Raynaldi*, à l'année de N.-S. 1222, nº 5.

§ 9. — Innocent IV a décidé dans le même sens.

Le treizième siècle abonde en documents de ce genre. A ce siècle appartient encore la lettre d'Innocent IV à Daniel, roi de Russie (*apud Raynaldum, ad a.* 1247, *num.* 29), par laquelle le Souverain Pontife, prenant en considération la dévotion spéciale de ce prince envers l'Église grecque, accorde que les rites qui ne répugneraient pas à la foi de l'Église romaine soient observés dans le royaume de Russie. Voici ce qu'il écrivait : « *C'est pourquoi, très cher Fils en Jésus-Christ, faisant droit à tes prières,* « *nous permettons, par l'autorité des présentes, aux évêques et aux autres* « *ecclésiastiques de Russie de se servir suivant leur habitude, et d'observer* « *leurs autres rites, qui ne sont pas en opposition à la foi catholique que* « *tient l'Église romaine* ».

Est conçue dans le même but une autre lettre du même Innocent IV à « Othon, cardinal de Tusculum, légat du Saint-Siège en Chypre, à qui le « Souverain Pontife avait confié la mission d'apaiser quelques controverses qui avaient été excitées dans cette île entre les Grecs et les Latins, comme on peut le voir dans la Constitution d'Innocent IV qui commence par les mots : *Sub Catholicæ* (in veteri Bullario, tom. I, num. 14). « *Mais,* « *comme beaucoup de Grecs, revenant depuis longtemps à la dévotion du* « *Siège apostolique, lui soumettent avec respect leurs actions et leurs* « *intentions, il est convenable et juste qu'en tolérant leurs usages et leurs* « *rites autant que Dieu le permet, nous les maintenions dans l'obéissance à* « *l'Église romaine; nous ne voulons ni ne pouvons cependant faire de con-* « *cessions sur les choses qui présentent un danger pour les âmes ou déro-* « *gent à l'honnêteté ecclésiastique.* » Après que, dans la même lettre, Innocent IV eut prescrit ce que les Grecs devaient admettre, il énuméra ce qu'il estimait leur être permis; il conclut en ces termes : « *Nous pres-* « *crivons par notre autorité audit archevêque de Nicée et à ses suf-* « *fragants latins de ne pas tourmenter ni molester les Grecs en aucune* « *façon, contre notre présente appréciation et décision, sur les objets qui* « *ont été exposés plus haut.* »

Le même pontife Innocent IV, en constituant son confesseur le Père Laurent, Frère Mineur, comme légat apostolique, et en lui accordant une pleine autorité sur tous les Grecs de l'île de Chypre et des patriarcats de Jérusalem et d'Antioche, et en même temps sur les Jacobites, les Maronites et les Nestoriens, lui manda très expressément de préserver par son autorité tous les Grecs de toute molestation qui pourrait leur être infligée par les Latins : « *Nous ordonnons que, protégeant de ton autorité* « *apostolique les Grecs de ces pays, quelque nom qu'ils portent, tu ne* « *permettes pas qu'ils soient troublés par des violences ou par des moles-* « *tations de quelque sorte que ce soit, en faisant réparer complètement les*

§ 9. — Idipsum iterato constituit Innocentius IV.

Documentis ejusmodi plurimum redundat sæculum decimum tertium. Ad hoc quippe sæculum pertinet epistola Innocentii IV ad Danielem Regem Russiæ, apud Raynaldum *ad annum* 1247, num. 29, qua ipsius Regis specialem devotionem erga Ecclesiam Catholicam commendans, concedit, ut Ritus, qui Fidei Romanæ Ecclesiæ non repugnarent, in ejusdem Regno serventur, ita scribens : *Eapropter, charissime in Christo Fili, tuis supplicationibus inclinati, Episcopis, et aliis Presbyteris de Russia, ut liceat eis more suo ex fermentato conficere, et alios eorum Ritus, qui Fidei Catholicæ, quam Ecclesia Romana tenet, non obvient, observare auctoritate præsentium indulgemus.* Huc etiam spectat ejusdem Innocentii IV epistola ad Othonem Cardinalem Tusculanum Sanctæ Sedis Legatum in Insula Cypri, cui munus demandaverat nonnullas controversias componendi, quæ Græcos inter, ac Latinos excitatæ fuerant, uti deprehenditur ex ejus Constitutione, quæ incipit : *Sub catholicæ :* quæque *in veteri Bullario* tom. I, numero decima quarta recensetur : *Verum quia nonnulli Græcorum jamdudum ad devotionem Sedis Apostolicæ redeuntes, ei reverenter obediunt, et intendunt; licet, et expedit, ut mores ac Ritus eorum, quantum cum Deo possumus, tolerantes, ipsos in Ecclesiæ Romanæ obedientia præservemus. Quamquam in his, quæ animarum periculum parerent, vel honestati Ecclesiasticæ derogarent, nec debeamus illis deferre aliquatenus, nec velimus.* Postquam vero in eadem epistola præcripsit ea, quæ a Græcis facienda erant, tum ea enumeravit, quæ illis permittenda arbitrabatur; his verbis concludit : *Memoratis autem Archiepiscopo Nicosiensi, et ejus Suffraganeis Latinis, communiter auctoritate nostra præcipias, ut eosdem Græcos super præmissis, contra hujusmodi provisionem, et deliberationem nostram, non inquietent aliquatenus, nec molestent.* Idemque Pontifex Innocentius IV Laurentium Minoritam Pœnitentiarium suum, Apostolicum Legatum constituens, eique plenam auctoritatem tribuens in Græcos omnes, qui in Regno Cypri, in Patriarchatibus Antiocheno, et Hierosolymitano morabantur, in Jacobitas etiam, Maronitas, ac Nestorianos, hoc illi potissimum mandavit, ut Græcos universos auctoritate sua vindicaret ab omnibus molestiis, quæ ipsis a Latinis inferri possent : *Mandamus, quatenus Græcos illarum partium, quocumque nomine censeantur, auctoritate Apostolica protegens, turbari eos violentiis, vel quibuscumque molestiis non permittas, injurias quaslibet et offensas a Latinis illatas eisdem, plenarie faciens emendari, et Latinis ipsis districte præcipiens, ut a similibus de cætero penitus conquiescant.* Hæc sunt Innocentii verba ad prædictum Legatum Apostolicum, quæ a Raynaldo *ad annum Christi* 1247, *n.* 30, recensentur.

« *injustices et les offenses que les Latins leur avaient faites, et recomman-* « *dant strictement à ces mêmes Latins de s'abstenir complètement de toute* « *tentative de ce genre.* » Telles sont les paroles d'Innocent IV à ce légat apostolique. (*Apud Raynaldum ad a. Christi* 1247, *num.* 30.)

§ 10. — Ainsi qu'Alexandre, son successeur immédiat.

Alexandre IV, successeur d'Innocent IV, ayant remarqué que les ordres de son prédécesseur avaient été donnés en vain et s'étant aperçu que des troubles et des dissentiments existaient toujours dans le royaume de Chypre entre les évêques grecs et latins, ordonna aux évêques latins d'admettre dans leurs synodes les ecclésiastiques grecs, qu'il déclara devoir être soumis aux décrets synodaux, en ajoutant la condition suivante : « *De* « *recevoir et d'accepter les statuts synodaux qui cependant ne sont pas un* « *obstacle aux rites grecs conformes à la foi catholique et tolérés par l'É-* « *glise catholique.* » Conformément à ce louable exemple, Élie, archevêque de Nicosie, inséra en 1340 la déclaration suivante dans ses décrets synodaux : « *Mais nous n'entendons pas défendre aux évêques grecs et à* « *leurs ouailles de suivre leurs rites conformes à la foi catholique, d'après* « *l'arrangement qui a été arrêté entre les Grecs et les Latins dans le* « *royaume de Chypre par le souverain pontife romain Alexandre IV,* « *d'heureuse mémoire.* » Ces documents se trouvent dans la *Collectio Labbeana,* édition de Venise, tome XIV, p. 279, et tome XV, p. 775.

§ 11. — Union avec les Grecs stipulée au concile de Lyon, sous la condition qu'il ne serait rien changé au rite grec.

La fin du treizième siècle est marquée par l'union établie au concile général de Lyon, sous le bienheureux souverain pontife Grégoire X, qui envoya à Michel Paléologue une confession de foi et le décret d'union confirmé par le concile et juré par les légats orientaux, pour que cet empereur lui-même et les évêques, qui n'étaient pas venus à Lyon, y souscrivissent. L'empereur et les Orientaux y souscrivirent, mais il y fut ajouté une condition qui est rapportée dans leur lettre, au tome VIII, page 698 de la Collection d'Hardouin, en ces termes : « *Mais nous demandons* « *à persister dans nos rites dont nous nous servions avant la séparation,* « *lesquels rites ne sont contraires ni à la profession de foi susdite, ni aux* « *préceptes divins.* »

Quoique la réponse de Grégoire X à cette lettre des Orientaux ait péri, ce Pontife ayant considéré comme valable l'union acceptée et signée en ces termes, on en a conclu avec raison que la susdite condition a été aussi approuvée et acceptée par Sa Sainteté.

Du reste, Nicolas III, successeur de Grégoire, a montré d'une manière patente quel était son sentiment sur cette question, lorsqu'il s'est exprimé ainsi par les légats qu'il avait envoyés à Constantinople (*apud Raynaldum ad annum Christi* 1278) : « *Quant aux autres rites grecs, l'É-* « *glise romaine entend que les Grecs soient bien vus en les suivant, et elle* « *leur permet de persévérer dans ces rites, par lesquels le Saint-Siège a*

§ 10. — Hujusque proximus successor Alexander IV.

Alexander IV in locum Innocentii Pontificis immediatè suffectus, cum irritam cessisse Prædecessoris sui voluntatem animadvertisset, cumque turbas, ac dissensiones Græcos inter ac Latinos Episcopos in Regno Cypri adhuc vigere percepisset, Latinis Episcopis indixit, ut Græcos Ecclesiasticos suas ad Synodos accerserent; eos autem Decretis Synodalibus subjectos declarans, sequentem conditionem adjecit : *Recipere, et observare Synodalia statuta, quæ tamen Græcorum Ritibus Fidei Catholicæ non adversis, et a Romana Ecclesia toleratis, non obvient.* Hujusmodi laudabili exemplo inhærens Elias Archiepiscopus Nicosiensis *anno* 1340 Decretis suis synodalibus hanc declarationem inseruit : *Per hoc autem non intendimus inhibere Græcis Episcopis, et eorum subditis, quin Ritus suos, Fidei Catholicæ non adversos sequantur, juxta compositionem a felicis recordationis Domino Alexandro Romano Pontifice in regno Cypri inter Latinos et Græcos editam, et observatam.* Hæc omnia perspici possunt in Labbeana Collectione, Venetæ editionis, tom. XIV, pag. 279 et tom. XV, pag. 775.

§ 11. — Unio Græcorum in Lugdunensi Concilio stipulata sub conditione ne quid Græcus Ritus immutaretur.

Finem sæculo decimo tertio imponit memorata Græcorum, Latinorumque Unio statuta in Generali Concilio Lugdunensi sub beato Gregorio X Summo Pontifice, qui ad Michaelem Palæologum Fidei Confessionem, unionisque Decretum a Concilio firmatum, et a Legatis Orientalibus juratum misit, ut ipse quoque Imperator, ac reliqui Græci Episcopi eisdem subscriberent. Peracta fuerunt omnia ab Imperatore, et Orientalibus, adjecta tamen hac conditione, quæ ipsorum litteris continetur, ab Harduino relatis in sua Collectione, tom. VIII, pag. 698. *Sed rogamus Magnitudinem Vestram etc., quod permaneamus in Ritibus nostris, quibus utebamur ante Schisma, qui scilicet Ritus non sunt contrarii contra supradictam Fidem, nec contra Divina præcepta.* Quamvis autem responsum Gregorii Pontificis ad has Orientalium litteras interierit, quum tamen ipse Unionem ab iis acceptatam atque subscriptam satis firmam reputaverit, merito inde colligitur, prædictam conditionem ab ipso receptam, probatamque fuisse. Et sane Nicolaus III Gregorii Successor, per suos Legatos, quos Constantinopolim misit, his verbis animum suum patefecit, uti habetur apud Raynaldum *ad annum Christi* 1278. *De cæteris autem Græcorum Ritibus, eadem Romana Ecclesia intendit Græcos, quantum cum Deo poterit, favorabiliter prosequi, et*

« *décidé que l'intégrité de la foi catholique n'est pas lésée et qu'il n'est pas* « *dérogé aux décisions sacrées des canons.* »

. . . . . .

. . . . . .

Un concile œcuménique, célébré à Florence en 1439, a proclamé de nouveau l'Union de l'Église grecque avec l'Église romaine. Le texte en a été publié, en grec et en français dans cette *Revue de l'Orient chrétien*, tome Ier, 1896, p. 305.

A la suite de la proclamation du concile de Florence, la même union a été conclue avec les Nestoriens de Chypre, avec les Éthiopiens de Jérusalem et avec des communions arméniennes et jacobites.)

. . . . . .

§ 48. — Daté du 26 juillet 1755. De notre Pontificat 15.

Telles sont les choses que nous avons exposées dans cette Enclyclique, non seulement pour manifester les fondements sur lesquels s'appuient les réponses rendues au missionnaire qui nous avait soumis les questions exposées au commencement, mais pour faire percevoir à tous la bienveillance avec laquelle le Siège Apostolique embrasse les catholiques orientaux quand il prescrit que soient entièrement conservés leurs anciens rites qui ne sont contraires ni à la religion catholique ni à l'honnêteté; quand, de la part de schismatiques retournant à l'unité catholique, il ne demande pas qu'ils désertent leurs rites, mais qu'ils abjurent et répudient les hérésies; souhaitant vivement que leurs diverses nations soient conservées, non qu'elles soient détruites et que (pour embrasser beaucoup en peu de mots) *tous soient catholiques et non pas qu'ils deviennent latins.* Et nous mettons fin à cette épitre en accordant la bénédiction apostolique à quiconque la lit.

Donné auprès de Sainte-Marie Majeure, le 26e jour de juillet 1755, de notre Pontificat le quinzième.

ipsos in illis Ritibus, de quibus Sedi Apostolicæ visum fuerit, quod per eos Catholicæ Fidei non lædatur integritas, nec sacris statutis Canonum erogetur, perseverare permittit.

48. — Dat. 26 julii 1755. Pont. XV.

Hæc sunt, quæ duximus exponenda in hac Encyclica nostra Epistola, non solum ad patefacienda fundamenta, quibus innituntur responsiones redditæ Missionario, qui quæstiones sub initium exscriptas proposuit; sed etiam, ut omnibus perspecta fiat benevolentia, qua Sedes Apostolica Catholicos Orientales complectitur, dum præcipit, ut omnino serventur veteres ipsorum Ritus, qui neque Catholicæ Religioni, neque honestati adversantur: nec a Schismaticis ad Catholicam unitatem redeuntibus exposcit, ut Ritus suos deserant, sed ut Hæreses solum ejurent, atque execrentur: exoptans vehementer, ut diversæ eorum Nationes conserventur, non destruantur, omnesque (ut multa paucis complectamur) Catholici sint, non ut omnes Latini fiant. Finem denique huic nostræ Epistolæ imponimus, Apostolicam Benedictionem cuicumque eam legenti impertientes.

Datum apud S. Mariam Majorem die 26 Julii 1755, Pontificatus nostri anno decimo quinto.

LES OFFICES

ET

LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES

DANS L'EGLISE GRECQUE

Tout évêque de l'Église latine, ainsi que personne ne l'ignore, est entouré d'un certain nombre d'ecclésiastiques qui, sous les titres divers de vicaires généraux, secrétaires, membres de l'officialité, etc., sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'aider dans l'administration de son diocèse.

Le souverain Pontife, dont le siège est le centre du monde catholique, est naturellement environné d'un nombre beaucoup plus considérable de dignitaires et de fonctionnaires, ayant pour mission de l'assister dans une surveillance et une administration qui s'étendent à l'univers entier. Il suffit de parcourir rapidement la *Gerarchia cattolica*, pour constater la multiplicité et la variété de ces personnages, dont les charges sont groupées sous les noms de sacrées congrégations, chancellerie apostolique, secrétairerie d'État, chapelle pontificale, etc.

Il en est de même dans l'Église grecque. Tandis qu'auprès de chaque évêque quelques prêtres se partagent les diverses branches de l'administration diocésaine, on voit réuni dans les bureaux annexés à chacun des palais patriarcaux un personnel plus nombreux d'ecclésiastiques, auxquels est confiée la direction des affaires tant spirituelles que temporelles de la vaste région constituant un patriarcat.

Bien entendu, à partir du jour où ils entreprirent de s'arroger la suprématie sur toute l'Église grecque, les patriarches de Constantinople commencèrent à multiplier dans leur entourage

les charges et les dignités. Sans doute ils avaient besoin d'une foule d'auxiliaires pour diriger les affaires religieuses de l'empire d'Orient tout entier et, en particulier, de sa grande capitale; mais, avant tout, ils considéraient cet imposant cortège de grands officiers aux noms les plus divers et aux splendides costumes, comme un excellent moyen d'accroître leur majesté et leur prestige aux yeux du peuple et de faire accepter et respecter par lui leur titre nouveau et celui, plus illégal encore, de patriarches œcuméniques qu'ils méditaient de prendre.

Du reste, le gouvernement impérial, complice de l'erreur et du crime de ces évêques de l'obscure Byzance qui, sous le prétexte qu'ils résidaient dans une ville devenue subitement une brillante capitale et décorée du nom de nouvelle Rome, croyaient avoir le droit de supplanter, comme chefs de l'Église universelle, les Papes de l'ancienne Rome, le gouvernement impérial, dis-je, ne contribua pas médiocrement à augmenter la magnificence de l'Église de Constantinople. Il était de son intérêt que le palais de ces simples évêques, transformés par l'adulation et l'orgueil des Orientaux d'abord en patriarches, puis en patriarches œcuméniques, rivalisât avec la cour du Souverain Pontife, et que sa cathédrale, pompeusement appelée la grande Église, éclipsât par la beauté de ses cérémonies et l'importance de son clergé la basilique où s'élevait le trône du véritable vicaire de Jésus-Christ. Aussi non seulement il autorisa, mais il encouragea même le patriarche, devenu en quelque sorte son ministre des cultes, à s'entourer d'un nombreux personnel de dignitaires et de fonctionnaires, dont plusieurs eurent les mêmes titres et à peu près les mêmes emplois que certains officiers de la cour.

Mais, lorsque l'empire d'Orient se fut définitivement effondré sous les coups des Turcs, le patriarcat de Constantinople, qui lui survécut, vit forcément décroître la splendeur dont il avait brillé pendant un millier d'années, et l'un des signes de cette décadence fut une grande diminution dans le nombre des dignitaires et des employés de toute sorte qui occupaient les vastes bâtiments du palais patriarcal et dont la présence rehaussait l'éclat des grandes cérémonies dans l'église de Sainte-Sophie.

Non seulement beaucoup de charges ecclésiastiques ont ainsi

disparu, mais il est difficile aujourd'hui de les définir avec exactitude. Pour essayer de comprendre en quoi elles consistaient, nous n'avons d'autres ressources que l'étymologie de leurs noms et quelques textes, souvent peu clairs, d'auteurs byzantins. On ne pourrait même pas en dresser une nomenclature très précise, parce que les listes qui nous en ont été conservées, principalement dans les manuscrits et dans les anciennes éditions du grand Euchologe, ainsi que dans l'un des ouvrages de Codinus le Curopalate, présentent des différences assez nombreuses. Il est tout naturel, du reste, que les noms, le nombre, les attributions et la hiérarchie de ces charges aient varié suivant les circonstances et suivant la volonté des patriarches ou des empereurs.

Plusieurs auteurs se sont efforcés de nous faire connaître les fonctions et les prérogatives diverses de ce personnel d'officiers, de dignitaires et d'employés, qui était considérable dans chaque patriarcat, mais n'était complet que dans celui de Constantinople. Les principaux sont, parmi les Grecs, Balsamon, Siméon de Thessalonique et Chrysanthe, patriarche de Jérusalem, et, parmi les Latins, le P. Goar et les annotateurs de Codinus. Malheureusement ils ont laissé bien des points obscurs. En résumant dans les pages suivantes les commentaires des uns et des autres, je suivrai Chrysanthe de préférence, parce que le livre qu'il a écrit sur les charges et les dignités ecclésiastiques des Grecs est de beaucoup le plus complet qui ait été composé sur ce sujet (1). Cet écrivain, prenant pour base la liste des offices donnée par Codinus, consacre une notice plus ou moins longue à chacun des offices en question et même à certains autres que l'auteur byzantin a passés sous silence.

On trouve habituellement deux sortes de classement des offices ecclésiastiques, suivant les listes que l'on consulte. Dans les unes ils sont divisés en deux séries. La première, appelée *chœur de droite*, χορὸς ὁ δεξιός, comprend quinze offices répartis également en trois groupes qu'on nomme ἡ πρώτη, ἡ δευτέρα, ἡ τρίτη πεντάς; la deuxième, ou *chœur de gauche*, χορὸς ὁ εὐώνυμος,

(1) Cet ouvrage, dont les exemplaires sont assez rares, est intitulé : Χρυσάνθου τοῦ μακαριωτάτου πατριάρχου τῶν Ἱεροσολύμων συνταγμάτιον περὶ τῶν ὀφφικίων, κληρικάτων, καὶ ἀρχοντικίων τῆς τοῦ Χριστοῦ ἁγίας Ἐκκλησίας, etc., etc. L'édition que j'ai sous les yeux est celle qui a paru à Venise, chez Antoine Bortolis, en 1778.

se compose ordinairement de dix-neuf offices. Quant aux noms de *chœur de droite* et *chœur de gauche,* ils sont dus à la place qu'occupaient devant le sanctuaire les ecclésiastiques chargés des offices en question. Dans d'autres listes, par exemple dans celle que Codinus nous a transmise, les offices, plus nombreux, sont classés cinq par cinq en neuf groupes, appelés ἡ πρώτη, ἡ δευτέρα..., ἡ ἐννάτη πεντάς; mais la division en deux chœurs n'y est pas mentionnée. C'est dans ce dernier ordre que nous allons passer en revue, à la suite de Chrysanthe, les quarante-cinq offices signalés par le Curopalate.

LES CINQ OFFICES DU PREMIER GROUPE.

Ἡ πρώτη πεντάς

Le Grand Économe, ὁ Μέγας Οἰκονόμος. — La charge d'Économe est fort ancienne, car elle fut instituée, ou plus probablement confirmée, par le 23e canon du concile de Chalcédoine. En vertu de ce canon, de même que tout patriarche a son grand économe, tout évêque également doit avoir un économe qui, sous sa direction, administre les biens de son église. Ce personnage, qui autrefois était un diacre, mais qui, depuis longtemps est presque toujours un prêtre, a donc sous sa surveillance toutes les propriétés temporelles du diocèse; il encaisse tous les revenus et en règle l'emploi; en un mot, toute la comptabilité diocésaine est entre ses mains, et plusieurs fois par an il doit soumettre sa gestion à l'évêque et la faire approuver par lui.

Dans toutes les solennités religieuses, l'économe, d'après le cérémonial, revêtu de l'aube et de l'étole, occupe la première place au côté droit de l'évêque et, pendant les messes pontificales, il se tient à droite de l'autel et porte un saint éventail, ἅγιον ῥιπίδιον. A lui également appartient le droit d'amener devant le Pontife le clerc qui va recevoir l'un des ordres sacrés. Enfin sa situation à la tête du clergé lui donne le privilège de gouverner le diocèse, *sede vacante,* jusqu'à l'arrivée du nouvel évêque, à l'élection duquel il préside.

A l'origine, le Grand Économe de l'église de Constantinople était nommé par l'empereur, mais, à partir du règne d'Isaac Ier

Comnène, comme le rapporte Zonaras, les patriarches furent autorisés à le choisir eux-mêmes.

Le Grand Chapelain, ὁ Μέγας Σακελλάριος. — Le rôle de cet officier ecclésiastique, le deuxième dans l'ordre hiérarchique, paraît avoir embarrassé plusieurs des auteurs qui en ont parlé, et Chrysanthe en particulier. La cause en est que son nom, qui est d'origine latine, mais que quelques-uns ont voulu tirer d'une racine hébraïque ou syriaque, peut se prêter à des significations diverses. En effet, il se rattache soit au mot *saccellus* qui signifie *sacoche, bourse,* soit à *sacellum*, qui a le sens de *sanctuaire, chapelle.* Ceux qui penchent pour la première étymologie, font du sacellaire une sorte de trésorier, et ce qui semblerait leur donner raison, c'est qu'on trouve parfois, dans le grec byzantin le mot σακέλλιον, ou plus exactement, σακκέλλιον, employé comme synonyme de θησαυροφυλάκιον. Mais, outre que dans ce cas, ses fonctions se confondraient jusqu'à un certain point avec celles de l'économe, il est certain, d'après des textes fort explicites, qu'il avait sous sa direction, non pas le trésor épiscopal, mais les monastères situés dans le diocèse. Plusieurs des listes d'offices, entre autres celles de Codinus, nous apprennent expressément qu'il avait pour mission de visiter les couvents et de vérifier leur comptabilité, de veiller à ce que la discipline y fût rigoureusement maintenue et de faire respecter en toute occasion les droits des personnes engagées dans les ordres religieux. Chrysanthe, pour expliquer le nom de sacellaire, dit qu'il doit venir de σακέλλη et que par ce mot qui serait, ainsi que σακέλλιον, *sacculus*, un diminutif de σάκκος, *saccus,* il faut entendre un lieu clos où sont enfermés et gardés, non pas des trésors, mais des religieux ayant renoncé au monde. N'est-il pas plus naturel de rattacher le nom en question à ce mot latin *sacellum,* que j'ai mentionné plus haut, de sorte que le grand Sacellaire serait l'ecclésiastique ayant sous sa surveillance les chapelles autour desquelles vivaient les religieux et, par extension, les monastères dont elles étaient le centre? J'ajouterai que σακελλάριος s'écrit ordinairement avec un seul κ, tandis que l'on doit écrire le mot grec signifiant *sacoche, bourse,* non pas σακέλλιον, avec un seul κ, comme le fait Chrysanthe, mais bien avec deux, c'est-à-dire σακκέλλιον. Si la signification que j'attribue au mot σακελλάριος

est exacte, comme je le crois, il est évident qu'il vaut mieux le traduire par *chapelain* que par trésorier.

Il est vrai que si l'on devait persister à faire dériver σακελλάριος, ou si l'on veut σακκελλάριος de σακκέλλιον, signifiant *sacoche*, *bourse*, il faudrait admettre qu'un personnage qui, à l'origine, était un simple trésorier, est devenu peu à peu, par suite d'un changement dans ses attributions, un visiteur ou un inspecteur des églises et des monastères. N'a-t-on pas vu en Occident *l'aumônier*, dont la charge était primitivement de veiller sur la bourse renfermant les aumônes qu'il avait à distribuer, se transformer à la longue en un véritable *chapelain?*

Si l'on en croit Codinus, le grand chapelain avait sous sa direction tous les monastères sans exception, c'est-à-dire aussi bien ceux des hommes que ceux des femmes, τὰ ἀνδρῶα καὶ γυναικεῖα μοναστήρια ; mais, d'après d'autres listes d'offices, seule la surveillance des monastères d'hommes lui appartenait, celle des monastères de femmes étant réservée au simple chapelain, dont il sera question plus loin.

Suivant le cérémonial, le Grand Chapelain assistait aux messes pontificales, revêtu de son aube et de son étole; il se tenait à gauche de l'autel, et, comme le Grand Économe, portait un saint éventail. Lorsque le patriarche présidait solennellement son conseil, il se plaçait à sa droite, immédiatement après le Grand Économe.

Le Grand Sacristain, ὁ Μέγας Σκευοφύλαξ. — Ainsi que son nom l'indique, le Sacristain est chargé de veiller sur tous les objets mobiliers de l'église, τὰ σκεύη, et particulièrement sur tous ceux qui constituent ce que l'on appelle le trésor et qui sont conservés, près du sanctuaire, dans le σκευοφυλάκιον, c'est-à-dire les vases sacrés, ordinairement d'un prix inestimable, les vêtements épiscopaux et sacerdotaux en étoffes précieuses, les livres liturgiques aux splendides reliures, les reliquaires merveilleusement ciselés, etc. Plusieurs fois dans l'année il doit rendre compte à l'évêque ou au patriarche de l'état de tout ce qui est ainsi placé sous sa surveillance. D'un autre côté, c'est entre ses mains qu'arrivent les revenus de l'église cathédrale à laquelle il est attaché, et c'est lui qui les distribue au clergé qui dessert cette dernière. Quand l'évêque préside une assemblée solennelle, il occupe près de lui le siège auquel il a

droit. Son rôle, pendant les messes pontificales, est de se tenir près du σκευοφυλάκιον, afin de pouvoir remettre immédiatement aux officiants les objets dont ils ont besoin.

Enfin, lorsque le siège épiscopal devient vacant, la cathédrale passe sous sa direction et sous sa surveillance.

Ajoutons qu'il existe des sacristains-trésoriers, non seulement dans les églises épiscopales et patriarcales, mais encore dans tous les grands monastères, qui possèdent ordinairement un grand nombre d'objets très précieux.

Le Grand Archiviste, ὁ Μέγας Χαρτοφύλαξ. — Ce personnage a toujours été l'un des principaux fonctionnaires du palais patriarcal. Il en est peu dont les attributions soient aussi importantes et aussi multiples. Voici les principales, telles qu'on les trouve énumérées dans les écrits de Balsamon, de Jean de Citrium, de Siméon de Thessalonique, dans les Novelles de Justinien, etc.

D'abord, comme son nom l'indique, il est le conservateur des archives patriarcales, lesquelles, cela se conçoit facilement, sont fort considérables.

Véritable secrétaire et chancelier, il correspond avec les évêques, promulgue les décisions prises par le patriarche, autorise la construction de nouvelles églises; c'est lui qui fait calligraphier par ses scribes les actes, brefs et mandements patriarcaux, les contresigne et les scelle à l'aide de la bulle, βούλλα, autrement dit, du sceau du patriarche, dont il a la garde et que, dans les grandes cérémonies, il porte suspendue sur sa poitrine.

En tout cela il est aidé par l'*annaliste*, ὁ ὑπομνηματογράφος, qui le remplace lorsqu'il est absent ou malade.

A titre de promoteur, il désigne les clercs qui doivent recevoir les ordres du diaconat et de la prêtrise.

Comme chef de l'officialité, il exerce au nom du patriarche la juridiction contentieuse, c'est-à-dire qu'il juge toutes les grandes affaires ecclésiastiques et civiles, veille au maintien de la discipline établie par les canons et corrige les abus qui s'y glissent.

Chargé des affaires matrimoniales, il tient le registre des mariages et accorde aux prêtres des paroisses l'autorisation de donner la bénédiction nuptiale.

Enfin, d'après le cérémonial, il a le privilège de se tenir à la

gauche d'un évêque, pendant la cérémonie de son ordination; dans les messes pontificales, sa place est auprès de la porte sainte, et c'est lui qui, au moment de la communion, s'écrie : « Prêtres et Archidiacre, venez recevoir votre Roi et votre Dieu. »

La plupart des auteurs qui ont décrit les fonctions du Grand Archiviste les ont résumées, en disant de lui qu'il est la bouche et le bras droit du Patriarche.

Nous terminerons en faisant observer qu'il y avait un autre archiviste qui, placé spécialement sous les ordres du grand économe, avait pour mission de l'assister dans l'exercice de sa charge et de veiller sur les livres de son importante comptabilité.

Le Chapelain, ὁ τοῦ Σακελλίου. — Le simple chapelain, comme le Grand Chapelain, aurait été, au dire de Chrysanthe, une sorte de trésorier ou de caissier, administrant les finances de l'église; seulement il aurait eu la charge, non pas de la grande caisse, mais d'une caisse secondaire. Or, notre auteur ne peut pas plus prouver ce qu'il dit du rôle de ce personnage qu'il n'a prouvé ce qu'il a affirmé des fonctions de l'autre. Pourquoi ne s'en est-il pas tenu aux textes, pourtant assez précis, de la plupart des listes d'offices et de Siméon de Thessalonique, d'après lesquels le chapelain aurait eu sous sa surveillance les couvents de femmes, tandis que la direction des monastères d'hommes, plus nombreux et plus importants, aurait été réservée au grand chapelain? Voyez, du reste, ce qui a été dit plus haut, à propos de ce dernier.

D'autres textes, entre autres ceux de Codinus et de Siméon de Thessalonique, ajoutent qu'il avait également pour mission de visiter les différentes églises, afin de s'assurer que tous les objets du culte y étaient en bon état et que toutes les cérémonies s'y accomplissaient avec soin; et en cela il aurait été assisté par le chef des églises, ὁ ἄρχων τῶν ἐκκλησιῶν. De plus il semble qu'il ait eu la garde de la prison, dans laquelle le Patriarche avait le droit d'envoyer certains délinquants.

Enfin, suivant les rubriques du cérémonial, il devait, pendant les messes solennelles, se tenir près du pontife officiant, afin de lui rendre tous les services dont il pouvait avoir besoin.

Le Grand Défenseur, ὁ Πρωτέκδικος. — Rangé à l'origine

parmi les officiers inférieurs, le Grand Défenseur a été, par suite d'une décision de Xiphilin, patriarche de Constantinople, considérablement élevé en dignité et placé dans le premier groupe des fonctionnaires ecclésiastiques. Ce groupe, qui ne se composait auparavant que des cinq personnages dont il vient d'être question, comprit donc six personnes désormais; toutefois il n'a pas cessé pour cela d'être appelé ἡ πρώτη πεντάς.

Le Grand Défenseur et un certain nombre de simples défenfenseurs, ἔκδικοι, qu'il avait sous ses ordres, constituaient une sorte de tribunal, devant lequel étaient portées des affaires de moindre importance. Nous avons vu que les grandes causes ecclésiastiques ou civiles, relevant de la juridiction contentieuse du patriarche, étaient jugées par le grand archiviste. Ce tribunal inférieur, appelé ἐκδικεῖον ou πρωτεκδικεῖον, était chargé en quelque sorte de la police correctionnelle de l'église de Constantinople.

Mais le rôle spécial des défenseurs et de leurs chef, celui d'où ils tiraient leur nom, consistait à venir en aide aux infortunes de toute sorte, que l'Église s'est donné la noble mission de secourir. Dans les temps où ils existaient, c'est-à-dire lorsque le christianisme n'avait pas encore pu détruire suffisamment la barbarie des mœurs et l'esprit tyrannique, on les voyait surtout assister les prisonniers, faire respecter la liberté des hommes qui étaient sur le point d'être réduits en esclavage, prendre la défense des malheureux qui, pour une cause ou une autre, cherchaient un asile dans les églises; en un mot, ils couvraient de leur protection toutes les victimes de l'injustice et de la violence.

Léon CLUGNET.

(*A suivre.*)

MARTYRE DE SAINT LUC

ÉVANGÉLISTE [1]

Mes chers amis, à l'époque où les apôtres se rassemblèrent et se partagèrent tous les pays, après qu'ils eurent jeté le sort, Pierre se rendit à Rome la grande, et deux disciples, Tite et Luc, restèrent ses fidèles auxiliaires dans cette ville. Quand Pierre eut été mis à mort à Rome par ordre de l'empereur Néron, ces deux disciples demeurèrent et prêchèrent l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans Rome et dans les alentours jusqu'à l'arrivée de l'apôtre Paul, dont ils furent encore les aides dans la ville royale de Rome. Or Néron prit le saint apôtre Paul et le tua à Rome même; alors Luc, pour fuir l'empereur, sortit de la ville et prêcha dans les bourgs et villages qui entouraient la grande Rome. Luc avait été le secrétaire de Paul, après l'avoir été de Pierre, et avait écrit toutes ses actions et toutes les choses admirables qu'il avait racontées sur Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Tandis que Luc prêchait dans les villages et les bourgs, Notre-Seigneur Jésus-Christ opérait des prodiges et des merveilles sur des malades de tout genre : les aveugles voyaient, les boiteux marchaient, les lépreux étaient guéris, les sourds entendaient, (en un mot) Luc guérissait toute maladie au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le peuple de ces pays, à la vue de ces prodiges, croyait en Dieu, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et saint Luc lui bâtissait des églises et des monastères. Et tous ceux qui crurent en Notre-Seigneur Jésus-Christ étaient enflammés pour la foi de Dieu et pour le droit enseignement de

(1) Cf. Lipsius : Apostelgeschichten, III, p. 368-371. Voir aussi le passage qui concerne Saint Luc dans l'introduction que j'ai mise en tête des martyres de saint Pierre et de saint Paul. (V. *supra* pp. 11-13.)

Voir la livraison précédente, page 39.

l'évangéliste saint Luc. Quand les prêtres des idoles des païens virent les merveilles que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu vivant, opérait par l'entremise de son évangéliste saint Luc; poussés par le démon, ils formèrent le projet, avec les Juifs qui habitaient dans les villages et les bourgs de ce pays, de se réunir dans un grand temple qui était dans une métropole de cette contrée. Ils résolurent de se rassembler dans ce temple d'idoles le vingt du premier Conoun (1). Et quand un grand nombre de païens et de Juifs se rassemblèrent dans cet édifice, les prêtres des idoles ornèrent leurs vains dieux d'or, d'argent, de vêtements et de lumières; les Juifs et païens siégèrent ensemble dans ce temple.

Le premier des prêtres païens se leva, étendit la main, cria d'une voix forte et audacieuse et dit : « Écoutez et pesez mes paroles, vous tous qui aimez ces dieux nombreux si bien ornés. Il est venu dans notre pays des magiciens qui font partie de ces douze Galiléens et de ces soixante douze que Jésus, nommé le Messie, s'est choisis pour disciples. Ils font en son nom des prodiges et des signes en tout lieu et surtout ici dans Rome et dans sa banlieue, et par leur science de magiciens ils attirent beaucoup de Romains dans leur religion. L'empereur Néron tua beaucoup de leurs chefs et il n'en restait aucun, hors ce Luc qui détourna beaucoup de monde de l'adoration des dieux vers la religion de Jésus le Nazaréen. »

Quand ce prêtre eut ainsi parlé, l'un des chefs de l'assemblée des Juifs nommé Isaac se leva, ouvrit la bouche et dit : « Quand j'étais encore à Jérusalem avant de venir dans ce pays, et que j'apprenais la loi aux pieds d'un docteur nommé Gamaliel, au temps où les princes des prêtres du peuple étaient Anne, Caïphe, Alexandre et Dobalius, à cette époque ils saisirent un homme puissant nommé Jésus, et le crucifièrent sur une croix, puis ils le prirent et le mirent dans un sépulcre, mais après trois jours il ressuscita d'entre les morts. C'est celui-là que prêche Luc. »

Et la foule tout d'une voix demanda : « Quel est donc ce nom de Jésus qui a ressuscité? » Mais dès qu'on eut fait entendre ce nom de Jésus, tous les dieux des païens qui ne sont que des idoles se brisèrent et furent réduits en poussière.

(1) Décembre. Cette date n'est pas chez Lipsius.

Quand les prêtres des idoles virent cette destruction de leurs dieux, ils se fâchèrent et furent enflammés d'une grande colère, ils déchirèrent leurs vêtements et coururent les cheveux épars à la ville de Rome près de l'empereur, où ils crièrent devant lui et dirent « O (empereur), poursuis les maléfices qui sont dans le nom de Jésus par lequel nos dieux périrent et furent réduits en poussière et (emportés) comme la paille devant un vent violent. »

L'empereur Néron leur répondit : « J'ai fait périr tous ceux qui croient en ce nom. » Les prêtres répondirent : « Nous avons un certain Luc qui fait en ce nom des prodiges et des signes et trompe tout le pays des Romains. » L'empereur demanda : « Où est donc celui-là? ». Ils lui répondirent : « Dans la ville de Prokonèse (?) ». Alors l'empereur fut enflammé de colère contre Luc, il grinça des dents comme un lion et ordonna à quatre gardes du corps et à deux cents soldats d'aller chercher l'évangéliste saint Luc.

Celui-ci enseignait à ce moment la foule nombreuse des fidèles, et quand il connut en esprit que les soldats approchaient du lieu où il était, il renvoya l'assemblée, sortit de la ville, et alla au bord de la mer. Il y trouva un pêcheur et lui dit : « O homme, je sais que ma fin en ce monde est proche, prends ces livres qui m'appartiennent, place-les dans ta maison dans un endroit décent, et lis-les constamment; ils te révéleront un pays de santé et de vie, pour toi-même et pour beaucoup avec toi. » Et cet homme regardant saint Luc vit des rayons d'un feu éclatant qui éclairaient les joues et le visage de l'évangéliste. Il tomba à ses pieds et l'adora plein d'admiration. Or cet homme se nommait Silas. L'évangéliste lui dit encore : « Voici que l'empereur envoie des soldats pour me conduire près de lui et me mettre à mort. Je sais que la volonté de Dieu est que je quitte maintenant cette vie périssable et une condamnation à mort est rendue contre moi par l'empereur. Voici que les soldats arrivent dans la ville, mais toi demeure en paix. » Quand cet homme eut reçu les livres de saint Luc, il les lut constamment et devint un véritable prédicateur de la parole de Dieu dans tout le pays des Romains, et beaucoup aidés par lui devinrent des docteurs de la vérité.

Mais Luc, en quittant Silas, rentra dans la ville et fut pris par

les soldats et conduit à l'empereur. Quand celui-ci le vit il fut rempli de colère contre lui; mais le saint louait Dieu dans son cœur. L'empereur ordonna qu'on le conduisît en prison jusqu'au lendemain, puis au matin il le fit amener tout enchaîné devant lui et dit : « Tu es bien Luc qui fait périr tout le pays des Romains et réduit les Dieux en poudre par tes maléfices. » Saint Luc répondit et dit à l'empereur : « Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son Évangile béni et saint nous dit : Si l'on vous persécute dans cette ville fuyez dans une autre, et si l'on vous méprise et que l'on vous dise à tort des paroles méchantes à cause de moi, alors exultez et réjouissez-vous, parce que votre récompense est grande dans le ciel. Je ne connais que les bonnes actions de mon père Pierre, prince des apôtres, je ne connais pas la magie, mais je connais Jésus le Messie. » L'empereur répondit : « Ne vous ai-je pas fait savoir qu'aucun homme ne devait prononcer devant moi ce nom de Jésus? » Aussitôt que sa bouche eut prononcé ce nom de Jésus, toutes les idoles placées devant lui, et dans lesquelles il croyait, tombèrent et furent réduites en poussière. A cette vue, l'empereur et ceux qui l'entouraient crièrent à haute voix : Enlevez la vie à Luc qui par ses maléfices a fait périr nos dieux. Et l'empereur ordonna de le frapper avec une courroie jusqu'à ce que tout son corps saint fût déchiré et que tout son sang fût répandu à terre. Mais saint Luc dans son cœur louait Dieu, qui le fortifiait contre ces cruelles et pénibles souffrances. L'empereur méchant ordonna encore de lui couper la main droite avec le bras, ce qui fut fait aussitôt, puis il lui dit : « C'est cette main qui a écrit des volumes d'erreurs avec lesquels tu trompais les hommes simples du peuple Romain, mes sujets! » Saint Luc répondit à l'empereur et lui dit : « Tu prétends que mon Dieu n'existe aucunement, je vais te montrer à cette heure sa grande puissance. » Et le saint prit son bras de la main gauche et le remit à sa place en disant : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils du Père béni, pour lequel nous abandonnons le monde et à la suite duquel nous marchons, que ce membre se raffermisse à sa place pour l'honneur de ce saint nom afin que les païens ne disent pas : où est leur Dieu? à toi la gloire et l'honneur dans les siècles des siècles. Amen. » Luc fit le signe de la croix sur son bras et aussitôt il adhéra de nouveau à sa place.

Quand l'empereur et ceux qui l'entouraient virent ce prodige, ils furent saisis d'un grand étonnement à cause de ce miracle qui avait lieu devant leurs yeux; mais l'empereur tyran, qui n'avait aucune intelligence humaine ni divine, se cachait la figure de honte et disait : « Voyez combien sont puissants les maléfices de ce Galiléen. » Luc lui répondit : « Je ne suis pas un magicien, mais je veux te montrer la puissance de N.-S. J.-C. et que je ne fuis pas la mort de ce monde. » Et il prit de nouveau son bras et le plaça à terre.

A la vue des signes et des merveilles que Dieu accomplissait par son serviteur Luc l'évangéliste, Anatolinus, chef des armées de l'empereur crut dans le Seigneur avec toute sa famille au nombre de 267 personnes. L'empereur Néron dans sa méchanceté ordonna de les tuer tous par le glaive. Telle fut la fin de ces saints, en un même jour, pour la foi du Messie, le treize avant les ides de décembre (1), mois des Romains, et le 18 du mois paophi des Égyptiens.

L'empereur ordonna de couper la tête à saint Luc, puis de mettre son corps avec des pierres dans un sac et de le jeter dans les profondeurs de la mer. Quand le saint évangéliste Luc eut entendu sa sentence, les soldats cruels le firent sortir vers la mer pour lui couper la tête. Et le bienheureux leur dit : « Sur votre vie, prenez patience que je prie mon maître et mon Dieu. » Puis il ouvrit la bouche et pria en ces termes : « Mon Seigneur Jésus-Christ, qui as tout créé dans ta sagesse d'après ta bonne volonté : le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, aie pitié de ton serviteur : pardonne-moi toutes mes rebellions et donne moi le repos près de mon père Pierre. » Quand il eut dit ces paroles, l'un des soldats qui était borgne se jeta sur saint Luc pour lui trancher la tête, mais aussitôt l'œil de ce soldat qui ne voyait pas s'ouvrit. Dès qu'il s'aperçut du service que lui rendait le saint, il jeta son épée, s'approcha de saint Luc, se jeta à ses pieds et l'adora en disant : « O saint du Seigneur, pardonne-moi mon péché contre toi ». Mais le chef de ces soldats survint dans une rage diabolique et il trancha la tête du saint évangéliste Luc ainsi que celle du soldat qui avait cru en N.-S. J.-C. Puis ces cruels soldats placèrent le corps de saint Luc dans un

(1) On pourrait aussi lire septembre.

sac et le jetèrent à la mer. Mais la Providence divine, qui veille sur les saints, ordonna aux flots de la mer de jeter le corps de saint Luc de nuit dans une île. Un chrétien sortit pour aller à la pêche, il trouva le corps du saint, le prit et le porta à sa maison. Alors Dieu s'en servit pour opérer des signes et des merveilles sans nombre, il chassa les démons qui criaient et disaient : « Malheur à nous à cause de toi, évangéliste Luc, disciple du Messie, voici que le feu vivant qui est ton corps, c'est-à-dire le corps et le sang de ton maître, nous a chassés. » Quand cela fut connu des habitants du pays, (ils le prirent) avec de grands honneurs pour le placer dans un lieu saint (dans un temple), et il venait en aide à tous les enfants de la sainte Église.

Le martyre de saint Luc, évangéliste et apôtre du Messie, fut terminé le 14 avant les calendes de décembre mois des Romains, le 22 de paophi mois des Égyptiens, et le 19 du premier teschri mois des Syriens, sous l'empereur Néron (1); notre roi étant N. S. J.-C. pour toujours, auquel gloire, honneur et adoration avec son Père béni et bienheureux, et l'Esprit vivant et saint, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen.

(1) Le mois paophi commence le 28 septembre. Le 22 paophi serait donc le 19 octobre ou le 19 du premier teschri. Il y a donc accord entre les dates égyptienne et syrienne, mais il n'y a pas de conciliation possible avec la date romaine, que l'on lise septembre ou décembre.

F. Nau.

CORRECTIONS ET ADDITIONS A DEUX ARTICLES PRÉCÉDENTS

1re année, 1896, page 397, n. 3, ajouter que le récit de l'*Invention du chef de S. Paul*, sous le Pontificat de S. Xiste, se trouve encore chez Salomon de Bassora (XIIe-XIIIe siècles) Cf. *the Book of the Bee*, édition Budge, Oxford, 1886, p. 122. — M. Brooks vient de publier une partie intéressante du ms. 14642 (Z. D. D. M. G. 1897, pp. 569-589, *A syriac chronicle of the year* 846), et m'indique à cette occasion les corrections suivantes : 389, 14, ܐܫܬܘܪ — 399, 7 ܡܘܢܗܒ — 399, 17 ajouter ܒܝܫܐ — Ib. n. 5 lire ܒ ܐܪܡܝܐ — 401, 9 ܡܕܝܢܬ ܐܪܡܝܐ — 401, 18 ܐܝܠܝܐ.

2e année, 1897. — J'indique encore les principales fautes d'impression : 51, 11 ܟܬܒܐ — 64, 11 ܐܡܬܝ — 65, 2 ܐܝܟ — 67, 14 Juvénal — 467, n. 1 lire 249 — 470, 10 lire 833 et n. 2 lire 15-16 — 472, 16 lire 836 — 476, 25 lire *survivants* — 478, 24 ܡܢܝ ܕܡܐ et 25 ܕܪܕܝ — 486, n. 1 ligne 11 ܐܡܪ — 487, 15 ܐܚܝܐ.

M. Nœldeke fait les remarques suivantes (*Litterarisches centralblatt*, 12 février 1898) 46, n. 5 ܐܡܬܝ doit être traduit : qui se feront — 61, n. 3 Ziata est Charpout — 462, 11 Πρασιανοί — 475, 28 βόσπορος — 481, 24 καράβια

J'ajoute encore 61, 13 ܡܢܕܪ (M. Carrière) — 63, n. 4 ܐܪܡ (M. Guidi) — 457, le texte syriaque de cette page est textuellement chez Land, *Anecd. syr.*, t. III, 119 (M. Krüger).

F. Nau.

ܡܪܝܡܐ

ܕܒܝܬ ܐܒܐ ܕܡܫܝܚܐ (1)

ܫܡܥܘܢ ܟܐܦܐ ܕܒܝ ܪܒܐ ܕܒ ܐܠܦܢܐ ܥܠܝܠܐ ܕܒܝܬܐ ܡܫܝܚܐ
ܕܡܪܝܡ ܐܡܗ ܕܡܫܝܚܐ (2). ܡܢ ܥܒܝܡ ܟܬܒܐ ܗܠܝܢ ܗܘܝܢ
ܟܬܝܒܝܢ ܒܫܘܪܐ ܕܣܘܪܝܝܐ ܫܠܡ. ܐܡܬܝ ܡܢ ܟܬܒ ܐܢܐ
ܡܬܚܬܐ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܡܫܝܚܐ. ܠܡܢܐ ܡܬܟܬܒ. ܡܢ
ܐܠܗܘܬܐ ܕܒ ܡܢ ܕܒܝܬ ܟܬܝܒܝܢ ܕܠܐ ܐܝܟ ܡܢܝܢ ܢܝܡ
ܟܝ ܣܘܪܝܝܐ ܡܫܝܚܐ ܥܡ ܐܬܪܬܐ ܕܒ ܡܬܪܝܢ ܠܐܝܠܝܢ
ܡܢܝ ܥܡܗ ܡܬܝܢ ܣܘܪܝܝܐ ܡܬܟܬܒܝܢ ܐܣܩܘܬܐ ܒܫܘܬܐ ܕܒܝܬ
ܐܠܗ ܡܬܟܬܒ ܡܬܝܢ ܟܬܒ ܟܬܒ ܡܬܝܢ ܕܒܝܬ ܡܬܚܬ
ܕܡܫܝܚܐ ܡܬܟܬܒܐ ܣܘܪܝܝܐ. ܡܢܝܢ ܕܒ ܢܝܡ ܟܬܒ
ܟܬܒܝܢ ܕܒܝܬ ܡܬܝܢ ܡܬܟܬܒ ܟܝ ܣܘܪܝܝܐ. ܟܬܒ ܕܒ
ܟܝ ܡܢ ܡܬܟܬ ܡܢ ܡܬܟܪ ܕܠܐ ܡܬܝܢ ܡܬܢܝ
ܕܒܝܬ ܣܘܪܝܝܐ ܫܠܡ. ܡܢ ܕܒ ܟܬܒ ܐܠܗܘܬܐ ܕܠܐ ܡܬܟܬܒ
ܕܒܝܬ ܡܬܟܬܒ (3) (fol. 22 r) ܟܬ ܡܢܝܢ ܡܢ ܕܠܐ ܡܬܟ

(1) Brit. Mus. addit. ms. 12172 (A) fol. 21 v.
(3) Le commencement diffère un peu en B (addit. ms. 14732).
(2) B ajoute ܡܪ·

ܐܝܟ ܕܡܬܟܠܡܝܢ. ܡܠܟܐ ܕܚܝܠܐ (1) ܠܡܬܐ ܕܡܬܚܙܝ ܐܝܟ
ܡܢܝ ܕܡܢ (2) ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ.

ܐܝ (3) ܟܕܡܐ ܐܝܟܢܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܒ (4) ܕܡܬܚܙܝ ܐܝܟ
ܕܡܬܬܠܝ ܕܡܫܝܚܐ ܕܟܝ ܐܝܟ ܡܢ ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܐܝܡܬܐ
ܕܚܝܬܐ (5) ܕܚܝܬܐ (6) ܕܠܐ ܐܪܝ. ܗܢܐ ܫܪܝ ܫܝܚܬܐ
ܕܡܕܡܟܝ ܡܝܬܐ ܕܡܕܝܟ ܕܒܢܝ. ܡܠܐ ܕܡܢܝ
ܡܕܐ ܐܝܟ ܕܡܢ ܕܡܢ ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ. ܕܒ ܫܪܐ ܕܒ ܐܝ
ܕܐܝܡܬܐ ܐܢܬ ܐܢܐ ܐܢ ܡܕܡܡܢܝ ܐܝ ܟܠܟܐ ܡܢ ܡܫܝܚܐ
ܡܫܝܚܐ ܡܐܢܐ ܐܝܟ ܟܕܡ ܐܝ ܕܒܢ ܟܕܡ ܟܬܐ ܕܐܝܡܬܐ
ܟܟܐ ܐܢܐ ܐܢ. ܡܠܟܐ ܐܝܟ ܕܡܢ ܕܡܡܢ ܡܫܝܚܐ
ܡܫܝܚܐ. ܫܡܫܝ ܐܝ ܟܝ ܕܡܡܢܐ ܕܐܝ ܕܡܢ ܕܡܢ
ܕܡܕܟܐ ܐܢܐ ܕܒܢ ܟܕܡ ܐܝܟܢܐ. ܕܒ ܒܝ ܫܪ (7)
ܕܡܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܢ ܡܠܟ ܡܠܟ ܡܠܟ ܡܫܝܚܐ ܕܡܢ ܡܢ
ܡܢ ܡܫܝܚܐ ܡܫܝܚܐ ܐܝ ܟܕ ܟܕ ܟܕ ܐܝܟܢܐ ܕܡܟ.
ܠܐ ܡܢ ܡܢ. ܟܕ ܡܠܟ ܟܕ ܡܫܝܚܐ ܕܡܢ ܐܝ
ܟܕ ܡܢ ܡܢ ܡܬܬܠܝ ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ ܟܕ ܡܬ
ܡܢ ܟܕ ܕܡ ܕܡ ܟܕ ܡܠܟ ܡܠܟ ܡܠܟ ܕܡ. ܐܝ ܡܢ ܡܕ
ܡܬ ܕܡܫܝܚܐ ܡܕ ܡܕ ܡܕ ܡܬ (8) ܡܡܢ ܡܡܢ
ܕܡ. ܕ ܒܝ ܠܐ ܡܠܟ ܡܫܝܚܐ ܕܡ ܕܡ ܕܡ ܕܡ ܕܡ
ܡܠܟ ܡܕ ܡܕ ܡܬ ܡܬ. ܡܡܢ ܒܝ ܡܢ ܡܬ ܡܬ ܡܬ

(1) ܚܝܠܐ B.
(2) ܠ au lieu de ܕ B.
(3) ܐܝ A.
(4) manque en B.
(5) B ajoute ܕܚܝܬ.
(6) La suite manque en B.
(7) A ajoute ܐܝ.
(8) ܕܡ A.

ܐܝܬܝܘܢ ܠܬܪܥܐ ܕܫܡܝܐ ܘܒܪܚܐ ܕܩܕܝܫܐ ܕܡܪܝܡ
ܕܒܬܘܠܬܐ. ܗܠܝܢ ܕܐܝܬܝܘܢ ܐܝܟܢܐ ܫܩܠܐ ܡܢܬܐ ܕܒܪܟܐ ܕܠܐ
ܐܝܬܐ.

ܐܡܝܢ ܡܪ ܙܟ ܕܡܪܝܡܬܐ ܒܫܬܐ ܗܘܐ ܐܝܟ ܐܝܟܐ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ (1) ܗܘܐ. ܐܦܠܐ ܡܪܝܡ ܕܡܪܝܡ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ. ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ (2) ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ. ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ (fol. 22 v) ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ (3) ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ (4) ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ. ܕܐ (5) ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ (6). ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ
ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ (7). ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ ܕܐܝܟ

(1) ܕܐܝܟ A.
(2) ܕܐܝܟ A.
(3) ܕܐܝܟ A. ainsi en trois endroits.
(4) ܕܐ?
(5) A ajoute ܕ·· et B ܕ.
(6) Le ms. de Paris n° 232 a aussi ܕ l'éthiopien a changé Gamaliel en Amilil. L'arabe a un aïn en place de ܕ et sert ainsi d'intermédiaire.
(7) Le ms. de Paris n° 237 porte ܕ; l'éthiopien a abrégé ce nom en Rialius. L'arabe rend facilement compte de ces changements.

ܒܚܕܐ ܕܐܬܐ (1) ܒܡܕܝܢܬܐ ܡܫܬܐ ܕܪܡܫܝܢܘܢ ܕܠܐ ܒܟܠܗ (2)
ܡܫܬܟܚܝܢܘܢ ܡܫܬܡܫܝܢܘܢ ܕܡܬܒܥܐ. ܗܘܐ ܠܟܠܗ ܡܫܬܡܥ ܒܝ
ܡܪܝ ܕܝܠܗ ܡܬܠܐ. ܘܐܦ ܐܝܟܢܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܗܘ ܕܡܬܒܥ.

ܐܝܟܢܐ ܕܡܬܒܥ ܚܝܠ ܡܠܐ ܕܐܡܪܘ ܒܐܝܠܝܢ ܐܝܟܢܐ ܕܐܦ ܡܕܝ ܕܐܬܐ
ܡܫܬܡܥ (3) ܒܡܪܝ ܕܝܠܗ ܡܬܠܐ. ܘܒܝ ܡܕܝ ܕܡܬܒܥ
ܒܡܫܬܡܥ ܗܘ ܕܡܬܒܥ ܠܐܒܝܡܗ ܕܟܢܘܫܐ ܒܫܬܐ ܐܦܝ ܕܡܬܒܥ.
ܐܝܟܢܐ ܕܐܡܪ ܒܫܬܐ. ܒܝ ܫܪܐ ܒܝ ܕܡܬܐ ܐܝܟܢܐ ܒܟܢܘܫܐ ܒܡܬܒܥ
ܠܫܡܥܘܢ ܕܐܠܗܐ ܕܢܝܚܐ ܕܡܪܝ ܡܫܝܚܐ. ܡܫܒܚܐ ܕܫܡܝܢ
ܡܬܒܥ ܐܝܟ ܗܕܐ ܒܫܘܒܚܐ. ܐܪܟܐ ܕܡܬܒܥ ܕܡܬܬܩܢܐ
ܡܕܝܢܬܐ ܕܠܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܡܬܒܥ ܐܝܟ ܡܕܝܢܬܐ. ܐܝܟܢܐ. ܐܦ (4)
ܕܫܬܩܐ ܒܐܪܥ ܕܡܪܝ ܡܫܝܚܐ. ܒܗ ܐܝܟ ܟܢܘܫܐ ܒܟܠ
ܡܫܬܡܥ ܐܝܟ ܕܡܪ ܢܫܐ ܕܪܡܐ. ܕܐܦ ܡܕܝ ܡܬܒܥ ܐܝܟ
ܐܝܟܢ ܕܡܬܒܥ. ܒܡܬܒܥ ܐܝܟ ܒܡܬܒܥ ܐܝܟ ܕܡܪܝ ܡܫܝܚܐ
ܐܦ ܐܝܟ ܕܡܬ ܒܡܕܝܢܬܐ. ܐܦ ܕܐܦ ܕܡܬ ܒܝ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܕܡܬ ܐܦ ܕܡܪ ܐܝܟ ܕܡܬ ܕܡܬ ܐܝܟ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ
ܐܝܟ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ
ܐܝܟ. ܐܝܟ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ ܕܡܬ (5). ܐܝܟ ܕܡܬ ܕܡܬ

(1) Un mot illisible A. ܡܫܬܡܥ (?)
(2) Item.
(3) Ou ܡܫܬܡܥ A.
(4) ܐܦ ܐ A.
(5) Ce nom manque dans les mss. de Paris 232 et 237, qui donnent la version suivante : *il se trouve dans la ville, il guérit des maladies de tout genre.* Dans le ms. arabe n° 81 fol. 197 on lit : وهو فى المدينة يشفى الاعلا من كل الاصناف والعلل d'où 1° on peut corriger le syriaque dans ce sens et lire par exemple ܕܡܬ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܬ, ou bien 2° il est plus probable que le texte original portait un nom de ville car le contexte en demande un. Ce nom *mal transcrit dans le syriaque* aurait été *traduit dans l'arabe.* Par exemple, le texte primitif pouvait porter Péloponèse (car on fait souvent mourir S. Luc en Achaïe) et le traducteur arabe aurait lu Νόσος (M. Blochet).

ܡܬܟܠܐ ܕܫܡܫܐ ܕܥܠܝܐ ܕܠܐ ܟܡܐ. ܡܐܢܘ ܐܢܬܘܢ ܐܡܪ
ܐܢܐ ܡܥܒܪ ܠܐܪܟܐ ܕܢܘܪܐ ܕܐܠܗܐ (1) ܡܬܠܝܢ ܥܠܝܢ ܒܐܪܟܐ
ܕܐܠܗܘܬܐ ܕܒܝܥܐ ܕܟܡܐ ܐܝܟܢܐ.

(fol. 23 a) ܒܝܥܐ ܒܝ ܟܡܐ ܡܢܐ ܕܐ ܕܥܒܐ ܗܝܢܐ
ܘܡܬܬܡܢܐ ܟܘܢ ܕܢܘܢ ܐܬܐ. ܡܢ ܐܝܟ ܕܢܡܐ ܘܡܠܗ
ܥܠܝܢ ܠܐܢ ܐܝܟܐ ܘܐܠܗ ܡܬܬܐ ܕܐ ܕܐ. ܐܢ ܠܥܒܐ ܡܬܥܒ ܠܢ ܡ
ܡܒܝܠܐ ܠܐ ܗܝܢ ܡܬܐ. ܡܪܐ ܣܒ ܝܠܢ ܘܪܒ ܬܒܐ. ܐܢ ܠܢ
ܐܡܢ ܠܢ. ܐܝ ܝܠܢ ܣܪܐ ܐܢ ܘܡܢܬ ܡܬܐ ܘܡܠܬܐ ܘܠܢ
ܡ ܐܐ ܠܬܐ. ܐܐ ܗܘ ܠܢ ܐܠܝ ܠܐܢ ܘܠܢ ܡܗܝܡ
ܐܡ ܠܢܐ ܕܡܐ ܕܒܐ ܘܡܐ. ܡܐܐ ܘܢܐ ܐܢ ܐܢ ܠܢ
ܐܡܢܐ. ܡܡܢ ܡܠܐ ܠܢ ܐܢ ܘܡܠܬܐ ܡܬܐ
ܠܥܡ ܡܠܝܬܐ ܠܡܢ. ܡܒ ܡ ܠܢ ܡ ܡܐ ܘܡܢ ܠܢ.
ܡܡ ܒܝ ܡܐ ܝܠܢ ܡܠܢ ܡܠܐ ܐܢ. ܐܡ ܠܢ ܐ ܐ
ܐܝܟܢܐ. ܐܢ ܡܠܬܐ ܡ ܡܠܝ ܡܬܐ ܘܡܠܬܐ
ܐܢ ܠܐ ܘܠܐ ܠܢ. ܐܐ ܡܒܠܐ ܘܡܢ ܐ ܐ ܐ
ܘܐܡܡ ܡ ܡܬ ܐ ܡ ܡܠܐ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܘܡ ܡ ܡ ܡ ܡ

ܟܡܐ ܕܝ ܐܝܟܢܗܘܢ. ܒܗ ܦܢܝܢ ܡܢ ܗܢܟܝܢ ܐܦܪ
ܟܡܝܢܐ ܐܝܟܡܐ ܡܢ ܦܟܝܢ ܐܝܟܐ(1) ܟܐܢ ܘܦܟܝܢ
ܐܝܡܡܢܝܢ ܡܝܡܢܝܢ. ܒܗ ܣܪܝܢ ܐܐ ܦܟܝܢ ܐܝܡܟ
ܣܡܟܐ ܐܝܝܪܐ ܟܡܝܢ. ܐܐ ܕܝ ܡܝܢ ܡܢܟܝܢ ܐܐ ܐܝܟ
ܟܡܗ. ܡܝ ܡܟܝܢ ܕܝܐܝܡܪ ܟܡ ܐܝܡܢ ܟܡܝܢ ܟܡܢ.
ܒ ܕܝ ܐܐ ܪܝܢ ܡܝ ܡܟܝܢ ܕܝܐܝܢܝܢ ܟܡܝܢ ܟܡܝ.
ܡܝ ܐܐ(2) ܐܡܡܢܝܢ ܡܝܡܢܝܢ ܒ ܐܝܢ ܐܐ. ܢ ܟܗ
ܡܟܝ ܐܝܢ ܟܗ. ܐܝ ܐܐ ܟܡ ܐܐ ܕܝܐܝ ܟܗ ܐܝ ܕܝ
ܬܡܡܝ ܦܟܝ ܕܝܡܝ(3) ܐܝ ܕܝ ܬܢܝܡܪ. ܟܝ ܡܝ
ܟܡ ܐܝܢ ܟܡܟܝ. ܐܝ ܢ ܡܢ ܡܝ ܡܡ ܡܡܢ
(fol. 23 v) ܟܐܝܟܡ ܕܟܗ ܗܝܢ ܡܝ ܕܝ ܕ
ܟܡ ܡܝ ܐܝ ܡܝܢ ܕܟ ܟܡ ܐܢ. ܐܝ ܡܟ
ܟܡ ܐܝܢ ܟܡܡ ܟܡ ܡܐ ܡܝ ܡܟ
ܟܝܟ. ܢܗ ܐܐܐ ܕܝ ܡܡ ܢ ܡ. ܐ ܢ ܡܝ ܐ
ܐ ܟܝ ܕܝ ܐ ܡ ܢ ܡ ܡ ܡ

ܐܝܟܐ (1) ܕܥܠ ܡܢ ܟܠܗ ܕܢܬܠ. ܘܟܕ ܡܬܩܪܒܝܢ ܠܡܪܝ
ܒܫܠܡ. ܐܡܪ ܠܗܘܢ ܡܪܝ ܡܢܟܠ ܒܠܡܫܝܚܐ ܕܝܢܐ ܘܒܠܡܕܝܢܐ
ܕܟܠ ܡܠܟܘܬܐ ܕܒܫܡܝܐ ܘܒܐܪܥܐ ܕܠܐ ܐܙܠ. ܘܐ ܒܝ
ܒܝܬܐ ܕܐܒܐ ܡܪܝܐ ܡܢܗܝܡ ܕܟܠ ܐܢܫܐ. ܘܐ ܒܡܫܬܐ
ܕܟܠ ܕܠܐ ܡܟܝ ܥܒܕ ܡܬܬܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܗܘ ܠܗ ܡܢ ܡܢܟܠ
ܢܫܬܐ ܕܝܢܐ ܘܒܥܠܡܐ (2) ܡܢ ܒܡܫܬܐ ܕܡܪ ܘܙܕܝܢ. ܡܢ
ܕܥܠܡܐ ܐܠܗܝܢ ܕܥܒܕܘ ܒܡܠܟܘܬܐ. ܐܡܪ ܠܗ ܡܢܟܠ. ܐܘܐ
ܐܒܐ ܒܫܡܐ ܕܐܠܗܐ ܕܥܠܡܐ ܕܡܬܩܪܒ ܒܡܠܟܘܬܐ ܕܡܪܝ ܕܥܠ ܐܪܥܐ
ܕܩܢܝܐ ܡܢ ܕܡܐ ܘܬܘܒܬܐ ܘܐܠ ܕܡܬܟܠܠ. ܕܐܠ ܒܝ
ܕܡܐ ܒܝܬܐ ܐܡܪ ܠܡܬܟܠ. ܐܠ ܐܡܪ ܐܠ ܡܠܟܐ ܕܐܝܟ
ܒܠܒܒܐ ܐܢ ܡܝܢ ܐܠ ܐܬܪ ܬܠܬ ܕܐܠ ܕܒܘܐ ܥܠܡ.
ܡܠܟܐ ܕܐ ܒܝܬܐ ܘܕܐ (3) ܕܐܝܟ ܘܡܠܠ ܡܡܠܠ ܒܡܠܟܐ.
ܒ ܐܡܪ ܡܠܠܐ ܘܐܡܪ ܡܠܠ ܡܠܠ ܕܐܠ ܡܠܠ ܕܐ
ܒܡܠ ܕܡܠ ܕܐ ܐܪܟ ܬܠ ܕܐ. ܡܠܠ ܕܐ ܐܠ
ܒܡܠ ܕܡܠ ܕܐ ܐܠ ܡܠ ܕܐ ܕܡܠ ܕܐ ܕܡ ܕ
ܕ. ܕ ܕ ܕ

ܗܘܐ ܕܐܝܟ ܕܢܫܬܘܢ ܒܗܘܢ ܡܠܟܘܬܐ. ܐܦܠܐ ܡܢܗܘܢ ܕܠܐ
ܢܗܘܐ ܠܗ ܐܝܟ ܕܡܢ ܫܢܐ ܠܐ ܐܠܐ ܒܐܝܡܐ ܫܠܝܐ ܒܗܕܐ
ܫܢܐ ܕܢܫܬܐ. ܘܠܐ ܟܕ ܐܝܟ ܕܐܝ ܕܢܫܬܐ ܒܐܝܡܐ. ܡܠܟܐ
ܐܝܟ ܕܢܕܐ ܫܢܐ ܕܐܬܐ. ܕܒ ܫܪܐ ܒܗ ܕܐܝ ܡܠܟܐ ܠܐ ܐܝܬܐ
ܒܕܒ ܟܠܗ ܕܒ ܕܒܗ ܕܢܐ ܐܝܟ ܕܐܝ ܡܠܟܐ ܕܠܐ ܐܝ ܕܢ(1)
ܕܐ ܫܠܝܐ ܒܡܠܟܐ. ܐܝ ܡܢ ܕܢܐ. ܐܝ ܡܢ ܕܢܐ
ܡܠܟܐ. ܒܐ ܐܝ ܕܢ ܕܢ(2) ܡܠܐ ܡܠܟ ܡܢ
ܡܢܐ(3). ܡܠܟܐ ܒܗ ܐܝ ܕܢ ܐܝ ܒܗ ܒܡܠܟ
ܡܠܟ ܕܢ ܒܗ. ܐܝ ܡܠܟ ܐܝ ܡܠܟ ܕܠ ܡܢ ܡܠ
ܐܝ ܒܡܠ ܕܢ ܐܝ ܡܠ. ܡ ܡܢ ܡܠ ܡܠ ܡ
ܡܠ(4) ܡܢ ܐܝ ܒܡ ܡܠ. ܡ ܐܝ ܒ ܒ
ܡ(5).

ܡ ܒ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ(6) ܒ. ܐ ܒ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ. ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ

(1) Inatus en éthiopien.
(2) ܕܢ A
(3) 287 en éthiopien ; 269 dans le ms. 247.
(4) ܐ A mais à la fin du martyre on a ܡ.
(5) En place de ces dates l'éthiopien porte le 22 tekemt.
(6) ܡ A.

ܡܩܘܕܫܐ ܒܟܠ. ܘܡܢܝܢ ܟܠ(1) ܚܡܪ ܐܚܐ ܒܟܠ ܩܠܝܢܘܢ. ܕܒ
ܐܡܪ ܐܠܗܝ ܫܡܝ ܟܠܗܘܢ ܫܒ ܡܢ ܩܢܝܢܐ ܒܗ ܟܠ ܫܒ
ܟܠܐ ܕܠܐ ܒܩܘܢ ܫܡܐ ܒܡܒܪܟ ܟܠܗ. ܡܢ ܡܟܠܗ ܐܠܗܝܢ
ܐܘ ܟܠܐ ܗܘܝܢ ܒܐܘ ܩܢܝܢ. ܕܒ ܫܪܐ ܒܝ ܡܒܪ ܒܐܘ
ܟܠ ܡܢ ܡܒܪ. ܐܒ ܟܠܗܘܢ ܡܢ ܐܒܗ ܡܢܝ ܟܠ ܡܒܪ
ܟܠ ܠܐ ܡܒܪܟܘܢ ܡܢܝ ܟܠ ܕܒ ܐܡܪ ܐܠܗ. ܡܒܪ
ܒܡܢ ܡܟܠ ܟܠ ܒܫܡܝ(2) ܟܪ. ܐܡܪ ܐܠ ܫܡ ܒܩܢ
ܐܘ ܟܠܗ ܒܐܟܠ. ܡܡܡܢ ܟܢܡ ܒܡܟ ܟܠ
ܐܘ ܟܠ ܡܒ ܐܘ ܩܢ ܐܢ ܟܠ ܐܢ ܟܠ (fol. 24 v.)
ܒܡܢ(3) ܟܡ ܡܡ ܡܟ. ܩܢ ܒ ܟܠ ܐܘ
ܡܡ ܒ ܒܡ ܟܠ ܟܠ ܟܠ ܡܒ ܟܠ ܟܠ. ܟ ܒ
ܡܒ ܒ ܟ ܟ ܟ ܟ ܟ ܟ ܟ ܟ
ܟ ܟ

ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܝܬܝܘܗܝ ܕܡܪܝ ܠܘܩܐ ܕܐܬܝܠܝܢ ܠܬܡܐ ܕܐܝܬܝܘܗܝ
ܒܝܕܐ ܕܝܫܘܥܐ.

ܐܡܪܘܢ ܕܒܝ ܫܘܪܝܐ ܕܝܫܘܥ ܕܟܬܒ ܐܝܟܢܐ
ܕܟܬܒܐ ܕܡܪܝܡ ܡܢ ܡܢ. ܒܝܡ ܟܬܒܘ ܕܢܝܢܘܐ (1)
ܐܢܬܝܢ ܢܝܢܐ ܕܩܪܝܬܐ. ܢܝܢܐ ܕܒ ܡܪܝ ܕܢܝܢ
ܡܢܝ ܢܝܢ ܡܢ ܐܝ ܢܝܢܐ ܕܫܘܬܐ ܢܝܢ
ܢܝ (2) ܢܝܢ ܒܝܡ ܢܝܢܢܐ ܕܪܝܢ. ܡܢ ܕ
ܕܐ ܐܝ ܡܢ ܡܢ ܕܟܬܒ ܢܝܢ ܢܝ ܡ
ܡܢ ܐܝ ܡܢ ܐܝ ܡܢ ܡܢ ܐܝ ܡ
ܡ ܐ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ ܡ
ܡ.

(1) Une ou deux lettres manquent au commencement de ce mot. M: Wright a lu ܕܒܝܢܘܢ· on a plus haut ܕܒܝܢܘܢ.

(2) Les mss. 232 et 237 portent aussi le 22 ܢ.

Le texte précédent a été collationné sur le ms. par M. Brooks. Les particularités orthographiques existent donc dans le texte.

F. Nau.

VIE DU MOINE

RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA

(*Suite.*)

CHAPITRE VII.

DES ACTIONS GLORIEUSES DES PÈRES QUI VÉCURENT EN MÊME TEMPS QUE RABBAN YOUSSEF OU UN PEU AVANT LUI, ET DONT IL PARLAIT. — QUE NOTRE-SEIGNEUR SOIT CONTENT DE MOI, PAR LEURS PRIÈRES! AMEN.

Dieu qui est un, dans son essence comme dans ses propriétés, d'une unité singulière et spéciale dans son mode, a créé et fait toutes choses dans l'unité de sa sagesse insondable pour tous. Et, bien qu'il en soit ainsi, qu'il soit un en tout, pour tout et par tout, cependant, il distribue ses dons d'une foule de manières, non qu'il soit lui-même divisé, ou sous l'influence d'une cause extérieure, car, si cela était — *absit!* — il ne serait plus un; mais pourtant, à cause de cela, on peut le dire multiple et même muable, mais seulement sous le rapport de la diversité de ses différents dons, qui fait connaître l'unité de son essence et de toutes ses propriétés ainsi que de leur perfection, leur immutabilité, et son infinité absolue en tout et pour tout, sans dépendance d'aucune cause en quoi que ce soit de ce qu'il est.

Donc, un est le Seigneur-Esprit qui distribue tous les dons à tous et pour tout. A l'un est donné l'esprit de prophétie en cet Esprit, à l'autre la science de l'esprit et la sagesse en ce même Esprit, à un autre la vision, à celui-ci les prodiges et les miracles, à celui-là le don de la parole, à d'autres d'autres dons, toujours dans le même Esprit qui les distribue et les donne quand

et comme il veut (1), pour l'utilité générale de cet Univers. Par leur multitude, ils font connaître l'unité de volonté et l'immensité de celui qui les dispense, de qui vient et par qui se fait leur distribution, qui n'a point lieu en dehors de lui pour une cause quelconque.

La sagesse souverainement adorable du Créateur souverainement sage, est aussi manifestée quand il distribue diversement ses dons à ceux qui les reçoivent; de même que la sagesse d'un jardinier est manifestée par le nombre et la variété des arbres qu'il a réunis et plantés dans son jardin ; car ceux-ci étant très nombreux donnent des saveurs et des parfums variés. Il y en a qui donnent des parfums et d'autres qui n'en donnent pas. Il y a des orangers, des coignassiers, des grenadiers, etc.; il y a des citronniers, des rosiers, des jasmins et d'autres arbres exhalant des parfums; il y a aussi des oliviers, des amandiers, des noyers et d'autres arbres qui donnent, chacun selon son espèce, un fruit agréable et différent dans sa variété, ou un parfum que ne donne point un autre. On ne méprise point l'un parce qu'il n'est pas semblable à l'autre; mais au contraire on tire de chacun un autre agrément. Et pourtant, tous sont plantés dans un même jardin et tous croissent arrosés par les eaux de la même source, tous profitent des bienfaits d'un même soleil et d'une même atmosphère; bien que leurs saveurs et leurs parfums soient différents, par leurs fruits ils sont tous utiles aux hommes.

De même aussi, une est la nature des hommes, et un leur Créateur et leur auteur, par qui tous sont créés, demeurent et subsistent; en lui, ils croissent, vivent et se meuvent (2); par lui ils sont tout ce qu'ils sont : ce qu'ils sont dans l'universalité, dans la singularité et dans les particularités de l'invidualité; dans les choses semblables et dans celles qui ne le sont pas, dans les choses louables et dans celles qui diffèrent (3), en un mot : en tout ce qui est du tout, et en tout ce qui est de l'individu, en tout ce qui vient du tout et en tout ce qui vient de l'individu, en tout ce qui regarde le tout, et en tout ce qui regarde l'individu, en tout ce qui se fait par le tout et en tout ce

(1) Cfr. I Cor., XII, 8-10.

(2) Act. Apost., XVII, 28.

(3) Peut-être faudrait-il traduire : dans les choses permanentes et dans les choses muables (dans la substance et les accidents?).

qui se fait par l'individu, en tout ce qui va du tout au tout et en tout ce qui va de l'individu à l'individu. Ils s'abreuvent à la même source de sa grâce; par un même esprit, ils croissent et arrivent à produire des fruits de goûts et de parfums variés. Mais à chacun un don est concédé par Dieu : à l'un ainsi, à l'autre autrement (1). L'un est plus grand sous ce rapport et moindre sous un autre, l'autre est petit sous celui-ci et grand sous celui-là. Cependant, nous ne disons point que celui qui a reçu providentiellement quelque chose, à cause de la Providence, est plus grand que celui qui en a été privé à cause de cette même Providence, ni que celui-ci est moindre que celui-là; car toutes les dispositions providentielles sont ordonnées en vue du bien général.

Et puisqu'il en est ainsi, il ne faut pas que celui qui a reçu quelque chose de la Providence pour l'utilité de tous soit empêché de le produire sur la table du jardin de la sainte Église, pour servir de nourriture aux âmes qui y poussent et y sont plantées. — C'est pourquoi, moi le plus misérable de tous, à qui il a été donné d'apprendre de Rabban Youssef lui-même quelque chose des actions illustres des saints Pères, ses contemporains, je ne dois pas les cacher ni les dissimuler, mais bien les placer sur la table du jardin de cette histoire, pour servir de nourriture aux âmes pures, avides de tels mets. Sans doute, le style en est rude, simple et grossier; mais il faut faire attention à la vertu cachée dans les choses écrites, et non point à l'inconvenance, à la grossièreté, à la rusticité, à la naïveté du langage, ou à l'ignorance et à la témérité de l'écrivain, qui a osé, à cause des supplications de ceux qui l'ont tourmenté, entreprendre quelque chose qui ne lui convenait point et qui était infiniment au-dessus de lui.

Maintenant donc, je vais écrire, avec la confiance en Dieu, selon notre dessein, les actions illustres des Saints, dont R. Youssef m'a parlé, ou que j'ai connus et avec lesquels je me suis entretenu; mais une partie seulement, comme une bénédiction (2). — En cela je suivrai cet ordre : je parlerai d'abord de

(1) I Cor., VII, 7.

(2) Le mot *bénédiction* est un terme d'un emploi assez vague. Le sens me paraît être : « pour que leur mémoire soit en bénédiction ». — Ce mot a aussi le sens de « don » ou « présent », et est employé plus bas avec cette acception.

celui qui est le plus ancien, et ensuite de celui qui est venu après. Puisse ma faiblesse être secourue par les prières de ces bienheureux et par celles de R. Youssef; qu'elles m'aident dans l'accomplissement de ce négoce [spirituel] ! Amen.

I. — Rabban Yohannan, appelé de Helephta. — Que sa prière nous soit en aide! Amen.

Ce bienheureux Yohannan était du pays de Marga, du village appelé Helephta (1). Il fit son noviciat de la vie monastique dans le couvent de saint Rabban Hormizd. Après y avoir passé un certain temps, s'être appliqué aux labeurs de la vie commune, et s'être adonné aux labeurs qu'on pratique dans la vie de cellule, il désira vivement habiter un endroit désert dans la montagne, afin de se fortifier là contre les attaques violentes et puissantes des esprits mauvais, et de n'avoir dans sa lutte aucun obstacle par ses liens avec le monde.

Il sortit donc du couvent et se fixa dans le monastère appelé « *Risha* (2) », où avait habité la troupe bénie des compagnons de Rabban Yôzédeq (3) et de Rabban Hormizd. Il passa de longues années dans ce monastère, et triompha dans tous ses combats contre ses adversaires. Son intelligence progressa, s'avança, s'éleva dans toutes les contemplations divines; dans la première il s'instruisit, dans la seconde, il progressa, dans la quatrième et la cinquième, il acquit la sagesse; [et ainsi de suite] jusqu'à ce qu'il eût atteint le principe et la fin, le terme de tous les termes, dans lequel il n'y a ni passé ni présent, parce qu'il est insondable, inaccessible, incompréhensible.

Il ne plut pas à Dieu, qui veut le bien général de toutes les créatures raisonnables, qu'il restât à travailler ainsi pour son propre avantage; mais au contraire qu'un grand nombre fût secouru en lui et par lui. — La grâce l'excita à retourner à son couvent. Il revint à sa cellule, dans le couvent, selon le dessein de celui qui le dirigeait, notre Dieu adorable. Il fut le refuge

(1) Cfr. ci-dessus, p. 381 (t. II, ann. 1897).

(2) C'est-à-dire du « sommet » ou de la « tête ». — Cf. J.-B. Chabot, *Le Livre de la Chasteté*, nos 88, 90, 106.

(3) Sur R. Yôzédeq, cf. *op. cit.*, n° 90.

des opprimés et des affligés qui recouraient à lui. Le Seigneur répandit par ses mains des secours, des prodiges et des miracles nombreux. Il fut subjugué violemment par la grâce qui l'établit chef et directeur de cette congrégation bénie. Il dirigea longtemps le couvent avec un zèle assidu et éclairé, sans négligence ni lâcheté, joint à la crainte de Dieu et à l'orthodoxie. Il eut de nombreux disciples dont nous devons parler séparément.

Ce bienheureux s'éleva et parvint au degré [de perfection] de saint Rabban Hormizd, ainsi que l'a raconté un de ses disciples à R. Youssef. Il lui raconta, en effet, ceci :

Un jour que ses disciples étaient réunis autour de lui et qu'il s'entretenait avec eux des divins mystères, il leur dit : « Je connais de notre temps un homme qui est parvenu au degré de Rabban Hormizd. » — En disant cela, il faisait allusion à lui-même; car c'était lui qui était parvenu au degré [de perfection] auquel s'était élevé R. Hormizd.

Rabban Youssef racontait qu'un des disciples de ce saint lui avait dit ceci :

Une fois, le blé vint à manquer dans la communauté; R. Yohannan rassembla les bêtes de somme et partit chercher du blé à Marga. Quand ils arrivèrent au pied de la montagne sur le sommet de laquelle était situé le couvent dans lequel le saint habitait, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Attendez-moi un peu ici, je monterai visiter la cellule. » — Or, pendant qu'il gravissait la montagne, ils virent un tigre (1) qui descendit en courant vers lui et vint se coucher devant lui comme pour le vénérer; puis il se leva, lui embrassa les mains et lui lécha les pieds. R. Yohannan lui passait la main sur la tête, le frappait amicalement et lui disait : « Pourquoi, mon petit enfant, as-tu quitté la cellule pour venir? » — Ce tigre courut devant lui, pendant qu'il montait à la cellule. Ceux qui étaient avec le saint, voyant ce prodige, furent saisis de frayeur et d'admiration ; ils louèrent le Dieu sublime qui avait rendu à l'homme la gloire première qu'il avait avant la transgression, et la puissance par laquelle toute la création lui était soumise, et qui lui accordait de vivre pacifiquement avec les bêtes féroces, comme au commencement.

(1) Ou un *léopard*, le mot a les deux sens.

Rabban Yohannan avait un disciple appelé Ishô'rahmeh (1). Celui-ci raconta à R. Youssef ce qui suit :

R. Yohannan sortait de temps en temps dans la montagne pour visiter les saints qui habitaient alors dans les rochers ou dans le désert. Une nuit, il sortit pour s'y rendre, selon sa coutume, et appela ce frère pour l'accompagner jusqu'au sommet et revenir ensuite. Tandis qu'ils marchaient dans le sentier de Yarbâ appelé Dayvâ (2), le frère lui dit : « Rabban, j'ai grand soif. » — Il y avait sur la déclivité du sentier une petite touffe de *hourdaphnê* (3); le saint en prit cinq ou six feuilles et les lui donna en disant : « Mon fils, prends et mange cette herbe; elle calmera ta soif. » — Le frère mangea ces feuilles sans savoir ce que c'était, et il disait que de sa vie il n'avait goûté quelque chose d'aussi agréable, tant elles étaient douces, suaves et délicieuses. Sa soif fut calmée, et il en ressentit un grand plaisir. Il garda dans sa main l'une de ces feuilles pour l'examiner au jour et voir quelle était cette chose d'un goût si admirable. Le saint devina sa pensée et lui dit : « Mon fils, mange la feuille qui est restée dans ta main, car quand il fera jour elle deviendra amère ». — Le frère lui répondit : « Oui, maître! » mais il ne la mangea point. — Un moment après le saint lui dit de nouveau : « Mon fils, mange cette feuille, afin qu'elle ne devienne pas amère quand il fera jour. — Oui », répliqua-t-il; mais il ne la mangea point. Arrivé au sommet, il salua le saint; prit congé de lui et revint à sa cellule. Au matin, ce frère vit que c'était une feuille de *hourdaphnê*, et il en fut très surpris. Il la goûta et au même instant son amertume le pénétra jusqu'à la moelle. Alors il se repentit d'avoir désobéi au saint, et loua la puissance divine qui adoucit les choses amères, quelles qu'elles soient, et qui, par les prières du saint, avait rendue douce cette herbe amère, afin de faire connaître la vertu secrète qui se trouve dans les familiers du Christ Notre-Seigneur.

Rabban Yohannan avait un autre disciple nommé Yônan (4).

(1) Ce nom signifie : *Jésus est son ami.*

(2) C'est-à-dire : Chemin *du diable.*

(3) J'ignore quelle est cette plante. Un prêtre chaldéen que j'ai interrogé à ce sujet m'écrit : « C'est un arbuste qui demeure toujours vert : ses feuilles sont longues de deux pouces et larges de trois centimètres; elles sont extrêmement amères. J'ignore comment on l'appelle en Europe, car je ne l'y ai jamais vu. »

(4) Jonas.

Il était son compagnon de cellule et il le servait continuellement. Il rapporta à R. Youssef qui me l'a raconté lui-même, ce qui suit :

Un jour, un chrétien du village de Babousa vint trouver R. Yohannan et lui demanda ses prières, en lui faisant connaître son indigence. Sur l'ordre de R. Yohannan, ce frère lui donna de quoi faire sa route sur ce qu'il avait. Quand cet homme voulut sortir, il revint trouver le saint et lui dit : « J'ai des petits enfants, et je n'ai rien à leur donner à manger, à l'entrée du carême; je te prie de demander au Christ de leur préparer quelque chose à manger. » — Le saint eut pitié de lui et lui dit : « Va, et quand tu descendras dans le torrent, tu trouveras une chèvre sauvage avec ses deux petits sur ton chemin. Tu prendras l'un des petits et tu laisseras l'autre à sa mère. » — La chose se passa comme avait dit le saint. Mais cet homme, dans son avidité, oublia l'ordre du saint; il prit les deux petits et les égorgea. Or, à ce moment même, le saint dit au frère : « Yonân, mon fils, ce pauvre a tué les deux petits de la chèvre. » — L'homme après avoir tué les deux petits fut saisi de terreur. Il était agité, troublé, inquiet. Il prit les deux petits qu'il avait tués et vint à la porte de la cellule du saint. Il frappa. Rabban Yônan sortit vers lui et lui dit : « O malheureux, pourquoi as-tu osé transgresser l'ordre du saint? » — Il l'introduisit auprès de R. Yohannan, et se jeta lui-même aux pieds du saint en lui demandant d'avoir pitié de ce pauvre. Rabban dit à cet homme : « Pourquoi as-tu osé priver cette chèvre de ses deux petits? Ne t'avais-je pas ordonné de n'en prendre qu'un et de lui laisser l'autre. » — L'homme se mit à pleurer et lui dit : « Rabban, j'ai péché. Prie pour moi : car je me meurs, et mes enfants vont rester orphelins. » — Le saint fit sur lui le signe de la croix, et le délivra de cette terreur qui l'avait envahi; puis il le renvoya à sa maison. L'homme jeta les deux petits chevreaux égorgés devant le saint, sortit et s'en alla. La mère de ces petits se tenait sur le rocher au-dessus de la cellule du saint, poussant de grands cris. R. Yônan ferma la porte et revint près de R. Yohannan : les chevreaux étaient encore devant lui; le saint étendit alors la main, fit le signe de la croix sur ces petits animaux qui avaient été égorgés en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Que la puissance de

la Trinité sainte vous ressuscite. » — Et, à l'instant même, les deux chevreaux égorgés bondirent devant lui et allèrent retrouver leur mère sur le rocher.

O grandeur de la grâce ineffable donnée, dans le Christ Notre-Seigneur, aux hommes qui de passibles et mortels deviennent dieux, et comme Dieu ressuscitent les morts tués auparavant! En vérité la nature humaine a été élevée par le Christ à ce sublime honneur qui fait des hommes les enfants de Dieu, semblables à Dieu, capables de faire comme Dieu et par Dieu tout ce qu'ils veulent. Gloire à ta bonté, ô Dieu! oui, gloire à ta bonté ineffable, qui a été répandue sur nous par ton Fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ; à toi, à lui et à l'Esprit-Saint la louange qui convient à ta gloire! Amen.

II. — Rabban Yônan, disciple de Rabban Yohannan. — Que nous soyons conservés par ses prières! Amen.

Rabban Yônan était du pays de Marga; il fut, ainsi que je l'ai dit plus haut, le disciple et le familier de R. Yohannan, et travaillait en toute obéissance et simplicité sous sa direction. Il était très humble et fort appliqué dans le labeur du saint monachisme, c'est-à-dire dans les œuvres qu'on pratique dans la cellule et dans l'office qu'il accomplissait hors de la présence du saint.

Rabban Youssef disait que Rabban Yônan racontait ceci :

Un jour, pendant les semaines d'obligation (1), comme il se trouvait dans sa cellule, étant encore novice, il fut attaqué par une nombreuse troupe de démons. Comme il s'adonnait à un rude combat avec eux, R. Yohannan vint se placer entre lui et eux, fit sur eux le signe de la croix, et leur dit : « Que voulez-vous à mon fils qui est mon bien-aimé! Allez-vous-en, maudits! car vous n'avez point de pouvoir sur lui. » — Et depuis ce jour-là R. Yônan fut délivré de l'attaque des démons.

Rabban Youssef racontait de lui qu'il parvint à un sublime

(1) J'ignore le sens précis de cette expression qui signifie littéralement « les semaines liées ». — Il s'agit sûrement d'un temps de jeûne, et probablement, d'une façon générale, le temps de l'année consacré au jeûne.

degré de perfection, au point qu'il n'était plus en ce monde que par son corps; car son esprit habitait au-dessus des cieux, et son intelligence était continuellement appliquée aux choses divines. De sorte qu'il mangeait et ne savait pas s'il avait mangé, ou qu'il restait sans manger sans le savoir. Il restait des jours sans rien goûter et ne s'en apercevait pas avant que son disciple vînt l'en avertir et lui apporter quelque chose à manger. — Parfois aussi, il sortait pour aller recevoir les saints mystères après avoir mangé, et son disciple devait l'en détourner et veiller à ce qu'il ne fît pas cela. Quand son esprit était ravi en extase, il ignorait si cela avait duré un ou plusieurs jours. C'est pourquoi il interrogeait continuellement sur les jours.

Telle est la sublime perfection à laquelle parvint ce bienheureux! Que le Christ nous en rende tous dignes par son intercession! Amen.

III. — D'un très illustre moine du couvent de Rabban Hormizd. — Aie pitié de nous, Seigneur, par ses prières! Amen.

Rabban Youssef racontait ce qui suit au sujet de ce moine dont il ne fit pas connaître le nom.

Il était très vertueux dans ses œuvres, très laborieux, appliqué, et très zélé dans la crainte de Dieu. Comme la partie irascible de son âme était devenue très pure, il agissait par elle naturellement selon la nature de sa création : c'était ce que les hommes intelligents appellent « un chien aboyant contre les loups nocturnes et ravisseurs ». — Or, il était continuellement excité par cette ardeur de son âme, dans l'état de sa création première.

Il y avait dans un village appelé *Dairu-hedata* (1), un Arabe qui vexait beaucoup les moines et les cénobites qui passaient par là. Il lui naquit un fils. La mère de l'enfant voulut le faire baptiser dans le couvent, et elle pressa son mari, qui était très mauvais, de telle sorte qu'enfin il conduisit l'enfant au couvent. Un des frères prit l'enfant dans ses bras et le fit passer aux

(1) C'est-à-dire : « *Le Couvent Neuf* ».

moines dans l'église afin qu'ils priassent pour lui. Quand il arriva près de cet illustre moine, celui-ci demanda de qui cet enfant était fils; et quand il apprit qu'il était le fils de cet Arabe, il étendit la main sur l'enfant et dit : « Que la lance du Seigneur transperce cet enfant, à cause du péché de son père persécuteur des moines! » Et, à l'instant même, l'enfant mourut dans les bras de celui qui le portait. Quand ses parents apprirent cela, ils troublèrent le temple du cri de leurs lamentations et de leurs pleurs amers. Ce bienheureux appela le père de l'enfant et lui dit : « Cette lance qui a tué ton fils aurait dû passer au travers de toi, à cause de ton insanité, parce que tu tourmentes beaucoup les frères. Mais Dieu a usé de longanimité envers toi, et peut-être te convertiras-tu de ta malice. » — Cet homme pleura en sa présence et promit avec serment que désormais il n'affligerait jamais les moines. — Alors le bienheureux lui donna trois pains bénits (1) et lui dit : « Si tu accomplis ta promesse, Dieu te donnera trois fils. Tu te réjouiras en eux, et ils seront les héritiers de ta maison après toi. » — Cet homme crut à ce que lui disait le bienheureux. Depuis ce jour il ne tourmenta plus jamais aucun des frères; mais, quand ils passaient par ce village, il les faisait entrer dans sa maison et les honorait beaucoup. — La parole du bienheureux se réalisa : Dieu lui donna trois fils. Il fit baptiser ses enfants dans le couvent, louant et glorifiant Dieu qui avait eu pitié de lui.

Une nuit, un dimanche que cet illustre frère était appuyé, selon sa coutume, dans un angle du temple, le lecteur se mit à lire dans l'intervalle d'un nocturne, et il parvint au paragraphe dans lequel l'abbé Isaïe dit : (2) « Prends jusqu'à trois coupes. » — Le lecteur, voulant plaisanter, lut ainsi : « Prends jusqu'à trente coupes. » — Le bienheureux cria de son coin et lui dit : « La lance du Seigneur ne te transpercera-t-elle pas, pour oser plaisanter et t'amuser, alors que tu es dans une assemblée au milieu de laquelle servent les anges? » — A l'instant même le livre tomba des mains du lecteur qui lui-même tomba mort à

(1) Cf. ci-dessus, p. 102 (t. II), n. 1. — Mais l'expression *tacé henana* employée ici désigne plus spécialement un petit pain de forme carrée, qui a été l'objet d'une bénédiction spéciale.

(2) Isaïe, moine de Scété. — Ses œuvres ascétiques ont joui d'une grande estime chez les Syriens et ont été traduites du grec en leur langue. — Cf. Migne, *Patr. Gr.*, t. XL.

terre. — Les frères l'emportèrent et l'ensevelirent comme Hanania (1), son semblable, qu'avait aussi transpercé cette lance du zèle divin.

Tel était le degré de la pureté des facultés de son âme auquel parvint ce bienheureux, et telle était la puissance qu'il avait reçue, qu'en même temps qu'il parlait, ce qu'il disait s'accomplissait. Gloire à celui qui le fit triompher! Que ses miséricordes se répandent continuellement sur nous, sur le misérable écrivain et sur ses frères! Amen.

IV. — Rabban Ishôʿ-Bar-Noun. — Que sa prière secoure ma faiblesse! Amen.

Ce bienheureux (2) fit son noviciat dans le couvent de S. Rabban Hormizd. Il fut l'un des disciples de R. Yohannan. Avec l'aide du Seigneur qui l'accompagnait, dès le commencement de son noviciat, il s'adonna de préférence aux labeurs ardus qui s'exercent sur le corps : il y fut très appliqué et y excella. A cause de la multiplicité des labeurs corporels, les démons ont coutume de devenir très jaloux de celui qui s'y applique : car, ils ne peuvent supporter de voir des êtres corporels accomplir des œuvres spirituelles; c'est pourquoi ils s'efforcent, autant qu'ils peuvent, de faire tomber le frère qui s'y adonne dans la vaine gloire, destructive de tous les mérites, ou dans l'orgueil opposé à Dieu. A cause de cela et pour cela, le frère a besoin d'une grande humilité, pour s'humilier lui-même en tout et se mépriser lui-même avant tout; afin de pouvoir, dans le Seigneur Jésus, le prince des humbles, échapper aux ennemis et aux adversaires qui s'opposent à lui. — Comme ce bienheureux savait fort bien cela, il s'appliqua de tout son soin à acquérir le mépris de soi-même.

Rabban Youssef racontait ce qui suit à son sujet :

Un jour que les frères étaient assemblés dans le temple pour la célébration des saints mystères, ce bienheureux vint lui-même à l'église d'une façon étonnante et très étrange : le

(1) Cf. Act. Apost., v, 1-6.

(2) Le nom de Ishôʿ-Bar-Noun est la transcription de celui de « Josué, fils de Noun » (Exod. xxxiii, 11).

visage noirci, portant au cou un collier formé avec des os, sa ceinture et sa tunique liées au-dessus des genoux, à cheval sur un bâton, tenant une baguette à la main, et courant comme s'il avait été sur une monture; il vint et entra dans l'église en cette manière; il s'avança jusqu'à la grille [du sanctuaire], sortit du temple, s'en alla au milieu du couvent, puis revint à l'église. Son disciple courut le trouver, et le reprit secrètement en lui disant : « Voilà que, pour ton utilité personnelle, tu causes du dommage à tous les frères. » — Alors, il baissa la tête, regarda la terre, et s'en alla à sa cellule. — Les frères étaient tous dans l'étonnement et dans l'affliction, de ce qu'un homme aussi vertueux était possédé du démon. Son disciple alla le rejoindre et lui lava le visage. Longtemps après, ce même disciple tomba à ses pieds et lui demanda, dans la charité et la liberté dont il usait avec lui, de lui apprendre pourquoi il avait fait paraître une telle humilité et un si extraordinaire mépris de soi-même. — Vaincu par les instances de son ami, Rabban lui dit : « Sache, mon fils, que depuis une semaine j'étais engagé dans un grand combat, difficile à expliquer, avec les démons qui s'attaquaient à moi astucieusement, pour introduire en moi la vaine gloire de laquelle naît l'orgueil qui fait périr l'homme; je me suis efforcé par toute sorte de labeurs de faire cesser leurs attaques; en ces derniers jours, ces maudits et rusés démons s'armèrent et s'assemblèrent contre moi et m'attaquèrent avec encore plus d'audace et d'astuce. Voyant que l'affaire s'aggravait, j'ai eu recours à cette humiliation et à ce mépris de moi-même, de sorte que le Christ les chassa de ma présence et me procura la délivrance de leur attaque, par sa grâce miséricordieuse. »

Rabban Youssef racontait encore ceci de ce bienheureux :

Un jour, des frères passèrent à la porte de sa cellule et l'entendirent qui parlait comme avec une femme en disant : « Malheur à cause de toi, scélérate! Jusqu'à quand te serai-je soumis et seras-tu ma maîtresse? ne te suffit-il pas de l'avoir été jusqu'à présent? crains Dieu, et délivre-moi de cet assujettissement sans profit. » Et il ajoutait beaucoup de choses analogues. — Les frères coururent trouver le supérieur du couvent et les vieillards et leur apprirent qu'une femme était auprès de ce vieillard, dans l'intérieur de sa cellule.

Le supérieur du couvent et les vieillards en furent très sur-

pris et s'affligeaient en leur cœur de ce qu'une chose aussi lamentable fût arrivée à un homme vertueux comme celui-là, qui était le soutien de tout le pays. Ils se mirent en route et allèrent à la cellule du vieillard. Ils frappèrent à la porte : le vieillard leur ouvrit et ils entrèrent. Ils prièrent selon la règle ; et ils n'osèrent pas, en présence de sa vieillesse honorable, lui dire quelque chose. Lui-même leur adressa la parole : « Faites ce pourquoi vous vous êtes assemblés et êtes venus. » — Alors, ils détournèrent leurs visages et fixèrent la terre. Ils comprirent qu'ils s'étaient trompés et lui demandèrent pardon. — Le vieillard dit au supérieur du monastère : « Ta règle et ton office ne demandent pas que tu dévoiles ainsi devant tout le monde les fautes des délinquants, mais bien que tu les rappelles à la règle et que tu les dissimules, que tu les reprennes et les admonestes, pour leur avantage et non pour leur perte. Supposons qu'un homme tombe dans le péché, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — tu ne dois pas ainsi le révéler ni le dévoiler, dans la crainte que cela ne tourne à sa perte et à celle des autres à cause de lui ; mais tu dois le corriger et le reprendre charitablement en secret. Maintenant, laissons cela de côté ; allons au réfectoire, et je vous ferai connaître la raison pour laquelle ces frères qui sont allés vous trouver ont été scandalisés. »

Quand le supérieur du couvent et les frères entrèrent dans le réfectoire, ils y trouvèrent une petite marmite sur le feu. Le bienheureux leur dit : « Sachez, mes pères et mes frères, qu'il y a cinquante jours que cette demeure malfaisante qui est mon ventre, me demande et me réclame une soupe pour sa satisfaction, comme j'étais aujourd'hui plus tourmenté par lui (1), je lui ai préparé cette soupe pour satisfaire son désir ; je lui parlais et je le réprimandais par ces paroles qu'ont entendues les frères, dans l'espoir d'être délivré de cette servitude imposée par la nature elle-même dans cette maison vide. Maintenant que le Christ nous a réunis, selon sa volonté, nous pratiquerons la charité et nous nous réjouirons avec ce que la grâce nous a accordé. » — Il ajouta de l'eau dans la marmite, et augmenta fortement le feu dessous, jusqu'à ce que l'eau bouillît très fort et s'agitât vivement. Il mit du pain dur dans un plat et sema dessus un

(1) En syriaque « *ventre* » est féminin.

peu de sel; puis il prit la marmite et plaça sa main à l'orifice pour empêcher ce qui était dedans de couler avec l'eau. L'eau bouillante coula et passa toute brûlante sur sa main. Les vieillards regardèrent dans la marmite et n'y virent rien autre chose que des cailloux. Il leur présenta et ils mangèrent cette soupe aux cailloux, cette soupe réclamée depuis si longtemps, pour laquelle il se disputait si vivement avec son ventre et qu'il avait faite pour sa propre satisfaction!

Les vieillards admirèrent son courage, sa vertu, sa patience, son austérité, la sublimité de son degré et le mérite de ses actions. Ils louèrent Dieu qui prend soin des siens, d'avoir donné aux saints une vertu si puissante qu'ils deviennent supérieurs au monde, que les choses difficiles leur deviennent faciles, que le feu même, très cruel, soit inoffensif pour eux contrairement à sa nature; leur constance est telle qu'ils vainquent la nature, et s'élèvent au-dessus d'elle. Que notre Seigneur et Dieu nous en rende dignes, afin que nous puissions nous conduire selon le dessein de ses miséricordes, dans ce monastère où nous habitons par la grâce de sa clémence et de sa bonté! Amen.

V. — Rabban Ishô, appelé de Koumateh. — Que Notre-Seigneur nous aide par ses prières! Amen.

Plus haut (1), j'ai déjà fait connaître que ce trésorier de l'Esprit-Saint, ce temple de la grâce, cette demeure de la sainte Trinité, prit le saint habit dans le couvent de S. Rabban Hormizd, grandit dans la crainte de Dieu en présence de R. Yohannan, et s'en alla, après la mort de celui-ci, dans la montagne de Koumateh d'où il tira son nom.

Rabban Youssef racontait de lui, qu'il observait dans sa cellule, dans le couvent, un profond silence, au point qu'il ne parlait pas même à quelqu'un par la fenêtre. Le silence profond a coutume de purifier l'âme et d'élever celui qui l'observe au lieu de la pureté, en le délivrant de toutes les distractions: ce saint fut donc élevé à ce lieu de la pureté. Ayant vu que la pensée est

(1) Cf. ci-dessus, page 381 (t. II 1897).

distraite de toute façon par la vue, l'audition, la fréquentation des hommes, et que celui qui veut descendre dans le combat doit être dépouillé de tout, il sortit armé du glaive apostolique pour engager la lutte. Il combattit, remporta la victoire, s'illustra et remonta triomphalement. Le Christ, juge du combat, lui décerna la couronne qui convenait à ses triomphes : il devint fils du roi, et roi souverain. Il allait et venait dans le pays de la science, comme le maître même de la science. Il apprit ce qui est de la nature première, et fut purifié, ensuite il fut élevé à l'état de la nature seconde, qui consiste dans la pureté, puis de là il monta au degré supérieur à la nature, celui du Christ, qui s'immola lui-même à Dieu son Père en sacrifice pour tous, et il devint par là semblable à Dieu.

Il demeura longtemps dans cette montagne. Une fois, des brigands Kartavéens vinrent l'attaquer, pensant qu'il avait amassé de l'argent en cet endroit. Comme ils voulaient le torturer, il leur dit : « Qu'avez-vous besoin de cela? J'ai deux disciples, et ils ont chez eux tout ce que je possède; attendez un peu, je vais les appeler près de vous, et ils vous donneront ce que vous voulez. » — Il sortit hors de sa cellule et cria à haute voix : « Venez, mes enfants, trouver ces hommes, et donnez-leur tout ce que vous avez à moi. » — Et voici que deux tigres accoururent et vinrent près de lui. Il mit la main droite sur l'un et la gauche sur l'autre, et il entra près des brigands en leur disant : « Tout ce que je possède est entre les mains de mes disciples que voici; tendez-leur la main et ils vous donneront tout ce que vous demanderez. » — Les tigres étaient très agités, bondissaient, rugissaient, et voulaient sauter sur les brigands pour les détruire. Le saint les empêchait de les dévorer. Ces misérables brigands furent saisis de crainte et de tremblement. Ils tombèrent aux pieds du saint en pleurant et lui demandant d'empêcher ces deux bêtes féroces de les dévorer. Il leur répondit en riant : « Si je renvoie mes disciples, de qui recevrez-vous l'argent que vous désirez? » — Il congédia alors les tigres et leur prescrivit d'aller à leurs demeures. Il se mit à admonester longuement ces hommes très pervers, qui firent pénitence et lui promirent par serment qu'ils n'exerceraient plus, de leur vie, ce métier du brigandage. Ils s'éloignèrent de lui après avoir fait pénitence et exempts de toute la malice qui

était en eux. Le chef de ces brigands était un homme célèbre dans sa tribu. Il venait continuellement trouver le saint et recevoir sa bénédiction. Quand le saint fut de retour au couvent, cet homme venait le trouver chaque année, étant chargé, et portant avec lui un grand présent pour sa cellule. R. Yohannan ne l'empêchait point d'entrer dans sa cellule, même quand il venait le voir pendant le temps du carême.

Après être resté longtemps dans la montagne, comme je l'ai dit, le saint, devenu vieux et ayant besoin de quelqu'un pour le servir, vint alors au couvent de Aphnimaran; et là encore, malgré sa grande vieillesse et sa faiblesse, il vécut dans un profond silence (1). De tous côtés, moines et séculiers accouraient près de lui. Notre-Seigneur fit par ses mains de nombreux prodiges et miracles dont moi, misérable, je n'ai point eu connaissance, pour les écrire; cependant, je vais écrire, comme une bénédiction, le peu que j'ai appris de Rabban Youssef; je les écrirai afin de donner de l'agrément à mon misérable discours par le souvenir sanctifiant et protecteur de ce saint Père spirituel.

Rabban Youssef racontait qu'une fois, comme il allait vers le saint avec d'autres frères, un cavalier Ta'lavéen, qui était en embuscade sur la route, fondit sur eux, voulut les dépouiller de leurs vêtements et les maltraiter, et se montra très violent à leur égard; puis tout à coup, quand ils se disposaient à lui donner leurs vêtements, la grâce le détourna et il s'éloigna d'eux sans rien prendre. Lorsqu'ils entrèrent près du saint, ils prièrent, selon la coutume, et s'assirent en face de celui-ci, qui leur dit en souriant : « Au moment où ce cavalier est venu pour vous dépouiller de vos vêtements, je me suis tenu entre lui et vous, jusqu'à ce que la grâce l'eût détourné et qu'il se fût éloigné de vous. » — Les frères admirèrent cela et louèrent Dieu.

Rabban nous racontait encore ceci :

Un jour qu'il était en sa présence, l'esprit du saint fut ravi en extase. Quand son esprit revint à lui, il dit à son disciple : « Mon fils, prépare ce qui est nécessaire, parce que Rabban Qôzmâ va venir nous trouver aujourd'hui avec d'autres frères. » — Une heure après, R. Qôzmâ et d'autres frères en-

(1) Cf. ci-dessus, p. 382.

traient près de lui. Quand nous eûmes prié et que nous fûmes assis devant lui, le saint leur dit en souriant : « Pourquoi vous êtes-vous attardés après avoir passé le Habôrâ? car, j'étais avec vous quand vous avez traversé le fleuve (1). »

Rabban Youssef racontait encore de ce saint qu'il ne se servait pas beaucoup d'eau. Un jour que R. Youssef était assis en sa présence, il se dit en lui-même, en examinant les mains du saint : « Ce saint ne se lave-t-il donc pas les mains quand il va recevoir les [saints] mystères? » — Or, le saint regarda R. Youssef au moment même où cette pensée s'élevait dans son esprit, et lui dit : « Sais-tu, mon fils, comment je fais quand je veux recevoir les saints mystères? J'ai un vase dans lequel il y a de l'eau, et quand je veux sortir pour recevoir les mystères sacrés, je place mes mains sur l'eau et je les purifie; ensuite je reçois les mystères vivifiants (2). »

Pendant que R. Youssef était dans sa cellule, la pensée lui vint d'écrire un Nouveau Testament. Il se mit à l'œuvre et commença à le copier. Après avoir écrit l'évangile [selon saint] Matthieu et une partie de [saint] Marc, il songea qu'il n'était pas convenable de se livrer à ce travail sans avoir pris conseil; il rassembla les feuillets, les plaça dans un coin de sa cellule, et partit pour aller trouver saint R. Ishôʿ, afin de lui manifester sa pensée et de lui demander conseil. Le saint lui répondit selon sa coutume : « Oui, mon fils, j'interrogerai le Christ et je te ferai connaître ce qu'il ordonnera. » — Il avait l'habitude de faire cette réponse à quiconque le consultait sur une affaire. Le lendemain matin, il dit à R. Youssef : « Le Christ ne veut pas que tu écrives maintenant. » — R. Youssef fut très contristé de cette réponse. Le saint lui dit : « Ne t'afflige pas de cela; je prierai pour toi, et ton désir passera. » — Il pria pour lui, et celui-ci retourna à sa cellule. Or, Rabban Youssef me disait : « Par ta vie, mon fils, je n'eus pas même la pensée de ramasser ces feuillets à terre pour les réunir en cahier. » — Il ne put plus du tout écrire jusqu'à ce qu'il partit pour le couvent de Beit Çayarè. Alors, R. Mousha lui prescrivit d'écrire et il le fit

(1) Affluent de la rive gauche du Tigre, qui se jette dans ce fleuve à environ 30 kilomètres au-dessous de Djézireh ibn-ʿOmar.

(2) On recevait du prêtre la sainte communion dans la main et on la portait soi-même à la bouche.

par son conseil. Quand nous en serons arrivés, dans notre discours, à l'histoire de saint Rabban Mousha, nous ferons connaître, avec l'aide de Dieu, comment et pour quel motif il lui donna cet ordre.

Un jour, Rabban Bar-Yaldâ, le maître de R. Mousha, vint trouver R. Ishôʿ, qui ne lui ouvrit point la porte et ne vint pas même lui parler par la fenêtre. Comme Rabban Bar-Yaldâ s'en retournait à son couvent, il rencontra sur sa route un villageois. R. Bar-Yaldâ l'appela et lui dit : « Tu vas, sans doute, trouver R. Ishôʿ; quand tu arriveras près de lui et qu'il t'ouvrira la porte, tu lui diras : Bar-Yaldâ te fait dire : Le Christ t'a-t-il prescrit d'ouvrir ta porte aux séculiers et non point aux moines? » — Quand le paysan arriva près du saint, la porte lui fut ouverte, selon la parole de R. Bar-Yaldâ; et ce séculier répéta au saint ce que lui avait dit R. Bar-Yaldâ. Alors, R. Ishôʿ envoya un de ses disciples, comme messager, après R. Bar-Yaldâ. Celui-ci revint près de lui. Après qu'ils eurent prié et se furent assis, R. Ishôʿ dit à R. Bar-Yaldâ : « Pourquoi es-tu irrité contre moi de ce que je ne t'ai pas ouvert ma porte? N'as-tu pas lu dans les livres des histoires des amis de Dieu cette parabole dans laquelle il est dit : Prends l'exemple d'un roi qui siège sur son trône au milieu de ses grands et qui s'entretient avec l'un d'entre eux. Si celui avec lequel il parle détournait du roi son visage pour s'entretenir avec un de ses collègues, de quel châtiment ne serait pas digne ce serviteur qui abandonnerait la conversation du roi pour s'entretenir avec son semblable? Au moment où tu es venu me trouver, je me tenais en présence du Christ, roi de tous les mondes, et je m'entretenais avec lui, par sa grâce et sa miséricorde. Je ne pouvais donc pas quitter le Christ et sa conversation, pour considérer quelque chose du monde! ».

Ainsi, ce bienheureux s'était élevé et était parvenu à une telle sublimité, une telle perfection, une telle familiarité, dans l'amour des enfants [de Dieu], qu'en tout temps il pouvait converser avec le Christ Notre-Seigneur, devant qui il se tenait continuellement pour le louer et le chanter. Au Christ qui l'a fait grandir et triompher : gloire, confession et louange! et sur nous soient ses miséricordes et sa grâce, pour toujours! Amen.

VI. — Rabban Shoubhalishô'. — Que Notre-Seigneur nous exauce par ses prières! Amen.

Cet océan de sagesse, cette source de prudence, à qui le Seigneur avait confié le soin de diriger en Dieu la vie des hommes, était du couvent de saint Rabban Hormizd. Il fut le disciple et le familier de Rabban Yohannan. Après la mort de Rabban Yohannan, le Christ voulut que, par sa migration au couvent de saint Rabban Ishô'yahb, il fît briller là l'éclat de la lampe de ses œuvres divines. Et par la volonté de celui qui fait toute chose selon son dessein, il émigra à ce couvent de Rabban Ishô'yahb (1).

Ses triomphes et la sublimité de ses œuvres divines surpassent la faiblesse de notre misérable parole. Il était le plus grand directeur de son temps, de sorte que quand les frères allaient trouver Rabban Ishô de Koumateh, il leur disait : « Allez, mes enfants, vers cet océan de direction, Rabban Shoubhalishô' de Beit Rabban Ishô'yahb. »

Rabban Youssef allait constamment près de lui et se dirigeait d'après son conseil, après la mort de Rabban Ishô'.

Rabban Youssef racontait qu'un jour qu'il était près de lui et qu'il écrivait quelque chose de ce qu'il lui avait conseillé relativement à la pratique du silence, Rabban Shoubhalishô' voyant qu'il était très habile dans l'écriture voulut l'humilier, afin qu'il ne s'enorgueillît pas de la célérité et de l'habileté de sa main pour écrire. Le saint lui dit : « Youssef, mon fils, sache que j'ai écrit dans une nuit, avec une lampe, tout l'évangile de Yohannan. » — Rabban Youssef fut surpris de cela et ne lui répondit pas un mot.

Rabban Youssef nous racontait ainsi un prodige accompli par ce saint et dont il fut lui-même l'objet :

Une semaine d'obligation, comme il était dans sa cellule, il fut atteint d'une grave maladie et resta pendant plusieurs jours étendu à terre sans pouvoir se tenir sur ses pieds. Personne ne le sut; car personne n'avait l'habitude d'aller près de lui, surtout pendant les semaines d'obligation. Étant très affligé par la violence de la maladie qui ne lui permettait pas de se tenir sur

(1) Cf. ci-dessus, p. 392.

ses pieds, il invoqua l'aide du saint et dit en lui-même ceci : Hélas! Rabban Shoubhalishô'! ne vois-tu donc pas dans quel abattement et dans quelle anxiété je suis? Ne feras-tu pas, par ta prière, que j'obtienne un peu de soulagement à l'affliction que j'éprouve? » — Et, au même instant, voici que Rabban Shoubhalishô' se trouva à l'entrée du portique (1), s'approcha de Rabban Youssef et lui dit : « Vois, mon fils, combien tu as blasphémé contre moi! Tends ta main vers moi. » — Rabban Youssef tendit sa main vers lui, et le saint la lui prit et le fit tenir sur ses pieds, guéri de toute son affliction. Quand Rabban Youssef se tint sur ses pieds, il voulut saluer le saint, mais celui-ci sortit par l'entrée du portique et ne donna pas à Rabban le temps de lui parler. Rabban Youssef pensa qu'il avait peut-être une raison [de sortir]. Ayant attendu un peu, sans qu'il revînt, il sortit dans la cour de sa cellule pour voir ce qu'était devenu le saint. Il regarda çà et là et ne vit personne. Comme il se mit à l'appeler, son ange gardien lui dit : « Pourquoi appelles-tu ainsi quelqu'un qui n'est pas avec toi dans la cellule? Le saint est venu vers toi en esprit, pour te guérir, et il est retourné à sa cellule. » — Alors Rabban Youssef comprit ce qui avait eu lieu. Après les semaines d'obligation, il s'en alla avec d'autres frères trouver le saint. Quand ils entrèrent près de lui, qu'ils eurent prié, selon la coutume, et qu'ils se furent assis, le saint dit à Rabban Youssef : « Comment te portes-tu, mon fils, comment vas-tu? » — Rabban lui répondit : « Par Dieu, grâce à tes prières, je vais bien. Depuis le moment où tu m'as pris la main et m'as redressé sur mes pieds, je suis complètement guéri de la maladie dans laquelle j'étais tombé. » — Le saint, voyant que Rabban Youssef avait parfaitement compris ce qu'il avait fait pour lui, lui frappa amicalement sur l'épaule, en souriant, et lui dit : « Tais-toi mon fils, et ne dis pas quelque chose qui n'a pas eu lieu. » — Ceux qui étaient assis avec eux ne comprirent pas le sens de leurs paroles, parce qu'ils parlaient l'un avec l'autre mystérieusement.

Il n'y a point d'action providentielle qui s'exerce en vain ; ceux qui n'ont pas une véritable intelligence de cette action, en la considérant seulement extérieurement, pensent qu'elle est inutile; cependant il n'en est pas ainsi, et toute action providentielle

(1) Στοά. — Probablement la partie de la cellule formant une sorte d'alcôve.

s'exerce pour une certaine cause; tout est dirigé par Dieu en vue de l'utilité; et voilà pourquoi il ne faut pas considérer le côté extérieur de la Providence, mais bien le secret caché aux étrangers, mais manifeste pour les familiers. Celui qui n'est pas bien persuadé de cela doit tout au moins s'abstenir de discuter avec le gouverneur qui distribue sagement toute chose et fait tout en vue du bien universel, et de dire : « Pourquoi ceci? A quoi bon cela? » Il doit au contraire, louer celui qui fait tout sagement selon sa volonté. Prions-le de nous donner la sagesse de l'esprit, pour connaître et comprendre les secrets cachés dans les actions admirables de sa Providence.

Or, le saint dont nous parlons fut l'objet d'une action providentielle dont tout le monde ne comprit pas le sage dessein; mais celui-là possède une grande science qui saisit le dessein secret qui y est renfermé, comme il a été dit.

Le Christ avait dit à ce bienheureux dans une révélation spirituelle qu'il ne mourrait point dans le couvent de R. Ishôʿyahb, mais bien dans le couvent de Abba Youssef, qui était dans le voisinage de Balad (1). Dès qu'il eut reçu cette manifestation, le saint partit et s'en alla au couvent de ʿAbba Youssef (2). Il entra dans le martyrion de ce couvent et pria le Christ de lui prescrire ce qu'il voulait. — Le Christ a coutume dans son adorable sagesse de révéler de grandes choses à ses saints, mais il leur cache de temps en temps de petites choses pour les préserver de l'orgueil, afin que cela soit pour eux comme l'aiguillon paulinien (3) qui leur rappelle que leur place est encore en ce monde de douleurs, bien que par leur esprit ils habitent en haut, dans les cieux. — Le Christ ne lui répondit rien à ce qu'il demandait. Par la science divine qu'il possédait, il connut la faiblesse de notre nature et s'humilia devant Dieu. Il fit sa prière et dit ceci : « O Christ, Notre-Seigneur et notre Dieu! je sais et je confesse que je ne suis pas digne que tu me fasses connaître ta volonté, sans intermédiaire. Mais, Seigneur, voici que je vais sortir du couvent; je te demande de placer dans la bouche du premier que je rencontrerai, ce qu'il te plaira qu'il me dise. » —

(1) Ville sur le Tigre, à environ 32 kilom. au Sud de Mossoul.

(2) Sur ce couvent et son fondateur, voir J.-B. Chabot, le *Livre de la Chasteté*, n° 110.

(3) Allusion à la parole de saint Paul, II Cor., xii, 7.

En sortant du couvent, il rencontra un Ta'lavéen, monté sur son chameau, qui allait à Balad. Il lui dit : « Arrête un peu, homme, j'ai quelque chose à te dire. » — Le Ta'lavéen répondit : « Dis ce que tu veux. » — Il reprit : « J'ai envie de venir demeurer dans ce couvent; que me conseilles-tu à ce sujet? » — L'homme lui répondit : « Ton esprit, vieillard, est-il si stupide! Va à ton couvent; quand Dieu voudra t'amener là, il t'y amènera sans que tu le veuilles, au moment où il lui plaira. » — Le bienheureux retourna à son couvent en se frappant la poitrine et en disant : « Malheur à toi, Shoubhalishô', qui as reçu une leçon d'un Ta'lavéen! »

Quelque temps après, une violente tempête s'éleva contre le saint. Il quitta sa cellule, au moment voulu par la providence divine, selon la prophétie du Ta'lavéen et la prescience essentielle de notre sage économe, et il s'en alla au couvent de 'Abba Youssef. Le soir du jour même où il entra dans le couvent, au milieu de la nuit, subitement et sans douleur, son âme pure s'en alla vers celui qu'elle chérissait plus que tout l'univers et tout son contenu. Le lendemain matin, les moines s'assemblèrent pour ensevelir le corps du saint, comme il convenait. Ils lui creusèrent un tombeau à l'entrée de l'église. Ils trouvèrent en cet endroit un moine dont le corps était conservé, ainsi que les vêtements qui l'enveloppaient; il ne différait en rien de celui qui aurait été déposé dans le tombeau le jour même. Personne ne savait depuis combien de temps il y était, et il y avait dans le couvent des vieillards âgés qui ne se souvenaient pas que quelqu'un eût été enseveli là. Ils voulurent lui creuser un autre tombeau. Or, il y avait dans le couvent, un vieillard vertueux qui sortit de sa cellule et vint en criant à haute voix et en disant : « Voilà bien la sépulture qui convient à de si grands saints! » Il descendit dans le tombeau et vénéra le mort qui y était. Puis il dit aux moines : « Remettez les dalles (1) à leur place, et placez ce saint par-dessus ces dalles; car, telle est la volonté du Christ, que ces deux saints soient dans un même tombeau. »

La Providence de Dieu est digne d'admiration et de louange continuelle. Elle est d'autant plus admirable qu'elle réunit beau-

(1) Le mot que je traduis ainsi, par conjecture, est tiré de la langue vulgaire et signifie « charpente, toit ». Il s'agit donc du couvercle du sépulcre.

coup de choses en une seule. Ceux qui sont versés dans la science et prudents, doivent rentrer un peu en eux-mêmes, et méditer cette providence dans leurs esprits. Certes, ils peuvent aussi demander à Dieu de leur donner la sagesse à l'aide de laquelle ils comprendront peut-être le mystère caché dans ce qui se passa à l'égard de ce saint. Pour moi je voudrais faire connaître quelques-uns des différents mystères qui y sont contenus; mais il ne convient pas que nous sortions du chemin que nous parcourons dans cette histoire et que notre discours s'attarde dans les explications des actions et des choses qui s'accomplissent chez les saints.

Gloire incessante, constante et perpétuelle à Celui qui les dirige, qui les fait triompher, qui est le distributeur de leurs œuvres selon le dessein de sa volonté! Et que les miséricordes et les grâces du Christ Notre-Seigneur s'étendent sur la faiblesse et la misère du pauvre écrivain, et sur ses frères! Amen.

J.-B. CHABOT.

(*A suivre.*)

L'ORDINAL COPTE

(*Suite.*)

CONSÉCRATION D'UN SOUS-DIACRE

ⲉⲉⲃⲉ ⲟⲩϩⲩⲡⲟⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲉⲧⲛⲁϕⲟⲩϥ ϩⲟⲧⲁⲛ ⲉⲧⲛⲁⲑⲱϩⲉⲛ ⲛⲟⲩϩⲩⲡⲟⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲩⲁⲩⲧⲁϩⲟϥ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲉⲛⲉⲟ ⲙⲡⲛⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ ϫⲱⲣⲓⲥ ϩⲃⲱⲥ ⲉⲣⲉ ⲧⲉϥⲁϕⲉ ⲕⲱⲗϫ ⲉⲛⲉⲥⲛⲧ ⲛⲧⲉϥⲕⲉⲗϫⲕⲉⲗⲓ ⲛⲉⲛ ⲛⲓ ⲉⲧⲁⲩⲉⲛϥ ⲉⲟⲛⲧϯ ⲙⲡⲉⲛⲉⲟ ⲙⲡⲉⲛⲥⲕⲟⲛⲟⲥ. ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲓⲧⲱⲧⲉⲣⲁⲧⲉ ⲙⲡⲛⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ.

ⲧⲟⲧⲉ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲥⲕⲟⲛⲟⲥ ⲧⲁⲗⲉ ⲥⲧⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲙⲡⲩⲉⲛϩⲙⲁⲧ ⲛⲉⲛ ⲧⲉⲩϫⲏ ⲙⲡⲓⲥⲧⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲛⲉⲛ ⲧⲁⲓⲉⲩϫⲏ ⲉⲣⲉ ϩⲣⲁϥ ⲧⲟⲓ ⲉⲛⲉⲓⲉⲃⲧ.

ⲛⲟⲥ ϕϯ ⲛⲧⲉ ⲛⲓϩⲟⲙ. ϕⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲛⲧⲉⲛ ⲉϧⲟⲙⲓ ⲉⲛⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲁⲑⲁⲓ. ϕⲏ ⲉⲧⲧⲁϩⲟ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲛϕⲏⲟⲩⲥ ⲙⲡⲣⲱⲙⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϧⲟⲧϧⲉⲧ ⲙⲡⲓϩⲏⲧ ⲛⲉⲛ ⲡⲟⲗⲱⲧ. ϩⲱⲧⲓ ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓⲩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲟⲩⲟϧⲉⲛ ⲙⲡⲉⲛ ⲛⲧⲉ ϯϫⲁⲣⲉ ⲛⲉⲛ ⲡⲙⲛⲁ̀. ϩⲱⲗϫ ⲛϯⲟⲛⲓⲙ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲓ ⲛⲉⲛ ⲛⲉⲛⲁⲗⲓⲕⲓⲁ ⲛϕⲣⲏϯ ⲛⲟⲩⲛⲟϕⲟⲥ. ⲛⲁϩⲧⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ϯϫⲟⲛ ⲙⲡⲟⲩϯ. ⲛⲉⲛ ⲡϩⲏⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲙⲣⲓ. ⲛⲉⲛ ϯⲉⲛⲉⲣⲅⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲙⲁ̀ ⲉⲟⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲁⲣⲉⲛⲩⲱⲛ ⲉⲛⲟⲓ ⲛϩⲩⲕⲁⲛⲟⲥ ⲛⲧⲁⲓⲗⲓⲁⲕⲱⲛⲁ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲗⲓⲁⲑⲏⲕⲏ ⲙⲉⲣⲓ. ϩⲙⲁ ⲛⲧⲉⲛⲩⲭⲉⲛϩⲟⲛ ϧⲉⲛ ⲛⲙⲩⲁ ⲉϥⲁⲓϧⲁ ⲛⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲟⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲧⲉⲛⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛⲩⲉⲙⲩⲓ ⲉⲟⲙⲉⲧⲟⲩⲛⲃ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲛⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲛⲟⲩϯ.

ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲉⲛⲉⲣⲉⲛⲩⲱⲛ ⲉⲛⲟⲓ ⲛⲩⲫⲓⲣⲉ ϩⲁⲛⲛⲟⲃⲓ ⲛⲩⲉⲛⲛⲟ· ⲁⲗⲗⲁ ⲥⲱⲗϫ ⲛⲛⲉⲧⲉⲛⲟⲩⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲛⲓ ⲥⲛⲁ..... ⲡⲉⲛⲛⲓⲃ

ⲉⲩⲧⲉⲙⲓⲣⲓ ⲙⲙⲓ ⲉⲑⲣⲁⲕⲓ. ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲣⲓϫⲁⲣⲓϫⲉⲥⲉⲉ ⲛⲁⲓ ⲛⲟⲩⲛⲟⲥⲓⲥ ⲉⲑⲣⲉⲛϩⲱ ⲙⲙⲓ ⲉⲧⲥⲉⲙⲡⲩⲁ.

ⲟⲩⲟϩ ⲙⲧⲉⲛϣⲟⲛⲧ ⲉϣⲟⲧⲓ ⲉⲡⲉⲕⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲩⲱⲟⲡⲉ ⲣⲟⲕ ⲛϯⲙⲉⲧⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲱ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ (2) ⲙⲡⲁⲙⲁ ⲉϥϫⲛⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϫⲟⲩⲩ (3) ⲉⲃⲟⲗϣⲁⲧϩⲓ ⲙⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲟⲛ. ϫⲉ ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲩϫⲣⲟ ⲛⲁⲩⲉ ⲡⲉⲕⲛⲁⲓ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲙ[ⲛ]ⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲟⲩⲟϩ ϥϫⲟⲣ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲕⲁⲛⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲙⲩⲛⲏⲣⲓ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲛⲟⲩ. ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲛⲏⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ϯⲛⲟⲩ.

ⲟ ⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ

ⲛⲓϩⲛⲟⲩ ⲉⲑⲛⲟϩ ⲙⲡⲉⲛⲩⲱⲧ ⲉⲃⲟⲗ ⲉϥⲉⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲥⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲉⲣⲩⲟⲣⲓ ⲛϫⲉ ⲡⲉϥⲣⲁⲛ (4) ⲉⲡⲁⲓⲃⲁⲑⲛⲟⲥ. ⲛⲉⲙ ϯⲧⲁⲝⲓⲥ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲧⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ. ϧⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲧⲉ ⲫϯ. ⲟⲁⲓ ⲉⲧⲁⲥⲛⲟϩⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛⲓⲕⲧⲏⲗⲛⲟⲥ. ⲛⲉⲙ ⲛⲓϧⲓⲥⲓ. ⲧⲱⲃϩ ⲧⲓⲣⲟⲩ ϩⲙⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲙⲏⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ (5) ⲟⲉⲛ ⲡⲉⲛϫⲏⲛϫⲟⲥ ϫⲉ ⲕⲉ̀ ⲉⲗⲉⲛⲥⲟⲛ.

ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲡⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲧⲱⲃϩ ⲉⲣⲉ ϩⲣⲁϥ ⲧⲟ ⲡⲡⲉⲓⲉⲃⲧ

ⲁϩⲁ ⲡⲟⲥ ⲁⲣⲓⲧϥ (6) ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲁ ⲙⲡⲟⲱϩⲉⲙ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲧⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ. ϩⲙⲁ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲡⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲙⲉⲧⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ. ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (7) ⲙⲡⲩⲁ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉϥⲟⲓ ⲙⲃⲱⲕ ⲛⲁⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϣⲉⲛⲩⲓ (8) ⲙⲡⲉⲕⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ

(1) ⲡⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲕ
(2) ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ
(3) ⲉⲩϫⲟⲩⲩ
(4) ⲡⲟⲩⲣⲁⲛ
(5) ⲉϫⲱⲟⲩ
(6) ⲁⲣⲓⲧⲟⲩ
(7) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ
(8) ⲉⲩϣⲉⲛⲩⲓ

ⲛⲧⲉϥϫⲓⲙⲓ (1) ⲛⲟⲩⲛⲁⲓ ⲙⲡⲉⲕⲙⲉⲟ. ϫⲉ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ϣⲟⲡ ⲉⲃⲟⲗϩⲧⲟⲧⲕ ⲫϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲣⲉ ⲡⲓϣⲟⲩ ⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲙ̀ⲡⲛⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ ϯⲛⲟⲩ.

ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲫⲟⲛϩϥ ⲉⲡⲉⲛⲉⲛⲧ ⲛⲧⲉϥⲁⲙⲟⲛ ⲛⲛⲉϥⲥⲙⲁⲩ ⲛⲧⲉϥⲧⲱⲃϩ.

ⲫⲏⲛⲃ ⲡⲟⲥ ⲫϯ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥⲟⲩⲱⲛϩ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ϯⲥⲕⲏⲛⲏ ⲛⲧⲉ ϯⲛⲉⲉⲣⲉ ⲛϩⲁⲡⲣⲉϥⲥⲟⲗⲥⲉⲗ ⲙⲡⲉⲣⲫⲉⲓ. ⲉⲩⲟⲓ ⲡⲣⲉϥⲁⲣⲉϩ[?] ⲉⲡⲓⲥⲕⲉⲧⲟⲥ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲛ ϯⲛⲟⲩ ⲡⲉⲛⲛⲓⲃⲉⲛ ⲟⲩⲱⲛϩ ⲙⲡⲉⲕϩⲟ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲓⲙ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁⲩⲧⲏⲓϥ (2) ⲉⲉⲣⲉϥϣⲟⲡⲓ (3) ⲛϩⲓⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ.

ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲩ[ⲟ]ⲫⲟⲥ ⲛϩⲁⲛ ⲛⲧⲉ ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩⲉⲛϥ (4) ⲉⲉⲛⲏϯ. ⲛⲁϩϥ (5) ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲏⲁ̀ ⲉϕⲟⲩⲁⲃ. ϩⲟⲛⲟⲥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲟⲩⲁ ⲛⲧⲉϕⲱⲛⲉⲛ (6) ⲛⲓⲥⲕⲉⲧⲟⲥ ⲛⲩⲧⲟⲩⲣⲓⲕⲟⲛ. ⲛⲧⲉϕⲟⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ (7) ϩⲓⲣⲉⲛ ⲡⲓϣⲱⲟⲩ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲣⲫⲉⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϕⲱⲣⲉ (8) ⲉⲡⲓϧⲏⲃⲥ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲛⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲡⲣⲟⲥⲉⲩⲭⲏ. ⲉⲕⲉⲧⲱϫⲓ ⲙⲙⲟϥ (9) ϧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲙⲫⲣⲏϯ ⲛⲟⲩⲃⲱ ⲛϫⲱⲓⲧ ⲉⲥⲟⲛⲧ ⲛⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲉϕϯⲟⲩⲧⲁϩ. ⲛⲉⲛⲟⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲟⲩⲕⲁⲣⲡⲟⲥ ⲛⲓⲕⲉⲟⲉⲩⲛⲏ ϧⲉⲛ ⲡⲓϩⲱⲟⲩ.

ⲩⲁϥⲫⲟⲛϩ ⲙⲡⲉϥϩⲟ ⲙⲡⲓⲡⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲏ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲩϫⲏ.

ⲥⲟⲩⲥ ⲡⲟⲥ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱⲛ ⲛⲉⲛ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲩⲉⲙⲩⲏ. ⲟⲩⲟϩ

(1) ⲛⲧⲟⲩϫⲓⲙⲓ
(2) ⲉⲧⲁⲩⲧⲏⲓⲧⲟⲩ
(3) ⲉⲉⲣⲟⲩϣⲟⲡⲓ
(4) ⲁⲩⲉⲛⲟⲩ
(5) ⲛⲁϩⲟⲩ
(6) ⲛⲧⲟⲩⲱⲛⲉⲛ
(7) ⲛⲧⲟⲩⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ
(8) ⲛⲧⲟⲩⲟⲉⲣⲉ
(9) ⲙⲙⲟⲩ

ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲏ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲟⲩⲱϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲱⲣⲡ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛⲉϩϩⲓⲟⲧ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲓⲙ. ϩⲟⲡⲱⲥ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (2) ⲙⲡⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲕ. ⲉϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉϥⲛⲉⲧϩⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ (3). ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ.

ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉϥϣⲁⲩⲛⲓ (4) ⲉⲛⲉⲕⲛⲉⲧϣⲉⲛϩⲏⲧ. ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲛ ⲉⲧⲁⲩ-ⲣⲁ[ⲛ] ⲛⲁⲕ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ. ϫⲉ ϥϣⲟⲡ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲛⲁⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲉⲣⲡⲣⲉⲛⲓ ⲛⲁⲕ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲧⲁⲓⲟ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲛⲉⲙ ϯⲡⲣⲟⲥⲕⲩⲛⲏⲥⲓⲥ. ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡϣⲏⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲁⲣⲓⲥⲫⲣⲁⲅⲓⲍⲓⲛ ⲛⲧⲉϥⲧⲉϩⲛⲉ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲛⲓϣϯ ⲛⲧⲛⲉⲕ.

ⲧⲉⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟⲕ ϧⲉⲛ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲟ ⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ

ⲡⲁⲡⲁ ⲛϩⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲧⲉ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲏⲛ.

ϣⲁⲣⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ.

ⲉⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟⲕ ⲡⲁⲡⲁ. ⲛϩⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲉⲡⲓ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏ-ⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲡⲓ ⲙⲡⲟⲗⲓⲥ. ϧⲉⲛ ⲫⲣⲁⲛ ⲙⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡϣⲏⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲛⲉⲛⲉⲛⲧ ϯⲣ ⲛⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲉϫⲱϥ ⲉⲕϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ

ⲉⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟⲕ ⲛⲓⲙ ⲛϩⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲧⲁⲡⲓ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏ-ⲥⲓⲁ. ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲡⲓ ⲙⲡⲟⲗⲓⲥ. ϧⲉⲛ ⲫⲣⲁⲛ ⲙⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡϣⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲕ
(2) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ
(3) ⲛⲧⲟⲩⲛⲉⲧϩⲩⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ
(4) ⲛⲧⲟⲩϣⲁⲩⲛⲓ

ϯⲣ ⲛⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲉϫⲱϥ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲩ[ϫⲏ] ⲉⲣⲉ ⲡⲉϩⲣⲟ ⲧⲟⲓ ⲉⲡⲉⲓⲉⲃⲧ

ⲧⲉⲛⲩⲉⲛϩⲙⲁⲧ ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲛⲛⲏⲃ ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲉⲉⲃⲉ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ⲟⲉⲛ[ϧⲉⲛ]ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲥⲙⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛϯⲱⲟⲩ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ϫⲉ ⲁⲕⲓⲣⲓ ⲛⲉⲙⲁⲛ ⲛϩⲁⲛⲉⲧⲛⲓⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕⲓⲛ ⲙⲡⲉⲕⲥⲙⲟⲩ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲙ ⲧⲉⲛⲧϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ ⲡⲉⲛⲛⲏⲃ. ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲁⲩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲁⲙⲁϯ ⲟⲉⲛ ⲛϫⲏⲛⲩⲱⲛⲓ ϧⲉⲛ ϯⲉⲩⲗⲟⲅⲓⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲧⲣⲩⲧⲣⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (2) ⲛⲙ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲉⲛ ⲉⲧⲉ ⲉⲱⲕ ⲙⲙⲉⲧⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ.

ⲙⲟⲓ ⲛⲁϥ (3) ⲛϯⲉⲩⲗⲁⲃⲓⲁ ⲛⲉⲙ ⲙϯⲙⲉⲧⲕⲁⲑⲁⲣⲟⲥ. ⲉϥϫⲛⲕ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲛⲧⲉ ϯⲗⲩⲧⲟⲩⲣⲅⲓⲁ. ⲛⲧⲉϥϣⲁⲩⲛⲓ ⲉⲡⲉⲕⲁⲙⲟⲛⲓ (4) ⲛⲧⲟⲧϥ ⲉⲑⲛⲁⲛⲉϥ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲛⲣⲓ. ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ϕⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϕⲱⲛϩ ⲉϫⲱϥ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲙⲡⲓⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉϥⲙⲟϯⲉ ⲕϫ.

ⲉⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ϕⲓⲱⲧ ⲛ̀ⲉⲙ ⲡⲩⲛⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲛⲏⲙⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ ⲛⲟⲙⲟⲟⲥⲓⲟⲥ. ⲟⲩϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲕⲱⲧ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ ⲁⲛⲏⲛ.

ⲩⲁϥⲉⲣ ⲁⲥⲛⲁϫⲉⲥⲉⲉ[-ⲁⲓ] ⲙⲡⲛⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲛⲏ ⲉⲧⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲛⲉⲙⲁϥ ⲉϯ ⲕⲟⲛⲱⲛⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲟⲩⲗⲉ ⲛⲛⲟⲩϫⲁϫⲓϫ ⲉϫⲱϥ ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲣⲓⲕⲁⲧⲏϫⲏ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲧⲁⲓⲕⲁⲑⲏⲕⲉⲥⲓⲥ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ
(2) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ
(3) ⲛⲱⲟⲩ
(4) Peut-être ⲉⲡⲉⲕⲁⲙⲟⲩⲛⲓ = *ta gloire.*

TRADUCTION

Pour le sous-diacre; ils le sépareront lorsqu'ils l'appelleront; ils le placeront devant l'autel sans les ornements; il inclinera la tête; qu'il fasse la génuflexion avec ceux qui l'ont conduit au milieu, devant l'évêque, sur les gradins de l'autel.

Alors que l'évêque offre une bonne odeur. Qu'il dise les actions de grâce, et la prière d'agréable odeur, et qu'il se tourne vers l'Orient pour dire cette prière :

Seigneur, Dieu de puissance, qui nous introduis dans le clergé des ministères, qui pénètres dans l'esprit des hommes et qui scrutes les cœurs et les reins, écoute-nous à cause de l'abondance de tes miséricordes, et purifie-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit; dissipe le nuage de nos péchés et de nos injustices comme un brouillard; remplis-nous de la force de Dieu et de la grâce de ton Fils Unique, et de l'énergie de ton Saint-Esprit. Que nous soyons dans ce ministère du Nouveau Testament, afin que nous puissions porter ton nom sacré avec dignité, être présents et servir au sacerdoce de ton divin mystère.

Que nous ne partagions pas les péchés d'autrui, mais que nous effacions les nôtres. Et accorde-nous,... ô notre Dieu, de ne pas faire les choses qui rabaissent, mais donne-nous la science pour dire les choses convenables.

Et que nous pénétrions dans ton sacré autel. Et sois Toi-même le sous-diaconat de ton serviteur, perfectionnant ceux qui sont présents dans ce lieu, et répandant tes dons célestes. Parce que

Tu es bon, que ta miséricorde soit faite à quiconque invoque ton nom sacré.

Et puissante est ta force et celle de ton Fils Unique, le Christ Notre-Seigneur, et du Saint-Esprit, *à présent* (1).

L'archidiacre :

Que la grâce pleine de richesses vienne sur notre frère dont le nom a prévenu ce degré [= cette dignité], et l'ordre du sous-diaconat dans la sainte Église de Dieu. Celui qui a été délivré des dangers et des labeurs. Priez tous, afin que l'Esprit-Saint trouve sur lui notre invocation : *Seigneur, ayez pitié!*

Que l'évêque prie en se tournant vers l'Orient :

Seigneur, place-le au nombre de ceux qui sont appelés au sous-diaconat; afin que, dans la dignité qu'il tient de ton amour, il soit digne de ton nom pour être ton serviteur, et qu'il serve à ton saint autel, et qu'il obtienne miséricorde devant Toi, parce que la miséricorde et la compassion viennent de Toi, ô Dieu. Gloire à Toi ainsi qu'à ton Fils Unique et au Saint-Esprit, *à présent* (2).

Que l'évêque se tourne vers l'Occident, qu'il *célèbre ses louanges* (?) et qu'il prie :

Seigneur, Dieu Tout-Puissant, Toi qui t'es manifesté de la tente [l'arche?] du témoignage à ceux qui ornaient le temple, qui étaient les gardiens des vases sacrés; Toi, qui es notre tout, manifeste maintenant ta face à ton serviteur qu'on a conduit pour être sous-diacre.

Sur le témoignage de ceux qui l'ont conduit au milieu, remplis-le de l'Esprit-Saint, afin qu'il touche dignement les vases liturgiques. Qu'il se tienne sur les portes du temple, et qu'il allume le chandelier de la maison de tes prières. Tu le planteras

(1) A la place de ⲧⲙⲟⲩ il faudrait peut-être écrire ⲧⲙⲟⲩϯ, ce qui nous donnerait *Dieu*. Autrement cette expression *à présent*, qui revient assez souvent, est évidemment une abréviation de *A présent et dans les siècles des siècles*.

(2) Même observation que *supra*.

dans ton Église comme un olivier portant des fruits, dans tout temps portant des fruits de justice dans la grâce.

Qu'il tourne son visage vers l'autel et dise cette prière :

Seigneur, regarde-nous ainsi que notre ministère, et purifie-nous de toute souillure. Répands ta grâce sur chacun de tes serviteurs, afin qu'il puisse, par la dignité qui vient de Toi, être consacré sous-diacre d'une manière irrépréhensible.

Et qu'il obtienne tes miséricordes et tout ce qui t'est agréable, pour l'éternité. Car la miséricorde est dans tes desseins, et tous t'offrent l'oblation et la prière, à Toi, Père, au Fils et au Saint-Esprit, *à présent.*

Signe son front avec ton grand doigt :

Nous t'appelons dans la sainte Église de Dieu. Ainsi soit-il.

L'archidiacre :

Tout sous-diacre de la sainte Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Que l'évêque crie en disant :

Nous t'appelons sous-diacre pour chaque Église de toute la ville, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Tourne-toi vers l'Occident, fais trois croix sur lui et dis :

Nous t'appelons sous-diacre pour chaque Église de toute la ville, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Fais trois croix sur lui et dis cette prière, la face tournée vers l'Orient :

Nous Te rendons grâces, notre Dieu tout-Puissant, pour tout et en tout; et nous louons et glorifions ton saint nom; parce que Tu as fait avec nous de grandes choses et que Tu as induit ton serviteur à ta louange. A Toi notre regard et notre supplication, ô notre Dieu. Exauce-nous à cause de la multitude de tes miséricordes; et que le mystère trouve l'existence dans la bénédiction du sous-diaconat de ton serviteur à cause de ta charité pour les hommes.

Donne-lui la piété et la pureté. Que rempli de tout ce qui concerne la liturgie, il acquière ta patience [ton gouvernement?] qui lui est bonne, dans les miséricordes de ton Fils Unique, Jésus-Christ. Celui qui...

Que l'évêque se tourne vers lui et place sur son cou l'*ouranion* (1)...

A la gloire et à l'honneur de ton saint nom, Père, Fils et Saint-Esprit consubstantiels. Pour la paix et l'édification de la sainte Église. Ainsi soit-il.

Qu'il embrasse l'autel et l'évêque et les assistants pour donner la communion des mystères; non pour l'imposition des mains sur lui, mais fais entendre à son sujet cette catéchèse (?)

Dr V. Ermoni.

(*A suivre.*)

(1) Je ne sais pas au juste ce que signifie ici l'expression grecque ΟΥΡΑΝΙΟΝ [= *céleste*]. Je suppose qu'il s'agit d'un ornement qui nous est inconnu.

MÉLANGES

I

RELATION DE L'ÉVÊQUE DE SIDO

1587

LES JACOBITES

En 1583, l'évêque de Sidon fut envoyé par le pape Grégoire XIII auprès des diverses communions chrétiennes de l'Orient, avec la mission de rétablir les unions qui, à la suite du concile de Florence, avaient été conclues en 1439 et en 1441 (1). La relation de cette mission contient des détails pleins d'intérêt sur la situation religieuse des Jacobites, des Chaldéens, des Arméniens et des Grecs de Syrie, à la fin du seizième siècle.

Dans la dernière livraison de ce recueil, nous avons reproduit intégralement la partie de cette relation qui concerne les Grecs-Melkites. Le lecteur trouvera ci-dessous un exposé de la situation des Jacobites à la fin du même siècle.

Le P. Thomas de Jésus (2) loue la relation de l'évêque de Sidon et en a traduit en latin quelques fragments. Il nous apprend que cette relation a été écrite en italien, et qu'il en a eu une copie en cette langue. Plusieurs auteurs religieux, Strozza, Assemani, le P. Le Quien, Mirœus citent l'évêque de Sidon. L'historien de l'Em-

(1) La *Revue de l'Orient chrétien* (tome Ier, page 305) a publié texte et traduction de l'acte pour l'union des Grecs. Le texte des autres actes se trouve dans l'ouvrage de Thomas de Jésus, indiqué à la note suivante et dans Cozza, *Historia polemica de Græcorum schismate*, tome IV.

(2) *Thesaurus sapientiæ divinæ in gentium omnium salute procurandâ*, etc., 1 vol. in-4°, Anvers, 1613. La Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire de cet ouvrage, dont l'édition originale est devenue rare, et qui a été réimprimé par l'abbé Migne : *Cursus theologiæ completus*, t. V.

pire ottoman, Hammer, a connu la relation originale, et il en donne un résumé au XXXIXe livre de son grand travail.

La relation de l'évêque de Sidon a été publiée en italien dans l'ouvrage intitulé : « *S. Baluzii Tutelensis Miscellanea*, novo ordine digesta et non paucis ineditis monumentis opportunisque animadversionibus aucta, opere ac studio G. D. Mansi, archiepiscopi Lucensis, Lucæ, 1764 », page 150 du VIe volume. Notre traduction a été faite sur le texte de Baluze et sur un manuscrit de la collection Rangoni, qui se trouve aux archives impériales de Vienne. Nous y avons mis quelques notes historiques et biographiques.

L'évêque de Sidon s'appelait Léonard Abel. Le P. Thomas de Jésus, qui a pu le connaître personnellement, dit qu'il était non moins remarquable par sa piété que par sa science. Il connaissait la langue arabe. Le Quien le désigne comme étant de Chio; mais je ne sais sur quelle autorité le savant Dominicain de Boulogne appuie cette indication. Je n'ai pu découvrir non plus si Léonard Abel appartenait à un ordre religieux. Il ne figure pas dans la série, d'ailleurs fort incomplète, des évêques de Sidon, appartenant au rite grec, ni dans celle des pontifes latins de ce siège, dont le dernier connu est le Marseillais Rostangus, de la famille de Candolle, promu en 1203 (1). Thomas de Jésus donne à Léonard Abel les qualifications de nonce et visiteur apostolique.

Adolphe D'AVRIL.

RELATION

DE CE QU'A NÉGOCIÉ L'ÉVÊQUE DE SIDON

PENDANT SA MISSION EN ORIENT

adressée à la Sainteté de notre maître Sixte-Quint,
le 19 avril 1587.

Très saint et bienheureux Père,

Pour remplir la mission qui m'avait été confiée, j'ai travaillé, pendant quatre années, dans les diverses parties de l'Orient.

(1) *Oriens christianus*, t. II, p. 811 à 814, 1603; t. III, p. 1323.

avec les populations et les prélats auprès desquels j'avais été envoyé. Votre Sainteté, en daignant lire cette relation que je Lui présente avec tout le respect et la soumission qui Lui sont dus, jugera si j'ai fait, avec la diligence convenable, ce qui était de mon devoir. C'est pourquoi je prie Votre Sainteté d'écouter cette relation avec Sa bonté accoutumée et de pourvoir, avec Sa sagesse infinie, aux besoins de tant d'âmes, qui sont dans cette partie du monde.

I

RAPPORT SUR LE PATRIARCHE DES JACOBITES ET SUR SA NATION.

J'étais particulièrement annoncé par le Saint-Siège apostolique à David, patriarche des Jacobites, résidant à Caramit, dans la Mésopotamie (1). Je lui portais le titre de son patriarcat d'Antioche, qui avait été, dans l'année 1581, délivré en consistoire, avec les bulles de sa confirmation et de ses facultés et le pallium patriarcal.

Je partis de Rome le 12 mars de l'année 1583 : on m'avait donné pour compagnons deux Pères de la Compagnie de Jésus (2). Dès que je fus arrivé à Alep, je fis savoir mon arrivée à ce patriarche par l'entremise de Safer, le personnage principal de la nation jacobite, auquel m'avait recommandé par lettre

(1) L'ancienne Amida, aujourd'hui Diarbékir. Le P. Le Quien (t. II, p. 990, 1389 et 1414) dit que les chefs de l'Église jacobite y résidèrent jusqu'en 1176, époque à laquelle le siège patriarcal a été transféré au monastère de Zag-Faran, auprès de Mardyn. On verra plus bas que les patriarches, bien que le siège restât dans ce couvent, résidaient de leur personne à Caramit.

Aujourd'hui, le patriarcat jacobite est encore au monastère de Zag-Faran, auprès de Mardyn (et non pas à *Damas*, comme il a été imprimé par inadvertance dans les *Documents relatifs aux Églises de l'Orient*, publiés en 1862 par l'auteur de ces notes).

Les Jacobites, qui ont abjuré l'erreur d'Eutychès, et qu'on appelle plus particulièrement les *Syriens*, ont également un patriarche du titre d'Antioche, comme le jacobite. Après avoir été fixé à Alep, probablement depuis l'année 1646 (*Oriens christianus*, t. II, p. 1408), ce patriarcat-uni a été transféré à Mardyn par le patriarche Samhiri, qui est venu à Paris en 1851, et qui est mort en 1861.

(2) Thomas de Jésus rapporte que l'un de ces Pères était romain et s'appelait Jean-Baptiste.

le patriarche Néhémé, qui se trouve à Rome (1). J'insistais dans cette lettre pour qu'il voulût bien m'indiquer un rendez-vous dans un endroit plus commode pour lui et plus sûr pour moi que la ville de Caramit où il réside, attendu qu'il y a, dans ce lieu, beaucoup de persécutions et un très petit concours de Latins. Le patriarche fixa, pour ce rendez-vous, le couvent de Mar-Abihaï (Marbithaï ou Mararbiza), sur le bord du fleuve Euphrate, auprès de la ville de Gargar (Gerger), à dix jours d'Alep et à trois seulement de Caramit. Je partis d'Alep, dans le mois de novembre, ne pouvant me mettre en route plus tôt, parce que j'avais dû attendre la réponse du patriarche et l'accompagnement de la cavarane.

Je trouvai dans la ville d'Édesse, qu'on appelle aujourd'hui Orfa, le neveu du patriarche avec deux frères jacobites qui m'attendaient, par ordre du patriarche, pour me servir de guides jusqu'au monastère. Je trouvai aussi l'évêque Minas, frère cadet du même patriarche, qui m'attendait dans la ville de Gargar, pour informer de mon arrivée son frère que, du village d'Orbis, peu éloigné de ladite ville (2), j'avais moi-même avisé, en lui envoyant un homme exprès.

Cinq jours après mon arrivée dans le monastère, parut l'évêque Thomas, frère aîné et vicaire général du patriarche, lequel, après beaucoup de compliments, excusait son patriarche qui n'avait pas pu venir, ainsi qu'il l'avait promis, parce qu'il avait craint qu'on n'exerçât une très grande persécution contre lui, à cause des bruits déjà répandus dans la nation à Caramit et en d'autres lieux, sur le motif de notre venue, les Jacobites croyant que nous voulons nous aboucher dans le dit monastère, pour changer leur foi et pour damner leurs saints Pères. Parti de Caramit comme médecin, pour assister ledit évêque Minas son frère, qui avait faussement publié être fort malade à Gargar, il assurait, néanmoins, qu'il avait autorité et ordre d'accepter et ratifier, autant qu'il était nécessaire, au nom de son patriarche.

(1) L'ex-patriarche Néhémé et son frère David sont mentionnés dans *Oriens christianus*, p. 1404-1406. Le premier s'était fait musulman. Le repentir et les persécutions des Turcs l'amenèrent à Rome.

(2) Sur la carte allemande de l'Asie Mineure par Kiepert (1841), je trouve auprès de Gerger le village d'Oldisch, qui est peut-être le même qu'Orbis.

Je lui dis que mes instructions étaient de visiter et saluer son patriarche, de traiter directement avec lui en personne et que, puisque je m'en trouvais seulement éloigné de trois journées, il se contentât de me laisser aller avec un habit du pays, par conséquent plus travesti que nous l'étions, dans quelque endroit moins suspect, où l'on me laisserait aller seul, puisque je savais la langue arabe.

Il répondit que ce n'était pas le moment qu'aucun de nous parût à Caramit ou dans les environs, à cause de la rumeur grande que notre arrivée avait produite dans la nation, parce que ce serait non seulement notre ruine et la leur, mais encore celle des intérêts que nous avions à traiter; mais qu'avec le temps, dans une occasion plus propice, et les bruits une fois calmés, il ferait en sorte que son patriarche s'abouchât avec moi à Alep; que c'était lui qui gouvernait tout le patriarcat, le défendait auprès des ministres des Turcs avec lesquels, en qualité de médecin, il avait beaucoup d'amitié et de relations, et bien que la dignité patriarcale se trouvât dans la personne de son frère, lui néanmoins, il disposait de toute chose, et que le patriarche n'accepterait ni ratifierait rien qui n'eût été disposé par lui. Il montrait, comme signe de son autorité générale et que cette négociation était entre ses mains, deux brefs apostoliques avec deux lettres du cardinal de San Severino, son protecteur, plus d'autres écritures et traductions en arabe, envoyées de Rome, et les sceaux du patriarcat avec lesquels il est d'usage de cacheter toutes les expéditions, insistant pour que je traitasse avec lui et ne perdisse plus de temps. Je me décidai donc à traiter avec lui et je lui donnai la traduction en arabe du bref apostolique, que je portais pour ma recommandation, et des lettres du cardinal protecteur et de Néhémé, son frère, lui disant de les conserver jusqu'à ce que je m'abouchasse avec son patriarche, ayant pour commission de lui remettre les originaux en main propre; je lui donnai aussi la lettre de Safer adressée à son patriarche, par laquelle il lui recommandait de me renvoyer vite, bien expédié et consolé.

J'assurai alors ledit évêque des nombreuses faveurs et grâces que le Saint-Siège apostolique avait faites au patriarche, à la nation ainsi qu'à son frère qui se trouvait à Rome; que, tout d'abord, on leur avait accordé tout ce qu'ils avaient demandé

dans leur lettre; et, par exemple, que, quelques mois auparavant, la traduction de la bulle de la confirmation apostolique dans le patriarcat d'Antioche avait été faite, laquelle contient la profession de foi. Je lui fis voir aussi la traduction des privilèges patriarcaux et de la concession du pallium, lui demandant la ratification de ladite profession de foi et du serment de fidélité contenu dans ladite bulle, au nom de son patriarche.

Il lut chaque chose avec grand contentement et ratifia avec beaucoup d'obéissance et de dévotion lesdites bulles et profession de foi clause par clause, disant que la même chose se trouvait dans tous leurs livres; mais, arrivant à l'acceptation du concile de Calcédoine, il s'arrêta en disant : « Ceci ne peut pas se publier à la nation, ni au vulgaire tout d'un coup, mais bien au bout d'un certain temps, après avoir bien établi l'obéissance et la bienveillante bonne volonté de toute notre nation envers le Siège apostolique. » Il en arriva finalement à la damnation de Dioscorus, où il s'écria avec chaleur : « Dioscorus excommunié! Dioscorus n'est pas damné. Dioscorus est saint, et le principal Père de notre nation jacobite. Cela ne se peut accepter, parce que si, par hasard, notre nation savait que nous damnons Dioscorus, nous serions de suite privés du patriarcat, mis en pièces et lapidés par toute la nation. »

Le vicaire continua à lire le reste de la profession et, relativement aux conciles de Constantinople, les deuxième et troisième œcuméniques, comme les Jacobites ajoutent au *Trisagion* (Sanctus) : *Qui crucifixus est*, et prétendent que dans le Christ, Notre-Seigneur, il y a une seule nature de deux, une seule volonté de deux et une seule résolution de deux, il dit : « Nous appliquons le *Sanctus* et le crucifiement seulement au Christ, et non pas à la souveraine Trinité. » Il ne s'opposa à rien autre, accepta tout le reste, et en particulier la subordination au Saint-Siège apostolique, disant : « Nous serons toujours obéissants au Siège apostolique, en le tenant pour chef et supérieur, et nous ferons en sorte qu'il soit fait mention, dans toutes nos églises, du nom de Sa Sainteté le Pape; mais Dioscorus, nous ne le pouvons pas damner. » Ensuite, il me fit beaucoup d'instance pour que je lui remisse les lettres du patriarche Néhémé, son frère, afin qu'en voyant ce qu'il lui écrivait relativement au concile de Calcédoine, il pût mieux con-

clure cette négociation, se plaignant de moi, parce que je n'avais pas envoyé de suite d'Alep lesdites lettres et parce que j'avais tant tardé à paraître.

Je lui remis finalement lesdites lettres qu'il ouvrit. Elles étaient fort longues, écrites en chaldéen. Après les avoir lues toutes et bien examinées, il dit : « Comment est-il possible de damner celui que, pendant tant de temps, nous avons sanctifié et tenu pour Père de l'Église? Je m'étonne beaucoup du patriarche Néhémé mon frère qui, connaissant la nature de la nation, la haine et la malveillance qui nous entourent, la tyrannie au milieu de laquelle nous vivons, vous a fait venir en Orient avec tant de périls, de peines et de dépenses, et s'est imaginé conclure toute cette affaire par lettres. Loué soit le Seigneur que mon patriarche ne soit pas venu ici! Les personnages qui vous ont envoyé en ce pays ne savent pas les misères et les persécutions auxquelles nous sommes en butte. Si vous voulez que cette négociation soit menée à bonne fin, laissez-nous faire; nous *sèmerons* l'acceptation de ce concile au milieu de notre nation, petit à petit, et avec toute habileté. Pour arriver à cela, retirez-vous le plus vite possible à Alep; ne vous ouvrez avec qui que ce soit de nos affaires, car nous dirons et ferons ce qui sera nécessaire. »

Je lui répliquai que, puisque les Jacobites reconnaissaient l'Église romaine pour chef et supérieur, ils étaient tenus à accepter et ratifier généralement et en détail, tout ce que ledit chef accepte et condamne, parce qu'autrement ils ne seraient pas obéissants; car l'obéissance, sans l'acceptation dudit concile, serait imparfaite, puisqu'il y manquerait ce qu'il y avait de plus nécessaire.

Il répondit que cette acceptation ne pouvait pas se faire, parce qu'il avait déjà été découvert et répandu dans la nation que nous voulions leur faire condamner leurs saints maîtres et Pères, mais que cela se ferait une fois le bruit passé et la nation calmée.

J'insistai nouvellement pour qu'au moins il acceptât dès lors, lui seul, secrètement, le concile de Calcédoine et la condamnation de Dioscorus et qu'il envoyât sa profession de foi copiée, comme déjà d'autres fois il avait envoyé ses lettres et professions.

Il répondit qu'il ne pouvait pas même le faire secrètement,

parce que cela serait de suite découvert, à cause des bruits répandus dans la nation et qui prendraient de la consistance. Mais que, si je voulais la véritable union avec la sainte Église romaine, je les laissasse faire, que je retournasse à Alep au plus tôt, si je ne voulais pas me trouver en butte à quelque persécution et causer la ruine du monastère où j'étais. Il dit de plus : « Déjà nous avons accepté et envoyé, signée et cachetée, la profession de foi envoyée à nous du Saint-Siège par le patriarche Néhémé, notre frère, lequel nous a écrit qu'elle a été examinée et acceptée par le Saint-Siège apostolique. Dans celle-là il n'y avait pas tant de choses exprimées que dans celle-ci. » Et il demanda pourquoi le concile de Calcédoine avait excommunié Dioscorus, qui n'était pas un lettré, mais un personnage de vie simple, religieuse et sainte.

Je lui affirmai que la profession donnée au patriarche Néhémé par le cardinal protecteur, et envoyée à eux par le Siège apostolique, était la même que celle que je venais de lui faire voir, que ce qui était contenu dans l'une tacitement et en substance, était exprimé dans l'autre pour une plus ample déclaration, et que Dioscorus avait été condamné par le concile de Calcédoine, parce qu'il avait approuvé les actes et les hérésies d'Eutychès, puis à cause de son orgueil, de son opiniâtreté et d'autres causes, comme le dit le concile de Calcédoine.

Il répondit que Dioscorus n'approuva point l'opinion d'Eutychès, attendu qu'eux, Jacobites, sont Dioscoriens et ont toujours condamné et condamnent encore les hérésies d'Eutychès, ainsi que leur auteur, lequel confondait et mêlait les deux natures en une, tandis qu'eux, en opposition avec cette doctrine, disent que les deux natures en Christ, Notre-Seigneur, se sont unies et ont fait une nature personnelle de deux natures impersonnelles, mais sans mélange ni confusion; puis il racontait l'histoire de Dioscorus, comme faussement elle est contenue dans leurs livres, et, à l'aide de cela, il voulait prouver que Dioscorus avait été calomnié et condamné à tort par le concile de Calcédoine, n'ayant commis aucun péché de nature à le faire condamner et excommunier, bien que, dans son indignation, il se fût montré altier en quelque chose.

A ce discours, on lui montra avec beaucoup de répliques et de raisons, que Dioscorus avait été justement réprouvé et con-

damné, et que son histoire ne disait pas la vérité; mais il réfutait et niait tout ce qu'on pouvait dire contre Dioscorus.

C'est pourquoi on lui affirma à plusieurs reprises que, s'ils voulaient être catholiques et obéissants à la sainte Église romaine, ils étaient obligés d'accepter complètement le concile de Calcédoine, et de se conformer en tout à la sainte Église romaine, laquelle, toujours gouvernée par l'Esprit-Saint, ne peut jamais errer, et que, pour cela, ils eussent à condamner Dioscorus; qu'abandonnant ces nouveautés superflues de mots et de tempéraments trouvés par eux contre la détermination dudit concile, à l'aide desquels ils disent : « une nature personnelle provenant de deux natures impersonnelles sans mélange ni confusion, » ils devaient professer librement une personne et deux natures, deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, Notre-Seigneur, conformément audit concile, accepté par la sainte Église romaine.

Il répondit alors que les Latins et les Grecs n'avaient pas su trouver le tempérament de mots et d'expressions dans cette proposition, comme les Jacobites avaient su habilement le trouver; mais il affirmait que, dans la signification, c'était la même chose que ce que tient l'Église latine, bien que différant seulement par les mots.

Je lui répliquai qu'il devait alors et d'autant plus, sans nouvelle difficulté, accepter la détermination dudit concile, puisqu'il affirmait que la signification était la même, et qu'il ne devait pas élever de doute sur l'adhésion du patriarcat ni s'effrayer des bruits de la nation, parce qu'on devait espérer, en s'y prenant adroitement, qu'on leur démontrerait la vérité et qu'on les ramènerait aisément; j'ajoutai que, dans le cas même où il surgirait quelque désordre à leur désavantage, le Siège apostolique leur rendrait au double ce qu'ils pouvaient perdre en pareil cas, outre que c'était pour eux une obligation de le faire, tant pour le salut de leur âme que pour celui du peuple.

Il répondit de nouveau que cette acceptation se ferait avec le temps et après que les murmures de la nation seraient calmés, me conseillant de me retirer le plus vite possible à Alep; que je les laissasse faire eux-mêmes, me mettant en avant les persécutions qu'on souffre en Orient, et particulièrement celles qu'ils avaient endurées après le départ du patriarche Néhémé, leur

frère, et tout l'argent qu'ils avaient dépensé pour se libérer.

Après cela, je l'entretins de la rectification de l'année, de la correction du calendrier faite nouvellement par l'Église romaine, et des causes de cette correction, lui remettant quelques calendriers arrangés à la manière chaldéenne, et je lui assurai qu'à cette rectification avait concouru le patriarche Néhémé, leur frère, lequel avait signé de sa main, à leur intention, en insistant pour qu'ils voulussent bien l'accepter et le publier dans la nation.

Ayant entendu et lu ce que je lui proposais au sujet de cette correction, il répondit que, se trouvant sous la domination turque, ils ne pouvaient accepter une semblable rectification si elle n'était acceptée en même temps par d'autres nations, parce qu'eux faisant seuls ce changement en Orient, leurs adversaires les accuseraient d'avoir conclu l'union; mais que, concurremment avec d'autres nations orientales, ils s'engageaient à le faire.

Le second jour, je me retirai avec ledit évêque, et je l'entretins seul à seul; je lui affirmai que je le savais le plus lettré des Jacobites, un homme supérieur, qui n'avait peur d'aucun de sa nation, attendu que tout le monde s'en rapportait à son avis; qu'on serait content de ce qu'il ferait; qu'il n'avait pas peur des officiers turcs, étant leur médecin, ami et favori, et, en outre, puissant au point de sauver lui et nous de toute persécution. Je le priai de nouveau secrètement, comme bon ami de lui et de son frère, et comme désireux de mener à bonne fin toutes leurs affaires, pour qu'il acceptât et souscrivît très secrètement, entre moi et lui, ladite proposition. Il déclara de nouveau ne pouvoir le faire. Finalement, je le priai de ne pas être cause que nous perdissions les peines et les dépenses que nous avions supportées pour eux, et ses frères la réputation et les bonnes grâces qu'ils avaient acquises auprès du Siège apostolique, puisque déjà, dans la première profession qu'ils avaient envoyée à Rome, ils déclaraient généralement accepter et condamner tout ce qu'accepte et condamne la sainte Église romaine. Comme il se refusait toujours à souscrire, je le priai de me dire s'il était mû par une autre raison qui l'empêchait de ratifier entièrement ladite profession.

Alors il me dit ouvertement qu'il ne pouvait pas accepter ni

ratifier la profession du concile de Calcédoine avec la condamnation prononcée contre Dioscorus, non seulement à cause des raisons qu'il m'avait indiquées, mais encore parce qu'il agirait contre son opinion, ayant pour certain que Dioscorus est saint au ciel; qu'il avait fait des miracles auprès d'eux; qu'en acceptant le contraire de ce qu'il croit, il écrirait le faux, et agirait contre sa conscience et contre Dieu, et que de cette proposition il ne pouvait se départir, ni pour aucune chose au monde, ni par complaisance pour amis ou parents. Il affirmait, en outre, que Dioscorus était auprès d'eux en telle vénération et sainteté que, si on ne le nommait pas dans leur messe, beaucoup croiraient que cette messe n'est pas parfaite.

Je le priai de vouloir bien écrire tout cela de sa main, afin que je pusse le montrer à la Sainteté de notre maître. Il répondit qu'il ne pouvait pas le faire pour le moment, étant fort occupé avec beaucoup de gens de sa nation; mais que de Caramit il écrirait *in extenso*, rendant compte de toute chose au Siège apostolique. Il demanda aussi par écrit tout ce que nous voulions du patriarche au nom du Siège apostolique. Je fis, en conséquence, écrire en arabe par son prêtre Abdelnor, qui avait été professeur au collège des Orientaux à Rome, et venu alors en sa compagnie, les points suivants :

Primo. Que je lui demandais la ratification de la profession de foi, avec l'acceptation expresse du concile de Calcédoine, et la condamnation de Dioscorus, et la ratification du serment de fidélité, telle qu'elle est contenue dans les copies remises à lui en langue arabe, laquelle ratification j'avais déjà promise à Rome comme procureur du patriarche, et que j'insistais beaucoup à l'avoir, afin de pouvoir lui remettre la bulle et le pallium patriarcal.

Secundo. Qu'ils envoyassent quelques sujets capables d'enseigner dans le collège qu'on allait ériger pour leur nation à Rome, et des livres de science à imprimer en langue arabe et chaldéenne, pour l'aide de leur propre nation.

Le vicaire prit ce mémorandum et les copies des traductions des bulles, de la profession et du serment, et promit de traiter de tout cela à Caramit avec le patriarche, son frère, et de répondre. Puis, le vicaire m'ayant présenté ensuite quelques fruits et biscuits pour mon retour, je lui offris en échange quelques

gentillesses de Venise, et je partis, le jour suivant, du monastère de Mar-Abihaï en sa compagnie; le soir, nous logeâmes ensemble dans le village d'Orbis, où l'on raisonna pendant quelque temps, comment en Christ, Notre Seigneur, il n'y a pas une personne humaine, mais seulement une divine, et comment il y a deux natures substantielles et non accidentelles, deux volontés et deux opérations, et comment, quand les Jacobites disent une nature personnelle de deux natures impersonnelles, on pourrait de cette proposition conclure contre eux qu'il y a trois natures. On raisonna aussi des sciences et de la manière de les étudier, lui-même ayant proposé ces questions et ces raisonnements.

Ce même soir-là, à minuit, le vicaire m'envoya son prêtre Abdelnor, avec un billet de sa main, me disant que je devais partir d'aussi bonne heure que possible, à cause des murmures qui s'élevaient alors dans ce village, et aussi dans la ville de Gargar sur notre compte; que beaucoup allaient disant que nous avions porté dans une caisse le patriarche Néhémé, leur frère, et qu'on avait fait union et ligue entre Franks et Chaldéens; que nous avions apporté à ces derniers des armes et de l'argent; que, pour toutes ces raisons, je devais hâter mon départ pendant la nuit.

Mais, tenant pour certain que tout cela était une invention du vicaire, je lui répondis qu'ayant un firman du Grand-Turc pour visiter les Églises de Jérusalem et du Levant, je n'avais pas peur. Je partis, cependant, du village d'Orbis, le matin suivant, trois heures après le jour, et je fus accompagné de beaucoup de prêtres, de frères et de laïques de ce village avec beaucoup de courtoisie; je leur donnai une respectable aumône, comme je l'avais fait dans le monastère où j'étais resté, et j'arrivai à Alep, sans autre rencontre ni empêchement, le 1er décembre.

Avec le vicaire, j'étais resté trois jours, traitant avec lui plutôt de nuit que de jour. Si je ne pus traiter plus d'affaires ni d'une meilleure manière, c'est parce que nous étions interrompus par des gens qui venaient le visiter, et à cause du peu de champ qu'il me donnait en s'étendant sur d'autres sujets, puis en m'obligeant à quitter le monastère dès le second jour.

Ayant vu ensuite le peu d'intention qu'avaient ce patriarche et son vicaire de s'aboucher avec moi, je m'en allai dans la ville

de Sis, en Caramanie, vers le patriarche de l'Arménie Mineure, et de là à Damas, vers le patriarche d'Antioche, du rite grec, et à Jérusalem, vers le patriarche de cette ville. Je raconterai séparément ce que j'y ai fait. Puis, revenant à Tripoli, par ordre du Siège apostolique, mes compagnons retournèrent à Rome, et moi, à Alep, où je cherchai de nouveau, par le moyen de Safer, à me mettre en rapport avec son patriarche, lui écrivant que mon retour était uniquement à son intention, et seulement pour finir ses affaires.

En réponse à la mienne, je reçus beaucoup de lettres du même vicaire, au nom dudit patriarche, dans lesquelles il s'excusait de ne pouvoir faire autre chose, à cause du tapage qu'avait suscité ma venue dans ce pays-là, et aussi à cause des persécutions qu'il avait subies, ayant dû payer beaucoup d'argent pour se libérer; il ajoutait qu'ils avaient déjà écrit à fond à Rome, à Sa Sainteté et au patriarche Néhémé, leur frère, en réponse à ce que je demandais, et que, par conséquent, ils devaient attendre de nouveaux ordres demandés par eux à Rome, attendu que cette négociation ne pouvait pas se terminer dans un espace moindre de cinq années, leur nation étant grande et dispersée en beaucoup de pays; il alléguait encore beaucoup d'autres raisons, ainsi qu'il résulte de ses propres lettres, envoyées par moi au cardinal protecteur.

Comme je ne pus obtenir du patriarche Néhémé, qui se trouvait à Rome, et auquel j'adressai plusieurs lettres pressantes, d'autres recommandations auprès dudit patriarche David et du vicaire, ses frères, par lesquels j'avais été écarté et traîné longtemps, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, je partis d'Orient, le 1er du mois d'août passé, par ordre du Siège apostolique, laissant les affaires de ce patriarche et de la nation jacobite dans l'état susindiqué.

Pendant que je restais à Alep et dans d'autres villes de la Syrie, je ne manquai pas de traiter de l'union avec quelques évêques et principaux personnages de la nation jacobite. Après qu'ils avaient été informés et instruits autant que possible dans la profession de la sainte foi, quelques-uns se reportaient à ce que ferait et accepterait leur patriarche, auquel, disaient-ils, appartenait cette négociation; d'autres, s'opposant seulement à la condamnation expresse de Dioscorus, acceptaient tout le reste

de la profession de foi, disant : « Nous ne sanctifierons pas Dioscorus, mais nous ne le damnerons pas, l'ayant tenu pendant tant de temps pour saint. » Quelques autres, tenant pour certain que Dioscorus n'avait jamais approuvé les actes et hérésies d'Eutychès, dirent : « Nous condamnons Eutychès et tous ses adeptes et adhérents, qui ont dit et diront comme Eutychès, acceptant encore tout le reste de la profession de foi. » Parmi ceux-ci furent plusieurs des principaux d'Alep, parents de Safer, lesquels écrivent à Votre Béatitude.

Seul de toute la nation jacobite, Safer, n'ayant pas réussi à faire venir à Alep son patriarche, ainsi qu'il l'espérait et me l'avait promis, accepta et professa entièrement entre mes mains la profession de foi, la souscrivant de sa main et la cachetant de son sceau, affirmant de plus publiquement qu'à la suite d'une illumination divine, il acceptait et condamnait tout ce qu'avait accepté et condamné la sainte Église romaine; pour cela, il envoie sa profession de foi et des lettres à Votre Sainteté, au cardinal protecteur et au patriarche Néhémé, qui se trouve à Rome.

Ce Safer est des premiers de la nation jacobite et encore des autres nations chrétiennes d'Alep, diacre et vicaire de son patriarche; homme de cinquante-cinq ans et de grandes affaires; il tient en ferme les douanes et les coins des monnaies d'Alep, et il est fort estimé des officiers du Turc; il s'est toujours montré obéissant au Siège apostolique et désireux de l'union de son patriarche et de sa nation avec la sainte Église romaine, ainsi que cela se voit par ses lettres et par ses actes.

Le Siège apostolique, à l'intercession du cardinal protecteur de cette nation, le jugea digne des privilèges de comte palatin et de la Chaîne-d'Or, dont les insignes lui furent remis par moi, l'an passé, à Alep, en présence de beaucoup de témoins, avec l'interprétation de ses privilèges. C'est pourquoi il rend des grâces infinies au Siège apostolique et à Votre Béatitude, et accepte volontiers les recommandations qui lui furent adressées avec un bref particulier, promettant de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour l'union de son patriarche et de sa nation avec la sainte Église romaine. Que le Seigneur, par sa sainte grâce, nous accorde au plus tôt cette union et obéissance, comme c'est le désir de tous les catholiques!

La nation jacobite est dispersée dans les villes, terres et campagnes de la Syrie, de la Mésopotamie et de la Babylonie, parmi les autres nations, au nombre de cinquante mille maisons, dont la plus grande partie est pauvre et vit de travail journalier. A Alep et à Caramit, il y a plusieurs maisons riches et d'une honnête aisance, d'autres qui vivent de négoce et de trafic.

L'église patriarcâle de cette nation est dans la Mésopotamie, hors la ville de Mardyn, dans le monastère de Zag-Faran; mais le patriarche réside dans la ville de Caramit, pour sa plus grande commodité et tranquillité. Cette nation est soumise et obéissante à son patriarche David; mais elle est gouvernée par l'évêque Thomas, frère aîné et vicaire général du même patriarche David, sous l'obédience duquel vivent pour le présent les prélats suivants :

Jean, métropolitain de Jérusalem, pour les Jacobites (1),
Michel, archevêque de Damas;
Jacob, archevêque d'Édesse (Orfa ou Raha) (2);
Minas, frère du patriarche, archevêque de Sour;
Éphrem, archevêque dans la même province;
Jacob, archevêque de Bisuairie (3);
Abraham, évêque d'Aatafra (4);
Melchez, évêque de Saint-Melchi (ou Malcho) en Tur;
Jésus, évêque du monastère de Deiroloomor (5);
Abelmedieh, évêque dans la province de Tur;
Élie, évêque à Salach;
Élie, évêque dans le monastère de Sainte-Croix en Zach (6);
Gazel, évêque de Tarach;
David, évêque de Maadan (7);
Pilate, métropolitain de Mossoul et d'Orient (8);

(1) Thomas de Jésus ajoute : « appelé par les Jacobites *le cinquième patriarche* ». Tous les évêques qui suivent sont mentionnés dans *Oriens christianus*, où il est facile de les trouver à la série chronologique de chaque siège, tome II.

(2) Assemani l'appelle Michel. (*Oriens christianus*, tome II, page 1440.)

(3) Ou Beth-Sura. (*O. C.*, tome II, page 1603.)

(4) Ou Natapha. (*O. C.*, tome II, page 1606.)

(5) Auprès de Baalbek. On croit que ce Jésus était évêque de Baalbek. Il ne me paraît pas que notre texte ait confondu ce prélat avec Michel, évêque de Damas, cité plus haut, comme le supposent Assemani et Le Quien. (*Oriens christianus*, tome II, pages 1427 et 1476.)

(6) Résidence des évêques de Haé. (*O. C.*, tome II, page 1502.)

(7) Il s'appelait aussi Denys. (*O. C.*, tome II, page 1512.)

(8) Il était le maphrian, ou primat des Jacobites orientaux. Voir l'explication de cette dignité dans *Oriens christianus*, tome II, pages 1533 et 1558.

Gazel, archevêque de Maipherchin (Maipheracta);
L'archevêque du monastère de Mar-Abihaï (1);
Ananias, évêque de Sainte-Bertonie (2);
Jean, évêque de Haret-Baret (Zaïd);
Isaac, archevêque de Chypre;
Siméon, archevêque de Caramit;
Habib, évêque.

Les plus lettrés de cette nation sont les suivants :

L'évêque Thomas, vicaire général du patriarcat;
Le patriarche Néhémé, qui est à Rome;
Le patriarche David, résidant à Caramit;
L'évêque de la Bisuairie;
L'archevêque Moyse, qui est à Rome;
Le frère Thomas du monastère de Zag-Faran;
Le frère Behra, du village du Cusur;
Le frère Jacob, son frère.

Dans les susdites provinces, il y a beaucoup de monastères de la nation jacobite, des églises, des frères, des diacres nombreux, que je n'ai pu visiter à cause de l'isolement dans lequel m'a tenu Thomas, le vicaire général. Je visitai, néanmoins, les églises des Jacobites à Tripoli, à Hama (Aumanin), à Damas, à Neph, à Jérusalem, à Alep, à Orfa, à Orbis, et dans le monastère de Mar-Abihaï, à Gargar, parmi lesquelles, à l'exception de celles de Jérusalem et d'Alep que je trouvai bien tenues, toutes les autres étaient sans images, mal gouvernées, le Saint-Sacrement dans des boîtes en bois, sans lumières ni lampes, les fonts baptismaux découverts et sans eau, parce que chaque fois qu'ils baptisent ils la bénissent à nouveau; les ornements de l'autel et de la messe étaient tenus sans aucune propreté, sordidement même; d'huiles saintes, ils n'en ont d'autre dans l'église que le chrême appelé *miron*, que le patriarche bénit, tous les sept ans, avec beaucoup de fleurs et de choses odoriférantes. L'huile des catéchumènes, ils ne l'ont pas, et l'huile pour les malades, le prêtre la bénit sur quatre lumières placées en croix; il oint le malade de cette huile après avoir récité beaucoup d'évangiles et de prières. Le sacrement

(1) Assemani croit que l'évêque de Samosate résidait dans ce couvent. (*Oriens christianus*, tome II, pages 1461 et 1601.)
(2) Ou Bar-Aphtonie. (*O. C.*, page 1603.)

de la confession est peu fréquenté, et il y a beaucoup de Jacobites qui communient sans confession auriculaire.

LES HÉRÉSIES ET ERREURS PRINCIPALES DE LA NATION JACOBITE. — Ils disent qu'en Jésus-Christ, Notre-Seigneur, il y a, après l'union hypostatique, une nature personnelle résultant de deux natures impersonnelles, bien qu'ils ajoutent : sans mélange, ni confusion, ni altération.

Ils disent encore qu'il existe en Notre-Seigneur une substance résultant de deux, une essence de deux, une volonté de deux, une opération de deux.

Ils acceptent le deuxième concile d'Éphèse, qui est condamné, et à l'encontre ils condamnent le quatrième concile universel, celui de Calcédoine.

Ils sanctifient Dioscorus, Sévère, Pierre, Macaire et Jacob, duquel ils ont été appelés Jacobites, et, au contraire, ils condamnent saint Léon, pape.

Ils ajoutent dans le *Trisagion : Qui crucifixus est pro nobis*, en disant que cette addition, ils l'appliquent seulement à Christ, Notre-Seigneur, et non à la sainte Trinité.

Ils n'acceptent pas les conciles de Constantinople, qui sont les deuxième et troisième œcuméniques, ni les autres conciles œcuméniques célébrés depuis.

Ils affirment qu'eux seuls, avec les Arméniens, les Coptes et les Abyssins, représentent l'Église catholique, et que tous les autres chrétiens sont en dehors d'elle.

Ils tiennent qu'avant le jugement universel, personne n'entre au paradis ou en enfer.

Bref, telles sont, avec beaucoup d'autres, les hérésies et erreurs que les Jacobites se laissent enseigner dans leurs catéchismes et livres, dont, comme témoignage, j'ai rapporté plusieurs que j'ai déjà traduits en latin.

Les susdites hérésies et le susdit schisme de Dioscorus, Sévère et Macaire, subsistent encore dans la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie et autres parties de l'Orient, non moins que l'hérésie de Nestorius dans la plus grande partie des Chaldéens, en Babylonie et autres provinces voisines; leurs adeptes s'y sont multipliés, de telle sorte que ces nations sont déjà nommées qui jacobite, qui nestorienne.

BIBLIOGRAPHIE

Religion.

VITEAU (abbé J.). — *Passions des Saints Ecatherine et Pierre d'Alexandrie, Barbara et Anysia*, publiées d'après les manuscrits grecs de Paris et de Rome, avec un choix de variantes et une traduction latine. Paris, Bouillon, in-8°, 297 p.

PETROV (N.-J.). — *Catalogue du musée d'archéologie religieuse de l'académie ecclésiastique de Kiev* (en russe). Kiev, imprimerie Kortchak-Novitskii, in-8°, 291 p.

BUSSY (P. Paul-J. de). — *Exposition de la doctrine catholique par les grands écrivains français*. Textes recueillis et annotés. Tours, Mame, 12-384 p.

BERGAIGNE (Abel). — *La religion Védique, d'après les hymnes du Rig-Véda*. Paris, Bouillon, in-8°.

SCOTT (Hugh. M.). — *Origin and development of the Nicene theology*. Chicago, Theological Seminary Press, in-8°, IX-390 p.

ROUSTAIN (E.). — *L'éducation des apôtres d'après les évangiles synoptiques*. Valence, Ducros, in-8°, 66 p.

C. TONDINI DE QUARENGHI. — *La Russie et l'union des Églises*. Paris, Lethielleux, in-12, 188 p., suivi de *La réforme du calendrier russe*.

Ch. DUPUIS. — *Russie et Pologne* (*Annales de l'École libre des sciences politiques*, janvier 1898.)

P. PISANI. — *Question d'Orient : les Russes en Syrie*. (*Correspondant*, 10 mars 1898.)

J.-B. CHABOT. — *Une lettre de Bar Hebreus au catholicos Denha Ier*. (*Journal Asiatique*, janvier-février 1898.)

..... — *Mgr Gregoire Palamas. La mort de Mgr Palamas et la communauté grecque de Paris*. (*L'Orient et la Turquie*, 19 et 26 mars 1898.)

J. Parisot. — *Liturgies comparées.* (*Revue des Sciences ecclésiastiques*, mars 1898.)

O. Klopp. — *Introduction de la Réforme en Prusse.*

La Russie et la Crète. (*Historisch-politische Blaetter*, mars 1898.)

J.-J. O'Shea. — *Russian orthodoxy and the bull on anglican orders.* (*American catholic quarterly Review*, janvier 1898.)

Sokolov. — *L'Orient chrétien*, par l'archimandrite Porphyre Ouspenski. (*Journal du ministère de l'Instruction publique*, février 1898.)

Mgr Terzian. — *Tableau des œuvres arméniennes catholiques d'Adana et Tarse*, de 1892 à 1898, in-4°, 10 pages.

Histoire et géographie.

Muratov (N.-A.). — *Études grammaticales sur le vieux slave* (en russe). Moscou, Dumnov, in-8°, 170 p.

Lekhnitskii (M.). — *Signification et origine* du nom « *Slovène* » ou « *Slavian* », *dans la chronique de Nestor* (en russe). Kiev, imprimerie de V. Kuvjenko, in-8°, 52 p.

Karppe (M.). — *Mélanges assyriologiques et bibliques.* Paris, Leroux, in-8°, 107 p.

Philippson (Alfr.). — *Thessalien und Epirus; Reisen und Forschungen.* V. H. Kühl, in-8°, xi-422, (8 planches).

Roussel (abbé). — *Comment Warnahaire, à l'aide de la légende grecque des saints jumeaux, a composé sur ces saints la légende langroise.* Langres, Rallet-Bideaux, in-8°, 106 p.

Rey (le baron). — *Les Grandes Écoles syriennes du IVe au XIIe siècle.* Paris, Leroux, in-8°, 36 p., 1898.

Tisdall (Rev. W. S. C.). — *The conversion of Armenia to the christian faith.* New-York, Heming-Revell Co, in-12, 256 p.

Miller (W.). — *The Balkans: Roumania, Bulgaria, Servia and Montenegro.* London, Putnam, in-8°, xix-476 p.

H. de S. G. — *De la Save à l'Adriatique.* Angers, Lachèze, in-8°, 151 p.

Ivan Vazov. — *Sous le joug turc* (*Pod igoto*). Roman de la vie des Bulgares à la veille de leur libération, traduit du bulgare par V. Andreev, avec une préface de M. Louis Léger, professeur au Collège de France. Paris, Jouve, in-12, 615 p.

Max Choublier. — *La question d'Orient depuis le traité de Berlin.* Paris, Rousseau, in-8°.

I. de Malkhazouny. — *Le panslavisme et la question d'Orient :* Essai sur l'origine et l'établissement des Slaves méridionaux dans la péninsule illyrique. Paris, Féchoz, 1898.

Le P. Léonce M. Alishan, mékitariste. *Sissouan,* Description physique. géographique, historique et littéraire de la Cilicie arménienne et histoire de Léon le Magnifique, in-4°, Venise, Saint-Lazare.

Périodiques.

Revue des questions historiques, avril 1898. — I. *Les élections épiscopales sous les rois mérovingiens*, par M. l'abbé Vacandard. — II. *Yves de Chartres et le droit canonique,* par M. Paul Fournier. — III. *De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1789 au diocèse du Mans,* par M. l'abbé Froger. — IV. *Le maréchal de Luckner et la première campagne de Belgique en 1792,* d'après les documents du ministère de la guerre, par M. Arthur de Ganniers. — Mélanges : Courrier allemand. — Courrier espagnol. — Chronique : Revue des recueils périodiques. — Bulletin bibliographique. — (32e année, rue Saint-Simon, 5, à Paris.)

Revue de l'Orient chrétien. — Les deux premiers volumes.

1896. Avertissement. — Notre programme. — *La Serbie chrétienne*, par M. le Bon d'Avril. — *Une page de l'histoire de l'Église de Mardin au commencement du XVIIIe siècle,* par le R. P. Scheil. — *Les missions latines en Orient,* par le R. P. Michel. — *L'ordination dans le rite jacobite,* par M. l'abbé Graffin. — *La vie de Mar Joseph Ier,* éditée par M. l'abbé Chabot. — *Acte du concile de Florence pour la réunion des Églises.* — *L'Arménie,* par M. V. Ermoni. — *Fragments d'une chronique syriaque inédite,* par M. l'abbé Nau. — *État religieux des diocèses formant le patriarcat chaldéen,* au 1er janvier 1896, par M. l'abbé Chabot. — *Le syllogue littéraire grec de Constantinople,* par P. L. P. A. A. — *Marcion dans la littérature arménienne,* par M. V. Ermoni.

Mélanges : I. *La lettre d'Anastase le bibliothécaire,* par M. le Bon d'Avril. — II. *La réforme du calendrier,* par M. P. Pisani. — III. *Notice sur les Kurdes,* par M. le Bon Carra de Vaux. — IV. *Doctrine de l'Église chaldéenne sur la primauté de saint Pierre,* par le R. Emmanuel, O. S. B. — V. *M. Gladstone et la question des ordinations anglicanes.* — VI. *Les chrétiens du Malabar,* M. J.-B. Chabot. — VII. *Autonomies ecclésiastiques,* par M. le Bon d'Avril. — VIII. *La question serbe dans l'Empire ottoman,* par M. P. Pisani. — IX. *L'Islam,* par le comte H. de Castries, M. J.-B. Chabot. — Bibliographie.

1897. Notre programme. — *La Bulgarie chrétienne,* par M. le Bon d'Avril. — *Les parties inédites de la chronique de Denys de Tellmahré,* par M. l'abbé Nau. — *Les souvenirs du concile de Florence,* par M. le Bon

Carra de Vaux. — *Les missions latines en Orient*, par le R. P. Michel. — *La prise de Jérusalem par les Perses, en 614*, par M. le Cte Couret. — *Note sur une lettre du sultan Bajazet II au roi de France Charles VIII*, par M. E. Blochet. — *La vie de Mar Benjamin, traduite du syriaque*, par le R. P. V. Scheil. — *Une lettre d'Ibrahim-Pacha à Charles-Quint*, par M. E. Blochet. — *Calendrier de l'Église copte d'Alexandrie*, par M. Léon Clugnet. — *Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya, traduite du syriaque et annotée*, par M. l'abbé Chabot. — *La légende de Bahira ou un moine chrétien auteur du Coran*, par M. le Bon Carra de Vaux. — *L'Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie*, par M. l'abbé Nau.

MÉLANGES : I. *Deux publications nouvelles sur l'Islam*, — II. *Les relations de l'Église et de l'État dans le Bas-Empire*, par M. P. Pisani. — III. *Compte rendu du XIe congrès international des orientalistes*. — IV. *Quelques mots de politique chrétienne, à propos d'un livre russe récent*, par M. le Bon Carra de Vaux. — BIBLIOGRAPHIE.

Le Directeur-Gérant :

F. CHARMETANT.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

ESSAI

SUR LE CHANT LITURGIQUE

DES ÉGLISES ORIENTALES

Le chant, qui constitue chez tous les peuples une partie indispensable des rites religieux, varie, comme les autres formes extérieures du culte, suivant le goût et les habitudes des populations qui l'emploient. Aussi, en conviant la musique à rehausser la splendeur des cérémonies chrétiennes, l'Église n'a-t-elle point prétendu supprimer les instincts artistiques et les manifestations subjectives du beau, acceptées par les différentes races qui composent sa société religieuse.

Dès l'origine, dit M. Bourgault-Ducoudray (1), « la musique chrétienne dut porter la trace du caractère cosmopolite de la religion nouvelle ». Celle-ci « n'étant pas, comme le paganisme, une religion nationale, mais s'annonçant comme la religion de toutes les nations, n'avait aucun motif pour favoriser le goût musical de tel ou tel peuple au détriment de tel ou tel autre ». Telle est la raison des différences par lesquelles la musique ecclésiastique des Orientaux se sépare de la nôtre.

*
* *

Nous n'avons pas à rechercher ce que furent les chants des Églises orientales aux siècles passés. L'absence totale de monuments écrits nous ôte, en effet, tout moyen d'étudier cette musique à des sources directes. A l'exception des Grecs et des Ar-

(1) *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*. Paris, 1877, p. 4, 5.

méniens, les autres rites orientaux n'ont accompagné leurs textes liturgiques d'aucune notation musicale. Les signes de l'alphabet turc ou arabe, employés, suivant leur valeur numérique, par Démétrius de Cantemire, au XVIIIe siècle, constituent le seul essai de notation tenté parmi les Arabes. L'usage de ces signes, utile pour déterminer, d'après les anciens théoriciens, la tablature des instruments et les subdivisions de l'échelle musicale, n'a pas été mis dans la pratique. Souvent les traités ne les mentionnent pas, les plus instruits des musiciens n'en font pas usage, et le peuple s'étonne d'en entendre parler.

La notation arménienne, appliquée à certaines parties des livres liturgiques, est une chironomie d'assez simple apparence; et, dans la pratique, on chante de mémoire, sans se guider expressément sur les signes musicaux.

Parmi les chrétiens des autres rites, Maronites, Syriens et Chaldéens (1), les chants d'église se transmettent, comme les mélodies profanes, par la seule voie de la tradition, sans notation ni livres d'enseignement musical. Les chantres modernes légueront à leurs successeurs le patrimoine musical qu'ils ont eux-mêmes reçu de leurs maîtres et gardé avec une fidélité jalouse. Dans les offices orientaux, les parties chantées occupent une place considérable, que l'usage a, pour ainsi dire, consacrée en l'immobilisant. Tous, prêtres, clercs, assistants, et jusqu'aux enfants, peuvent prendre part au chant liturgique. Excepté les parties réservées à l'officiant, les chants sont exécutés par

(1) Les Chaldéens ont cependant dans leurs livres d'office des indications relatives aux modes du chant, par exemple *qala da-trēn*, « deuxième mode ». De même on trouve au-dessus de certaines syllabes du texte le signe /// représentant une suite de notes, une sorte de neume, dont nous avons un exemple dans cette phrase du début du Canon de la seconde liturgie :

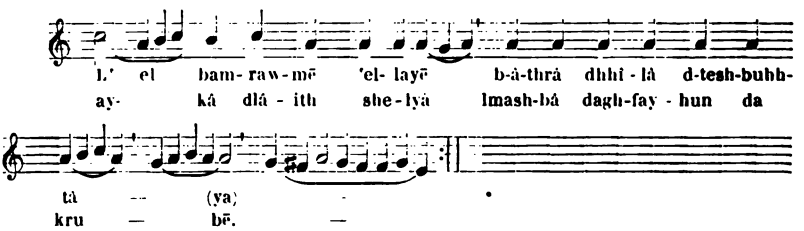

Traduction du texte : « Là-haut dans les hauteurs sublimes, dans le lieu redoutable de la louange, où les chérubins agitent sans cesse leurs ailes... »

tous ceux qui savent lire l'ancien syriaque. Certaines prières sont sues de mémoire et chantées souvent par toute l'assemblée. De cette manière les offices des Syriens diffèrent des cérémonies actuelles des Grecs, où le peuple écoute en silence (1). Les mêmes pièces sont souvent redites, enfin les mélodies sont privées du secours de l'accompagnement instrumental. Ces conditions sont assurément les plus favorables au maintien, par la routine, des airs usuels; mais la routine est mauvaise conservatrice des œuvres d'art, lors même qu'elle croit respecter et défendre les trésors livrés à sa seule garde.

Si les nations de l'Occident qui possédèrent dans de nombreux manuscrits, et plus tard dans des livres imprimés la notation des cantilènes liturgiques, ont pu, jusqu'en ces dernières années, en oublier la vraie leçon et en perdre même l'usage, on est en droit de se demander quelle est, au point de vue de l'antiquité, la valeur de la tradition musicale non écrite des Orientaux.

Il est vrai que, par caractère, ceux-ci gardent plus fidèlement que nous-mêmes leurs anciens usages, et que les arts restent parmi eux depuis longtemps stationnaires, dans la mesure où ces peuples se tiennent plus éloignés de l'influence européenne.

D'un autre côté, l'histoire constate, dans les arts plastiques, la transformation des goûts, accomplie sur place à différentes époques, grâce à l'introduction successive des éléments étrangers qui modifièrent la civilisation antique. Les langues elles-mêmes n'ont pas échappé au changement. Sans doute, les idiomes anciens de l'Orient subsistent essentiellement dans certains dialectes modernes; mais ailleurs ils ont cédé la place à la langue arabe; de sorte que, si l'art musical, moins matériel et, partant, moins saisissable que les produits des arts plastiques, doit être comparé au langage, les chants actuels de la Syrie ne reproduiraient qu'avec de profondes altérations les traits et les caractères de la source originale.

Il est néanmoins certain que la tradition est vivace parmi ces nations orientales. En dépit des différences locales, le chant subsiste fondamentalement le même dans les diverses églises d'un même rite. Il diffère, au contraire, d'un rite à l'autre, pour les

(1) Cf. MACLEAN, *East syrian daily offices*. Londres, 1894, p. XVIII. XIX.

pièces ayant le même texte. Les séparations nationales et religieuses qui se produisirent aux époques historiques connues amenèrent la cessasion de tout rapport entre les chrétiens des différentes sectes, et les rites, bien que sortis d'une source unique, se développèrent en accusant des variations toujours plus profondes, dans les parties accessoires surtout.

*
* *

L'extension de la musique religieuse des Églises orientales est représentée d'abord par les chants de l'Église grecque. Ces chants ont été à notre époque l'objet de travaux spéciaux (1). Au surplus, des recueils notés, en usage parmi les Grecs, ont fixé la tradition, assuré les réformes et facilité l'étude.

L'Église russe possède, depuis le dernier quart du XVIIe siècle, une musique liturgique qui lui est propre. Auparavant, le répertoire musical des Russes se composait de chants grecs anciens, plus ou moins intacts, puis de chants grecs d'importation récente, de mélodies d'origine slave, ou encore venues de Bulgarie et de Serbie, et dont les débris se retrouvent de nos jours parmi les populations qui n'ont pas reçu les réformes musicales d'Alexis Mikhaelovitch (2).

Les plus anciens de ces chants n'ont pas été fixés par l'écriture ; ils subsistent dans la tradition des chantres ou du peuple. D'autres nous sont parvenus dans la notation grecque archaïque du XIIe siècle, telle que nous la présente, par exemple, l'hirmologe des Esphigmènes du Mont-Athos, ou encore certains manuscrits syriaques de liturgie melkite, portant au-dessus du texte les signes doubles et les combinaisons multiples de cette notation médiévale. Cette écriture disparut graduellement. Aux XVe et XVIe siècles, les formes deviennent cursives, et se combinent de façons différentes. Un siècle plus tard, elles cèdent la place aux notes à crochets, puis à la notation sur portées, introduite

(1) Bourgault-Ducoudray, *Études sur la musique ecclésiastique grecque. Mission musicale en Grèce et en Orient (janvier-mai 1875)*. Paris, 1877. — W. Christ et Paranikas, *Anthologia græca carminum christianorum*. Leipsig, 1871. — J. Henning et Sakellaridès, Ἄσματα ἐκκλησιαστικά. Athènes, 1886. — A. Gastoué, *Grecs et Latins*. Tribune de Saint-Gervais, 1897, p. 6, 41, 68, 166.

(2) Voir *Tserkovnoie pinie v-Rossii* (Le chant d'église en Russie), par D. Razumovski, *professeur au Conservatoire de Moscou*. Moscou, 1867-1869, p. 179, 180, 224.

primitivement dans le sud-ouest de la Russie. A la fin du XVIIe siècle et aux débuts du suivant, l'Église russe, rompant avec la tradition, remplaça définitivement ces chants anciens par des compositions polyphoniques dues à des auteurs récents, Bortnianski, Simonovski, Davidow et autres, qui subirent l'influence directe ou médiate des musiciens étrangers, tels que Cimarosa, Paisiello, Martini, Startzer, Galuppi, Salieri, dont la plupart furent à cette époque les hôtes de la Russie.

L'étude des chants arméniens est encore à faire, malgré la publication de Bianchini (1). Ceux de l'Église copte ont été partiellement notés par le P. Blin, de la Compagnie de Jésus, au Caire. Le recueil des chants maronites est actuellement en préparation, de même que celui des mélodies religieuses des Syriens et des Chaldéens, dont nous ne possédons jusqu'ici que de rares exemples.

De même que l'influence de l'art européen a doté l'Église russe d'une musique conçue dans les principes de la composition moderne, ainsi les nations orientales qui reçurent aux siècles passés la civilisation et la langue des Arabes, ont adopté pareillement les modes musicaux de ceux-ci; à moins que l'on ne voie dans la musique actuelle de Syrie la propre forme de l'art syrien. Quoi qu'il en soit, les modes de la musique religieuse des Maronites sont identiques aux modes arabes. Il faut observer cependant que la pratique du chant d'église diffère, parmi eux, de l'exécution profane, et n'admet pas, comme celle-ci, les procédés mélodiques propres à exprimer le sentiment de la passion, et par là, indignes du lieu saint.

A côté des chants proprement liturgiques, en langue syriaque ou parfois en arabe, les confréries et les maisons d'éducation sont en possession de cantiques spirituels versifiés soit sur des mélodies arabes profanes, soit sur des airs de cantiques français.

Les Syriens ont réglé leur musique religieuse suivant une nomenclature différente de celle des modes arabes, et provenant, selon eux, de la réforme musicale entreprise au VIIe siècle par saint Jean Damascène. Si l'élément grec figure, pour une part, dans la constitution de la musique ecclésiastique des Syriens,

(1) Bianchini, *Chants liturgiques de l'Église arménienne*. Venise, 1877.

il n'en a point banni l'élément syrien original, et le travail de réforme semble avoir été moins de constituer les tonalités et les gammes que d'en régler l'emploi suivant les temps de l'année.

Ces chants syriens diffèrent généralement par l'ampleur mélodique des formules propres aux Maronites. En outre, l'usage de transposer régulièrement une même mélodie sur différents modes, conformément aux principes de l'Octoéchos de saint Jean Damascène, multiplie les airs du recueil syrien.

Les Chaldéens, plus éloignés des centres de culture arabe, ont conservé une musique plus simple, mais aussi plus pure d'altérations modales, et plus conforme aux principes diatoniques du chant grec et des modes grégoriens. Mais les chrétiens de ce rite se trouvant répandus sur de vastes étendues de pays, leurs traditions musicales varient d'une province à l'autre.

*
* *

L'analogie que nous constatons dans la constitution mélodique de ces chants et les formules grecques ou grégoriennes n'implique pas identité complète. En effet les degrés des échelles musicales employées par les diverses nations de l'Orient ne correspondent pas avec exactitude aux divisions tonales qui nous sont familières (1), de sorte que la notation de leurs chants, rapportée aux tonalités européennes, et surtout reproduite sur nos instruments à sons fixes, ne sera pas toujours la traduction fidèle de ces mélodies. Les oreilles habituées à ne percevoir d'autres intervalles que le ton et le demi-ton sont portées à rectifier toute autre intonation, parce qu'elles ne s'assimilent pas au premier

(1) Bien que le chant grec puisse être pratiquement rapporté aux gammes européennes, les altérations de l'échelle qui s'entendent dans les modes byzantins proviennent en réalité de la division des intervalles indiquée par les théoriciens au moyen des nombres 12, 9 et 7, constituant l'intervalle majeur, mineur ou minime.

	νη (*do*)		πα (*ré*)		βου (*mi*)		γα (*fa*)		δι (*sol*)		κε (*la*)		ζω (*si*)		νη (*do*)
Intervalles.		12		9		7		12		12		9		7	
Vibrations..	517.3		584.5		640.6		689.6		777.5		878.5		963.7		1034.6
Notes européennes...	517.3		580.6		651.7		690.5		775.		870.		976.5		1034.6

abord les divisions moindres introduites dans l'échelle musicale par les Orientaux qui ont dirigé tonte la finesse du sens auditif vers le développement mélodique.

Une autre différence se produit aussi dans l'exécution de ces chants. Que la faute en soit aux musiciens orientaux, peu préoccupés, peut-être, d'exprimer avec justesse les intervalles de leurs gammes, ou bien aux auditeurs européens, qui prendraient pour autant de notes fausses les altérations mélodiques propres à ces tonalités; le nasillement qui semble être une partie obligée du chant oriental, les tremblements de voix, le manque de netteté dans l'émission des sons, causent à l'étranger une impression désagréable; un assez long temps est nécessaire pour s'y accoutumer. Il arrive même de ne pas saisir à l'audition des chants connus et déjà notés.

D'autre part, ces mélodies, qui renferment assurément des phrases très expressives, viennent-elles à être exécutées par des chanteurs européens, les Asiatiques cessent à leur tour de les reconnaître.

L'intérêt que nous portons au développement de la musique ecclésiastique des Orientaux nous faisait un devoir d'exprimer avec franchise une constatation, qui ne blessera personne, si l'on ne se méprend point sur le sentiment qui nous a guidé. D'ailleurs, le soin apporté dans certains milieux à l'étude et à la préparation des chants de l'office, la curiosité empressée que les Orientaux mettaient à nous satisfaire lorsque nous leur demandions de nous dicter leur répertoire, enfin le désir témoigné par eux de posséder par écrit les parties musicales de leurs livres liturgiques, garantissent à l'avance le résultat que l'on est en droit d'attendre. Pour le présent, il importe d'obtenir la traduction en notation musicale européenne du plus grand nombre possible d'airs orientaux. La réunion d'un matériel de cette sorte permettra de faire, de ces traditions isolées jusqu'ici, une étude d'ensemble, et, sans doute, aidera à la solution des problèmes relatifs à l'origine et aux développements de l'art musical.

* * *

Les différentes espèces de chants en usage dans les rites syriens sont distingués, dans les livres d'office, comme chez les Grecs,

par diverses appellations, dont les unes désignent les espèces de compositions métriques; tels sont les noms de *sugito*, hymne en vers octosyllabiques, *ya'quboyo*, hymne en vers de douze syllabes, selon le mètre de Jacques de Sarug, et *efremoyo*, en heptasyllabes selon le mètre de saint Éphrem; *mimro* et *madrosho*, hymnes didactiques; *'enyono*, primitivement une hymne avec refrain. D'autres termes se rapportent directement au chant; mais, soit que le sens ancien de ces mots ait été oublié, soit que le chant des pièces elles-mêmes ait subi des altérations, la plupart de ces termes ne trouvent plus dans la pratique leur application exacte.

Tous les rites emploient le terme de *qâlâ*, *qolo*, « voix » ou « son » devenu l'équivalent de « ton musical » ou de « morceau de chant ». Chez les Grecs ἦχος signifie le « ton » ou la « formule musicale (1) ». Les Chaldéens appellent *qânûnâ*, « canon », une antienne ou des versets de psaume introduits dans les offices des jours de jeûne. *Giyûrâ* est une autre sorte de clausule intercalaire, analogue au στιχηρόν grec. Les antiennes en l'honneur des martyrs sont des sortes de « mémoires » versifiées, qui se chantent à la fin de chaque office du matin et du soir. *'Unithâ*, « réponse », était sans doute le chant à refrain. Chez les Maronites *qolo fshito* est le « ton simple », le chant sans intercalations ni répétitions; *arikho* et *ngido* le « ton long », *z'uro* le « ton court », *yawnoyo* le « ton grec », *m'irono* celui « qui excite », *fiosto* celui « qui invite » ou « persuade », *nusroto* les mélodies « agréables », *'afifo* le ton ou le chant « double », comportant deux alléluias, *'ashinto*, le chant « fort » ou « élevé », présentant une double antistrophe. Enfin tous les rites syriens possèdent le *rish-qolo* « *tonus princeps* », désignant la strophe type sur laquelle se règlent la mesure et le chant des strophes d'autres hymnes. Cette expression devient ainsi une indication musicale indirecte. C'est l'équivalent exact de l'hirmus, εἱρμός, des Grecs, et la présence de cet élément dans les livres d'office syriaques et dans les livres liturgiques grecs est l'attestation d'une commune origine de la pratique musicale des Églises d'Orient.

(1) Un rapprochement semble s'imposer entre ce terme de rubrique orientale et le « sonus » de la liturgie mozarabe.

*
* *

Nous venons de voir, indiqués par les termes liturgiques eux-mêmes, l'usage du chant à deux chœurs. Cette pratique revêt, dans les rites syriens, des formes multiples : ou bien les chanteurs, divisés en deux groupes, alternent sans répétitions, les strophes des hymnes, ou bien le chœur entier répond par le refrain ou l'acclamation, aux formules du prêtre ou du diacre, ou enfin une strophe d'hymne, variant à chaque fois, suit la récitation de versets psalmiques récités par un seul lecteur.

En bornant ici nos remarques sur le chant ecclésiastique des Orientaux, nous devons dire que la lecture des livres d'office où sont contenus les textes de ces mélodies suggère entre les bréviaires syriens et le bréviaire latin une comparaison qui est à l'avantage de ceux-là. Tandis que notre recueil d'offices, modifié successivement sous l'empire de considérations fort diverses, présente un ensemble de pièces parfois disparates, où le latin cultivé de saint Léon le Grand alterne avec les légendes écrites au moyen âge et les compositions des humanistes modernes, où les textes scripturaires, rebelles à la mélodie, succèdent aux formules antiques, écrites pour être chantées; — dans les bréviaires orientaux, les modernes compositions liturgiques ne détonnent pas sur l'ensemble du recueil d'offices. Ce sont les mêmes procédés de versification, le même vocabulaire, les mêmes épithètes, les mêmes pensées. L'unité ressort, avec monotonie parfois, mais on peut chanter à l'église les nouvelles hymnes aussi facilement que les anciennes, sur lesquelles on en a soigneusement réglé le rythme et la mélodie.

J'en donnerai pour exemple le début de l'office, encore inédit, composé pour la fête du Sacré-Cœur au rite maronite, et une strophe d'hymne en l'honneur de saint Benoît.

I. *Bo'uto d-mor ya'qub* (supplication) suivant le mètre de Jacques de Sarug.

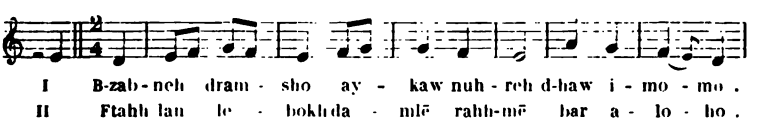

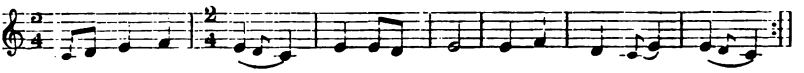

d-ho f - ris-hhesh - kho, wram-sho kmi - ro 'al fe - nyo - to..... (1)
wsut l-a - g'o - tan, wa - 'bed rahh-mē 'al naf - sho - tan.... (2)

II. Hymne sur l'hirmus *hhdaw sadiqe*, « Justes, réjouissez-vous ».

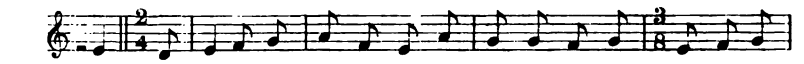

I Mo- ryo qri - tokh, at 'a - nin, mal - ko msi-hho wsut el-me - lay
II Sni- gro hwi lan bkul 'e - don mbarko to- bo qa - di- sho a-

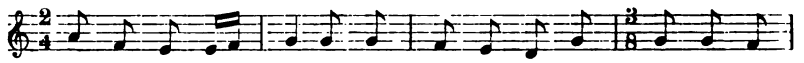

wqa- bel slut, wa - qim mo-ryo no - tu - ro l-fum wa - l-sefwot
tlit qushto da - flahht bkarmeh da-mshi-hho wa 'qart meneh

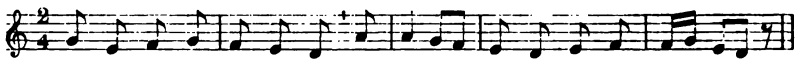

dlo es- tē lmel - to bi- shto. ha - le - lu - ya, wa'-bed 'aw- lo. (3)
ku- bē wya- 'rē wzi - zo - nē. ha - le - lu - ya, a - fis hhlo - fayn. (4)

La strophe suivante, d'une hymne de saint Éphrem, en usage le jour de l'Épiphanie chez les Syriens et chez les Maronites, témoigne, sans que nous ayons besoin d'insister sur ce fait, de la marche suivie par la tradition musicale de ces deux rites depuis leur séparation, en même temps que la double leçon de cette pièce fera connaître le caractère général que chacune de ces deux nations a su imprimer à son chant.

III. Sur l'hirmus *honaw yarhho*, « Voici le mois ».

Ba - shnay mal- ko haw da-qra - wu ba - shmo d- sem - hho.

(1) Office des Vêpres du dimanche (*Officium feriale juxta ordinem ecclesiæ Syrorum Maronitarum*. Beyrout, 1877, p. 13. Traduction : « Où est, à l'heure du soir, la lumière de ce jour? car voici que les ténèbres et le soir lugubre s'étendent sur la terre... »

(2) Composition de M. Mansour el-Hakim. Traduction : « Ouvre-nous ton cœur plein de pitié, ô fils de Dieu; entends nos gémissements et fais miséricorde à nos âmes... »

(3) Office des Vêpres du lundi (*Officium feriale*, p. 84). Traduction : « Seigneur je t'appelle, réponds-moi, ô Roi Christ; entends mes paroles et reçois ma prière. Seigneur, place une garde à ma bouche et à mes lèvres, afin que je ne me laisse pas aller à une parole mauvaise, alléluia, et que je ne commette pas l'iniquité. »

(4) Composition de M. Mansour el-Hakim. Traduction : « Sois notre avocat en tout temps, ô le Béni, l'excellent, le saint athlète de la vérité; toi qui as travaillé dans la vigne du Christ et en as extirpé les épines, les ronces et la zizanie, alléluia, intercède pour nous. »

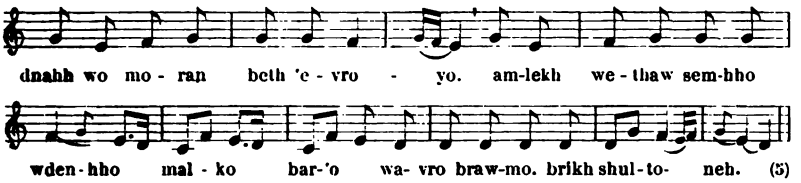

IV. Le même, au rite maronite.

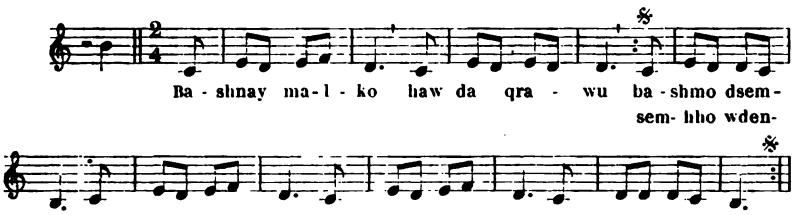

Comme exemple de chant antiphoné, voici, d'après la tradition des Chaldéens d'Ourmiah, la prière quotidienne dont le texte passe pour avoir été introduit dans la liturgie par saint Siméon, évêque de Séleucie (330).

V. Chant antiphoné. Rite chaldéen.

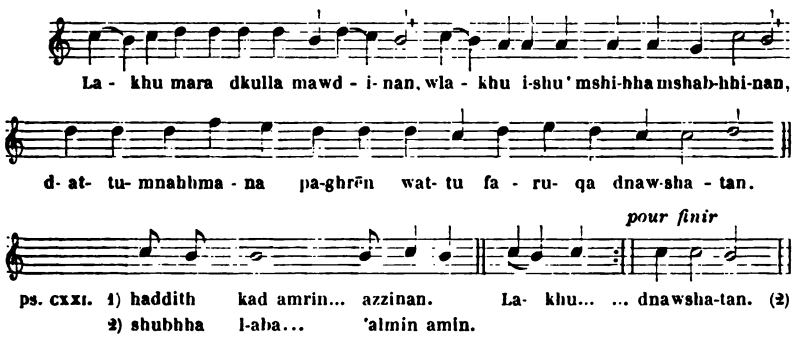

(1) Traduction : « Pendant les années du Roi, celui qu'ils ont appelé du nom de « splendeur », le Seigneur a brillé parmi les Hébreux. Il a régné, la splendeur et la clarté sont venues; Roi sur terre, Fils dans le ciel. Béni soit son empire. »

(2) Traduction : « Maître de toutes choses, nous te confessons, ô Jésus-Christ, nous te louons, toi qui ressusciteras nos corps et sauveras nos âmes. ℣. Je me suis réjoui lorsque l'on m'a dit : Nous irons à la maison du Seigneur. ℟. Maître de toutes choses... ℣ Gloire au Père... dans les siècles. Amen. ℟ Maître de toutes choses.

D. J. Parisot.

LES PLÉROPHORIES

DE JEAN, ÉVÊQUE DE MAIOUMA (1)

ÉCRITES VERS L'AN 515 ET PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS UN MANUSCRIT DU IXe SIÈCLE (875)

LE MANUSCRIT. — Ce manuscrit (addit. 14,650) est conservé à Londres au British Museum. Il fut écrit l'an 1186 des Grecs (875 de J.-C.), d'une écriture jacobite (2). L'encre a disparu pour un certain nombre de lettres. Un lecteur a mis en marge des équivalents mieux choisis de quelques mots. Ce manuscrit renferme de nombreux extraits de Jean d'Asie, et M. Land l'a mis largement à contribution pour ses publications (3). Les Plérophories qui n'ont pas encore été étudiées vont du fol. 90 recto au fol. 134 verso. Elles sont divisées en 89 courts chapitres.

L'AUTEUR. — L'auteur, inconnu d'ailleurs, nous donne quelques détails autobiographiques (chapitre 16, 21, 22, 23, 88, 89). Il s'appelait Jean, était Arabe du Sud de la Palestine, semble avoir été attaché à la maison d'un grand ou à un monastère d'Antioche [ܐܢܛܝܘܟܝܐ ܕܒܝܬ ܡܪܝ] fut ordonné prêtre à Antioche (471-477) par le patriarche Pierre le Foulon qui lui était très attaché. Il quitta cette ville quand le patriarche Pierre en fut chassé et se retira à Jérusalem et en Palestine, où il connut le solitaire

(1) Port de Gaza. J'ai lu un travail sur ces Plérophories au congrès des Orientalistes (septembre 1897) et me bornerai donc à donner ici une très sommaire introduction.

(2) Cf. Land, *Anecdota Syriaca*, t. I, p. 24-26, et t. II, p. 28

(3) Tome II. Voir un spécimen de l'écriture, t. I, table XV.

Isaïe et Pierre l'Ibérien évêque monophysite de Maiouma, près de Gaza.

Il était à Jérusalem en 484 quand Pierre, rétabli à Antioche, envoya sa lettre synodale à Martyrius. Il semble dès lors s'être complètement attaché à Pierre l'Ibérien dont il est appelé le disciple, et dut même lui succéder, car il est appelé aussi évêque de Maiouma. Enfin il écrivit son ouvrage lorsque Sévère était patriarche d'Antioche (512-518).

L'OUVRAGE. — Cet ouvrage est composé d'une suite d'anecdotes favorables aux monophysites. La plupart proviennent de Pierre l'Ibérien et commencent par ces mots : *le vénérable évêque Pierre notre maître disait.* — Pour comprendre l'importance de cette formule, il faut se rappeler que Pierre, de son vrai nom Nabarnougios, était fils d'un roi des Ibères, qu'il avait été envoyé comme otage à Constantinople où il avait été élevé dans la familiarité de Théodose et de Marcien, enfin qu'il avait fui la cour pour embrasser la vie monacale à Jérusalem (1).

IMPORTANCE HISTORIQUE DE CET OUVRAGE. — 1° Il a été transcrit presque textuellement par Michel le Grand, patriarche d'Antioche, dans son histoire ecclésiastique (2). Michel omet cependant quelques récits et surtout les détails historiques sur les personnages que Jean met en scène; il se borne souvent à donner le corps de l'anecdote. Les premiers chapitres sont encore transcrits textuellement dans l'histoire ecclésiastique du pseudo-Denys de Tellmahré (3). Ceci nous montre déjà que nous sommes en présence d'un écrit important hautement apprécié par les écrivains monophysites.

J'ajoute encore que le rôle capital joué par Pierre l'Ibérien dans cet écrit en rend la publication indispensable, pour confirmer et compléter la biographie publiée par Richard Raabe.

2° C'est un ouvrage très ancien *qui est véridique.* On le voit

(1) Sur Pierre l'Ibérien. Cf. Land, III, livre 3, chap. 3, et 7 et p. 127, l. 14; p. 131, l. 6 et 8; p. 172, l. 11; p. 183, l. 16; p. 189, l. 22; p. 192, l. 5. — Voir surtout : Petrus der Iberer, herausgegeben und übersetzt vongnes Richard Raabe. Leipzig, 1895, in-8°. Pierre serait né vers 409 et mort de 485 à 491. — Voir aussi J.-B. Chabot : Pierre l'Ibérien, d'après une récente publication. Paris, 1895, in-8° (32 pages).

(2) Brit. Mus. Or. ms. 1102, fol. 126 v., 133 v.

(3) Cf. Supp. trim. de l'*Orient chrétien* 1897, 4e fasc. et p. 32 du tirage à part (Analyse des parties inédites de la chronique attribuée à Denys de Tellmahré, par F. Nau).

au ton naturel des récits, et surtout au soin que prend l'auteur de nous indiquer d'où il tient ses informations et de ne rien ajouter de son propre fonds. En voici un exemple :

(Chap. XVIII.) *Le bienheureux Pierre ajoutait :* Je connais un homme, l'un des notables de la ville sainte, — *parlait-il de lui ou d'un autre, il ne le montra pas clairement; il dit seulement :* — je connais un homme, qui eut une vision au temps de Juvénal et vit les impuretés qui se commettaient dans le sanctuaire; il ne voulut plus depuis lors entrer dans l'église avec cet évêque ni recevoir la communion de sa main; mais il la recevait seul dans la sacristie, et cela avant la prévarication de Chalcédoine. Mais *quel était le saint qui eut cette vision, Pierre ne nous l'indiqua pas.*

3° Nous trouvons dans cet écrit quelques anecdotes inédites sur des personnages connus d'ailleurs, comme Pierre l'Ibérien, Nestorius, Juvénal, Timothée Elure, Eudoxie, Zénon, Isaïe, Zacharie, etc. En particulier on a une lettre de Pierre l'Ibérien, et quelques extraits de l'histoire ecclésiastique que Timothée écrivit durant son exil à Gangra.

4° On trouve encore sur les moines monophysites de Palestine de nombreux et intéressants détails qui peuvent servir de pendant à ceux que nous a donnés Jean d'Asie sur les moines du pays d'Amid (1). Pour comprendre l'état d'esprit de ces moines en lutte ouverte avec leurs évêques, il faut se rappeler qu'ils contribuaient à les nommer; aussi, ils leur demandaient compte de leur mandat, et quand ils en étaient mécontents ils les chassaient, ou même ils les tuaient, et en nommaient d'autres. En un mot, leur respect pour les évêques ressemblait un peu à celui que nous témoignons à nos députés.

Par exemple (chap. LVI), les pères et les moines de Palestine, apprenant la conduite de leur évêque Juvénal au concile de Chalcédoine se portent au-devant de lui pour le blâmer et « lui persuader par tous les moyens possibles » de revenir à l'orthodoxie. Ils avaient à leur tête Théodose, qu'ils devaient plus tard nommer évêque au lieu et place de Juvénal. Pierre l'Ibérien, alors simple moine à Maiouma, n'aurait pas voulu quitter sa retraite, mais Dieu, dans une vision, l'avait blâmé de rester oisif pendant que ses frères combattaient, et il avait suivi les autres. — L'en-

(1) Cf. Jean d'Asie, historien ecclésiastique; lecture faite le 25 octobre 1895 à la séance publique des cinq Académies, par M. l'abbé Duchesne.

trevue eut lieu en dehors de Césarée, et dut être assez vive, car Juvénal irrité, et fort de l'appui de l'empereur Marcien, ordonna à un homme d'Ancyre de traiter Théodose et les moines en rebelles. Cet ordre allait amener une collision, comme cela eut lieu près de Néapolis, si Pierre, qui avait connu cet homme à la cour, ne s'était avancé et, rejetant son capuchon en arrière, n'avait menacé ce satellite du feu du ciel s'il nuisait à ces moines orthodoxes dont lui, Pierre, était le dernier. L'homme d'Ancyre, étonné et effrayé, se prosterna à terre en disant : « Pardonne-moi, Seigneur Nabarnougi (1), je ne savais pas que tu étais ici, » puis il fit rentrer Juvénal dans Césarée.

On trouvera une dizaine d'histoires de ce genre contre Juvénal et on se fera ainsi une idée assez exacte de la force et de l'acharnement de ces moines *monophysites* (ils étaient au nombre de six cents dans le seul couvent de Romanus, ܪܘܡܢܘܣ; à Thécué, ܬܩܘܥ, chap. XXV) qui fondèrent, en dépit des évêques et de toute la puissance de Marcien, une hérésie qui dure encore. Si l'on se rappelle de plus qu'au moment où écrivait notre auteur, l'empire grec, manquant d'hommes, était battu par les Perses, et ne se soutenait que grâce aux troupes de Goths qu'il faisait passer en Asie (on trouvera dans les auteurs contemporains les doléances que leur suggéraient les exactions de ces Goths), on pourra se rendre compte du dommage que ces bataillons de moines voyageurs, reclus ou stylites, mais toujours oisifs et parasites (car le peu dont ils se nourrissaient leur était fourni par ceux qu'ils nommaient les séculiers) causa, non seulement à la religion, mais à l'empire grec (2).

Importance polémique de cet ouvrage. — La publication de cette machine de guerre monophysite doit, à notre avis, ramener à l'unité catholique un grand nombre de jacobites intelligents. Car 1° ils verront que nous regardons les moines monophysites comme des ascètes et des hommes de grande vertu personnelle; et l'estime réciproque est toujours la première condition de tout

(1) C'était le nom ibérien de Pierre.

(2) Ce courant, vers les mortifications bouddiques, sembla reparaître, cette année, dans la schismatique Russie. On a lu, en effet, dans les journaux, que des anachorètes s'y firent emmurer. Ils voulaient ainsi gagner plus sûrement le ciel. C'était leur droit, semble-t-il. Mais le gouvernement Russe n'imita pas l'empire Grec. Il fit ouvrir les cellules, emprisonner les emmurés et passer en jugement les emmureurs.

rapprochement. 2° Ils trouveront qu'en fait de raisons en faveur de la foi monophysite, l'on ne donne guère que des songes. Or on sait maintenant que l'on rêve en général d'après ses préoccupations antérieures, il est donc tout naturel que les moines monophysites aient rêvé contre Juvénal et le concile de Chalcédoine. Les moines orthodoxes devaient tout aussi naturellement rêver le contraire, et nous n'avons jamais songé, que je sache, à édifier quelque dogme sur ces rêves où Dieu n'a rien à voir (1). 3° Ils trouveront surtout que *les moines reprochent toujours aux évêques de défendre la doctrine de Nestorius.* Pour eux, les catholiques sont des Nestoriens, car ces moines, ascètes ignorants, ne purent saisir de différence entre la nature et la personne. Or il est bien établi maintenant que le dogme catholique est aussi éloigné de l'erreur nestorienne que de l'erreur jacobite et occupe entre elles ce juste milieu où loge la Vérité, il n'y a donc plus de motif, puisque c'était là le seul sujet de dispute, de prolonger plus longtemps l'ancien malentendu, et il est temps, aujourd'hui que l'on se connaît mieux, de s'unir à nouveau contre les Nestoriens.

(1) Cinquante-quatre chapitres sur quatre-vingt-neuf sont consacrés à des songes, et n'ont donc plus, à nos yeux, d'importance polémique. Ils nous intéressent uniquement à cause des détails historiques accessoires qu'ils nous donnent sur leurs héros, dont ils nous font de plus connaître le curieux état d'esprit.

PLÉROPHORIES

C'est-à-dire témoignages et révélations, faites par Dieu aux saints, au sujet de l'hérésie des deux natures et de la défection qui eut lieu à Chalcédoine. Cet ouvrage fut écrit par l'un des disciples du bienheureux Pierre l'Ibérien (1), nommé le prêtre Jean de Beth Rufin d'Antioche, évêque de Maiouma de Gaza.

I

Le vénérable évêque *Pierre*, notre père, nous racontait : « Quand j'étais à Constantinople avant de renoncer au monde, Nestorius vivait encore et était évêque. Durant la fête des saints martyrs, dans l'église appelée مَنَا, *Nestorius* se leva et parla à la foule, en ma présence, d'une voix forte, il commença à blasphémer et dit au milieu de son homélie : « Ne glorifiez pas Marie, d'avoir enfanté Dieu, car elle n'a pas enfanté Dieu, mais bien l'homme, instrument de la divinité, » et dès qu'il eut dit cela, un démon s'empara de lui sur l'autel même, il voulut le repousser en arrière de son front et de la main droite; mais il fut trop faible et fut sur le point de tomber, ses serviteurs et ses diacres vinrent le soutenir et le portèrent à la sacristie. Et depuis lors la plus grande partie du peuple se sépara de sa communion et surtout les gens du palais et moi en premier lieu, bien qu'il m'aimât beaucoup. »

II

Notre père nous parlait aussi du bienheureux *Pélagius* (ܦܠܓܝܘܣ) d'Édesse. Celui-ci menait la vie parfaite, il était moine et prophète. Il entendit les blasphèmes d'*Ibas* (ܐܒܐ), évêque d'É-

(1) Chez Michel on trouve Pierre le Thrace ܦܛܪܘܣ ܬܪܝܣܐ.

desse et le réprimanda publiquement. Il eut ensuite beaucoup à souffrir de cet évêque et fut persécuté par lui. Il se réfugia en Palestine et y demeura en paix au temps de Juvénal, avant le synode (de Chalcédoine) et la transgression de la foi. Il fut favorisé de l'esprit de prophétie et eut de nombreuses visions. Il allait très souvent visiter notre père Pierre, qui demeurait alors en paix sur le rivage de *Maiouma*, port de *Gaza* (ܡܝܡܘܡܐ ܕܥܙܐ), car ces deux saints s'estimaient beaucoup. Un jour qu'ils s'entretenaient de la perfection divine en se promenant sur les sables du rivage, Pélagius tomba en extase et prédit, sept (1) ans avant le concile de Chalcédoine, la défection des évêques et l'empereur impie *Marcien*, au temps et par les ordres duquel cette défection devait arriver. Il continua ainsi et ajouta : « Et nous aussi, ô père, nous serons persécutés à cette époque-là avec tous les saints qui ne voudront pas adhérer à cette transgression de la foi, et nous mourrons durant cette persécution. » Et tout cela arriva plus tard.

III

Notre père nous raconta encore : Je me trouvais un jour avec d'autres saints près du même prophète *Pélagius*, quand ce vieillard, bien avant le concile, eut une autre vision et s'écria en pleurant : « ô Pulchérie, ô Pulchérie, ô Pulchérie » ! Et quand nous lui demandâmes avec grande insistance, de nous révéler ce que cela signifiait, il nous dit : « *Pulchérie*, qui a promis sa virginité à Dieu, qui a abandonné Nestorius, et qui est prônée par tous les saints rassemblés en tous pays, comme une sainte et une vierge, boulevard de l'orthodoxie, foulera aux pieds la vraie foi comme sa virginité et persécutera les saints. » Tout cela arriva : elle renia les promesses de pureté qu'elle avait faites au Messie, se maria à *Marcien* et s'attacha ainsi à sa royauté, à son impiété et à la punition qui lui est réservée.

IV

Pamphile, diacre de l'Église de Jérusalem et ami de *Péla-*

(1) Pierre était donc à Maiouma en 441.

gius, racontait qu'il se rendit avec lui de nuit pour prier au saint lieu du Golgotha comme il en avait l'habitude. Durant sa prière il eut une vision, tomba dans le deuil et les larmes et commença à dire : « Juvénal, Juvénal, Juvénal ». Quand la vision fut terminée, le diacre Pamphile se jeta à ses genoux et lui demanda ce qu'il avait vu et pourquoi il avait crié si longtemps *Juvénal* (1). Il répondit : « Si tu vis encore, tu verras ce Juvénal entouré par les Romains et les diables comme tu le vois maintenant entouré par les moines et les clercs. »

V

Le même, voyant en esprit ce qui arriverait, dit à notre saint père et au bienheureux *Jean l'eunuque* (2) : « Méditez l'Écriture Sainte, mes fils, et quand vous confirmerez l'Église de Dieu, priez pour moi. » Il leur prédisait ainsi l'imposition des mains qu'ils devaient recevoir. Et comme notre père *Pierre* s'étonnait grandement de ces paroles, car il fuyait jusqu'au nom de l'imposition des mains, il dit tout en colère au vieillard : « Tu ne sais pas ce que tu dis, ô vieillard. » Mais *Pélagius* joyeusement répondit : « Je sais ce que je dis, et que celui qui s'en fâche, s'en fâche. »

VI

Le même, au temps où l'on abandonnait la vraie foi, faisait constamment à Dieu cette prière : « Seigneur mon Dieu, accorde-moi de ne jamais abandonner la vraie foi, et de ne jamais passer à la communion de ceux qui ont opprimé la vraie foi à Chalcédoine. Prends ma vie où et comme tu voudras, même à l'hôtel et en exil; garde-moi seulement de devenir un renégat. » Et il en fut ainsi. Il y avait à *Ascalon* une réunion d'orthodoxes; près de notre père *Cyrille,* qui avait été chassé de *Maiouma* (3) à

(1) Évêque de Jérusalem 430-458.

(2) Compagnon de Pierre l'Ibérien dans sa fuite de Constantinople. Cf. Land, III, p. 126, l. 19, et Petrus der Iberer, p. 21-22.

(3) On trouve chez Land, II, p. 177, l. 21, que les moines du monastère de Pierre l'Ibérien à Gaza furent dispersés par la persécution.

cause de l'orthodoxie, s'était retiré à Ascalon, et y tenait un hôtel. Le vénérable *Pélagius*, poursuivi, se cachait chez lui, où il mourut une certaine nuit comme il l'avait demandé et prédit. Quand quelques-uns des hommes zélés de *Maiouma* apprirent sa mort, ils vinrent de nuit, prirent son corps et l'ensevelirent sur le rivage dans le monastère de l'ami du Messie *Haroun* le marchand de blé (ܗܪܘܢ ܡܪܕܝ ܚܛܐ). Les évêques orthodoxes étaient alors persécutés et *Pierre*, qui avait dû s'éloigner, demeurait à *Oxyrinque*, en Thébaïde. A cette distance, la nuit où mourut Pélagius, Pierre le vit en songe s'approcher tout joyeux avec un visage souriant, le saluer et lui dire : « Père, prie pour moi et protège-moi, parce que je vais près du Seigneur. » Pierre nota la nuit où il vit ce songe, et il trouva plus tard que c'était celle de la mort du saint confesseur Pélagius. La mère de celui-ci (qui jeûnait la semaine) le conçut, l'enfanta et l'éleva dans la sainteté. Il avait grandi et était homme fait, quand mourut l'un des plus illustres de la ville; il le vit accompagné par tout le peuple et en songeant que de cette foule il allait (seul) au jugement, il comprit la vanité de ce monde et devint ainsi un vase d'élection.

VII

Le vénérable *Jean*, prêtre d'*Alexandrie*, appelé de *Beth Tetina* (ܒܝܬ ܬܛܝܢܐ), homme connu et célèbre, nous racontait : « Quand j'étais jeune, j'avais le désir de quitter le monde, et comme j'avais coutume d'aller près du vénérable *Lidius* (ܠܝܕܝܘܣ) (1) le prophète des cellules (ܩܠܝܬܐ) (2), je courus lui conter mon dessein pour apprendre de lui si le Seigneur approuvait mon désir et mon zèle, et lui demander de prier pour moi. Il me répondit : Attends (ܡܬܚܙܐ), car je ne vois pas maintenant si tu y serais tranquille; mais va, aie toujours souci de la vérité et des œuvres de la perfection, car, dans quelque temps, une persécution atteindra l'Église, alors fuis, viens ici et sois moine. Et comme je demandais au vénérable *Talidius* (ܛܠܝܕܝܘܣ) quelle serait cette

(1) Chez Michel ܠܝܕܝܘܣ, et plus bas, Talidius. Cf. Land. III, 192, l. 72.

(2) Il semble y avoir eu un monastère de ce nom en Égypte. On lit chez Jean Moschus: ἦλθεν εἰς τὴν λαύραν τῶν κελλίων. (*Pratum spirituale*, cap. 177.)

persécution et si le paganisme reprendrait (des forces), il me dit : Non, mais il y aura un empereur impie, nommé *Marcien,* qui amènera les évêques à dire que ce n'est pas Dieu qui a été crucifié, et tous l'écouteront et lui obéiront, à l'exception du seul évêque d'Alexandrie, de *Dioscore*, dis-je, qui ne lui obéira pas, mais sera persécuté par lui et chassé en exil où il mourra. Je lui dis : Le peuple d'Alexandrie le laissera donc chasser en exil? Il me répondit : Oui, on usera de violence et on le remplacera par un renégat. Et comme ces paroles me faisaient souffrir, il ajouta : Mais Dieu suscitera à cette époque un prêtre selon sa volonté (il annonçait le bienheureux *Timothée*), et son prédécesseur qui se conduisait en tyran sera tué (il parlait de l'impie *Proterius*); mais Timothée, après être resté peu de temps évêque, finira en exil. Quand ce vieillard m'eut dit cela et se tut, je fus dans une grande angoisse et lui dis : Seigneur père, cet évêque orthodoxe demeurera donc en exil, et la ville et toute l'Égypte périront et seront possédés par les impies? Il ne répondit pas et quand j'eus continué quelque temps à le prier, il me dit : S'il en a le temps, il reviendra; et après être demeuré quelque temps encore il mourra dans la vraie foi. Après ces paroles il se tut et je me jetai à ses genoux pour lui demander ce qui s'ensuivrait. Il me répondit : Tu en sais assez, car après cela approchera le temps de l'Antéchrist.

VIII

Le bienheureux *Zénon* (ܙܝܢܘܢ), mendiant et prophète de *Kefar Seorta* (ܟܦܪ ܣܥܪܬܐ), ville de Palestine (1), en prédit autant, avant le concile de Chalcédoine, au vénérable moine *Étienne*, qui fut à la fin diacre de Jérusalem. Celui-ci eut le désir de vivre dans l'exil pour l'amour de Dieu. Il alla donc trouver le vénérable Zénon et lui demanda si Dieu approuvait son dessein. Il reçut la réponse suivante : « Va maintenant et tiens-toi tranquille, mais plus tard il y aura une persécution et une révolte des hérétiques contre l'Église orthodoxe; alors quand bien même tu ne le vou-

(1) Cf. Petrus der Iberer, p. 18-19. Pierre visitait souvent Zénon dans ce village situé à 15 milles de Gaza. Ce fut Zénon qui conseilla à Pierre de quitter le couvent des Ibériens qu'il avait fondé à Jérusalem, près de la Tour de David, pour se retirer à Maiouma et échapper ainsi aux poursuites de l'impératrice Eudoxie.

drais pas, tu partiras en exil et tu y demeureras si tu aimes l'orthodoxie. » Ce qui arriva, car à la fin il dut partir en exil et y mourut à cause du concile de Chalcédoine.

Le bienheureux *Zénon* avait coutume de recevoir les moines de partout, d'écouter les pensées de chacun d'eux et de leur dire ce qui pouvait leur être utile. A la fin, quand il prévit les maux qui allaient fondre sur la terre, à l'occasion de l'apostasie de Chalcédoine, il se renferma une année avant cette apostasie et ne reçut plus personne. Il mourut ainsi dans le deuil et les gémissements une année avant le concile des renégats.

IX

Le vénérable *Innocent* (ܐܢܘܫܝܐ ; chez Michel : ܐܢܘܫܝܐ) de *Pamphilie,* homme pur, et chef de monastère (ܡܫܝܚܐ), nous racontait qu'il y avait en Pamphilie une vallée grande et profonde où un saint solitaire, avant le concile de Chalcédoine, vit venir le diable qui lui dit : — Tombe à mes pieds et adore-moi. — Et comme le saint se fâchait et l'injuriait, le diable impur s'éloigna en disant : Pourquoi te fais-tu prier pour m'adorer? je vais rassembler tous les évêques et faire un concile, là tous les évêques m'adoreront.

X

Je ne raconte pas le fait suivant pour exciter l'étonnement des hommes, mais bien parce que des hommes intègres, âgés et dignes de foi et de saints moines le contèrent, à moi et à ceux qui étaient alors cachés dans le monastère du vénérable *Romanus* (ܪܘܡܢܘܣ) (I) où ils avaient été reçus pour sa mémoire. Le père *Atrabius* (ܐܛܪܒܝܘܣ), homme véridique, le père *Pragmius* (ܦܪܓܡܝܘܣ), le père *Thomas* le sourd (ܬܘܡܐ), ancien disciple du bienheureux Romanus, et beaucoup d'autres vieillards à la conscience pure, ne cachèrent pas le signe qui eut lieu en Palestine pour prédire l'apostasie des évêques.

(1) Cf. Land, *Anecdota Syr.*, III, p. 126, l. 4. Les moines songèrent un instant à nommer Romanus évêque de Jérusalem en place de Juvénal.

Au moment où le concile irrégulier allait avoir lieu, le ciel devint tout à coup nuageux, obscur et abaissé, et des pierres (1) tombèrent dans la ville sainte, dans tous les bourgs des environs et dans beaucoup de lieux de Palestine, qui étaient identiques aux pierres précieuses dont se servent les hommes, et il y avait des perles de diverses couleurs et de toute beauté, de sorte que beaucoup en ramassèrent; mais quand ils s'en servirent sans discernement, elles perdirent leur éclat. Et on racontait que *Hesychius* (ܗܝܣܘܟܝܘܣ), orateur de Jérusalem, en rassembla beaucoup, les montra à l'impératrice *Eudoxie* (ܐܘܕܘܟܣܝܐ) (2) et les envoya à *Constantinople* pour démontrer ce prodige qui annonçait la cécité du monde après l'apostasie des évêques, selon la parole du prophète Isaïe : « Les serviteurs de Dieu sont aveuglés. » On voyait beaucoup de fine poussière sous ces pierres, ce qui montrait qu'elles venaient d'en haut. Et des témoins de ce prodige nous dirent que jusque maintenant on en conserve une pleine corbeille dans le village de *Gatta* (ܓܬܐ) (3).

Notre père *Pierre* témoigne aussi de ce fait en disant qu'il l'a entendu conter au moment même, par ceux qui le virent, tandis qu'il habitait dans le monastère de *Maiouma*. Et le père *André*, son disciple, affirma avoir vu trois prodiges de ses yeux, d'abord celui des pierres, puis un Samaritain aveugle qui recouvra la vue en se lavant les yeux avec le sang des saints moines qui furent tués près de *Néapolis* (4) au temps de l'apostasie, et enfin l'Eucharistie changée sensiblement en corps et en sang dans l'église des Apôtres à *Césarée*. Car les saints pères orthodoxes allèrent au-devant du renégat *Juvénal* (5) au moment où il revenait du concile : ils voulaient le réprimander ou lui persuader de se repentir et de revenir à l'orthodoxie. Mais le gouverneur (ܐܪܟܘܢܐ) leur défendit d'entrer dans Césarée parce qu'ils étaient nombreux et que beaucoup venaient les rejoindre. Il leur persuada de célébrer l'Eucharistie (ܒܩܘܪܒܢܐ ܩܕܝܫܐ) dans l'église des Apôtres qui est hors de la ville : beaucoup de fidèles la reçurent

(1) Deux fois sur trois le ms. porte ܒܩܠ et ܒܩܠ

(2) Épouse de Théodose le Jeune. Cf. Petrus der Iberer, trad., p. 18; du Cange, *Hist. Byz.* I, p. 70; Land, III, p. 116.

(3) C'est peut-être ܓܬܐ le village d'Eudoxie. V. ch. xx.

(4) Ce massacre est raconté chez Land, III, p. 127, l. 16, etc., et la guérison du Samaritain l'est p. 128 chap. vi.

(5) Cette démarche est racontée. Land, III, p. 125, l. 24.

et la conservèrent et trouvèrent ensuite le corps et le sang véritable. Le père *Nicéphore* (I), prêtre et homme véridique, témoignait de ce prodige en disant qu'il l'avait vu.

Et si quelqu'un ne croyait pas ce miracle aussi grand que celui des pierres, qu'il apprenne un fait analogue connu de tous ceux qui ont lu le livre public (ܦܪܣܘܦܐ) : quand l'impie *Marcien* fut proclamé et couronné, les ténèbres couvrirent subitement toute la terre et il tomba du sable; l'obscurité était aussi forte que celle qui couvrit l'Égypte, de sorte que les habitants de la ville impériale étaient partout dans la crainte et le tremblement, ils pleuraient et se lamentaient comme si la fin du monde était proche. C'était là une prophétie de l'obscurité qui allait couvrir toute la terre par le fait de ce tyran, et de la diminution et de l'obscurcissement de la crainte de Dieu, de sorte que toute la création non douée de parole prenait le deuil et annonçait d'avance l'apostasie future et la destruction de la foi orthodoxe que devait accomplir l'empereur impie avec la foule des évêques de la terre. Ces ténèbres durèrent jusqu'au soir et nous n'avons pas besoin d'en chercher un témoignage ou une démonstration externe, il suffit de lire l'écrit public où le tyran s'efforçait de résister à Dieu. Quand il vit en effet le trouble et le deuil des soldats et de toute la ville qui tous auguraient mal de son empire, et craignaient qu'il n'apportât de grands maux à l'univers, il fut effrayé et commença par écrire publiquement (ܦܪܣܘܦܐ) pour éluder la colère de Dieu, dans l'espoir de tromper le peuple. Il disait au contraire, comme l'enseigne cet écrit à ceux qui le trouveront, qu'une grande abondance de biens découlerait nécessairement de son empire, puisqu'il chassait les ténèbres de l'empereur son prédécesseur, et que le commencement de son règne était marqué par une brillante lumière, qu'il le voulait ainsi et que c'était là le premier de ses ordres.

Cet écrit fut répandu dans tout l'univers; mais ceux qui ont des oreilles pour entendre, des yeux pour voir et un cœur pour comprendre, y trouveront une démonstration certaine et une preuve écrite qui, grâce à cette précaution du tyran, désigne clairement l'apostasie et l'éloignement de Dieu où tombèrent les évêques de Chalcédoine.

(1) Ce nom est douteux, car il est presque illisible dans le ms.

XI

Il y eut encore à la même époque une démonstration du même genre à *Jérusalem*, qui annonçait d'avance l'offense que l'on ferait à Dieu. L'immense croix qui depuis tant d'années brillait dans l'église de l'Ascension (ܒܝܬ ܡܫܝܚܐ) prit subitement feu (1) et fut réduite en cendres. Tous les serviteurs de Dieu furent saisis de crainte, de sorte que l'impératrice fidèle *Eudoxie* (ܐܘܕܘܟܝܐ), pour rassurer et consoler le peuple, fit mettre en place celle qui brille maintenant et qui a six mille livres d'airain.

XII

Notre père, l'évêque *Pierre*, eut un jour une conversation avec le père *Isaïe* (2), qui demeurait en paix à la douzième indiction (ܕܝܠܗ ܫܢܬ ܬܪܬܥܣܪ). Nos frères *Zacharie* et *André*, je parle des compagnons de cellule (ܚܒܪܐ, συγκελλοι) (3) de Pierre, étaient présents et nous racontèrent les paroles suivantes du père Isaïe : « Je me rappelle avoir demeuré jadis près d'un grand saint nommé le père *Paul* de la Thébaïde, qui était âgé de cent vingt ans, un peu plus ou un peu moins, et avoir entendu de lui la prophétie suivante : Dans vingt ans les évêques prévariqueront et tomberont dans l'éloignement de Dieu prédit par l'Apôtre, par le fait d'un homme méchant nommé *Marcien* qui sera empereur. Cet empereur mourra après un peu plus de six ans. Il viendra alors pour un peu de temps un homme menteur, puis la paix sera rendue en partie à l'Église, et les événements se dérouleront ainsi jusqu'à l'arrivée de l'Antechrist. »

XIII

Le père *Zénon*, appelé des trois cellules (ܕܬܠܬ ܩܠܝܬܐ), qui demeurait en paix à *Enaton* (ܐܢܛܘܢ) (à neuf milles) d'Alexandrie,

(1) Est rapporté chez le pseudo-Denys.
(2) Sa vie est racontée chez Land, t. III, p. 316.
(3) Cf. Petrus der Iberer, p. 131.

prophétisa d'une manière analogue. En effet, le grand scolastique ܐܝܣܝܘܣ raconte de lui : « Quand j'étais à *Alexandrie*, jeune encore, et y étudiais, j'avais la pieuse habitude d'aller fréquemment visiter ce vieillard.

Un jour que j'allais le voir comme de coutume et que j'arrivais brusquement près de sa cellule, je le trouvai debout portant une corde en main et les yeux levés au ciel. Comme je crus qu'il priait, je m'éloignais un peu pour qu'il pût terminer sa prière. Mais il demeura longtemps sans bouger et sans me répondre; je pensai alors que Dieu lui révélait mes péchés et qu'à cause de cela il ne me parlait pas et ne me répondait pas. Quand j'eus attendu un peu et que le vieillard demeurait toujours dans sa vision je me retournais pour partir. Mais celui-ci me cria à haute voix : Pourquoi pars-tu? — Je m'approchai et l'adorai, et lui, sans rien ajouter, me dit : Va et écris (or à ce moment le chef des évêques, le bienheureux *Timothée*, était en exil). Et le vieillard me dit : Après un certain nombre d'années l'évêque Timothée reviendra d'exil et rétablira l'orthodoxie. Au bout de deux ans il mourra et son archidiacre lui succédera, puis il y aura dans l'Église un schisme qui ne se terminera qu'à l'arrivée de l'Antéchrist.

XIV

Le père *Paul*, qui était sophiste, nous raconta aussi qu'il avait demeuré avec le père *André*, vieillard et prophète, homme guerrier et écrivain (ܓܒܪܐ ܡܠܚܡܐ) qui, avant le concile était l'un des saints et illustres frères d'Égypte. Celui-ci, dans une vision, vit une foule d'évêques qui attisaient une fournaise allumée où ils jetèrent un bel enfant resplendissant comme l'or, et ils fermèrent toutes les ouvertures de la fournaise, de sorte qu'on n'en voyait pas sortir de fumée et que l'air ne pouvait pas y entrer. Au bout de trois jours, il vit l'enfant sortir sain et sauf de la fournaise, et reconnut le Seigneur. Comme il avait coutume de lui parler, il lui dit : Seigneur, qui sont ceux qui t'ont jeté dans la fournaise? Celui-ci lui répondit : Les évêques m'ont crucifié de nouveau, et ont voulu m'enlever ma gloire. Et il avait raison, car les Nestoriens héritèrent de la maladie des

Juifs, qui estimaient que celui qu'ils crucifièrent n'était qu'un homme, et non un Dieu incarné. Et quand le vieillard regarda encore, il vit un vieillard debout dans le lointain, à l'écart des autres évêques, et qui ne les aida, ni quand ils allumèrent la fournaise, ni quand ils y jetèrent l'enfant. Et il demanda à l'enfant : Quel est donc ce vieillard? Celui-ci répondit : C'est *Dioscore*, chef des évêques d'*Alexandrie*, qui seul refusa d'entrer dans leurs desseins (1). Et le vieillard prenant confiance s'enhardit jusqu'à demander à l'enfant : Seigneur, d'où vient donc que presque tous les évêques d'Alexandrie combattent pour la foi jusqu'à la mort? Et l'enfant répondit : Depuis que *Simon le Cyrénéen* a porté ma croix, — et *Cyrène* est dans une partie de l'*Égypte*, — depuis lors j'ai prévu que l'Égypte, dans une partie de laquelle est situé Cyrène de *Libye*, porterait ma croix jusqu'à la fin, s'attacherait à moi et me servirait avec zèle jusqu'à la mort.

XV

Pour confirmer ce récit, il me faut ajouter ici une histoire qui me fût contée par celui qui accompagna le bienheureux *Timothée* en exil, assista à sa sainte mort et l'entendit parler. Quand il fut près de mourir, il rassembla les chefs du clergé et leur dit : « Je serai un insensé, comme parle l'Apôtre (2); cependant je crois nécessaire, pour vous donner confiance et pour vous faire comprendre notre époque, de vous raconter ce qu'il m'advint quand j'étais enfant et me rendais un matin à l'école. Je rencontrai un vieillard d'une prestance et d'une beauté divine qui me prit la tête dans les mains, me baisa d'un visage joyeux et resplendissant, et me dit : « Bonjour, Timothée, évêque de salut », et quand il eut répété trois fois ces paroles, il disparut et je ne le revis plus.

(1) On voit ici, et l'on trouvera souvent encore, comme je l'ai annoncé, que les évêques de Chalcédoine qui condamnèrent Dioscore, c'est-à-dire les évêques catholiques, sont confondus à tort avec les Nestoriens. Les arguments de Jean tombent donc à faux. Sur *Paul*, cf. Land, III, 166, l. 3 et 190, l. 22.

(2) II Cor., XI, 16, 17.

XVI

Quand je demeurais à *Jérusalem*, je suivais un jour la route qui conduit de *Siloé*, dans la vallée, jusqu'aux coteaux environnants (ܡܢ ܡܫܟܢܐ ܕܠܐ ܡܬܡܢܝܢ ܒܐܪܥܐ ܕܝܪܘܫܠܡ). Il y avait avec moi l'un des notables de la ville qui connaissait tous les environs. Regardant du côté gauche du chemin, je vis au pied de la montagne, de ce côté, un grand monastère détruit et renversé, tout autour se trouvaient un grand nombre d'arbres différents, les uns desséchés, les autres arrachés; et il poussait là des épines et de la vigne comme dans les endroits de nul usage. Je dis alors, rempli d'étonnement, à celui qui marchait avec moi : Comment se fait-il que tous ces moines soient partis pour Jérusalem et se soient condamnés à se trouver de nouvelles retraites, à acheter ou à bâtir des monastères et des lieux de repos pendant qu'ils abandonnaient toutes ces constructions à la ruine? Comment cela a-t-il pu se faire? Il me répondit : Ce monastère est celui de *Juvénal*, c'est là qu'on alla le chercher pour le faire évêque; puis, après le concile de *Chalcédoine*, ce monastère, contre toute attente, et comme par un effet de la colère de Dieu, devint désert et ruiné comme tu le vois maintenant, et personne ne put y habiter. Je dis alors tout rempli d'étonnement : En vérité, Juvénal est le compagnon de *Judas*, comme le dit le bienheureux *Dioscore;* c'est pourquoi ce lieu a hérité de la malédiction de Judas, dont l'écrivain inspiré ܕܐܡܪ a dit : Que son habitation soit déserte et que personne n'habite sous sa tente (1).

XVII

Je témoigne avoir entendu, ainsi que bien d'autres, notre père *Pierre* raconter le fait suivant : *Juvénal* avait coutume de visiter (2) durant le carême les monastères qui entouraient *Jérusalem* et d'aller voir les anachorètes qui y vivaient. Il arriva

(1) Ps. LXVIII, 26; Actes, I, 20.
(2) ܢܦܩ ou plutôt ܢܦܩ dans le texte et ܢܦܩ en marge du ms.

près d'un vieillard âgé et proche de Dieu, et quand celui-ci s'aperçut de son approche, il ferma la porte de sa cellule et demeura en silence à l'intérieur.

Il n'ouvrit pas lorsque Juvénal, avec ses clercs et des habitants de la ville, vint frapper à la porte. Ceux-ci irrités menaçaient ou d'escalader le mur ou de briser la porte, alors le vieillard cria : « Va-t'en, Antéchrist; je ne veux pas que l'Antéchrist entre ici ni que le traître *Judas* vienne dans ma cellule. » Et il ajouta d'autres paroles analogues.

Les suivants de Juvénal se fâchaient et rougissaient de ces paroles, mais Juvénal leur dit : « Laissez-le, il a perdu l'esprit, la vie cénobitique lui a desséché le cerveau, il ne sait pas ce qu'il dit. » Ceci fut raconté dans toute la ville et dans les environs et ceux qui l'entendirent ne l'oublièrent pas, afin de voir ce qui s'ensuivrait; car ils savaient que ce vieillard était un homme saint, ami de Dieu, rempli de grâces spirituelles et qui ne disait rien en vain.

XVIII

Il y eut encore vers cette époque un autre fait du même genre que nous racontait notre père *Pierre*. Il demeurait alors à *Jérusalem* et put le voir lui-même. Il racontait que dans l'église appelée de la *Piscine probatique,* où le Seigneur guérit le paralytique, il y avait un jeune lecteur de ceux qui y demeuraient. Son jour arrivé, il s'était rendu de grand matin dans le saint lieu quand il vit clairement notre Seigneur et notre Dieu Jésus qui entrait dans toute sa gloire au milieu de la foule des saints et quand il vit les lumières de l'Église dont les unes étaient éteintes et les autres dédaignées, il cria et dit : « Que ferai-je à ceux-ci que j'ai comblés de biens, d'huile, de vin et de toutes les choses utiles? Pour quelle cause négligent-ils et méprisent-ils mon service? Malheur à *Juvénal* qui a fait de ma maison une caverne de voleurs et l'a remplie de fornicateurs, d'adultères et de profanes. » Après avoir dit cela, il entra à la sacristie et ordonna d'ouvrir les armoires où étaient les vêtements sacrés. Quand il vit là aussi de la négligence et d'autres choses semblables, il cria et dit à ceux qui l'accompagnaient :

« Prenez tout cela et lavez-le bien, répandez dessus du caroube (ܚܪܘܒܐ) et placez-les bien . » Cela fait, il sortit de la sacristie et vit ce lecteur qui, par crainte, s'était retiré et s'était caché. Il dit : Que fait celui-là ici? chassez-le d'ici. — Mais celui-ci tombant par terre, dit: Aie pitié de moi! — Et le Seigneur lui dit : Sors d'ici, car je ne connais par tes œuvres, et comme il demeurait prosterné, le Seigneur ajouta : Repens-toi donc et sors de ton aveuglement. — Et celui-ci dit : Si tes miséricordes m'aident, je ferai ce que je pourrai. Et quand le Seigneur eut disparu, il demeura depuis ce jour dans une stupeur et dans une tristesse sans fin, et il poussait des gémissements inénarrables. Quand le jour vint, les diacres de l'église et le peuple des environs accoururent et quand ils le virent si cassé et si triste, ils lui en demandèrent la cause. Celui-ci en toute confiance leur raconta sa vision, et confirma son récit en leur montrant les vêtements sacrés. Quand ils ouvrirent l'armoire, ils les trouvèrent en effet brillants d'une lumière divine et ils étaient couverts en place de caroube d'une poussière qui, chose étrange et digne d'admiration, dégageait comme un parfum subtil et doux.

Quand la ville apprit cela, tout le peuple accourut à cette église et moi même (Pierre) avec mon frère *Jean*, homme d'esprit tranquille (ܫܠܝܐ ܪܥܝܢܐ) (1); nous vîmes ce prodige comme nous passions par là.

Quand Juvénal apprit cela, comme il ne put supporter cette honte et les réprimandes qu'on lui adressait, il fit enlever celui qui avait tout vu et le fit disparaître, où et comment, Dieu seul le sait.

Et le bienheureux Pierre ajoutait: Je connais un homme, l'un des notables qui habitaient dans la ville sainte; parlait-il de lui ou d'un autre, il ne le montra pas clairement, il dit seulement: Je connais un homme qui après avoir eu une vision au temps de Juvénal et avoir vu les impuretés qui se commettaient dans le sanctuaire, ne voulut plus depuis ce jour entrer avec Juvénal dans l'église ni recevoir la communion de sa main (2), mais il la

(1) Doit être Jean l'Eunuque, V, ch. v.

(2) Il est certain d'ailleurs que Pierre l'Ibérien fut avant le concile en rapport avec Juvénal, on le verra plus loin. Et dans le ms. de Paris, Fonds syriaque, n° 234, fol. 43r, Dioscore écrit à Juvénal pour l'engager à préférer l'exil à l'adhésion au concile et lui rappelle les paroles que lui adressait Nabarnougios (Pierre l'Ibé-

recevait seul dans la sacristie, et la prévarication de *Chalcédoine* n'avait pas encore eu lieu. Mais quel était le saint qui vit cette vision, Pierre ne nous l'indiqua pas.

XIX

Notre bienheureux père, homme de Dieu et véridique, racontait encore cette histoire :

Comme il ne pouvait supporter la folie du parti de *Juvénal*, de sa famille et de ses compagnons, et qu'il voyait le scandale de beaucoup et surtout des étrangers qui venaient de partout comme amenés par l'Esprit divin, il s'enferma seul dès la neuvième heure dans sa cellule, se prosterna devant Dieu en versant des larmes amères et fit de nombreuses génuflexions. Il se sentit possédé par la volonté de Dieu et parla ainsi (en son nom) : « Que pouvais-je faire pour le salut des hommes en sus de ce que j'ai fait? j'ai créé le ciel, j'ai fondé la terre, j'ai planté le Paradis, j'ai soumis toute la création à Adam et après sa chute j'ai donné ma loi, j'ai envoyé des chefs et des prophètes, j'ai fait un grand nombre de signes et de prodiges pour les persuader, enfin je leur ai envoyé mon fils unique qui leur prêcha le royaume du ciel, leur remit les péchés, guérit les malades, rendit la vue aux aveugles, fit marcher les boiteux, chassa les démons, fut crucifié pour eux, mourut pour eux, et sortit du tombeau vainqueur de la mort pour confirmer l'espoir en la résurrection ; monté au ciel, il leur envoya son Esprit, des apôtres et des évangélistes, il renversa les idoles. Et en retour de tous ces bienfaits ils m'offensent, violent ma loi, foulent aux pieds mes commandements et transgressent ma foi, aussi voici que leur habitation sera déserte. » Et depuis cette vision, *Pierre* ne cessa plus de faire tous les jours la même prière avec des pleurs et des colloques, et cela pendant longtemps jusqu'à l'approche du concile de Chalcédoine.

rien) : ܐܝܟܐ ܕܐܝܬܘܗܝ ܢܒܪܢܘܓܝܣ ܠܘܬܝ ܗܘܐ ܟܕ ܡܠܠ. « Où sont les paroles que t'adressait Nabarnougios? »

XX

Il existe un village nommé ܓܢܬܐ (*Ganta*) (1), à quinze milles au nord de la ville sainte, qui appartenait d'abord à *Eudoxie*, puis fut donné par le testament de cette princesse à l'église de *Jérusalem*. Il y avait là un prêtre nommé *Paul* qui vivait en cénobite depuis son enfance et pratiquait la perfection évangélique, la sainteté, la virginité, la pureté, l'amour des pauvres et des étrangers. Il était révéré de tous et de la reine elle-même, et était un élu de Dieu.

Il fonda un cœnobium, c'est-à-dire un monastère grand et illustre, et devint le père d'une grande foule de moines.

Enfin il fut saisi par les habitants de ce bourg et fut fait prêtre de leur église. Et à ce sujet, des hommes affirmèrent avoir fait l'expérience que cet ascète, qui dirigea pendant tant d'années les hommes et les femmes de ce village, s'astreignit, entre autres mortifications, à ne jamais regarder le visage d'une femme. Et quand l'impératrice Eudoxie eut appris cela et en eut fait l'expérience, elle ne voulut plus, jusqu'à sa mort, recevoir la communion que de lui et non des mains d'un évêque ni d'un autre clerc quand même il aurait été moine. Notre père *Pierre*, qui l'aimait beaucoup et lui était très attaché, témoignait aussi de ses mérites devant Dieu.

Au moment où l'on convoquait le concile de *Chalcédoine*, ce bienheureux Paul eut une vision et vit une grande plaine qui renfermait, pour ainsi dire, toute l'humanité; au milieu de cette plaine il vit une haute colline et sur cette colline était un baldaquin porté par des colonnes d'or et d'argent, entre lesquelles se trouvait un autel orné de pierres précieuses et de perles de grand prix qui brillaient d'un vif éclat. Autour de cet autel se trouvait une grande foule de saints qui le desservaient. Parmi ceux-ci il reconnut, dit-il, de ses familiers qui vivent encore maintenant. — Et une voix du ciel cria : « Anathème à celui qui proclamera deux natures; » ceux qui entouraient l'autel répondirent d'une voix forte : Ainsi soit-il, et le peuple qui rem-

(1) Doit être Gath, au nord-ouest de Jérusalem, dans la tribu de Dan.

plissait la plaine était tremblant et terrifié. Et la même voix divine reprit : « Maudit celui qui divise l'unité et l'indivisible, maudits soient les renégats. » Et ceux qui entouraient l'autel répondirent : Ainsi soit-il. Le songe terminé, ce vieillard revint à lui et se répandit en gémissements et en soupirs, car il pensait qu'il arriverait quelque scandale à l'occasion du concile de Chalcédoine et de *Juvénal*. Car l'impie Juvénal passa par le monastère de Paul en se rendant près de l'empereur, et il honorait beaucoup ce vieillard parce qu'il voyait que l'impératrice Eudoxie avait grande confiance en lui, et il lui dit : « J'ai passé par ici parce que je n'espère plus te voir, nous allons au combat, et l'exil nous attend; ou bien ils nous feront perdre la notion que nous avons de Dieu, car ils nous demandent de mépriser et de renier la foi de nos pères et de penser, comme *Simon le Magicien* et les Juifs, que le Messie qui a souffert pour nous n'est pas Dieu. Prie donc pour nous, ô mon père, afin que ma vieillesse ne soit pas humiliée. » Et tandis que le vieillard songeait à tout cela et méditait sa vision sans y trouver mal, il vit de nouveau, durant la nuit, l'évêque Juvénal chassé dans un coin et se cachant tout honteux, il était noir comme un allumeur de fournaise (ܕܝ ܡܕܥܪ ܒܢܘܪܐ ܕܡܫܘܚܐ) (1) et revêtu d'une tunique sale et pleine de pièces. Le vieillard lui cria à haute voix : « Seigneur, chef des évêques, que t'arrive-t-il? Que signifie cet habit dont tu es revêtu? » Celui-ci répondit : « Que puis-je faire? Pour mes péchés tu vois ma honte, je rassemble beaucoup d'or pour l'Antéchrist qui va combattre la poussière. » Quand le vieillard s'éveilla, il fut frappé de son rêve et n'augura rien de bon du concile; mais plutôt des scandales, il attendit que l'événement confirmât la vérité de ce témoignage et quand la trahison fut connue partout, il se rappela son rêve et se demanda ce que Juvénal voulait dire quand il annonçait la lutte de l'Antéchrist avec la poussière, il comprit enfin, avec l'aide de l'Esprit-Saint, que la poussière désigne l'homme qui est fait de poussière et formé de terre.

Ainsi l'Antéchrist devait prendre, vaincre et tromper tous les mortels formés de terre.

(1) On pourrait encore lire ivre, mais le contexte semble demander que Juvénal ait travaillé les métaux, d'où sa réponse : j'extrais l'or, ou je purifie l'or, etc.

XXI

Il me faut raconter ici, pour établir la vérité, une histoire terrifiante où Dieu, source de vérité, a témoigné lui-même tandis que j'étais en tentation. J'ai entendu moi-même la vérité, sans aucun doute possible et sans intermédiaire, de la bouche de ceux qui avaient vu.

Il y a dans l'*Isaurie* une ville nommée *Titopolis* (1), parce qu'elle fut bâtie jadis par l'empereur Titus. Elle avait un évêque nommé *Panoupropios* (ܦܢܘܦܪܘܦܝܘܣ) (2), homme pur qui était dans ce pays chef d'un monastère d'où on l'enleva de force pour lui donner la prêtrise de la ville (ܕܩܪܝܬܐ). Quand vint le concile de *Chalcédoine*, *Basile*, métropolitain de *Séleucie d'Isaurie*, l'emmena avec lui ainsi que d'autres évêques. Il vit au commencement la lutte de la grande majorité des évêques en faveur de la vérité; tous, pour ainsi dire, anathématisaient les partisans des deux natures, adhéraient au bienheureux *Dioscore* et ne recevaient ni la lettre de *Léon* ni ceux qui avaient été chassés en justice, à savoir : *Flavien*, *Ibas* (ܐܒܝܐ) et *Théodoret*. Mais quand il vit ensuite la chute et le parjure de ces évêques, qui expulsèrent le champion de la vérité, Dioscore, et qui rendirent leurs sièges contre toute justice et contre les canons aux ennemis de Dieu que nous venons de nommer, il se retira dans sa demeure, s'y enferma pour y veiller dans les larmes et les gémissements et cria vers Notre-Seigneur et dit : « Dieu de vérité et sauveur du monde, vraie lumière qui est mon espoir depuis mon enfance, ne laisse pas ton serviteur s'écarter de ta foi et devenir dans sa vieillesse transfuge et traître, mais indique-moi ta volonté, et comme je suis ignorant et que beaucoup altèrent la vérité, éclaire-moi au sujet du jugement insupportable que portèrent les évêques de ce concile. Ont-ils jugé selon ta volonté? Et quels sont ceux que tu approuves, de Dioscore, patriarche d'Alexandrie qu'ils chassèrent, ou des autres qui reçurent contre toute justice les

(1) Appelée Τιτιούπολις chez Georges de Chypres, n° 832, éd. Teubner, p. 42.

(2) Cet évêque est mentionné plusieurs fois dans la vie inédite de Dioscore. (Bibl. nat. Fonds syriaque ms. n° 234, fol. 46 r. 48 r. et fol. 49 r.) Il lit une lettre de Dioscore et se repent d'avoir pris parti pour son métropolitain Basile de Séleucie. Il va rendre visite à Dioscore et a une longue conversation avec lui.

impies dont nous avons parlé et la lettre de Léon? Quand ta bonté m'aura donné témoignage, je demeurerai sans incertitude et sans crainte jusqu'à la mort dans la vérité, et je n'abandonnerai pas la foi de mes pères ni l'espoir en toi. »

Après trois jours et trois nuits de prières devant le Seigneur, il eut le songe suivant : Une grande bande de papier descendait du ciel jusqu'à terre et des deux côtés de cette bande il était écrit en grandes lettres : Anathème à ce concile. Ils m'ont renié, ils m'ont renié. Maudits soient-ils, maudits soient-ils.

Après cette vision et ce témoignage évident, il partit de nuit abandonnant tout le monde et regagna son pays par mer. Quand il y arriva, il réunit tout le peuple de la ville et raconta ce qui s'était passé à Chalcédoine, comment les évêques abandonnèrent l'orthodoxie et comment il en fut averti par le ciel lui-même.

Il leur raconta tout cela et ajouta : « C'est pourquoi j'ai eu soin de venir vous exposer la vérité afin que vous ne tombiez pas dans l'erreur. Si vous êtes prêts à demeurer fermes avec moi sans vous écarter de la foi orthodoxe, si vous me suivez et si vous fuyez les renégats et leur communion, je suis prêt à demeurer avec vous, à combattre jusqu'au sang pour votre salut et, si c'est nécessaire, à donner mon âme pour vous. Mais si vous avez le dessein de vous attacher au métropolitain Basile et à ses partisans, je serai innocent de votre sang, je fuirai alors et sauverai mon âme. »

Et quand il eut ainsi allumé dans tous les cœurs l'amour divin et le zèle pour la vérité, il demeura encore dix-sept ans dans son épiscopat (1) et conserva son troupeau sans tache dans la perfection et la foi orthodoxe en dépit des dangers qui le menacèrent et des embûches qui lui furent tendues par *Basile*, métropolitain d'Isaurie et par celui qui se faisait appeler patriarche d'*Antioche* aidés tous deux par les hérétiques de Chalcédoine. Grâce à la protection et à la bonté de Dieu il demeura sans défaillance et sans crainte et conserva son troupeau. Ainsi il retourna avec gloire près du Dieu Messie, son sauveur, couronné de la couronne des confesseurs.

Mais il me faut, pour confirmer ce qu'on vient de lire, raconter dans quelles circonstances je reçus cette révélation.

(1) Il mourut donc en 468.

XXII

Pierre, patriarche d'*Antioche* au temps de l'encyclique (1), qui m'ordonna prêtre malgré mon indignité, fut rappelé d'exil et nommé patriarche *d'Antioche* (2). Il envoya sa lettre synodale (ܣܝܢܘܕܝܩܐ ܕܐܢܛܝܟܝܐ) au chef de la sainte Église de *Jérusalem* qui était *Martyrius* (ܡܪܛܘܪܝܘܣ) par un homme nommé l'évêque *Pierre*, qui était Isaurien de la ville de *Titopolis* dont nous venons de parler. Celui-ci avait été élevé à l'épiscopat parce qu'il était le disciple, le syncelle (ܣܘܢܟܠܘܣ) du vénérable évêque et confesseur *Panoupropios* dont il devint ainsi l'héritier. Le patriarche le jugea digne de l'épiscopat, croyant qu'il montrerait un zèle égal pour l'orthodoxie. Le patriarche envoya avec lui un prêtre de l'Église d'Antioche nommé *Salomon*, qui était Arménien, avait été syncelle (ܣܘܢܟܠܐ) avec le patriarche et moi, et que j'aimais beaucoup; et il leur recommanda d'employer tous les moyens pour me ramener près de lui.

J'avais quitté Antioche après l'exil du patriarche Pierre et la victoire des hérétiques et avais eu le bonheur d'être admis dans la familiarité des saints pères de Palestine et surtout de mon père et de mon maître l'évêque *Pierre l'Ibérien*, qui accueille les étrangers, et aussi du grand solitaire *Isaïe* (3). Je fus tout pénétré de l'amour de ces saints et leur dis que je demeurerais en Palestine et ne me séparerais jamais de leur foi, de leur espérance et de leur héritage. Je demeurai donc en paix à *Jérusalem* où il y avait alors une foule de pères orthodoxes qui y avaient une demeure et des cellules de tranquillité (ܡܫܟܢܐ ܕܫܠܝܐ). Quand vinrent dans la ville sainte ceux qui portaient les lettres synodales, c'est-à-dire Pierre, évêque de Titopolis, et le prêtre Salomon, ils me cherchèrent longtemps, me trouvèrent enfin; et depuis lors ils me pressaient sans trêve, s'efforçant de toute manière pour m'emmener avec eux; ils me montraient beaucoup de ܙܕܩܬܐ, c'est-à-dire de viatique pour la route et des lettres du patriarche Pierre

(1) ܐܓܓܘܟܠܝܘܢ = ἐγκύκλιον donnée par Basilisque en 476 en faveur des monophysites. Puis Zénon, en 477, promulgua l'ἀντεγκύκλιον contre les monophysites. Cf. Petrus der Iberer, trad., p. 80

(2) En 484.

(3) Cf. *Petrus der Iberer*, pp. 102 et 124-127; Land, III, 346-356.

qui étaient remplies de joie et de persuasion. Ils ajoutaient encore pour me persuader : « Il nous a ordonné dans ton intérêt de t'engager de toute manière à venir près de lui, il disait : Qu'il vienne seulement près de moi pour que nous nous voyions et donnez-lui ma parole que personne ne l'obligera à recevoir la communion et ne le contraindra, je le ferai habiter en paix. »

Je fis connaître cela à mon saint père et mon sauveur après Dieu, à Pierre l'Ibérien, qui demeurait alors près d'*Ascalon*, et le priai humblement de me donner une petite réponse. Au bout de quelques jours, j'en reçus la réponse suivante :

Lettre de saint Pierre l'Ibérien.

Après avoir lu la lettre de ta pureté avec ceux qui te sont chers, nous avons été plongés dans la tristesse, l'angoisse et les gémissements à la vue des pièges du démon, qu'il tend partout pour en arriver à te ravir l'espoir et la récompense en Dieu, et à rendre vains les travaux que tu as fait pour ton avantage et celui de l'orthodoxie. Car il est évident d'avance que si tu vas à Antioche, tu seras flatté et sollicité par tes amis et par celui qui gouverne là, et alors ou bien tu te joindras à lui, ou bien tu resteras son ennemi, si toutefois il te le permet. Agis selon tes forces, et nous ici, autant que nous le pourrons, nous tâcherons que tu n'offenses pas Dieu, que tu ne te prives pas des plus grands biens et que tu ne fasses pas souffrir tes amis.

Quand je reçus cette réponse, je résolus en mon cœur d'obéir au saint plutôt qu'aux trompeurs et je suppliai notre maître et notre Sauveur de ne pas s'éloigner de moi, lui qui, dans sa miséricorde, m'avait appelé des ténèbres et de l'ombre de la mort. Mais tandis que ceux d'Antioche me pressaient vivement et s'efforçaient de m'emmener par tous les moyens, ma famille d'*Arabie* en apprenant cette offre fut remplie d'une grande joie, car elle était du monde et ne prisait que les choses du monde. Tous accoururent et me pressèrent de retourner à Antioche et, pendant que je recourais au Seigneur et me prosternais devant lui et que les saints pères combattaient pour moi par leurs prières, il arriva le fait providentiel suivant :

L'évêque Pierre et le prêtre Salomon tombèrent subitement tous deux dans une grave maladie appelée fièvre tierce, qui mit leurs jours en péril. Quand je l'appris, je crus devoir aller

les visiter, ce que jusque-là je faisais rarement, comme on le savait. Quand j'arrivai à leur habitation, dans une maison remarquablement belle, je vis l'évêque, en face de la porte, tout agité, car dès qu'il apprit mon approche, il se leva, descendit de son lit tout brûlant de fièvre et d'agitation et me cria : « Viens en paix, serviteur du Messie. » Et il ajouta aussitôt : « Aie pitié de moi, aie pitié de moi, j'ai péché contre toi, j'ai péché contre toi. De toi dépend ma vie ou ma mort, je vois clairement que c'est à cause de toi que je souffre tout cela et que la colère de Dieu est tombée sur moi. Le jugement de Dieu est juste. Il ne me suffisait pas de ma perdition et de ma trahison, mais je voulais aussi t'entraîner, toi qui marches dans la bonne voie, vers les mêmes souffrances, et te rendre renégat. Je t'en conjure, dès ce jour nous ne te presserons plus, fais ce que tu voudras; mais, je t'en conjure, prie pour moi, car tu vois notre affliction et dans quel danger nous voilà, car nous en sommes à notre dernier soupir. »

Pour moi, étonné et stupéfait à ces paroles, je lui demandai la cause de son changement et il commença, dans l'angoisse et dans les larmes, à me raconter depuis le commencement tout ce que j'ai rapporté ci-dessus du bienheureux *Panoupropios*, évêque et confesseur, qui avait été son père et son archimandrite, comment il assista au concile, y vit d'abord le zèle des évêques pour la vérité, puis leur trahison et leur défection, comment il s'enferma chez lui, pria le Seigneur, et en reçut un témoignage et une révélation, comment il retourna dans sa ville, y prêcha la vérité et y découvrit l'erreur, et comment enfin il demeura jusqu'à la fin de sa vie sans faiblesse ni abjuration, et mourut plein de gloire dans une belle vieillesse.

Pierre en arriva ensuite à lui-même et me raconta avec larmes et confusion qu'il avait désiré l'épiscopat, et pour l'obtenir avait adhéré à *Basile*, son métropolitain, avait transgressé la foi et était devenu partisan du concile des renégats.

Quand j'entendis ces paroles, je fus rempli de tristesse et admirai la grandeur des miséricordes de Dieu à mon égard. Aussitôt qu'il m'eut répondu, je courus au saint sépulcre pour y trouver un peu de tranquillité, je me jetai devant l'autel et le Golgotha béni et au milieu de larmes amères causées par l'angoisse de mon cœur, je criai : « Seigneur, qui suis-je sinon

péché et chien corrompu, un ver de terre et une maison de perdition, une caverne de voleurs et un sépulcre blanchi, et tu as versé sur moi la plénitude de tes miséricordes et de tes merveilles, tu as agi envers moi avec amour et pitié quand ceux-là étaient venus pour me tromper de toute manière, m'obliger à devenir un renégat, me faire perdre la foi en toi et l'héritage du ciel. Tout cela me sera une leçon et un avertissement. Mais que rendrai-je à mon seigneur Dieu pour tout ce qu'il a fait envers son serviteur? J'emprunterai les paroles de David et dirai : Je confesserai le Seigneur par ma bouche et le rechercherai au milieu de tout, car il s'est placé en face du mal pour me sauver de mes ennemis. »

J'ai cru juste et nécessaire de raconter à tous ces deux histoires terribles et véridiques pour l'instruction de tous ceux qui craignent Dieu et sont zélés pour la foi orthodoxe, afin qu'ils croient de toute leur âme et sans hésitation que c'est du ciel qu'est sorti ce jugement : *Anathème au concile de Chalcédoine et à tous ses adhérents*. Quant à ceux-ci, qu'ils méditent ce que je viens de dire et qu'ils s'instruisent.

Puisque je viens de parler de l'*Isaurie*, j'ajoute encore l'histoire suivante en confirmation de ce qui précède. Je la tiens du bienheureux *Étienne*, archimandrite du monastère de *Séleucie d'Isaurie* appelé ܬܓܘܢ (*tagoun*). Il fut le premier qui se montra plein de zèle pour la foi orthodoxe et fut ainsi le foyer de ces rayons qui illuminèrent d'abord l'Isaurie puis tout l'Orient. Il fut glorieux et sans reproche dans la lutte, combattit toujours le bon combat, et termina sa course après avoir justement gagné la couronne (du ciel).

F. Nau.

(*A suivre.*)

LES OFFICES

ET

LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES

DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Les six personnages dont il vient d'être question et qui constituaient le premier groupe des dignitaires de l'église patriarcale de Constantinople, étaient souvent désignés par l'épithète ἑξωκατάκοιλοι ou ἑξωκατάκηλοι. Malheureusement, la signification de ce terme s'est perdue, il y a déjà fort longtemps, et les auteurs tels que Goar, Chrysanthe, du Cange, etc., qui passent en revue les différentes interprétations qu'on en a données depuis, ne peuvent affirmer que l'une d'elles doive être préférée aux autres.

Pour certains commentateurs, le commencement du mot doit se lire ἑξ et non ἑξω, ce qui autoriserait à traduire *les six* κατάκοιλοι, par allusion au nombre des dignitaires du premier groupe, qui, ainsi qu'il a été remarqué, fut porté de cinq à six, par l'adjonction du premier défenseur. Mais, outre que ceux-ci paraissaient avoir été déjà désignés ainsi, lorsque leur nombre ne dépassait pas cinq, on trouve toujours dans les anciens auteurs la forme ἑξωκατάκοιλοι, avec un esprit doux, et non ἑξκατάκοιλοι, avec un esprit rude.

D'autres, s'attachant particulièrement à expliquer la deuxième partie du mot, qu'ils lisent κατάκηλοι, et la faisant venir de κατακηλῶ, *charmer*, *adoucir*, prétendent que les grands dignitaires du premier groupe méritaient cette qualification, parce que, plus que qui que ce fût, ils *adoucissaient* l'existence de leur maître, en le déchargeant d'une foule de soins et de soucis, en pensant et en agissant pour lui, ce qui les faisait appeler par Balsamon, les cinq sens (πέντε αἰσθήσεις) du patriarche.

Cette étymologie est trop forcée pour être vraie, et d'ailleurs la forme ἐξωκατάκοιλοι, qui l'exclut, est beaucoup plus employée que la forme ἐξωκατάκηλοι.

Non moins fausse est l'interprétation présentée par ceux qui, donnant à ἐξωκατάκοιλοι, sans nous dire ce qui les autorise à le faire, le sens de ἐξωκατάκοιτοι ou de ἐξωκατάκελλοι, veulent que les grands dignitaires aient été ainsi nommés, parce que, contrairement à ce qui avait lieu pour les σύγκελλοι, par exemple, leur résidence habituelle était en dehors du palais patriarcal.

Chrysanthe montre que cette supposition est absurde, en disant avec raison, que si telle avait été la signification de ἐξωκατάκοιλοι, on aurait dû appliquer cette épithète, non pas seulement aux dignitaires du premier groupe, mais encore à une foule d'autres fonctionnaires et employés, qui avaient leur domicile à l'extérieur des bâtiments patriarcaux.

Il est des auteurs qui, s'appuyant sur ce fait que Constantinople, comme Rome, était bâtie sur sept collines et que, conséquemment, certaines de ses églises étaient construites dans les parties basses et les autres dans les parties élevées de la ville, croient que sous un patriarche, dont ils ne donnent pas le nom, il se trouva que tous les ecclésiastiques choisis pour former le premier groupe des dignitaires, appartenaient au clergé desservant les églises placées sur les collines, et que, pour cette raison, ils furent appelés d'ἐξωκατάκοιλοι, *ceux qui habitent en dehors des lieux bas,* nom transmis ensuite indistinctement à leurs successeurs. Il est inutile de dire que cette interprétation, qui n'a pour elle aucune preuve historique, est absolument fantaisiste.

Il en est de même de celle d'après laquelle les ἐξωκατάκοιλοι étaient les dignitaires qui n'habitaient pas le palais patriarcal, à l'époque où ce dernier aurait été situé dans une des parties les plus basses de Constantinople.

Une dernière explication, considérée par du Cange comme la plus vraisemblable, est donnée par quelques commentateurs grecs, pour qui ἐξωκατάκοιλοι doit se traduire par *placés en dehors de ceux qui ont une position inférieure,* parce que les dignitaires du premier groupe occupaient auprès du patriarche, soit dans les cérémonies religieuses, soit dans les assemblées synodales, des sièges plus élevés que les dignitaires de tous les autres groupes.

LES CINQ OFFICES DU DEUXIÈME GROUPE.

Ἡ δευτέρα πεντάς.

Le Protonotaire, ὁ Πρωτονοτάριος. — Le terme πρωτονοτάριος est formé irrégulièrement du grec πρῶτος, *premier*, et du latin *notarius*, devenu νοτάριος dans le grec byzantin, mot qui a exactement le même sens que γραμματεύς, *scribe, écrivain*. Il désigna d'abord le chef de cette foule de scribes qu'occupait la chancellerie impériale; mais il ne tarda pas à devenir le nom d'un grand officier ecclésiastique, ordinairement de l'ordre des diacres.

Les auteurs anciens qui parlent de ce personnage ne décrivent pas ses fonctions dans les mêmes termes. Cela se comprend, car elles étaient fort diverses; mais on peut les résumer toutes en disant que le protonotaire remplissait auprès du patriarche le rôle d'un secrétaire particulier. Il écrivait ses lettres, rédigeait les décisions prises par lui, le tenaient sans cesse au courant des affaires civiles et religieuses à l'aide de nombreux rapports, etc., etc. De plus, il était spécialement chargé de tenir les registres des ordinations et des nominations aux fonctions ecclésiastiques et d'en délivrer des extraits (πιττάκια) aux intéressés. Dans le sanctuaire, pendant les cérémonies solennelles, il se tenait auprès du pontife et portait le δικήριον ou chandelier à deux branches.

Comme l'archiviste, χαρτοφύλαξ, il était aidé dans sa tâche par un certain nombre de simples *scribes* ou *notaires*, νοτάριοι, placés sous ses ordres.

Le Chancelier, ὁ Λογοθέτης. — Les logothètes de l'empire étaient des officiers chargés de contrôler les différents services publics. C'est ainsi qu'il y avait un logothète ou contrôleur des finances, un logothète ou contrôleur des postes, etc. Mais le logothète ecclésiastique fut un véritable chancelier, dont les fonctions paraissent s'être confondues jusqu'à un certain point avec celles de l'archiviste, χαρτοφύλαξ. Il avait pour mission principale de garder les différents sceaux et de sceller les actes, bulles, etc., qui sortaient de la chancellerie patriarcale. Chrysanthe insiste sur ce point que le mot grec λογοθέτης correspond exactement au terme latin *cancellarius*.

D'après le cérémonial, c'est au logothète qu'appartient le droit de porter le plateau contenant le pain bénit, ἀντίδωρον, lorsque celui-ci est distribué au peuple par le pontife lui-même.

Le Camérier, ὁ Καστρήνσιος. — Les diverses formes de ce mot, données par les auteurs byzantins, telles que καστρήνσιος, καστρίνσίος, κάνστρηνσιος, κανστρίνσιος, prouvent qu'il était d'origine étrangère et que, comme tant d'autres de même nature, il a été importé de Rome à Byzance. Sa forme véritable est καστρήνσιος, qui n'est autre que la transcription grecque du latin *castrensis*. Dans la basse latinité on appelait *castrenses* des serviteurs attachés directement à la personne du souverain, tels que des échansons, des valets de chambre, etc., et ce nom leur venait de ce qu'ils s'acquittaient de leur ministère principalement dans les camps, *castra*, alors que les empereurs passaient une partie de leur existence à guerroyer contre les Barbares, ou plutôt de ce que, contrairement à la foule des autres officiers et serviteurs, ils ne sortaient jamais des camps .

Le mot *castrensis*, devenu καστρήνσιος en grec, passa dans la langue ecclésiastique et fut le titre officiel d'une sorte de camérier ou serviteur intime, qui ne devait pas s'écarter de la personne du patriarche, particulièrement à l'église dans les cérémonies solennelles. Pendant la messe, il portait le grand voile, ἀήρ, et aspergeait le peuple d'eau bénite; mais il était surtout chargé de présenter au patriarche les ornements sacrés, dont il avait la garde, et de l'aider à s'en revêtir, et, en outre, c'était lui qui préparait l'encensoir et le présentait au pontife, quand celui-ci devait faire des encensements.

Ce sont ces deux dernières fonctions qui, suivant quelques auteurs, expliqueraient l'origine de son nom. Ce nom, en effet, qui devrait être, dans ce cas, κανστρίνσιος et non καστρίνσιος, viendrait du mot grec κανστρίον, signifiant *corbeille*, et cela parce que c'était dans des corbeilles que le personnage en question apportait les vêtements du patriarche ainsi que les parfums qui sont brûlés dans l'encensoir. Une pareille étymologie est bien loin d'avoir la valeur de celle qui a été mentionnée plus haut.

Le Référendaire, ὁ Ῥεφερενδάριος. — Ce titre, qui n'est que la transcription du latin *referendarius* (de *refero*, signifiant *rapporter*), était donné à des officiers impériaux qui se rendaient auprès de tel ou tel fonctionnaire, pour lui faire connaître les ordres

de leur maître. Comme les communications qu'ils avaient à faire étaient souvent des réponses à des lettres adressées au chef de l'État, cette circonstance les faisait nommer quelquefois *apocrisiaires*, ἀποκρισιάριοι (de ἀποκρίνομαι, *répondre*). Parfois aussi ils étaient désignés par l'expression παλατῖνοι, *palatins*.

Il va sans dire que les patriarches, qui entretenaient des rapports constants avec l'empereur et avec une foule de grands personnages, durent avoir également sous la main des officiers toujours prêts à porter leurs brefs, bulles, mandements, etc., à ceux à qui ils étaient destinés. Ces nonces ou légats, qui appartenaient généralement à l'ordre des diacres, étaient nommés référendaires, comme les messagers de la cour impériale. Leur nombre varia suivant les époques, puisqu'il existe un décret d'Héraclius le réduisant à douze. C'était le principal d'entre eux, celui sous les ordres duquel ils étaient placés, qui était le référendaire proprement dit et figurait dans le deuxième groupe des grands dignitaires ecclésiastiques.

L'Annaliste, ὁ Ὑπομνηματογράφος. — Le rôle de ce personnage n'est pas très nettement établi par les lexicographes et les auteurs qui ont commenté les listes des dignités écclésiastiques. D'après Chrysanthe, qui ne donne pas la preuve de son assertion et ne s'appuie que sur la signification un peu vague du mot ὑπόμνημα, il aurait été chargé de prendre, pour le patriarche, au fur à mesure des nécessités courantes, ces notes diverses qui, ne devant être que d'un usage temporaire, sont rédigées sans ordre régulier et ne sont pas destinées à être conservées.

Ne pourrait-on pas croire avec autant de raison qu'il devait avant tout tenir à jour un registre, sur lequel étaient consignés tous les événements, survenus dans l'étendue du patriarcat, dont il était utile de garder le souvenir?

Il semble cependant fort probable que sa mission principale ait été de servir en quelque sorte de secrétaire au grand archiviste, καρτοφύλαξ, et de l'aider dans l'accomplissement de ses multiples fonctions. Cela résulte d'un passage de Jean de Citrium, où il est dit positivement qu'il devait remplacer cet important fonctionnaire, lorsque celui-ci était absent ou malade.

(*A suivre.*) Léon CLUGNET.

LES GRECS MELKITES

ÉTUDE HISTORIQUE

IX

SUITE DES PATRIARCHES — GRÉGOIRE-JOSEPH Ier.

L'abdication de Mgr Clément Bahuth ayant été acceptée au nom du Pape par Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem, en sa qualité de pro-délégué apostolique, le concile des évêques grecs melkites réunis à Chouaïr élut comme patriarche l'évêque de Saint-Jean d'Acre, Grégoire Jousef. Le nouvel élu se rendit à Beyrouth où il fut reçu avec les plus grands honneurs par le pacha turc, et à Deïr-el-Kamar, où le gouverneur chrétien du Liban lui fit le même accueil. Immédiatement après l'élection, le patriarche avait, suivant l'usage, écrit au Pape pour demander à Sa Sainteté de le confirmer et de lui accorder le pallium. Pie IX répondit à cette postulation dans une allocution consistoriale. Nous insérons ici la traduction de cet acte, qui servira à préciser les rapports du patriarcat grec melkite avec l'autorité suprême de l'Église universelle :

« Vénérables Frères,

« Le soin de toutes les Églises et la sollicitude qui nous est imposée par Dieu demandent que nous vous communiquions aujourd'hui une chose ayant trait à l'Église orientale. Notre

Vénérable Frère, Clément Bahus, patriarche grec-melkite d'Antioche, après s'être acquitté de son important ministère pendant plusieurs années et avec distinction, Nous supplia de lui accorder la permission de se démettre du patriarcat. En considération des éminentes qualités dont il était doué et dans Notre désir de le voir conserver la dignité et la charge de patriarche, Nous Nous opposâmes longtemps et fortement à cette démission, et Nous l'exhortâmes à ne pas abandonner le régime et le gouvernement de son Église patriarcale. Mais, ferme dans sa résolution, se jugeant très humblement et éprouvant un désir ardent de mener de nouveau la vie monastique et cachée, et de se consacrer plus librement aux choses divines, il insista tant auprès de Nous et Nous pressa si fort, que Nous crûmes enfin devoir Nous rendre à ses vœux. En conséquence, Nous ordonnâmes à Notre Vénérable Frère Joseph Valerga, patriarche latin de Jérusalem et pro-délégué apostolique de Syrie, d'admettre, de recevoir et de ratifier en notre nom, au nom et en vertu de l'autorité du Siège Apostolique, la démission de Notre Vénérable Frère Clément, et de le dégager entièrement du lien qui l'attachait à l'Église patriarcale grecque-melkite d'Antioche. Alors les évêques de cette nation, convoqués par Notre Vénérable Frère Clément après son abdication accomplie au monastère et après l'acceptation de cette démission en Notre nom par Notre Vénérable Frère le patriarche de Jérusalem, se réunirent pour l'élection d'un nouveau patriarche de leur Église. Les suffrages ayant été recueillis, ils jugèrent que Notre Vénérable Frère Grégoire Jousef, évêque de Ptolémaïde, devait être orné d'une dignité aussi éminente. Cette élection fut on ne peut mieux accueillie des évêques, des moines, des principaux personnages de la nation et du peuple tout entier, les grecs melkites connaissant déjà les vertus éminentes de l'élu. Notre Vénérable Frère Grégoire Jousef Nous annonça son élection dans une Lettre très respectueuse où il déclare en termes explicites qu'il n'a rien tant à cœur que d'être fermement attaché à Nous et à la Chaire de Pierre par une foi, une fidélité, une obéissance entières, et Nous pria instamment de vouloir bien le confirmer par notre autorité apostolique dans sa charge de patriarche grec-melkite d'Antioche et de lui accorder l'honneur du sacré pallium. En conséquence, tout ayant été mûrement pesé et

approuvé par Nous et par la Congrégation de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église Romaine préposés aux affaires religieuses des Églises orientales, sur l'avis de cette Congrégation, Nous croyons devoir *confirmer* cette élection ou *postulation*, d'autant plus volontiers que Notre Vénérable Frère Grégoire Jousef est doué d'une religion éminente, de piété, de prudence et d'autres précieuses qualités. Aussi avons-Nous l'espérance qu'il s'appliquera avec un soin, une activité et un zèle extrêmes à remplir toutes les obligations de son vaste et important ministère et à procurer sans relâche la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous pensons que ce Vénérable Frère doit être dégagé du lien qui l'attache à l'Église épiscopale de Ptolémaïde, confirmé dans la dignité de patriarche grec-melkite d'Antioche, décoré de l'honneur du sacré pallium, et enrichi de tous les autres privilèges que ses prédécesseurs ont tenus du Siège Apostolique. En agissant ainsi, Nous ferons une chose très agréable à lui-même et à l'illustre nation grecque-melkite, pour laquelle le Saint-Siège a toujours eu et a encore à bon droit une bienveillance singulière.

« Que Vous en semble?

« Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous confirmons et approuvons l'élection ou postulation de l'évêque Grégoire Jousef faite par Nos Vénérables Frères les évêques grecs-melkites. Nous le dégageons du lien qui l'attachait à l'Église de Ptolémaïde et le transférons à l'Église patriarcale d'Antioche des grecs melkites, le *préposant* pour patriarche et pasteur de cette nation, comme il sera mentionné dans le décret consistorial.

« Au nom du Père † et du Fils † et du Saint † Esprit. Ainsi soit-il. »

L'exaltation de Mgr Grégoire-Jousef a été accueillie avec une vive satisfaction en Syrie et en Égypte. « Le nouvel élu, écrivait-on de Beyrouth le 6 novembre 1864, fort recommandable par sa capacité et sa prudence, après un séjour de dix ans au séminaire de la Propagande à Rome, est demeuré pendant huit ans au siège de Saint-Jean d'Acre. Le bel exemple de vertu donné par son prédécesseur et les rares qualités de celui-ci ont imprimé une nouvelle impulsion à la nation grecque-unie melkite déjà si considérée. »

Le successeur de Clément Bahuth était né en Égypte, à Rosette, le 17 octobre 1823 (1). Il avait fait ses études à Gazyr, chez les Jésuites, puis à Rome dans le collège de Saint-Athanase où il arriva en 1847. Il y resta quatre années. En 1853, il était docteur en philosophie, puis il fut ordonné prêtre. Le 1er novembre 1856, il fut promu à l'évêché de Saint-Jean d'Acre. Après les massacres de Syrie, en 1860, il fut envoyé dans le Liban pour y restaurer le collège d'Aïn-Traz, tant de fois pillé et brûlé par les Druses.

Une année après son exaltation, Grégoire Jousef se rendit à Constantinople. Le moment était critique pour les communautés chrétiennes de l'Empire ottoman. Pour mettre fin à quelques abus qui avaient été signalés, — peut-être exagérés ou trop généralisés, — la Porte venait de retirer aux chefs des communions chrétiennes l'administration civile de leurs ouailles. Le patriarche melkite obtint du grand Aali pacha le retrait de cette mesure, dont le maintien eût été un vrai désastre pour nos coreligionnaires.

Grégoire Jousef vint en 1867 à Paris, où l'empereur Napoléon le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Il prit part au concile du Vatican et se soumit au vote sur l'infaillibilité, dont il n'avait pas cru d'abord la proclamation opportune. S. B. assista à la réunion présidée à Jérusalem par le cardinal de Reims. Enfin, en 1894, il prit part aux conférences des patriarches présidées par le Pape en vue de l'union des Églises. Après un court séjour à Paris, le patriarche se rendit à Constantinople. Là, il obtint la confirmation gouvernementale de l'autorité que le Pape venait de lui conférer, non seulement comme à ses prédécesseurs, dans ses trois patriarcats, mais sur tous les grecs melkites de l'Empire ottoman.

C'est dans le domaine de l'enseignement que le patriarche a le plus travaillé et obtenu de grands résultats : ce fut sa constante préoccupation. Le 9 octobre 1865, il fondait à Beyrouth le collège patriarcal. Nous avons déjà parlé de son labeur à Aïn-Traz. Il entretint douze élèves au collège grec de Saint-Athanase dont il avait été élève. Dans la vaste étendue de son patriarcat,

(1) *Oraison funèbre de Mgr Grégoire Jousef Ier*... prononcée par M. l'abbé L.-M. Dubois, dans l'église Saint-Julien le Pauvre, in-8°, 30 pages, 1898, Imprimerie Ronchaet.

il fonda à ses frais un nombre considérable d'écoles. A Paris, il fonda pour douze jeunes élèves le collège de Saint-Jean Chrysostome, autour du vénérable sanctuaire de Saint-Julien le Pauvre, qui fut attribuée à cette institution essentiellement française en même temps que catholique et orientale, car le rite y est strictement observé et célébré non sans éclat.

« C'est dans le même esprit large et éclairé, a dit un panégyriste français, zélateur de l'Orient chrétien, que Mgr Grégoire Jousef a accepté en Palestine le concours de religieux français. Le précieux sanctuaire de Sainte-Anne, artistement restauré par l'architecte Mauss, avait été concédé par le gouvernement français aux Pères Blancs d'Afrique. Une entente est intervenue entre le Cardinal Lavigerie et le patriarche grec-melkite pour y établir un séminaire exclusivement réservé aux grecs melkites. Et c'était là le point capital. L'expérience montre, en effet, que, dans un établissement où tous les rites orientaux sont réunis, les élèves aboutissent à n'en suivre et à n'en aimer aucun; que c'est alors, non pas un vrai séminaire, mais une académie liturgique. La fondation du séminaire de Sainte-Anne remonte à quelques dizaines d'années. Il en est déjà sorti plusieurs générations de clercs instruits et formés dans leur rite grec. Après avoir été agréés par leur propre autorité patriarcale, ces clercs reçoivent la consécration sacerdotale qui leur est donnée par un évêque melkite; ils vont alors exercer le ministère, ordinairement dans le diocèse même de celui des évêques melkites qui les a envoyés à Sainte-Anne. Dans cet établissement, comme à Saint-Julien le Pauvre, les étudiants ont acquis une connaissance sérieuse du français et du grec tant ancien que moderne, ce qui est propre à entretenir la communion intellectuelle des grecs melkites avec l'Europe civilisée.

X

SUITE DES PATRIARCHES. — ÉLECTION DE S. B. GÉRAÏGIRY.

Grégoire Jousef est mort le 13 juillet 1897. L'élection de son successeur n'a pas été sans présenter une difficulté qui ne s'était pas encore produite.

Le Synode destiné à pourvoir au siège vacant devait se réunir du 13 au 22 novembre 1897, dans le couvent du Saint-Sauveur, au Mont-Liban. Suivant l'usage, le délégué apostolique devait y assister, sous la présidence du *locum tenens* patriarcal qui était Mgr Géha, archevêque d'Alep. — C'est alors que le gouverneur général du Liban fit savoir aux évêques que la Sublime-Porte considérait comme nulle et non avenue une élection qui aurait lieu *en présence d'un étranger*, c'est-à-dire du délégué du Saint-Siège. On fit même entendre que, s'il était passé outre à cette défense, le gouvernement turc pourvoirait lui-même à l'administration civile du patriarcat, ce qui aurait été le renversement de toutes les traditions, de tous les droits et même des actes internationaux, notamment du traité de Berlin (art. 62 *in fine*).

Les Turcs n'avaient pas eu cette étrange lubie tout seuls. Ce n'est pas un jugement téméraire de croire que l'idée avait été mise en avant par quelqu'un de ces esprits inquiets et ultras comme il en existe partout, notamment dans les groupes religieux, et que l'idée avait été encouragée, peut-être même suggérée par quelque agent occulte ou officiel, d'une ou de plusieurs des Puissances qui sont jalouses de la prépondérance de la France en Syrie. Il y eut même alors des gens qui émirent l'idée de donner aux grecs melkites trois patriarcats, pour Antioche, pour Jérusalem et pour Alexandrie.

Sur les réclamations de l'ambassade de France, il fut entendu à Constantinople que rien ne serait changé au mode traditionnel et le gouverneur général du Liban reçut l'ordre de s'y conformer. Beaucoup de bruit pour rien.

Le 25 février 1898, le Synode des évêques grec-melkites, en présence du délégué apostolique élut Mgr Géraïgiry, évêque de Panéas.

Le nouveau patriarche est né à Zahlé, en Syrie le 6 août 1841. Sa première œuvre sacerdotale fut la fondation d'un grand nombre d'écoles catholiques dans le district même de Zahlé, alors envahi par la propagande protestante. Pour se fortifier lui-même dans la langue française, il avait passé quatre années au séminaire de Blois (1874-1878). A son retour il fut promu au siège de Paneas (Césarée de Philippe), d'où le vote des évêques vint l'élever au siège patriarcal.

XI

ORGANISATION.

L'Église grecque-melkite compte 5 archevêchés : Alep, Bosra et Hauran, Damas, Homs et Hama, Tyr.

Les évêchés, au nombre de sept, sont à Beyrouth et Djébail, — Césarée de Philippe ou Panéas, — Héliopolis ou Baalbek, — Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, — Saïda, — Tripoli, — Zahlé et Forzoul. (Voir une notice historique à l'Appendice.)

Le patriarche administre le siège de Damas et celui d'Égypte où les fonctions épiscopales sont exercées par des vicaires, ainsi que dans la Palestine. Il y a deux évêques *in partibus*.

Les religieux, comme tous ceux de rite grec, suivent la règle de saint Basile le Grand; ils sont divisés en trois congrégations désignées d'après leur résidence : celle des *Alépins* compte 40 moines et 18 religieuses, celle des *Chevayri-canouni* (Baladites) 96 moines et 42 religieuses, celle des *Mohalessi* (Salvatoriens) plus de 200 moines et 25 religieuses.

Cette Église est en progrès. Dans la tournée pastorale que fit le patriarche Grégoire Jousef en 1868, plusieurs familles du district d'Homs sont entrées dans l'union catholique; d'autres réclamaient pour le faire qu'on leur envoyat des prêtres instruits. Ce mouvement continue.

En 1868, les revenus du patriarcat ont été de 50.000 piastres turques, ou environ 10.000 francs. Cette somme provient en partie du casuel, en partie d'une taxation que les familles s'imposent volontairement.

(1) Voici la statistique pour l'Égypte : les Grecs-Melkites sont au nombre de 15 à 20.000 dans la vice-royauté. Ils ont des églises à Alexandrie, au Caire et dans d'autres localités. Le clergé est administré par un évêque qui a le titre de vicaire patriarcal.

L'élection du patriarche appartient au concile des évêques de la nation; il est nommé au scrutin. Aussitôt après l'élection, il est saisi de l'autorité patriarcale; les actes du concile sont expédiés au Pape, qui les examine dans un consistoire, et s'il les approuve, envoie le pallium au nouveau patriarche. Cet usage a été suivi presque constamment depuis le pontificat de Cyrille IV.

Le patriarche melkite a quatre résidences : à Damas, comme patriarche d'Antioche; au Caire, comme patriarche d'Égypte; à Jérusalem, comme patriarche de cette ville; enfin, à Aïn-Traz.

Voici les attributions religieuses de ce patriarche et, en général, des patriarches orientaux unis. Il préside les conciles qui doivent avoir lieu tous les trois ans, si les circonstances le permettent. Les évêques doivent lui obéir et lui déférer les causes majeures. Il examine la conduite des évêques, peut les punir, les suspendre et même les déposer, mais d'accord avec le concile ou avec la plupart des évêques. Il peut transférer un évêque d'un diocèse à un autre, si le diocèse ne peut suffire à son entretien, ou s'il nomme le titulaire à un siège plus important, ou s'il y a désaccord entre le prélat et ses administrés; mais dans cette dernière circonstance, l'intervention du concile ou de la majorité des évêques est obligatoire, comme pour diviser ou réunir des diocèses. Il reçoit les plaintes contre les évêques et les prêtres et juge seul ou avec le concile, suivant la gravité du cas. On appelle à lui des jugements des évêques. Il administre les diocèses vacants. A la mort d'un évêque, c'est le patriarche qui ordonne aux fidèles et au clergé d'en élire un autre. Il approuve la nomination et ordonne le nouvel évêque. Si, dans les six mois qui ont suivi l'élection, l'élu ne se présente pas, le patriarche a le droit d'en désigner un autre à son gré. Il donne certaines dispenses pour les mariages. Il a seul le droit de consacrer et d'envoyer aux différents diocèses le saint Chrême et les antimensions, sorte de corporal qui remplace, chez les Grecs, la pierre consacrée des Latins. Les évêques et les prêtres font, dans les offices, la commémoration du patriarche, ainsi que celle du Pape. Ces attributions sont plus importantes que celles des patriarches latins. Les Orientaux attachent la plus haute valeur à la dignité des patriarches, qu'ils considèrent avec raison comme les successeurs des Apôtres et comme étant tous égaux entre eux, sauf, bien entendu,

la suprématie de juridiction et d'honneur que les unis reconnaissent au successeur de saint Pierre.

A la mort d'un évêque, son vicaire doit en informer immédiament le patriarche, qui annonce la nouvelle à tous les évêques et ordonne des prières pour le défunt. Le patriarche écrit aussi une lettre de condoléance aux fidèles du diocèse vacant et leur présente trois candidats. Chaque chef de famille désigne celui qu'il préfère. Une lettre, écrite au nom des fidèles, annonce au patriarche le candidat qui a obtenu la majorité. L'autorité des évêques est la même que dans l'Église latine.

Les prêtres réguliers gardent le célibat : il y a aussi des prêtres séculiers qui ne sont pas mariés. Quelques paroisses sont administrées par le supérieur d'un couvent avec la permission de l'évêque. Dans les villes importantes, il y a un protopresbyteros, ou archiprêtre, qui exerce une sorte de juridiction sur les autres prêtres (1).

Comme tous les Orientaux, les grecs-melkites sont extrêmement attachés à leurs usages séculaires. C'est pourquoi la question du calendrier avait suscité les plus grands troubles dans leur nation.

Grégoire XIII (1572-1585) avait fondé à Rome le collège de Saint-Athanase destiné à l'éducation d'un clergé uniate grec. Les élèves suivirent bientôt les cours du collège de la Propagande et l'on admit à Saint-Athanase des uniates originaires de l'Autriche, serbes, ruthènes, roumains. Le pape Léon XIII vient d'ordonner que l'on n'admettra plus dans cet établissement que les élèves originaires de l'Empire ottoman.

Par la relation citée plus haut de l'évêque de Sidon, on voit que, au seizième siècle, il y avait déjà à Rome un cardinal protecteur des Grecs-unis.

(1) J'ai tiré beaucoup de renseignements sur la situation actuelle d'une note qui m'a été envoyée par le R. P. Terlecki, missionnaire apostolique, religieux de l'ordre de Saint-Basile.

XII

STATISTIQUE.

On éprouve toujours quelque difficulté à donner avec précision le nombre des religionnaires dans le Levant. Il y a des situations indécises ou flottantes qui permettent les grossissements ou les atténuations plus ou moins volontaires. Pour les grecs melkites, le dernier chiffre qui m'ait été indiqué, est celui de 150.000. Ne sont compris dans ce chiffre que les grecs unis de langue grecque ou arabe et habitant l'Empire ottoman.

Il existe à Constantinople deux communautés distinctes de grecs unis.

1° Les *grecs melkites*, proprement dits, que la constitution pontificale du 21 décembre 1895 a retirés de la juridiction religieuse du délégué apostolique pour les placer sous celle du patriarche Grégoire Joseph dont il relèvent aussi civilement.

2° Les *hellènes unis*, qui ne sont arabes sous aucun rapport, mais exclusivement grecs et ne célèbrent l'office qu'en langue grecque. Ces uniates sont sous la juridiction religieuse du délégué apostolique. Civilement, ils ne dépendent pas non plus de la juridiction du patriarche melkite. On m'écrit qu'ils demandent à y être admis et que Mgr Grégoire Jousef ne voulait pas exercer l'une des juridictions et pas l'autre. Le Pape a fondé à Constantinople une école de hautes études pour ces hellénisants.

En dehors de l'Empire ottoman et du chiffre de fidèles donné plus haut, il existe des groupes assez nombreux de grecs unis ou hellènes de rite grec. Ils sont répandus en Italie, en Sicile, à Marseille, à Paris, en Corse, en Algérie, en Amérique. Dans tous ces pays ces uniates conservent leur liturgie grecque en langue grecque. Il relèvent des ordinaires latins; mais les

ordinations en Italie sont faites par des évêques titulaires de rite grec.

En France, les prêtres grecs-melkites reçoivent bien leurs pouvoirs de l'ordinaire français; mais les sujets sont désignés et rappelés par le patriarche.

IV. Nous n'avons parlé que des uniates. Il est intéressant de chercher dans quel rapport numérique ils se trouvent au vis-à-vis des schismatiques, spécialement en Syrie et en Égypte, qui sont le champ d'action propre du patriarche catholique d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem.

Pour les uniates, les trois patriarcats sont réunis sur une seule tête; il n'en est pas de même pour les schismatiques.

Voici les chiffres qui m'ont été donnés pour chacun des trois sièges schismatiques :

ANTIOCHE : environ 200.000, en majorité arabes (1).

ALEXANDRIE : environ 15.000 indigènes et 150.000 sujets du roi des Hellènes, sur lesquels le patriarche n'exerce que la juridiction religieuse.

JÉRUSALEM : environ 50.000, dont le bas peuple est arabe, tandis que le haut clergé et les notables sont grecs hellénisants.

(1) Les évaluations varient entre 500.000 et 200.000. Nous ne sommes pas en mesure de donner un chiffre ferme. J'imagine qu'on attribue quelquefois au patriarcat d'Antioche les orthodoxes relevant de Jérusalem et d'Alexandrie.

XIII

RITE. — LANGUES.

Les conquêtes d'Alexandre le Grand et les règnes de ses successeurs avaient, sinon importé à nouveau, du moins développé en Syrie et en Égypte la civilisation et la langue grecques. Il y eut et il y a encore des groupes purement grecs sur la côte et même à l'intérieur.

En Syrie et en Égypte, la langue officielle et cultivée fut le grec. Il ne faudrait pas en conclure que les populations aient oublié les idiomes sémitiques, lesquels étaient encore courants au temps de Notre-Seigneur, c'est-à-dire plus de trois siècles après la conquête macédonienne.

A l'époque des premiers conciles, on peut se demander si certains évêques avaient jamais su à fond le grec : plusieurs, en effet, ont donné leur signature en langue syriaque. Saint Jean Damascène a écrit le grec avec un éclat incomparable; et il était versé profondément dans la philosophie d'Aristote; mais, sous son nom de famille de Mansour, il avait, comme ses ascendants, occupé une grande situation dans le gouvernement des califes de Damas (1).

Au concile célébré à Constantinople en 869, le métropolitain de Tyr avait de la peine à s'exprimer en grec. En 1054, le patriarche Pierre ne trouva personne à Antioche qui fût capable de traduire en grec une lettre du pape Léon IX (*Turco-Græcia*). Zygomalas raconte que, de son temps, Michel, patriarche du même trône, était habile dans le syriaque et dans l'arabe, mais médiocrement dans le grec (*Ibidem*). Voilà pour la Syrie. En descendant le cours des temps et en nous transportant en Égypte, relevons ce qu'écrivait le Père du Bernat en

(1) *S. Jean de Damas et son influence en Orient sous les premiers Khalifes*, par I. Nève. Bruxelles, 1861.

1711 : « Le patriarche grec d'Alexandrie ayant voulu prêcher en grec, les fidèles, qui entendaient seulement l'arabe, s'ennuyèrent à ses sermons. (*Lettres édifiantes.*) »

Le rite. — Aujourd'hui, les Grecs-Syriens, tant unis que séparés, célèbrent d'après le rite vulgairement appelé grec. En a-t-il été de même à l'origine? Des savants ont recherché si ces chrétiens de Syrie n'ont pas d'abord suivi l'un des rites syriaques.

Voici, à ce sujet, l'extrait d'une note qui m'a été adressée, il y a plusieurs années. « Les chrétiens, y est-il dit, existant en Syrie, à l'exception d'un petit nombre de ceux qui sont venus aux premiers siècles de toute part dans ses ports maritimes et dans quelques-unes des villes de l'intérieur, sont d'origine syriaque, font partie du patriarcat d'Antioche et suivirent le rite syriaque. Au temps où le patriarche de Constantinople commença à nommer leurs patriarches à Constantinople et de les mander ensuite en Syrie, ces patriarches les ont obligés à renoncer au rite syriaque et à embrasser celui des grecs qu'ils leur traduisirent en idiome syriaque : ces chrétiens de Syrie continuèrent ensuite à suivre ce rite grec en langue syriaque jusqu'à ce qu'ils eussent perdu l'habitude et l'usage de cette langue. C'est alors qu'un de leurs patriarches, du nom d'Euthime, mort en 1637, leur traduisit le rite grec du syriaque en arabe, confondu avec un peu de grec. Cela vient d'être constaté par l'autorité des érudits et des historiens. Et leurs livres sacrés, leurs rituels et les bréviaires pontificaux, etc., qui se conservent jusqu'à nos jours en langue syriaque dans quelques-unes de leurs églises et vieux monastères, en font aussi foi. De ces livres plusieurs ont été imprimés et mis à la bibliothèque du Vatican à Rome, comme il est facile de s'en convaincre à l'aide du catalogue de la *Bibliothèque Orientale* de M. Joseph Simon Assemani. Néanmoins, une partie de ces grecs de Syrie ont continué pendant quelque temps à se servir dans leurs prières de la langue syriaque tant dans leurs maisons qu'aux églises, comme le témoigne un de leurs patriarches, Macaire, qui écrivait vers 1671 et que cite Pierre Lebrun dans son ouvrage sur les liturgies (tome IV, Dissertation 4e, chapitre 2). Voici la citation : « Nous « prions à la maison et à l'église autant en grec qu'en syriaque « et il y a quelques localités près de Damas où les grecs font

« l'office dans leurs églises en langue syriaque. » Et M. Joseph Simon Assemani, le plus versé dans les choses de l'Orient, dit dans sa *Bibliothèque Orientale* (tome IV, chapitre 3e, paragraphe 22, page 371) : « les autres nations syriaques, comme « les Maronites, les Jacobites et les Melkites, ont fait autre- « fois usage et n'ont pas cessé de se servir de la langue sy- « riaque dans leurs églises. Seulement les melkites qui sui- « vent le rite grec ont confondu la langue syriaque avec l'i- « diome arabe imbu du grec. »

Ce qui précède est extrait d'une « *Brève exposition* des *melkites et maronites* ».

Problème historique. — On serait insensiblement amené à conclure qu'en Syrie, comme en Égypte, la culture grecque a été seulement superposée, excepté dans les groupes de race hellénique. Le fait paraît le plus probable en Égypte : là le groupe originairement de sang hellène ou anciennement hellénisé est seul resté fidèle à l'hellénisme tant politique que religieux. En tout cas, il est incontestable que la conquête arabe porta un coup terrible à la culture grecque. Le nom de *melkites*, que des chrétiens de la Syrie se sont donné ou ont reçu du temps de Marcien, indiquerait bien qu'il s'agissait d'une population sémitique : on n'eût pas donné ce nom à des Hellènes.

A. D'AVRIL.

APPENDICE

Nous recevons d'un ecclésiastique grec-melkite la communication suivante.

Le patriarcat d'Antioche possédait anciennement et possède toujours en droit 12 archevêchés et 153 évêchés, précisément le nombre attribué aux grands poissons pris dans le filet de saint Pierre lors de la pêche infructueuse que Jésus a rendue abondante par sa parole.

ARCHEVÊCHÉS OU MÉTROPOLES : 1° la première Phénicie, dont la métropole

était Tyr (aujourd'hui Sour), dont dépendaient 14 évêchés. L'archevêque actuel est Mgr Euthyme Zoulhouf (1886).

2° La seconde Phénicie, métropole Damas, dont dépendaient autrefois 12 évêques. Le siège est occupé actuellement par le patriarche et a quelquefois un simple évêque auxiliaire ou vicaire. Le dernier de ces évêques a été Mgr Haddad, décédé du vivant de S. B. Grégoire Jousef.

3° La première Syrie, métropole anciennement Séleucie, qui avait 8 suffragants, actuellement Alep et Séleucie. Le siège est occupé par Mgr Cyrille Géha (1885).

4° La seconde Syrie, ancienne Émèse, dont relevaient 7 évêques. Actuellement c'est le siège de Homs et Hama, occupé par Mgr Grégoire Atta (1849).

5° L'Arabie avait d'abord 24, puis seulement 20 évêchés suffragants : Bossa et Hauran, aujourd'hui dont le titulaire est Mgr Nicolas Cadi (1889).

6° L'Iravanie, métropole Amed de Diarbékir, comptait 13 évêques suffragants.

En 1775, le Père Agabios Cornaissez était consacré archevêque de Diarbékir par le patriarche Théodose Dahan : il a assisté au synode de Karkafé en 1806. En 1816, le patriarche Ignace Kattan lui donna pour successeur le prêtre Ignace Aggiouri. — Le 25 décembre 1837, le patriarche Mazloum consacrait, comme archevêque de Diarbékir, le prêtre Pierre Samman, d'Alep, lequel prit le nom de Macarios ; mais il a trahi la foi catholique : en 1846, il passait au schisme. Depuis lors, le siège est resté vacant, attaché au patriarcat d'Antioche.

. . . . . .

ÉVÊCHÉS. Les évêques ne relèvent pas des archevêques, mais directement du patriarche.

1° Évêché de Saïda, l'ancienne Sidon : Mgr Basile Aggiar, transféré de Bosra en 1887.

2° Évêché de Beyrouth et Djébaïl, anciennement Biblos du Mont Liban : Mgr Malatios Fackak, transféré de Zahlé en 1881.

3° Évêché de Forzoul, anciennement Éleuthéropolis, aujourd'hui de Forzoul et Zahlé, Mgr Euthyme Malouli ayant transféré en 1724 sa résidence de Jorzoul à Zahlé. — Le titulaire Mgr Ignace Mallouk, consacré en 1881, étant mort, le siège (1898) est occupé par un vicaire patriarcal, le R. P. Chemaïl.

4° L'évêché de Baalbek (l'ancienne Héliopolis) est occupé par Mgr Agabios Malouf.

5° L'évêché de Ptolémaïs, aujourd'hui Saint-Jean d'Acre ou Acra, occupé par Mgr Athanase Sabbagh.

6° En 1768, le diocèse de Djebaïl n'était pas encore annexé à celui de Beyrouth : il était alors occupé par Mgr Démètre Kouïoumgï, lequel décéda en 1775. En 1778, il avait pour successeur Mgr Clément Tabile, décédé en 1802. C'est depuis lors que ce siège a été attaché à celui de Beyrouth. (*Vide suprà*).

7° L'évêché de Tripoli de Syrie : en 1768, Mgr Macarios ; en 1836, Mgr Athanase Toutoungi ; en 1880, Mgr Paul Messaddié ; depuis 1898 Mgr Joseph Doumani.

8° En 1720, Mgr Basile Finan était évêque de Panéas; Mgr Maxime en 1755. Après une longue interruption, le siège a été rétabli par S. B. patriarcale Grégoire Jousef et occupé par Mgr Géraïgiry jusqu'à son exaltation au patriarcat en 1898.

N'existent plus les diocèses de Sydenaïa (Mgr Clément Alapin en 1732, successeur de Mgr Néophite; de Cana en Galilée (Mgr Germanos en 1762); de Kara (Mgr Grégoire Haddad en 1765).

9° L'évêché de Damas est administré par le patriarche, qui lui donne un évêque auxiliaire

10° L'évêque vicaire de Jérusalem est Mgr Athanase Masser.

11° Le vicariat patriarcal d'Alexandrie est vacant.

12° Mgr Germanos Moakad est évêque titulaire de Laodicée (Lattakie).

Le même correspondant conteste que le patriarche Cyrille V († 1720) ait été incliné vers l'Union à la suite d'une conférence avec Étienne Pierre Aldo, patriarche des Maronites (*Vide suprà*, ch. III).

A. A.

L'ORDINAL COPTE

(*Suite.*)

CONSÉCRATION D'UN DIACRE

ⲥⲟⲃⲉ ⲛⲧⲁϩⲟⲃⲣⲁⲧϥ ⲛⲟⲩⲇⲓⲁⲕⲱⲛ

ⲉⲩⲉⲥⲱⲧⲡ ⲛϯⲛ ⲉⲧⲟⲩⲛⲁⲁϥ ⲡⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ. ϫⲉ ϥⲉⲛϩⲟⲧ ⲉⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲓⲁ ⲉⲩⲉⲉⲛϥ ϣⲁ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲧⲉⲣⲛⲓⲉⲟⲣⲉ ϧⲁⲣⲟϥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲟⲩⲧⲁϩⲟϥ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲁⲧⲟⲛⲉ ϩⲃⲱⲥ ⲡⲓⲛⲓⲟⲟ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉϥⲕⲱⲗϫ ⲛⲧⲉϥⲕⲉⲗ ⲛⲟⲩⲛⲁⲓ ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲓⲧⲱⲧⲉⲣ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲁⲛⲉⲣϣⲱⲟⲩⲛ. ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲧⲁⲗⲉ ⲥⲟⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲡⲓⲛⲩⲉⲛϩⲛⲟⲧ ⲛⲉⲛ ⲧⲉⲧϫⲏ ⲡⲓⲥⲟⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲓⲧⲁ ⲡⲁⲣⲉϥϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲧϫⲏ.

ⲛⲟⲉ ⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲡⲓϫⲟⲓ. ⲫⲛ ⲉⲧⲁϥⲉⲛⲧⲉⲛ ⲉϧⲟⲧⲛ ⲉⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲓⲁⲟⲁⲓ. ⲫⲛ ⲉⲧⲧⲁϩⲟ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲡⲓⲕⲁϯ ⲡⲓⲣⲱⲙⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϧⲟⲧϧⲉⲧ ⲡⲓⲛⲓϩⲛⲓⲧ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲟⲗⲱⲧ. ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲁϣⲗⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲡⲉⲧϣⲉⲛϩⲛⲓⲧ: ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲱⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲟⲩⲟϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲧⲉ ϯⲥⲁⲣⲝ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲛⲓⲁ̀. ⲥⲱⲗϫ ⲛϯⲟⲛⲓⲛ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲡⲛⲟⲃⲓ ⲛⲉⲛ ⲁⲗⲓⲕⲓⲁ ⲛⲫⲣⲓϯ ⲛⲟⲩⲛⲟⲫⲟⲥ. ⲛⲁϩⲧⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗⲟⲉⲛ ⲧⲉⲕϫⲟⲛ ⲡⲛⲟⲩϯ. ⲛⲉⲛ ⲡⲓϩⲛⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲛⲟⲛⲟⲉⲛⲓⲥ ⲛⲩⲛⲓⲣⲓ. ⲛⲉⲛ ϯⲉⲛⲉⲣⲅⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲛⲓⲁ̀

ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲙⲁⲣⲉⲛϣⲱⲡⲓ ⲉⲛⲟⲓ ⲛϩⲩⲕⲁⲛⲟⲥ ⲉⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲓⲁ. ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲑⲏⲕⲏ ⲙⲉⲣⲓ.

ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉⲛϣⲏⲉⲙϫⲟⲙ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲡⲩⲁ ⲉϥⲁⲓϧⲁ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲧⲉⲛⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛϣⲉⲙϣⲓ ⲛⲛⲉⲕⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲉⲛⲉⲣⲉⲛϣⲱⲡⲓ ⲉⲛⲟⲓ ⲛϣⲫⲏⲣ ⲉϩⲁⲛⲛⲟⲃⲓ ⲛϣⲉⲙⲙⲟ. ⲁⲗⲗⲁ ϭⲱⲗϫ ⲛⲛⲏⲉⲧⲉⲛⲟⲩⲏ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲏⲓⲥ ⲛⲁⲛ ⲡⲉⲛⲛⲏⲃ ⲉϣⲧⲉⲙⲣⲓ ⲛⲏⲛ ⲉⲑⲁⲕⲓ.

ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁⲛ ⲛⲟⲩϩⲛⲟⲥⲓⲥ ⲙⲙⲏⲓ. ⲉⲑⲣⲉⲛϫⲱ ⲛⲛⲏ ⲉϯⲥⲉⲙⲡⲩⲁ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛϧⲱⲛϯ ⲉϧⲟⲩⲏ ⲉⲡⲉⲕⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ϣⲱⲛ ⲉⲣⲟⲕ ⲛϯⲙⲉⲧⲗⲓⲁⲕⲱⲛ: ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ (2) ⲙⲡⲁⲓⲙⲁ. ⲉϥϫⲟⲩⲣⲩⲧ (3) ⲉⲃⲟⲗϧⲁⲧϩⲏ ⲛⲛⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲟⲛ.

ϫⲉ ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲩϫⲣⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲩⲉ ⲡⲉⲕⲛⲁⲓ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ. ⲟⲩⲟϩ ϥϫⲟⲣ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲕⲁⲙⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲛⲥ ⲛⲩⲛⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲙⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲟ ⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ.

ⲛϩⲙⲟⲧ ⲙⲡⲉⲛⲟⲥ ⲙⲡⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲏ ⲉⲑⲛⲟϩ ⲙⲡⲉⲛⲟⲣⲟ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡϯⲙⲁϯ ⲙⲫϯ ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲙⲡⲛⲁ̀ ⲉⲟⲟⲩⲁⲃ. ⲉϥⲉϣⲱⲡⲓ ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲓⲙ (ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ) ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲁϥⲓ (4) ⲉϧⲟⲩⲏ ⲉⲡⲓⲟⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲟϯ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲥⲉⲑⲣⲧⲉⲣ.

ⲉⲩⲫⲁϧⲧ (5) ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϥⲁⲓ (6) ⲙⲡⲓⲃⲁⲗ (7) ⲛⲧⲉ ⲡⲉϥϩⲙⲧ (8) ⲉⲡϣⲱⲓ ϩⲁⲣⲟⲕ. ⲫⲏ ⲉⲧϣⲟⲡ ϧⲉⲛ ⲧⲫⲉ ⲉϥϫⲟⲩⲣⲩⲧ (9) ⲉⲃⲟⲗϧⲁⲧϩⲏ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲟⲛ. ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉϥ-

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(2) ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ.
(3) ⲉⲧϫⲟⲩⲣⲩⲧ.
(4) ⲉⲧⲁⲩⲓ.
(5) ⲉⲧⲫⲁϧⲧ.
(6) ⲉⲧϥⲁⲓ.
(7) ⲙⲡⲟⲩⲃⲁⲗ.
(8) ⲡⲟⲩϩⲙⲧ.
(9) ⲉⲧϫⲟⲩⲣⲩⲧ.

ⲟⲩⲱⲧⲉⲃ (1) ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲧⲁⲅⲙⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲧϩⲩⲡⲟⲇⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲉϧⲟⲧⲛ ⲉⲧⲁϫⲓⲥ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲧⲁⲓⲁⲕⲱⲛ : ϧⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲧⲁⲡⲓⲛ. ⲧⲱⲃϩ ⲧⲓⲣⲟⲩ ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉⲥⲓ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉϫⲱϥ (2). ⲛϫⲉ ϯⲁⲱⲣⲉⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟ[ϧ] ⲉⲛ ⲡⲉⲛϫⲓⲛϫⲟⲥ ϫⲉ ⲕⲉ̀ ⲉⲗⲉⲛⲥⲟⲛ.

ϣⲁⲣⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲩϫⲏ ⲉⲣⲉ ϩⲣⲁϥ ⲧⲟⲓ ⲉⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣ [ϣⲱⲟⲩⲛⲓ].

ⲁϩⲁ ⲡⲟⲩⲥ ⲁⲣⲓⲧϥ (3) ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲁ ⲙⲡⲓⲱϩⲉⲙ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲧⲁⲓⲁⲕⲱⲛ. ϩⲓⲛⲁ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲡⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲙⲉⲧⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ. ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (4) ⲙⲡⲩⲁ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲉϥⲟⲓ ⲙⲃⲱⲕ ⲛⲁⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϣⲉⲙϣⲓ (5) ⲙⲡⲉⲕⲑⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϫⲓⲙⲓ (6) ⲛⲟⲩⲛⲁⲓ ⲙⲡⲉⲕⲙⲉⲟ. ϫⲉ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ⲙⲡⲙⲉⲧϣⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲧⲟⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲱⲟⲩ ⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ. ϕⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲛⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϕⲛ ⲉⲧϣⲟⲛ ⲓⲥϫⲉⲛ ϩⲓ. ⲛⲉⲙ ϯⲛⲟⲩ ⲛⲉⲙ ϣⲁ ⲉⲛⲉϩ ⲁⲙⲏⲛ.

ϕⲟⲛϩⲕ ⲉⲛⲉⲙⲉⲛⲧ ϫⲱ ⲛⲧⲉⲕϫⲓϫ ⲛⲟⲩⲛⲁⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲧⲉϥⲁϕⲉ ⲧⲱⲃϩ ⲛⲧⲁⲓⲉⲩϫⲏ ⲉⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ.

ϕⲓⲛⲉ ⲡⲟⲩⲥ ⲫϯ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲡⲁⲗⲏⲉⲓⲛⲟⲥ ⲛⲁⲧⲙⲉⲑⲛⲟⲩϫ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲉⲛⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲁ. ϕⲛ ⲉⲧⲟⲓ ⲛⲣⲁⲙⲁⲟ ϧⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲙⲡⲉⲛ. ⲡⲟⲩⲟⲛ ⲙⲡⲉⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ. ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ.

ⲟⲩⲱⲟⲛϩ ⲙⲡⲉⲕϩⲟ .ⲉϩⲣⲏⲛ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (7) ⲛⲓⲙ. ϕⲛ

(1) ⲛⲧⲟⲩⲱⲧⲉⲃ.
(2) ⲉϫⲱⲟⲩ.
(3) ⲁⲣⲓⲧⲟⲩ.
(4) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ.
(5) ⲉⲩϣⲉⲙϣⲓ.
(6) ⲛⲧⲟⲩϫⲓⲛ.
(7) ⲡⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲕ.

ⲉⲧⲁⲩⲧⲛⲓϥ (1) ⲉⲟⲩⲙⲉⲧⲁⲓⲁⲕⲱⲛ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩϯⲛϥⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϩⲁⲛ ⲛⲧⲉ ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩⲉⲛϥ (2) ⲉⲉⲙⲏϯ ⲙⲁϩϥ (3) ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲛⲁ̀ ⲉϥⲟⲩⲁⲃ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲥⲟⲫⲓⲁ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϫⲟⲙ. ⲙⲫⲣⲏϯ ⲉⲧⲁⲕⲙⲟϩ ⲛⲥⲧⲉⲫⲁⲛⲟⲥ. ⲡⲓⲡⲣⲟⲧⲱⲗⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲣⲟⲧⲱ [ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ]. ⲙⲡⲉϥⲧⲉⲛⲉⲱⲛϥ ⲉⲛⲓⲕⲁⲩϩ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕϫⲣⲥ. ⲥⲉⲗⲥⲱⲗϥ (4) ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕϩⲙⲟⲧ. ⲙⲁⲧⲁϩⲟϥ (5) ⲉⲣⲁⲧϥ (6) ⲛⲟⲩϩⲩⲡⲉⲣⲉⲧⲏⲥ. ⲉⲡⲉⲕⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ϩⲟⲡⲱⲥ ⲉⲁϥⲩⲉⲙⲩⲓ (7) ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉϯⲣⲁ[ⲛ]ⲛⲁⲕ. ϧⲉⲛ ϯⲇⲓⲁⲕⲱⲛⲓⲁ ⲉⲧⲁⲩⲧⲉⲛϩⲟⲩⲧϥ (8) ⲉⲣⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲙⲉϯⲁⲉⲛⲟⲃⲓ. ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (9) ⲙⲡⲩⲁ ⲛⲟⲩⲃⲁⲉⲙⲟⲥ ⲉϥⲥⲟⲥⲓ ⲛϩⲟⲩⲟ. ⲟⲩⲁⲉ ⲅⲁⲣ ⲉⲩⲁⲩϯ ⲙⲡⲓϩⲙⲟⲧ ⲁⲛ ⲛϩⲣⲏⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲛϫⲁϫⲓϫ ⲁⲛⲟⲛ ϧⲁ ⲛⲓⲡⲣⲉϥⲉⲣⲛⲟⲃⲓ ⲁⲗⲗⲁ ⲛϩⲣⲏⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲓϫⲉⲙⲡⲩⲓⲏⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲣⲁⲙⲁⲟ.

ⲉⲩⲁⲩⲧⲛⲓϥ ⲛⲓⲏ ⲉⲧⲉⲙⲡⲩⲁ ⲙⲙⲟϥ. ⲁⲛⲟⲕ ⲇⲉ ϩⲱ ⲙⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲟⲃⲓ ⲛⲩⲉⲙⲙⲟ. ⲁⲣⲓϯϯ ⲛⲣⲉⲙϩⲉ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲛⲉⲧⲉⲛⲟⲩⲓ ⲙⲙⲏⲛ ⲙⲙⲟⲓ. ϩⲓⲧⲉⲛ ϯⲙⲉϯⲙⲉⲥⲓⲧⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲏⲣⲓ. ⲛⲉⲙ [ⲡⲉⲛ]ⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲓⲉⲃⲧ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ ⲁϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲧϫⲏ ⲉⲡⲓⲕⲁⲛⲥⲓⲥ.

ⲥⲟⲙⲥ ⲡⲱⲥ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱⲛ ⲛⲉⲙ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲩⲉⲙⲩⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲥⲱϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲱⲣⲡ ⲉϧⲣⲏⲓ

(1) ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩⲧⲟⲩ.
(2) ⲉⲧⲁⲩⲉⲛⲟⲩ.
(3) ⲙⲁϩⲟⲩ.
(4) ⲥⲉⲗⲥⲱⲗⲟⲩ.
(5) ⲙⲁⲧⲁϩⲱⲟⲩ.
(6) ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ.
(7) ⲉⲁⲩⲩⲉⲙⲩⲓ.
(8) ⲉⲧⲁⲩⲧⲉⲛϩⲟⲩⲧⲟⲩ.
(9) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ.

ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲧϥⲉ. ⲙⲡⲉⲕϩⲙⲟⲧ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲙⲡⲓ. ϩⲟⲡⲱⲟⲥ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (2) ⲙⲡⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ. ⲉϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉϥⲁⲓⲁⲕⲱⲛⲓⲁ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ϩⲙⲁ ⲛⲧⲉϥⲩⲁⲩⲙ ⲉⲛⲉⲕⲙⲉϯⲩⲉⲛϩⲛⲧ. ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲛ ⲉⲧⲁⲩⲣⲁ[ⲛ]ⲁⲕ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ. ϫⲉ ϥⲩⲟⲛ ⲛϫⲉ ⲙⲙⲁⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲟⲩⲱⲟⲩ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲧⲁⲓⲟ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲛⲉⲙ ϯⲡⲣⲟⲥⲕⲩⲛⲓⲥⲓⲥ. ϕⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲛⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲛⲉⲙⲉⲛⲧ ⲁⲣⲓⲥⲫⲁⲣⲓϫⲓ ⲛⲧⲉϥⲧⲉϩⲙⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲉⲕⲛⲓϣϯ ⲛⲧⲛⲃ ⲉⲕϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ.

ⲧⲉⲛⲉⲱϩⲉⲙ ⲙⲙⲟⲕ ϧⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲉⲛ.

ϣⲁⲣⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ.

ⲡⲁⲛⲓⲙ ⲡⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲟⲥ. ⲉⲡⲓⲟⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲧⲉ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲡⲟⲗⲓⲥ ⲙⲙⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲛⲓⲙ.

ϣⲁⲣⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲭⲟⲥ.

ⲉⲡⲫⲟⲩⲉⲛ ⲙⲙⲟⲕ ⲡⲁⲛⲓⲙ ⲡⲇⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲉⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣϣⲱⲟⲧϣⲓ ⲉⲧⲁⲧⲉⲣϣⲟⲣⲡ ⲛⲧⲁⲟⲩ. ⲉⲡⲉϥⲣⲁⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲡⲟⲣⲑⲟⲇⲟⲝⲟⲥ. ⲉⲧⲉ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲛⲓⲙ ⲙⲡⲟⲗⲓⲥ. ϧⲉⲛ ⲫⲣⲁⲛ ⲙⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲛⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲁⲙⲏⲛ. ⲧⲉⲛⲉⲱϩⲉⲙ ⲙⲙⲟⲕ ⲙⲡⲓ ϧⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲉⲛ.

ϯⲣ ⲡⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲉⲧⲉϥⲧⲉϩⲙⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲓϫⲓⲉⲣⲟⲛⲟⲙⲁϫⲓⲛ ⲛϯⲧⲣⲓⲁⲥ. ⲓⲧⲁ ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲓⲉⲃⲧ ⲧⲱⲃϩ ⲙⲡⲁⲓⲣⲓⲛϯ.

ⲧⲉⲛⲩⲉⲛϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲟⲧⲕ ⲫⲓⲛⲉ ⲡⲟⲥ ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(2) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ.

ⲉⲑⲃⲉ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ϧⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲥⲙⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛϯⲱⲟⲩ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϫⲉ ⲁⲕⲓⲣⲓ ⲛⲉⲙⲁⲛ ⲛϩⲁⲛⲙⲉⲧⲛⲓⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕϫⲱⲩ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲡⲁⲛⲓⲙ. ⲧⲉⲛⲧϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ ⲡⲓⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ ⲛⲁⲅⲁⲑⲟⲥ. ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲁⲩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲁⲙⲁϯ ϩⲓϫⲉⲛ ϯⲭⲏⲣⲟⲗⲟⲛⲓⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲓⲁ. ⲉⲧⲁⲥⲩⲱⲛⲓ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (2) ⲡⲁⲛⲓⲙ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡϫⲓⲛⲓ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ (3) ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲥⲟⲩⲧⲱⲛ ⲡⲓⲑⲱϩⲉⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲉϥϫⲓⲛⲥⲱⲧⲡ (4) ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲕⲙⲉⲧⲁⲅⲁⲑⲟⲥ. ⲉⲁⲕⲑⲁϩⲙⲉⲛ ⲛⲉⲙⲁϥ (5) ⲉⲡⲓⲁⲅⲁⲑⲟⲛ. ⲉⲑⲣⲉⲛⲉⲣϩⲱⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛⲟⲓ ⲙⲡⲓϫⲫⲟ ⲛⲧⲉ ⲡⲓϫⲓⲛⲟⲱⲣ. ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉⲛⲟⲓ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲓⲣⲓ ⲙⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ.

ⲙⲡⲓⲃⲉϫⲉ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲡⲓⲥⲧⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲥⲁⲃⲉ. ⲛⲟⲓⲕⲟⲛⲟⲙⲟⲥ. ϧⲉⲛ ϯⲡⲁⲣⲟⲩⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲛⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲁⲓ [ⲉⲧⲉ].

ⲙⲉⲛⲉⲛⲥⲱⲥ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲫⲟⲛϩϥ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲛⲟⲩⲟⲧⲣⲁⲛⲟⲛ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉϥϫⲫⲟⲓ ⲛϩⲁⲥⲏ ⲉϥϫⲱ.

ⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ ⲛϯⲧⲣⲓⲁⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲟⲙⲟⲟⲩⲥⲓⲟⲥ. ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲛⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲟⲩϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲕⲱⲧ ⲛϯⲟⲩⲓ ⲙⲙⲁⲩⲁⲧⲉ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲏⲛ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(2) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(3) ⲉϫⲱⲟⲩ.
(4) ⲡⲟⲩϫⲓⲛⲥⲱⲧⲏ.
(5) ⲛⲉⲙⲱⲟⲩ.

TRADUCTION

Pour la consécration d'un Diacre.

On choisira dans le clergé celui qu'on veut consacrer diacre. Celui qui mérite ce ministère, on le conduira devant l'évêque pour témoigner à son sujet; on le placera sans ornements devant l'évêque; il fera la génuflexion à droite sur les degrés de l'autel. Que l'évêque offre une agréable odeur [un sacrifice d'agréable odeur], qu'il dise les actions de grâces et la prière, ensuite qu'il dise cette prière :

Seigneur, Dieu de puissance, qui nous introduis dans le clergé de ce ministère, qui pénètres l'intelligence des hommes et qui scrutes les cœurs et les reins, exauce-nous à cause de la multitude de tes miséricordes, et purifie-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit. Dissipe le nuage de nos péchés et de nos iniquités comme des ténèbres; remplis-nous de ta force divine et de la grâce de ton Fils Unique, et de la vertu du Saint-Esprit. Puissions-nous être dignes de ce ministère du nouveau Testament.

Afin que nous puissions porter dignement ton saint nom; que nous nous levions et servions à tes sacrés mystères; que nous ne participions pas aux péchés d'autrui. Mais efface les nôtres et accorde-nous, ô notre Dieu, de ne pas faire les choses qui rabaissent.

Mais accorde-nous la science de la vérité, pour dire ce qui est digne; et que nous entrions dans ton autel et soit auprès de toi le diaconat de ton serviteur qui est présent dans ce lieu, recevant tes dons célestes.

Parce que Tu es bon et que tous ceux qui te prient obtiennent

ta miséricorde, et que forte est ta puissance ainsi que celle de ton Fils Unique et du saint-Esprit. *A présent.*

L'archidiacre :

La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui a rempli notre victoire de la bienveillance de Dieu le Père et du Saint-Esprit, sera dans ton serviteur qu'elle a introduit au saint autel dans la crainte et le tremblement.

Dirigeant et élevant les yeux de son cœur vers Toi, qui es dans le ciel, attendant tes dons célestes, pour passer de l'ordre du sous-diaconat à celui du diaconat dans toute la sainte Église. Priez tous afin que vienne sur lui le don du Saint-Esprit, dans notre invocation, *Seigneur ayez pitié.*

Que l'évêque dise cette prière, tourné vers l'autel :

Seigneur, mets-le au nombre de ceux qui sont appelés au diaconat; afin que, dans la dignité provenant de ton amour, il soit digne de ton saint nom et devienne ton serviteur, qu'il serve à ton saint autel et trouve miséricorde devant Toi; parce qu'en Toi est la miséricorde et la compassion, et à Toi sera la gloire, Père, et au Fils et au Saint-Esprit, qui est dans le commencement, à présent et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Tourne toi vers l'Occident, place ta main sur sa tête, et fais cette prière pour l'élu :

Seigneur, Dieu Tout-Puissant, véridique et sincère dans ses promesses, riche en toutes choses, que toute chose invoque, exauce-nous, nous t'en supplions.

Montre ta face à ton serviteur, qu'on a conduit au diaconat dans l'appréciation et le jugement de ceux qui l'ont conduit au milieu; remplis-le du Saint-Esprit, de sagesse et de force, comme tu remplis Étienne le premier diacre et le premier martyr; qu'il imite les travaux de ton Christ. Orne-le de ta grâce, constitue-le dans le ministère de ton saint autel; afin qu'il serve, selon ton bon plaisir, dans le ministère dans lequel il a été constitué, d'une manière irréprochable et pure. Qu'il soit digne de ce degré si éminent. La grâce n'est pas donnée par notre impo-

sition des mains, car nous autres nous sommes pêcheurs, mais par la visite de ta riche miséricorde.

Qu'il lui soit donné ce qui est digne de lui. Quant à moi, purifie-moi des péchés d'autrui; délivre-moi des miens propres par la médiation de ton Fils Unique, notre Seigneur et notre Dieu, et notre Sauveur, Jésus-Christ. Celui qui...

Tourne-toi vers l'Orient sur l'autel et dis cette prière *épiclèse :*

Jetez, Seigneur, un regard sur nous et sur notre ministère et purifiez-nous de toute souillure. Envoyez du ciel votre grâce sur votre serviteur, afin qu'il devienne digne de vous et qu'il remplisse son ministère d'une manière irréprehensible, de telle façon qu'il obtienne tes miséricordes et ce qui plait à votre volonté pour l'éternité, parce que la miséricorde est dans vos desseins. Que tous vous offrent l'oblation et l'adoration, à vous le Père, au Fils et au Saint-Esprit, *à présent.*

Tourne-toi vers l'Occident, signe son front avec ton grand doigt et dis :

Nous t'appelons dans l'Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Que l'archidiacre crie :

Tout diacre au saint autel de la sainte, catholique, apostolique Église de cette ville, *tout bien?*

Que l'évêque dise :

Nous te consacrons diacre à l'autel qu'on a établi pour invoquer au nom de l'Église orthodoxe de toute la ville, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Nous t'appelons dans l'Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Trois croix sur son front au nom de la Trinité. Tourne-toi vers l'Orient et prie ainsi :

Nous te rendons grâces, Seigneur Dieu Tout-Puissant, à cause de toutes choses et dans toutes choses. Nous louons et glorifions ton saint nom, parce que tu nous as fait miséricorde et que tu as répandu tes dons sur ton serviteur. A Toi notre regard et notre prière, ô plein d'amour pour les hommes et bon. Exauce-nous

à cause de la multitude de tes miséricordes et viens dans l'ordination du diaconat, qui est dans ton serviteur, par la descente de ton Saint-Esprit sur lui. Dirige l'appel de son choix dans la pureté et dans la grâce de ta bonté; Tu nous a appelés avec lui par bonté pour travailler et pour acquérir le talent, afin que nous obtenions, avec toutes choses, de faire ta volonté pour l'éternité.

Ce sera la récompense du fidèle et prudent économe à l'avènement de notre Seigneur, de notre Dieu et notre Sauveur, Jésus-Christ. Celui qui...

Puis, que l'évêque se tourne pour lui imposer l'*ouranion* sur le bras gauche et dise :

A la gloire et à l'honneur de la sainte Trinité consubstantielle, Père, Fils et Saint-Esprit.

Pour la paix et l'édification de l'unique, sainte, catholique, apostolique Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Dr V. Ermoni.

(*A suivre.*)

VIE DU MOINE

RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA

CHAPITRE VII

DES ACTIONS GLORIEUSES DES PÈRES QUI VÉCURENT EN MÊME TEMPS QUE RABBAN YOUSSEF ET DONT IL PARLAIT.

(*Suite.*)

VII. — De Rabban Mousha, du couvent de Beit Çayaré. — En toi, Seigneur, je me réfugie, et j'invoque ton aide : Viens à mon secours!

Maintenant que nous sommes parvenu dans notre faible discours à l'histoire de ce temple de la grâce, de l'économe du Christ, l'ange humain, le séraphin corporel, Rabban Mousha, admirable pour les anges et pour les hommes, il convient de faire savoir d'abord qu'il existe à son sujet une grande histoire d'environ quatre-vingts chapitres, de laquelle on peut apprendre ses œuvres admirables et supérieures au monde, les prodiges et les miracles qu'a faits le Christ par ses mains. Or, de même que les grapilleurs grapillent après les vendangeurs, de même nous aussi, misérable nous glanerons quelques-uns des nombreux prodiges accomplis par lui : ceux que le rédacteur de son histoire n'a pas écrits et que nous avons appris de Rabban Youssef lui-même; nous les placerons dans cette histoire pour l'utilité de ceux qui la rencontreront. Ce n'est pas une chose nouvelle que quelqu'un écrive au sujet des saints les choses qui ont été laissées de côté par les premiers rédacteurs de leurs histoires. Si quelqu'un veut connaître cela parfaitement, il pourra l'ap-

prendre par beaucoup d'exemples; et premièrement, de l'adorable Évangile, car, après que les trois premiers évangélistes eurent écrit sur les actes de Notre-Seigneur sur la terre, l'évangéliste Jean écrivit en dernier lieu des choses que ceux-ci avaient omises et n'avaient pas écrites pour quelque motif, selon le bon plaisir du Christ leur maître et le maître de tout. — Examine l'une après l'autre les histoires ecclésiastiques, composées par des docteurs et des savants, et tu constateras que chacun d'eux a pris soin d'écrire et de faire connaître ce qui avait été omis par l'autre. — En un mot, pour ne pas allonger notre discours, on pourra apprendre cela de beaucoup d'exemples et principalement du livre du Paradis des Orientaux composé par Rabban Youssef « le Voyant des choses secrètes » (1).

Comme on ne peut pas écrire dans un seul livre tout ce qu'a fait le Christ par chacun de ses saints, je mettrai dans cette histoire, comme une bénédiction, quelques-unes des actions glorieuses de ce Père spirituel : celles que l'auteur de son histoire n'a pas écrites. Ce n'est pas que je méprise son travail, à Dieu ne plaise! mais comme un grapilleur après les vendangeurs, je glanerai après lui, comme je l'ai dit plus haut.

Rabban Mousha était originaire du village de Gôlmard dans le pays de Zôzan (2), ainsi que le fait connaître son histoire. Il prit l'habit du monachisme dans le couvent de saint Rabban Mar Bôktyazd, situé dans ce pays. Quand Rabban Bar-Yaldâ alla à ce couvent, pour la raison que fait connaître l'histoire, Rabban Mousha se fit son disciple et lui devint très familier; et quand il revint à son couvent, Rabban Mousha vint aussi avec lui à ce couvent de Mar Abraham le Pénitent qui est connu, comme par hasard, sous le nom de Beit Çayarê (3).

Peu à peu il s'éleva de degré en degré, d'un échelon à l'autre,

(1) Joseph Hazzaya. — Cf. Wright, *Syr. lit.*, p. 128 et suiv. — Assémani (*Bibl. or.*, t. III, part. I, p. 100), qui le confond avec Joseph *Houzaya* (le *Houzite*), lit son surnom *Hazaya*, et l'interprète par *Videns*, comme notre auteur; le titre des ouvrages mystiques de cet écrivain, qui vivait au sixième siècle, semblerait justifier cette interprétation; mais l'on s'accorde généralement à voir dans le mot *Hazzaya*, un ethnique : et l'on traduit Joseph de *Hazza* (village près d'Arbèle). Cf. *Le Livre de la chasteté*, n° 125.

(2) La vocalisation est donnée par le ms. — Sur la situation de ce lieu, cf. Hoffmann, *Auszüge*, etc., p. 193.

(3) Cf. ci-dessous, p. ch. VII, § XII, au commencement.

et de contemplation en contemplation, jusqu'à ce qu'il eût atteint toute la perfection et la mesure de la spiritualité. Il était très humble, et surnaturellement. En lui s'accomplit aussi réellement ce qui a été dit de son homonyme (1) : « Moïse était le plus humble de tous les hommes de la terre. » — Avec liberté et sans crainte aucune, je dis aussi, moi, misérable, que notre Mousha fut le plus humble de tous les hommes qui étaient sur la terre, comme l'ancien Moïse des Israélites; de sorte que souvent il fut blâmé par des hommes vertueux, par des vieillards saints et zélés qui, enflammés du zèle divin, lui disaient : « Pourquoi ne reprends-tu pas ceux qui sont dignes de blâme? » — Il leur répondait humblement et doucement ceci : « Parce que mes fautes ne me permettent pas de voir celles des autres. A Dieu ne plaise que je voie un défaut en quelqu'un si ce n'est en moi! Pendant l'espace de quinze ans je me suis adonné aux labeurs et aux sueurs et j'ai demandé au Christ qu'il m'accordât de voir mes propres péchés et non ceux des autres, et qu'il me revêtit de son vêtement d'humilité et de mansuétude pour en user à l'égard de tous et supporter tout. »

En vérité, il surpassait tout le monde en cette vertu, et aussi par sa miséricorde et par l'ardente charité dont il était rempli.

J'interrogeai un jour Rabban Youssef et je lui demandai de me dire à quel degré était parvenu saint Rabban Mousha. Il me répondit : « Sache, mon fils, que Rabban Mousha parvint au degré de Rabban Mar Yohannan, le Dailamite (2) ».

Du temps de Rabban Mousha, le couvent de Beit Çayarê fut très florissant et peuplé de nombreux frères. Du temps de Rabban Bar-Yaldâ, il y avait seulement soixante frères dans ce couvent; du temps de Rabban Mousha le nombre des moines s'éleva à trois cents : il comptait plus de reclus qu'il n'avait eu de moines autrefois.

Ce couvent était vraiment la Jérusalem d'en haut. Tous ceux qui avaient le désir de la perfection y accouraient de tous lieux. Toutes les cellules du couvent, excepté les premières qui existaient du temps de Rabban Bar-Yaldâ, furent bâties par les soins et aux frais de Rabban Mousha. Il bâtissait même des cel-

(1) Num., XII, 3. — En réalité le texte biblique porte « mitissimus ». Ce verset est une glose ajoutée tardivement au texte.

(2) Cf. ci-dessus, p. 405, n. 2 (t. II, 1897).

lules aux cénobites avant qu'ils sortissent de la communauté.

Rabban Youssef nous racontait ceci :

Un jour qu'il était près de R. Mousha, celui-ci lui dit : « Monte au grenier qui est au-dessus de la porte de la cour (1), et reviens. » — Le grenier qui était au-dessus de cette porte était très petit, celui qui y montait ne pouvait s'y tourner. Rabban Youssef étant donc monté dans ce grenier y vit sur le sol environ deux *qabë* de froment et autant de pois chiches et de lentilles. En revenant auprès de R. Mousha, après être descendu du grenier, celui-ci ne lui dit rien, et lui-même ne lui demanda point pourquoi il lui avait commandé cela, mais il comprit, dans la sagacité de sa science, qu'il y avait là un mystère; car R. Mousha n'avait point coutume de lui cacher quelque chose des mystères que le Christ Notre-Seigneur opérait en lui. — R. Youssef disait qu'à l'aide du peu [de provisions] qui se trouvait dans ce grenier on bâtit cette année-là environ vingt cellules. Il donnait abondamment, à quiconque lui en demandait, soit du froment soit des autres aliments qui étaient dans ce grenier, et à mesure qu'il en prenait la provision se trouvait multipliée sans jamais manquer ni même diminuer. Quiconque a vu les cellules de ce couvent, leur grandeur et leur amplitude, comprendra à peu près combien de *garibë* de froment ont dû être mangés pendant la construction de chacune d'elles.

Or, la vertu et le précepte de Celui qui multiplia entre les mains de ses disciples cinq petits morceaux de pain pour en rassasier quatre mille (2) personnes, hommes, femmes et enfants, fit aussi cela par l'effet de sa puissance, par les mains de son économe, Rabban Mousha.

Rabban Youssef l'appelait, en effet, ainsi : c'est-à-dire « économe du Christ »; et il disait continuellement qu'en vérité le Christ Notre-Seigneur avait placé Rabban Mousha à la tête de ceux de sa maison et l'avait pour ce motif enrichi de tous les dons de son trésor pour en distribuer en maître, comme il voulait, aux hommes qui en ont souverainement besoin.

Rabban Youssef racontait encore ceci :

(1) Le mot *balta* employé ici signifie, dans la langue vulgaire, « porte d'entrée, porte de la cour », d'après ce que m'écrit un prêtre chaldéen.

(2) Johan., xv, 38. — Le texte du ms. porte, par erreur, *quarante* mille.

Souvent, quand le frère chargé du soin du réfectoire des frères apportait les vases dans lesquels il prenait l'huile pour la provision de la table, il voyait le saint prendre ces vases, entrer dans la chambre intérieure et les rapporter pleins d'huile, sans pourtant rien mettre dedans. Il ajoutait cette chose fort admirable : que le frère servant savait très bien tout ce qu'il y avait dans cette chambre, mais que le saint l'empêchait, par la vertu de sa prière, de comprendre ce qu'il faisait, ou même de penser et de dire : « Puisqu'il n'y a pas beaucoup d'huile dans cette chambre, d'où vient donc toute celle qu'il en tire? »

Quand R. Youssef vint au couvent de Beit Çayarê, il ne pouvait aucunement lire dans un livre: car il en était au degré de l'opération de l'âme, et tout son travail et son application étaient un labeur spirituel. Or, R. Mousha lui demanda de lire en présence des frères, quand ils s'assemblaient dans sa cellule, afin qu'ils jouissent de sa lecture. — R. Youssef lui ayant dit qu'il ne le pouvait faire, pour le motif qui lui était connu, R. Mousha reprit : « J'ai demandé pour toi au Christ, et il t'a concédé de pouvoir lire en présence des frères quand ils seront assemblés, pour qu'ils en jouissent. » — Il le signa et lui ordonna de lire. Et depuis ce jour, quand les frères étaient assemblés dans la cellule de R. Mousha, la grâce de pouvoir lire dans leur réunion était concédée à R. Youssef.

Un jour que tous les moines étaient assemblés dans l'église, et R. Mousha avec eux, pour la rogation, R. Youssef s'assit pour lire la leçon de la rogation. R. Mousha avait coutume de ne pas s'asseoir pendant que R. Youssef lisait. R. Youssef courait dans sa lecture, comme un cheval rapide. Tout à coup il se tut, et s'arrêta sans pouvoir proférer une seule parole. Il tourna son regard vers le saint comme pour lui signaler la chose. Rabban Mousha ne le regarda point. Au bout d'un instant, il se tourna vers lui et lui dit, comme quelqu'un qui ne se serait pas aperçu du fait : « Pourquoi gardes-tu le silence et ne lis-tu pas comme de coutume? » — Et à l'instant même, le lien de sa bouche fut rompu, et il lut comme auparavant. Quand il se leva de son siège, il s'approcha de R. Mousha et lui dit : « Rabban, pourquoi cela m'est-il arrivé? » — Rabban Mousha lui répondit en souriant : « Pour que tu connaisses ta force, et

que tu saches que ce don ne vient pas de toi, mais purement de la grâce qui t'a été gratuitement conférée. » — Et il ajouta : « J'ai vu les paroles qui sortaient de ta bouche, qui volaient, comme des étincelles de feu, et qui s'élevaient en haut. » — Il le bénit et le congédia en paix, et R. Youssef loua la bonté du Christ, qui l'avait enrichi [de ce don].

J'ai raconté plus haut (1), dans l'histoire de Rabban Ishôʿ, comment celui-ci avait empêché R. Youssef de se servir de l'écriture, au point qu'il ne put même ramasser les feuillets qu'il avait commencés. — Un jour saint R. Mousha lui dit : « Mon frère, je veux que tu nous écrives quelques volumes pour les mettre dans notre cellule. » — Rabban Youssef lui répondit : « Je suis lié en cela par le précepte de R. Ishôʿ, et je ne puis écrire quoi que ce soit. » — R. Mousha reprit : « Le précepte de R. Ishôʿ est aussi le nôtre : nous sommes tous les deux du Christ; mais je demanderai au Christ qu'il te délivre du lien qui t'empêche d'écrire. » — Puis il signa sa main droite, pria pour lui, et lui ordonna d'écrire. R. Youssef se soumit à son ordre. Il commença à écrire le jour même. Quand il eut écrit à peu près la moitié d'une page, son calame lui fut subitement enlevé de la main et projeté au loin. Il se leva, pria, fit le signe de la croix et reprit le calame de l'endroit où il était tombé. Mais quand il voulut se remettre à écrire, le calame lui fut de nouveau arraché de la main. Il se leva comme la première fois et reprit le calame. La même chose arriva une troisième fois. Alors il se leva, alla trouver le saint et lui fit savoir ce qui s'était passé. R. Mousha, souriant, selon sa coutume, lui dit : « Cela t'est arrivé parce que tu as transgressé le précepte de saint R. Ishôʿ, et afin que tu connaisses ta force; mais maintenant va écrire, et rien de semblable ne t'arrivera. » — Rabban Youssef comprit alors le dessein du saint qui avait voulu lui faire comprendre par là combien grande était l'autorité de R. Ishôʿ, et combien plus grande était la sienne propre, qui annulait le premier précepte. Depuis ce jour-là, R. Youssef se mit à écrire et copia de nombreux livres.

Rabban Youssef racontait qu'un jour un Arabe, enflé de vaine gloire, docteur des Herzdanéens (2), très connu dans ce pays,

(1) Ci-dessus, p. 181.

(2) Je pense que ce nom désigne les habitants d'un village de la région.

vint trouver saint Rabban Mousha et lui dit : « Vieillard, je voudrais engager une discussion avec toi. » — R. Mousha lui répondit : « Je suis un homme grossier, semblable à un animal, et je n'entends rien à la discussion. » — Et à ce moment, un ange frappa cet homme : son visage se retourna en arrière, toutes ses facultés et ses sens s'arrêtèrent; il devint comme un bois sec, sans aucune sensibilité. Rabban Youssef eut pitié de ce misérable, et pria le saint en sa faveur. Rabban Mousha regarda le malheureux et fit sur lui le signe de la croix vivifiante; alors son visage se retourna et se redressa comme auparavant; ses sens et ses facultés furent déliés du lien dont ils avaient été justement enchaînés; il se mit à parler et à remercier le saint, à louer et à glorifier le Dieu qui grandit et fait triompher ses saints.

Un jour, R. Youssef alla trouver le saint et lui raconta une chose [en lui demandant] que personne ne sût ce qu'il lui avait raconté. — Trois jours après, R. Youssef et l'homme dont il avait parlé se trouvaient réunis près de R. Mousha. Celui-ci voulut faire comprendre à Rabban Youssef qu'il avait eu tort de lui demander, en doutant de lui, de garder un secret et de ne pas le dévoiler; et aussi qu'il pouvait le révéler et faire en sorte que celui qui l'entendait parler ne comprît pas plus ce qu'il disait que s'il eût gardé le silence. — Comme ils étaient assis et conversaient tous les trois : R. Mousha, R. Youssef et le moine dont R. Youssef avait raconté l'histoire, ce moine venait de commencer à dire quelque chose, quand Rabban Mousha se tourna subitement vers R. Youssef et lui dit d'une voix plus élevée que de coutume : « Quelle est cette histoire que tu m'as racontée, Rabban Youssef? Ne m'as-tu pas raconté telle et telle chose? » — Et il se mit à répéter tout ce que R. Youssef lui avait dit. Celui-ci demeura stupéfait; il regarda le moine, et il le vit comme un morceau de bois sec, sans aucune sensibilité, de sorte qu'il ne comprenait pas ce que disait le saint; il n'avait plus connaissance de lui-même et ne percevait absolument rien. — Alors R. Youssef comprit la pensée du saint et lui dit : « Assez, maître, assez! Je n'ai point de doute; je crois. ». — Alors R. Mousha se tourna vers le moine et fit de son côté le signe de la croix. Ses sens se ranimèrent et sa connaissance lui revint; il ne s'aperçut point de ce qui s'était

passé, ni même que son propre récit avait été interrompu; mais il continua sa narration en achevant la phrase qui était dans sa bouche.

Qui n'admirerait ce saint qui rendait les hommes raisonnables semblables à la créature insensible, ceux qui entendent et qui comprennent semblables à des sourds et à des êtres dépourvus d'intelligence! Mes frères bien-aimés, je vous supplie, dans la charité, de ne pas vous contenter du récit matériel de ce prodige; mais considérez bien que c'est un prodige surnaturel, tout à fait au-dessus de toute admiration.

Pendant l'Avent, Rabban Youssef demeurait dans sa cellule, selon sa coutume. Il tomba dans une très grave maladie et demeura environ quinze jours comme paralysé et sans pouvoir se tenir sur ses pieds. Un jour, il se dit à lui-même, à haute voix, selon sa coutume : « O Rabban Mousha! Il ne convenait donc pas que tu me visitasses, dans cette maladie et cette affliction où je suis. » — Et voici qu'au moment où il achevait cette parole R. Mousha se trouva à l'entrée de l'alcôve (1) où gisait R. Youssef, malgré la porte fermée et verrouillée. Rabban Mousha lui dit : « Prions, que la paix soit avec nous! » — Rabban Youssef reprit : « Comment! depuis que je suis dans la maladie et l'infirmité de la paralysie tu ne m'as pas visité; et maintenant tu me demandes de me lever pour prier! » — Rabban Mousha lui dit : « Lève-toi maintenant et prie d'abord; ensuite tu feras tes reproches et tes récriminations. ». — A la parole du saint, R. Youssef se leva et se mit sur ses pieds tout à fait guéri. Ils prièrent et se saluèrent mutuellement. Quand ils furent assis, R. Mousha dit à R. Youssef : « Tu as quelque chose? apporte-la, que nous nous réjouissions. » — R. Youssef apporta un certain fruit, et lui dit que c'était la mère de Shahleph qui le lui avait envoyé. R. Mousha dit : « Alors, nous appellerons aussi Shahleph, pour qu'il se réjouisse avec nous. »

Ce Shahleph était un cénobite. Il était souvent saisi par l'esprit malin et en était fort tourmenté. Bien des fois, il avait prié le saint à ce sujet, sans en obtenir de soulagement, parce que l'heure n'était pas encore venue. — Comme le saint prononçait ces mots, voici que Shahleph frappait à la porte. —

(1) Litt. : « le portique », στοά.

Et à ce propos, R. Youssef racontait que quand le saint demandait quelqu'un, alors même que cette personne était au loin, elle se trouvait sans retard près de lui. — Il ouvrit la porte à Shahleph et le fit entrer. Quand ils eurent mangé, R. Mousha prit une coupe de vin, et fit sur elle le signe vivifiant de la croix, ainsi que R. Youssef; puis il la donna au cénobite Shahleph. Lorsque celui-ci eut bu le vin qui était dedans, R. Mousha lui dit en souriant : « Shahleph, si l'esprit qui est en toi ne sort pas avec cette coupe, rien autre chose ne pourra le faire sortir. » — Depuis cet instant, le cénobite fut totalement délivré.

Il y avait dans le village de Kaphar-Qourê, dans le district de 'Aïn-Babel, un Kartavéen de ceux qu'on appelle Daséniens (1). Il se nommait Kêmel. Ayant entendu raconter une histoire à son sujet, je voulus, moi misérable, l'apprendre de la propre bouche de cet homme, car il est demeuré en cette vie temporelle jusqu'à présent. — Un jour, il vint chez nous, pour saluer R. Youssef, selon sa coutume; je lui demandai de me raconter son histoire avec R. Mousha, et il se mit à me dire ceci :

« Sache que j'étais un assassin sanguinaire et sans pitié. » [Il raconta] qu'il se livrait au brigandage, et avait tué beaucoup de gens. Il avait un frère qui fut tué dans le village de Mariôs, dans le pays de Zôzan. Il vint un jour au moulin du couvent, qui est sur la rivière du Çaphna (2). Il y trouva le moine Kôma, dont nous avons parlé plus haut (3). Comme Kôma était du village de Mariôs, dans lequel avait été tué le frère de ce Kêmel, il tira contre le moine un grand couteau qu'il avait avec lui, renversa Kôma sous ses pieds et l'égorgea. Ce brigand affirmait avec serments et disait que, jusqu'au moment où le couteau avait atteint l'os du cou [de Kôma], il vit et comprit clairement la chose, mais qu'ensuite il n'eut plus connaissance de ce qui se passa. L'ange de Dieu renversa cet assassin et repoussa cet impie loin du moine; il fit échapper celui-ci au massacre, sain et sauf, sans aucun dommage. Le misérable demeura étendu à cette place comme un homme tué, depuis ce moment jusqu'à la même heure [le lendemain], sans aucune

(1) Sur la région de Dasen, cf. Hoffmann, *Auszüge*, etc., pp. 202-207.
(2) Affluent de la rive gauche du Habour. — Cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 193.
(3) Ci-dessus, p. 107.

connaissance. Alors, il s'éveilla de son immobilité et de sa prostration, et il se leva sans savoir ce qui lui était arrivé. Cependant, il sut et connut parfaitement qu'il avait réellement tué Kôma; mais qu'était-il devenu? il n'en savait rien. Il alla à son village, et quelques jours après, il tomba dans une grave maladie : une paralysie qui le fit beaucoup souffrir pendant environ une année. Sa mère le pressait vivement de se laisser transporter par elle près de saint R. Mousha; comme il était très mauvais, il n'y consentait point. Enfin, sa mère le chargea de force sur un âne, et l'amena au couvent près du saint. Lorsque celui-ci le vit, il lui dit : « Kêmel, pourquoi as-tu agi ainsi avec Kôma? » — Et il envoya chercher celui-ci. Quand Kôma vint, Kêmel en le voyant fut très surpris qu'un homme assassiné se trouvât encore en vie. Rabban Mousha lui dit : « Kêmel, embrasse les pieds de Kôma et tu seras guéri. » — Kêmel accomplit son ordre, et Kôma s'en retourna à sa cellule. Rabban Mousha fit dresser la table, s'y assit, appela cet homme et lui dit : « Kêmel, viens manger. » — A cette parole, Kêmel se redressa et se leva guéri, comme quelqu'un qui n'aurait jamais souffert. Il s'approcha de la table et mangea. Le saint le renvoya à sa maison après l'avoir averti et admonesté longuement. Il sortit d'auprès du saint doublement guéri : je veux dire dans son corps et dans son âme. Il fit monter sa mère sur l'âne qui l'avait apporté et s'en alla à pied à son village, louant et glorifiant Dieu pour sa guérison. De ce jour, il fut tout à fait autre, et jusqu'à sa mort il revint fréquemment au couvent recevoir la bénédiction des moines. — J'ai appris toutes ces choses de la propre bouche de ce Kartavéen.

Il y avait dans le couvent un moine enfoncé dans le péché et dans la révolte. Il entrait dans les cellules des frères et volait tout ce qu'il y trouvait. Rabban Mousha savait cela; il le réprimandait et usait de longanimité envers lui, dans l'espoir qu'il se réveillerait de son impiété et ferait pénitence de sa malice. Lui au contraire, dans son mépris de la patience divine, ne faisait qu'accroître sa malice. Un jour, R. Youssef vint trouver R. Mousha et rencontra cet homme criminel qui sortait de la porte de la cour du saint. Il le vit le visage tout changé et privé de toute intelligence. Rabban Youssef entra près du saint et le trouva enflammé du zèle divin. Il criait en disant :

« Combien de temps, et jusqu'à quand le supporterai-je et le tolérerai-je? »

R. Youssef tomba aux pieds du saint, et le pria d'avoir pitié de ce misérable, de se calmer de sa fureur et de ne pas le faire périr. Rabban Mousha lui dit : « Ne fais rien; le trait est sorti de l'arc, et il ne peut retourner. » — Deux jours après, ce malheureux s'en alla au village de Beit Mourdani, et quitta son saint habit. Puis, après deux autres jours, il s'en alla à la chasse avec des hommes qui lui ressemblaient. Il prit un javelot à deux pointes : il le lança au loin, et celui-ci se fixa en terre. Ce misérable s'étant mis à courir, tomba, dans la rapidité de sa course, sur le javelot qui était dressé, et qui pénétra dans son cœur et sortit par son dos. Et ce misérable mourut de ce cruel châtiment qu'il avait mérité.

Rabban nous racontait encore ceci :

Un jour que R. Mousha se tenait avec lui et d'autres moines sur le seuil de sa porte, il lui dit : « Hâte-toi, descends les degrés qui sont sur le chemin de la cellule; tu rencontreras un diacre qui veut venir près de nous; frappe-le sur la bouche, et reviens près de moi. » — Rabban Youssef partit, selon l'ordre du saint. Un diacre courait et montait alors en hâte les degrés. Quand Rabban arriva près de lui, il le frappa sur la bouche, comme le saint le lui avait prescrit, et cet homme retourna aussitôt en arrière, sans rien lui dire. Il revint ensuite vers le saint, tourmenté d'avoir frappé un homme, image de Dieu. Il pria le saint de lui faire connaître l'affaire de cet homme. Rabban Mousha lui répondit : « Ne t'afflige pas; tu n'as pas souffleté l'image honorable de l'homme, mais l'impudent qui mettait la vaine gloire dans la bouche de ce diacre, et qui le pressait de venir me louer devant les frères réunis ici. Voilà pourquoi je t'ai envoyé souffleter le démon qui était sur sa bouche, et non pas l'homme, image de Dieu, qu'il tenait captif. Et voilà aussi pourquoi cet homme ne t'a rien dit; mais, délivré du démon, il est retourné et s'en est allé par la route par laquelle il était venu. »

Rabban Youssef nous racontait encore ceci :

Un jour, il alla selon sa coutume, trouver R. Mousha, qui le retint pour se récréer avec lui. Il prit une jarre qui était placée dans la cour la tête en bas. Il souffla dedans comme pour qu'il

n'y restât point de poussière, et il la posa toute droite sur son fonds, tandis que R. Youssef l'observait. Il entra dans la chambre intérieure et se mit en prière; puis il sortit, prit cette jarre pleine de vin, et la posa devant R. Youssef. Celui-ci examina la jarre et la vit pleine de vin; il admira ce prodige et glorifia Dieu. En mangeant, ils burent de ce vin miraculeux et R. Youssef disait : « De ma vie, je n'ai bu du vin comme celui-là, et je ne puis vous parler de ses délices ni de sa suavité; car, en vérité, c'était un vin céleste et spirituel, de celui qu'on renferme dans des vases précieux (?). »

Rabban Youssef nous racontait encore ce prodige :

Un jour qu'il était près du saint, quelqu'un frappa à la porte. Rabban Mousha lui dit : « Vois qui frappe à la porte. » — R. Youssef comprit qu'il y avait en cela un mystère caché; car le saint n'avait point coutume de parler de la sorte. Il sortit à la porte, et il y trouva une femme du village de Kaphar-Samka, dans la région de ʿAïn-Babel. Cette femme lui parut très affligée dans son esprit; elle tira un vêtement dans lequel il y avait un linge qui enveloppait une masse de chair ne présentant aucune apparence de membres ou de vie, et elle dit à R. Youssef : « J'ai enfanté cette chair morte, comme tu vois; et je l'ai apportée au saint, car je crois qu'il peut secourir l'affliction de mon âme attristée. » — Connaissant la vertu divine annexée à la prière du saint, et comprenant qu'il ne lui avait pas dit en vain : « Vois qui frappe à la porte », mais que le Christ allait accomplir un sublime prodige par son intermédiaire, R. Youssef eut la foi et ne douta point que la demande de la femme ne fût exaucée par Dieu. Il ne fit point difficulté de prendre cette chair totalement morte, et de la porter près du saint. Il lui exposa et lui fit connaître ce qu'il avait appris de cette femme. Le saint lui ordonna de faire dessus le signe de la croix. Et quand R. Youssef eut fait le signe de la croix, le saint étendit lui-même la main et le fit également. Et voici qu'au moment même, dans cette chair informe, tous les membres d'un corps parfait se formèrent, une âme s'y mit à respirer, et elle devint un homme complet. Cet enfant commença à pleurer comme l'exige la nature. Rabban Youssef sortit, portant dans ses mains l'enfant qui pleurait et criait, et il le donna à sa mère. Celle-ci fut remplie d'une grande joie et loua Dieu de lui

avoir donné un fils qu'il avait créé dans une création nouvelle.

Ici je dirai avec liberté et sans contrainte qu'en cet homme de prodige s'est réalisée manifestement, pleinement et véritablemen la parole certaine et la promesse véridique de Notre-Seigneur à ceux qui accomplissent sa volonté, par laquelle il leur a promis et dit : « Ceux qui croiront en moi feront des prodiges plus grands que ceux que je fais moi-même (1) », par la vertu divine cachée en eux, qui opère selon sa volonté glorieuse. Et comment? En effet, Notre-Seigneur, pendant sa vie sur la terre, en changeant l'eau en vin (2), a fait d'une nature une autre nature; en faisant revenir l'âme dans un corps d'où elle était partie par la mort, il a fait d'un mort un vivant (3); mais maintenant dans l'action qu'il exerça par l'intermédiaire de ce thaumaturge, il a fait quelque chose de rien : de rien, il a fait un vin exquis; d'une masse informe, par un prodige qui surpasse la parole, il a fait un homme parfait, une créature nouvelle, comme au commencement dans la création d'Adam. — En effet, c'est la même puissance divine qui a créé le premier homme, lui a inspiré un souffle de vie, l'a fait raisonnable, qui crée, forme et dessine d'une goutte impure dans un sein souillé un corps parfait, et la même aussi qui maintenant a créé et constitué de cette chair morte un homme complet, par les prières de cet homme de Dieu qui accomplit la volonté de son Maître.

Ta volonté est adorable, ô Dieu! et ton amour pour les hommes doit être glorifié. Combien n'as-tu pas manifesté et prouvé par ton Bien-Aimé, ton affection et ta charité pour la créature que tu as créée dans ta bonté!

Moi misérable, en entendant le récit de ce prodige surnaturel, de ce miracle surprenant, que racontait R. Youssef et dont il avait été l'intermédiaire, je lui dis : « Pourquoi ne l'as-tu pas fait connaître, afin qu'il soit consigné dans l'histoire du saint? » — Il me répondit ceci : « A cause de la grandeur de ce miracle, dans la crainte que les hommes sceptiques n'y ajoutassent pas foi, je n'ai pas voulu le dévoiler et le faire connaître. De telles choses ne sont acceptables que pour les vrais fidèles. » — Pour moi, j'ajouterai ceci et je dirai : « En vérité, il n'est point dou-

(1) Johan., XIV, 12.
(2) Johan., II, 1-11.
(3) Matth., IX; Luc., VII, VIII; Johan. XI.

teux que ce prodige n'ait été dissimulé par la volonté de Dieu, car il savait dans sa prescience essentielle qu'il serait maintenant conservé dans cette histoire; de même qu'il a voulu garder et réserver l'histoire de Lazare, qui n'a point été écrite par les trois premiers évangélistes, parce que sa sagesse providentielle savait que le bienheureux Jean devait écrire un autre évangile et qu'elle voulait que l'histoire de la résurrection miraculeuse de Lazare y fût consignée (1), sans doute, ce prodige avait aussi été réservé jusqu'à présent, pour qu'il fût écrit dans cette histoire, selon la volonté providentielle qui connaît tout, et qui, dans sa prescience infinie, comprend toute chose avant qu'elle n'existe.

Un jour, que les frères étaient réunis auprès du saint, un frère vint lui annoncer que les mulets de la communauté avaient été enlevés en route par les voleurs. La communauté avait onze mulets qui s'en allaient, chargés, à la ville de Mossoul. En apprenant cela, R. Mousha fut affligé. Il inclina son regard vers la terre et refléchit un instant en lui-même; puis, il leva les yeux et dit à ceux qui étaient assemblés : « Ne vous affligez pas de cette affaire, qui a été organisée providentiellement pour le bien; Dieu est prêt à nous rendre plus qu'on ne nous a pris. » — Alors arriva le moine qui accompagnait les bêtes jusqu'à Mossoul. Il fit connaître que quand les bêtes de la communauté furent prises, les fidèles selon la parole du saint, lui avaient donné plus : c'est-à-dire douze mulets pour la communauté.

Un jour que les deux saints étaient seuls, R. Youssef dit à R. Mousha : « Comment n'as-tu pas vu les mulets, maître! au moment où les voleurs les ont pris? » — Rabban Mousha répondit : « Au moment où ils ont été pris, le Christ les a cachés aux yeux de mon esprit, et quand le frère m'a informé [du vol], j'ai été surpris de la chose. Le Christ me fit connaître plus tard en secret pourquoi il me les avait cachés, et comment cela devait être avantageux. Les frères des autres couvents sont avilis par la jalousie contre le nôtre; et le Christ a pourvu à ce qui est arrivé, afin que cela servît à l'utilité de ceux qui sont jaloux sans motif, pour qu'ils abandonnent leur zèle vain et sans profit,

(1) Johan., XI.

puisque, dans sa bonté, il nous a rendu ce qui nous avait été pris. »

Tandis que les frères travaillaient à bâtir le moulin qui est sur le Çaphna, Rabban Mousha se trouvait là avec eux. Un jour, ils voulurent manger : le saint les en empêcha, contre sa coutume. Une heure après, arrivèrent des frères du couvent du Beit Qôqâ, qui venaient voir le saint, et le trouvèrent travaillant avec les frères. Le saint ordonna alors aux frères de dresser la table : et ils s'assirent pour manger. Les frères s'assirent à table avec le saint. Deux d'entre eux qui ne l'avaient point encore vu auparavant, furent intérieurement pris de doute à son égard en le voyant. Le saint s'en aperçut; il eut pitié d'eux [et ne voulut pas] que leur âme fût par là amoindrie, que leur labeur fût inutile, ni que, par l'œuvre de Satan, ils subissent du dommage au lieu du profit qu'ils attendaient; il voulut guérir la blessure du doute que Satan avait jeté dans leur cœur. — Il y avait là un panier dans lequel se trouvaient plusieurs coupes de verre dans lesquelles les frères buvaient le vin. Il était suspendu à un arbre. Le saint dit à un de ceux qui servaient à table : « Mon fils, enlève le panier de cet arbre, et suspends-le à cet autre plus éloigné ». — Le servant fit ce qui lui était prescrit. Un moment après une pierre, grosse comme un rocher, se détacha de la montagne qui était au-dessus de l'arbre ; elle roula avec beaucoup d'autres et déracina ce second arbre qui fut enseveli sous les pierres, de sorte qu'on ne l'apercevait plus. Les frères furent agités et troublés; mais personne d'entre eux n'eut de mal. Quand ils furent calmés, le servant dit à R. Mousha : « Hélas! pourquoi avons-nous changé de place le panier? Maintenant nous n'avons plus rien pour donner le vin à boire aux frères. » — Le saint lui dit : « Mon fils, va voir s'il n'en reste pas quelques fragments. » — Le servant qui ne doutait pas de la parole du saint, alla à l'endroit où se trouvait l'arbre déraciné; il trouva le panier à la surface de l'avalanche, et les verres qui étaient dedans intacts, sans qu'un seul fût brisé. Il le prit et l'apporta au saint. Tous les frères furent dans l'admiration et louèrent Dieu. Les deux qui avaient conçu des doutes à son sujet, en voyant la grandeur du prodige qui n'avait point eu d'autre cause que le doute de leur esprit, comprirent qu'il avait eu lieu à cause d'eux, pour les guérir, et aussi que rien de ce que Satan

avait fait en eux n'était caché au saint; ils se levèrent tous deux de la table, et lui firent des excuses (1). — Le saint leur dit: « Pourquoi vos excuses? » — Ils lui répondirent : » Pour un motif qui ne t'est point inconnu : parce que tu n'as pas voulu que nous subissions du dommage dans nos âmes, et que pour cela tu as jugé bon de faire ce miracle. » — Il reçut leurs excuses et leur donna la paix charitablement. — Les autres frères demeurèrent dans l'étonnement, car ils ne comprirent point le sens de leurs paroles, ni pourquoi cela avait eu lieu.

Il y avait dans une des cellules des frères une grande pierre, et le frère qui habitait la cellule était ennuyé de cette pierre. — Rabban Mousha vint à la cellule de ce frère, un dimanche où tous les frères y étaient réunis. Chacun d'eux disait son mot à propos de la pierre; le saint y planta un bâton, l'arracha de sa place et la posa contre le mur de la cellule. Tandis qu'il faisait cela, cette pierre, par l'œuvre de Satan, tomba sur sa cuisse; mais la grâce anéantit l'œuvre des démons qui voulaient causer du mal au saint, et leur dessein ne réussit pas; cependant il fut légèrement blessé à une cuisse.

On raconte qu'au moment où cela arriva au saint, Rabban Aphimaran, qui était dans la montagne de Gedrôn (2), fut ému et un peu troublé. Les frères du couvent de Rabban Hormizd étaient réunis près de lui : il se tint coi pendant un instant, puis il rendit grâces et loua le Dieu miséricordieux. Les frères le supplièrent de leur dire pourquoi il faisait cela. Vaincu par leurs instances, il leur dit: « Les démons ont voulu, en ce moment, commettre un grand méfait. Une légion d'entre eux était réunie pour faire périr saint R. Mousha. Ils ont jeté sur lui un gros rocher. En voyant cela j'ai été troublé, comme de juste; mais la grâce l'ayant fait échapper, j'ai loué Dieu, notre protecteur, qui ne permet pas que les ennemis maltraitent ses adorateurs. »

Il y avait alors dans le couvent de saint R. Hormizd un vieillard laborieux et vertueux, appelé Rabban Malkishô (3). Il avait été disciple de R. Youssef, et était lié avec lui d'une affection di-

(1) Litt. : « lui présentèrent leur repentir ».

(2) Le contexte semble indiquer que cette montagne était non loin du couvent de R. Hormizd. Cf. ci-dessus, p. 375, n. 2 (t. II, 1897).

(3) Ce nom signifie : *Regnavit Jesus.*

vine. Il était très louable dans sa conduite et très élevé dans la pratique des vertus, admirable par sa sublime humilité, remarquable par un éclatant mépris de soi-même. Il avait acquis une humilité volontaire surnaturelle; il était naturellement très ardent et très zélé, mais il s'était adonné courageusement à la pratique de la vertu, au point qu'il avait transformé et dompté sa nature. Il possédait cette humilité volontaire, dont on ne peut définir le caractère surnaturel; par elle, il se méprisa lui-même, s'éleva au-dessus de la nature, hérita de la terre de promission et fut maître, roi et prince. Il entra dans Sion, le lieu où n'est point Satan, où ne se rencontre point le mal. Il fut établi gouverneur sur les dix talents (1). Son corps fut en paix avec ses sens intérieurs et les cinq [talents] formaient avec les cinq [autres] une dizaine indissoluble.

La véritable humilité, ô bienheureux frères! mérite les louanges que nous avons données à cet homme et de plus grandes encore : car elle rend l'homme, formé de la poussière, semblable à Dieu; et de même que Dieu a pitié de tout et aime tout, de même aussi l'homme humble.

Cela apparut véritablement dans ce vieillard qui possédait un amour illimité, une charité ineffable et surnaturelle. Il avait pitié de tous les hommes, il les aimait tous d'un amour égal. Bien qu'il fût pauvre et indigent, il distribuait avec bienveillance aux pauvres et aux indigents ce que la bonté de Dieu lui procurait. Il faisait reposer et servait les passants et ceux qui s'arrêtaient là. Il réunissait près de lui tous ceux qui venaient au couvent ou passaient par là, et autant qu'il pouvait, et plus encore, il cherchait à leur être agréable en leur lavant les pieds et la tête, en leur préparant la table, et en d'autres choses semblables. Cet homme, l'image et la ressemblance de 'Abba Mousha, s'appliquait donc aux œuvres de miséricorde et, autant qu'il pouvait, à soulager les affligés : au point que si la chose eût été possible, il se serait sacrifié pour tous les indigents, les affligés, les opprimés. Et même, continuellement et en secret, il s'offrait à Dieu pour tous les hommes en oblation acceptable et immaculée, et en sacrifice expiatoire pour tous les pécheurs.

Ce vieillard allait constamment trouver R. Mousha, et après la

(1) Allusion à la parabole évangélique : Matth., xxv, 15-28.

mort du saint, il se rendait près de R. Youssef. — Il nous racontait ceci :

Un jour, il alla trouver le saint, avec un frère appelé Ayoub (1). Pendant qu'ils marchaient sur la route, étant encore très loin du couvent, le frère lui dit : « Demandons à Dieu que R. Mousha nous fasse préparer quelques poissons, quand nous arriverons près de lui, et qu'il nous permette de les manger. » — Ils étaient tous deux naziréens (2), par le conseil du saint. — Malkishôʿ qui n'avait point le désir de rompre son abstinence (3) dit à son compagnon : « Je ne veux point cela. » — Quand ils arrivèrent au couvent et qu'ils entrèrent près du saint, ils prièrent selon la coutume, puis ils s'assirent. Or, voilà qu'un homme frappa à la porte, et apporta des poissons au saint, contrairement à la coutume. Rabban Mousha les prit, les montra à R. Malkishôʿ, et lui dit : « Voici que Dieu t'a préparé des poissons, ainsi que vous y avez pensé pendant la route ; mais ils sont pour toi seul ; prépare-les comme tu voudras, car tu les mangeras ; moi et Ayoub nous n'en mangerons point. » — Au moment où ils s'assirent pour manger, le saint ordonna à Malkishôʿ de manger les poissons. Lui et Ayoub mangèrent un simple potage. — Tous les deux furent surpris de cela : premièrement de ce qu'il avait su ce qu'ils avaient dit en route ; et secondement de cette chose très étonnante, qu'il empêchait d'accomplir son désir celui qui souhaitait et était avide de manger des poissons, et qu'il les faisait manger à celui qui n'en voulait pas. — Ce vieillard, Rabban Malkishôʿ, étant venu trouver R. Youssef lui fit connaître ce qu'ils avaient dit en route, lui et son compagnon, et ce qu'avait fait R. Mousha. Il le pria de lui exposer quel avait été en cela le but du saint. Rabban Youssef lui dit : « Vous aviez à livrer tous les deux deux combats de nature différente. Le saint vit, par l'œil lumineux de son intelligence, ce que vous disiez en route, et aussi les tentations de chacun de vous ; [il vit] que le démon de la vaine gloire s'attaquait à toi, pour te rendre fervent et t'empêcher de rompre ton abstinence, afin que tu te louasses en toi-même et que tu fusses loué par les autres ; et que le démon de

(1) Job.

(2) C'est-à-dire astreints à une abstinence rigoureuse qui excluait même l'usage du poisson et du laitage. V. plus bas, chap. VIII.

(3) Litt. : son naziréat.

la gourmandise combattait avec ton compagnon et l'enflammait de désir pour des mets variés. Il voulut guérir vos deux passions ; comme un sage médecin qui donne à chaque malade ce qui convient à sa maladie, ce médecin spirituel donna à chacun le remède utile à son mal. Il réprima ta tentation par l'humilité, et il te fit rompre ton abstinence, pour laquelle la tentation de vaine gloire avait trouvé place en toi ; il empêcha ton compagnon de réaliser son désir pour faire cesser en lui la tentation de gourmandise qui livre l'homme au démon de la gloutonnerie. »

Un vieillard vertueux, appelé Haya (1), qui était dans le couvent, racontait ceci :

Quand il menait la vie commune dans le couvent, l'économe des cénobites lui commanda d'aller à la ville pour une affaire de la communauté. Ne voulant pas y aller, il dit à l'économe : « J'ai une pustule dans le dos, et, pour ce motif, je ne puis me mettre en route. » — Il plaça la main sur son dos, comme pour lui montrer la place de la pustule. Il était faux qu'il en eût une; mais, voici que pendant la nuit, une pustule sortit à l'endroit même où il avait mis la main. Il vint trouver le saint et lui montra la pustule qu'il avait dans le dos, sans toutefois lui en faire connaître la raison; car il n'avait point songé en lui-même que cela lui arrivait à cause de sa désobéissance. La pustule s'accroissait continuellement dans son dos, de sorte que tout son dos n'était plus qu'une plaie. Il allait chaque jour trouver le saint; il pleurait et lui demandait sa prière : son mal s'étendait et s'aggravait de plus en plus! Cela dura pendant sept mois; au point qu'il ne pouvait plus supporter sa chemise sur son dos. — Pendant la nuit de Pâques, il entra au bain avec les frères. Un peu pressé par la foule, il tomba le visage contre terre. On l'emporta à la porte du saint. Celui-ci lui demanda ce qui le faisait souffrir, comme s'il ne lui avait jamais parlé de sa maladie. Le cénobite pleurant amèrement lui montra les pustules de son dos, à cause desquelles, depuis sept mois, il venait vainement chaque jour lui demander de prier pour la guérison de son infirmité. — Le saint lui dit : « Haya, quelle est donc la cause de ces pustules? » — Haya lui jura qu'il ne

(1) Ce nom signifie « le vivant ».

leur connaissait aucune cause. — Alors le saint reprit : « N'aurais-tu point montré quelque désobéissance dans ce que te prescrivait l'économe? et à ce moment une pustule n'aurait-elle pas apparu presque subitement? » — Il se souvint alors de ce que l'économe lui avait prescrit et de ce qu'il avait répondu astucieusement. Il comprit que c'était la cause de son infirmité ; il confessa sa faute et en demanda pardon. Le saint étendit sa main et fit sur lui le signe de la croix avec de l'eau bénite. Et ce vieillard, Rabban Haya, affirmait avec serments qu'à l'instant même il fut guéri de cette cruelle douleur. Il se leva de la porte [du saint] sans qu'il restât dans sa chair aucune marque de pustules. Il s'en alla en glorifiant Dieu et en louant son saint.

Ce même vieillard me racontait ceci :

Quand il était encore dans le couvent, saint R. Mousha l'envoya à la ville de Balad, chez un scribe chrétien qui y habitait. Il lui dit : « Vois, mon fils, quand il t'aura donné son présent, prends-le et reviens sans tarder ; n'aie pas peur, ne crains point sur la route, et reviens seul, car un ange t'accompagne et te gardera de tout mal ». — Le cénobite arriva près de ce fidèle qui se réjouit de le voir. Au moment de se mettre à table, il le fit asseoir avec lui pour manger ; il lui prépara du poisson et d'autres choses pour le régaler. Ce fidèle avait obtenu du saint la permission de délier de l'abstinence les frères qui étaient reçus chez lui, pour qu'ils mangeassent ce qu'il leur préparait ; pour ce motif, le cénobite rompit son abstinence et mangea de ce qui était posé devant lui. Il désirait depuis longtemps du fromage, mais on n'en présenta point sur la table. Étant sorti, il acheta du fromage et le mangea, car il se crut permis de manger ce qu'il voulait. Il prit ce que lui donna ce fidèle : beaucoup d'argent, des vêtements et d'autres choses, puis il se mit en route. — Arrivé dans le voisinage du couvent, un Kartavéen tomba sur lui, sans lui rien dire, ni lui rien demander de ce qu'il portait ; il le frappa de coups nombreux, le laissa et s'en alla sans lui rien prendre. Le cénobite fut très surpris de cela et demeura stupéfait. Quand il arriva près du saint, il lui donna ce qu'il avait sur lui et lui fit connaître ce qui lui était arrivé en route, de la part de ce Kartavéen qui l'avait frappé. Le saint lui dit : « As-tu un motif pour lequel ce Kartavéen te frappa? » — Le cénobite jura [en disant] : « Je

n'en connais aucun. » — Le saint voyant que le cénobite ne comprenait pas la raison de cela, lui dit : « Ce Kartavéen t'a peut-être frappé à cause du fromage que tu as mangé sans permission. » — Alors, le cénobite se souvint de sa faute; il la confessa et admira comment rien n'était caché aux yeux de l'intelligence du saint, pas même les choses petites et sans importance comme celle-là.

Le cénobite avait un frère charnel plus âgé que lui : c'était un vieillard laborieux et vertueux, qui se conduisait admirablement dans un profond silence, pendant tous les jours de sa vie. Il s'appelait Rabban Ishaq. (1) Celui-ci me racontait qu'au moment de sortir du couvent pour habiter en silence dans sa cellule, il désirait vivement s'en aller dans la montagne : car c'était un homme courageux, très fervent dans la vie religieuse. Il fit connaître sa pensée et son désir à R. Mousha. Le saint ne l'eut point pour agréable ; parce que la vaine gloire a coutume de résulter de cela. Il l'en détourna donc et lui ordonna de pratiquer dans sa cellule la vie du désert; car ce couvent convenait très bien à tous les genres de vertu. Mais le désir de s'en aller dans la montagne ne fit que s'accroître chez ce frère. Vaincu par son ardeur, il prit sa besace, alla trouvait le saint, et lui fit savoir qu'il partait pour la montagne. Le saint voyant qu'il n'obéissait pas et qu'il était troublé par son ardeur, lui dit : « Va selon ton désir, si tu le peux. » — Il se mit en route selon son désir. Étant descendu dans la vallée (?) il fut pris à cet endroit de la cruelle maladie de l'hydropisie; son ventre se tuméfia et il devint comme une outre gonflée. Il revint à sa cellule avec beaucoup de peine. Il demeura dans cette infirmité pendant de longs mois. Appuyé sur son bâton, il allait constamment trouver le saint et lui demandait ses prières, à cause de la gravité de son mal. Mais le saint le laissait éprouver en lui-même le prix de sa désobéissance. Quand vint l'époque où les frères vont à la moisson, il voulut humilier son ardeur et le confondre plus encore. Il lui dit : « Ishaq, prépare-toi pour aller avec les frères qui partent à la moisson. » — Celui-ci répondit : « Comment puis-je faire cela ? je ne puis même pas me tenir sur mes pieds. » — Le saint reprit, comme s'il

(1) Isaac.

n'avait pas eu connaissance de sa maladie : « Mon fils, de quoi souffres-tu? » — Le cénobite découvrit son ventre et le lui montra. Le saint passa la main dessus, fit le signe de la croix, et à l'instant même l'enflure disparut de son ventre et de tout son corps. Il partit à la moisson avec les frères, comme quelqu'un qui n'aurait jamais été malade. — Il revint de la moisson rabaissé, possédant une grande humilité et le mépris de soi-même. Sa cellule lui devint agréable et il y habita dans le silence, concentré en lui-même.

Un vieillard nommé Ishô'rahmeh (1) me racontait ceci :

Rabban Mousha l'envoya une fois à Balad, pour les affaires de la communauté. Il lui donna un pain bénit (2) et lui dit : « Cette relique vient de R. Bar-Yaldâ, mon maître; s'il se présente une cause urgente, donne-la. » — Ce frère étant allé à Balad, logea dans le couvent des religieuses (3). Il y avait là un enfant sourd-muet (4) qui n'avait jamais parlé. On le consulta à son sujet. Celui-ci signa l'enfant avec la relique que lui avait donnée le saint, et à l'instant même il se mit à parler et ses oreilles furent ouvertes. Tous ceux qui le virent ou l'entendirent furent dans l'admiration et glorifièrent Dieu.

Rabban Youssef racontait ceci :

Tandis qu'il servait le saint, pendant la maladie dont il mourut, un frère vint pour entrer [près de lui], et comme il demeurait dans l'obscurité, ce frère, dans son imprudence, le toucha du pied et passa sur le saint; mais aussitôt un ange le frappa : son visage se retourna en arrière, et il tomba près de Rabban Youssef, horrible à voir. Rabban Youssef rejeta le capuchon de cet homme sur son visage et l'envoya à sa cellule, jusqu'à ce qu'il puisse entrer et consulter le saint à son sujet. Rabban Youssef ayant installé le saint à sa place, lui prit les pieds et les baisa en le priant pour le frère. Le saint étendit la main du côté de la cellule de ce frère et fit le signe de la croix : et voilà que le frère arriva, le visage redressé, joyeux et louant Dieu.

(1) Ce nom signifie : *Jesus amicus ejus*.

(2) Cf. ci-dessus p. 177, n. 1.

(3) Des *Benât Qiama*, « des filles de l'alliance » ; sur le sens de ce mot, cf. *Thesaur. syr.*, col. 595.

(4) D'après les lexiques le mot *phéka* signifie « muet » ; mais le contexte indique qu'il désigne ici un sourd-muet.

On racontait un prodige très étonnant fait par le saint; c'est celui-ci :

Au moment où l'on apportait la civière sur laquelle était placé le saint, quand on le portait au tombeau, tandis qu'elle était entourée de moines et de séculiers qui pleuraient, un vieillard vertueux, appelé Rabban 'Abdishô', du couvent de Rabban Qayoumâ (1), vit un prodige inénarrable. Il vit la main du saint qui sortait du cercueil et qui faisait le signe de la croix sur l'assemblée des hommes réunis là.

Mais jusqu'à quand me fatiguerai-je à parcourir la série des actions glorieuses de ce thaumaturge? Car elle n'a point de fin ni de limite, et personne ne trouverait un moment de repos dans cette course et ce labeur. Ceux qui voudront en apprendre davantage le pourront faire à l'aide de son histoire. Pour moi, comme j'ai pu et selon ma faiblesse, j'ai placé ces choses dans cet écrit, comme une bénédiction, et aussi parce qu'elles ne se trouvent pas et ne sont pas écrites dans l'histoire du saint. Mais j'en ai entendu d'autres et d'autres qu'on racontait à son sujet. Je ne puis toutes les réunir pour les écrire, de peur que cette histoire ne se prolongeât trop et ne devînt fatigante pour le lecteur faible. J'arrête ici mon discours à son sujet. Celui qui possède un peu d'intelligence pourrait comprendre et saisir, même avec moins de choses, avec une seule, ou deux tout au plus, de celles que nous avons écrites ici, la grandeur de cet ange charnel, de ce chérubin corporel, de cette demeure de la Trinité sainte, de cet instrument de la vertu divine, de celui par les mains duquel ont été opérés des prodiges surnaturels, de celui qui, en ces derniers temps, a été doté de la prescience divine, est apparu, a été montré et révélé pour affermir dans nos cœurs la croyance à ce qui a été fait aux époques antérieures.

A Dieu qui l'a fait triompher et grandir, gloire infinie et ininterrompue de la part de tout ce que sa volonté et son amour ont fait exister! Que les fruits engendrés par sa charité, que sa sollicitude qui surpasse toutes nos demandes, que ses miséricordes et sa grâce soient sur nous et sur l'écrivain pécheur et misérable, pour toujours! Amen.

(1) Ce nom signifie *adsistens*. — Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce couvent.

Le saint, le soleil des saints, l'intendant du Christ, le maître des maîtres, Rabban Mousha, le saint des saints, mourut le vendredi, cinquième jour après la Résurrection, en l'année 1258 des Grecs qui est l'an 335 des Arabes (1). — Que sa mémoire soit en bénédiction et que ses prières nous accompagnent! Amen.

VIII. — Rabban 'Abdishô' de Dasen. — Que ses prières nous protègent! Amen.

Ce bienheureux Rabban 'Abdishô' était originaire du pays de Dasen. Il fut instruit dans ce couvent de Beit Çayarê par les soins de R. Bar-Yaldâ. Il était excellent par ses œuvres divines et ses labeurs dignes de louange; il était très zélé dans la crainte de Dieu. Après la mort de saint R. Mousha, les frères novices, et même ceux qui vivaient en cellule, s'appuyèrent sur lui pour les affaires de leur âme. A cause de cela, une jalousie criminelle fut excitée contre lui par ceux qui ne marchaient pas droit. Elle s'aggrava au point qu'il s'éloigna du couvent. Par un effet providentiel de la volonté divine, il s'en alla au couvent de saint Rabban Youssef de 'Inêshak. Ce couvent était alors bouleversé et les frères s'étaient dispersés. Quand ce bienheureux s'y rendit, les frères dispersés se réunirent autour de lui. Comme la place de ce couvent n'était pas convenable à cause de la difficulté des temps, il le transféra dans un lieu très élevé, visible de toute la campagne, de sorte que quand les moines étaient opprimés par les méchants, les campagnards des environs entendaient aussitôt leurs cris. Il travailla à sa construction jusqu'à ce qu'il fût achevé et pourvu de toutes les choses nécessaires, je veux dire : d'une église, d'un martyrion et d'une maison commune, et même d'un mur qui entourait toutes les cellules des frères.

Ceux qui furent présents racontaient que quand l'architecte bâtissait l'église, en pierre et en chaux, — car tout le couvent était bâti de la sorte — il commença à craindre et fut troublé dans sa pensée par la difficulté de faire la charpente à cause de

(1) C'est-à-dire le 16 avril de notre ère, Pâques tombant cette année-là le 11 avril. — L'an 335 de l'hégire commençait le 2 août 946.

sa vaste largeur. Rabban 'Abdishô' qui était un voyant, connut la pensée qui s'était élevée dans l'architecte. Il vint passer à l'endroit où on bâtissait. Il y avait à côté de l'architecte un vase contenant de l'eau. Il frappa ce vase du pied et le lança en bas : le vase tomba sur les pierres et les rochers qui étaient là. L'architecte s'écria : « Hélas! où est tombé le vase qui contenait de l'eau? » — Rabban 'Abdishô' commanda à un des frères de descendre pour voir ce qu'était devenu le vase. Le frère descendit et le trouva parfaitement entier, au point que l'eau ne s'en était pas même répandue. Il le prit et le remonta à l'architecte. Cet homme et tous ceux qui étaient avec lui furent saisis d'étonnement. Alors le bienheureux dit à l'architecte : « Si ce vase de rien, qui ne vaut pas même une obole, ne s'est point brisé en tombant, de cette hauteur, sur les pierres qui sont en bas, mais a été conservé de telle sorte que l'eau qui était dedans ne s'est pas même répandue, comment, ô homme, peux-tu craindre et avoir peur pour cette œuvre divine? La Providence t'environne et te protège, la grâce te garde et veille sur toi, pour que tu ne heurtes point ton pied contre la pierre (1). Que ton âme se dilate donc; éloigne cette pensée de crainte qui s'est élevée en toi. Dieu ne permettra pas qu'il arrive malheur à quelqu'un dans cette construction. » — Cette parole s'accomplit. La construction du couvent fut achevée sans que le plus léger accident arrivât à quelqu'un.

Ce couvent fut florissant par le nombre des frères.

Un frère vertueux me racontait ceci :

Avant que Rabban 'Abdishô ne quittât le couvent, les envieux avaient fermé l'ouverture par laquelle il lui jetait son pain, la nuit. Ce frère alla le trouver, une nuit, et lui demanda de lui faire connaître qui avait fermé l'ouverture. Il répondit : « Un homme est venu pendant la nuit et a fait cela en cachette; comment pourrais-je maintenant savoir qui il est? » — Mais le frère le tourmenta de toute façon pour qu'il le lui dît, car il savait qu'il était un voyant. Alors, pressé par ses instances, il dit au frère: « Lève-toi, va près du noyer qui est au-dessus de la fontaine de Mar Abraham, et cache-toi dessous; celui qui descendra de l'arbre avec des noix est celui qui a fait

(1) Cf. Ps. xc, 12.

cela. » — Le frère s'en alla s'asseoir sous l'arbre; et voici qu'un frère en descendit emportant des noix qu'il avait volées. Il le vit et le reconnut. Le frère revint trouver le vieillard et lui dit en souriant : « Je ne t'ai pas demandé de me faire connaître qui vole pendant la nuit, mais seulement de m'apprendre qui avait obstrué ta fenêtre. » — Les yeux de son intelligence étaient ainsi illuminés, de sorte qu'il voyait clairement les œuvres accomplies en cachette.

J'interrogeai moi-même Rabban Youssef sur le degré [de perfection] auquel était parvenu ce bienheureux, et il me dit : « Mon fils, cet homme est un voyant, et absolument rien n'est caché à la vue de son intelligence. »

Un des frères vertueux, nommé Ishôʿrahmeh, me racontait ceci au sujet de ce bienheureux :

Un jour qu'il était auprès de lui et s'entretenait avec lui dans une divine conversation, il lui demanda amicalement : « Rabban, existe-t-il de notre temps un voyant? » — Le vieillard lui répondit et lui dit : « Mon fils, il y a des voyants parmi les moines, car le monde n'est point privé d'hommes vertueux. Je connais, de nos jours, un moine qui voit toute la création comme un homme voit un plateau placé devant lui. » — Le frère tomba à ses pieds et le pressa par les instances de l'affection de lui dire de qui il parlait. Vaincu par les instances de la charité, le vieillard lui dit : « C'est de ce misérable qui est devant toi! » — Le frère fut saisi d'étonnement et loua le Christ Notre-Seigneur qui garde à jamais la promesse faite par lui à Abba Pakômios, de ne point laisser cette institution privée d'hommes comme ceux-là.

Le vénérable R. ʿAbdishôʿ après avoir achevé la construction de ce couvent, s'en alla, par la providence des desseins impénétrables de Dieu, au couvent de Mar Abraham de Shamerak (1). Là sa barque trouva le repos. Son âme s'en alla vers son Maître qu'elle avait aimé, à sa première place; et son corps fut déposé dans le martyrion avec l'honneur convenable qui lui était dû. Il en jaillit du secours pour tous ceux qui ont recours à ses prières; puisse par elles notre faiblesse obtenir miséricorde dans les deux mondes! Amen.

(1) Cf. ci-dessus, p. 387 (t. II, 1897).

IX. — Rabban Mar-Atqen, surnommé Çarôka. — Que ses prières nous soient en aide! Amen.

Ce bienheureux Mar-Atqen fut instruit par Rabban Bar-Yaldâ, dans cette sainte institution. Il était très robuste dans son corps; il mena la vie commune de façon telle qu'on n'en peut parler. Après la mort de R. Bar-Yaldâ, il se dirigea dans sa cellule d'après les conseils de R. Mousha, et il s'enfonça dans les grands labeurs du silence. Il était très courageux dans ses desseins, et comme la robuste constitution de son corps venait en aide à ses pratiques, personne ne pourrait narrer ses labeurs corporels. Il pratiquait le jeûne de telle sorte qu'il le prolongeait pendant des semaines après les jours où il prenait quelque peu de nourriture. Dans la nuit où il rompait le jeûne, il ne mangeait qu'une seule galette de pâte.

On dit que pendant tout son office du jour et de la nuit, à chaque sentence qu'il récitait, il faisait des actes de pénitence, par des inclinations et des prostrations. On apprit cela de lui dans sa vieillesse, lorsqu'il voulait enflammer les novices du zèle de la crainte de Dieu et de la pratique des vertus. Quand quelqu'un lui demandait combien il fallait faire de pénitences, il répondait en souriant : « Moi, dans tout le temps où je récitais l'office, je faisais plus de mille pénitences. » — On disait aussi de lui qu'il n'étendit jamais son dos à terre; mais, quand il voulait prendre un peu de sommeil, il prenait le peu qu'il s'accordait sur le siège qu'il avait et les reins appuyés contre la croix. Il passait toute la nuit en veille et y joignait son labeur.

On dit que R. Mousha, voulant faire connaître aux frères la grandeur de la constance de ce bienheureux et la sublimité de son application au jeûne, qui surpassait toute parole, s'y prit de cette manière :

Un jour que les frères étaient réunis à la table de la communauté, et que le bienheureux était avec eux à la table de Rabban Mousha, comme ils mangeaient ce que leur avait préparé la bonté [divine] et désiraient se rassasier, Rabban Mousha les arrêta un instant et tint ce discours général à tous les frères : « Par charité, mes frères, que chacun de vous mange

à satiété. » Car beaucoup d'entre eux se retenaient de manger à satiété quand ils étaient assis à table. Alors, les frères se mirent à manger de nouveau, et chacun d'eux mangea plus ou moins. Rabban Mar-Atqen mangea une quantité de galettes de pâte. Ils comptèrent qu'il avait mangé, avec ce qu'il avait pris la première fois, treize galettes. Les frères s'étonnèrent qu'un homme qui avait besoin de tant de nourriture pût rester plusieurs jours en mangeant à peine une seule galette.

Rabban Youssef me racontait de lui ceci :

Pendant l'hiver de la disette de blé dont j'ai parlé plus haut (1) ce vieillard ne mangea point de pain. Il ramassait sur le fumier, à l'endroit où l'on jette les détritus des grappes quand elles ont été pressurées, du marc de raisin. Il faisait cuire du foin destiné à la nourriture des animaux, broyait de ce marc et le mettait dans le potage qu'il mangeait. Telle fut sa nourriture pendant tout cet hiver. — Un jour, à la fin de l'hiver, il fut très opprimé et abattu par la faim. Il tomba à terre, ne pouvant se tenir sur ses pieds. Gisant sur le sol, il demanda au Christ de ne pas mourir de cette cruelle souffrance de la faim. Au moment où il fit sa prière, voici qu'on frappa à sa porte : on lui apportait un pain et un mets agréable. Il prit ce que Dieu lui envoyait et en rendit grâces à sa providence. Depuis ce jour-là, la bonté [divine] ne le laissa manquer de rien.

Ce bienheureux est celui dont j'ai parlé plus haut quand j'ai raconté comment, pour quelque difficulté qu'il éprouvait en lui-même, il vint trouver Rabban Youssef, après avoir prié et après avoir reçu du Christ l'ordre d'agir ainsi (2).

Il arriva et parvint à un sublime degré [de perfection], de sorte que souvent il était vaincu par la ferveur de son amour pour le Christ, et criait à haute voix, de façon qu'on entendait ses cris de tout le couvent. Il choisissait les sentences capables d'allumer l'amour et disait des choses comme celles-ci : « Mon âme est sortie après toi, ô Christ, et elle est rentrée en elle-même; appuie sur moi ta main droite, pour enflammer davantage mon âme de ton amour délectable; peuples, louez tous intérieurement le Seigneur, que toutes les puissances de mon

(1) Ci-dessus, p. 85.
(2) Ci-dessus, p. 103 (t. II, 1897).

âme le glorifient; car la bonté de celui qui nous a créés de rien s'est étendue sur nous, et nous a faits tels qu'il n'a rien fait de semblable : il est véritablement notre Seigneur et notre Dieu, avant et depuis tous les siècles, et pour l'éternité. »

Il était si fervent dans l'amour du Christ, qu'il ne pouvait pas même prononcer son nom devant les hommes. Bien des fois, on l'entendit dire à haute et intelligible voix : « O hommes! venez tous et faites vous moines, pour comprendre la bonté du Christ à votre égard, et pour être dignes de son amour agréable et insatiable. »

Quand il sortait à la porte, lorsque quelqu'un frappait, il s'appliquait fortement à garder le silence et à se recueillir. — Quand quelqu'un lui demandait de le signer, en même temps qu'il prononçait les noms adorables du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, il était frappé de ces paroles, faisait entendre son cri et s'enfuyait à l'intérieur en gémissant. — Quand un frère venait lui faire connaître les secrets de son âme ou prendre conseil de lui, il ne le laissait point dévoiler ses affaires, mais il lui disait : « Sache, mon fils, que je ne suis point chargé de cela. Toutefois j'ai une prière efficace. Demande seulement ma prière pour l'affaire au sujet de laquelle il te faut une réponse et ne me dévoile pas le secret de ton âme. Cependant, si tu veux absolument agir ainsi et manifester les combats de ton âme, ou prendre conseil pour tes actions, va trouver R. Youssef, qui a été établi pour cela par le Christ, et dévoile-lui tes pensées et les secrets de ton cœur. »

Rabban Youssef, de son côté, envoyait vers ce vieillard le frère qui venait lui raconter ses luttes, en l'avertissant de ne point lui révéler les secrets de son âme, mais de lui demander uniquement sa prière.

Quand les séculiers venaient le trouver, il les écoutait simplement et leur répondait : grâce à ses prières, leurs demandes étaient exaucées.

On dit que souvent, quand quelqu'un frappait à sa porte au moment où il se tenait devant la croix en conversation avec Notre-Seigneur, dans une charité et un amour qui ne lui permettaient pas de considérer quelque chose du monde, celui qui frappait le fatiguait, et comme le saint ne pouvait sortir, de sa place il lui criait : « Il s'agit de telle ou telle chose: va, fais de

telle ou telle manière; j'ai interrogé le Christ à ton sujet. »

Souvent aussi, quand il était à table avec R. Youssef, son esprit était ravi en extase; sa main droite demeurait insensible sur le plat, au point qu'on pouvait la prendre et la mettre sur son sein. Au bout d'un instant il revenait à lui-même.

Il mena une vie aussi admirable l'espace de quinze ans, jusqu'à sa mort. Comme il ne cessait de faire entendre sa voix ni jour ni nuit, il fut appelé et surnommé Rabban Mar-Atqen le Bruyant (1).

J'interrogeai Rabban Youssef sur la vie de ce bienheureux, et je lui demandai de me faire connaître pourquoi il ne s'était pas élevé à un degré supérieur à celui dans lequel il était, au degré dans lequel il est donné au moine de jouir des faveurs du Christ en silence et sans parole. Car, cet état dans lequel le moine est contraint de faire entendre involontairement sa voix à l'extérieur est communiqué par la grâce dans l'un des degrés de l'opération de l'âme. A mesure qu'il marche devant lui et progresse dans cette opération par les œuvres qui lui conviennent, il monte au degré supérieur dans lequel il se réjouit intérieurement et tout à fait en silence : car, il ne peut pas même parler dans les moments où le don de l'amour du Christ lui est communiqué.

Bien que nous appelions « degré », soit la première opération, qui est celle du corps, soit la seconde, celle de l'âme, soit la troisième qui est l'opération de l'esprit et la perfection, cependant, dans chacune de ces trois opérations il y a plusieurs degrés différents, des entrées et des issues, des chemins et des demeures nombreuses.

Or, quand j'interrogeai Rabban Youssef, comme je l'ai dit, au sujet de ce bienheureux, il ne voulut pas me répondre; je le pressai et le suppliai dans la charité, et il me fit connaître en secret toute l'histoire [de ce religieux]. Il me dit ceci : « Sache, mon fils, que cet homme a accompli des œuvres ardues dont personne ne peut parler. » — Quand il éprouva en lui-même la difficulté dont j'ai parlé plus haut, il pria et demanda à qui ré-

(1) *Çarôka.* — Ce mot ne se trouve pas dans les lexiques. La racine *çrak* à laquelle il devrait se rattacher a le sens « d'être pauvre », *eguit;* peut-être est-ce une forme de la langue vulgaire dérivée de la racine *çrah*, « *clamorem edidit* ». Je traduis par conjecture d'après le contexte.

véler ce qui se passait dans son cœur. Le Christ prescrivit à Rabban Youssef de l'écouter et de lui répondre ce qui convenait. Rabban Youssef reconnut, comme il me l'a dit, que cette difficulté survenait entre l'opération du corps et celle de l'âme, et que cela arrive au frère quand il passe de l'une à l'autre. Il le dirigea dans la voie du progrès, lui en montra les chemins, et aussi les dangers qui s'y rencontrent, et les embûches qu'y tendent les adversaires qui engagent la lutte avec celui qui entre nouvellement dans cette voie; il lui fit connaître comment il devait se conduire : quels labeurs il devait multiplier et quels labeurs il devait diminuer, de quelles choses il devait user et de quelles choses il devait s'abstenir, de quoi il devait se garder et en quoi il devait avoir confiance. Et par-dessus tout, il l'avertit et lui prescrivit de ne faire connaître cela à personne, puis il le renvoya à sa cellule, après l'avoir muni du viatique de ses prières et de l'armure qui convient à cette milice.

Celui-ci commença par observer tout ce que lui avait prescrit Rabban Youssef et il marcha en avant dans la voie de la perfection tant qu'il garda ce qui lui avait été prescrit.

Après quelque temps ce vieillard se rendit près de R. ʿAbdishôʿ, dont nous avons parlé plus haut (1), et il lui fit connaître les secrets de son âme et toute sa vie. A chacun Dieu a donné un don : à l'un ainsi, à l'autre autrement (2); celui-ci a reçu ceci, cet autre cela, selon qu'il a plu au sage distributeur. Son affaire ne fut point claire pour R. ʿAbdishôʿ; sans doute à cause de la désobéissance de ce vieillard, Dieu la cacha aux yeux du voyant qui était très familier avec ces choses. Rabban ʿAbdishôʿ fut enflammé de zèle contre le vieillard et lui dit que c'était tout le contraire qui lui était utile. Il revint d'auprès de lui fort affligé et rentra dans sa cellule. Il ne retrouva plus en lui-même aucun des dons célestes qu'il avait reçus. Il fut troublé et fort agité. Il vint alors vers Rabban Youssef et lui fit connaître son affaire. Rabban lui dit : « Ne t'avais-je pas prescrit et averti de ne pas révéler ta vie à quelqu'un? Comment as-tu osé transgresser le précepte du Christ? Ce n'est pas que R. ʿAbdishôʿ soit un homme inférieur, loin de là! et je ne vaux pas la poussière qu'il a foulée de ses pieds. Mais la volonté du Christ

(1) Ci-dessus, p. 315 et suiv.
(2) I Cor., VII, 7.

était que tu ne manifestasses pas ton secret à un autre qu'à celui à qui il t'a ordonné de le dévoiler. Va maintenant à ta cellule, et agis de telle et telle façon, jusqu'à ce que le Christ soit apaisé et te renvoie le don que sa bonté t'avait accordé. » — Rabban Youssef ajoutait que ce vieillard demeura dans sa cellule pendant une semaine, comme un simple fidèle qui n'a pas encore reçu l'habit. Au bout de ce temps, le Christ eut pitié de ses labeurs, il lui renvoya le don que sa miséricorde lui avait concédé. Le vieillard se remit à l'œuvre au degré où il était parvenu dans la voie de la perfection. Il y ajouta les œuvres d'action de grâces et de louange pour Celui qui ne l'avait pas dépouillé de ses dons. Dans ce labeur de l'action de grâces et de la louange, auquel il s'adonna spécialement, il gagna et atteignit la demeure de l'amour et de la charité du Christ à laquelle participent l'âme et le corps simultanément. Celui qui en est enflammé ne peut en jouir en silence, intérieurement et dans son âme seule. Ce saint vieillard pensant que c'était là la limite qu'il devait atteindre, et rendu craintif par ce qui lui était arrivé (car la peur que cela ne se renouvelât s'élevait à chaque instant dans son cœur), s'adonna avec ardeur aux exercices de l'action de grâces, et demeura dans ce degré et dans cette station de la parole extérieure, sans chercher à en sortir ni à s'en aller à une autre. Il y fit reposer la barque de ses labeurs, selon qu'il plut à son directeur souverainement sage.

Ce que j'ai écrit, ces demeures dont j'ai parlé, ces pratiques de vertu et ces manières de travailler que j'ai montrées, sont bien connues, et ce que j'ai dit est parfaitement compris de celui qui est entré dans ce pays, qui circule dans ses villes, qui marche dans ses routes, qui voit des yeux de son âme ce qui s'y trouve. Celui-là ajoute foi à ces choses. Mais celui qui n'a point vu ce pays, qui reste avec moi, misérable, en dehors de la demeure, cet homme extérieur ne saisit point ce qui se passe dans l'homme intérieur. Il arrivera peut-être même qu'il contredira celui qui fait connaître les choses du Saint des Saints, parce qu'elles sont incroyables pour lui.

Que Notre-Seigneur nous rende dignes d'y entrer et d'y voir Dieu et le Christ, Dieu sur toutes choses (1), par la grâce de sa

(1) Rom., IX, 5.

miséricorde et de sa charité qui nous a jugés dignes de connaître ses mystères! Amen (1).

Rabban Mar-Atqen quitta ce monde en l'année 359 des Arabes (2). Que ses prières nous protègent tous! Amen.

X. — Rabban Yohannan de Dasen, le second, séculier. Que ses prières soient sur nous! Amen.

Ce bienheureux était du pays de Dasen; il avait femme et enfants; c'était un homme juste et droit qui vivait dans le monde. Une année, il partit, selon l'usage, avec sa femme, ses enfants et ses voisins, pour aller au pays de Mossoul, et ils passèrent par le couvent de Beit Çayarê. Il vint à la porte de la cellule de Rabban Bar-Yaldâ pour recevoir sa bénédiction. Quand Rabban Bar-Yaldâ le vit, la grâce lui révéla, par la prescience divine, ce que deviendrait cet homme. Le saint lui dit : « Viens, Yohannan, et sois moine. » — L'homme lui répondit : « J'ai femme et enfants, comment puis-je me faire moine? » — Rabban Bar-Yaldâ reprit : « Allons, va à la moisson; Dieu te prépare une très belle moisson. Quand tu auras fini de moissonner selon la volonté de Dieu ce que tu as à moissonner, tu reviendras me trouver, car j'aurai quelque chose à te dire. » — Cet homme s'en alla donc avec sa femme et ses enfants au pays de Mossoul.

Quelques jours après sa femme et tous ses enfants moururent. Alors il comprit le mystère caché dans la parole que le saint lui avait adressée; il quitta la moisson, revint au couvent et fit connaître au saint ce qui lui était arrivé : c'est-à-dire qu'il venait d'enterrer sa femme et ses enfants à Mossoul. — Rabban Bar-Yaldâ lui dit : « Puisque le Christ t'a libéré du monde, prends maintenant le saint habit du monachisme; le Christ répandra sur toi ses miséricordes et il te fera briller dans cette œuvre angélique; au lieu d'être veuf et citoyen du monde, tu seras vierge et citoyen de la ville sainte. »

Cet homme entra dans la communauté; il pratiqua assidûment la vie commune, puis il sortit de la communauté pour

(1) Traduction abrégée d'un passage obscur.

(2) L'an 359 de l'hégire commençait le 14 novembre 969 de l'ère chrétienne.

habiter saintement dans sa cellule. Il possédait l'humilité naturelle et aussi la volontaire qui s'acquiert par les exercices. Dans toute sa conduite il faisait paraître le mépris de soi-même. Il était continuellement affligé d'une tristesse divine dans sa belle conduite; mais il reçut enfin en échange la joie dans le Seigneur. — Rabban Bar-Yaldâ disait continuellement aux frères : « Si vous voulez voir un veuf devenu vierge dans le Christ, regardez Yohannan de Dasen, que Dieu a fait lever du banquet des justes, fils du siècle, pour le faire asseoir au festin des saints, fils de la lumière. »

Après la mort de R. Bar-Yaldâ, il fut très affligé et suffoqué par la douleur jusqu'au moment où R. Mousha vint le trouver, l'encouragea et lui dit : « Ne pleure pas, ne t'afflige pas; car si R. Bar-Yaldâ nous a quittés, son ange est resté avec nous, pour nous diriger et aider notre faiblesse. » — Il fut réconforté par ces paroles et se conduisit selon le conseil de R. Mousha.

Il parvint à un sublime degré [de perfection], et pénétra dans la demeure dont le prophète de Dieu, le bienheureux David, disait, après y être entré (1) : « La nuit brille comme le jour en ce lieu : les ténèbres y sont comme la lumière d'une lampe ardente. » L'obscurité n'y règne point car son éclat est comme le soleil de justice que la nuit ne peut jamais obscurcir quelle que soit la profondeur de son obscurité. Le bienheureux Yohannan pénétra réellement dans cette demeure; il ne voyait point l'obscurité de la nuit : car les ténèbres de la nuit étaient éclairées par la lumière qui sortait d'au dedans de lui. Souvent, il quittait sa cellule pendant une nuit très obscure et venait au temple pour recevoir les saints mystères. Le sacristain qui connaissait bien son histoire, lui disait : « Rabban, nous avons déjà célébré les saints mystères », et il lui donnait une parcelle [consacrée]. Le saint revenait à sa cellule, ne doutant point dans son esprit qu'il ne fît jour, et ne soupçonnant point la nuit ni l'obscurité. — Le portier racontait lui-même cela, de ce vieillard veuf devenu vierge dans le Christ.

Sa science progressa dans ce lieu simple, au point qu'il ne connaissait rien du monde. — Il avait un disciple qui le servait : il s'appelait Boktishô' (2). Il le servit pendant environ dix ans,

(1) Cf. Ps. CXXXVIII, 12.

(2) Nom composé du nom de *Jésus* et d'un mot persan signifiant *bonne fortune*.

sans qu'il sût son nom. Parfois, il l'appelait Dadishô' (1); parfois d'un autre nom. Quand j'allais le trouver, je lui demandais en plaisantant, moi misérable, le nom de son disciple, et il me disait : « Je crois qu'il s'appelle Dadishô'. » — Son visage brillait comme une lampe lumineuse.

Un jour, il sortit de sa cellule et vint à la porte de la communauté, où tous les pauvres venus au couvent se trouvaient rassemblés. Il trouva là un lépreux, gisant à terre, dont tout le corps était contracté et pourri. Il s'approcha de lui et vit le pus qui coulait jusqu'à terre, de ce corps purulent. Il emporta cet homme dans sa cellule et le soigna environ trois ans. Tout le corps de cet homme se corrompit et devint fétide, au point qu'on ne pouvait passer à la porte de la cellule [du bienheureux] à cause de l'odeur qui s'en échappait. Pour lui, il le soulevait, l'entourait de soins et essuyait le pus qui découlait de son corps; ses mains étaient teintes de ce pus fétide, et, sans les laver, il mangeait le pain sans répugnance. Il le soigna ainsi jusqu'à sa mort. Après l'avoir enseveli, il revint à sa cellule; lorsqu'il fut pour y entrer, Dieu voulut lui montrer que la grande patience qu'il avait fait paraître dans le soin de cette chair fétide n'était pas le fait de la nature humaine, mais bien de la vertu divine donnée à l'homme par la grâce. Lorsqu'il voulut ouvrir la porte pour entrer, il ne put supporter l'odeur infecte qui sortait de sa cellule : il demeura à la porte, plongé dans l'étonnement. Il comprit alors le mystère caché en cela : il s'humilia devant le Seigneur, confessa sa faiblesse et la grandeur de la vertu du Christ par qui les choses ardues deviennent faciles, en qui il avait trouvé la force pour le service de ce malheureux, et pour en supporter la difficulté, telle qu'il ne pouvait maintenant de lui-même et sans le secours du Seigneur entrer dans le lieu où il s'était trouvé. Il vint près de R. Youssef et le pria d'aller avec lui à sa cellule et de demander à Dieu qu'il puisse y rentrer. Rabban Youssef se leva et partit avec lui. Quand ils arrivèrent à la porte, R. Youssef fit le signe de la croix et l'ouvrit. Ils entrèrent tous les deux et prièrent : Dieu fit alors disparaître cette odeur fétide de la cellule, et le vieillard y demeura comme de coutume. Rabban Youssef revint à sa propre cellule.

(1) Ce nom signifie : *amicus Jesu*.

Un vieillard, nommé David, m'avait raconté que ce bienheureux avait guéri la blessure d'un homme qui était venu le trouver; mais il ne m'avait point dit d'où, ni qui était cet homme. Plus tard j'acquis la conviction que lui-même avait été guéri.

Une fois, les Hakkari vinrent au couvent pour le piller, et les moines s'enfuirent dans les montagnes. Rabban Yohannan ne sortit point de sa cellule. Une dizaine d'hommes entrèrent près de lui. Ils le trouvèrent debout devant la croix, sans aucune préoccupation. Il ne bougea pas, ne changea point de place et ne les regarda pas. Un ange les frappa : ils furent enchaînés à leur place, et ne purent remuer les pieds, ni en avant ni en arrière. Ils lui demandèrent, en pleurant, de les délier pour qu'ils puissent sortir. Il fit de leur côté le signe de la croix et leurs liens furent rompus. Ils sortirent vers leurs compagnons. Le Seigneur les chassa tous et ils quittèrent le couvent sans avoir rien endommagé. Les moines revinrent au couvent et glorifièrent le Seigneur. Ce vieillard sortit, comme s'il n'avait eu connaissance de rien, pour recevoir les saints mystères. Le sacristain, selon sa coutume, lui fit ses excuses et lui dit : « On a déjà célébré les saints mystères. »

Telle était la simplicité à laquelle cet admirable vieillard était parvenu! — Puissions-nous tous, par ses prières, devenir dignes d'entrer dans ce lieu si élevé qu'on n'en peut parler même dans le discours le plus étendu.

J.-B. CHABOT.

(*A suivre.*)

MÉLANGES

RELATION DE L'ÉVÊQUE DE SIDON

(*Suite.*)

RAPPORT SUR LES DEUX PATRIARCHES ARMÉNIENS ET LEUR NATION

Je rapporterai encore à Votre Béatitude ce qui a été négocié avec les prélats de la nation arménienne, laquelle est fort grande et soumise à deux patriarches principaux : l'un de l'Arménie majeure, qui a sa résidence dans le monastère et l'église d'Etchmiadzin, près de la ville d'Érivan, en Perse (1); l'autre de l'Arménie mineure, qui est fixé dans la ville de Sis, en Cilicie, province appelée aujourd'hui Caramanie.

Il existe encore, dans la même nation, d'autres patriarches; faits par la faveur du Turc (2), les uns sont les fermiers des impôts que payent au Turc les maisons arméniennes; d'autres sont coadjuteurs des mêmes patriarches par le consentement des évêques et du peuple.

Le patriarche principal de l'Arménie majeure est à présent Grégoire, homme de quatre-vingt-cinq ans, qui a pour coadjuteur, dans son patriarcat, Arakial, et pour fermier des impôts, David (3). Les autres primats et patriarches de la même nation

(1) Aujourd'hui, en Russie.

(2) Les patriarches arméniens, responsables de la rentrée des impôts, avaient à cette époque un coadjuteur ou *patriarche civil*, qui était spécialement chargé de recueillir les contributions et de les verser aux officiers du souverain.

(3) *Oriens christianus*, t. I, p. 1113. Le P. Le Quien ne donne pas d'autres détails sur ces deux personnages.

qui sont aux extrémités de la Perse et à Constantinople, bien qu'à la vérité ils relèvent de ce Patriarche, ne le reconnaissent guère.

Avec ce patriarche Grégoire et son condjuteur Arakial, je n'ai pu traiter que par lettre et par intermédiaire, à cause des guerres continuelles qui ont duré jusqu'à présent en Perse, guerres à la suite desquelles ce patriarche et ses gens ont été plus d'une fois contraints d'abandonner l'église patriarcale et le pays, et de se retirer dans des lieux éloignés des incursions des soldats.

L'archevêque Nicolas fut obligé d'en faire autant avec les moines de sa nation franco-arménienne-catholique, laquelle habite douze villages de la province de Naktchevan (Perse) (1); ils vivent à la latine, ayant été amenés à l'obéissance et au rite de la sainte Église romaine (2), par le bienheureux Bartolomeo, évêque latin, frère de l'ordre de Saint-Dominique.

Quant aux bonnes intentions et à l'obéissance du patriarche et d'Arakial son coadjuteur, Votre Sainteté pourra, si elle le daigne, en connaître d'après leurs lettres envoyées par moi Au Siège apostolique, en réponse à deux brefs apostoliques, et par leurs lettres au cardinal de San Severino, protecteur de la nation arménienne. Dans ces lettres ils s'excusent de ne pouvoir venir en personne jusqu'à Rome, afin de donner un témoignage de l'obéissance qu'ils doivent au Siège Apostolique, mais ils ne peuvent le faire, tant à cause de la pauvreté et de la misère dans laquelle ils se trouvent, que par suite de la peur qu'ils ont de se réunir pendant la guerre dans leur propre patriarcat.

Le coadjuteur Arakial vint à Caramit en l'année 1584. Je lui mandai un exprès porteur de plusieurs lettres des premiers Arméniens d'Alep, et d'une du patriarche de l'Arménie mineure. Je le priais de venir à Alep, afin de traiter avec lui de ce que le siège apostolique lui écrivait par bref particulier et

(1) Aujourd'hui en Russie. Nicolas était venu à Rome en 1568. *Oriens christianus*, t. II, p. 1408.

(2) Ces Arméniens célébraient la messe latine traduite en langue arménienne. On trouvera un résumé de l'histoire de cette mission dans l'ouvrage du P. Le Quien, t. III, p. 1303 et suivantes.

de ce que le cardinal protecteur lui avait conseillé, ou de m'attendre dans l'endroit qu'il jugerait le plus convenable et le plus sûr. Il répondit qu'il ne pouvait s'aboucher avec moi pour les raisons déjà indiquées; mais, en témoignage de son obéissance à la sainte Église romaine, il écrivit de nouvelles lettres qui sont encore conservées chez le cardinal protecteur.

Les familles soumises au patriarche de l'Arménie majeure dépassent deux cent soixante mille, outre beaucoup de monastères, d'évêques, de prêtres, de moines et de diacres.

Les maîtres dans ce patriarcat et les prédicateurs appelés en arménien *vartabeds*, et auxquels la nation obéit non moins qu'aux patriarches eux-mêmes, sont très nombreux; les plus fameux sont Narsès dans la ville de Betlis, Lucas à Caramit, et Arisdaghès à Angora.

Je fus chez le patriarche de l'Arménie mineure, dans la susdite ville de Sis, en Caramanie, au temps du patriarche Katchadour, lequel ayant reçu de moi le bref apostolique et connu les demandes que je lui adressais conformément aux instructions qui m'avaient été données par le cardinal protecteur, promit d'envoyer au Siège Apostolique un prélat expressément chargé de donner témoignage de son obéissance; mais il fut prévenu par la mort, dans la quatre-vingtième année de sa vie environ. Il eut pour successeur dans le patriarcat, le vartabed Azarias (1), lequel, en sa qualité de vicaire et coadjuteur de son prédécesseur, connaissait tout ce qui avait été traité, et vint me trouver deux fois à Alep. En dernier lieu, j'allai moi-même le voir dans le château de Vacca, en Caramanie, où je traitai longuement avec lui de la réintégration de sa nation dans l'union avec l'Église romaine, opérée à la suite du concile de Florence, et de tous les articles contenus dans cet acte d'union dont on n'a pu retrouver aucune mention dans les livres arméniens (2). Je découvris seulement l'histoire arménienne.

J'appris encore au même patriarche la nouvelle correction

(1) *Oriens christianus*, t. I, 1117.

(2) Cet acte d'union est inséré dans l'ouvrage déjà cité de Thomas de Jésus. A cause de l'intérêt qui s'attache à tout ce qui concerne l'Église arménienne, nous donnerons prochainement une traduction de cet acte dans le *Bulletin des Pèlerinages*.

du calendrier et la raison qui l'avait motivée, en lui donnant le calendrier romain traduit et imprimé en arménien. Il répondit qu'il devait d'abord se consulter avec le patriarche de l'Arménie majeure, puis, avec les maîtres et prédicateurs de la nation et qu'après, il répondrait Au Siège apostolique.

Et, pour se réintégrer dans la sainte Église romaine, comme aussi pour opérer son union avec elle, autant que pour donner la preuve de son obéissance Au Siège apostolique, il accepta la profession de foi proposée par moi au nom de la sainte Église romaine. Puis après l'avoir professée en présence de moi et de beaucoup de témoins, latins et arméniens, il l'envoya par un de ses évêques, signée et cachetée, avec ses lettres au Siège Apostolique et au cardinal protecteur (1). Il aurait même continué à la prêcher et à l'enseigner à son peuple, ainsi qu'il l'avait promis, s'il n'avait pas été troublé dans son patriarcat par un évêque arménien qui était son adversaire. Pour cette raison, il fut obligé d'aller à Constantinople se défendre d'accusations portées contre lui.

Telles sont les difficultés qu'on rencontre toujours à traiter avec les patriarches d'Orient! alors qu'on pense en avoir fini avec un, il faut recommencer avec un autre, en s'exposant à de nouvelles vilenies et persécutions.

Dans la ville de Sis où habite ce patriarche, il y a le château qui appartenait au roi d'Arménie, qui est inexpugnable, bien que désert; on y voit encore les ruines du palais du roi et de la reine; dans le voisinage de ce palais il y a deux grandes églises : l'une du Sauveur qui, dit-on, était l'église du roi, l'autre dédiée à sainte Sophie qui est la patriarcale. Avec peu de dépenses, on pourrait les remettre en état; mais les Arméniens n'osent pas les restaurer, car elles leur

(1) Cette profession était signée par quatre évêques arméniens : Joannes Jettunensis (Zeitoun), Martyr Asciuzensis, Joannes Hierapolitanus, Minas Sebastenus. Cette profession est ainsi conçue : *Toto corde credimus et ore fatemur, quod Pater sit ingenitus, Filius à Patre genitus, et Spiritus sanctus à Patre et Filio æternaliter procedens, non quidem ut à duplici principio, sed ab utroque, ut ab uno principio et unicâ spiratione.* Il existe cinq lettres autographes du patriarche Azarias sous la date du 10 avril 1585, adressées à Grégoire XIII et au cardinal de San Severino. Ces lettres se trouvent dans la Bibliothèque Vaticane, cod. II.

Contrairement à l'assertion de notre texte, qui parle d'un seul évêque, Le Quien dit que la profession fut portée à Rome par trois évêques. (*Oriens christianus*, t. I, p. 1433 et 1449).

seraient enlevées par le Turc, attendu qu'elles sont hautes et bâties comme des forteresses. Ils espèrent le faire quand il plaira au Seigneur de les rendre à la domination des chrétiens; c'est ce que tous les Arméniens demandent continuellement dans leurs prières, et ils nous disent : « Délivrez-nous de la tyrannie sous laquelle nous vivons, alors nous deviendrons latins (catholiques); vous serez alors maîtres de nos corps et de nos âmes et nous ferons ce que vous nous commanderez. »

Il y a encore dans la même ville douze autres églises ou chapelles dans lesquelles se disent la messe et les offices les dimanches et fêtes. Elles sont tenues convenablement, bien que, dans beaucoup d'entre elles, il n'y ait pas d'autres emblèmes que des croix de cuivre ou de fer. Dans quelques-unes on tient les images sous l'autel pour échapper aux persécutions que les Turcs ont l'habitude d'exercer. Ils gardent bien conservés dans la chapelle de Saint-Jean, le bras de saint Sylvestre pape, le bras de saint Grégoire, archevêque de l'Arménie majeure, dit l'Illuminateur, et le bras de saint Nicolas, tous les trois placés dans ne l'argent, et garnis de pierres précieuses à la manière des Latins. Ils ont aussi la main de saint Barsome le Syrien, mais sans garniture aucune.

Ils ont beaucoup de livres des évangiles en langue arménienne, garnis d'argent, aussi beaucoup d'encensoirs et de croix en argent, quelques mitres romaines à la mode antique, un pluvial en brocart, et un tabouret d'office en fer, qu'ils disent avoir été envoyés de Rome, mais qui sont consumés par la vétusté. Ils possèdent encore beaucoup de pluvials, à la mode du pays, dont ils se servent à la messe au lieu de chasubles. Ils ont deux Bibles manuscrites, une avec miniatures, et beaucoup d'autres livres. Chaque objet est bien conservé et confié à des prêtres particuliers, au nom de la nation.

Ce patriarche tient sous son obéissance vingt-quatre prélats, évêques et archevêques, et c'est aux douze évêques les plus rapprochés de l'église patriarcale qu'appartient l'élection du patriarche. Mais quelquefois les principaux du peuple arménien nomment le patriarche par la faveur et l'ordre des officiers du Turc, puis ils demandent le consentement des évêques et archevêques. D'autres fois encore, les patriarches devenant

vieux, de l'assentiment de quelques évêques et des principaux de la nation, prennent un coadjuteur, qui est désigné en même temps pour leur succéder. C'est ainsi qu'il en a été fait pour le présent patriarche, Azarias, lequel fait évêque de Sainte-Sophie par son prédécesseur et coadjuteur du patriarcat, alors qu'il était prédicateur et maître, fut de suite confirmé et admis par la nation après la mort de son prédécesseur.

Les familles soumises à ce patriarcat sont vingt mille environ et habitent dans les villes, campagnes et châteaux de la Cilicie et de la Syrie. Il y a vingt monastères de cent frères plus trois cents prêtres et beaucoup de diacres et de clercs.

Les plus lettrés sont :

Le patriarche Azarias;
Pierre, vartabed à Gargar;
Jean, évêque de Zeïtoun;
Diradur, vartabed, à Diurighi;
David, archevêque de Jérusalem.

Le patriarche vit d'offrandes et d'aumônes : autrefois il percevait une redevance par maison chaque année, mais le Turc la lui a enlevée; pour pouvoir vivre, il va continuellement en tournée par la nation qui lui fournit ce dont il a besoin, et c'est avec les privations que s'imposent ses sujets qu'il entretient ses moines et serviteurs.

Au susdit patriarche on a donné par ordre du cardinal protecteur une mitre de toile d'or, — un calice d'argent avec sa patène, — un corporal et une bourse, — un corporal brodé de fil blanc, — deux tableaux de la Vierge, — vingt-cinq calices d'étain avec leurs patènes, attendu que, dans beaucoup d'églises, on célébrait la messe avec des calices de bois, de verre ou de terre.

Les hérésies et erreurs principales de la nation arménienne sont les mêmes que celles des Jacobites.

Ils disent qu'en Jésus-Christ notre Seigneur, il y a une nature, une volonté et une opération;

Ils sanctifient Dioscorus;

Ils ne reconnaissent que les trois premiers conciles universels.

Dans le *Trisagion*, ils ajoutent : *Qui crucifixus est pro nobis*. De plus, ils consacrent avec du vin pur, sans eau.

Les autres erreurs, je les passe sous silence pour la brièveté de cette relation.

BIBLIOGRAPHIE

Religion.

MOULTON (W.-F.) and GEDEN. — *A concordance to the greek Testament according to the text of Westcott and Hort Tischendorf and the english revisors.* London, Clerk, in-8°, 1050 p.

JIMENO DE LERMA. — *Estudios sobre musica religiosa. El canto liturgico.* Madrid, F. Marquès, in-4°, 438 p.

GONDAL (J.-L.). — *Mahomet et son œuvre.* Paris, Bloud et Barral, in-16, 63 p.

WOODHOUSE (F.-C.). — *Monasticism ancient and modern; Principle, Origin, Development, Triumphs, Decadence, Suppression; Enquiry as to Possibility of Revival.* London, Gardner, in-8°, 418 p.

SASSE (J.-B.-C.), S. J. — *Institutiones liturgicæ de Sacramentis Ecclesiæ.* Fribourg, Herder, in-8°, XVI-500 p.

LEBACHELET (de R. P. X. M.). — *De l'apologétique traditionnelle et de l'apologétique moderne.* Paris, Lethielleux, in-16, 157 p.

MARTYROLOGE ROMAIN, publié par l'ordre de Grégoire XIII, revu par l'autorité d'Urbain VIII et de Clément X, augmenté et corrigé en 1749 par le pape Benoît XIV. Traduction nouvelle, revue et mise à jour jusqu'en 1898. Paris, Poussielgue, in-8° de XII-494 p.

SIMPSON (W.). — *The Budhist Prayingwheel; a collection of Material bearing upon the Symbolism of the Wheel and circular Movements in Custom and religious Ritual.* London, Macmillian, in-8° de 312 p.

NESTLE (Eb.). — *Einführung in das griechische Neu-Testament.* Gottingen, Vandenhoeck, in-8°, 129 p.

Histoire et géographie.

SMITH (G.-A.). — *Historical Geography of holy land, especially in relation to History of Israël and of the Early Church.* New edit. with additions, corrections. New index of Scripture Reference. London, Hodder, in-8°, 740 p.

DENNIS (J.-S.). — *Christian Missions and social Progress; a sociological study of foreign Missions.* London, Olifant, in-8°, 227 p.

FOURNIER (D.). — *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres.* Paris, Picard et fils, in-8°, 227 p.

JOUARD (l'abbé C.). — *Saint Paul, ses dernières années.* Paris, Lecoffre, in-8° de XII-127 p.

GUBERNATIS (Ang. de). — *La Serbie et les Serbes;* lectures et impressions. Florence, Bernard Seeber, in-8°, 319 p. et figures.

MALKAHZOUNI (J. de). — *Le panslavisme et la question d'Orient.* Paris, Féchoz, in-8°, 106 p.

GUÉPIN (Dom A.). — *Un apôtre de l'union des Églises au XVIIe siècle. Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie.* Oudin, Paris et Poitiers, 2 vol. in-8°.

Missiones catholicæ, — cura S. Congregationis de Propaganda Fide descriptæ anno 1898. Romæ, typis de Propaganda Fide, in-16 de XLI-755 p.

TISDALL (W. Saint-Clair). — *The conversion of Armenia to the christian Faith.* London, Religious Tracts Society, in-8°, 256 p.

Mc GIFFERT (A.-C.). — *A history of Christianity in the Apostolic Age.* London, Clark, in-8°, 692 p.

Études

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

(Paris, rue Monsieur, 15).

TOURNEBIZE (P. F.). — *Les Églises d'Orient et l'union,* 5 mai.
— *L'Église russe et l'union,* 20 juin.
— *L'Église de Constantinople et le patriarche œcuménique,* 5 juillet.

Revue des questions historiques.

5, rue Saint-Simon, Paris.

1er juillet 1898. — *Saint Basile avant son épiscopat,* par P. Allard. — *Le premier divorce de Henri VIII,* par l'abbé Féret. — *Les dernières années de la Bastille,* par F. Funck-Brentano. — *Le clergé francais en Savoie et en Piémont,* par V. Pierre. — MÉLANGES. Courrier-Chronique.

Le Directeur-Gérant :

F. CHARMETANT.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

PLÉROPHORIES

(*Suite.*)

XXIII

Voici son histoire : J'étais, disait-il, ami de *Basile*, évêque de *Séleucie d'Isaurie*, qui passait pour parler avec sens et logique. Quand on réunit le concile de *Chalcédoine*, il y alla avec d'autres évêques d'*Isaurie*, ses suffragants. On l'avait cru jusque-là zélé et orthodoxe (1). Et quand on apprit en tout lieu l'apostasie qui s'ensuivit, tous furent remplis d'étonnement et de stupéfaction, et ne voulurent pas croire que Basile avait participé à la trahison des autres; il en était de même de moi, son ami et son panégyriste. Quand il revint en Isaurie pour rentrer dans la capitale, beaucoup hésitaient à se joindre à lui, avant d'avoir reçu un témoignage évident de la vérité. J'étais de ce nombre, dit le bienheureux *Étienne*, j'étais encore séculier, et je priai Dieu avec foi et avec un cœur simple de me manifester la vérité. Et cette même nuit, il me sembla voir *Basile* qui revenait; tout le peuple courait au-devant de lui, et, avec honneur et louanges, le faisait entrer dans l'église. Et quand tout le monde allait s'éloigner, et que Basile était près de l'autel au milieu de toute la ville avec les femmes et les enfants, un homme d'aspect terrible, grand et robuste, entra par la porte du nord de l'église, traversa la foule, s'élança contre Basile qui achevait la prière, lui enfonça un doigt de la main droite dans la bouche et lui tourna le visage de son côté, puis il le traîna sans que personne osât s'y opposer, il le fit sortir de l'église et le chassa. C'était une prophétie de ce qui devait ar-

(1) Voir ses œuvres : Migne, *P. G.*, t. LXXXV. On trouvera, page 10, que la conduite de Basile envers les monophysites fut très ambiguë, ce que confirme ce chapitre.

river à l'ordination qui vient d'avoir lieu (ܕܡܬܩܢܝܢ ܐܝܟ ܗܘܐ) (1) du saint et vénérable *Sévère* comme patriarche de la métropole *Antioche;* car voici que le nom de *Basile* est rayé des dyptiques, et qu'il est méprisé de Dieu et des saints. Que cela nous donne courage, puisque, malgré la patience divine, nous voyons aujourd'hui la réalisation de ce songe et que ceux qui préparèrent alors la prévarication du concile de *Chalcédoine* sont maintenant rejetés et maudits par Dieu et par les hommes.

J'étais alors jeune et séculier, disait le vieillard *Étienne*, et n'étais pas expert dans la connaissance des dogmes divins, je voyais qu'il trompait tout le monde, il agissait perfidement dans tout ce qu'il disait et s'appliquait à persuader à chacun qu'il parlait d'une manière orthodoxe, il cachait son ignominie et sa méchanceté, et moi aussi je fus trompé avec les autres et me joignis à lui, mais maintenant que j'ai été jugé digne de connaître la lumière de la vérité et de participer à la communion des orthodoxes, je me suis rappelé ce songe et ai reçu de lui surtout le témoignage de la vérité.

XXIV

Le même racontait encore une autre histoire. Il me confia, comme à son intime ami, que l'un des serviteurs du Messie eut, il y a longtemps, la vision suivante où il était question de lui. « Il me sembla voir, disait-il, une vaste maison qui ressemblait à une église, elle renfermait beaucoup de sièges sur lesquels étaient de nombreux évêques, et je te vis entrer (il parlait de moi) et, pendant que je regardais les évêques, tu criais : Voici les renégats et les apostats, puis tu pris un fouet, tu les chassas et tu renversas leurs sièges ». Le Père *Étienne* me racontait cela en rougissant et me demandait ce que ce signe présageait Je lui répondis que Dieu le savait. Cependant c'était une vision terrible et non vaine, comme l'événement l'a montré; elle présageait la suprématie actuelle de la foi orthodoxe et le mépris et l'anathème qui devaient atteindre les évêques hérétiques.

(1) En 512. Ce passage fixe la date de la composition de l'ouvrage.

XXV

Voici un autre jugement envoyé du ciel contre le concile de *Chalcédoine*. Celui qui l'entendit, le certifia et l'annonça, fut le bienheureux *Romanus*, célèbre en tout lieu (1), qui était chef et directeur du grand monastère situé près du village de *Thécué* (ܬܩܘܥ; en marge ܬܩܘܥ et chez Michel ܬܩܘܥ), à quinze milles au sud de *Jérusalem* (2). Il y avait alors dans ce monastère plus de six cents moines qui étaient dirigés par ce saint et vivaient en paix.

Quand on apprit dans tout l'Orient la trahison et l'apostasie de *Juvénal* et de ceux qui étaient rassemblés à *Chalcédoine* et qui s'appelaient évêques, un deuil subit et une profonde angoisse saisirent les fidèles en tout lieu, et surtout la sainte armée des moines. Ceux-ci quittèrent leurs couvents et coururent près de leur père à tous, près de l'homme de Dieu qui se tenait toujours en présence de la divinité, je veux dire de saint *Romanus*, ils lui demandèrent de montrer, comme jadis le prophète *Élie*, le zèle qui convenait au Seigneur et de ne pas se convertir à la foi du traître ni à la perfidie qui régnait; ils lui racontèrent ce qu'ils avaient appris de la trahison de *Juvénal*. Celui-ci, avant d'aller au concile, disait à tout le monde : Celui qui adhère à cette lettre (de Léon) a sa place à côté de *Simon le Magicien* et du traître *Judas*, il lui faut après cela se faire circoncire comme les Juifs.

Romanus, pressé par la foule des saints moines qui lui demandaient de quitter son monastère, de montrer son zèle avec eux, et d'entreprendre tous les travaux pour la vérité, leur répondit : « Accordez-moi quelques jours, et revenez me trouver, je ferai alors ce que le Seigneur m'aura persuadé. » Il sortit alors de son monastère, et se rendit seul dans le désert où il passa dix jours et dix nuits prosterné devant le Seigneur et lui demandant de faire connaître sa volonté et son jugement au sujet

(1) Cf. *Petrus der Iberer*, p. 52. Romanus y est appelé « père des moines », ܐܒܐ ܕܡܢܙܚܐ.

(2) On écrit aussi Tekoah et Thecua, au sud-ouest de Bethléem. Cf. Land, III, p. 345, l. 4.

de ce qui s'était passé à *Chalcédoine*, car les bruits les plus divers circulaient partout, les uns le maudissaient et en parlaient mal, tandis que d'autres l'acceptaient. Et, au bout des dix jours, il entendit une voix qui lui disait : Va, demeure dans la foi des trois cent dix-huit (1) en laquelle tu as été baptisé et tu seras sauvé. — Après avoir reçu ce témoignage, il retourna à son monastère, et raconta cette vision aux vieillards accomplis et savants de son couvent qui lui répondirent : Ceux de Chalcédoine confirment aussi la foi des trois cent dix-huit et la suivent à les en croire, aussi ils placèrent les canons des trois cent dix-huit avant les leurs pour tromper beaucoup d'hommes. — Romanus retourna au désert, recommença les mêmes travaux dans la solitude et supplia le Seigneur de lui donner un témoignage évident. Il entendit une voix qui disait : Va, et, pour être sauvé, attache-toi aux enseignements et aux traditions de *Pierre*, patriarche d'*Alexandrie*, de l'illustre *Grégoire de Néocésarée* qui fait des prodiges, de *Jules de Rome*, d'*Athanase*, de *Basile*, de *Grégoire*, de *Jean de Constantinople*, de *Cyrille*, de *Célestin* et de *Dioscore*. — Après avoir reçu ce témoignage, il retourna, plein de joie, à son monastère, et y énuméra les noms de ces saints. Il apprit alors que les renégats aussi croyaient les suivre en expliquant frauduleusement leurs enseignements pour tromper les simples, il fallait donc demander à la miséricorde de Dieu un témoignage clair et indiscutable pour savoir si les décrets du concile de *Chalcédoine* étaient bons ou mauvais. — Il retourna donc au désert, y vécut dans le jeûne, le silence, la prière, les pleurs et les gémissements et implora des miséricordes du Seigneur une sentence évidente et sans doute possible. Il la reçut de la manière suivante : Au milieu du jour, il vit descendre du ciel une grande lettre sur laquelle il était écrit : Ceux de Chalcédoine sont des renégats, ils ont transgressé, malheur à eux et anathème. — Après avoir reçu ce témoignage, le bienheureux fut enflammé de zèle pour la vérité et la foi orthodoxe au point d'abandonner son monastère et la foule de ses frères pour se joindre, dans un âge avancé et avec un corps infirme, aux moines saints et zélés qui étaient venus le trouver de l'*Arabie* et de la *Palestine*.

(1) Nombre des évêques du concile de Nicée.

Ils songèrent à aller d'abord au-devant de l'apostat (ܝܘܒܢܠܐ) *Juvénal* qui revenait, plein d'insolence et comblé d'honneurs par l'empereur, du concile des oppresseurs, pour tenter, par leurs conseils, par la persuasion et par des paroles conciliantes, de changer sa mauvaise volonté et de le ramener au dogme orthodoxe. Puis, quand ils le virent inébranlable et plein de confiance dans un empereur mortel auquel il cherchait à plaire plutôt qu'à Dieu, tous le maudirent en face et retournèrent à *Jérusalem* où se rassemblèrent tous les saints moines et les séculiers de toutes les villes, et les évêques orthodoxes qui étaient restés chez eux sans aller au concile; ils commencèrent alors dans un anathème écrit par déposer et rejeter le misérable *Juvénal*, puis, d'un consentement unanime, ils nommèrent un évêque zélé et saint, rempli de toutes les perfections apostoliques, je veux dire le bienheureux *Théodose* (pour succéder) à *Jacques le Mineur* frère du Seigneur, ils l'établirent chef, guide et pasteur dans la ville sainte afin qu'il consacrât des évêques pour toutes les villes. Le peuple accourait avec grand zèle, se rassemblait et s'approchait de lui, car il plaisait à tout le monde et était orné d'une foi orthodoxe et d'œuvres irréprochables.

Si quelqu'un ne croit pas ce que nous venons de raconter, celui-là pourra se procurer la lettre qu'écrivit le Père *Romanus* à l'impératrice *Eudoxie*, pendant qu'il habitait *Antioche* où l'avait exilé l'impie et le tyran *Marcien* (1). Cette lettre n'établit pas seulement la vérité que nous venons de raconter, mais elle est remplie de sages instructions touchant ce qui arriva alors et aussi pour la démonstration des véritables dogmes et de la foi incorruptible et sans mélange d'erreur. Cela suffira à tout homme intelligent et sera pour lui une démonstration indubitable, une manifestation de la vérité et un blâme pour la prévarication de Chalcédoine.

XXVI

Apollon (ܐܦܠܘܢ; chez Michel ܐܦܠܘ), prêtre de *Césarée* qui y dirigeait l'église des orthodoxes (2), homme juste et saint

(1) Cf. Land, III, p. 341, l. 7-10, et p. 344, l. 3, etc.
(2) Cf. ch. XXIX.

honoré et révéré de tous, qui souffrit beaucoup et montra un grand zèle pour la foi orthodoxe, nous raconta le fait suivant :

Tandis que le vénérable confesseur, le patriarche *Timothée*, était encore en exil en *Chersonnèse*, j'allais le visiter et lui demander sa bénédiction. Je remarquai qu'il avait au pied un mauvais ulcère appelé par les médecins ܡܪܝܢܐ, c'est-à-dire mauvais genre, qui produisait du pus. Je reprochai à ses syncelles de négliger la santé de ce vieillard, ils s'excusèrent en disant : Nous lui avons demandé bien souvent de nous laisser nettoyer sa blessure et de prendre le médecin convenable, mais nous n'avons pu le persuader; maintenant que le Seigneur t'a amené, avec la crainte de Dieu que tu as, tu agiras bien en faisant ton possible (pour le persuader).

Un jour que je compatissais à ce vieillard, je me jetai à ses genoux, plein de compassion, en l'absence des frères, afin qu'il ne crût pas que j'agissais d'après leur conseil, et je lui dis : Aie pitié de moi et accorde-moi ce que je vais te demander. — Le saint me répondit : Lève-toi, et je ferai tout ce que tu me demanderas qui soit possible. — Je restai prosterné à terre et lui dis aussitôt : Je ne me lèverai pas si tu ne me fais pas une promesse. — Le saint me répondit sans hésiter : Je t'ai déjà dit une fois que je ferai ce que je pourrai et ce qui plaira à Dieu. — Je me levai alors et cherchai à lui persuader de me laisser faire ce que je pourrais et ce qui serait utile pour l'ulcère qu'il avait au pied.

Il me dit : Attends un peu, assieds-toi et écoute, puis il n'y aura plus de discussion (entre nous). Il plaça ensuite le doigt sur son œil et dit : Regarde ce que tu vois ici, n'aperçois-tu pas sur la prunelle de mon œil comme une cicatrice épaisse? — Je répondis oui, et il ajouta : Moi aussi, je serai un insensé (1), mais pour te persuader et pour que tu cesses de me presser, il faut que je te raconte comment cela m'est arrivé. Un jour que je m'étais levé matin et que je remplissais le petit office, un homme ter-

(1) Cf. ch. xv. Timothée y emploie déjà la même locution. Est-ce pour accréditer ses histoires? On trouvera chez Théophane (Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 279) qu'il abusait un peu du surnaturel. — On trouvera aussi (*ibid.*, col. 283) qu'il faisait à Gangra des réunions et des cabales, ce qui est confirmé par le présent ouvrage. Cf. *infra*, ch. LXV et suivants.

rible, effrayant et noir, comme le prophète *Job* nous représente *Satan*, arriva tout à coup, sortant de la muraille et portant un gros livre en main. Il étendit et agita son bras en criant : « Voilà donc celui qui seul résiste à ma volonté et ne veut pas m'obéir; accepte au moins maintenant et lève la main ». Il s'agitait d'un air menaçant et pensait bien m'effrayer par ses paroles. Mais moi, appuyé sur le Seigneur, je lui répondis : Ce que tu demandes n'aura pas lieu et je ne ferai pas ta volonté, car je ne veux pas devenir l'adversaire de Dieu ni un rebelle comme toi, je connais ta faiblesse et ne te crains pas; tes menaces et tes fantasmagories ne me font pas peur ». A ces paroles il se fâcha et parut plein de venin, comme un serpent ou un dragon; il portait, comme je l'ai dit, un volume dans sa main droite, il le leva et, plein de colère, m'en frappa sur l'œil. J'en ressentis une douleur si violente que je crus mon œil arraché et jeté à terre : mais, grâce à Dieu, cela n'eut pas lieu.

Quand les frères vinrent au matin, ils virent comme une goutte de sang et de chair qui tombait de mon œil, et tout cet œil était flasque, et il ne lui restait plus rien de sa première apparence; ils me proposèrent en pleurant de me servir de bains et de ce qu'on a coutume de faire pour guérir ces maux, ils pensaient toujours que cela provenait d'un coup ou d'une cause analogue, mais je ne les laissai pas faire et leur dis : « Je sais d'où cela vient, aussi ne me disputez pas et ne me tourmentez pas, car mon seul médecin est au ciel. » J'attendis patiemment, je me jetai devant le Seigneur et me recommandai à ses miséricordes; enfin il me secourut, car notre Dieu Jésus-Christ m'apparut, plaça ses mains pures sur mes yeux, me guérit et me rendit la vue; il me laissa cette petite cicatrice comme marque véritable de sa visite bienfaisante.

Je sais très bien que celui qui m'a fait subir cette épreuve et donné ce coup, m'a encore, avec la permission de Notre-Seigneur, causé cet ulcère au pied; et comme à ce moment j'ai eu confiance dans le Seigneur qui, à ma prière, m'a guéri, maintenant encore je crois fermement qu'il me visitera; aussi je prie ta sainteté de cesser et de ne plus m'importuner à ce sujet.

J'ai entendu conter cette histoire par beaucoup d'autres qui la tenaient indirectement ou directement du patriarche *Timothée*, et en particulier par l'un des syncelles qui étaient réunis

près de lui en *Chersonèse* et le servaient en exil. On voit maintenant qu'après cette expérience personnelle, le bienheureux *Timothée*, dans un grand nombre de lettres et d'écrits, pouvait, en connaissance de cause, appeler diabolique le concile de *Chalcédoine*, comme réuni et dirigé par le démon, et dire que c'était la première incursion de l'Antéchrist, et la révolte dont parle l'apôtre *Paul* quand il écrit aux *Thessaloniciens*.

XXVII

Le soldat *Zénon* ܗܘܐ ܕܐܬܫܕܪ ܠܗ ܡܢ ܩܕܡ ܩܘܣܡܐ ܕܡܠܟܐ ܕܢܛܪ ܠܐܒܐ ܡܪܝܐ ܩܫܝܫܐ fut envoyé en *Palestine* par le cubiculaire *Cosme* (ܩܘܣܡܐ) (1), pour garder notre père l'évêque *Pierre* et le père *Isaïe*, moine paisible, qu'il comptait conduire à l'empereur *Zénon*, comme on le lui avait ordonné (2). Quand il arriva en *Palestine*, il raconta au bienheureux en notre présence l'histoire suivante : Un certain *Pierre* écolier (ܣܛܘܕܝܐ) me conta jadis ce qui suit (3) : j'étais ami de *Nestorius*, j'approuvais le concile de *Chalcédoine* et l'empereur *Marcien*, et m'élevais bien souvent contre ceux qui les invectivaient. Une nuit, un homme m'apparut et me dit : Jusques à quand seras-tu dans l'erreur et refuseras-tu d'adhérer à la vérité? Viens donc que je te montre où est l'empereur *Théodose* et où est *Marcien*. Et dans un lieu rempli d'une lumière éblouissante, je vis le bienheureux *Théodose* dans une gloire inénarrable et plus brillante que le soleil. Et il me conduisit dans un autre endroit rempli de fumée et de ténèbres et me dit : Vois-tu *Marcien* qui est tourmenté ici? — Je répondis que je ne voyais personne. — Il leva alors les yeux au ciel, et dit : Seigneur, dissipe un peu cette obscurité, afin qu'il puisse voir et croire. Et je vis *Marcien* suspendu à des crochets de fer, et tourmenté au milieu du feu. C'est ainsi que je fus converti et que je devins orthodoxe.

(1) Cf. Land, III, l. VI, ch. II. *Cosme* est envoyé par Zénon à Alexandrie pour y rétablir l'ordre. Cf. *Vie de Sévère*, p. 27, l. 9, et Evagrius, *H. E.*, III, 22.

(2) Ce fait est raconté chez Land, III, livre VI, ch. II.

(3) On remarquera, une fois de plus, le soin que prend Jean de nous apprendre d'où viennent ses récits. Michel omet ici ce commencement.

XXVIII

Cyriaque (ܩܘܪܝܩܘܣ; chez Michel ܩܘܪܝܩܘܣ) et *Jules*, moines intègres et dignes de créance, nés dans l'île de *Chypre*, racontaient au vénérable *Pierre* l'histoire suivante qu'ils connaissaient parfaitement et qu'ils avaient contrôlée eux-mêmes : Il y avait, dans l'île de Chypre, une église dédiée à un martyr dont j'ai oublié le nom. Il avait cette propriété, parmi les autres thaumaturges, de garder du mal tout homme qui lui offrait une brebis ou une colombe ou ce qu'on a coutume d'offrir dans les autres églises. Ce martyr sortait de lui-même dans cette église sans qu'on le portât, et aucun de ceux qui le rencontraient n'osait le toucher.

Quand les évêques revinrent du concile de Chalcédoine et cherchèrent à tromper les simples en leur persuadant qu'il n'y avait aucun mal, ce saint martyr apparut par les chemins à ceux qui se rendaient à son temple comme de coutume. Il leur disait : Je suis un tel, auprès de qui vous vous rendez, n'y allez pas et ne vous joignez pas aux renégats, c'est pour cela que je me suis éloigné de ce lieu et que je n'y paraîtrai plus.

XXIX

Un fait analogue se passa à *Sébaste*, en *Palestine*, où est conservé le corps entier de *Jean-Baptiste*. Le bienheureux *Constantin*, qui était gardien de l'église au temps du concile, était favorisé en tout temps des apparitions de Jean-Baptiste. Il y avait dans le temple un endroit orné de grillages où étaient deux châsses enrichies d'or et d'argent devant lesquelles brûlaient perpétuellement des lumières, l'une était celle de saint *Jean-Baptiste* et l'autre celle du prophète *Élisée;* un trône, sur lequel personne ne s'asseyait, était placé dans ce même endroit. Le bienheureux *Constantin*, lorsqu'il se levait chaque nuit pour veiller, allait d'abord saluer les châsses, puis arrangeait les lumières et enfin nettoyait le trône avec le plus grand soin. Ces détails nous furent donnés par le bienheureux Altas (ܐܠܛܐܣ), prêtre, qui dirigeait l'église orthodoxe à *Césarée*, dont nous

avons parlé ci-dessus (1). Celui-ci demeura en effet près de saint *Constantin* et fut son disciple; et quand il le vit si soigneux de nettoyer chaque jour ce trône, il se jeta à ses genoux, et le pria de lui dire pourquoi il en prenait tant de soin puisqu'il ne servait à personne. Après avoir résisté quelque temps, voyant qu'il avait affaire à un orthodoxe, il lui dit : Presque toutes les nuits quand j'entre ici, je trouve saint Jean-Baptiste sur ce trône.

Le bienheureux Constantin avait aussi grande confiance en saint Jean, c'est pourquoi au temps de l'oppression, lorsque les évêques du parti du patriarche *Théodose* étaient chassés par *Marcien* et comme il se demandait s'il devait fuir la communion des renégats et se priver de la présence du saint Baptiste ou demeurer et devenir renégat, il supplia le saint précurseur (ܡܪܝܡܐ ܡܥܡܕܢܐ) du Messie d'éclairer son intelligence et de lui montrer ce qui plaisait à Dieu; le saint lui apparut et lui dit : Prêtre, ne perds pas ton âme à cause de moi et ne renie pas ta foi, mais va, conserve ta foi sans transgression, et partout où tu iras, je serai avec toi. Il s'en alla donc, mena une vie sans tache dans l'exil, conserva la foi orthodoxe jusqu'à la fin, et, combattant le bon combat, fut couronné de la couronne des confesseurs.

XXX

Le religieux prêtre *Zosime* fut favorisé d'un témoignage et d'une vision analogues. C'était un étranger, homme intègre, qui eut l'honneur de demeurer avec notre bienheureux père *Pierre* et qui conserva sans transgression jusqu'à la fin la foi orthodoxe et fut conservé par elle. Il habitait en paix, tout enfant, le mont *Sinaï*, en la compagnie des Pères orthodoxes, puis abandonna ces lieux, comme il me le racontait lui-même, et vint à *Jérusalem*. Le régime de ces contrées lui plut, et il s'y cherchait un lieu de repos. Il arriva à *Béthel* où le patriarche *Jacob* vit l'échelle, et fut aimé du gardien de cet endroit, qui chercha souvent à lui procurer le repos convenable. Il avoua alors franchement qu'il ne pouvait rester, parce qu'il fuyait la

(1) Serait donc le même que ܐܦܪܝܡܐ ou ܐܦܪܝܡ; cf. ch. XXVI.

communion des renégats de Chalcédoine. L'autre insistait : Ne te fais aucun souci à ce sujet, reste avec moi, chante avec moi et aie soin de ce lieu. — L'esprit de Zosime inclinait vers ces propositions, quand, une nuit, il vit le patriarche *Jacob*, homme resplendissant, vénérable et grave, revêtu d'une tunique et portant un bâton, qui se promenait en cet endroit; il s'approcha de lui et lui dit : Comment toi, qui es orthodoxe et qui es en communion avec les orthodoxes, songes-tu à demeurer ici? Ne transgresse pas la foi à cause de moi, mais hâte-toi de fuir la compagnie des renégats, et tu ne manqueras ni de biens, ni de lieu (de repos), ni de ce qui te sera nécessaire. Il s'éloigna, et demeura ainsi jusqu'à la fin de sa vie, inébranlable dans les saintes actions et dans la foi orthodoxe.

XXXI

Notre vénérable Père, l'évêque *Pierre*, nous racontait l'histoire suivante au sujet d'un saint homme nommé le pâtre *Héliodore* (ܗܠܝܘܕܘܪܐ). Il quitta le monde et se retira sur les montagnes et dans les vallées du *Taurus* en *Cilicie*. Pendant de longues années, il choisit son habitation chez les animaux sauvages, loin des hommes, et se nourrissait sans préparation des pousses d'arbre et des racines sauvages, aussi sa chevelure lui servait de vêtement été et hiver. Des chasseurs de cerfs et d'autres animaux sauvages, passant dans ces lieux selon leur coutume, aperçurent le saint de loin et le prirent pour un animal étrange à cause de son aspect sauvage; ils lui jetèrent un filet et l'attrapèrent après qu'il eut ainsi passé beaucoup d'années dans la solitude.

Ainsi découvert, et ne pouvant plus se livrer aux œuvres d'abnégation à la suite de la croix, les habitants du pays lui persuadèrent plutôt et même le contraignirent d'habiter dans le monde; il habita dans un monastère et devint père de moines. Quand il fut près de mourir, il appela ses disciples et leur dit : Dans vingt-quatre ans (1), les évêques renieront la vraie foi. Quand vous verrez arriver cette perturbation, fuyez en *Égypte*, car c'est là que se conserveront les restes des orthodoxes, ainsi

(1) Ceci se passait donc en 427.

que dans la Palestine qu'ils ont visitée. Notre bienheureux Père alla en *Égypte*, comme il nous le racontait, et y trouva un de ses disciples, homme âgé et saint, qui lui raconta ce qui précède et le persuada.

XXXII

Notre vénérable Père *Pierre* disait encore : Je connais un saint qui, après la mort du bienheureux et orthodoxe empereur *Théodose*, entendit dans sa cellule une voix du ciel qui disait : Voici que le ciel est ébranlé, il va tomber et écraser la terre sans épargner personne, car le grand empereur orthodoxe *Théodose* est mort.

XXXIII

Notre Père nous racontait encore au sujet d'un comte (ܩܘܡܝܣ), l'un des grands d'*Alexandrie* qui venait souvent près de lui, et participait avec lui aux mystères : celui-ci lui racontait : Au temps où le méchant *Nestorius* était en exil en *Thébaïde*, je fus envoyé par le comte (ܩܘܡܝܣ) pour donner de l'argent aux soldats qui y étaient. Je causais ainsi nécessairement avec *Nestorius* et entendis ses blasphèmes. Un jour que je causais avec lui, un homme vint annoncer qu'on le rappelait (à la cour) et qu'un préfet (ܡܝܡܪܐ) allait venir le chercher. Alors, emporté par ses pensées, rempli de joie et tout ému, il dit : « Pourquoi cela? N'avais-je donc pas tort de dire que le Messie n'était pas Dieu et que Marie n'avait pas engendré Dieu » (1)? A ces paroles, sa langue lui refusa son service et sortit de sa bouche et il mourut en la mordant, un jour avant l'arrivée du préfet (ܡܝܡܪܐ) qui était envoyé pour le chercher.

Le Père *Théodore*, moine qui, à la fin, fut évêque (2) et qui alla dans ce même lieu en exil, nous affirmait que la terre elle-même ne voulut pas recevoir son corps après sa mort, mais elle le rejeta par trois fois et les habitants du pays furent obligés de l'en-

(1) Ce fait est raconté moins exactement chez Land, III, p. 119, l. 19-24.

(2) C'est de ce moine qu'il est question chez Land, III, p. 346. Cf. *Vie de Sévère*, p. 28, l. 26, et p. 29, l. 39.

velopper dans une corbeille et de le mettre dans un mur (1). Le bienheureux *Timothée* écrivit un chapitre sur ce sujet dans son *Histoire ecclésiastique* (2); j'ai donné ici ce qui peut être utile.

XXXIV

Potamon (ܦܘܛܡܘܢ), l'un des saints et anciens moines de *Scété*, monta de là pour habiter en *Égypte* en cellule. Et, à cette époque, notre père quittant la *Palestine* pour l'Égypte, habita avec lui; il nous racontait à son sujet : « Il avait reçu du ciel un pouvoir sur les diables, il lui suffisait de jeter de l'eau au nom du Messie sur ceux qui étaient tentés pour chasser aussitôt les démons. » Quand il entendit parler d'un bienheureux nommé Séfalaris (ܣܦܠܪܝܣ), il alla demander sa bénédiction, en se cachant soigneusement, pour qu'on ne pût savoir ni qui ni d'où il était, car à ce moment *Protérius* était (évêque) à Alexandrie et persécutait les saints. Et ce *Potamon* (qui rencontra Pierre) le reconnut aussitôt en esprit et lui dit : Ne te préoccupe pas de cela, ô évêque *Pierre*, ne te préoccupe pas, Dieu se vengera bientôt, car l'Église de Dieu a intercédé pour vous autres évêques, et ce sodomite et ce meurtrier sera tué, — il parlait de *Protérius*. — Trois jours après, en effet, Proétrius fut tué.

XXXV

Il y avait un moine d'*Antioche* des plus remarquables du clergé et nommé *Basile*, qui fut l'instrument du salut de notre Père *Pierre* alors enfant dans la ville impériale, et lui donna le goût de la vie monacale (3). Le bienheureux racontait à son sujet qu'il abandonna le monde, prit la croix du Messie et le suivit. Il habita seul dans le désert de la *Thébaïde* durant trente-cinq ans, puis entendit une voix du ciel qui disait : *Basile*, va aux pays habités et combats pour la foi, car les évêques et les rois

(1) Cela signifie sans doute qu'il fut enterré à la mode égyptienne.

(2) Cette histoire est mentionnée parmi les sources de Michel le Syrien. Cf. ch. XXXVI.

(3) Ce chapitre et le suivant montrent que Pierre était encore à la cour en 430.

renieront le fils unique de Dieu. Quand il vint près de la terre (habitée), il trouva non loin de la mer une caverne dans un endroit non fréquenté, il y demeura douze ans dans les mêmes conditions que le Père Héliodore qui fut pâtre et dont nous avons parlé ci-dessus (1). Un navire approcha de cet endroit et des matelots descendant pour chercher ce dont ils avaient besoin, le trouvèrent et l'annoncèrent aux habitants du pays. Quand il fut ainsi découvert, on lui demanda de venir dans les pays habités de *Lycie*. Il y alla et y fonda deux monastères de saints moines, l'un d'hommes, l'autre de femmes.

A cette époque l'impie *Nestorius* était évêque de *Constantinople* et y prêchait ses blasphèmes. Basile entendit de nouveau une voix du ciel qui lui dit : Montre ton zèle, va à Constantinople et réprimande l'impie Nestorius qui blasphème et a renié ma foi. — Sans hésiter, celui-ci partit pour Constantinople, entra dans l'église et trouvant l'impie *Nestorius* en chaire et faisant un prône, il le réprimanda devant tout le peuple en disant : Sois orthodoxe, évêque, ton enseignement est mauvais; pourquoi renverses-tu les dogmes des Pères? — Nestorius s'arrêta dans son prône et Basile reprit à haute voix : Sois maudit, Nestorius, ainsi que ta méchanceté. — Et après le départ des fidèles, Basile, appelé par Nestorius, montra la méchanceté de celui-ci aux évêques qui étaient là. Enfin Basile s'approcha de l'empereur *Théodose* qui passait sur la place et lui cria : O empereur qui es baptisé au nom de la Trinité, pourquoi ne la confesses-tu pas? Car les enseignements de *Nestorius* vont contre la Trinité. — Il fut alors saisi par le Thrace *Flavien*, qui était maître de police (ܡܪܝܐ ܡܫܛܪܐ), souffrit beaucoup par ses ordres, fut flagellé et blessé, puis, en dépit de l'indignation publique, fut condamné à l'exil. Mais quand cela fut connu dans la ville, le peuple l'enleva et le conduisit à l'église de *Sainte-Euphémie* où il habita un certain temps prosterné devant le Seigneur de vérité et lui demandant de ne pas supporter jusqu'à la fin que *Nestorius* manquât de respect à Dieu.

Sur ces entrefaites, il arriva ce qui suit : Le bienheureux empereur *Théodose* sortait sur la place publique, quand une brique (ܐܪܡܬܐ) tomba d'en haut, le toucha à la tête et le mit en

(1) Cf. ch. XXXI.

péril de mort. Quand il fut sauvé contre toute espérance et pendant qu'il était dans la crainte et le tremblement, il vit de nuit un homme qui lui dit : « Tu souffres cela à cause de Basile, le serviteur de Dieu que tu n'as pas écouté parce que tu résistais à la crainte de Dieu. » Il fit aussitôt amener le saint, s'excusa et lui demanda ce qui lui ferait plaisir. — Mais celui-ci répondit : Je ne demande pas les choses qui me sont agréables, mais celles qui plaisent à Dieu, et affermissent son Église. Ordonne qu'il y ait un concile pour réprimer les blasphèmes de Nestorius contre Dieu, l'anathématiser et le chasser, car telle est la volonté de Dieu. Et l'empereur le crut aussitôt et ordonna la réunion d'un concile à *Éphèse*, où Nestorius fut anathématisé et chassé en exil (1).

XXXVI.

Notre Père l'évêque *Pierre* nous racontait que l'épouse de *Damarias* (ܕܡܪܝܐ), premier hipparque, la vénérable *Eliana*, (ܐܠܝܢܐ) était une sainte femme qui faisait beaucoup d'aumônes et aimait le Messie par-dessus tout. Trois ans avant que *Nestorius* fût évêque (2), un ange lui apparut et lui dit : Eliana, Eliana, dans trois ans un certain évêque sera nommé à *Constantinople;* alors prends garde à toi et ne reçois pas la communion de lui. — Après trois ans vint Nestorius, et elle ne voulut jamais le recevoir dans sa demeure lorsqu'il se présenta à plusieurs reprises pour lui faire visite, ni participer aux mystères avec lui. Quand elle entendit ses blasphèmes, elle fut enflammée d'un zèle divin, et ne demandait qu'à connaître la vérité. Elle se rendit à l'église, et il advint que ce même jour pendant que *Nestorius* prêchait arriva *Basile* le diacre d'*Antioche* dont nous avons parlé ci-dessus. Celle-ci alors, de la place élevée qu'elle occupait, cria à haute voix : « Maudit sois-tu, Antéchrist. » Car elle reconnut que la vision qu'elle avait eue contre un certain évêque, visait les hérétiques des deux natures.

Puisque j'ai raconté ce fait, je vais encore ajouter la chose étonnante qui arriva, à la fin, à *Nestorius* en exil et qui con-

(1) Cette cause du premier concile d'Éphèse (431) était, je crois, inconnue.
(2) C'est-à-dire en 425. On pourrait lire Hélène aussi bien qu'Éliana.

firme le songe de la bienheureuse *Eliana* : Nestorius avait été exilé à *Oasis* (1); il y fut pris et fut emmené en captivité par des barbares nommés Μάζικοι (2) (ܡܙܝܩܐ), il fut délivré, et ne put demeurer de nouveau à *Oasis*, mais bien dans la ville de *Pan*, ainsi nommée de cet animal à deux natures; il y fut gardé jusqu'à sa mort, qui arriva au temps dont nous avons parlé, où, frappé par la colère de Dieu, il fut condamné et mourut. Pour confirmer ce fait il me paraît nécessaire de citer la partie de l'histoire du bienheureux patriarche *Timothée* qui y a trait (3).

Extrait de l'histoire que saint Timothée, archevêque d'Alexandrie, écrivit à Gangra. — A cette époque, par la permission et la volonté de Dieu, il arriva, à cause de nos nombreux péchés, que le bienheureux empereur *Théodose* mourut, un an après le second concile d'*Éphèse*. Son successeur n'hérita pas de son zèle ardent pour la foi, aussi toutes les affaires des Églises furent troublées à l'inverse de la loi qu'avait édictée contre les hérétiques le bienheureux *Théodose*. Depuis lors jusque maintenant, les serviteurs de Dieu furent persécutés, et toute langue blasphématrice et rebelle put se déchaîner contre le Messie. Dès son avènement, *Marcien* envoya en *Égypte* un tribun des gardes (4) pour rappeler l'impie *Nestorius* et un évêque, nommé *Dorothée*, qui de sa propre volonté s'était exilé avec lui. Quelques-uns racontent que ce *Dorothée* était très aimé de celui qui régnait alors. Quand le tribun arriva en *Thébaïde*, — on le sut depuis, car ce ne fut pas public, — il trouva Nestorius gardé au château fort de la ville nommée *Pan*, où il avait été conduit gravement malade. Car Nestorius avait été enlevé par les barbares de la ville d'*Oasis* (ܐܘܣܝܐ), où il avait été exilé par le bienheureux empereur *Théodose*, et avait été vendu par eux aux habitants de la ville de *Pan*. Lorsque le comte *André*, qui était alors

(1) ܐܘܣܝܐ; cf. Land, *Anecdota syriaca*, t. III, p. 119 ܐܘܣܝ, et p. 194, l. 6.

(2) Ces barbares sont aussi mentionnés chez Raabe, *Petrus der Iberer*, p. 87. Ils avaient détruit les monastères du désert de Scété. Cf. Evagrius, *Histoire ecclésiastique*, I, 7. Jean Moschus, dans le *Pratum spirituale*, ch. CXII, raconte aussi que les Μάζικες vinrent à l'Ὄασιν, tuèrent des moines et en emmenèrent prisonniers.

(3) Cf. ch. XXXIII.

(4) Il se nommait Jean. Cf. Land, *Anecdota syriaca*, III, p. 119, l. 17; p. 120, l. 3; et p. 125, l. 6. Evagrius donne un récit parallèle à celui de ce chapitre : *H. E.*, I, ch. VII.

en *Thébaïde*, l'apprit, du vivant de l'empereur *Théodose*, il lui fit dire, après son rachat, de demeurer dans le camp (ܚܡܝܢܐ) et de n'y faire aucun acte de rébellion ni aucun discours. L'envoyé de l'empereur l'y trouva avec *Dorothée*, comme nous l'avons dit, leur fit connaître ses ordres, et, à cause des Égyptiens, leur annonça en secret qu'ils n'avaient plus rien à craindre de leurs adversaires. Dorothée conseilla au tribun d'attendre un peu, à cause de la faiblesse de *Nestorius*, mais son état empira de jour en jour, sa langue lui refusa son service et sortit de la bouche en présence du tribun, sa parole devint indistincte; sa langue se décomposa au point qu'il devint un objet d'horreur et de pitié, comme le tribun le raconta plus tard à beaucoup. Dieu avait amené lui-même ce que nous venons de raconter, car le tribun ajouta qu'il eut soin de faire venir les médecins célèbres de toutes les villes qui étaient dans le voisinage de Pan, mais ils ne purent sauver le malade, car c'est Dieu qui l'avait frappé et qui fit connaître sa mort terrible à beaucoup par les récits du tribun et des médecins. Après la mort de *Nestorius*, *Dorothée* l'enterra en cet endroit avec l'aide du tribun, qui retourna ensuite à la cour d'Apion (ܐܦܝܘܢ ܡܠܟܐ).

XXXVII

J'ai encore entendu raconter à notre Père *Pierre*, lorsque j'habitais Arca (ܐܪܟܐ), ville de Phénicie (chez Michel : ܐܪܟ ܕܦܝܢܩܐ) avec lui :

Quand j'étais jeune et habitais à Constantinople au palais, mon âme était pure et je vivais en ascète, je portai les pensées de mon esprit sur le mystère de la sainte Trinité, comment lorsque nous confessons un Dieu, nous croyons en une Trinité de même essence, éternelle et sans commencement, et que l'un de la Trinité s'est incarné pour nous. Et dans un songe, je vis, nous dit-il, le saint apôtre *Pierre* qui me prit, me porta dans un lieu élevé, me plaça devant lui comme un enfant et me montra dans le ciel une grande lumière inabordable et incompréhensible qui avait une forme de roue comme le soleil (1) et il me dit : Voici le Père, puis, une seconde lumière qui suivait la première et lui était

(1) Cf. la roue bouddhique.

semblable en tout, et au milieu d'elle était Notre-Seigneur le Nazaréen, comme on le représente, et il me dit, Voici le Fils, et ensuite une troisième lumière semblable en tout aux précédentes et saint Pierre dit encore : Voici le Saint-Esprit, une essence, une nature, une gloire, une puissance, une lumière, une divinité en trois personnes. Tous trois sont inaccessibles, celui du milieu seulement a une figure de Nazaréen pour montrer que celui qui a été crucifié est l'un de la Trinité et non un autre. Les deux autres ne sont qu'une lumière inaccessible, sans figure et incompréhensible.

XXXVIII

Anianus, scolastique pur, vénérable et orthodoxe, nous racontait que son père reçut le baptême à Alexandrie, quand il était enfant, des mains de notre Père, puis il habita la *Cilicie*, et enfin prit à *Constantinople* une femme vénérable et ornée de vertus, mais qui n'était pas orthodoxe et adhérait aux deux natures. Il s'efforça souvent de l'amener à la foi orthodoxe, mais elle demeura inébranlable, de sorte que, animé d'un zèle divin et d'un saint amour, il écrivit fréquemment à notre bienheureux Père, qui était en Palestine — c'est de lui seul qu'il recevait la communion — pour qu'il priât Dieu d'éloigner sa femme des partisans des deux natures; et quand notre Père eut prié, il arriva ce qui suit :

La bienheureuse eut une maladie grave, de sorte que les médecins en désespéraient. Ainsi proche de sa fin, elle eut la vision suivante : elle fut portée par les anges dans un lieu obscur rempli de ténèbres et de pourriture où l'on entendait pleurer ceux qui n'ont aucun repos et aucune consolation, puis les anges la portèrent dans un autre lieu rempli de lumière et de gloire et d'une joie inénarrable; elle y vit les saints revêtus d'habits brillants et occupés à louer Dieu. Et les anges lui dirent : Voici ceux avec lesquels est ton mari, et les évêques qui adhèrent au concile de *Chalcédoine* sont avec les autres. Si tu veux t'attacher à eux, nous demanderons à Notre-Seigneur qu'il prolonge ta vie d'une année; va donc, fais la paix avec ton mari, puisque tu auras la même foi que lui, et garde-toi de tout péché et de toute négligence; à la fin de l'année, nous viendrons

chercher ton âme et la porterons où tu as vu. Celle-ci, sortant de sa faiblesse, appela aussitôt son mari qui était dans une autre maison à cause de son deuil et avait revêtu des habits noirs. Il se leva aussitôt, de sorte que ses voisins la crurent morte, mais il la trouva vivante, renvoya ceux qui étaient là et apprit d'elle la conduite de Dieu à son égard. Elle lui conta tout son rêve et lui dit : Il dépend de toi que je sois guérie; si tu veux que je vive et que je reste avec toi, donne-moi la communion sainte des orthodoxes que tu reçois toi-même. Celui-ci, persuadé que c'était la volonté de Dieu, nota le jour de la vision; il avait la communion que notre Père l'évêque Pierre lui envoyait tous les ans, il la crut et eut confiance en elle, il lui parla d'abord, puis lui donna les mystères sauveurs (ܡܕܝ ܕܪܙܐ ܕܡܫܝܚܐ) (1). Elle se leva, vécut d'une vie pure dans la perfection de l'orthodoxie et dans une grande rectitude et mourut à la fin de l'année.

Ces prodiges furent racontés par le scolastique *Anianus* (ܐܢܝܢܘܣ) à ceux qui accompagnaient l'archimandrite et évêque, le Père *Jean*, et le Père *Julien*, prêtre, et les Pères *André* et *Paul* et le Père *Théodore* et à toute leur compagnie, quand *Zénon* les manda et les fit venir à *Constantinople*.

XXXIX

Il arriva une chose analogue au bienheureux *Claudien* qui était procureur de tous les biens de l'église d'*Éleuthéropolis* (2). Il était du parti des évêques, mais avait grande amitié

(1) D'après ce chapitre : 1° on attachait une certaine importance au ministre de la communion (ܡܫܡܫܢܐ); 2° on la reçoit à distance, une fois pour une année; 3° on parait en prendre et en donner quand on le juge à propos. Voici, comme éclaircissement, une histoire tirée d'un auteur catholique postérieur déjà cité, de Jean Moschus (*Pratum spirituale*, chap. 79; chez Migne, *Patrologie grecque*, t. LXXXVIII. 3) :

Au temps de Denys, évêque de Séleucie, un monophysite avait un domestique catholique; « celui-ci, selon l'usage de la province, enveloppa d'un linge très blanc la communion qu'il avait reçue le saint jour du jeudi saint et la déposa dans une armoire ». Le maître la vit, mais ne voulant pas s'en servir, car il n'était pas catholique, il referma l'armoire; son serviteur étant parti et ne revenant pas, il l'ouvrit l'année suivante pour prendre la communion et la brûler, afin de ne pas la conserver une seconde année. Il trouva que les particules sacrées avaient poussé des épis.

(2) Ville située à peu près à mi-chemin entre Jérusalem et Ascalon.

pour le bienheureux Père *Romanus* et il lui fit de nombreuses et abondantes aumônes pour son monastère (1) et durant sa vie et après sa mort. Il tomba aussi malade, et, proche de sa fin, eut une vision et un témoignage analogue au précédent. Et aussitôt, durant une nuit sombre, il ordonna à ses familiers de le prendre et de le porter au monastère du Père Romanus, qui était à cinq milles de là. Et quand il y arriva, et se fut confessé (ܡܘܕܝܢܐ) aux saints Pères et aux chefs du monastère qui étaient avec le Père *Léontius*, il les supplia avec larmes et gémissements non seulement de l'admettre à la communion des orthodoxes, mais de lui donner l'habit monacal, et après avoir encore vécu trois jours, il mourut plein de joie, et fut enterré avec les prêtres. Et la cause de ce salut miraculeux est l'aumône, à laquelle rien n'est impossible.

XL

Le bienheureux *Boniface* (ܒܘܢܝܦܐܣ; plus loin ܒܘܢܝܦܐܣ, et chez Michel ܒܘܢܝܦܐܣ), prêtre romain, était si acharné contre les partisans du concile de *Chalcédoine*, qu'il ne tenait même pas une simple conversation avec aucun d'eux, serait-ce un séculier, et il ne se laissait pas interroger par lui, à moins qu'il n'anathématisât d'abord le concile de Chalcédoine, et il faisait cela pour tous ceux qu'il rencontrait, hommes ou enfants. Car, au temps où il était infidèle, il avait eu la vision suivante : il lui avait semblé voir un homme mort en putréfaction placé sur un lit devant le saint Sépulcre, tout l'endroit était rempli de sa puanteur. Puis, subitement, il revint à la vie et sembla prêt à marcher. Il tenait à la main un livre qu'il donna au Père *Boniface* en lui disant : Reçois ce livre de moi. L'extérieur était beau et bien orné, mais quand il l'ouvrit, il le trouva plein de saletés. C'était un témoignage de ce que *Nestorius*, après sa mort, devait revivre en *Juvénal*, qui serait ainsi l'héritier de sa vaine gloire. — Notre Père *Pierre*, qui habitait alors la ville sainte, nous en prédit autant au sujet de Juvénal.

(1) Il s'agit sans doute, non du monastère de Thécué (cf. ch. xxv), mais de celui que bâtit Romanus près d'Éleuthéropolis, dans un village d'Eudoxie. Cf. Land, III, p. 315, l. 3-14.

XLI

Un diacre indigne, après son service au Saint-Sépulcre et à l'église, eut commerce avec une femme, puis il revint coucher comme de coutume au lieu saint du Golgotha, au haut (ܓܘܠܓܘܬܐ), et, comme c'était l'hiver, dans le lit approprié. Les portes étant fermées, il entendit une voix qui disait : Ma maison est remplie d'impuretés, *Juvénal* l'a changée en latrines (1). — Au matin, les portes ne furent pas ouvertes, car celui-là restait couché dans son lit. On courut l'éveiller et, devant tout le monde, il conta son péché en pleurant. A ce récit chacun fut saisi de crainte, et notre Père nous racontait que, depuis ce jour, *Gérontius* (ܓܪܘܢܛܝܘܣ) (2), diacre du couvent de la bienheureuse Mélanie (3), jeûnait deux fois quand il devait prendre le service du soir.

XLII

Juvénal, avant le concile de *Chalcédoine*, voulait ordonner notre bienheureux Père qui habitait une cellule dans la ville sainte, à côté de la tour du patriarche David (4). Le saint, qui le savait, se gardait soigneusement et ne sortait nulle part. Un jour, qu'il y avait fête dans la ville sainte de *Sion*, Juvénal envoya des hommes pour le saisir et l'amener devant lui. Mais comme ils approchaient de sa cellule, Pierre entendit une voix qui disait : Lève-toi et fuis par cette porte, car des hommes sont envoyés par Juvénal pour te prendre de force et t'ordonner. — Il se leva aussitôt, il se jeta à bas du haut d'un toit élevé et, par le secours de Dieu qui l'aida et le protégea, il tomba debout sur ses pieds. Il put ainsi éviter ces gens et depuis ce jour-là ne voulut plus voir cet impie.

(1) Plusieurs mots dans ce chapitre sont illisibles.

(2) Cf. *Petrus der Iberer*, p. 31. Raabe renvoie aux *Acta Boll.*, t. II, p. 678, 680, 686.

(3) V. ch. LXXX. Cf. *Petrus der Iberer*, p. 27, 28.

(4) Ce chapitre manque chez Michel. En revanche, le fait qu'il énonce se trouve chez Raabe *Petrus der Iberer*, p. 50. Un récit n'est pas copié sur l'autre. Leur grande ressemblance démontre pour nous la véracité des deux historiens.

XLIII

Une femme des environs d'*Ascalon*, la bienheureuse *Mika*, qui vécut jusqu'à cent ans, fut éprouvée par la miséricorde de Dieu tandis qu'elle vivait en cénobite dans la pureté et la crainte de Dieu, et elle en reçut un témoignage au sujet de la violence qui devait être faite au concile de *Chalcédoine*. Elle le raconta à tout le monde, et affermit les adversaires du concile. Elle vit clairement Satan qui la menaça de mort et lui dit :

Pourquoi as-tu l'imprudence d'exciter les gens contre le grand concile et d'en dire du mal? puis il arracha le haut de la chaise sur laquelle elle était assise, renversa cette chaise en réalité et non en imagination et en arracha les barreaux. Il combattit ainsi durant longtemps avec elle, jusqu'à ce que, fortifiée par la foi, elle ramassa de la poussière, la lui jeta au nom du Seigneur et le mit en fuite, et depuis lors il n'osa plus combattre avec elle.

Cette histoire nous fut racontée par le Père *Théodore*, prêtre, qui la tenait de cette personne excellente et sainte.

XLIV

La vénérable *Ourbakia* (1), fille d'un évêque de *Crète* (ܩܪܝܛܝܐ), était diaconesse. Après la mort de son père, elle abandonna le monde, par amour du Messie, avec son frère, le bienheureux *Euphrasius*, puis elle abandonna son pays et vint avec son frère dans la ville sainte, où ils achetèrent une demeure près du saint lieu de l'Ascension. Ils y vivaient en paix dans l'ascétisme et le service de Dieu. — Après quelque temps, saint *Épiphane*, un évêque de *Pamphilie* (2), après l'annulation de l'encyclique (3), ne voulut pas adhérer aux évêques pour cette annulation, il fut chassé de son siège de *Pamphilie*, partit en exil, vint à la ville sainte, fut reçu par eux, et vécut avec eux

(1) Cf. ch. LI.
(2) Cf. ch. LXXXV. Land, III, p. 174 l. 4, et *Vie de Sévère*, p. 26, l. 37.
(3) Cf. ch. XXII.

dans la tranquillité et l'ascétisme pour l'exemple et l'édification de chacun. Le diable en fut jaloux et suscita contre eux la persécution suivante : Le gouverneur (ܡܪܕܢܐ) de *Jérusalem* leur envoya l'archidiacre de l'église de l'Ascension avec d'autres hommes pour les convoquer. Quand il arriva chez eux et vit leur perfection, qu'il connaissait du reste, étant leur voisin, il leur dit : Soumettez-vous à votre évêque, vous y gagnerez votre demeure, la tranquillité et son affection. Et comme la bienheureuse disait : Comment pourrions-nous transgresser les promesses faites au Messie, et adhérer au concile de *Chalcédoine*, il lui dit : J'en réponds, vous ne ferez aucun péché. — Elle repartit, je ne puis pas sur ta garantie exposer le salut de mon âme; du reste, écoute, seigneur Père, si les saints *Hénoch*, Héli et Daniel venaient me conseiller de vous suivre et si une voix du ciel me criait : Crois-les et adhère à leur enseignement, je ne voudrais pas le faire, à moins que mon père, le moine et le Père *Timothée*, qui m'a donné la foi orthodoxe en *Crète*, ne revienne me délier de mon serment. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.

Ils furent ainsi jugés dignes d'être méprisés et poursuivis pour le Messie avec saint *Épiphane*, leur maison fut saisie avec ce qu'elle contenait, ils reçurent la couronne des confesseurs et vinrent à *Alexandrie*, où ils furent reçus avec honneur par les clercs orthodoxes, les moines et les séculiers. Ainsi, de toute manière, ils louèrent Dieu, qui les soutint toujours, enfin ils vinrent à *Maiouma* de *Gaza* où ils moururent. — Cette bienheureuse et prophète était remplie des dons de l'Esprit-Saint, elle mourut quant au corps pour vivre quant à l'esprit, on peut dire en vérité qu'ayant choisi la bonne part, elle a sa demeure au ciel.

XLV

Notre bienheureux Père nous dit tenir l'histoire suivante de deux saints moines de *Cilicie* nommés *Tourqétas* et *Hermogène* (ܬܘܪܩܝܛܐ ܘܗܪܡܘܓܢܝܣ) qui allèrent à la cour au temps où il s'y trouvait et la lui racontèrent. « L'impie hérétique *Théodore de Mopsueste*, partisan des deux natures, qui fut avec *Diodore* le

maître de *Nestorius*, eut la folie préjudiciable à Dieu d'expliquer à son sens propre les lettres qui sont dans les Actes des Apôtres et dans l'Évangile de saint Jean (1), et quand nous allâmes le trouver pour le lui reprocher, il se fâcha contre nous en disant : Il n'appartient pas aux moines de rechercher de telles choses; et il nous renvoya honteusement. Mais trois jours après il mourut possédé du démon et se dévorant lui-même.

Et, après l'Encyclique, beaucoup de moines et de saints en tout pays ne voulurent pas, avec l'aide de la bonté divine, adhérer à sa condamnation; mais, enflammés d'un zèle divin, demeurèrent dans la foi et la confession orthodoxe.

XLVI

Voici un prodige qui eut lieu en *Pamphilie*. Des moines qui adhéraient aux évêques partisans des deux natures coupaient du bois dans une forêt. Ils rencontrèrent des moines orthodoxes et disputèrent au sujet de la foi. Enfin il plut aux deux partis de faire l'épreuve du feu et d'en accepter le jugement. Ils jetèrent dans un bûcher l'encyclique de la vraie foi et la profession de foi du synode de *Chalcédoine* avec la lettre de *Léon*, puis attendirent le jugement de Dieu. Dès que la profession de foi et la lettre de *Léon* eurent touché le feu, elles furent réduites en cendre et en poussière, tandis que la divine encyclique fut conservée sans tache et sans mal au milieu du feu. Aussi les partisans des renégats se repentirent, quittèrent leur erreur et, remplis du zèle de la crainte de Dieu, devinrent orthodoxes.

XLVII

Et si quelqu'un ne croit pas ce prodige dont Dieu est témoin, en voici un semblable que nous raconte le bienheureux *Basilide* (ܒܣܝܠܝܕܝܣ; chez Michel ܒܣܝܠܝܕܝܣ), moine excellent. Dans un village près de *Ptolémaïde* arriva ce qui suit. Près de là était le monastère du Père *Claudien* qui, au temps de la défection, fut

(1) La version syriaque du *Commentaire de Théodore de Mopsueste* sur l'évangile saint Jean vient d'être publiée par M. l'abbé Chabot; un vol. in-8° de 412 pages; chez Leroux, Paris, 1897.

un athlète plein de zèle et dirigea le combat pour la foi orthodoxe. Voici donc ce qui arriva. Le prêtre de ce village discutait au sujet de la foi avec l'un de ses paroissiens, homme ignorant, il est vrai, mais orthodoxe et zélé pour la foi, et il voulait l'obliger à lui obéir ou à quitter le village. Comme tous les habitants du village s'élevaient contre lui, ce prêtre fit venir l'homme orthodoxe et lui dit : Tu demandes où est la vraie foi, allumons un feu et mettons-y tous deux notre main droite, celui dont la main se conservera sans blessure aura la foi orthodoxe. Le laïque disait : Je ne suis qu'un laïque et un pécheur et toi tu es un prêtre, comment pourrais-je ainsi entrer en jugement avec toi? Mais les habitants du village qui étaient présents applaudirent, battirent des mains à cette proposition et exigèrent que cela se fît. Alors il accepta; on rassembla beaucoup de bois et on y mit le feu, puis les habitants du village leur attachèrent les mains avec des rameaux et les mirent dans le feu. Et la main du prêtre fut aussitôt brûlée tout entière tandis que celle du laïque orthodoxe demeura sans blessure.

Et ce bienheureux moine *Basilide* nous disait : Je vendais alors de l'huile; et comme je passais dans ce pays pour vendre de l'huile, j'eus l'honneur de causer avec ce confesseur, je me réjouis avec lui et je fus confirmé (dans la foi).

XLVIII

Voici encore un prodige semblable à celui-là qui eut lieu dans un village du *Saltou* (ܣܠܬܘ) nommé *Afta* (ܐܦܬܐ).

A côté de ce village est le monastère de Saint-*Sylvain* (ܣܠܘܒܢܐ), le Père des moines (1); là habitait un moine pur, humble et plein de douceur, nommé *Épiphane*, qui professait avec tout le couvent la foi orthodoxe qu'il avait reçue des saints Pères et des moines orthodoxes, je veux dire des bienheureux Tetina et Maron (ܛܝܛܝܢܐ ܡܪܘܢ) (2), qui étaient de ce pays. L'ennemi, qui tend des embûches, jaloux de leur salut, excita contre eux le prêtre du village, homme puissant et juge de l'endroit. Quand il vit

(1) Sur Sylvanus Cf. Sozomène, *Hist. ecclés.*, VI, 32, et IX, 17, et *Petrus der Iberer*, p. 47.

(2) V. supra ch. VII.

que cet homme seul se séparait de son église et n'adhérait ni à lui ni aux habitants du village, poussé surtout par ceux-ci, il le manda et le condamna à des coups, à des opprobres et à l'expulsion pour le jour suivant s'il n'adhérait pas à ses doctrines. Ce pauvre orthodoxe lui dit : Il m'est impossible de renier la foi que j'ai reçue des saints Pères. Puis il se prépara à la fuite et à offrir à Dieu ce pèlerinage, lui remontrant les vexations et les afflictions qu'il supportait pour son nom. — Et le jour suivant, ce prêtre mourut en pleine santé et sans aucune maladie, de sorte que tous les habitants furent remplis de crainte et d'étonnement; ils laissèrent l'orthodoxe *Épiphane* et ne l'obligèrent plus à partir, mais celui-ci, ayant reçu la couronne dans ce juste jugement, fut jugé digne d'être admis dans le monastère (ܡܢܗܪܐ) de notre saint Père, le bienheureux *Isaïe*, où il avait coutume de participer aux saints mystères. Après sa mort il fut enseveli dans l'église avec les saints, dans un tombeau qui est à l'écart.

XLIX

Quand notre Père quitta *Maiouma* après la persécution et se retira à *Alexandrie*, il y fut reçu par un homme qui aimait les étrangers et les saints, et fut oublié par beaucoup (1).

Le Père *Pior*, Père des moines, prophète célèbre partout, entendit une voix qui lui disait : Lève-toi, va à *Alexandrie*, et quand tu arriveras auprès de l'évêque *Pierre*, le confesseur qui a été chassé et qui se cache là, console-le, affermis-le et réjouissez-vous ensemble. Et comme le Père *Pior* demandait : Qui m'indiquera l'endroit où il se trouve? la voix lui dit : Mets-toi en route, et ne t'inquiète pas. — Il se leva de nuit et vint à la ville. Quand il poussa la porte, il vit une colonne de feu qui le précédait, et cela non seulement sur la place publique, mais jusqu'à l'atrium et à l'ascension des échelles dans les nombreuses habitations (ܡܕܝܢܬܐ ܕܝܢܐ ܡܕܝܢ ܕܡܕܡܢ ܒܫܒܝܠܐ ܕܣܝܡܐ ܡܕܝܢ) jusqu'à ce qu'il arriva au lieu où habitait le vénérable *Pierre*. Le Père *Pior* monta et frappa à la porte, mais le bienheureux n'osait

(1) Cf. *Petrus der Iberer*, p. 58-60. Pierre s'enfuit à Alexandrie et s'y cacha de crainte de Protérius. Celui-ci envoya des hommes pour le tuer. Alors Pierre gagna la Thébaïde et la ville de ὀξυρυγχος.

ouvrir, ne sachant qui c'était. Le Père *Pior* lui dit. Ne crains pas, ô Père *Pierre*, c'est moi, je suis le pauvre *Pior*, le Seigneur m'a envoyé près de toi; alors il ouvrit la porte, reçut le saint, et tous deux se réjouirent et se consolèrent ensemble.

Or le maître de cette maison avait un nourrisson qui n'était pas encore baptisé, il demanda à notre Père de le baptiser, et comme le bienheureux remettait à plus tard parce qu'il n'avait ni lieu convenable ni les ministres qui devaient être avec lui pour l'aider, il insista tellement que le bienheureux dut fermer sa porte et ne plus l'ouvrir. Or, quand il ouvrit sa porte, il trouva le petit enfant qui se roulait et rampait devant lui. Le bienheureux en fut très étonné et se persuada que la volonté de Dieu était de baptiser l'enfant. Il n'avait avec lui que le Père *Pior* qu'il recevait alors et qui n'était pas clerc, mais laïque. Cependant, vu la nécessité, il lui persuada de tenir l'enfant au-dessus du bassin pendant qu'il verserait de l'eau. Et quand celui-ci vint pour le prendre, il vit la gloire du sacerdoce au-dessus de la tête du bienheureux, il fut saisi de crainte et s'enfuit en criant : ܡܪܝܐ ܡܪܝܐ (1)! c'est-à-dire : Seigneur, Seigneur! Le bienheureux le rejoignit et lui persuada à grand'peine de s'associer à lui pour cette action sainte, il lui dit : Ne crains pas le jugement, comme si tu étais indigne, mais, dans cette nécessité, accomplissons la volonté de Dieu afin que ce fidèle ami des étrangers, qui nous a reçus, soit favorisé de ta bénédiction et de la miséricorde de Dieu.

L

Le même *Pior* dans une vision vit une grande foule de moines qui portaient une longue croix sur leurs épaules. Ils étaient en deux groupes, ceux d'un bout étaient tournés vers ceux de l'autre bout, et ils se gênaient mutuellement. Cette vision annonçait la scission actuelle qui provient des controverses et des disputes entre les moines orthodoxes d'Égypte et de Palestine, les deux partis combattent également à cause de leur grand zèle pour l'intégrité de la foi.

Un saint du temps passé, le Père *Lucius* (ܠܘܩܝܘܣ) des cellules (2),

(1) Ces mots sont la transcription du copte : ⲙⲁⲣⲓⲉ.

(2) Cf. ch. VII.

avait prévu tout cela en esprit, car il disait à ceux qui l'entouraient : Si quelques-uns de vous vivent encore, il viendra un temps où deux partis témoigneront vaillamment en faveur du Messie et de l'orthodoxie et ils ne s'accorderont pas ensemble (1).

LI

La bienheureuse *Ourbakia*, dont nous avons parlé plus haut (2), eut aussi une vision terrible qu'elle racontait elle-même : Il lui sembla en songe qu'elle montait de nuit à l'église de l'Ascension pour y prier seule en tranquillité. Quand elle se fut mise à genoux sur les degrés, elle vit sous le portique qui précède le Saint-Sépulcre une femme revêtue de brillants habits de pourpre. Elle fut saisie de crainte et se jeta la face contre terre, mais la Mère de Dieu, car c'était elle, s'approcha et la releva en disant : Ne crains pas, Mère, et ne t'effraie pas; puis elle la prit par la main, la conduisit avec elle, et, l'éclairant, la fit regarder en dehors du portique vers le bas, puis lui dit : Regarde donc la montagne, l'as-tu déjà vue comme cela? Dis-moi comment elle t'apparaît. — *Ourbakia* répondit : Cette montagne me semble jonchée de troncs d'arbres. — Et la Mère de Dieu ajouta : De même que tu vois cette montagne, ainsi l'Église de Dieu sera couverte de schismes jusqu'à la fin du temps.

LII

Léontius (ܠܐܘܢܛܝܘܣ; chez Michel ܠܐܘܢܛܝܘܣ), membre de l'une des familles illustres et renommées d'*Ascalon*, renonça enfin au monde et devint moine et archimandrite. Saint *Zénon* (3) lui prédit qu'il arriverait à l'épiscopat et ne mourrait pas évêque. Quand il fut évêque d'*Ascalon*, selon la prophétie, il s'efforça de gagner l'amitié et ܡܢܢܝܢܐ de l'hérétique *Nestorius* qui occupait alors l'église de *Constantinople*. Il était plein d'hypocrisie

(1) Cf. *Vie de Sévère*, p. 30, l. 28-31. On y trouvera que Sévère rétablit l'union des Orientaux et des Égyptiens. Cet ouvrage-ci est donc antérieur à cette union.
(2) Cf. ch. XLIV.
(3) Était un disciple du célèbre Sylvanus. Cf. ch. VIII et XLVIII.

et de l'esprit du monde; aussi quand l'impie Nestorius fut envoyé en exil, il lui adressa des témoignages d'honneur et des dons. Puis quand on réunit le concile de Chalcédoine, il y alla aussi et l'on assura que ce fut lui plus que tout autre qui entraîna *Juvénal* dans l'apostasie. Les habitants d'*Ascalon*, irrités à cette nouvelle, résolurent non seulement de ne pas l'accueillir, mais de le chasser et de le lapider; aussi quand il revint et passa à Ascalon durant la nuit, dès qu'il apprit la colère du peuple, il se retira à *Chypre*, où il mourut.

Ses familiers le prirent et voulurent le ramener secrètement à *Ascalon* pour l'y enterrer de nuit. Ils trouvèrent un navire, qui venait de Constantinople, et l'y placèrent. Or il y avait sur le même navire le corps d'un cocher qui était d'Ascalon et avait été appelé à Constantinople où il avait brillé dans son art. Après sa mort, les siens l'oignirent de miel, le placèrent dans un cercueil de plomb et le renvoyèrent aux siens. Mais il survint une tempête violente, les vagues s'élevèrent et l'équipage se trouva en péril de mort; les matelots jetèrent du lest pour s'alléger d'autant; ils songèrent ensuite à jeter aussi le corps du cocher et à ne garder que celui de l'évêque à cause de l'honneur dû à l'épiscopat. Mais la justice de Dieu dirigeant tout cela, les matelots, affolés par les vagues et la tempête, jetèrent le corps de *Léontius* en place de celui du cocher. Quand ils abordèrent à *Ascalon*, ils avertirent la famille de *Léontius*, qui vint prendre le corps durant la nuit avant que personne n'en fût averti dans la ville, afin de l'enterrer promptement. Quand ils ouvrirent le cercueil pour enterrer le corps, ils trouvèrent le cocher avec tout son costume, le bonnet (مصرا) en tête, le fouet (محجن) au côté et entouré de bandelettes. Alors la famille, pleine de honte, ordonna à ceux qui étaient là de ne conter cela à personne, mais d'enterrer le cocher comme si c'était le corps de l'évêque *Léontius*. On dit que c'était un homme excellent, qui aimait beaucoup faire l'aumône et observait les commandements. Ainsi fut accomplie la prophétie de saint *Zénon*.

J'en ai entendu beaucoup d'autres qui affirmaient ce fait. En particulier le vénérable *Zacharie*, prêtre, me disait : *Zosime*, le premier d'Ascalon, m'a conté et affirmé qu'il avait vu cela. Il était de la famille de *Léontius* et fut donc invité secrètement

avec les autres à venir pour l'enterrement, il put donc voir tout cela et en témoigner (1).

LIII

Notre Père nous disait : Trois ans avant le concile de *Chalcédoine*, je me trouvais à *Jérusalem* avec le bienheureux *Théodote* (2) et d'autres Pères, quand, vers la septième heure du jour, nous vîmes distinctement trois soleils dans le ciel, l'un à l'orient, l'autre à l'occident et le troisième au milieu du ciel. Comment s'opéra ce prodige et cette vision, Dieu seul le sait, mais il annonçait ܡܫܝܚܐ ܕܐܬܐ ܕܢܗܘܐ.

LIV

Notre Père nous racontait : Quand j'étais en *Égypte*, au temps où le bienheureux *Théodose*, patriarche de *Jérusalem*, mourait à *Constantinople* pour la défense de la vérité (3), je le vis cette même nuit monter au ciel, revêtu d'un habit blanc, comme ont coutume d'en porter les évêques de Jérusalem quand ils baptisent. Je vis briller cet habit jusqu'à son entrée au ciel, et quand je reçus la nouvelle de sa mort, je remarquai qu'elle était arrivée le jour même de mon songe.

LV

A ceux qui nous disent — : Tout le monde va dans les églises, tandis que vous êtes à l'écart et ne formez qu'un petit groupe et un schisme, comment pouvez vous prétendre que vous êtes ortho-

(1) Ce récit est assez curieux. Il est non moins curieux de constater qu'il est confirmé par le mss. syriaque n° 234 de la bibliothèque Nationale. Léontius y est appelé évêque d'Ascalon au fol. 43 v°, puis, au fol. 44 v°, on raconte qu'il fut jeté à la mer et qu'un autre fut rapporté à sa place : « Quand nous étions à Gangra, dit l'auteur de la Vie de Dioscore, notre Père Pierre l'Ibérien nous écrivit qu'il en était ainsi ».

(2) Cf. *Petrus der Iberer*, p. 19. On y trouvera que Pierre décida beaucoup de ses camarades à se faire moines; parmi ceux-ci était Théodote. — Pierre était donc à Jérusalem en 448.

(3) Peu après la mort de Marcien, c'est-à-dire vers 458. Ce chapitre se trouve presque textuellement chez Land, III, p. 313, l. 15-19.

doxes et dépositaires de la vérité? — les Pères nous ont légué la réponse suivante :

Rappelez-vous combien de milliers d'hommes quittèrent l'*Égypte* où ils avaient vu tant de prodiges, et, à l'exception de deux, tous furent des rebelles et des transgresseurs de la loi qui furent privés, à cause de leur infidélité, non seulement des biens éternels, mais aussi de l'entrée dans la Terre Promise.

Le grand législateur et prophète *Moïse* leur disait : Ne participez pas au mal avec la multitude.

De même, en *Perse*, lorsque toutes les tribus des juifs adorèrent l'idole du roi, trois enfants seulement demeurèrent inflexibles et ne transgressèrent pas leur foi, et ceux-ci ne se bornèrent pas à louer Dieu et à être honorés par lui, mais ils prêchèrent encore la vraie foi à l'empereur et à tous ceux qui les entouraient. Auxquels veux-tu te joindre et avec lesquels prends-tu parti? — Avec *Josué* fils de *Noun*, *Caleb* fils de *Ioufna* et les trois enfants de *Babylone* ou bien avec la foule qui a adoré l'idole d'or. Médite cela et méprise la foule qui était à Chalcédoine, au concile des renégats. C'est à elle surtout que l'on peut appliquer les paroles adressées aux prêtres par le prophète Jérémie : De nombreux pasteurs ont détruit ma vigne et souillé mon héritage, ils ont changé ma propriété fertile en désert non fréquenté (1). — Il est encore écrit : Un seul qui fait la volonté de Dieu l'emporte sur mille (2).

LVI

Quand le renégat *Juvénal* revint du concile des oppresseurs, il plut aux saints Pères orthodoxes et aux moines de *Palestine* de se porter au-devant de lui, et de prendre tous les moyens qu'ils pourraient, pour l'amener à reconnaître sa faute, à se corriger et à rejeter le scandale du monde (3). Ils demandèrent à notre Père *Pierre* qui vivait alors en paix sur le rivage de *Maiouma* d'aller avec eux, mais il refusait parce qu'il n'avait

(1) Jérémie, XII, 10.

(2) Eccli., XVI, 3.

(3) Cette démarche des moines est aussi racontée chez Raabe : *Petrus der Iberer*, p. 52, et chez Land, III, l. III, ch. 3. — V. supra ch. X. et ch. XXV.

pas coutume de sortir et pour ne pas rencontrer de séculiers, surtout ceux de la cour qui venaient en grand nombre avec Juvénal pour l'aider et le protéger. Alors Notre-Seigneur lui apparut et lui dit : Je suis opprimé, ma foi est transgressée et toi tu cherches tes aises et ton repos (1)! Alors, plein d'émotion, Pierre se mit en marche et tous marchaient avec joie comme s'ils allaient au martyre.

Il y eut une controverse entre les Pères et l'impie *Juvénal;* et le bienheureux *Théodose*, que les orthodoxes nommèrent plus tard évêque de Jérusalem, lui reprochait en connaissance de cause la trahison de *Chalcédoine*, car il y avait assisté et était au courant de tout, il découvrait à tous l'hypocrisie et la trahison de Juvénal (2). Celui-ci, irrité, ordonna à un homme d'*Ancyre*, qui le suivait, de traiter Théodose comme un perturbateur et un rebelle. Il allait le faire, quand le bienheureux Pierre, qui était encore moine et n'était pas honoré de l'épiscopat, et qui avait connu cet homme à la cour, s'avança, rempli d'un saint zèle, rejeta son capuchon en arrière, et lui dit d'un ton de prophète : Toi qui oses t'interposer dans une question de foi et trancher en tout, n'as-tu pas fait telle et telle chose cette nuit-ci? Je suis le moindre de tous les saints qui sont ici, mais si tu le veux, je le demanderai et le feu du ciel descendra aussitôt et te brûlera avec ceux qui te suivent. — Celui-ci, plein de crainte et de tremblement, le reconnut, se jeta à ses pieds et lui dit devant tout le monde : Laisse-moi, seigneur Nabarnougi (3), je ne savais pas que tu étais ici. — C'est ainsi que fut sauvé le bienheureux *Théodose*, car personne n'osa plus rien dire ou faire contre les saints. (L'homme d'Ancyre) prit *Juvénal* et le fit rentrer à *Césarée* (4).

LVII

Le Père *Paul*, ܐܒܐ ܕܡܫܚܐ, qui demeurait avec le Père *André*, alors vieillard et chef de monastère, racontait l'histoire suivante.

(1) C'est peut-être cette vision qui est racontée chez Land, t. III, l. III, ch. VII et qui est reportée à une date postérieure.

(2) Cf. Land. III, p. 117, l. 14-16, et Evagrius, *H. E.*, II, ch. v.

(3) C'est le nom ibérien de Pierre.

(4) Mais Marcien envoya le comte Dorothée avec ordre de tout faire rentrer dans le devoir et de n'épargner que Pierre l'Ibérien, Land, III, p. 127, l. 10-15. C'est après cela qu'eut lieu le massacre des moines à Naplouse. *Ibid.*, l. 20-26.

Au temps du concile de *Chalcédoine*, je vivais en tranquillité avec mon frère *Théosèbe*. C'était un homme éloquent, et qui possédait les sciences profanes. Il était perplexe au sujet du dogme des deux natures, et demanda au Seigneur de lui témoigner ce qu'il devait croire à ce sujet, et qui il devait suivre de ceux qui refusaient d'admettre les deux natures ou de ceux qui les admettaient. Saint *Jean l'Évangéliste* lui apparut et lui dit : Celui qui existe depuis le commencement et qui s'est révélé à nous, comme vous le savez, nous l'avons vu de nos yeux et nous l'avons touché de nos mains dans le Verbe de vie. — Après ce témoignage, il n'eut plus d'hésitation et prêcha la vérité.

LVIII

Un certain *Élie* (ou ايليا), qui était prêtre et économe de la sainte église de *Jérusalem* et s'éloigna après l'apostasie, car c'était un orthodoxe fervent, raconta à notre bienheureux Père *Pierre* et au Père *Étienne*, prêtre (1), qu'à l'époque du concile d'*Éphèse* où fut déposé *Nestorius*, il s'y rendit avec *Juvénal* et vit la grande hypocrisie de celui-ci qui était prêt à trahir, mais craignait le bienheureux Cyrille et son zèle ardent; aussi, depuis cette époque, il ne voulut plus recevoir la communion de sa main, car il le regardait comme un hypocrite et un traître.

LIX

Si les traîtres de *Chalcédoine* nous disent : Pourquoi nous appelez-vous transgresseurs ou traîtres, nous répondons : Une loi apostolique dit : si je bâtis à nouveau ce que j'ai détruit, je montre que je suis un transgresseur. Or vous qui avez maudit à *Éphèse Nestorius*, l'inventeur des deux natures, avez défendu de parler de deux natures et avez anathématisé tous ceux qui osaient ou oseraient parler ou enseigner ainsi, comment ne seriez vous pas coupables et transgresseurs, lorsque vous avez décrété à *Chalcédoine* les choses mêmes que vous aviez condamnées à

(1) Cf. ch. LXXIX.

Éphèse (1), et cela par crainte humaine et par effroi d'un empereur impie; et vous avez reçu sans jugement les impies *Théodoret* et *Ibas* qui avaient été déposés et rejetés. Ce n'est pas seulement une fois, mais deux, trois et cinq fois que vous êtes tombés dans les mêmes contradictions, et avez déraciné le mal pour le replanter ensuite. En effet, comme je viens de le dire, vous avez déraciné ce dogme impie à *Éphèse*, puis vous l'avez replanté à *Constantinople* avec *Flavien*, ce partisan des deux natures; peu de temps après, au second concile d'Éphèse présidé par le patriarche orthodoxe *Dioscore*, avec *Juvénal* et la foule des évêques orthodoxes vous avez à nouveau déraciné le mal, enfin vous l'avez bientôt replanté au concile de Chalcédoine, et, comme je l'ai dit plus haut, vous avez reçu sans jugement *Théodoret* et *Ibas*, qui avaient été chassés à cause de cette impiété. Plus tard, dans l'*encyclique*, au temps du bienheureux archevêque *Timothée*, vous avez renié universellement cette impiété et enfin vous l'avez rétablie dans l'acte nommé *antiencyclique* (2). C'est de vous que le prophète *Jérémie* a dit : « Apprenez-leur à se servir de leurs pieds, ils n'ont rien épargné de ce qui existe. Vous êtes des roseaux agités par le vent, vous vacillez et tremblez à tout souffle, vous êtes toujours boiteux des deux jambes et ne vous trouvez jamais dans le chemin de la vérité. » C'est de vous qu'il est écrit : « Je hais les transgresseurs » et Dieu a témoigné contre vous quand il a dit dans le prophète Isaïe à la fin (3) : « Sortez et vous verrez l'état de ceux qui ont prévariqué contre moi, leur ver ne meurt pas, leur feu ne s'éteint pas et ils seront en spectacle à tous les hommes. »

Et ce n'est pas seulement à cause de ce que je viens de rappeler que vous êtes prévaricateurs et que l'on vous appelle ainsi, mais encore parce que vous avez transgressé la profession de foi du premier concile d'*Éphèse* qui a expulsé *Nestorius;* il y fut décrété qu'il n'est permis à personne, évêque ou clerc, de

(1) Jean confond toujours les catholiques avec les Nestoriens. Toute son argumentation tombe donc à faux. Il serait temps que les Jacobites (que nous appelons à tort Eutychiens, car ils condamnent Eutychès — cf. Land III, p. 129, l. 24, à 130, l. 3) s'aperçoivent qu'ils se séparèrent des catholiques à l'origine surtout pour une question *de mots mal compris*. Pour les Jacobites *nature* signifiait *personne*.

(2) Sur l'encyclique de Basilisque et l'antiencyclique de Zénon, cf. Land, *Anecdota Syriaca*, t. III, livre V, chapitres I, II, III et V.

(3) Ch. LXVI, 24.

faire, d'exposer ou d'écrire une autre profession de foi que celle émise par les trois cent dix-huit évêques (1) avec l'assistance de l'Esprit-Saint, et ceux qui feront cela seront déposés, les évêques de leur épiscopat, et les clercs de la cléricature. Ceux qui se rassemblèrent à *Chalcédoine* connaissaient très bien cette profession de foi, aussi ils commencèrent par s'élever contre ce qu'on leur demandait de décréter, ils crièrent à haute voix et protestèrent que personne ne pouvait faire une autre profession de foi, qu'ils n'avaient pas cette audace, que les Pères l'avaient défendu, que c'était inutile et que du reste ils n'en avaient pas le pouvoir, car un canon disait que ce qui existait suffisait. Beaucoup de raisons de ce genre sont rapportées dans les actes écrits alors, à la confusion de l'hypocrisie et de la transgression. De plus, un canon apostolique nous ordonne de les maudire. Car il est écrit : « Que celui qui vous donnera un enseignement différent du mien soit anathème », et encore : « si moi Paul ou bien un ange du ciel vous donne un enseignement différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème (2) ». Or ils nous ont enseigné ce qui n'est pas dans l'Évangile ni dans le concile des trois cent dix-huit Pères, ni surtout dans les actes du concile d'Éphèse qui anathématisa *Nestorius* et le dogme des deux natures. De plus, ceux qui se rassemblèrent à Chalcédoine nous ont donné contre tout droit une nouvelle profession de foi, et par suite tombent sous l'anathème apostolique et sont maudits avec justice par tous les fidèles. Ce n'est pas de notre propre jugement que nous les anathématisons, mais c'est en suivant les canons apostoliques et les professions de foi des saints Pères que nous les déclarons transgresseurs et maudits.

LX

Un homme craignant Dieu de notre époque vit en songe tous les évêques réunis; l'apôtre *saint Paul* était au milieu d'eux et leur disait : Voici les préceptes que je vous ai donnés, voici les bornes que je vous ai posées, voici mes commandements; et après les avoir reprimandés il leur dit : Prenez et

(1) A Nicée.
(2) Gal., I, 8.

lavez-vous la figure dans ce vase. — Il y avait au milieu d'eux un vase plein d'eau et quand ils se furent lavés, leur figure fut couverte de lèpre et l'Apôtre dit : Pas un de vous n'a été trouvé pur.

LXI

J'ai entendu dire qu'un saint avait grande familiarité avec l'impie *Marcien*, il le réprimanda au sujet du dogme des deux natures et lui dit spontanément et avec sainteté : Je suis près du Messie et l'ai accompagné en tout lieu, quand il faisait des prodiges, guérissait, enseignait, était injurié, poursuivi, arrêté, flagellé et crucifié, et quand il fut enterré, ressuscita, monta au ciel, et s'assit à la droite de son Père, j'étais partout avec lui et celui que j'ai vu enseigner, guérir les malades et ressusciter les morts était aussi celui qui souffrait, qui pleurait, avait faim et soif et supportait les autres souffrances, je n'en ai jamais vu deux en lui, un et un autre, mais c'était toujours le même qui opérait des prodiges et souffrait, et le Verbe de Dieu incarné n'a qu'une nature. L'impie *Marcien* fut interdit et couvert de honte et le laissa en paix.

LXII

Un autre serviteur du Messie nommé *Jean* (ܝܘܚܢܢ), l'un des fidèles d'*Alexandrie* (1), discutait avec son comte qui était nestorien et noyé dans le dogme des deux natures (2). Il lui dit : Tu crois que la sainte Vierge est mère de Dieu. Et comme celui-ci répondit : Je crois qu'elle est mère de Dieu et mère du Messie, il répondit : En a-t-elle donc engendré deux ou un? — Et l'autre ainsi pressé eut la bouche fermée et tous les voisins dans leur admiration louèrent Dieu qui avait donné tant de sagesse à son serviteur pour la vérité.

LXIII

Le père *Jean*, évêque appelé ܡܪܝܡܐ et archimandrite d'un monastère d'Égypte, homme saint et prudent, disait au sujet

(1) Cf. supra ch. XXXVI.

(2) Ce chapitre, comme le précédent et bien d'autres, prouve ce que j'ai annoncé, à savoir que pour les Jacobites *nature* signifie *personne*.

du concile de *Chalcédoine :* C'est la parole dite par les Juifs au Messie : Pourquoi toi, qui es homme, te fais-tu Dieu, en te comparant à Dieu?

LXIV

En *Pamphilie*, un séculier, nommé *Marcianus*, orthodoxe zélé, réprimanda publiquement son évêque au sujet de la foi qu'il enseignait mal. Il fut saisi par le gouverneur (ايحصا) et fut frappé sur le dos et le ventre au point d'être laissé pour mort. On le conduisit ainsi à sa maison, croyant qu'il allait mourir. Le jour suivant il était complètement guéri. Il raconta aux fidèles : Je vis un homme vêtu d'habits blancs qui se tenait à ma droite et depuis lors je ne sentis plus les coups, ils me touchaient comme du papier. Un homme qui avait un mal cruel et n'avait pu le guérir depuis plusieurs années le lava avec le sang qui coulait du corps de ce fidèle, il prit ce sang avec foi et fut aussitôt guéri de son mal.

LXV

Au temps où notre vénérable Père, le Père *Pierre*, était évêque et demeurait dans son église de *Maiouma*, le Père *Isaïe*, le solitaire, eut dans sa cellule la vision suivante : Il vit au milieu de la terre habitée un tas d'ordures, large et élevé, qui en couvrait la plus grande partie, et mettait les gens en fuite par sa puanteur. Un ange portant une pelle descendit du ciel, et dit au Père *Pierre*, évêque : Prends-moi cette pelle et débarrasse la terre de ces ordures, car tu es chargé de l'en purifier. Le saint s'excusait en disant : Je ne puis pas faire cela, c'est au-dessus de ma force et c'est même complètement au-dessus des forces humaines, mais l'ange continua à le presser jusqu'à ce qu'il eût pris la pelle en main pour purifier la terre.

Après cette vision, le Père *Isaïe* quitta sa cellule dès l'aube et vint trouver le bienheureux à *Maiouma*. Quand ils se furent salués, il lui raconta sa vision, puis retourna à sa cellule. Quant à la signification de ce songe, la sagesse de Dieu, qui sait tout, la connaît seule, et le temps futur devait la montrer.

LXV (*bis*)

Le bienheureux *Timothée*, archevêque d'*Alexandrie* et confesseur, raconta ce qu'il vit au Père *Jean* qui lui fut envoyé, quand il était en *Chersonèse* (1), par les Pères orthodoxes de *Palestine* et par notre Père l'évêque Pierre (2) pour le visiter et le consoler : quand on rassembla le concile de *Chalcédoine*, je vis en songe une grande assemblée dans l'église d'Alexandrie, et quand je m'approchai pour recevoir la communion (ممانيا), je trouvai que le pain était noir et le vin changé en vinaigre, cela annonçait la trahison qui devait avoir lieu, par la permission divine, dans les églises.

LXVI

L'archevêque *Timothée* raconta encore au même : Lorsque le bienheureux *Dioscore* devait se rendre au concile, j'eus la vision suivante : je vis le bienheureux *Dioscore* entrer à l'église [illegible] pour lui demander de revenir sain et [illegible] et lui faire une prière. Après la prière, il alla s'asseoir sur [illegible], selon sa coutume, et quand il se fut assis, tout le [illegible] et l'abandonnèrent ; je restai seul avec lui, et tandis [illegible] un grand loup furieux accourut et se jeta [illegible] par derrière et le mordit, mais [illegible] ne lui fit aucun mal. Un soldat [illegible] assez évidemment [illegible]

LXVII

[illegible] : je vis, à la [illegible] du [illegible]

pied et effrayait le monde. Tous le fuyaient, j'eus seul le courage d'aller au-devant; je le vainquis avec l'aide de Dieu, le liai, l'enfermai dans une cellule et depuis lors il ne reparut pas. Il s'agissait là de l'impie *Marcien* et de sa mort sous la colère divine.

LXVIII

Il raconta encore une autre vision que *Protérius* lui-même interpréta au temps où il était clerc avec lui : Je vis, dit-il, un tyran qui entrait dans l'église et combattait avec tout le monde, il frappait ceux-ci, poursuivait ceux-là et tuait ou accablait d'injures ceux qui restaient. Je fus saisi d'indignation et ne supportais pas cette fureur et cette guerre. Fortifié par le Seigneur, je pris confiance, luttai avec lui et dans mon indignation le chassai de l'église. Le jour suivant, je racontai cette vision aux clercs. *Protérius* qui était présent me répondit : Après saint *Dioscore*, un hérétique dirigera les Églises, tu le combattras et tu seras évêque à sa place.

LXIX

Le même *Protérius* en dit autant à une sainte femme de cette époque, lorsqu'on apprit à *Alexandrie* la déposition et l'exil du bienheureux *Dioscore*. Il dit que le successeur de Dioscore serait un antéchrist, aussi elle le lui reprocha en face, et, en conséquence, souffrit beaucoup de lui et reçut la couronne des confesseurs.

LXX

Le bienheureux *Évagrius* mon frère, qui avait adhéré aux évêques, sortit de *Beyrouth* avec *Zacharie* (1), *Antale* et *Philippe* pour renoncer au monde; il vint à *Tyr*, auprès du Père *Élie*, prêtre, et y fut converti à la foi orthodoxe. La veille du jour où il devait anathématiser le concile de Chalcédoine et s'attacher à Élie, il vit durant la nuit un homme vêtu d'habits sordides qui avait un ulcère ancien et purulent. Il le nettoya et fut guéri. Et

(1) Cf. ch. XII et LXXIII.

le lendemain, comme je l'ai dit, il anathématisa le concile. Il se souvint alors de son rêve, l'ulcère purulent représentait la pourriture de ceux des deux natures.

LXXI

Le Frère *Anastase*, moine d'*Édesse* (1), qui était scolastique, eut aussi une vision miraculeuse. Il était alors à *Beyrouth* du parti des renégats quand il vit un saint vieillard qui lui dit : Si tu veux être sauvé, prends un cheval, cours près de l'évêque *Pierre l'Ibérien*, tu en recevras la vérité et tu seras sauvé. Aussitôt il abandonna tout et vint près de notre Père qui était alors [illegible] près du Père *Grégoire*. Il lui raconta sa vision et les autres, plus nombreuses, qu'il avait eues à Antioche, et qui lui annonçaient par avance qu'il devait quitter le monde et l'abandonner complètement. Il le persuada, fut reçu par lui et instruit dans la vraie foi, puis il anathématisa le concile de Chalcédoine, fut moine près de lui et abandonna le monde.

Il nous racontait : Au moment où j'allais me joindre aux orthodoxes, la nuit précédente, je me vis comme un nouveau baptisé, revêtu d'un habit brillant, et beaucoup, portant des cierges, marchaient devant moi. J'étais perplexe et me demandai ce qui m'arrivait là, puisque j'avais été baptisé une fois dans mon enfance. Je vis alors le même veillard qui m'était apparu à *Beyrouth*, il me dit : Ne crains pas et ne sois pas perplexe, car ce n'est pas un second baptême, mais tous les orthodoxes sont honorés de cette lumière, de cette gloire et de cette clarté.

LXXII

L'ami du Messie Caius (ܩܝܝܘܣ) eut une vision semblable. C'était un prince de *Sébaste* en *Palestine* où est conservé le corps de *saint Jean-Baptiste* (2). Il rencontra le bienheureux évêque Pierre, fut instruit par lui et en reçut la perfection de la foi orthodoxe. Au moment où il allait anathématiser le concile de

(1) Il est mentionné dans la *Vie de Sévère*, p. 25, l. 31, et cette vision y est racontée, p. 22, l. 10-15.

(2) Cf. ch. XXIX.

Chalcédoine et se joindre aux saints, il se vit en songe revêtu d'habits blancs et beaucoup marchaient devant lui avec des lampes et des cierges, comme devant un baptisé. Aussi c'est avec conviction qu'il quitta les schismatiques et il devint orthodoxe zélé.

LXXIII

Le scolastique *Zacharie*, celui de *Maiouma*, était orthodoxe et très zélé, il connaissait très bien les dogmes, de sorte qu'il pouvait instruire les autres. Au temps où il était à *Beyrouth*, il lui sembla qu'il se trouvait dans l'Église des partisans du concile où le peuple était assemblé, et les diacres qui donnaient la coupe, ne la proclamaient pas sainte et mystérieuse, mais bien méprisable et indigne de respect. Il était plein d'émotion et d'effroi quand il lui sembla voir le Père *Isaïe*, Père des moines, qu'il connaissait, car il l'avait vu très souvent, qui lui dit : Fuis l'Église de ces partisans de quatre dieux et sépare-toi d'eux (1).

LXXIV

Un prêtre d'*Alexandrie* nommé ܐܠܦܝܢܘܣ (ou ܐܠܦܝܢܘܣ), homme remarquable par sa pureté et sa vie cénobitique, nous raconta ce qui suit : Au temps où ܡܪܩܘܣ dirigeait l'Église d'*Alexandrie* (2), j'étais diacre de l'Église de Rinocoroura (ܪܝܢܩܘܪܘܪܐ) (3); j'étais chargé du trésor et du soin des vases sacrés; je demeurai

(1) Ce Zacharie, de Maiouma, appelé le Scolastique, qui a été à Beyrouth, qui a grand zèle et qui connaît Isaïe, semble bien être le Zacharie, auteur de la Vie de Sévère d'Antioche publiée par Spanuth, et de la Vie d'Isaïe publiée par M. Land., t. III, p. 346. Il peut aussi avoir écrit l'histoire publiée chez M. Land (III, livres 3 à 7) car les nombreux parallélismes signalés entre l'écrit de *Jean de Maiouma* et l'histoire de Zacharie publiée chez M. Land nous sont un nouveau motif pour affirmer que l'auteur de ce dernier ouvrage a dû vivre à Maiouma avec les familiers survivants de Pierre l'Ibérien. Cf. page 37, note 2 : l'auteur de la Vie de Sévère, qui est né du reste à Maiouma, montre qu'il connaissait et estimait Jean, notre auteur.

(2) S'il s'agit de l'archevêque, ce doit être Timothée ܬܝܡܬܐܘܣ ܦܠܛܝܐ (Solofaciolus), qui succéda à Protérius et fut seul archevêque d'Alexandrie durant l'exil de Timothée Elure, Land, III, p. 145.

(3) Voir le chapitre suivant.

donc et couchai, par nécessité, dans l'église. L'évêque de cette ville avait été chassé comme hérétique par les habitants, il alla près de ܡܨܪܝܢܐ et voulut revenir occuper son église. J'étais diacre, comme je l'ai dit, je songeai à attendre son arrivée pour lui remettre d'abord tous les vases sacrés, puis à fuir le démon et la calomnie. Durant la nuit, tandis que je dormais à la sacristie, je vis une grande foule de saints habillés d'habits blancs; la sainte Mère de Dieu était au milieu d'eux et semblait s'éloigner; elle était assise sur une ânesse richement harnachée; comme les saints, marchant devant elle, lui disaient de se hâter, et qu'elle allait passer, elle me vit du haut de son ânesse, s'arrêta et me dit : Va-t'en d'ici, et ne demeure pas plus longtemps.

Et celui-là, qui fut ordonné prêtre, vint à Alexandrie, où il plut beaucoup aux Pères orthodoxes. Quand le saint évêque Timothée revint, il fut en grande faveur auprès de lui, car c'était un homme excellent, orthodoxe et orné de toutes les perfections, il brilla jusqu'à la fin dans la foi, et durant la vie du bienheureux *Timothée* et après sa mort; jusqu'à son dernier soupir, il rassemblait le peuple et le confirmait dans la foi.

LXXV

Le même nous racontait : Au temps où l'évêque hérétique dont je viens de parler devait venir à *Rinocoroura* ܪܝܢܘܟܘܪܘܪܐ, tous les clercs orthodoxes de cette ville et moi nous songeâmes à partir avant son arrivée. Un habitant de la ville, qui avait un nourrisson non baptisé, demandait qu'il fût baptisé par des orthodoxes avant que l'évêque n'arrivât et ne voulût le faire. Quand il eut reçu le baptême, le nourrisson cria : Arrêtez, arrêtez cette colombe qui vole et qui s'enfuit. C'était le Saint-Esprit qui apparaissait sous la forme d'une colombe et montrait qu'après le triomphe des hérétiques il partait et abandonnait les églises.

LXXVI

Notre Père nous racontait le fait suivant : Quand nous de-

meurions dans la ville (?) d'*Iamnias* (ܝܡܢܝܐ ܕܡܕܝܢܬܐ) au temps où *Protérius* était à Alexandrie, j'avais pour ami un clerc que j'avais cru d'abord orthodoxe et zélé, mais qui adhéra à la fin à Proterius et devint économe et gérant des affaires de l'Église, emporté par sa grande fantaisie. Un jour que j'allai voir un saint et que je me hâtai, je le rencontrai dans un passage étroit de la ville. Quand je le vis, je voulus me détourner, mais il n'y avait pas assez de place; je tournai donc mon visage du côté de la muraille. Quand il m'aperçut et me reconnut, il vint me souhaiter le bonjour, et moi je répondis en hâte à son salut en lui disant : Sois béni. Il me dit : Pourquoi me fuis-tu? Ne suis-je pas ton ami? Quel péché ai-je commis pour que tu t'éloignes de moi? Je lui répondis seulement : Tu sais bien ce que tu as fait, et je passai. Cette même nuit, je vis une grande plaine remplie d'une lumière et d'une gloire célestes et occupée par une foule de saints et par les cohortes des anges. Tous louaient Dieu et le Seigneur était au milieu d'eux. Quand je le vis, je courus à lui et me hâtai pour l'adorer; je songeai alors à la grande intimité et à la confiance que j'avais envers lui. Quand il me vit de loin venir à lui, devant tous les saints il détourna son visage avec tristesse et indignation. Tous les saints s'étonnaient, mais je compris aussitôt que la cause de cet événement était la réponse que j'avais faite au renégat. Je me prosternai avec larmes et lui dis : Seigneur, aie pitié de moi, tu connais les cœurs et tu sais que ce n'est pas de tout cœur et par ma volonté que j'ai fait cela, mais bien dans ma hâte et mon trouble. Tous les saints intercédèrent pour moi et enfin à grand'peine il consentit à me recevoir (1).

LXXVII

Notre Père nous racontait encore l'histoire suivante au sujet du scolastique *Sérapion*, homme fidèle zélé pour l'orthodoxie. Il aimait les saints et était le premier des scolastiques d'Alexan-

(1) Ce trait du caractère de Pierre est très intéressant; il se repent d'avoir été froid envers un renégat. Cette douceur de caractère le distingue des moines, ses voisins.

drie au temps de *Protérius*. Il consolait les saints persécutés en tous lieux et les secourait du fruit de son travail. Aussi il fut favorisé par Dieu de la vision suivante :

Les grands d'*Alexandrie*, pour la satisfaction de Proterius chassaient alors les clercs orthodoxes et les moines de la ville et de tous les monastères situés autour. Les saints n'osaient pas se montrer ni consacrer la communion pour les fidèles en la fête du Seigneur universellement célébrée (je veux dire) le jour de Pâques. Le scolastique Sérapion, dont nous avons parlé, caché dans sa maison à cause des renégats, était dans l'angoisse et la douleur de se voir privé de communion un jour comme celui-là. Quand arriva l'heure de la nuit sainte où la foule des fidèles a coutume de se rassembler, il descendit dans sa cour sous le ciel, se jeta à genoux, pria avec larmes et supplia Dieu les mains étendues vers le ciel. Quand il eut terminé sa prière, il ferma les mains et y trouva une portion du corps du Seigneur (ܡܕܡܐ ܡܢ ܦܓܪܐ ܩܕܝܫܐ). Il la prit et fut ainsi fortifié et confirmé dans la foi. Il fut même jugé digne d'être envoyé enchaîné à *Marcien* sur l'ordre de *Protérius* et de recevoir la couronne des confesseurs. Ce fut surtout à *Constantinople* qu'il fut favorisé de la grâce et de la protection de Notre-Seigneur, car il parut si modeste à l'empereur qu'il fut mis en liberté et put demeurer en paix à Constantinople et prendre rang parmi les scolastiques de cette ville dont il devint le premier. C'est là qu'il mourut.

LXXVIII

Des scolastiques orthodoxes d'*Alexandrie* qui étudiaient à *Beyrouth*, allèrent un jour, avec d'autres, près d'un stylite qui habitait un village à côté de cette ville. Ce stylite apprit par d'autres qu'ils ne communiaient pas à l'église ni avec les évêques, il leur demanda, tout en colère : Où communiez-vous, puisque vous êtes étrangers! Ils répondirent avec confiance : Nous avons la communion de nos saints Pères orthodoxes et nous en prenons. Il leur dit : Comment se fait-il que vous qui êtes séculiers, ayez l'audace de prendre la communion? Ils répondirent : Nos Pères, qui sont de vrais clercs orthodoxes, nous conseillèrent

fortement de faire ainsi et dirent que c'était permis et convenable. — Rentrés à Beyrouth et quand vint le dimanche, l'un d'eux, se rappelant les paroles du stylite, hésitait à prendre de lui-même la sainte communion, enfin il s'approcha avec foi, la prit, et trouva alors dans sa main un caillot de sang. Ce scolastitique qui, à la fin, devint moine, nous raconta lui-même ce prodige (1).

LXXIX

Le bienheureux *Étienne*, prêtre (2), qui avait été archidiacre à Jérusalem, orthodoxe zélé, avait une sainte sœur qui durant les jours bénis du carême sortait tous les samedis (durant toute l'année elle jeûnait) et allait veiller à l'église de *Saint-Étienne* et de *Saint-Jean-Baptiste*. Elle en arriva un tel degré de perfection et de pureté qu'elle vit face à face saint Étienne et saint Jean. Ils venaient près d'elle, lui parlaient et la bénissaient. Après le concile de Chalcédoine, elle se demanda si elle devait encore, selon son habitude, se rendre à l'église et prier avec les oppresseurs et surtout avec le renégat *Juvénal* qui dirigeait alors l'Église. Elle souffrait surtout de devoir se séparer de la compagnie des saints. Alors saint Étienne lui apparut et lui dit: Va, demeure dans ta cellule et tu ne perdras pas ton héritage. Ne souffres pas d'être séparée de nous, car où tu seras, nous serons et nous demeurerons avec toi.

LXXX

Une femme orthodoxe de *Pamphilie* renonça au monde avec ses filles, vint à Jérusalem et trouva le repos sur le mont des Oliviers (3). Un jour qu'elle allait adorer au saint lieu de l'As-

(1) Cf. chap. XXXVIII. Cette dernière histoire semble montrer que la pratique de prendre la communion longtemps d'avance touchait à sa fin. De plus, ce chapitre, le précédent et le chapitre X présupposent la croyance à la présence réelle.

(2) Cf. ch. LVIII.

(3) Sur le mont des Oliviers, près de l'église de l'Ascension, (قسنده), noble Romain, avec sa femme Mélanie et sa mère Albina avaient fondé deux monastères, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. C'est là qu'habita d'abord Pierre l'Ibérien quand il arriva à Jérusalem. (*Petrus der Iberer*, p. 27-28.)

cension, il se trouva qu'il y avait là un office et les portes furent fermées sans qu'elle s'en aperçût. Comme elle ne pouvait sortir, elle se cacha derrière un pilier jusqu'à la fin de l'office et retourna à sa cellule près de ses filles. A la fin, comme elle souffrait de la maladie dont elle devait mourir, et comme elle était proche de sa fin, elle cria et dit : Voyez quelle inculpation on me jette à cette heure. On me dit : Comment espères-tu être justifiée et avoir place parmi les orthodoxes, toi qui durant une assemblée de ces renégats, as voulu demeurer et voir ce qu'il n'était pas permis de voir et qui caractérise leurs semblables? — Cela nous fut raconté par son fils, nommé *Théodule :* qui était orthodoxe et devint diacre.

LXXXI

Elle racontait encore qu'elle se vit s'approcher du trône de Dieu pour être jugée. Elle entendit alors une voix qui venait de ce trône : Confesses-tu que le Verbe de Dieu est né de la sainte Vierge *Marie* mère de Dieu? Confesses-tu que le fils de Dieu a été crucifié et a souffert pour nous? Et après sa profession de foi elle fut reçue et admise à adorer l'humanité (du Verbe).

LXXXII

A *Attale* (ܐܬܠܐ) de *Pamphilie*, la supérieure d'un couvent de sœurs orthodoxes s'appelait Zouta (ܙܘܬܐ). Elle était fidèle et pure dans sa conduite et dans ses pensées et vivait dans un grand ascétisme. Tandis qu'elle était dans la stupeur après l'annulation de l'encyclique, elle se vit transportée au paradis : au milieu était l'arbre de vie, des abeilles volaient tout autour et voulaient goûter à l'arbre de vie, mais on ne le leur permettait pas, elles étaient chassées par un diacre revêtu d'habits blancs qui se tenait près de l'arbre et les chassait avec son étole (ܣܛܘܠܐ). Elle demanda pourquoi il les chassait et il répondit : Parce que celles-là, après l'annulation de l'encyclique, adhérèrent au concile de Chalcédoine. — Un jour que l'évêque d'*Attale*, *Claudien*, vint la voir, et qu'elle lui reprochait d'avoir signé ce qu'on appelle l'antiencyclique (1),

(1) Sur l'antiencyclique donnée par Zénon, cf. Land, t. III, l. V, ch. v. Cf. supra ch. VII et IIX.

il s'excusa en disant : Je l'ai signée de la main et pas de l'esprit ni du cœur. Elle lui répondit : Comment la main peut-elle se mouvoir si l'esprit ne l'a pas voulu auparavant et ne l'a pas mise en mouvement; de même qu'un mort ne peut se mouvoir, de même la main sans l'âme.

LXXXIII

Le Père *Léontius*, ermite de Lycie et célèbre en tous lieux, eut une vision au moment où l'on allait publier l'antiencyclique et renverser l'encyclique orthodoxe. Il vit l'autel de l'église renversé et les choses saintes à terre, aussi il disait à tout le monde : Je n'adhérerai jamais à l'Église des partisans de quatre Dieux.

LXXXIV

Un autre saint à la même époque vit l'Église changée en une étable dans laquelle étaient toutes sortes de brutes animaux et beaucoup de pourriture.

LXXXV

Le bienheureux *Épictète*, prieur d'un grand monastère orthodoxe en *Pamphilie*, eut aussi une vision que nous raconta l'évêque *Épiphane* (1) qui fut son disciple et la tenait de lui-même. Il vit *Amphiloque*, évêque de *Saïda* (صيدا), qui passait pour miséricordieux et orthodoxe et dont les actes n'étaient pas blâmables, mais qui avait souscrit la lettre de Léon et les actes du concile de *Chalcédoine*, il vit donc cet évêque avec Épiphane, évêque de *Perge*, enfoncés tous deux dans la boue jusqu'au cou. Le Père Épictète tout en pleurs demanda à *Amphiloque* : Comment te trouves-tu dans cette boue, toi qui as toujours brillé par la perfection de la vie? Il me répondit : Tout ce qui est bon vient de Dieu et le mal vient de nous, je souffre tout cela, seigneur Père, à cause du concile de Chalcédoine auquel j'ai souscrit.

(1) Cf. ch. XLIV.

LXXXVI

Il y avait à *Alexandrie* une femme vénérable et digne de louanges, nommée ܐܠܦܐܢܝܐ (chez Michel ܐܠܦܐܢܝܐ). Après le rejet de l'encyclique elle se demandait ce qu'elle devait faire pour être sanctifiée. Elle supplia le Seigneur de lui donner un témoignage et elle fut exaucée à cause de sa grande pureté. Elle vit une église spacieuse qui contenait deux autels, l'un était grand, mais sombre et nu, et un évêque qui avait adhéré au concile de *Chalcédoine* et qu'elle connaissait y officiait; l'autre à droite était petit, mais il resplendissait, orné qu'il était d'or et de pierres précieuses, et un petit enfant y officiait; c'était le Seigneur qui lui dit : Viens communier ici. — Elle fut ainsi convaincue, loua Dieu, refusa la communion de ceux des deux natures et demeura orthodoxe sincère et illustre par sa vie et par sa foi.

LXXXVII

Dans le monastère du Père *Romanus* (ܪܘܡܢܘܣ, chez Michel ܪܘܡܢܘܣ) (1) se trouvaient deux frères de *Péluse*, des premiers de la ville; ils se nommaient *Jean* et *Timothée* et avaient renoncé au monde du vivant du bienheureux *Romanus*, de sorte qu'ils avaient reçu de lui, peut-on dire, l'habit monacal. Longtemps après la mort du Père *Romanus*, Timothée, l'un d'eux, tomba dans une grave maladie, et, après sa mort, les frères le prirent, selon la coutume, le lavèrent et le placèrent sur un siège. Quand ils allaient l'enterrer, il se leva brusquement et s'assit, au grand étonnement et à la grande stupeur de tous. Beaucoup de moines accoururent avec celui qui dirigeait alors le monastère et ils lui demandèrent s'il était mort en réalité et comment après sa mort il avait pu ressusciter. Il leur répondit : En vérité j'étais mort et avais été conduit au lieu du jugement et de la justice, je passais en jugement. A ces mots il pleura amèrement et cria avec gémissements : O sincérité, ô sincérité, ô sincérité,

(1) Cf. ch. x et xxv.

vous m'êtes tous témoins que j'ai toujours eu souci, quand j'étais avec vous, de ne scandaliser aucun des frères et que j'ai été fidèle en tout. Ce n'est cependant pas cela qui m'aurait fait trouver miséricorde et aide à cette dernière heure et m'aurait arraché au supplice, mais c'est d'avoir conservé sans tache la foi orthodoxe, et de m'être éloigné depuis mon enfance jusqu'à cette heure de tout rapport avec les renégats de Chalcédoine.

LXXXVIII

Dans *Antioche* la grande arriva le fait suivant que j'ai vu. Comme j'y ai été mêlé, j'ai cru nécessaire de l'ajouter à ce qui précède pour augmenter la foi de beaucoup :

Il y a dans cette ville un palais impérial, qui ne le cède en rien, disent ceux qui l'ont vu, ni en beauté, ni en grandeur, ni en tout genre de perfection, à ceux de *Rome* et de *Constantinople*. A cette époque il était fermé, parce qu'il ne servait pas, on le gardait pour le cas où l'empereur viendrait dans cette ville. Près de la grande porte, qui était déserte et fermée comme je l'ai dit, un homme du peuple vêtu d'un habit sombre vint habiter. Il se fabriqua sous la porte une petite tente, et y habita été et hiver dans le froid et la nudité, car il n'avait qu'une tunique. Il demeura là en paix sans prononcer un mot, car il demeura seul pendant de longues années et priait dans les gémissements et les larmes.

Il n'acceptait jamais rien de personne, ni or, ni argent, ni airain, mais un foulon son voisin, qui avait là son atelier, lui portait le soir un peu de pain avec un plat d'herbes ou de légumes et de l'eau. Il prenait ce qui lui était nécessaire et donnait le reste aux pauvres qui avaient coutume de venir près de lui. Il servait ainsi d'exemple au monde (1).

Lorsque j'en entendis parler, je voulus aller le voir, je craignais de fatiguer ce vieillard et de l'ennuyer par ma visite. Cependant j'allai le voir après avoir invoqué le Seigneur. Quand

(1) Cette introduction est très caractéristique, on nourrissait alors des solitaires, sur des colonnes (les stylites) ou dans des réduits, comme nous élevons des oiseaux dans les cages.

il me vit, il me reçut avec plaisir et me regarda d'un visage joyeux. Je trouvai un homme arrivé au milieu de la vieillesse et débile. Sa figure était sèche et émaciée par le deuil, les larmes et la solitude. Comme je trouvai grâce près de lui, je lui demandai : Puisque tu aimes la vie solitaire, pourquoi ne la professes-tu pas dans le désert ou dans un monastère, au lieu de le faire dans une ville comme celle-ci, splendide et bien ornée, et d'habiter une place publique et un endroit qui ne convient pas? — Il leva silencieusement la main droite vers le ciel, me montrant par ce signe que Dieu le lui avait ainsi ordonné. Je lui demandai : Pourquoi pleures-tu? Il ne me répondit pas. J'osai lui dire encore : J'ai pensé que la fin approchait et que tu nous avais été envoyé en témoignage pour l'annoncer au monde en ce lieu. — Il ne me répondit que par des larmes.

Depuis lors j'allai le voir souvent pour me rendre compte de sa perfection et m'édifier à sa vue quand j'en avais le désir. Il était orthodoxe et zélé pour la foi; il blessait beaucoup les Nestoriens, car à leur vue il détournait son visage, aussi il fut brisé de coups par eux, comme je l'appris après mon départ, et, affaibli par ces coups, il mourut en confesseur.

LXXXIX

A cette époque, il y avait à *Qennesrin* un évêque nommé *Nouno*. Il était moine depuis son enfance et avait été solitaire pendant longtemps dans le grand et célèbre monastère appelé de *Aba Aqiba* qui est près de la ville (1). Il devint à la fin chef et supérieur de ce monastère. Au temps de l'évêque nestorien Martyrius, qui fut chassé d'*Antioche* à cause de son hérésie évidente, il y eut de nombreux conflits, et l'évêque *Nouno* dont nous avons parlé se montra très zélé. Il était alors chef du monastère et conduisit ses frères à *Antioche*, où ils aidèrent puissamment les orthodoxes, jusqu'à l'expulsion de l'hérétique *Martyrius* (2); aussi pour le récompenser de son zèle et de sa diligence, *Pierre*, qui était évêque orthodoxe d'Antioche au temps

(1) On plaçait à tort près de Qennesrin, entre Alep et Antioche, le monastère de Bar Aphtonius (cf. Bar Hebreus, *C. E.*, I, 259-263). Ce dernier monastère, comme le dit B. H., était situé sur l'Euphrate.

(2) Cf. Bar Hebreus, *Chronicon Ecclesiasticum*, I, 181.

de l'encyclique (1), le sacra évêque de *Qennesrin*. Comme il m'aimait beaucoup, nous étions familiers, et il m'entendit parler du saint vieillard dont il est question ci-dessus, qui demeurait près du palais. Quand il sut que je le connaissais, il me demanda de le conduire pour qu'il fît sa connaissance. En route, je dis à l'évêque de m'attendre un peu et que j'allais le précéder pour voir si le vieillard n'était pas en prières et si nous ne le dérangerions pas, et pour lui annoncer un zélé visiteur. En arrivant, je le trouvai en prières : j'attendis qu'il eût fini et entrai; mais tandis que je lui parlai, l'évêque *Nouno*, trouvant le temps long, s'approcha et frappa au dehors pour entrer. Quand je l'entendis, je dis au vieillard : Voici celui dont j'ai parlé à ta sainteté; — je me levai et allai au-devant de l'évêque. Dès qu'il entra, le vieillard le regarda au visage et fut rempli de colère, puis lui souffla plusieurs fois à la figure, de sorte que l'évêque en était plein de trouble et de honte. Je demandai au vieillard et le suppliai de ne pas faire cela, je lui dis que c'était un évêque zélé qui avait beaucoup travaillé pour l'orthodoxie. Mais le vieillard soufflant toujours étendait les mains, et se rapprochait avec un air de menace. Il montrait une grande colère et disait : « Celui-là, celui-là », au point que j'emmenai l'évêque et sortis, plein de honte, pour ne pas exciter davantage le vieillard. Après cette aventure j'étais perplexe et me demandai pour quel motif le vieillard avait été si excité contre *Nouno* et ce qu'il avait donc vu en lui.

La suite des événements me fit connaître ce motif, car cet évêque qui avait été zélé et ascète et qui passait pour un champion de l'orthodoxie, abandonna la foi au temps de l'hérétique, de l'impie et du païen *Calendion* et se joignit à lui. Un grand deuil saisit tous les orthodoxes quand on le vit oser dire que le Messie est un homme qui revêt Dieu ou qui a été pris (par Dieu) et que la sainte Vierge est la mère du Messie, puis confondre, mélanger et doubler le Messie, et autres choses analogues que nos Pères orthodoxes rejetèrent ensuite (2). Elles avaient été dites en

(1) Cf. ch. VII et LIX et Bar Hébreus, *loco citato*.

(2) La *Vie de Sévère* (page 23) ajoute quelques détails aux précédents sur notre auteur : après la mort de *Pierre l'Ibérien*, on choisit pour l'autel *Jean* appelé *Rufus*, qui auparavant étudiait les lois à *Beyrouth*. Il fut appelé du lieu de ses études dans le clergé d'*Antioche* la grande, par le patriarche *Pierre*, qui l'ordonna

toute simplicité par quelques-uns des saints Pères, non pour montrer la dualité du fils, des personnes du Messie ou de la nature, mais pour établir et confirmer qu'il y avait eu incarnation véritable et complète, comme nous l'apprenons par leurs nombreux livres et écrits. Les Pères orthodoxes, comme je l'ai dit, rejetèrent ces locutions, parce que les hérétiques s'appuyaient sur elles pour dire qu'elles confirmaient complètement leurs erreurs. Ainsi ils défendirent de dire « deux natures après l'union » et de dire simplement quand on donne la communion « le corps du Messie », mais bien « le corps du Verbe de Dieu », ou encore « le corps du Messie Verbe de Dieu et notre Sauveur », comme l'a enseigné le bienheureux *Cyrille* dans l'interprétation du chapitre onze et le bienheureux *Timothée* dans le *mimré* qu'il composa contre la lettre de *Léon* et le concile de Chalcédoine.

Quelques-uns des clercs d'*Antioche*, au temps où *Martyrius* gouvernait cette Église, eurent l'impiété, quand ils donnaient la communion, de dire cette simple parole « le corps du juste ». On peut leur adresser avec justice la parole suivante de l'Apôtre (1) : « Si celui qui transgresse la loi de Moïse doit mourir sans miséricorde sur le témoignage de deux ou trois témoins, quelle dure punition ne devra pas recevoir celui qui méprise le fils de Dieu et se rend coupable du sang de son testament par lequel nous sommes tous sanctifiés, et humilie l'esprit de bonté »? C'est une belle parole et un beau témoignage pour toute la terre habitée que la parole de Dieu au saint *Josué* fils de Noun, qui succéda au grand *Moïse* dans sa charge et ses privilèges : Après ces grands prodiges sur la mer et dans le désert, après la manne, après les nombreuses et grandes victoires, après le passage du *Jourdain*, après la prise de *Jéricho* et la chute de ses murs au cri du peuple et sa perte complète et sa malédiction, après tous ces prodiges, à cause du péché d'un seul homme qui transgressa l'ordre de Dieu et vola une partie du butin consacré, Dieu se fâcha contre tout le peuple, Israël fut vaincu par quelques combattants, beaucoup d'hommes furent tués, et tous étaient dans la crainte et le tremblement, de sorte que le peuple, y compris leur chef, le grand

prêtre et avec lequel il demeura. Puis il alla en *Palestine* et professa le monachisme avec l'illustre Pierre. Il avait vendu auparavant tout ce qu'il possédait à Ascalon, car il était de là, et en avait donné le prix aux pauvres.

(1) Hebr., x, 28 et 29.

Josué, perdit tout espoir, car il est écrit : « Le cœur de tout le peuple vacilla et devint comme de l'eau (1). » Écoutez maintenant le récit de ce qui s'ensuivit, les Livres saints continuent : Josué déchira ses vêtements et se prosterna à terre jusqu'au soir avec les vieillards du peuple, ils répandirent de la poussière sur leur tête et Josué dit : « Pourquoi, Seigneur, ai-je fait passer le Jourdain à ton peuple pour le livrer aux *Amorrhéens* qui nous feront périr? Nous serions demeurés et aurions habité le long du Jourdain. Et voilà qu'Israël a tourné le dos devant son adversaire! quand le Chananéen et tous ceux qui habitent dans ce pays vont l'apprendre, ils nous entoureront et nous détruiront de la terre. Quelle tache pour ton nom! » Le Seigneur répondit à Josué : « Lève-toi, pourquoi te prosternes-tu à terre, le peuple a péché et a transgressé le pacte que je vous avais donné. Il a volé et a conservé du butin que je m'étais réservé. Aussi les fils d'Israël ne peuvent plus résister à leurs ennemis, car ils sont maudits, je ne serai pas davantage avec eux s'ils ne retranchent la malédiction du milieu d'eux. »

Si donc le péché d'un seul qui transgressa l'ordre de Dieu occasionna une si grande colère contre tous les fils d'Israël, que dirons-nous du concile de Chalcédoine où il y avait de nombreux évêques, et non seulement des évêques mais aussi des peuples entiers qui apostasièrent par leur entremise. Et ils n'allèrent pas seulement contre un simple commandement touchant une chose matérielle, mais ils renièrent la vraie foi en Dieu et en la religion, et furent anathèmes. Ils tombent aussi sous l'anathème du bienheureux Apôtre et sous les canons des saints Pères et des conciles précédents, et ils ont attiré injustement sur toute la terre la colère de Dieu qui leur dit : Je ne serai pas davantage avec vous si vous ne supprimez pas la malédiction du milieu de vous. Et l'événement l'a bien montré, car depuis lors l'empire romain a perdu ses forces et a pris fin dès qu'il fut le principe du mal et qu'il eut promulgué cette abomination qui est la lettre de Léon, et celle qui était maîtresse et impératrice de tout l'univers est maintenant esclave et sous la puissance des ennemis (2). C'est ce qu'a pré-

(1) Josué, VII, 5.

(2) C'est une allusion aux désastres éprouvés durant la guerre contre les Perses. Voir en particulier la chronique du pseudo-Josué le Stylite. — Mais l'armée des moines monophysites contribua beaucoup plus à l'affaiblissement de l'empire grec-

dit Jérémie : Comment se trouve déserte la ville qui était pleine de peuple? — et encore : La dominatrice des pays a été soumise au tribut, toute beauté a été enlevée à la grande ville : couronne de gloire, joie de toute la terre, Jérusalem a fortement péché, aussi elle est livrée au tremblement. Dieu l'a appauvrie à cause du grand nombre de ses iniquités et de l'anathème qui pèse sur elle (1). — La prophétie suivante d'Isaïe ressemble aussi à celle de Jérémie : Comment est devenue adultère la ville fidèle de *Sion* qui était remplie de jugement et où habitait la justice? maintenant on n'y trouve que des assassins et des menteurs (2). — En un autre endroit il dit à leur sujet : Malheur, malheur aux fils rebelles, vous avez tenu conseil, et non entre mes mains, vous avez fait alliance et non avec mon esprit (3). — La lettre de *Léon* est comme un réservoir d'impiétés et de blasphèmes, aussi peut-on maintenant leur dire avec justice au nom de Dieu : Je ne serai pas davantage avec vous, parce que l'anathème existe au milieu de vous. — Les fils d'*Israël* n'ont pu résister à leurs ennemis tant qu'on n'a pas supprimé l'anathème du milieu d'eux, craignons donc que la prévarication qui eut lieu au concile de Chalcédoine n'accomplisse une prophétie de l'Apôtre et que ce ne soit là cette rébellion qui doit précéder l'arrivée de l'Antéchrist, et dont a parlé le vénérable et invincible champion de la vraie foi, Timothée, colonne et gardien de l'orthodoxie, archevêque d'Alexandrie (4). Il dit, en effet, inspiré par l'esprit de Dieu : La punition qui réalise la parole de l'Apôtre est cet affaiblissement de l'Empire romain qui n'avait pas eu lieu depuis le commencement jusque maintenant.

Car il a commis un grand péché en promulguant cette iniquité contre Dieu et cette source d'impiété qui est la lettre de Léon, comme nous le voyons et l'éprouvons maintenant. Voici la prophétie de l'Apôtre dans la seconde lettre aux Thessaloni-

comme je l'ai insinué dans la préface, que cette fameuse lettre de Léon. — Au lieu de disposer à sa fantaisie des desseins de la Providence et des causes premières, Jean aurait dû étudier les causes secondes.

(1) Lament., I, 1 et 5.

(2) I, 21.

(3) XXX, 1. La version syriaque citée par Jean n'est pas celle qui fut imprimée à Mossoul.

(4) Nous constatons heureusement que Jean et Timothée se trompaient et que l'arrivée de l'Antéchrist n'a pas suivi le concile de Chalcédoine.

ciens (1) : « Nous vous conjurons, mes frères, pour l'arrivée de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour notre réunion avec lui, ne vous laissez pas légèrement ébranler dans votre sentiment et ne vous troublez pas sur quelque parole, ou quelque bruit, ou quelque lettre qu'on supposerait de nous. Au nom de l'amour de Notre-Seigneur, que personne ne vous trompe en quelque manière que ce soit, avant que la révolte ne soit arrivée et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché, ce fils de perdition, cet ennemi qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu et de toute crainte, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses lorsque j'étais encore avec vous? Et vous savez ce qui l'arrête maintenant pour n'être révélé qu'en son temps. Le mystère d'iniquité se forme à présent et si seulement celui qui l'arrête est enlevé du milieu (de nous), alors se découvrira l'empire que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche et qu'il perdra par l'éclat de son arrivée. L'arrivée de celui-là, par l'opération de Satan, se fera avec toute puissance avec des signes et des prodiges trompeurs, et avec toutes les tromperies des méchants pour ceux qui doivent périr, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité qui les ferait vivre. Aussi Dieu leur enverra des illusions et des erreurs afin qu'ils croient au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru la vérité et qui ont consenti à l'iniquité soient condamnés. »

Quant aux paroles mystérieuses que l'on vient de lire : que le mystère d'iniquité a déjà commencé à se former, qu'on attend seulement que celui qui l'arrête soit enlevé du milieu, les saints Pères et les docteurs ont dit que c'était là une parabole annonçant l'affaiblissement de l'Empire romain. Qui donc sera trouvé assez heureux pour être resté ferme dans la foi et prêt à toutes les souffrances et pour avoir la confiance de se décerner la louange de l'Apôtre qui disait : J'ai combattu le bon combat, j'ai terminé ma course, j'ai conservé la foi, aussi la couronne de justice m'est réservée, celle que Notre-Seigneur me décernera au jour du juste jugement. — Il ajoute encore : non seulement à moi, mais à tous ceux qui ont aimé sa révélation (2).

(1) Chap. II, 1-13. Il y a quelques différences entre ce texte et celui de la Peschito.

(2) II Timothée, IV, 7 et 8.

Alors aussi fut accomplie en toute rigueur la prophétie du prophète Isaïe d'après laquelle il n'y aura pas d'anathème ni de Chananéen dans la maison du Seigneur. — Le concile de Chalcédoine avec son impiété et ses décrets nouveaux est le signe impur de la fin, l'anathème, et la première incursion de l'Antéchrist; ses partisans et ses adhérents sont les Chananéens maudits, comme nous l'avons montré dans ce qui précède.

Il y a d'autres témoignages, d'autres démonstrations et d'autres plérophories faites par Dieu, en particulier aux saints, et en général à tous les hommes, au sujet de la prévarication qui eut lieu au concile de Chalcédoine, mais je crois, pour ne pas trop étendre cet écrit, qu'en voilà assez pour les oreilles pies, pour les amis de Dieu qui accepteront bien ce que j'ai écrit en toute vérité. Nous laissons maintenant la parole à celui qui jugera en toute justice les vivants et les morts, au Dieu de vérité qui connaît les cœurs.

J'ai conservé pour ici le précepte de l'Apôtre à *Timothée :* « Et toi, mon fils, fortifie-toi dans la grâce de Jésus-Christ, et ce que tu as entendu de moi par beaucoup de témoins annonce-le aux hommes fidèles qui pourront ainsi en instruire d'autres (1). » Quant à celui qui confierait le mystère de la crainte de Dieu à ceux qui n'en sont pas dignes, saint *Basile* a dit qu'il ressemble à celui qui met un onguent de grand prix dans un vase sordide. — L'Apôtre ordonne encore : « Combats le beau combat de la foi, attends la vie éternelle à laquelle tu es appelé, annonce la vraie religion devant beaucoup de témoins, ô Timothée, garde le dépôt qui t'a été confié, fuis les paroles vaines et impures, garde-toi d'une science impure, les hommes qui la professent s'éloignèrent de la vérité, que la grâce soit avec toi. Amen. »

Fin des Plérophories, des témoignages et des révélations que Dieu fit par l'entremise des saints au sujet de l'hérésie des deux natures et de la prévarication de Chalcédoine (2).

F. Nau.

(1) II Timothée, II, 1 et 2.

(2) Michel ne donne que 72 chapitres distincts. Son dernier chapitre résume à la fois les chapitres 88 et 89 qui précèdent.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE

I. — ORIGINE HISTORIQUE

Le traité de Paris (1856), préparé par les conférences de Vienne et de Constantinople, marque dans l'histoire religieuse de l'Orient moderne une date décisive. En essayant de réorganiser sur le modèle européen le vieil Empire ottoman, les puissances contractantes imposèrent du même coup au régime antérieur des diverses communautés chrétiennes une transformation radicale. Les immunités concédées aux vaincus après la conquête constituaient à certains égards une situation anormale, une sorte d'État dans l'État, dont les gouvernements européens, soucieux de leur indépendance et de leur prestige, se seraient difficilement accommodés chez eux, mais qu'ils auraient volontiers maintenus en Turquie. Les diplomates ottomans l'entendaient d'une tout autre façon. Aussi bien le quatrième article du protocole de Vienne, relatif aux *immunités des populations chrétiennes de l'Empire*, fut l'objet des négociations les plus ardues. Envisageant sous un double aspect les privilèges en question, les ministres de la Porte établissaient entre eux une distinction aussi nette dans son principe que dans ses conséquences. Quelques-uns de ces privilèges, disaient-ils, étaient purement religieux et touchaient à la liberté de conscience : ceux-là devaient naturellement être sauvegardés. Les autres, au contraire, impliquaient des droits civils et une autonomie judiciaire inconciliables avec le programme d'une réforme générale de l'État et notamment avec l'égalite de tous devant la loi; dès lors, ils devaient disparaître comme des institutions surannées

qui rappelaient la conquête et perpétuaient l'isolement des diverses classes de la nation, leurs mutuelles jalousies et leurs haines.

Ainsi raisonnaient le grand vizir Aali-Pacha et son habile collègue aux affaires étrangères, Fuad-Pacha; ils exposaient avec complaisance comment l'honneur, la fortune, la liberté individuelle, la liberté de conscience des chrétiens de rite oriental dépendaient sans contrôle du chef de l'Église de Constantinople; celui-ci condamnait ses ressortissants à l'exil, à la prison, il levait des impôts, destituait les évêques, usait et abusait des armes spirituelles, arrêtait les programmes des études dans les écoles, sans que le gouvernement intervînt d'aucune façon dans l'exercice d'attributions qui touchaient pourtant par plus d'un point à la vie civile et politique. Il y a plus : le gouvernement était tenu de lui prêter main-forte pour assurer l'exécution de ses volontés. N'y avait-il pas lieu de séparer les deux pouvoirs, ou tout au moins de restreindre des privilèges aussi étendus? et, pour ce faire, n'était-il pas nécessaire de reviser le mode d'élection des patriarches, de supprimer les redevances ecclésiastiques, auxquelles seraient substitués des traitements fixes, de contrôler, enfin, la gestion des communautés (1)?

C'était, à certains égards, une situation analogue à celle qu'avait présentée la France, à l'époque de la Révolution. En 1855 comme en 1793, en Turquie comme en France, il s'agissait d'une constitution civile à imposer au clergé; au lieu de laisser celui-ci se gouverner lui-même comme par le passé, et de lui abandonner sur les chrétiens une autorité exclusive, on voulait le soumettre d'abord à une loi commune, agréée de l'Europe, quitte à le frapper ensuite, dans les détails de l'administration, de ces mille petites lois d'exception dont les Turcs ont le secret. Dupes ou non, les diplomates européens acceptèrent cette solution. De concert avec les délégués du Divan, ils rédigèrent ce fameux *Hatti-Humaïoun* du 18 février 1856 (2), qui promettait une réforme radicale, mais qui, sous

(1) Voir, sur toute cette question des Réformes, E. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat. Histoire des réformes depuis* 1826, 2 vol., 1882-83, et, plus spécialement, t. Ier, p. 115-117.

(2) Le hatti-humaïoun comme le hatti-chérif est, à proprement parler, constitué par la formule : *Qu'il soit fait en conformité du contenu*, écrite en tête d'un

prétexte d'égalité de tous devant la loi, devait amener progressivement l'abolition des anciens privilèges. Il est utile, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de donner ici le passage relatif aux communautés chrétiennes (1) :

« Tous les privilèges ou immunités spirituels, disait le Sultan, « accordés *ab antiquo,* de la part de mes ancêtres et à des dates « postérieures, à toutes les communautés chrétiennes ou à d'au- « tres rites non musulmans établis dans mon empire, sous mon « égide protectrice, sont confirmés et maintenus.

« Chaque communauté chrétienne ou d'autre rite non musul- « man sera tenue, dans un délai fixé, et avec le concours d'une « commission formée *ad hoc* dans son sein, de procéder, avec « ma haute approbation et sous la surveillance de ma Sublime « Porte, à l'examen de ses immunités et privilèges actuels, et « d'y discuter et soumettre à ma Sublime Porte les réformes « exigées par le progrès des lumières et du temps.

« Les pouvoirs concédés aux patriarches et aux évêques des « rites chrétiens par le sultan Mahomet II et ses successeurs « seront mis en harmonie avec la position nouvelle que nos « intentions généreuses et bienveillantes assurent à ces com- « munautés.

« Le principe de la nomination à vie des patriarches après « la revision des règlements d'élection aujourd'hui en vigueur, « sera exactement appliqué, conformément à la teneur de leur « bérat (2) d'investiture. Les patriarches, les métropolitains « (archevêques), délégués (3), évêques, ainsi que les grands rab- « bins prêteront serment à leur entrée en fonctions, d'après « une formule concertée en commun entre ma Sublime Porte « et les chefs spirituels des diverses communautés.

« Les redevances ecclésiastiques, de quelque forme et nature

document de la main même du Sultan; c'est ce qui le distingue du *firman,* qui n'est qu'une délégation ministérielle du pouvoir souverain.

(1) D'après le texte communiqué au Congrès de Paris, dans I. DE TESTA, *Recueil des traités de la Porte Ottomane avec les puissances étrangères*, t. V (Paris, 1882), p. 132.

(2) Diplôme émané du souverain constituant, en faveur de celui à qui il est accordé, une situation privilégiée, sociale, politique et honorifique. (*Note de Belin.*)

(3) *Mourakkaça* « fondé de pouvoir », délégué du chef spirituel de la communauté investi de certains pouvoirs pour une mission temporaire ou permanente. Le *mourakkaça* peut être archevêque, évêque, prêtre ou même laïque. (*Note de Belin.*)

« qu'elles soient, seront supprimées et remplacées par la fixation « des revenus des patriarches et chefs de communautés, et par « l'allocation de traitements et de salaires équitablement pro- « portionnés à l'importance, au rang et à la dignité des divers « membres du clergé. Il ne sera porté, toutefois, aucune atteinte « aux propriétés mobilières et immobilières des divers clergés « chrétiens. L'administration temporelle des communautés « chrétiennes ou d'autres rites non musulmans sera placée sous « la sauvegarde d'un conseil choisi dans le sein de chacune « desdites communautés, parmi les membres du clergé et les « laïques. »

Au congrès de Paris, les puissances contractantes *constatèrent la haute valeur* de ce document. Les chrétiens de Turquie, les riches surtout, se montrèrent plus défiants : le droit commun ne leur représentait que l'absence de protection spéciale, c'est-à-dire l'abandon sans défense aux musulmans. Leurs chefs, patriarches et évêques, craignant de perdre leur pouvoir sur les fidèles, dissimulèrent à peine leur désespoir.

L'archevêque de Nicomédie n'était que l'écho de tous ses collègues, lorsque, à l'issue de la cérémonie du 18 février, voyant replacer dans son enveloppe de satin le firman qu'on venait de lire, il s'écria : « Prions Dieu qu'il y reste. »

II. — LE CONSEIL NATIONAL PROVISOIRE

Ce vœu du prélat grec devait être exaucé en plus d'un point, mais non dans le sens qui l'avait inspiré. Peu soucieux de réaliser chez eux les réformes qui pouvaient régulariser, sinon amoindrir, l'exercice de leur propre autorité, les ministres de la Porte réclamèrent instamment des chefs des communautés chrétiennes l'application immédiate du régime nouveau. Comme cela se pratique en pareil cas, on ne parla pas d'abolition, mais de simple revision; et, comme le Saint-Synode de l'Église orthodoxe cherchait par son inaction à échapper à une loi qu'il qualifiait de révolutionnaire, le grand vizir l'invita à s'exécuter. Un règlement minutieux, élaboré dans le Conseil, prescrivit une série de mesures propres à établir le nouvel ordre de choses. Ce règlement, trop peu connu, marque le point de

départ de la profonde révolution sociale dont j'ai parlé au début; c'est la préface obligée de toute étude sur l'organisation actuelle des divers groupes chrétiens de Turquie. A ce titre, je crois devoir le reproduire ici intégralement.

INSTRUCTIONS DE LA SUBLIME PORTE

Relatives à la formation et aux attributions de la Commission provisoire convoquée au Patriarcat, conformément aux dispositions du Hatti-Humaïoun (1).

1° Vu qu'un article du Hatti-Humaïoun sur la réforme générale de l'État ordonne à chaque communauté de chrétiens ou d'autres sujets non musulmans de procéder, dans un délai déterminé, à l'examen et à la revision des privilèges et immunités en vigueur, dont les améliorations (comme l'exige notre époque de civilisation et de lumières) après avoir été discutées par les conseils réunis à cet effet au Patriarcat, avec la haute autorisation du souverain et sous la surveillance de la Sublime Porte, doivent être soumises au gouvernement, afin de mettre ainsi en harmonie, avec les conditions nouvelles et la situation faites à ces communautés, les prérogatives et les pouvoirs accordés aux patriarches et aux évêques chrétiens par le sultan Mohammed II et ses illustres successeurs;

Vu que le règlement en vigueur pour l'élection des patriarches doit être revu, et que le principe de leur nomination à vie doit recevoir une entière et véritable exécution, conformément à la teneur du bérat patriarcal;

Vu qu'au moment de leur élection, les patriarches, les métropolitains, les délégués, les évêques et les rabbins doivent prêter serment, d'après une formule à concerter entre la Sublime Porte et les chefs spirituels des diverses communautés;

(1) I. de Testa, *op. cit.*, p. 170, a publié de cette circulaire une traduction légèrement différente, en maint endroit, de la traduction grecque que j'ai sous les yeux; c'est à l'aide de celle-ci que j'ai essayé de refondre presque entièrement celle-là, sans aucun souci de l'élégance littéraire. Il ne faut demander aux traductions de ce genre qu'une fidélité presque servile. La même observation s'applique naturellement aux pièces traduites plus loin.

Vu que tous les dons faits au clergé, sous une forme et à un titre quelconque, en vertu des canons ou de l'usage, sont absolument interdits, et qu'on y substituera, en faveur des patriarches et des chefs de communautés, un revenu régulier, et pour les autres membres du clergé, un traitement mensuel, en rapport avec le rang et les besoins de chaque diocèse, d'après une convention équitable à intervenir ultérieurement, sans que d'ailleurs il soit porté la moindre atteinte à leurs biens meubles et immeubles;

Vu que l'administration temporelle des communautés chrétiennes et autres groupes non musulmans doit être confiée à un conseil, composé de membres choisis par chaque communauté au sein du clergé et parmi les laïques;

Vu que tout cela a été arrêté, il sera procédé, conformément à ces prescriptions, à la formation d'un conseil provisoire spécial dans les patriarcats grec, arménien et catholique, ainsi que chez le grand rabbin.

2° En ce qui concerne le conseil provisoire spécial du patriarcat grec, le patriarche et les métropolitains réunis en synode choisiront de concert, parmi les évêques ayant droit de faire partie du synode, sept sujets, qui formeront la partie ecclésiastique du conseil. Tous ces élus devront être pris parmi des candidats jouissant de la confiance du gouvernement et de leur propre nation, possédant à fond la connaissanee des affaires religieuses et temporelles, et doués d'une grande probité et droiture.

3° Les représentants de la capitale seront élus et nommés dix par dix, parmi les sujets de l'empire; on n'aura, d'ailleurs, qu'à se conformer en cette occasion à ce qui se pratique habituellement pour toute assemblée générale, convoquée au patriacat afin de régler les affaires importantes, l'élection du patriarche par exemple. Par conséquent, l'assemblée une fois réunie, on désignera à la Sublime Porte vingt sujets choisis, dix parmi les notables de la nation, et dix parmi les membres des corporations; sur ce nombre la Sublime Porte fera son choix et en nommera la moitié, à savoir cinq de la première catégorie et cinq de la seconde, dix au total.

4° De leur côté, les notables grecs de chaque *caza* des *eyalets* inscrits dans les registres de la nation grecque choisi-

ront un d'entre eux, sujet de l'empire, lequel devra n'avoir jamais rien entrepris contre l'État, ni commis de crime contre son pays ou sa nationalité; en outre, il devra bien connaître les affaires de sa localité, y être propriétaire et l'habiter au moins depuis dix ans. L'élu sera envoyé au chef-lieu du *liva* muni d'un *mazbata* (certificat) (1). Les notables du *liva* choisiront à leur tour parmi eux trois membres, ayant les qualités susdites, et les enverront tous ensemble au conseil local, où, séance tenante, l'un d'eux sera choisi et envoyé muni d'un *mazbata* au chef-lieu de l'eyalet. Finalement, ceux qui viennent au chef-lieu de l'eyalet et celui qui a été élu dans le chef-lieu même du *liva* ou de l'eyalet se réuniront au *medjliss* (conseil) avec les démogérontes de l'eyalet en question, lesquels doivent avoir, eux aussi, les qualités susdites. Là, ils éliront un député et l'enverront avec un *mazbata* dans la capitale.

5° C'est le patriarche qui présidera ce conseil provisoire. En son absence, la présidence reviendra au plus digne des membres du clergé.

6° Dans chaque conseil se trouvera un commissaire du gouvernement, pour assister aux discussions.

7° Les règles ecclésiastiques et religieuses en vigueur dans la nation et tout ce qui touche au culte étant des choses entièrement spirituelles, on ne se permettra point à leur égard le moindre empiétement.

8° La nomination du patriarche dépend de la haute volonté du souverain. Néanmoins, comme un ancien privilège abandonne son élection aux chefs religieux et aux notables de chaque nationalité, cette élection devra sans doute se faire d'après les canons ecclésiastiques et les prescriptions religieuses de chaque nation, mais elle sera réglée d'une manière juste et équitable, propre à rassurer le gouvernement et la nation.

(1) L'Empire ottoman a reçu, depuis son origine et surtout en ce siècle, des divisions administratives fort diverses. Celle qui est mentionnée ici a été en usage de 1840 à 1864. L'Empire tout entier était divisé en trente-six *eyalets* ou gouvernements; les eyalets étaient subdivisés en cent vingt-six *livâs* ou arrondissements, les livas en douze cent soixante-sept *cazâs* ou cantons. Au-dessous du liva venait la commune ou *nahyèh*. — Les eyalets *inscrits dans les registres de la nation grecque* étaient les suivants : Andrinople, Bosna, Salonique, Castamouni, Larisse, Mitylène, Pélagonie, Pisidie, Smyrne, Philippopoli. Ce dernier devait envoyer deux députés.

9° Les métropolitains et les évêques, choisis par le patriarche, étant institués en vertu d'un bérat impérial, leur choix doit également se faire conformément aux canons ecclésiastiques et aux règlements religieux; mais, en outre, on déterminera à ce sujet une procédure offrant toute sécurité au gouvernement comme à la nation.

10° On devra rechercher et déterminer, pour réunir et former le Saint-Synode, une voie conforme aux canons de l'Église et aux règlements religieux.

11° Comme, en dehors des affaires spirituelles de la nation, la surveillance de ses affaires temporelles exige un conseil, composé de chefs religieux et de membres civils choisis par la nation et confirmés par le gouvernement impérial, on recherchera et on déterminera le mode dont ce conseil doit être formé et ses membres élus.

12° De même que les choses d'administration générale ressortent naturellement du gouvernement impérial, de même les affaires spirituelles ressortent des chefs religieux de chaque nation; en conséquence, les affaires temporelles seront seules soumises au susdit conseil, comme il est dit dans l'article précédent. Et pour que le susdit conseil se tienne dans de justes limites, sans empiéter sur les droits du gouvernement ni sur le domaine religieux, il est nécessaire de déterminer et de fixer ses propres attributions.

13° Comme on a décidé d'assigner un traitement aux chefs spirituels, et d'abolir les droits et les redevances qu'ils prélèvent, on attribuera d'abord au patriarche un budget annuel ou mensuel en rapport avec son rang et sa dignité. On assignera de même aux autres chefs religieux un traitement proportionné au rang de chacun, aux exigences de ses fonctions, et à l'importance de la nation. Le rang de chacun et le traitement qu'il comporte, une fois déterminés par le conseil provisoire, seront portés à la connaissance du public.

14° On fixera également la quote-part à payer par tout civil pour solder ces traitements et couvrir les dépenses du culte et de l'administration; on indiquera de même la manière dont cette quote-part doit être prélevée et répartie. Et comme la question du traitement amènera nécessairement l'étude des moyens d'éteindre, ou tout à la fois ou par degré, la dette

contractée par la caisse patriarcale et nationale, le conseil devra examiner ce point avec le plus grand soin et faire connaître ensuite sa résolution. Comme, d'autre part, le recouvrement des diverses taxes que la nation sera tenue de payer, et leur expédition aux lieux déterminés, exigeront l'appui du gouvernement, le conseil aura encore à étudier cette question et à dresser un rapport.

15° Les résolutions prises à la suite des délibérations du conseil devant être soumises, avec leurs rapports respectifs, à la Sublime Porte, le Haut Conseil du Tanzimat examinera mûrement ces divers rapports, émanés du conseil provisoire national; s'ils reçoivent la haute sanction impériale, leur contenu deviendra, aux yeux du gouvernement, loi constitutive pour la nation qu'ils concernent. Pour cette raison, si les rapports renfermant le résultat des délibérations avaient reçu une approbation unanime, on ne manquerait pas de le signaler; si, au contraire, les avis avaient été partagés, on le signalerait, en rapportant l'opinion des deux parties.

Vu qu'il n'est permis à aucun des membres de ce conseil de rendre publique sa propre manière de voir, non plus que les résolutions de l'assemblée, et que les délibérations doivent rester secrètes, le patriarche aura soin de prendre les mesures nécessaires pour que les membres, sur ce point comme dans l'accomplissement de leurs autres devoirs, se conduisent avec la probité la plus entière (1).

Ces instructions étaient formelles; bon gré, mal gré, il fallait s'exécuter. Dès le mois d'août 1858, l'Assemblée nationale, réunie au Phanar, procéda à la formation du *Conseil provisoire national*, en se conformant aux dispositions de la circulaire ministérielle. Comme on a pu l'observer, cette assemblée devait comprendre et comprit en effet sept métropolitains, choisis par le Saint-Synode, dix représentants des divers quartiers de la

(1) Voir le texte grec de cette circulaire en tête de la brochure : Γενικοὶ Κανονισμοὶ περὶ διευθετήσεως τῶν ἐκκλησιαστικῶν καὶ ἐθνικῶν πραγμάτων τῶν ὑπὸ τὸν οἰκουμενικὸν θρόνον διατελούντων ὀρθοδόξων χριστιανῶν ὑπηκόων τῆς Ἀ. Μεγαλειότητος τοῦ Σουλτάνου. 8°, 70 p. Constantinople, 1888. Ce recueil est fort incomplet; nous y renverrons néanmoins le lecteur pour toutes les pièces qu'il renferme.

capitale, et onze délégués, envoyés par les provinces, ou *eyalets;* soit, avec le président et le secrétaire, un total de trente personnes. On élabora tout d'abord un règlement minutieux, en vingt-huit articles, destiné à fixer les attributions du conseil, les obligations de ses membres, les devoirs du secrétaire et ceux du président. Le caractère essentiellement transitoire de cette pièce me dispense de la rapporter ici (1). Au reste, en dépit des règles les plus sages, la division, si naturelle à l'esprit grec, ne tarda pas à se manifester au sein de la vénérable assemblée.

III. — L'ÉLECTION PATRIARCALE.

La première question portée à l'ordre du jour était, on s'en souvient, l'élection du patriarche; c'est sur ce point que le conflit éclata dès l'origine entre les deux corps. Pour en bien saisir toute la gravité, il suffira de rappeler en quelques mots la situation antérieure.

Voici quelle avait été la règle en vigueur pour l'élection patriarcale, depuis le huitième siècle jusqu'à la fin de l'empire. Le souverain réunissait parmi les évêques de passage à Constantinople, ou appelés de leurs provinces, douze prélats; encore ce chiffre était-il rarement atteint. Ces évêques formaient une liste de *trois* noms qu'on apportait au prince. « L'esprit de Dieu lui-même, dit le chroniqueur, leur inspirait ces noms. » L'empereur sur cette liste désignait le patriarche. Il pouvait arriver que pas un des trois noms soumis au prince ne lui agréât. Il communiquait alors simplement au collège un nouveau nom. Les évêques n'avaient plus qu'à s'incliner et à approuver ce choix. L'empereur était donc en réalité le seul maître de l'élection (2). Cet usage se conserva, chose curieuse, même sous les souverains musulmans; seulement, depuis 1453, le Saint-Synode compta souvent un nombre plus considérable de membres. Pour un motif ou pour un autre, les évêques préféraient à une résidence éloignée le séjour de la capitale. Ceci n'était point fait pour plaire aux titulaires des métropoles voi-

(1) Elle a été reproduite dans Γενικοὶ κανονισμοί, etc., p. ιγ'-ιζ'.

(2) Am. Gasquet, *De l'Autorité Impériale en matière religieuse à Byzance*, in-8°, Paris, 1879, p. 87.

sines de Constantinople; ils auraient volontiers traité d'intrus ces prélats venus des plus lointaines provinces pour prendre ou réclamer leur part d'autorité dans le gouvernement général de l'Église. Deux ou trois siècles s'écoulèrent, témoins d'affligeantes rivalités au sein de l'orthodoxie. Finalement, la victoire revint, — on devait s'y attendre, — aux métropolitains voisins de la capitale, plus riches et dès lors plus influents que leurs collègues des provinces. En 1741, Gérasime, métropolitain d'Héraclée, obtint du sultan Mahmoud Ier un firman qui modifiait profondément la pratique suivie jusqu'alors. D'après ce document, le choix du Saint-Synode ne devait recevoir la sanction du gouvernement impérial, qu'à la condition pour l'élu de présenter préalablement un certificat de bonne conduite, signé des métropolitains d'Héraclée, de Cyzique, de Nicomédie, de Nicée et de Chalcédoine (1). Ce fut le point de départ d'un régime nouveau, celui du *gérontisme*. A ces cinq prélats ou *gérontes* appartint désormais le choix du plus haut dignitaire de l'Église, et, par suite, une influence décisive sur les affaires de la nation.

Ni les autres évêques, ni le bas clergé, ni le peuple ne pouvaient s'accommoder de ce système; ils le subirent sans l'accepter jamais. Aussi, à peine réunie, l'Assemblée nationale proposa-t-elle, en 1859, un projet de réforme, dont la teneur supprimait entièrement le *gérontisme*. Naturellement, les représentants de celui-ci luttèrent avec la dernière énergie pour le maintien de l'ancien ordre de choses. D'un autre côté, les laïques n'étaient pas moins jaloux de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, placées jusque-là en dehors de leur contrôle. Ce fut, entre les deux corps, un duel à outrance. Beaucoup moins nombreux, les gérontes, le patriarche à leur tête, se séparèrent avec éclat de l'Assemblée. Rien n'y fit. Comme cela se pratique en pareil cas, on eut recours au gouvernement pour rétablir la paix. Au mois de juin de cette même année 1859, huit membres du conseil, agissant au nom de leurs collègues, remirent à Fuad-Pacha, ministre des affaires étrangères, un violent réquisitoire contre le patriarche Cyrille VII et ses gérontes, qu'on accusait de vouloir arrêter les travaux de

(1) Ath. Comm. Ypsilanti, Τὰ μετὰ τὴν ἅλωσιν, 8°, Constantinople, 1870, p. 350. Le firman de 1741 fut confirmé par un *hatt* souverain en 1757, à la demande des *gérontes* en révolte contre Callinique IV. Cf. *ibid.*, p. 376.

l'assemblée nationale. Cyrille dut envoyer sa démission au ministre; mais le Sultan ne l'accepta point. Par contre, un décret impérial, paru en juillet, renvoyait dans leurs diocèses les gérontes réfractaires. Ceux-ci, avant de partir, remirent au patriarche une protestation énergique, pour se plaindre à la fois de la violation des canons, de la mesure qui les frappait si soudainement et des procédés de l'assemblée. A son tour, cette dernière publia une contre-protestation, beaucoup plus étendue et non moins violente (1).

On acheva, sans incident plus fâcheux, le projet de réforme relatif à l'élection des patriarches et des métropolitains; au mois de juin 1860, on le déposa sur les bureaux du ministre des affaires étrangères, pour être revêtu de la sanction impériale. — Avant de l'approuver, Fuad-Pacha réclama pour la Sublime Porte le droit de contrôler la liste de tous les candidats éligibles au lieu de n'avoir à examiner que les trois candidats définitifs; c'était se réserver par une habile manœuvre le droit d'éliminer tous ceux des candidats qui n'auraient pas le don de plaire au gouvernement. Cette fois, il n'y eut, au sein de l'assemblée, qu'une seule voix pour protester contre les prétentions du ministre. Au bout d'un mois de pourparlers, Cyrille VII donna sa démission (1er juillet 1860). Cet acte d'indépendance, le seul que puissent encore exercer les titulaires du trône œcuménique, n'apporta aucun remède à la situation. Le 10 septembre, Fuad-Pacha, dans un mémoire adressé au *locum tenens*, réclama formellement le droit pour le gouvernement d'intervenir dans l'élection d'un dignitaire, que ses privilèges politiques assimilaient aux autres fonctionnaires de l'État. D'ailleurs, ajoutait-il, on n'effacera jamais plus de trois noms sur la liste des candidats ainsi soumise à l'examen préalable de la Sublime Porte (2). On eut beau se récrier, multiplier les démarches,

(1) Ces deux pièces curieuses parurent ensemble dans une brochure, devenue fort rare, intitulée : Ἀνασκευὴ τῆς διαμαρτυρήσεως τῶν πέντε συνοδικῶν, Constantinople, 1858. Cette œuvre anonyme était due à la plume féconde et acerbe du hiérodiacre Grégoire, qui devint plus tard métropolitain de Chios. Cf. I. Max. Gédéon, Πατριαρχικοὶ πίνακες, Constantinople, 1890, p. 700.

(2) Il ne faudrait point se méprendre sur cette réserve de la Sublime Porte. Une fois le principe admis, on use à volonté du système. Si, en 1887, par exemple, l'amendement ne porta que sur trois noms, en 1891, il porta sur cinq, et, en 1894, sur sept. Cf. G. I. Papadopoulos, Ἡ Σύγχρονος Ἱεραρχία τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας, t. Ier, Athènes, 1895, p. 306 (note) et 111.

en appeler aux canons : il fallut bien accepter l'amendement du ministre. Moyennant cette grave modification, le nouveau règlement, approuvé par le Sultan, vers la fin de 1861, fut aussitôt mis en vigueur. Le voici dans toute sa teneur :

ÉLECTION ET INSTITUTION DU PATRIARCHE.

§ 1er. — MODE D'ÉLECTION.

1° En cas de vacance du siège œcuménique, le synode des métropolitains se réunira avec les membres du conseil mixte et nommera un *locum tenens*, pris parmi les métropolitains résidant à Constantinople et doué des qualités requises. On fera connaître à la Sublime Porte, par un procès-verbal signé des deux corps, la vacance du siège et le nom du *locum tenens;* puis, sur un firman impérial, on délivrera un décret confirmant le *locum tenens* et ordonnant de procéder à l'élection régulière du patriarche.

2° Les formalités de l'article 1er une fois remplies, on enverra à tous les métropolitains relevant du siège œcuménique une circulaire, les invitant à envoyer à Constantinople, dans un délai maximum de quarante et un jours, un pli cacheté, accompagné d'une lettre, et renfermant leur vote sur celui d'entre tous les évêques qu'ils jugeront, en conscience, réunir les conditions voulues et les qualités requises pour prendre la succession du siège œcuménique. En outre, on adressera des lettres aux habitants des vingt-huit diocèses désignés plus loin, pour qu'ils aient soin d'envoyer à Constantinople, au jour fixé pour l'assemblée électorale, un laïque chargé de les représenter.

3° De leur côté, les membres du Saint-Synode et les autres métropolitains, qui se trouveraient présents dans la capitale auront soin, cinq jours avant l'assemblée électorale, d'écrire le nom de leur candidat sur un bulletin qu'ils déposeront, après l'avoir cacheté, avec ceux des métropolitains expédiés des provinces.

4° Cinq jours avant l'expiration du délai des quarante et un jours, le *locum tenens* lancera des invitations à tous les

membres, clercs ou laïques, appelés par le présent règlement à assister à l'assemblée électorale, pour leur indiquer le jour de l'assemblée générale. Au jour fixé, tout le monde se réunira. Après la vérification des pouvoirs, on procédera, à huis clos, au dépouillement et au compte des bulletins; cette opération sera faite sous les yeux de tous, par le secrétaire du Synode, assisté de deux autres membres de l'assemblée.

5° Sont éligibles au même titre tous ceux qui auront obtenu des voix, quel qu'en soit le nombre.

6° Si, parmi les membres laïques de l'assemblée, quelques-uns veulent proposer d'autres candidats, qui, pour ne point figurer sur les bulletins de vote, n'en sont pas moins dignes d'occuper le siège patriarcal, ces derniers, moyennant le vote confirmatif du tiers des membres ecclésiastiques présents, seront portés, eux aussi, sur la liste des candidats.

7° Dès qu'on aura fixé de la sorte le nombre des métropolitains éligibles, on en dressera une liste qui sera signée et scellée, séance tenante, par le *locum tenens*, les métropolitains du Synode et les membres du Conseil mixte.

8° Comme le patriarche à élire est à la fois chef spirituel, au point de vue religieux et au point de vue civil, intermédiaire obligé du gouvernement pour mettre en vigueur les décrets relatifs aux affaires temporelles des chrétiens du patriarcat; pour ce motif, s'il s'agit de prononcer sur l'aptitude à gérer les affaires spirituelles et nationales, le choix appartient aux chefs spirituels et aux notables laïques; mais, pour ne point mettre le gouvernement impérial dans la nécessité d'user d'un droit inaliénable en excluant un sujet désigné par un vote commun, la liste des candidats, dressée de la manière indiquée à l'article précédent, devra être envoyée sur-le-champ à la Sublime Porte. Si, parmi les candidats portés sur cette liste, il s'en trouve qui n'aient point la compétence voulue au point de vue politique, la Sublime Porte, après avoir rayé leurs noms, informera le patriarcat, par un *teskéré* délivré dans les vingt-quatre heures, que l'on peut procéder à l'élection de l'un des autres candidats.

9° Lorsque la liste électorale, après la revision de la Sublime Porte indiquée à l'article précédent, aura été retournée, l'assemblée générale électorale se réunira un jour donné,

comme précédemment. Le *locum tenens* fera connaître les volontés de la Sublime Porte; et, si des candidats ont été éliminés, l'élection se portera sur les autres, de la manière suivante : l'assemblée tout entière, clercs et laïques, désignera au scrutin secret et à la majorité des voix trois candidats parmi les sujets non éliminés.

10° Tous les membres de l'assemblée, clercs et laïques, n'ont qu'une seule voix chacun.

11° Dès que les noms des trois candidats sont proclamés, les membres ecclésiastiques de l'assemblée se rendent à l'église, où, en présence de tous les membres laïques de l'assemblée et conformément au cérémonial en vigueur dès le principe, ils désignent, au scrutin secret et à la majorité, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, un des trois candidats à la succession du siège œcuménique; enfin, on célèbre la fonction sacrée.

12° En cas d'égalité dans les suffrages, c'est la voix du *locum tenens* qui l'emporte.

13° L'élection terminée de la façon indiquée plus haut, on rédigera le procès-verbal dans la forme établie et on le communiquera à la Sublime Porte. Sur l'invitation de celle-ci, le nouvel élu se présentera en premier lieu à Sa Majesté pour être officiellement reconnu; il ira ensuite à la Sublime Porte notifier son élection; finalement, il retournera, avec le cérémonial accoutumé, au palais patriarcal où s'accompliront les formalités d'usage (1).

§ 2. — QUALITÉS DU CANDIDAT.

ART. 1er. — Le candidat à la succession du patriarcat doit être assez avancé en âge, appartenir au corps épiscopal, et avoir gouverné un diocèse sans aucun blâme depuis sept ans au moins.

ART. 2. — Il doit être d'une conduite irréprochable dans son administration, connaître, autant que possible, les affaires temporelles elles-mêmes, ou tout au moins, posséder les sciences ecclésiastiques et celle des canons; il aura dû se montrer, dans

(1) Voir, pour ces dernières, Τυπικὸν κατὰ τὴν τάξιν τῆς τοῦ Χριστοῦ Μεγάλης Ἐκκλησίας, Constantinople, 1888, p. 136 et 138.

sa vie passée, gardien diligent des dogmes religieux et des traditions sacrées, et cela, parce qu'il est le chef de l'Église orthodoxe et le père spirituel de tous les fidèles de cette confession, et en outre, le lien qui unit entre eux les métropolitains relevant de son autorité avec les autres Églises orthodoxes indépendantes; il doit être capable de protéger et de défendre la religion avec ardeur, par la parole et par l'action, en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance. — Telles sont les conditions qu'exige de sa part le gouvernement spirituel de l'Église.

Art. 3. — Le patriarche n'est pas seulement le plus haut dignitaire spirituel de l'Église orientale; il est aussi chargé d'expédier toutes les affaires contenues dans le bérat impérial, grâce aux privilèges accordés par le grand conquérant sultan Méhémet, conservés religieusement par d'autres illustres souverains, et confirmés avec bienveillance par le prince actuellement régnant; dès lors, il est certaines circonstances où le patriarche est l'intermédiaire du gouvernement impérial pour la mise en vigueur de ses décisions. A ce titre, le patriarche à élire ne doit pas seulement avoir les qualités énumérées à l'article précédent, il doit encore posséder l'entière confiance de la Sublime Porte, qui confirmera son élection.

En outre, il ne doit pas seulement avoir de l'aptitude pour les choses spirituelles ni connaître simplement les canons et les institutions établies; il faut encore qu'il jouisse de l'estime et de la confiance de la nation; en un mot, qu'il rehausse par ses qualités la considération personnelle qu'exige sa haute position; et, de plus, qu'il ait toujours été, lui-même, ainsi que son père, sujet de l'Empire.

§ 3. — COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE.

Art. 1er. — L'assemblée électorale se compose d'ecclésiastiques et de laïques.

Art. 2. — Les ecclésiastiques comprennent les membres du Saint-Synode et les autres métropolitains qui pourraient se trouver dans la capitale; le métropolitain d'Héraclée devant, en vertu d'un vieil usage, donner à l'élu le bâton patriarcal, ce

prélat, pour garder cet usage, sera convoqué et assistera, lui aussi, à la réunion.

Art. 3. — Les membres laïques sont les suivants : 1° trois des plus hauts fonctionnaires du patriarcat, savoir le logothète et deux autres avec lui; 2° les membres du conseil mixte; 3° trois des plus anciens fonctionnaires civils investis des deux grades supérieurs, deux militaires du grade de *mir-alaï* (= colonel), et trois autres fonctionnaires civils; 4° le gouverneur de Samos s'il se trouve à Constantinople, ou son représentant; 5° les trois représentants des principautés danubiennes (1); 6° quatre membres des plus connus parmi les savants; 7° cinq négociants; 8° un banquier; 9° dix représentants des corporations les plus estimées; 10° deux délégués des paroisses de la capitale et du Bosphore; 11° vingt-huit délégués, envoyés par les provinces suivantes : Césarée, Éphèse, Héraclée, Cyzique, Nicomédie, Nicée, Chalcédoine, Dercos, Salonique, Andrinople, Amasia, Janina, Brousse, Pélagonie, Koniah, Bosna, Rhodes, Crète, Trébizonde, Philippopoli, Serrès, Smyrne, Mitylène, Varna, Chios, Uskub, Pisidie et Néocésarée (2).

Le droit d'électeur ne peut être exercé que par les sujets de l'Empire.

Tel est ce curieux règlement, élaboré au milieu des diffi-

(1) Les Grecs continuent religieusement d'imprimer cet article qui, est il besoin de le dire, n'a plus aucune application dans la pratique.

(2) Dans le texte original du règlement, les deux noms de Nicomédie et de Nicée sont reliés par la particule καί : de même ceux de Chalcédoine et de Dercos. C'est qu'il n'y avait, à l'origine, qu'un seul député pour chacun de ces deux groupes de villes. Koniah et Rhodes ne figuraient même pas sur la liste. Par contre, on y voyait encore les grands noms de Tirnovo, Larissa, Viddin et Sofia. Lorsque ces quatre dernières villes eurent été détachées du Phanar, on songea, pour rester fidèle au chiffre sacré de vingt-huit, à les remplacer par d'autres. La suppression du καί, votée par les deux corps réunis, en séparant l'une de l'autre Nicomédie et Nicée, Chalcédoine et Dercos, permit d'opérer aisément deux substitutions. Pour compléter l'opération, un décret des deux corps, en date du 26 décembre 1886, éleva au rang d'*éparchies privilégiées* (προνομιοῦχοι ἐπαρχίαι) les métropoles de Koniah et de Rhodes. Heureux le peuple qui peut à si peu de frais réparer ses pertes territoriales! — Notons, pour finir, que la suppression de la particule καί constitue le seul changement officiel apporté au texte primitif de ce règlement. Cf. G. I. Papadopoulos, *op. cit.*, p. 605. Dans l'intérêt de l'histoire, je me suis permis d'être plus hardi, et d'introduire dans le texte les changements que comporte l'état actuel.

cultés les plus graves, et qui, approuvé par la Sublime Porte dans les derniers jours de 1861, constitue encore aujourd'hui le seul mode en vigueur pour l'élection des patriarches.

Bien des fois, depuis son adoption, on a essayé d'en modifier la teneur; mais aucune de ces tentatives n'a réussi (1). Ni le clergé ni le peuple ne veulent rien sacrifier de leurs prérogatives; les uns et les autres cherchent, au contraire, à les étendre davantage. Cette situation a créé un antagonisme permanent entre les deux corps, dont les prétentions rivales se manifestent, avec plus ou moins d'éclat, à chaque élection patriarcale.

Le clergé se plaint avec raison de la part mesquine qui lui revient dans le choix de son chef suprême. Par le fait, les votes envoyés des provinces par les métropolitains ont beau être nombreux; ils ne sont rien en comparaison des votes des délégués laïques. Il suffit à ces derniers de proposer un candidat et de l'appuyer dans la seconde assemblée générale, seraient-ils seuls à le patronner, pour que celui-ci devienne l'un des trois candidats définitifs. Dès lors, et à cause même de leur majorité au sein de cette seconde assemblée, c'est aux laïques qu'appartient en définitive le choix des trois candidats, parmi lesquels les membres du clergé présents à l'élection devront choisir le futur patriarche. Quel que soit le nom de ce dernier, ce sera toujours, à moins de fraudes manifestes, ou de divisions entre les laïques eux-mêmes, l'élu des députés laïques.

Pour mettre un terme à cette anomalie, les canonistes de l'Église orthodoxe ont mis en avant plusieurs projets de réforme. Voici celui que propose un brillant professeur de l'École théologique de Halki, l'archimandrite Apostolos Christodoulou. — Dans une première réunion électorale, chaque électeur vote, au scrutin secret, pour un candidat; ces votes sont dépouillés, séance tenante, ainsi que les bulletins envoyés des provinces par les métropolitains. On dresse une liste des dix candidats qui ont obtenu le plus de voix, et on l'envoie à la Sublime Porte. Dès que le rôle aura été retourné, la même assemblée électorale, prenant parmi les candidats non éliminés les trois qui ont le

(1) On voit dans Aristarchi Bey (*Législation ottomane*, t. Ier, p. xvi, Constantinople, 1873), qu'en 1873, une assemblée générale avait été convoquée expressément pour reviser l'ancien règlement. La question est toujours pendante.

plus de voix, se rend à l'église, où, après une fervente prière, elle procède à l'élection définitive (1). — Ce procédé aurait l'avantage d'assurer au clergé une voix prépondérante dans le choix des dix candidats, d'où devrait sortir, au second tour de scrutin, le chef de l'orthodoxie. Mais je crains bien que cette seule considération suffise à en faire écarter l'adoption par le parti laïque, plus puissant que jamais. Au reste, ce n'est point ici le lieu de préjuger l'avenir; le but de cette étude est simplement de faire connaître le gouvernement actuel de l'Église orthodoxe, en fournissant au lecteur les pièces officielles, relatives à cette intéressante question.

IV. — LE SAINT-SYNODE.

A côté et sous la présidence du patriarche, est établi le Saint-Synode, ἡ ἁγία καὶ ἱερὰ Σύνοδος. Le groupement d'évêques autour du siège patriarcal date de fort loin. Pour en trouver la véritable origine, il faut remonter jusqu'aux premières années du quatrième siècle, jusqu'à cet épiscopat de cour établi en permanence dans la capitale impériale. Ce qu'était, à cette époque, ce groupe épiscopal, je n'ai pas à le redire ici; il me suffira de renvoyer le lecteur aux pages si substantielles que M. l'abbé Duchesne a consacrées, tout dernièrement, aux débuts de cette institution (2). Loin de s'affaiblir avec le schisme, ce groupement devint d'autant plus puissant qu'aucune autorité supérieure ne pouvait désormais en arrêter le fonctionnement antitraditionnel.

A toutes les pages de l'histoire byzantine, du cinquième siècle à nos jours, on voit paraître, dans les actes publics de l'Église, ce concile permanent (σύνοδος ἐνδημοῦσα). Sans être strictement fixé, le nombre de ses membres ne pouvait, semble-t-il, être inférieur à quatre, le président compris; c'est du moins le plus bas chiffre qui nous soit fourni par les *Actes* du patriarcat. D'autre part, ces mêmes *Actes* nous présentent des pièces synodales signées de vingt, et même de trente évêques

(1) Apost. Christodoulou, Δοκίμιον ἐκκλησιαστικοῦ δικαίου, 8°, Constantinople, 1896, p. 335 (note).

(2) L. Duchesne, *Églises séparées*, Paris, 1896, p. 171-176.

présents (1). — Le choix de ces derniers était réservé au patriarche; toutefois, si leur nombre paraissait trop restreint, l'empereur intervenait en nommant lui-même, directement, de nouveaux membres, ou en invitant le patriarche à le faire (2).

Après la conquête ottomane, le Saint-Synode continua de siéger auprès du patriarche comme par le passé; la seule innovation qui se soit introduite dans son recrutement est précisément ce *gérontisme*, dont il a été question plus haut; en vertu de ce système, les cinq métropolitains, voisins de la capitale, étaient toujours en fait, sinon en droit, membres de l'assemblée, laquelle d'ailleurs comprenait selon les circonstances un nombre plus ou moins grand d'autres métropolitains. Ainsi, en 1746, c'est-à-dire cinq ans à peine après la reconnaissance officielle du gérontisme, on voit telle pièce synodale couverte de vingt et une signatures d'évêques en résidence dans la capitale (3). Ce nombre parut exagéré même aux ministres de la Porte. Aussi le patriarche Samuel Ier essaya-t-il, vers 1765, d'établir à ce sujet une règle générale; il décida qu'à l'avenir le Synode aurait constamment huit membres, égaux en puissance, et choisis parmi les archevêques les plus dignes et les plus distingués; seuls, ces huit pontifes seraient à proprement parler les *gérontes*. Les autres évêques, de passage à Constantinople, pourraient sans doute, comme auparavant, assister aux séances synodales; mais, sans l'approbation des huit gérontes ou de la majorité d'entre eux, aucune décision ne devrait être prise touchant les affaires de l'Église (4). Le Sultan confirma cette disposition par un firman solennel (1775), ce qui ne l'empêcha pas de tomber aussitôt en désuétude : le courant contraire avait été trop violent, pour qu'on pût l'arrêter d'un seul coup. La réforme décisive ne devait s'opérer que sous l'influence des idées nouvelles, dont le conseil provisoire (1858-1860) poursuivait l'application avec la ténacité que l'on sait. Voici le nouveau règlement élaboré par cette assemblée et qui, approuvé par la Porte, le 27 janvier 1862, fut immédiatement mis en vigueur :

(1) Voir, sur cette question, Jos. Zhishman, Die Synoden und die Episcopal Aemter in der morgenländischen Kirche, 8°, Wien, 1867, p. 33.

(2) *Ibid.*, p. 31.

(3) Ath. Comm. Ypsilanti, *op. cit.*, p. 611.

(4) Zach. N. Matha, Κατάλογος ἱστορικὸς τῶν πρώτων ἐπισκόπων καὶ τῶν ἐφεξῆς πατριαρχῶν, 2e édit., Athènes, 1881, p. 155.

RÈGLEMENT ORGANIQUE DU SAINT-SYNODE.

§ 1er. — FORMATION DU SAINT-SYNODE.

ART. 1er. — Le Saint-Synode se compose de douze métropolitains soumis au siège patriarcal œcuménique et siégeant sous la présidence du patriarche œcuménique. Conformément à l'ordre établi dès l'origine et toujours en vigueur, il est et demeure le centre de l'autorité spirituelle pour tout le peuple chrétien relevant du patriarche œcuménique : en conséquence, ses soins et sa sollicitude devront s'étendre, conformément aux saints canons de l'Église, à toutes les affaires spirituelles de la nation; telles sont : le remplacement des archevêques, et la nomination aux sièges vacants, l'amélioration, la conservation et le gouvernement de tous les monastères, ainsi que de l'École théologique nationale établie dans la capitale; il veillera à préserver les chrétiens orthodoxes de toute influence étrangère, capable d'altérer leurs sentiments religieux et de les amener à changer de religion; il aura grand soin de nommer et d'envoyer ici, dans la capitale, et dans toutes les provinces de l'empire, des prêtres dignes et vertueux, pour annoncer aux fidèles la parole de Dieu; il se procurera et fera distribuer tous les livres et manuels qu'il jugera nécessaires pour le développement du clergé et l'instruction des fidèles. Dans ce but, on établira au patriarcat une imprimerie bien pourvue; pour les livres et manuels qu'on voudra faire paraître à cette imprimerie, en dehors des ouvrages purement religieux, le patriarcat devra, conformément au *Nizam*, se concerter d'avance avec le ministère de l'Instruction publique. Pour exécuter ces mesures, le Saint-Synode doit correspondre avec les archevêques des provinces de l'empire, qui lui répondront tout de suite. Il n'est permis à personne de s'immiscer dans les affaires et les attributions réservées à l'autorité spirituelle du Saint-Synode.

ART. 2. — Les conseils d'inspection et le séjour habituel des prélats privilégiés étant désormais abolis, tous les métropolitains relevant du siège œcuménique ont également le droit

de faire partie du Saint-Synode, chacun pendant deux ans, à tour de rôle; on renouvelle tous les ans la moitié des membres, de telle manière que chacun d'eux ne reste pas au Synode plus de deux ans. Tous les membres du Saint-Synode ont la même autorité et le même suffrage dans l'exercice de leurs fonctions synodales; il n'existe entre eux ni distinction ni suprématie d'aucune sorte. La liste des prélats qui résident dans la capitale ou s'en éloignent sera adressée par le patriarcat à la Sublime Porte, avec les indications convenables.

Art. 3. — Quant aux prélats en résidence dans les provinces, s'ils viennent d'être ordonnés, ils ne peuvent être nommés membres du Synode avant d'avoir passé cinq années entières dans leur diocèse; s'ils ont été simplement transférés, il faudra un séjour de trois ans dans leur nouveau diocèse. Seuls, les prélats d'un âge fort avancé pourront récuser leur mandat; tous les autres sont absolument tenus, dès qu'on les appelle, de se rendre immédiatement à Constantinople.

Art. 4. — On fixera un traitement proportionnel à percevoir par les métropolitains du Synode dont les revenus ordinaires seraient inférieurs à 50.000 piastres, pour les aider à couvrir les frais de résidence à Constantinople, à compter du jour de leur entrée en fonctions jusqu'à leur remplacement.

Art. 5. — On a dressé tout exprès une liste de tous les métropolitains, en les répartissant en trois classes, dont chacune comprend un tiers de leur nombre total. Tous les ans, trois mois avant l'expiration du délai fixé, le patriarche, de concert avec le Saint-Synode, choisira sur cette liste deux titulaires par classe, à savoir le premier et le dernier, et les invitera à remplacer les anciens; ceux-ci devront retourner sans retard dans leurs diocèses respectifs.

Art. 6. — Dans le cas où un membre du Synode vient à mourir avant l'expiration des deux ans fixés, le prélat qui vient immédiatement après lui le remplace et achève les deux ans, lorsque le décès arrive la première année; s'il survient la seconde, les quelques mois non encore écoulés sont comptés en surcroît au titulaire appelé à siéger par le tour de rôle.

Art. 7. — Comme une commission mixte spéciale a été instituée pour régler et éteindre les dettes de la communauté et les dettes dites *de la cour*, les membres du Saint-Synode sont

dispensés de fournir des cautions et de délivrer des billets d'emprunts nationaux. Ceci est désormais sévèrement interdit (1).

ART. 8. — Tout acte du Synode fait à l'insu ou en l'absence du patriarche est nul, comme aussi tout acte émanant du patriarche seul demeure sans valeur. Mais toute décision synodale prise à la majorité des voix, en séance plénière des membres du Synode, doit être sanctionnée et exécutée par le patriarche.

ART. 9. — Aucun métropolitain du Synode ne peut, au terme de son mandat, demeurer à Constantinople sous aucun prétexte, hormis le cas de maladie ou d'extrême nécessité; encore cela n'aura-t-il lieu qu'avec l'assentiment du Synode et la fixation par le patriarche d'un délai convenable. De plus, la Sublime Porte en sera informée. Les prélats en question ne prendront part ni aux séances ni à l'assistance au chœur (2).

ART. 10. — Aucun des métropolitains relevant du siège œcuménique ne peut séjourner à Constantinople, sous aucun prétexte, sans l'autorisation préalable du patriarche et l'approbation du Saint-Synode.

ART. 11. — On comptera la période de deux ans à partir de la première fête solennelle qui suivra la sanction donnée aux règlements du conseil national par Sa Hautesse Impériale, notre très magnanime souverain.

(1) La rédaction assez obscure de cet article a besoin d'une explication. Vers le milieu du siècle dernier, les dettes du patriarcat s'élevaient à une somme exorbitante; de là des embarras qui allaient se multipliant sans cesse. Pour y remédier, le patriarche Samuel (1764-1768) obligea chaque évêché à se charger d'acquitter une partie de la dette; cette quote-part, inscrite sur un registre créé à cet effet, constitua la *dette aulique* (αὐλικὰ χρέα) de chaque évêché. Le remède était pire que le mal; car, pour se libérer de cette dette, les évêques eurent recours à des emprunts forcés sur leurs propres sujets. Ils délivraient, en retour des sommes reçues, des obligations appelées elles aussi αὐλικαὶ et marquées du sceau de la communauté. Cette dernière disposition faisait peser sur la communauté tout entière la dette particulière de chaque éparchie, et c'est ainsi que les *Gérontes* pouvaient multiplier les dépenses sans grever leur propre budget. Pour donner le change, on créa, au Phanar, deux *caisses*, celle de la communauté, et celle des éparchies; mais toutes deux étaient administrées par le Synode et quelques laïques triés avec soin. Ces agioteurs formaient la « *Commission de la dette nationale* ». Voy. Z. N. MATHA, *op. cit.*, p. 155. — J. C. PITZIPIOS, *L'église Orientale*, 1re partie (Rome, 1855), p. 48 (note).

(2) A certaines fêtes de l'année ou dans certaines circonstances particulières, les diverses fonctions sacrées sont présidées par le patriarche, assisté de tous les membres du Synode. C'est cette présence au chœur du *sacré collège* orthodoxe que l'on désigne sous le nom de χοροστασία.

Art. 12. — Si le patriarche manque à ses obligations et à ses devoirs spirituels, et qu'après une première et une seconde remontrance respectueuse de la part du Synode, il ne tienne aucun compte des avertissements ni des corrections, le Saint-Synode, de concert avec le conseil mixte permanent qui va être institué, renouvelle ces mêmes respectueuses remontrances; dans le cas où il s'obstine, les deux corps réunis en réfèrent par écrit à la Sublime Porte et réclament sa déposition. Pareillement, si le patriarche manque à ses devoirs civils, le conseil mixte permanent agit d'abord tout seul, puis avec le Saint-Synode, comme plus haut. Toutefois, pour procéder à la déposition du patriarche, les deux tiers de chaque assemblée doivent être d'accord.

§ 2. — RAPPORTS DU PATRIARCHE ŒCUMÉNIQUE AVEC LE SAINT-SYNODE ET RÉCIPROQUEMENT.

Le patriarche œcuménique étant la plus haute autorité spirituelle et le chef de tout le clergé soumis au siège œcuménique, devra :

1° Donner le bon exemple à toute la communauté, entretenant avec tous les prélats des rapports fraternels et pacifiques, sans acception de personne et sans préférences individuelles;

2° Défendre de toutes ses forces, avec le Saint-Synode, les membres du clergé qu'on attaque injustement;

3° Observer et surveiller le genre de vie et la conduite du clergé, encourageant par des moyens appropriés ce qui est bien et digne de louange, corrigeant ce qui est répréhensible et peu conforme au décorum ecclésiastique, punissant au besoin, toujours avec le concours du Saint-Synode;

4° Traiter avec le respect et les égards nécessaires les membres du Saint-Synode, se comportant vis-à-vis de tous indistinctement avec une douceur fraternelle, afin d'écarter tout scandale et tout soupçon;

5° Maintenir à l'intérieur du Saint-Synode le bon ordre qu'exige la haute position de cette assemblée, pour la gloire de l'Église, sans jamais souffrir qu'on prononce en public, au cours des séances, des paroles inconvenantes ou scandaleuses,

incompatibles avec le caractère épiscopal; qu'il donne lui-même l'exemple de cette convenance;

6° Travailler et agir avec le Saint-Synode sans affectation, sans partialité, sans égoïsme, ayant toujours en vue les intérêts généraux de l'Église et de la nation et les défendant de toutes ses forces;

7° Il devra y avoir au patriarcat une salle convenable où le Saint-Synode, d'accord avec le patriarche, se réunira en séance extraordinaire, toutes les fois qu'il en sera besoin pour délibérer à part sur des questions dont la nature ne permet pas au Synode de siéger hors du palais patriarcal.

§ 3. — DEVOIRS DES PRÉLATS QUI FONT PARTIE DU SAINT SYNODE.

1° Les prélats qui composent le Saint-Synode doivent respecter et honorer comme il convient le patriarche, la plus haute autorité spirituelle de l'Église et de la nation, dont ils accepteront et suivront les sages conseils et les instructions, sans négliger leurs devoirs sacrés; qu'ils se comportent au dedans comme au dehors du Synode avec la bienséance et la dignité voulue, s'abstenant de toute démarche et de toute parole qui provoquerait du scandale ou porterait atteinte au caractère patriarcal.

2° Toutes les fois qu'un prélat, membre du Synode ou non, a besoin de faire une visite à quelque personnage de distinction, cette visite doit être autorisée par le patriarche; si quelqu'un s'éloigne sans permission, le patriarche lui fera d'abord en particulier une remontrance fraternelle; s'il désobéit une seconde fois, il sera repris en plein Synode; à une troisième récidive, on prendra les mesures nécessaires pour le ramener à l'obéissance.

3° Aucun prélat, qu'il soit ou non membre du Synode, n'a le droit de critiquer le patriarche, en raillant sa personne avec arrogance, ou en s'attaquant à sa réputation; quelqu'un commet-il cet acte, le patriarche le reprend une première fois avec douceur; à la seconde fois, c'est le synode qui adresse les remontrances; si, une troisième fois, le coupable n'en tient pas

compte et refuse de s'amender, il doit être châtié comme il convient.

4° Aucun prélat ne peut passer dans un autre diocèse et y séjourner plus de quinze jours, sans la permission préalable du patriarche et sans prévenir l'évêque du diocèse en question; toutefois, en cas d'impérieuse nécessité, un évêque peut se rendre dans les sandjaks de l'eyalet et y rester quelques jours pour régler ses affaires, en ayant soin d'informer le patriarche œcuménique de son départ et de son retour (1).

5° Les membres du Saint-Synode délibéreront toujours en commun avec le patriarche sur toutes les questions qui se présenteront; en cas d'égalité dans les suffrages, c'est le parti pour lequel vote le patriarche qui l'emporte; il n'y a entre les prélats du Synode d'autre supériorité que la préséance même du rang occupé par leur siège métropolitain; cette préséance sera seulement observée aux séances et au chœur, conformément au tableau de la hiérarchie, que le prochain Synode, dans son impartialité et équité, dressera après y avoir apporté les modifications les plus convenables et les plus nécessaires.

6° Toute offense du patriarche envers l'un des membres du Synode, au sujet de l'opinion ou du vote, exprimés par celui-ci dans une réunion synodale, est considéré comme un outrage fait à tous les membres du Synode; de leur côté, les métropolitains du Synode doivent accorder au patriarche le respect qu'il mérite.

7° Le Synode aura un premier et un second secrétaires pris parmi les ecclésiastiques, et nommés par le patriarche et le Synode. Le premier secrétaire, et, à son défaut, le second, dirige la chancellerie, présente au patriarche et au Synode les rapports et autres pièces concernant l'Église, et conserve les procès-verbaux des séances synodales; mais il n'a ni voix délibérative, ni suffrage, ne prend aucune part à l'examen des

(1) Ceci doit s'entendre évidemment du cas, presque général, où les circonscriptions ecclésiastiques ne coïncident pas avec les divisions administratives de l'Empire. Tel évêque, par exemple, qui résidera au chef-lieu d'un vilayet, n'aura aucune autorité sur le territoire d'alentour, lequel appartiendra juridiquement à un autre diocèse. La chose se voit encore en France. Ainsi le canton de Rumilly (Haute-Savoie) relève de Chambéry au point de vue ecclésiastique, et d'Annecy au point de vue civil; il faut en dire autant, mais dans l'ordre inverse, du canton d'Ugines (Savoie).

questions proposées, à moins d'en être prié. Le travail respectif des secrétaires est déterminé chaque fois par le premier secrétaire; ils ne pourront être portés parmi les candidats à l'épiscopat, avant d'avoir rempli leur charge, le premier pendant cinq ans, et le second pendant sept ans, à dater de leur entrée au secrétariat de l'Église.

8° Le Saint-Synode se réunit trois fois par semaine. Tous les documents ecclésiastiques adressés à la Sublime Porte doivent être revêtus du sceau à six pièces, dont la garde est confiée chaque année aux six membres non sortants. Tout document, avant son expédition, doit être inséré au procès-verbal et signé par les membres du Synode. La clef du sceau reste toujours en la possession du patriarche (1).

9° Les prélats désignés pour un diocèse ne peuvent séjourner à Constantinople plus de deux mois, sans partir pour leur diocèse. Durant leur séjour, ils peuvent simplement assister solennellement au chœur et concélébrer.

10° Les prélats qui, pour affaires ou maladie, demeureront à Constantinople dans le délai indiqué, avec la permission du patriarche et l'agrément du Synode, pourront bien assister au chœur et concélébrer, à moins d'être cités en justice, mais non siéger au Synode. Le délai expiré, ils repartiront aussitôt pour leur diocèse. S'il y a nécessité absolue de proroger encore leur séjour, c'est au patriarche à le décider, après avoir pris l'avis du Synode. Que si quelqu'un cherche à prolonger le terme de son séjour, en provoquant de l'agitation contre l'Église, on le renverra aussitôt dans son diocèse; si ce retour présente des difficultés, on l'enverra ailleurs, jusqu'à ce qu'il soit facile de l'envoyer dans son diocèse.

11° Le patriarche, d'accord avec le Synode, étendra, comme il convient, sa vigilance et sa sollicitude aux patriarches démissionnaires privés de soutien, pour leur assurer une existence aisée, de même qu'aux métropolitains démissionnaires, aux évêques ordinaires et aux titulaires, pour leur fournir des se-

(1) Cette mesure de précaution, qui nous paraîtrait injurieuse, remonte au patriarche Samuel Ier (1763-68). Seulement, à cette époque déjà lointaine, le sceau n'était partagé qu'en quatre morceaux. Cf. Ath. Comn. Ypsilanti, *op. cit.*, p. 397; Zach. N. Matha, *op. cit.*, p. 155. La bonne foi, après un siècle, était sans doute devenue plus rare.

cours convenables. Les prélats qui démissionnent de leur plein gré peuvent choisir eux-mêmes un lieu pour s'y retirer et passer leur vie, au su du patriarche et du Synode, sauf dans le diocèse qu'ils gouvernaient au moment de leur démission. Que si un évêque a été déposé conformément à l'article 8 du règlement sur l'élection des évêques, c'est au patriarche et au Synode à lui assigner une résidence, si la faute qu'on lui reproche est d'ordre religieux; si, au contraire, cette faute est d'ordre politique, la résidence sera fixée par la Sublime Porte de concert avec le Patriarcat.

12° Le patriarche nommera, avec le Synode, une *commission ecclésiastique*, composée d'ecclésiastiques instruits, dont les fonctions seront de veiller à la bonne conduite et à l'instruction du clergé, afin qu'on n'ordonnne pas des sujets ignorants et indignes.

13° On doit établir dans chaque diocèse une *commission ecclésiastique* sur le modèle et avec les règlements de la *commission ecclésiastique centrale* de Constantinople.

14° Tout évêque doit avoir un prédicateur, chargé de parcourir son diocèse pour y annoncer la parole de Dieu sans le moindre salaire. Les diocèses les plus importants entretiendront aussi, aux frais des fidèles du diocèse et sous la direction de l'évêque et des notables, un séminaire où seront instruits ceux qui se destinent au sacerdoce, et spécialement les enfants des prêtres, ainsi que les prêtres et les diacres qui en auraient encore besoin. Ceux qui, parmi les élèves de ces établissements, auraient plus d'intelligence et désireraient aller plus loin et recevoir une instruction plus complète, seront envoyés par leur évêque au séminaire de Constantinople.

15° On adresssera de temps en temps des circulaires à tous les évêques pour qu'ils aient soin, d'accord avec les notables de leur diocèse, d'envoyer des jeunes gens doués de bonnes qualités morales et intellectuelles, pour être agrégés au séminaire de Constantinople.

16° Le Saint-Synode possédera une caisse particulière, destinée à couvrir certains frais indispensables, comme l'envoi des lettres et autres menues dépenses; l'argent nécessaire à ces besoins sera fourni par la caisse du conseil mixte.

17° Les divers monastères stavropégiaques et les monastères

diocésains ont relevé jusqu'à présent, conformément aux saints canons, les uns de la grande Église, les autres des métropolitains; ils en relèveront de même à l'avenir et seront administrés d'après le règlement particulier des monastères.

18° Le Saint-Synode prendra en sérieuse considération et examinera avec attention les griefs adressés, ces derniers temps, à l'Église par les Bulgares au sujet des offices célébrés dans les églises; après avoir recherché et trouvé le fonds de vérité contenu dans ces griefs, il prendra les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

19° L'une des principales fonctions du Saint-Synode et des notables de la nation est de pourvoir d'avance à l'établissement en n'importe quel lieu d'un lycée convenable pour les filles, placé sous la surveillance du patriarche, du Saint-Synode et du conseil mixte, où trouveront asile les filles pauvres de nos compatriotes; on songera aussi à un orphelinat, pour l'entretien des jeunes orphelins, privés de protection et de ressources, et des enfants qui, pour d'autres motifs, auraient besoin d'être gardés et instruits.

20° De même, il étendra la sollicitude voulue sur les établissements d'utilité publique que la nation possède à Constantinople, tels que les hôpitaux, l'école nationale du Phanar, les écoles diocésaines et communales, et autres; l'enseignement doit y être donné d'une manière uniforme.

21° Pour garder en sûreté les ornements sacrés et les vases de l'église patriarcale, il y aura un sacristain, nommé par le Saint-Synode, qui en tiendra un inventaire régulier, sous la haute surveillance d'un métropolitain du Synode. De même, on choisira un bibliothécaire, surveillé lui aussi par un membre du Synode.

La plupart des dispositions de ce long et minutieux règlement furent aussitôt mises en vigueur et le sont demeurées jusqu'à nos jours. Un des premiers soins du Saint-Synode de 1862 fut de dresser le *Syntagmation*, c'est-à-dire le tableau des évêchés et des métropoles relevant du patriarche de Constantinople. Aucune liste de ce genre n'avait été officiellement publiée, depuis celle de Chrysanthe, patriarche de Jérusalem, vieille de plus

d'un siècle. Or, nul n'ignore combien les circonscriptions ecclésiastiques varient souvent dans les Églises orientales, dans l'Église grecque en particulier; rien n'était donc plus urgent que de soumettre la hiérarchie orthodoxe à une revision totale. C'est ce que fit Joachim II, lors de son premier passage sur la chaire de Photius (1860-1863). Toutefois, ce premier *Syntagmation*, sur lequel nous aurons à revenir, ne tarda pas à devenir lui-même tout à fait suranné, par suite des profonds bouleversements politiques survenus plus tard. En quelques années, la Bulgarie, la Bosnie, la Thessalie et l'Épire furent successivement détachées du patriarcat œcuménique. Il fallut, pour conserver à celui-ci un certain prestige, créer de nouveaux sièges, rajeunir de vieux noms oubliés, se consoler du présent en exhumant du passé tout un pompeux cortège de métropoles depuis longtemps disparues. Joachim III promulgua, en 1883, un nouveau *Syntagmation*, de soixante et onze métropoles afin d'assurer le recrutement régulier du Saint-Synode. Ses successeurs ont porté jusqu'à soixante-dix-sept le chiffre de ces sièges privilégiés, seuls admis à fournir ses titulaires à la haute assemblée; depuis quelques années, leur nombre s'est de nouveau restreint, et aujourd'hui il n'est plus que de soixante-quatorze.

A cause du sujet qui nous occupe, non moins que pour son grand intérêt géographique, il est utile de donner ici ce tableau. Les soixante-quatorze métropoles y sont disposées en trois colonnes, de vingt-cinq chacune, sauf la dernière. Tous les ans, au moment des élections synodales, on désigne deux candidats par colonne, l'un en haut, l'autre en bas; on laisse seulement de côté ceux qui ne rempliraient pas les conditions exigées par les règlements.

1 Césarée.
2 Éphèse.
3 Héraclée.
4 Cyzique.
5 Nicomédie.
6 Nicée.
7 Chalcédoine.
8 Dercos.
9 Thessalonique.
10 Andrinople.
11 Amasée.
26 Smyrne.
27 Mitylène.
28 Didymoteichos.
29 Ancyre.
30 Philadelphie.
31 Melnik.
32 Ainos.
33 Méthymne.
34 Mésembrie.
35 Samos.
36 Vizia.
51 Vodéna.
52 Coritza.
53 Bérat.
54 Stromnitza.
55 Grévéna.
56 Sisanio.
57 Mogléna.
58 Prespa.
59 Dibra.
60 Cassandria.
61 Chaldia.

12 Jannina.
13 Brousse.
14 Pélagonie.
15 Néocésarée
16 Iconium.
17 Berrhœa.
18 Pisidie.
19 Crète.
20 Trébizonde.
21 Nicopolis.
22 Philippopoli.
23 Rhodes.
24 Serrès.
25 Drama.
37 Anchialo.
38 Varna.
39 Maronia.
40 Silivrie.
41 Sozoagathopolis.
42 Xanthi.
43 Ganos et Chora.
44 Chio.
45 Lemnos.
46 Imbros.
47 Dyrrhachium.
48 Scopia.
49 Castoria.
50 Rascoprisrend.
62 Elasson.
63 Prœconnèse.
64 Dryinoupolis.
65 Cos.
66 Lititza.
67 Carpathos.
68 Servia.
69 Nevrokop.
70 Léro et Calymno.
71 Colonia.
72 Eleutheroupolis.
73 Paramythia.
74 Bella.

Plus d'une fois, depuis qu'il leur a été imposé, les patriarches ont cherché à s'affranchir de cet ordre, et à nommer directement, comme autrefois, les titulaires du Synode. Sans avoir entièrement réussi dans leurs tentatives, ils n'en ont pas moins obtenu un privilège, bien modeste sans doute, mais dont l'exercice, s'il devenait fréquent, ne manquerait pas de rendre vaines et illusoires certaines dispositions du règlement; je veux parler des nominations par ἀριστίνδην. Voici l'origine et la nature de ce procédé. Au mois de mars 1867, Grégoire VI, élu patriarche pour la seconde fois, déclara n'accepter cette dignité qu'à la condition de pouvoir prendre auprès de lui, comme membres du Synode, trois des prélats les plus distingués de la hiérarchie. C'était aller contre les nouveaux règlements; mais, d'autre part, le schisme bulgare devenait de plus en plus menaçant. En raison de ces circonstances particulièrement délicates, l'assemblée électorale, violant elle-même sa propre loi, crut devoir accorder cette faveur au nouvel élu. On vit alors reparaître, pour désigner ce mode de recrutement, le vieux mot classique d'ἀριστίνδην, employé par les anciens pour marquer un choix fait par *rang de dignité*, par *ordre de mérite*. C'était, sous une forme mitigée, faire revivre le *gérontisme;* on le vit bien lorsque le choix de Grégoire VI se porta sur les trois métropolitains de Cyzique, de Chalcédoine et de Dercos. Néanmoins, aux assemblées générales de 1871 et de 1873, réunies pour l'élection d'Anthime VI et de Joachim II, aucune réclamation ne s'éleva contre cette grave infraction aux règles posées

dix ans auparavant. Les patriarches pouvaient se croire, dès lors, en possession définitive d'un nouveau droit. Par malheur, au mois d'octobre 1878, la nouvelle assemblée, qui devait élire Joachim III, mit cette question à l'ordre du jour dès l'ouverture de la session. Naturellement, les chefs de la grande Église furent invités par leurs turbulents sujets à conformer leur conduite à la lettre et à l'esprit des règlements. Le nouveau patriarche dut s'incliner; mais, trois mois après, estimant les circonstances assez graves pour user du système, il en demanda l'autorisation aux deux corps réunis, qui la lui accordèrent volontiers. Ses successeurs Joachim IV et Denys V n'en prirent pas moins à leur aise; sous Néophyte VIII on se serait cru aux plus beaux jours du gérontisme. — Une violente campagne, menée contre ce prélat, provoqua l'intervention du gouvernement. — Abdul-Hamid II, comme toujours, imposa silence, et la lutte se termina au profit du pouvoir, c'est-à-dire du patriarche. Aujourd'hui, la nomination par ἀριστίνδην ne lui est presque plus contestée; mais il a la sagesse d'en user avec assez de discrétion. D'ordinaire, il se borne simplement à proroger les pouvoirs des membres sortants pour une nouvelle période de deux ans (1).

Constantinople.

L. PETIT,

des Augustins de l'Assomption.

(*A suivre.*)

(1) Cf. G. I. PAPADOPOULOS, Σύγχρονος Ἱεραρχία, etc., p. 384-86.

L'ORDINAL COPTE

CONSÉCRATION D'UN ARCHIDIACRE

ⲉⲱⲃⲉ ⲡⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲇⲁⲣⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲩⲭⲏ.

ⲫⲏⲏⲃ ⲛⲟⲩ ⲫϯ ⲛⲏⲏⲩϯ ϧⲉⲛ ⲛⲏⲁⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲟⲩⲟⲥⲓ ϧⲉⲛ ⲛⲏⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲉⲙ ϯⲙⲉⲧⲭⲣⲥ. ⲫⲏ ⲉⲧⲉ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲉϥⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ. ⲛⲉⲛⲟⲩⲥ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲉⲁⲕⲧⲁϩⲟ ⲉⲣⲁⲧⲥ ⲛⲓⲉⲣⲟⲩⲥⲁⲗⲏⲙ ⲛⲧⲉ ⲧϭⲉ. ⲟⲩⲟϩ ⲕⲩⲟⲛ ⲙⲙⲏ ⲙⲙⲟⲕ ⲛⲁϥⲉ ⲉϫⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ.

ⲟⲩⲟϩ ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲕⲁϩⲓ ⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ ⲁⲕⲁⲙⲟⲛ ⲙⲛⲟⲩⲥⲙⲟⲩ ⲧⲏⲣϥ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕϯⲣⲁⲛ ⲛⲙⲡⲧⲁⲝⲓⲥ ⲛⲉⲙ ⲕⲁⲛⲱⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲧⲉ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲕⲁⲧⲁ ⲟⲩⲧⲏ[=ⲩ]ⲡⲟⲥ. ⲉϥⲛ̀ϧⲏⲧⲟⲩ ⲛⲭⲉ ⲡⲓⲩⲉⲙⲩⲓ ⲧⲏⲣϥ ⲛⲓⲉⲣⲁⲧⲓⲕⲟⲛ. ϫⲱⲣⲓⲥ ⲡⲁⲣⲁⲃⲁⲥⲓⲥ.

ⲟ ⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲡⲣⲟⲥⲉⲩϫⲁⲥⲑⲉ ⲟ ⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲁϫⲱ.

ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲛ ϯⲛⲟⲩ ⲛⲉⲛⲏⲛⲃ ⲛⲛⲁⲓⲣⲱⲛ. ⲟⲓ ⲙⲛⲉⲛϯϩⲟ. ⲁⲛⲟⲛ ϧⲁ ⲡⲓⲣⲉ ⲣⲉϥⲛⲟⲃⲓ ⲟⲩⲱⲣⲡ ⲙⲛϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲡⲛⲁ

ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲓⲙ. ⲫⲏ ⲉⲧⲟⲩⲱ[ⲉ]ϩⲉⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲫⲏⲫⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϩⲁⲡ ⲛⲧⲉ ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩⲉⲛϥ ⲉⲑⲙⲏϯ. ⲛⲉⲙ ⲟⲩϫⲏⲙⲩⲙⲏ ⲛⲧⲉ ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩϯⲱⲛ ϧⲁⲣⲟϥ.

ⲁⲣⲓⲧϥ ⲛⲉⲙ [ⲙ]ⲡⲩⲁ ⲉⲑⲣⲉϥϣⲟⲡ ⲛⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲉϫⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲧⲏⲣⲥ. ⲟⲩⲟⲛϩϥ ⲉⲃⲟⲗ ⲙⲫⲣⲏϯ ⲙⲡⲓⲟⲩⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲓϫ ⲛⲓⲇⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲛⲏ ⲉⲧⲁⲩⲧⲁϩⲱⲟⲩ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲟⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲥⲧⲉⲫⲁⲛⲟⲥ. ⲡⲓⲡⲣⲟⲧⲟⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲟⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲣⲟⲧⲟⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ.

ⲙⲁϩϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲟⲩϫⲟⲙ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲟ[ⲱ]ϯ. ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲕⲁϯ. ⲕⲁⲧⲁ ⲫⲣⲏϯ ⲛⲥⲧⲉⲫⲁⲛⲟⲥ ⲡⲓⲩⲟⲣⲡ ⲛⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ. ⲉϫⲉⲛ ⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲩⲉⲙⲩⲓ ⲛⲁⲧⲥⲛⲟϥ. ⲛⲉⲙ ϩⲁⲛⲉⲩⲥⲓⲁ ⲉⲩⲟⲩⲁⲃ ⲙⲗⲟⲩⲓⲕⲟⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲁⲛⲟⲛⲓ ⲙⲡⲓⲡⲟⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲥⲛⲟϥ. ⲉⲧⲧⲁⲓⲛⲟⲩϯ ⲛⲧⲉ ⲡⲓϩⲓⲛⲉ ⲛⲁⲧⲱⲛⲓ. ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲓⲟⲛⲟⲩⲉⲓⲛⲥ ⲙⲩⲏⲣⲓ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲉⲙⲩⲓ ⲡⲓⲡⲟⲣⲫⲁⲛⲟⲥ ⲛⲧⲉϥϯⲧⲟⲧⲟⲩ ⲙⲙⲓϫⲏⲣⲁ. ⲉϥϥⲓⲣⲱⲟⲩⲩ ⲙϩⲁⲡⲉⲧⲩⲁⲙⲩⲉ ⲛⲟⲩϯ. ⲉϥϯⲥⲉⲱ ⲙⲙⲓⲁⲧϩⲏⲧ. ⲉϥⲥⲟϩⲓ ⲙⲙⲁⲧⲥⲉⲱ. ⲉϥϯ ⲉⲡⲓⲧⲩⲙⲓⲁ ⲙⲙⲓⲁⲛⲟⲛⲟⲥ. ⲉϥⲧⲁⲥⲉⲑ ⲙⲙⲏ ⲉⲧⲥⲱⲣⲉⲙ. ⲉϥϯ ⲕⲁⲧⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲥ ⲙⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ. ⲉϥⲉⲣⲁⲓⲁⲕⲟⲛⲏⲙ ⲙⲙⲩⲉⲙⲱⲟⲩ. ⲉϥⲟⲩⲁϩϣⲁϩⲙ ⲙⲙⲏ ⲉⲧⲥⲩⲉ. ⲉϥϣⲟⲡ ⲙⲧⲩⲡⲟⲥ ⲙϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲧⲏⲣⲥ.

ϩⲙⲁ ⲛⲧⲉϥⲉⲁⲙⲟ ⲛⲁϥ ⲡⲟⲩⲧⲱⲧⲉⲣ ⲉⲛⲁⲛⲉϥ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥⲟⲩⲟⲥⲓ ⲉⲙϩⲟⲩⲟ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϫⲓⲙ ⲡⲟⲩⲡⲁⲣⲣⲏⲥⲓⲁ ⲙⲡⲉⲙⲉⲟ ⲡⲟⲩⲟⲛ ⲙⲡⲉⲛ. ⲟⲩⲗⲉ ⲉⲩⲁⲩϯ ⲙⲡⲁⲓϩⲙⲟⲧ ⲁⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲉⲛϫⲁϫⲓϫ ⲁⲛⲟⲛ ϧⲁ ⲡⲣⲉ ϥⲉⲣⲛⲟⲃⲓ. ⲁⲗⲗⲁ ⲛϩⲣⲏⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲓϫⲉⲙⲡⲩⲙⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲡⲣⲁⲙⲁⲟ. ⲉⲩⲁⲩⲧⲏⲓϥ ⲙⲙⲏ ⲉⲧⲡⲩⲁ ⲙⲙⲟϥ.

ⲟ ⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲡⲣⲟⲥⲉⲩⲭⲁⲥⲑⲉ.

ϯⲛⲟⲩ ⲟⲛ ⲛⲉⲡⲛⲏⲃ. ⲧⲉⲛϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ. ⲙⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ. ⲉⲟⲃⲉ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲓⲙ. ϩⲟⲡⲱⲥ

ⲛⲧⲉⲕⲁⲓϥ ⲙⲡⲉⲙⲛⲩⲁ ⲙⲡⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲱϩⲉⲙ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓϫⲓⲛⲓ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲁⲛⲟⲕ ⲇⲉ ϩⲱ ⲙⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲟⲃⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲩⲉⲙⲙⲟ. ⲁⲣⲓⲧ ⲛⲣⲉⲙϩⲉ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲛⲉⲧⲉⲛⲟⲩⲓ ⲙⲙⲓⲏ ⲙⲙⲟⲓ.

ϩⲓⲧⲉⲛ ϯⲙⲉⲧⲙⲉⲥⲓⲧⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲏⲣⲓ. ⲡⲉⲛⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

TRADUCTION

Pour l'archidiacre que l'évêque dise cette prière :

Seigneur Dieu, riche en miséricorde, grand en compassion et en bonté, qui dérive de son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, que tu as établi dans la Jérusalem céleste. Toi-même tu es le chef sur toutes choses.

Et sur la terre par Toi Tu as recueilli toute louange, et as désigné tout ordre et toute règle de l'Église selon le type, *ayant en lui-même* tout ministère sacré, sans transgression.

Le diacre prie [l'évêque?] en disant :

Toi maintenant, ô notre Dieu, plein de charité pour les hommes, accueille notre prière. Quant à nous, nous sommes, il est vrai, pécheurs. Envoie la grâce de ton saint Esprit sur ton serviteur, qui a été appelé à l'archidiaconat, par la décision et le jugement de ceux qui l'ont conduit au milieu, et par l'interrogation de ceux qui lui ont donné leur suffrage.

Rends-le digne d'être archidiacre dans toute ta sainte Église. Fais-le resplendir comme l'un des sept diacres, établis par les saints Apôtres, Étienne, le premier diacre et le premier martyr. Remplis-le de force, de *discernement* (?) et d'intelligence, comme tu remplis Étienne, le premier archidiacre, dans ta sainte Église, pour un ministère non sanglant, et un saint sacrifice raisonnable. Qu'il prenne le calice du sang, digne de l'Agneau sans tache, de ton Fils unique.

Et qu'il serve les orphelins, qu'il secoure les veuves, cultivant

la piété pour Dieu, enseignant les ignorants, reprenant les rebelles, avertissant les violateurs de la loi, ramenant ceux qui sont dans l'erreur, organisant le clergé, servant aux offices, ordonnant ce qui est convenable, étant le modèle de toute l'Église.

Afin qu'il occupe un degré très élevé, et qu'il gagne la confiance de tout le monde. Nous autres nous ne pouvons pas donner cette grâce, car nous sommes pécheurs; mais que, dans la visite de ta grande miséricorde, il lui soit donné ce qui lui convient.

Le diacre prie :

Maintenant de nouveau, notre Dieu, nous Te prions et Te supplions, ô Toi qui es bon et plein de charité pour les hommes, à cause de ton serviteur, afin que Tu le rendes digne de la grâce de ceux qui sont appelés, par la descente sur lui de ton saint Esprit.

Moi aussi, purifie-moi de tous les péchés d'autrui, et délivre-moi des miens propres.

Par la médiation de ton Fils Unique, notre Dieu et notre Seigneur, et notre Sauveur, Jésus-Christ, celui qui...

CONSÉCRATION D'UN PSALMODISTE

ⲉⲱⲃⲉ ⲛⲓϯⲁⲗⲙⲱⲇⲟⲥ ⲩⲁϥⲉⲛ ⲫⲏ ⲉⲑⲛⲁⲉⲣ ϯⲁⲗⲙⲱⲇⲟⲥ ⲙⲡⲉⲙⲱⲟ ⲙⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ. ⲛⲧⲉϥϯ ⲙⲉⲧⲁⲛⲟⲓⲁ ⲛⲧⲉϥⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲉⲣⲉ ⲧⲉϥⲁⲫⲉ ⲃⲏⲩ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲣⲉ ⲧⲉϥⲛⲁϩⲃⲓ ⲕⲱⲗϫ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ.

ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϫⲱ ⲙⲡⲩⲉⲛϩⲙⲁⲧ ⲛⲉⲙ ⲧⲉⲧϫⲏ ⲙⲡⲓⲥⲑⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲉⲧϫⲏ.

ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲡⲟⲕ ⲛⲉⲡⲓⲛⲏⲃ. ⲩⲱⲡ ⲉⲣⲟⲕ ⲙⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲫⲁⲓ. ⲉⲟⲩϯⲁⲗⲧⲏⲥ. ϧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲁⲅⲓⲁ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲛⲁϯ ⲛⲉⲛⲁϥ ⲉⲡⲉⲕⲓⲉⲑⲏⲛⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁϥ ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲟϯ ⲛⲧⲉⲕⲓⲉⲧⲃⲱⲕ. ⲁⲣⲓⲧϥ ⲛⲉⲙ ⲛⲩⲁ ⲉⲑⲣⲉϥϣⲱⲡⲓ ⲛⲟⲩϯⲁⲗⲙⲱⲇⲟⲥ ⲉϥⲧⲁⲛⲟⲩⲧ ⲙⲡⲉⲕⲓⲉⲟ. ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉϥϣⲁϣⲏⲓ ⲉⲡⲉⲕⲓⲉϯϣⲉⲛϩⲓⲧ. ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲛ ⲉⲧⲁϯⲣⲁ[ⲛ] ⲛⲁⲕ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ. ϫⲉ ϥϣⲟⲡ ⲛϫⲉ ⲛⲓⲛⲁⲓ ϧⲉⲛ ⲛⲉⲕⲟⲩⲱϣ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ ⲛϫⲉ ⲛⲓⲧⲗⲓⲟ.

ⲟ ⲇⲓⲁⲕⲟⲛ ⲧⲱ[ⲕ] ⲕⲉ̀ ⲗⲉⲛⲉⲱⲟⲛⲉⲛ.

ⲟ ⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ.

ⲫϯ ⲡⲓⲡⲩϯ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲣⲁⲛⲁⲟ ϧⲉⲛ ⲛⲉϥⲁⲱⲣⲉⲁ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲣϩⲙⲟⲩ ⲛⲧⲉϥⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲛϩⲁⲛⲧⲁⲝⲓⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲧⲁϩⲟ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲛϧⲏⲓϯ ⲛϩⲁⲛⲃⲁⲉⲛⲟⲥ. ⲛⲧⲉ ⲟⲩⲛⲉⲧⲣⲉϥϣⲉⲛϣⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕϫⲱⲩ ⲡⲓⲥⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ ⲕⲁⲧⲁ ⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲉⲕϣⲱⲕ ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲟⲩϯⲁⲗⲙⲱⲗⲟⲥ. ⲁⲣⲓ ⲕⲁⲧⲁϫⲓⲟⲙ ⲛⲁϩϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲥⲟⲫⲓⲁ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ⲕⲁϯ. ⲉⲑⲣⲉϥⲉⲣⲓⲣⲓ ⲛⲛⲓϩⲩⲙⲛⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲥⲁϫⲓ ⲛⲛⲟⲩϯ: ⲛⲉⲙ ⲧⲟⲩⲙⲉⲗⲱⲧⲓⲁ ϧⲉⲛ ⲟⲩϫⲓⲛϩⲱⲥ ⲉϩϩⲟⲗϫ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁϩϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ. ⲁⲣⲉ ϩⲉⲣⲟϥ ϧⲉⲛ ϯⲡⲟⲗⲓⲧⲓⲁ ⲛⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲡⲟⲛⲟϩⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲛⲣⲓ ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲩⲁϥⲫⲟⲛϩϥ ⲛⲧⲉϥϯ ⲛⲧⲁⲓⲉⲧϫⲏ ⲉϫⲱϥ.

ⲫⲏⲛⲃ ⲡⲟⲥ ⲫϯ ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲫⲓⲱϯ ⲡⲡⲉⲛⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ ⲡⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ. ⲡⲉⲕϣⲱⲕ ⲛⲁⲛⲓⲙ ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲉⲕⲙⲉⲑ. ⲁϥⲫⲱϯ ϩⲁⲉⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲙⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲡⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲁⲕ.

ⲁⲣⲓⲟⲩⲱⲟⲛⲓ ⲉⲣⲟϥ ϧⲉⲛ ϯϩⲗⲏϫⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲥⲁϫⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁϥ ⲉⲑⲣⲉϥⲉⲣϯⲁⲗⲙⲓ ⲉⲣⲟⲕ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲕⲁϯ. ϧⲉⲛ ⲙⲓϩⲱⲥ ⲙⲡⲙⲉⲧⲙⲁⲧⲓⲕⲟⲛ. ⲙⲁⲣⲉϥⲉⲣⲡⲉ ⲙⲡⲩⲁ ⲛⲉⲣⲛⲧ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲉⲧⲛⲓⲥⲧⲟⲥ. ⲉⲧⲉⲕⲙⲉⲧϣⲟⲕ ⲙⲡⲟⲛⲣⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲙⲁⲧⲟⲩϣⲟϥ ⲥⲙⲟⲩ ⲉⲣⲟϥ. ⲙⲁϩϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲧⲉⲕϩⲟϯ. ⲣⲱⲓⲥ ⲉⲣⲟϥ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲧⲉⲕϫⲟⲙ ⲛⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲕⲏ. ⲁⲣⲓⲧϥ ⲡⲣⲁⲙⲁⲟ ϧⲉⲛ ⲗⲱⲣⲟⲛ ⲙⲙⲉⲛ ⲉⲧϫⲛⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ϩⲙⲁ ⲉⲁϥⲱⲛ [ϧ?] ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲙⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲣⲁ[ⲛ] ⲡⲁⲕ ⲛⲧⲟⲩⲉⲁϩⲙⲉϥ ⲉϯ ⲡⲣⲟⲕⲟⲡⲏ ⲉⲧⲟⲓ ⲙⲡϣϯ ⲛϩⲟⲩⲟ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧϫⲛⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲡⲏⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϩⲓⲧⲉⲛ ϯⲙⲉⲧⲙⲉⲥⲓⲧⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲃⲙⲟⲛⲟϩⲉⲛⲏⲥ ⲛⲩⲛⲣⲓ. ⲡⲉⲛⲟⲥ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲩⲁϥⲉⲣⲁⲥⲡⲁⲍⲉⲥⲉⲉ ⲙⲡⲩⲁⲛⲉⲣϣⲱⲟⲧϣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲛⲓ ⲉⲧⲣⲁⲃⲛⲟⲩϯ. ⲙⲁⲣⲉ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϯ ⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲉϫⲱϥ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ.

ⲉⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ. ⲛϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲧⲣⲓⲁⲥ. ⲟⲩϩⲓⲣⲏⲛⲏ. ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲕⲱⲧ ⲛⲧⲉ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲟⲩⲉⲩϫⲏ ⲉϫⲉⲛ ⲟⲩⲗⲉⲣⲟ ϯⲁⲗϯⲛⲥ.

ⲛⲟⲩϲ ⲫϯ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲉⲧϧⲉⲛⲧ ⲫⲉ ⲫⲏ ⲉⲑⲟⲩⲱⲧⲉⲃ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲛⲁⲛϯⲧⲩⲭⲏ ⲉⲩⲟⲩⲁⲃ ⲕⲁⲧⲁ ⲅⲉⲛⲉⲁ. ⲁⲣⲓⲟⲩⲓ ⲛⲟⲩⲛⲓⲛⲓⲓ ⲛⲉⲓ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲛⲓⲙ. ⲁⲣⲓⲧϥ ⲛⲟⲩⲁⲓ ⲛⲉⲓ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲉⲣϩⲟϯ ϧⲁ ⲧⲉⲕϩⲏ. ⲙⲉⲣⲟ ϯⲁⲗⲧⲏⲥ ⲙⲫⲣⲏϯ ⲡⲗⲁⲩⲓⲁ ⲡⲓⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ. ⲉϥⲁⲣⲉϩ ⲉⲡⲉϥⲃⲓⲟⲥ ⲛⲁⲧⲉⲱⲗⲉⲃ ϣⲁ ⲉⲃⲟⲗ [ⲡⲓⲉⲛⲉϩ].

ϫⲱⲕ ⲛⲧⲉϥⲡⲣⲟⲑⲉⲥⲓⲥ ⲉⲃⲟⲗ. ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁϥ ⲙⲡⲉϥⲁⲣⲟⲛⲟⲥ ⲉϥⲟⲓ ⲛⲁⲧⲁⲟⲩⲏ. ⲛⲁⲧⲣⲓⲕⲓ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛⲓϩⲧⲙⲟⲥ. ⲁⲣⲓ ⲕⲁⲧⲁⲝⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉⲕⲁⲣⲉϩ ⲉⲣⲟϥ ⲛⲉⲙ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲧⲁϥ. ⲛⲟⲓ ⲛⲁϥ ⲛⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ ⲛⲉⲙ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲑⲛⲁⲛⲉⲩ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲩⲟⲩⲧⲁⲓⲱⲟⲩ.

ⲙⲁⲣⲉϥϣⲱⲡⲓ ⲛⲁⲧⲟⲣⲟ ⲉⲣⲟϥ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓϫⲁϫⲓ. ϣⲁⲛⲟⲩϣ ⲧⲉϥϯⲧⲩⲭⲏ ϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲥⲱⲟⲩⲓ ⲉⲩⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲉⲙ ϩⲁⲛϩⲩⲙⲟⲥ ⲛⲟⲩⲁⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲟⲛ. ⲉⲕⲉϯ ϫⲟⲙ ⲛⲁϥ ⲛⲥⲛⲟⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲓⲣⲓ ⲙⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ.

ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲓⲥ ⲛⲁϥ ⲉⲑⲣⲉϥϫⲓⲙⲓ ⲛⲟⲩⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϩⲙⲟⲩ ⲙⲡⲉⲙⲉⲑ ⲙⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛϣⲏⲣⲓ. ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ ⲡⲉⲛⲟⲥ ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲉⲃⲟⲗ.

TRADUCTION

Pour le psalmodiste. On conduira devant l'évêque celui qui doit être psalmodiste. Qu'il donne des signes de pénitence, qu'il se tienne debout la tête nue et le cou incliné.

Que l'évêque dise les actions de grâces et la prière d'agréable odeur, qu'il dise cette prière :

Nous Te prions et Te supplions, notre Dieu. Reçois ton serviteur comme psalmodiste dans ta sainte Église et donne-lui tes justices et fais-lui grâce dans la crainte de ton service. Rends-le digne de devenir un psalmodiste honorable en ta présence, afin qu'il obtienne tes miséricordes, et ce qui t'est agréable, pour toujours. Car la miséricorde est dans tes desseins. Et qu'on t'offre le sacrifice.

Le diacre :

Seigneur nous te supplions?

L'évêque :

Seigneur, grand et riche dans ses dons, qui as donné les ordres à son Église, et qui les as établis dans les degrés du ministère, et qui as répandu tes dons sur tes serviteurs selon la pureté, et ton serviteur, que nous avons choisi comme psalmodiste, remplis-le de toute sagesse et d'intelligence, afin qu'il fasse [résonner] les hymnes de tes paroles divines, et leur mélodie dans un suave cantique.

Et remplis-le de tes dons; constitue-le dans une conduite irréprochable, par les miséricordes de ton Fils Unique, celui qui...

Qu'il se tourne pour dire sur lui cette prière :

Seigneur Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur, et notre Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ. Nous Te prions et Te sup-

plions, ô plein de charité. Ton serviteur, qui est en ta présence; il s'est réfugié devant ta sainte, catholique et apostolique Église.

Illumine-le dans la douceur de tes paroles sacrées. Accorde-lui de Te chanter avec intelligence, dans des cantiques spirituels. Qu'il soit digne de se consacrer, dans la foi, à ton service spirituel et sacré.

Purifie-le, bénis-le, remplis-le de ta crainte. Conserve-le dans ta force angélique; enrichis-le de tout don parfait, afin qu'il *vive*[?] selon ta volonté sainte, heureux et agréable à toi; *qu'on l'appelle* [?] à faire des progrès, pour être très grand, et rempli de ton Saint-Esprit, par la médiation de ton Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Celui qui...

Qu'il embrasse l'autel et l'évêque et les commensaux [*les assistants?*]. Que l'évêque fasse cinq croix sur lui en disant :

A la gloire et à l'honneur de la Sainte Trinité. Pour la paix et l'édification de l'Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Prière sur le sacré psalmodiste :

Seigneur, Dieu Tout-Puissant, qui es au ciel, qui *convertis* [?] les âmes saintes selon les générations, fais un prodige avec ton serviteur; fais quiconque craint en ta présence sacré psalmodiste comme le prophète David, conservant sa vie innocente pour toujours.

Achève son dessein; accorde-lui d'être immaculé dans sa course, innocent dans les psaumes. Conserve-le, ainsi que toutes ses œuvres. Donne-lui la pureté et toutes les œuvres bonnes et louables.

Puisse-t-il être invaincu à l'ennemi. Qu'il nourrisse son âme de saintes pensées, et d'hymnes saintes et célestes. Tu lui donneras en tout temps la force de faire ta volonté.

Et accorde-lui de trouver miséricorde et grâce devant ton Fils Unique, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, celui qui...

Dr V. Ermoni.

(*A suivre.*)

UNE HOMÉLIE

DE SÉVÈRE D'ANTIOCHE

ATTRIBUÉE A GRÉGOIRE DE NYSSE ET A HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM

En 1715, Montfaucon publia (1), d'après le manuscrit 23 du fonds Coislin, sous le nom de Sévère d'Antioche, un traité assez long, mais incomplet cependant, sur l'accord des quatre Évangélistes dans le récit de la résurrection.

Montfaucon crut ce traité inédit (2). Il l'était en effet en ce sens qu'il n'avait pas encore été publié sous la forme où Montfaucon le faisait paraître, ni surtout sous le nom de Sévère. Mais il était loin d'être inconnu. On pouvait le lire depuis 1562 (3) dans la deuxième homélie de Grégoire de Nysse sur la résurrection, publiée à cette époque en traduction latine, et éditée en 1615 (4) et en 1638 (5) dans le texte original. Il se lisait encore depuis 1648 dans une homélie que Combefis (6) avait attribuée à Hésychius, et qui n'était autre que celle de Grégoire de Nysse dont nous venons de parler.

(1) *Bibliotheca Coisliniana*, Paris, in-fol., p. 68-75.

(2) *Ibid.*, préface : *Tertium anecdoton.*

(3) *Gregorii episcopi Nysseni opera.....* de graeco in latinum e diversis sed potissimum a Laurentio Sifano translata, Bâle, 1562, in-fol., c. 193 sqq.

(4) *Gregorii episcopi Nysseni opera omnia* quae reperiri potuerunt graece et latine nunc primum ex mss. codd. in lucem edita et in duos tomos divisa, Paris, 1615, in-fol., t. II, c. 832 sqq.

(5) *Gregorii episcopi Nysseni opera* nunc denuo correctius et accuratius edita et in tres tomos distributa, Paris, 1638, in-fol., t. III, c. 400 sqq.

(6) *Graeco-latinae patrum bibliothecae novum auctarium*, tomus duplex, alter exegeticus, alter historicus et dogmaticus, Paris, 1648, in-fol., c. 743-774.

Galland releva l'erreur de Montfaucon, au tome XI de sa *Bibliotheca Patrum*. Nous verrons tout à l'heure sa démonstration. Mais auparavant, il sera bon, dans l'intérêt de la clarté, de retracer l'histoire de la pseudo-deuxième homélie de Grégoire de Nysse sur la résurrection jusqu'à l'apparition de la *Bibliotheca Coisliniana* de Montfaucon.

Cette histoire commence avec la publication du *Novum Auctarium* de Combefis. Jusque-là, l'homélie en question passait sans aucune difficulté pour être de Grégoire de Nysse. Combefis l'édita sous le nom d'Hésychius et exposa dans une note (1) les raisons pour lesquelles il l'avait enlevée à celui qu'on en croyait jusqu'alors l'auteur. Ces raisons sont les suivantes : Un manuscrit royal assez ancien donne la deuxième homélie de Grégoire de Nysse sur la résurrection comme étant d'Hésychius (2). — Cette homélie est écrite dans le style simple et sans élévation des écrivains didactiques, qui n'est pas celui de Grégoire de Nysse. — On a d'Hésychius des écrits dans lesquels il explique, avec la simplicité de style qui distingue cette homélie, des difficultés et des contradictions apparentes de l'Écriture sainte. — Un même auteur ne saurait avoir écrit les deux premières homélies de Grégoire de Nysse sur la résurrection, à moins qu'on n'admette qu'il ait voulu démolir dans la seconde ce qu'il s'est efforcé d'établir dans la première.

Cette argumentation ne manquait pas d'une certaine force. Combefis faisait ressortir qu'une homélie attribuée à Grégoire de Nysse ne pouvait pas être de lui, tant à cause du fond que de la forme de cette homélie, et il établissait qu'Hésychius en était l'auteur non seulement possible mais certain.

Cotelier adopta entièrement les conclusions de Combefis lorsqu'il publia en 1686 un ouvrage d'Hésychius intitulé : Συναγωγὴ ἀπορριῶν καὶ ἐπιλύσεων ἐκλεγεῖσα ἐν ἐπιτομῇ ἐκ τῆς εὐαγγελικῆς συμφω-

(1) *Nov. Auct.*, c. 775-777.

(2) Le manuscrit auquel Combefis fait allusion et dont il s'est servi pour éditer cette homélie, peut aussi bien être le Nat. gr. 1186 que le Nat. gr. 772. Les quelques changements que Combefis a apportés au texte de 1638, qu'il reproduit pour ainsi dire purement et simplement, peuvent avoir été faits à l'aide de l'un ou de l'autre manuscrit. Ils remontent en effet tous deux à un même archétype. Toutefois, comme les mots « assez ancien » s'appliquent mieux au Nat. gr. 1187 qui est le plus ancien (parchemin XIVe siècle), nous croyons que c'est ce dernier que Combefis a eu entre les mains.

νίας τοῦ ἁγίου Ἡσυχίου πρεσβυτέρου Ἱεροσολύμων (1). Il avait en effet découvert deux manuscrits donnant quelques extraits de notre homélie sous le nom d'Hésychius (2). Le premier de ces deux manuscrits est aujourd'hui le *Parisinus* grec 186 (3). Les extraits y sont au nombre de trois (4); ils sont surmontés d'un titre qu'on trouvera plus loin (5). Le deuxième est le *Vindobonensis* 89. Cotelier avait appris par Lambeck (6) que la réponse de la 153e question d'Anastase le Sinaïte publiée par Gretser (7) sans nom d'auteur, était attribuée dans ce manuscrit à Ἡσύχιος πρεσβύτερος. Or cette réponse est tirée de la fin de notre homélie (8). Cotelier fut donc en droit de croire que celle-ci était d'Hésychius et de se ranger sous ce rapport à l'avis de Combefis dont il confirmait la démonstration.

Richard Simon résuma dans son « Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament » (9) les raisons données par Combefis pour attribuer à Hésychius une homélie de Grégoire de Nysse et il leur reconnut « beaucoup de vraisemblance ». Il avait remarqué en effet « qu'il fallait beaucoup lire pour trouver dans les discours de Grégoire de Nysse quelque passage du Nouveau Testament expliqué, et que le livre où il faisait paraître plus d'application à sa matière, était son second discours sur la résurrection de Jésus-Christ ». « Mais, ajoutait-il, il y a lieu de douter qu'il soit vraiment de lui. » « Si cet

(1) *Ecclesiae graecae monumenta*, Paris, in-4°, t. III, p. 1-53.

(2) *Ibidem*, p. 531 b.

(3) Ce manuscrit, que Cotelier désigne par *codex Regius* 750, porte dans le catalogue rédigé en 1682 le numéro 1882, et dans le catalogue imprimé en 1740 le numéro 186.

(4) Οὐδὲ γὰρ εἶπον — βάθη τοῦ θεοῦ (Migne, *Patr. gr.*, t. XLVI, c. 628-629); ἐν μὲν οὖν τοῖς ἀκριβεστέροις ἀντιγράφοις — ἀλεκτρυόνων φωνήν. (*Ibidem*, c. 644-645); ἐπειδὴ πολλῶν Μαριῶν — οὐκ ἄλλην πεπιστεύκαμεν. (*Ibidem*, c. 645-646.)

(5) P. 447.

(6) *Commentarii de Augusta Bibliotheca Vindobonensi*, Vienne, 1665-1679, in-fol., t. III, manuscrit 89, c. 197; édition Lambeck-Kollar (1766-1781), c. 486.

(7) *Anastasii Sinaitae quaestionnes et responsiones CLIV de variis argumentis*, graece et latine, ed. lac. Gretser; Ingolstadt, 1617, in-4°. L'édition de Gretser a été reproduite par Migne, *Patr. gr.*, t. LXXXIX.

(8) Cet extrait répond à la question : Εἰ συμφωνοῦσιν οἱ τέσσαρες εὐαγγελισταὶ περὶ τῆς τοῦ Χριστοῦ ἀναστάσεως ἢ οὔ. Il commence par : Τεσσάρων ὄντων καὶ ὁρῶν [leg. καιρῶν] καὶ τοσούτων ἀφίζεων..... et finit par : καὶ ἄλλος Ἰάκωβος τοῦ Ἀλφαίου ἐκ τῶν δώδεκα. (Migne, *Patr. gr.*, t. LXXXIV, c. 809-811. — *Ibid.*, t. XLVI, c. 645.)

(9) Rotterdam, 1693, in-4°, p. 111 et 112.

ouvrage était de Grégoire de Nysse, déclarait R. Simon, il y aurait été bien plus exact pour ce qui est de la critique que dans ses autres livres. Car il y observe quelques leçons assez importantes (1). »

Enfin, Le Nain de Tillemont corrobora à son tour l'argumentation de Combefis (2). « La manière, dit-il, dont la première oraison (de Grégoire de Nysse sur la résurrection) explique les trois jours de la mort de Jésus-Christ est assez extraordinaire. Elle prétend montrer par saint Matthieu que Jésus-Christ est ressuscité le samedi au soir, mais la seconde sur la résurrection, qui est toute pour accorder les quatre Évangélistes entre eux, explique tout autrement les paroles de saint Matthieu et réfute expressément le sens que la première leur donne. Ainsi on ne peut dire que ces deux oraisons soient toutes deux de saint Grégoire de Nysse, à moins qu'il n'ait tout à fait changé de sentiment. »

En résumé, on peut dire qu'à l'époque où Montfaucon fit paraître sa *Bibliotheca Coisliniana,* le monde savant était d'accord pour ôter à Grégoire de Nysse sa deuxième homélie sur la résurrection et pour l'attribuer à Hésychius. C'était là en quelque sorte une affaire que l'on considérait comme définitivement réglée (3).

La publication par Montfaucon d'un bon morceau de cette homélie sous le nom de Sévère d'Antioche, vint frapper de nullité, sinon toute l'argumentation de Combefis, du moins la partie relative à l'attribution de cet écrit à Hésychius. A partir de ce moment, il fallait en effet se demander si Sévère, le fameux patriarche d'Antioche, ne pouvait pas être l'auteur de notre homélie.

(1) R. Simon croit que le manuscrit où Combefis a vu notre homélie sous le nom d'Hésychius, est le *Regius* 1882, aujourd'hui Nat. gr. 186. C'est là une erreur. Le *Regius* 1882 ne donne que quelques extraits de l'homélie et Combefis s'est servi d'un manuscrit qui la donne tout entière. (Nat. gr. 1186 ou 772, comme nous l'avons dit plus haut.)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.* Paris, 1693-1712, in-4°; 2e édition 1701-1714, t. IX, p. 613.

(3) Toutefois Schroeck qui, en 1790, ignore encore qu'un fragment considérable de cette homélie a été publié sous le nom de Sévère, croit que les contradictions signalées par Combefis entre la première et la deuxième homélie de Grégoire de Nysse sur la résurrection, ne prouvent rien. Il estime que cette question mérite d'être examinée de plus près. (*Christliche Kirchengeschichte*, Leipzig, 1768-1803, in-8°, t. XIV, p. 128.)

L'erreur commise par Montfaucon, lorsqu'il publia comme un traité inédit ce qui n'était qu'un fragment d'un texte connu dans son ensemble depuis plus d'un siècle, fut relevée, avons-nous dit plus haut, par Galland. Examinons donc maintenant l'article qu'il écrivit à cette occasion (1).

Galland commence par faire observer que Fabricius s'est trompé (2) en prenant la réponse de la 152e question d'Anastase le Sinaïte, réponse qui est attribuée à Sévère (3), pour un extrait de l'opuscule édité par Montfaucon sous le nom de ce patriarche. Il déclare avec raison qu'il n'y a absolument aucun rapport entre cette réponse et cet opuscule. Faisons cependant remarquer que Galland n'a pas vu d'où provenait l'erreur de Fabricius. S'il avait pu connaître la note de Cotelier dont il a été question tout à l'heure, il se serait immédiatement douté, — sans parler des deux renseignements qu'il y aurait trouvés en faveur de la thèse de Combefis, — que Fabricius devait avoir confondu, selon toute probabilité, la 152e question d'Anastase le Sinaïte avec la 153e. La première moitié de celle-ci se retrouvant à la fin du texte de Montfaucon, les mots de Fabricius « integrum græce et latine ex codice bibl. Coislinianæ exhibet Montfauconius » ne s'expliquent-ils pas tout seuls, du moment qu'on les rapporte, non plus à la 152e question, mais à la question suivante (4)?

Galland apprend ensuite à ses lecteurs que le texte publié par Montfaucon comme un traité inédit de Sévère d'Antioche, est tout simplement un fragment d'une homélie ayant figuré d'abord parmi les œuvres de Grégoire de Nysse et attribuée ensuite avec raison, par Combefis, à Hésychius. Galland n'admet pas un moment que Sévère pourrait avoir écrit l'homélie

(1) *Bibliotheca veterum Patrum græco-latina*, Venise, 1765-1781, in-fol., t. XI, prolegomena, p. VI et VII. (Nous citons d'après la deuxième édition où le t. XI est de 1788.)

(2) *Bibliotheca græca*, Hambourg, 1705-1728, in-4°; édition revue par Harles, *ibid.*, 1790-1809, t. X, p. 616.

(3) Cette question est formulée de la façon suivante : Πῶς νοητέον τὴν τοῦ κυρίου τριήμερον ταφὴν καὶ ἀνάστασιν. La réponse de Sévère (ἀπόκρισις Σεβήρου Ἀντιόχειας) commence par : Ἑκάστην ἡμέραν ἀφ' ἑσπέρας ἀριθμεῖν εἰώθαμεν et finit par : ἀποτελῶν ἡμέραν τὴν Ἰουδαικὴν ἑορτήν. (Migne, *Patr. gr.*, t. LXXXIX, c. 807-809.)

(4) L'erreur de Fabricius a été reproduite par Kollar : « Hoc Severi fragmentum (réponse de la 152e question) ex codice Coislinianæ Bibliothecæ integrum græce et latine vulgavit Montfauconius. » (Lambeck-Kollar, *Commentarii*, t. III, c. 118, note (A).)

que Combefis a enlevée au frère de saint Basile. Il impute à une distraction de copiste la présence du nom de Sévère en tête de l'opuscule édité par Montfaucon, après avoir émis d'abord l'hypothèse absurde que Sévère aurait découpé cet opuscule dans l'homélie d'Hésychius.

L'argumentation de Combefis reste entièrement debout pour Galland, même après la publication de Montfaucon. Il ne cherche nullement à l'infirmer. Il désire au contraire la corroborer. Mais il confond alors l'ancienne homélie de Grégoire de Nysse avec le fragment d'Hésychius qui la suit dans le *Novum Auctarium* de Combefis (1). Cotelier avait dit, ce qui n'est pas impossible, que ce fragment était un reste de la Συμφωνία εὐαγγελικὴ dont il mettait au jour un *Epitome* (2). Galland comprend qu'il s'agit de l'homélie : il conclut qu'il faut refuser à Sévère l'opuscule dont le gratifie Montfaucon et déclare qu'il saute aux yeux, si l'on compare le fragment de Combefis (c'est-à-dire l'homélie d'Hésychius) et l'extrait de Montfaucon avec l'*Epitome* de Cotelier, que le tout a été écrit par un seul et même auteur (3).

(1) C. 773. Ce fragment, qui semble être réellement d'Hésychius, est intitulé : Τοῦ ἁγίου Ἡσυχίου περὶ τῆς τρίτης ὥρας καὶ τῆς ἕκτης. Incipit : Τίνος ἕνεκεν ὁ μὲν Μάρκος τρίτην ὥραν λέγει τὸν Χριστὸν σταυρωθῆναι. Desinit : μηδέν σοι καὶ τῷ ἀνθρώπῳ τούτῳ καὶ τὰ ἑξῆς. Publié par Combefis d'après un manuscrit royal (Nat. gr. 701, fol. 231 v°); il se retrouve dans le Coislin 23, fol. 280 v°, Coislin 195, fol. 456. Cramer, qui a édité les catènes du Coislin 23 dans les deux premiers volumes de ses *Catenæ græcorum Patrum in Novum Testamentum* (Oxford, 1844, in-8°), donne ce fragment au t. II, p. 389.

(2) *Monumenta*, t. III, p. 521.

(3) Dans cette dernière phrase, où nous ne faisons que traduire Galland, les mots « et l'extrait de Montfaucon » paraissent inutiles, cet extrait se retrouvant tout entier dans ce que Galland appelle le fragment de Combefis. On pourrait croire que Galland n'a pas établi entre l'homélie et le fragment d'Hésychius la confusion que nous avons signalée. Mais ses paroles sont très claires sous ce rapport, comme on peut en juger : « Præclarum hæcce vetustatis ecclesiasticæ monumentum ex bibliothecæ regis Francorum codice 2452, vulgavit V. C. Cotelerius qui in notis palam astruit ex illa Hesychiana evangelica consonantia cujus epitomen in lucem emisit, desumptum fuisse fragmentum quod in Auctario suo novo edidit Combefisius. Itaque Severo Antiocheno plane abjudicandum atque Hesychio restituendun excerptum, quod tanquam ineditum publici juris fecit Montfauconius, verbo tenus videlicet exstans in fragmento Combefisiano. Enim vero si cum hoc fragmento (ici une note renvoie à Combefis *op. cit.*, p. 747, c'est-à-dire à l'homélie d'Hésychius) et Montfauconiano excerpto epitomen Cotelerianam componas, extra omnem dubitationis aleam compertum fiet, ab uno eodemque auctore omnia fuisse conscripta. »

De l'analyse que nous venons de faire de l'article de Galland, il ressort qu'il n'a rien changé à l'état de la question (1). Et cependant, Sévère peut être considéré dès à présent, avec plus ou moins de droit, comme l'auteur de notre homélie. Quelques remarques bien simples suffisent à établir cette possibilité.

On a expliqué par une simple distraction, un pur hasard, l'attribution, dans le Coislin 23, d'un fragment de notre homélie à Sévère d'Antioche. Mais avant de recourir à une explication aussi désespérée, on peut supposer que le fragment du Coislin 23 a été tiré d'une homélie d'Hésychius ou même de Grégoire de Nysse attribuée à Sévère, ou, inversement, d'une homélie appartenant à Sévère et attribuée à ces deux Pères de l'Église. La première hypothèse doit cependant être écartée. Des écrits d'auteurs orthodoxes n'ont pas dû venir s'ajouter à la liste des ouvrages de Sévère. Ceux-ci avaient été anathématisés parce qu'on les accusait de renfermer le venin du serpent cause du péché originel (2); ceux qui les possédaient devaient les brûler, s'ils ne voulaient pas s'exposer à une condamnation; et il était défendu de les copier sous peine d'avoir la main coupée (3). Ils ne possédaient donc à aucun degré cette force d'attraction qui réunit sous le nom de certains écrivains des œuvres d'origine diverse. Bien plus, ils étaient condamnés à périr fatalement en pays grec, c'est-à-dire en pays orthodoxe, à

Faisons remarquer que Galland, après avoir démontré dans les prolégomènes du t. XI de sa *Bibliotheca Patrum* que le fragment du Coislin 23 édité par Montfaucon sous le nom de Sévère, n'est pas de Sévère, le reproduit sous le nom de ce patriarche à la p. 221 sqq. de ce même tome.

Fabricius-Harles fait dire à Galland que ce fragment se lit sous une forme plus complète dans les *Monumenta* de Cotelier! (*Bibliotheca graeca*, t. X, p. 623.)

(1) Quoique E. Venables, l'auteur de l'article qui a paru sur Sévère d'Antioche dans le *Dictionnaire de Biographie chrétienne* de Smith et Wace (Londres, 1877-1887, in-8°) au tome IV, ne renvoie pas à la *Bibliotheca veterum Patrum* de Galland, il est plus que probable que c'est là qu'il a appris que le fragment de Sévère publié comme inédit par Montfaucon, se lisait depuis longtemps dans une homélie de Grégoire de Nysse attribuée par Combefis à Hésychius. En tout cas, Venables est du même avis que Galland. Il estime comme lui que ce fragment n'est pas de Sévère, mais d'Hésychius. (P. 639.)

(2) Mansi, *Conciliorum omnium nova et amplissima collectio*, Florence, 1759-1798, in-fol., t. VIII (Concile de Constantinople de 536), c. 1139, c. 1141.

(3) *Ibidem*, c. 1154. (Constitution de l'empereur Justinien contre Anthime, Sévère, Pierre d'Apamée et Zonaras.) Cette constitution forme la quarante-deuxième novelle de Justinien, voir : ZACHAELÆ von Lingenthal, *Imp. Justiniani novellæ quæ vocantur*. (Bibliotheca Teubneriana, 1881, t. I, p. 371.)

tel point qu'on n'en connaît plus aujourd'hui que de simples extraits. Cependant, comme il n'est pas impossible que quelques-uns, purs de toute hérésie, aient échappé à l'oubli, surtout s'ils sont passés sous le patronage d'un nom honoré de l'Église, rien ne nous empêche de poser dès maintenant comme vraisemblable la seconde hypothèse, à savoir, que nous avons affaire ici à une homélie de Sévère qui a été ajoutée aux œuvres d'Hésychius et Grégoire de Nysse.

On a fait valoir en faveur d'Hésychius la similitude entre le style de notre homélie et celui des écrits connus pour être de cet auteur. On a également insisté sur la façon dont Hésychius explique les difficultés de la Bible, et on a déclaré qu'elle se retrouvait dans cette homélie. Or, d'une part, les documents permettant, à l'époque de Galland, de connaître le style de Sévère, tels que sa réponse à la 152e question d'Anastase le Sinaïte, les fragments de ses écrits, éparpillés dans certains traités contre les Monophysites (1) et surtout dans les catènes imprimées et manuscrites, présentent le même tour de phrase, sont écrits dans la même langue que la prétendue homélie d'Hésychius. D'autre part, Sévère s'entend aussi bien qu'Hésychius à élucider des points obscurs de l'Écriture sainte. La présence dans les catènes d'un nombre considérable de fragments de ses œuvres, en est une preuve suffisante (2).

Tout le monde a été d'accord pour dire que les deux premières homélies de Grégoire de Nysse sur la résurrection ne pou-

(1) Par exemple, l'*Apologie du concile de Chalcédoine* de Léonce, publiée par Galland au volume XII, c. 719-729, de sa *Bibliotheca Patrum*.

(2) R. Simon (*Histoire critique*, p. 453) dit de Sévère : « Ce que nous en avons (des commentaires de Sévère sur l'Écriture) dans les Chaînes, nous fait connaître qu'il était habile ». Walch vante l'érudition de Sévère et son habileté à traiter d'une façon profonde et précise les questions religieuses. (Walch (Christian-Wilhelm-Franz), *Entwurf einer vollständigen Historie der Ketzereyen, Spaltungen und Religionstreitigkeiten bis auf die Zeiten der Reformation*, Leipzig, 1762-1785, in-8°, t. VI, p. 982, et t. VII, p. 18.)

Faisons remarquer qu'Hésychius invoque à deux reprises, dans sa prétendue homélie, les ἀκριβέστερα ἀντίγραφα pour justifier ses hypothèses (Migne, *Patr. gr.*, t. XLVI, c. 641 et 644). Or, Sévère a l'habitude de faire de la critique de texte. N'insinue-t-il pas après Eusèbe, dans un fragment analysé par R. Simon (*op. cit.*, p. 454), que le désaccord de saint Jean et de saint Marc, sur l'heure où Jésus-Christ fut crucifié, est dû à une erreur de scribe — un scribe aurait mis un ϛ' (6) à la place d'un γ' (3) —, et ne montre-t-il pas comment la confusion de ces deux signes était très aisée?

vaient pas être toutes les deux de cet auteur, parce qu'elles se contredisaient l'une l'autre. Or, n'est-il pas nécessaire, pour qu'Hésychius soit à la fois l'auteur de l'*Epitome* publié par Cotelier et de l'homélie que certains manuscrits lui attribuent, que celle-ci n'explique pas le récit de la résurrection tout autrement que la partie de l'abrégé de la Συμφωνία εὐαγγελική relative à ce sujet (1)? Galland, trompé par une idée préconçue, a affirmé l'accord complet entre ces deux textes. Quant à nous, nous devons déclarer que si de part et d'autre, on essaye de concilier les mêmes difficultés, on s'y prend cependant d'une façon différente.

Les pièces connues depuis longtemps suffisent donc déjà à établir que Sévère peut parfaitement être l'auteur de l'homélie de Grégoire de Nysse attribuée par Combefis à Hésychius. Nous allons voir qu'il l'est réellement, en examinant le manuscrit 195 du fonds Coislin.

Ce manuscrit, qui est de la fin du Xe siècle, commencement du XIe, est l'original du Coislin 23, où Montfaucon avait trouvé son fragment de Sévère (2). Il contient — à la suite de la lettre

(1) *Monumenta*, p. 39-46.

(2) Le Coislin 23 est la reproduction pure et simple du Coislin 195. On y relève cependant, par-ci par-là, quelques omissions. On y constate aussi parfois de légères modifications dans l'enchaînement des textes des catènes.

Montfaucon n'a pas remarqué que ces deux manuscrits contiennent les mêmes catènes. Cela paraît assez étrange, à première vue, de la part de l'auteur de la *Bibliotheca Coisliniana*. Mais la raison en est bien simple. Montfaucon n'a certainement pas décrit lui-même le Coislin 195. S'il l'avait décrit lui-même, comment aurait-il publié la clausule du Coislin 23 qui se trouve à la fin de la catène de saint Matthieu (fol. 112), y aurait-il vu la confirmation de son hypothèse au sujet de l'âge de ce manuscrit et ne se serait-il pas rappelé, en reproduisant la même clausule dans sa description du Coislin 195, qu'il l'avait déjà publiée et même commentée? Ce n'est qu'en admettant que Montfaucon a fait décrire le Coislin 195 par un collaborateur, qu'on peut s'expliquer que l'identité de deux manuscrits, qui saute en quelque sorte aux yeux, ait échappé « au père de la paléographie ».

Le Coislin 23 étant la copie du Coislin 195, il va de soi que la clausule en question ne peut pas servir à dater le premier de ces deux manuscrits. Elle s'y appliquait d'ailleurs assez mal. Le Sergius dont il s'y agit ne peut être, d'après Montfaucon, que Sergius II qui a été patriarche de Constantinople, à la fin du Xe siècle et commencement du XIe (999-1019). Or, le Coislin 23 est plutôt de la fin du XIe siècle que du commencement. Mais elle se rapporte très bien au Coislin 195, que Montfaucon avait fait remonter d'une façon générale au Xe siècle. Ce manuscrit a été écrit à la fin du Xe siècle, commencement du XIe. L'apparition des lettres onciales parmi les lettres symétriques, compactes et droites de la minuscule de la belle époque, le prouve suffisamment.

d'Eusèbe à Carpianus, des canons d'Eusèbe et d'extraits de Michel Psellus sur la Bible (ceux-ci sont d'une main récente) — les quatre Évangiles entourés de catènes.

C'est à la fin de la catène de l'Évangile de saint Matthieu, qu'on lit le fragment de Sévère édité par Montfaucon (1). Il traite, comme on l'a déjà dit, de l'accord des quatre Évangélistes dans le récit de la résurrection. Il commence par les mots : τὸ δὲ ὀψὲ σαββάτῳ, finit par les mots : ἐλευθέρα πάσης βλάβης (2) et porte comme titre : Σευήρου ἀρχιεπισκόπου Ἀντιόχειας. L'ouvrage de Sévère d'où ce fragment est tiré n'est donc pas indiqué.

A la suite du fragment de Sévère, viennent deux extraits d'Eusèbe de Césarée. Puis suit un extrait attribué à Hésychius, prêtre de Jérusalem. Et que voyons-nous? Que c'est tout simplement un fragment de notre homélie, continuant celui de Sévère (3). Le fait en lui-même n'aurait rien d'extraordinaire. La pseudo-deuxième homélie de Grégoire de Nysse sur la résurrection se lisait déjà au onzième siècle sous le nom d'Hésychius (4). Mais retrouver dans une même catène, côte à côte, deux fragments d'une même homélie, dont le second est la suite du premier, sous deux noms différents, il y a là quelque chose de bizarre, mais aussi de bien instructif. Il ressort de ce fait qu'au moins l'un de ces deux fragments figure de seconde main dans le texte de cette catène.

Les catènes de l'Évangile de saint Marc et de saint Luc ne nous apprennent rien. Par contre, la catène de l'Évangile de saint Jean nous permet d'arriver à la certitude que nous avons annoncée.

Au folio 462 v° du Coislin 195 (folio 284 v° du Coislin 23), on trouve un fragment qui porte l'en-tête suivante : Σευήρου Ἀντιόχειας ἀπὸ λόγου οζ' (5). Ce fragment se lit dans notre homélie.

(1) Coislin 195, fol. 160 v° — 165 (la partie supérieure des folios 161, 162 et 163 est mutilée). Coislin 23, fol. 108-110 v°. (Cramer, *Catenae*, t. I, p. 243-251.) Le Coislin 195 est resté inconnu à Cramer.

(2) Ce fragment présente quelques lacunes dont les deux principales sont indiquées par les mots : καὶ μετ' ὀλίγα.

(3) Incipit : Ἐπειδὴ δὲ πολλῶν Μαριῶν, desinit : οὐκ ἄλλην πεπιστεύκαμεν. Coislin 195, fol. 167 r°; Coislin 23, fol. 111 v°. (Cramer, *op. cit.*, t. I, p. 256.)

(4) Le Nat. gr. 186 signalé par Cotelier (voir plus haut p. 437) est du onzième siècle.

(5) Incipit : Ταχὰ δὲ οὐκ ἔξω τοῦ πρέποντος, desinit : καὶ λόγων ἔμπλεα θειοτέρων καὶ ὑψηλῶν. (Cramer, *op. cit.*, t. II, p. 402; Migne, *Patr. gr.*, t. XLVI, col. 637.)

Nous en concluons que l'homélie qui figure dans certains manuscrits sous le nom de Grégoire de Nysse et dans d'autres sous le nom d'Hésychius est réellement de Sévère, et qu'elle constitue son soixante-dix-septième λόγος.

Le catalogue que Montfaucon a dressé des œuvres de Sévère (1) nous donne les moyens de contrôler l'exactitude de cet important renseignement du Coislin 195.

Pour le λόγος οζ', Montfaucon renvoie aux manuscrits 23 et 25 du fonds Coislin. Nous avons vu le premier. Voyons le second. C'est un beau manuscrit en parchemin du Xe siècle qui renferme d'abord le récit des pérégrinations de saint Paul, puis, encadrés dans des catènes, les Actes des Apôtres et les Épîtres catholiques. Au folio 22, nous trouvons un premier passage qui nous convient, intitulé : Σευήρου ἀρχιεπισκόπου Ἀντιόχειας, ἀπὸ λόγου οζ'; au folio 25, nous en trouvons un second qui a pour titre : Σευήρου ἀρχιεπισκόπου Ἀντιόχειας λόγος οζ' (2). Ces deux passages figurent dans notre homélie. L'exactitude du renseignement du Coislin 195 (23) est donc contrôlée et établie. Par conséquent, c'est bien le 77e λόγος de Sévère d'Antioche qui a échappé à l'oubli, grâce à la substitution du nom de Grégoire de Nysse et d'Hésychius à celui de son véritable auteur.

On voit que ce qui nous a permis d'être aussi affirmatif, ce sont les mots ἀπὸ λόγου οζ'. Tant qu'on ne connaissait de cette homélie qu'un seul fragment sous le nom Sévère, surmonté de la simple mention : Σευήρου ἀρχιεπισκόπου Ἀντιόχειας, on ne pouvait pas encore l'attribuer définitivement à Sévère, quoique tout plaidât en sa faveur. Maintenant le doute n'est plus possible. Trois mots ont suffi pour le dissiper. Le chiffre οζ' a été particulièrement décisif sous ce rapport, et voici pourquoi. Nous savons que les

(1) *Bibliotheca Coisliniana*, p. 53 sqq.

(2) Le premier de ces deux passages commence par τὸ ἐγηγέρθαι αὐτὸν ὑπὸ τοῦ πατρὸς, s'arrête à ταυτῇ κατασκευάζοντες, reprend à ἐν τίνι γὰρ ὁ πατὴρ ἐνεργεῖ et finit par ἐγηγέρθαι λεγόμενος. Le second commence par οἱ ἀπόστολοι κηρύττοντες, s'arrête à κατασκευάζοντες, puis reprend à καὶ διὸ ἐγηγέρθαι δὲ αὐτὸν et finit par πατρὸς ἐγηγέρθαι λεγόμενος.

Ces deux passages se répètent à peu près. Ils abîment assez bien le texte de Sévère. Ils sont reproduits par Cramer, *op. cit.*, t. III, p. 43 et 49. Dans ce tome III, Cramer publie la catène des Actes des Apôtres contenue dans le manuscrit 58 du *New College* d'Oxford. Cette catène est la même que celle du Coislin 25. Cramer a connu ce manuscrit de Paris, il s'en est servi pour corriger et compléter le manuscrit d'Oxford. (Migne, *Patr. gr.*, t. XLVI, col. 629.)

homélies de Sévère ont été numérotées. Or, elles ont dû l'être de très bonne heure, car, en pays monophysite, le déluge arabe devait bientôt noyer sous ses flots la civilisation grecque, et en pays orthodoxe, les exemplaires des homélies de Sévère ne devaient pas tarder à périr. Par conséquent, il n'est guère possible de supposer qu'une homélie étrangère se soit glissée au nombre des homélies authentiques de Sévère, et qu'elle ait été numérotée en même temps que celles-ci.

Si, nonobstant, des doutes pesaient encore sur l'authenticité de la 77e homélie de Sévère d'Antioche, les traductions syriaques que nous en avons les lèveraient.

Notre homélie existe en syriaque au Vatican (1), dans le manuscrit 141, fol. 130-136; 142, fol. 130-137 v°; au British Museum (2), dans le manuscrit additionnel 12.159, fol. 158-163 v°.

Le *Vaticanus* 142 est du VIe siècle. Il a été acheté en l'an des Grecs 887, c.-à.-d. en 576 de notre ère, par un couvent du désert de Scété (3). Il contient les *mimre* 73-100. Le *mimro* 77 nous nous donne la traduction syriaque de l'homélie que nous venons de retrouver dans le texte original. Il est surmonté du titre suivant (4) :

ܡܐܡܪܐ ܕܫܒܥܝܢ ܘܫܒܥܐ. ܥܠ ܕܒܝ ܠܐ ܡܕܡ ܗܘܘ ܕܠܘܩܒܠ ܚܕ̈ܕܐ ܐܬܚܙܝܘ ܐܘܢܓܠܣܛܐ :
ܒܡܫܬܥܝܢܘܬܐ ܐܚܪܬܐ ܐܝܟ ܕܝܬܝܪ ܒܡܫܬܥܝܢܘܬܗ ܕܡܫܝܚܐ ܐܟܘܬ ܡܦܪܫܐ. ܘܥܠ ܕܐܦ ܒܟܠܗ ܚܕ ܒܫܒܐ
ܒܠܠܝܐ ܩܕܝܡ.

Le Nat. gr. 186, dont il a déjà été question plusieurs fois, nous a conservé le texte original que ce titre syriaque traduit, sauf pour le commencement et la fin qui manquent. Nous mettons entre parenthèse la partie du texte grec que nous suppléons : (Λόγος οζ′) ὅτι κατὰ μηδὲν ἀλλήλοις ἐναντιωθέντες οἱ εὐαγγελισταὶ οἱ

(1) Joseph-Simon et Étienne-Évode Assémani, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae codicum manuscriptorum catalogus*, Rome, 1759, in-fol., t. III, p. 233 et 241.

(2) Wright, *Catalogue of the Syriac manuscripts in the British Museum*, Londres, 1870-1872, in-4°, t. II, p. 531.

(3) J.-S. et Ét.-Év. Assémani, *op. cit.*, p. 245. C'est du désert de Scété, ou désert de Nitrie, que Joseph-Simon Assémani a rapporté ce manuscrit ainsi que beaucoup d'autres, au commencement du XVIIIe siècle. La majeure partie des manuscrits syriaques du British Museum proviennent également des couvents de ce désert.

(4) Nous reproduisons ce titre d'après le catalogue des Assémani, qui donnent les titres et les incipit de toutes les homélies contenues dans ce manuscrit.

τέσσαρες διαφόρως τὰ συμβεβηκότα περὶ τῆς ἀναστάσεως Χριστοῦ τοῦ θεοῦ τοῦ σωτῆρος ἡμῶν ἱστόρησαν (ἅ καὶ ἐν πάσῃ κυριακῇ νυκτὶ ἀναγιγνώσκομεν) (1).

Si le *Vaticanus* 142 nous a transmis les homélies 73-100 de Sévère dans une traduction en quelque sorte contemporaine de cet écrivain, le *Londinus* add. 14.599 donne les homélies 31-54 et le *Vaticanus* 143 et 266, les homélies 101-125, dans une traduction tout aussi ancienne. Car le premier de ces trois manuscrits est daté de 569, le second de 563 et le troisième remonte, d'après les Assémani, au VIe siècle (2).

Chose curieuse, le nom de l'auteur de cette vieille traduction des homélies de Sévère n'est indiqué par aucun de ces quatre manuscrits. Il est permis cependant de croire qu'elle est due à Paul de Callinice. Nous avons en effet dans le *Vaticanus* 140 la traduction syriaque que celui-ci fit, en 528, à Édesse, des écrits de Sévère relatifs à la corruptibilité du corps de Jésus-Christ (3). Si, ce qui est fort probable, Paul de Callinice a traduit les homélies de Sévère, les quatre manuscrits en question, comme ils remontent tous au VIe siècle, contiennent, selon toute vraisemblance, ce qui nous reste de sa traduction. Quoi qu'il en soit, la valeur et l'autorité d'une traduction aussi ancienne n'échapperont à personne. Elle rend impossible toute tentative de contester à Sévère sa 77e homélie.

Le manuscrit 141 du Vatican et le manuscrit add. 12.159 du British Museum, nous font connaître la 77e homélie de Sévère

(1) Tous les autres manuscrits grecs, pour autant qu'ils reproduisent ce titre, le présentent sous une forme plus ou moins différente, comme on peut en juger : Περὶ τῆς ἀναστάσεως τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ· καὶ ὅτι κατὰ μηδὲν ἀλλήλοις ἐναντιωθέντες οἱ εὐαγγελισταὶ διαφόρως τὰ συμβεβηκότα περὶ τῆς ἀναστάσεως (ou τῇ ἀναστάσει) τοῦ Ἐμμανουὴλ ἱστόρησαν.

(2) J.-S. et Ét.-Év. Assémani, *op. cit.*, p. 545-548. Ce manuscrit, qui offre pour l'homélie 107 une traduction qui s'écarte de celle du *Vaticanus* 143, nous apprend que les homélies de Sévère sont au nombre de 125 et qu'elles sont distribuées en quatre livres. Il semblerait, à en juger d'après les manuscrits qui nous sont parvenus de cette traduction, qu'elles s'y répartissaient plutôt en cinq livres; le 1er comprenant les homélies 1-30, le 2e les homélies 31-54 (*Londinus* add. 14.599), le 3e les homélies 55-72, le 4e les homélies 73-100 (*Vaticanus* 142), le 5e les homélies 101-125 (*Vaticani* 143 et 266).

(3) J.-S. et Ét.-Év. Assémani, *op. cit.*, t. III, p. 235, ou bien, J.-S. Assémani, *Bibliotheca Orientalis*, Rome, 1719-1728, in-fol., t. II, p. 46, où la note du *Vaticanus* 140 (Codex Nitriensis 29) qui nous fournit ce renseignement est reproduite.

dans la traduction que Jacques d'Édesse nous a laissée des homélies de notre patriarche.

Le manuscrit de Londres, est un énorme in-folio de 312 feuillets écrits sur deux colonnes. Il est daté de 863. Il contient, ou plutôt contenait, quand il n'était pas encore mutilé, la collection complète des homélies de Sévère d'Antioche (1). Il est divisé en trois livres dont le premier comprend les homélies 1-50, le second les homélies 51-89, le troisième les homélies 90-125. On y trouve un renseignement bien précieux. On lit en marge, à côté du titre de l'homélie 35 : « deuxième année », et de l'homélie 61 : « troisième année ». Le titre de l'homélie 80 nous apprend que celle-ci a été prononcée lors de l'anniversaire de la consécration de Sévère, au commencement de la quatrième année de son archiépiscopat (2). L'homélie 99 a été prononcée dans une circonstance semblable. Seulement l'année de l'anniversaire n'est pas indiquée. Mais c'est nécessairement la cinquième. Enfin, nous trouvons en marge, à côté du titre de l'homélie 113 , « première homélie de la sixième année ». Nous savons, par conséquent, que Sévère a prononcé les homélies 1-34 la première année de son archiépiscopat, les homélies 35-60 la deuxième année, les homélies 61-70 la troisième année, les homélies 80-98 la quatrième année, les homélies 99-112 la cinquième année et les homélies 113-125 la sixième année. Comme, dans chaque année, les homélies de Sévère se suivent dans l'ordre chronologique et que l'époque où Sévère fut intronisé et celle où il s'enfuit d'Antioche sont connues (3), il est facile de voir qu'il sera possible de dater ces homélies avec la plus grande précision. Il suffira de compléter les renseignements du manuscrit par ceux que les homélies fournissent elles-mêmes sur la date de leur composition.

Il n'est pas fait mention dans le *Londinus* add. 12-159 de

(1) Aujourd'hui, il manque plusieurs homélies, par suite de la disparition d'un certain nombre de feuillets. C'est ainsi que nous n'avons plus les homélies 5, 6, 7 et 17, et qu'il ne reste plus que quelques lignes des homélies 3, 8 et 12. De plus, les homélies 4, 9, 13, 16 et 18 sont incomplètes. Il est bien regrettable que le *Londinus* add. 12.159 soit mutilé, surtout au commencement. La plupart des feuillets qui sont disparus contenaient des homélies qui n'existaient que dans ce manuscrit.

(2) Ce renseignement est également fourni par le *Vaticanus* 141.

(3) Voir, par exemple, Evagrius, *Histoire ecclésiastique*, l. III, ch. XXXIII, et l. IV, ch. IV (Migne, *Patr. gr.*, t. LXXXVI, 2).

l'auteur de la traduction qui nous est transmise. Heureusement, le *Vaticanus* 141 comble cette lacune.

Ce manuscrit du Vatican ne contient que les homélies 44-91, qui y formaient le deuxième livre des homélies de Sévère (1). Une clausule nous fait savoir que ce deuxième livre a été traduit en syriaque par Jacques, évêque d'Édesse, en 701 (2). Or la traduction que le *Londinus* add. 12.159 donne des homélies 41-91 est la même que celle du *Vaticanus* en question (3). Il s'ensuit que c'est la traduction presque complète des homélies de Sévère due aux soins de Jacques d'Édesse, qui nous est conservée dans le *Londinus* add. 12.159.

Une copie que Mgr Graffin possède de ce dernier manuscrit et qu'il a mise à notre disposition avec l'obligeance qui le caractérise, nous a permis d'étudier la 77e homélie de Sévère dans la traduction de Jacques d'Édesse. Nous pouvons donc en dire déjà un mot (4).

Jacques d'Édesse s'est efforcé de tout traduire sans rien ajouter. Il a voulu respecter scrupuleusement l'allure de la phrase originale. Il a cru devoir rendre la valeur étymologique, grammaticale et syntaxique des mots et des groupes de mots. Mais il a oublié de se demander si sa phrase était toujours conforme au génie de la langue syriaque et si elle avait assez de souplesse pour rendre sans effort le sens de la phrase grecque. Aussi est-ce moins une traduction qu'il a faite qu'une sorte de badigeonnage au syriaque.

Le syriaciste qui aborderait cette traduction sans s'être préalablement rendu compte de son exacte valeur et sans avoir à sa

(1) Nous sommes donc ici en présence d'une division en livres différente de celle du *Londinus* add. 12.159.

(2) J.-S. et Ét.-Év. Assémani, *op. cit.*, t. III, p. 240.

(3) Ces deux manuscrits présentent cependant de nombreuses différences, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte en comparant les titres et les incipit du *Londinus* avec les titres et les incipit du *Vaticanus*.

(4) Voici comment Jacques d'Édesse a traduit le titre de la 77e homélie de Sévère :

ܡܪܝܡܪ ܒܡܪܝ ܡܫܝܚܐ. ܒܪ ܡܠܟ ܡܪܝܡܪ ܫܠܝܛܐ ܕܒܝܬ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܐܢܛܝܟܝܐ ܕܐܦܣܩܘܦܐ ܕܐܦܣܩܘܦܐ
ܕܐܦܣܩܘܦܐ ; ܕܐܦܣܩܘܦܐ ; ܕܐܦܣܩܘܦܐ : ܕܐܦܣܩܘܦܐ ܕܐܦܣܩܘܦܐ ; ܕܐܦܣܩܘܦܐ ܕܐܦܣܩܘܦܐ

On remarquera que Jacques d'Édesse n'a pas traduit le mot τέσσαρες. Mais il ne faut pas croire que c'est là un oubli de sa part. Ce mot ne devait pas se trouver dans son manuscrit. Le Nat. gr. 186 est d'ailleurs le seul manuscrit où on le trouve encore aujourd'hui.

disposition au moins un fragment assez considérable du texte original, serait plus ou moins dérouté. Il sentirait qu'il a affaire à du grec et non à du syriaque. Mais comment soupçonner du premier coup que la phrase ܐܝܟ ܕܠܐ ܡܢ ܟܠܡܐ ܕܢܦܫܗ traduit le grec καὶ γάρ που καὶ οὕτως ἡμῖν σύνηθες λέγειν ; que ܗܘ ܕܢܦܫܗ ܕܡܬܩܪܐ ܐܝܟ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ est la traduction de ἡ μὲν ὡς ἐνδεῶς ἔχουσα πιστεως καὶ ἀνθρωπινώτερον διακειμένη? Ne serait-il pas obligé de traduire en grec maintes phrases syriaques pour pouvoir les comprendre? Celles que nous venons de citer seraient dans ce cas, la suivante également : ܡܪܩܘܣ ܕܝܥܩܘܒ ܕܙܥܘܪܐ ܘܥܠܡܐ ܐܡܗ ܐܡܪ ܗܘܐ = ὁ δὲ Μάρκος Ἰακώβου τοῦ μικροῦ καὶ Ἰωσῆ μητέρα αὐτὴν εἶπεν. Les périodes longues et embarrassées, les raisonnements subtils et compliqués n'offriraient un sens pour lui qu'après la reconstitution du texte original. Nous citerons comme exemple la période suivante qui est un petit chef-d'œuvre de décalque :

ܐܝܟ ܕܠܐ ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܐܠܗܐ ܘܠܡܬܬܪ ܕܠܐ ܢܬܓܠܐ ܠܗ ܠܡܠܬܐ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ : ܡܫܬܟܚ ܗܘ ܕܢܬܟܢ ܒ ܟܠܡܐ ܘܐܝܟ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ : ܗܘ ܒ ܗܘ ܕܪܐ ܕܢܦܫܗ ܡܫܬܡܫ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ : ܐܡܪ ܠܗ ܡܪܝ ܡܪܝܡ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ܕܢܦܫܗ ܗܘ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢ ܟܠ ܡܠܬܐ ✦ ܐܝܟ

Voici le texte original de cette période : Καθάπερ γὰρ διὰ τὴν οἰκονομίαν καὶ τὸ ἐπισκιασθῆναι τὸν θεῖον τόκον καὶ μὴ φανερωθῆναι τοῖς μιαιφόνοις Ἰουδαίοις, παρ' αὐτὸ τὸ μέλλειν ἐπὶ τὴν παστάδα ἄγεσθαι τὴν παρθένον ἐκ πνεύματος ἁγίου συλλαβεῖν, ἀναγέγραπται ὡς ἄνδρα ταύτης χρηματίσαι τὸν Ἰωσὴφ καὶ πατέρα τοῦ Ἰησοῦ, τὸν αὐτὸν τρόπον, τοῦ Ἰωσῆ καὶ τοῦ Ἰακώβου παίδων ὄντων τοῦ τέκτονος Ἰωσὴφ παιδικὴν ἀγόντων τὴν ἡλικίαν ἐκ προηγησαμένων γάμων καὶ προτετελευτηκυίας γυναικός, μητὴρ ἡ θεοτόκος προσηγορεύετό τε καὶ ὠνομάζετο.

Ces quelques spécimens de la traduction de Jacques d'Édesse suffisent pour le moment au lecteur pour s'en faire une idée. Ils lui montrent jusqu'à quel point Jacques d'Édesse a poussé la servilité dans son désir d'être un traducteur fidèle. Une traduction de ce genre est nécessairement réprouvée par le syriaciste. L'helléniste seul peut l'excuser, car elle lui per-

met de rétablir le texte original pour ainsi dire dans son état primitif, quelle que soit la façon doit il ait été altéré et corrompu (1).

M.-A. KUGENER.

(1) M. Rubens Duval vient de nous communiquer avec beaucoup d'obligeance a note suivante de l'abbé P. Martin : « Liceat hic monere viros doctos celebratissimam homiliam quae exstat inter opera sancti Gregorii Nysseni (*Patrologia graeca*, Migne, t. XLVI, c. 627-652) quaeque fuit tributa S. Gregorio Nysseno, Hesychio Hierosolymitano atque Severo Antiocheno, esse revera hujus ultimi auctoris, ut plenissime constat ex perantiquis hujus homiliae versionibus in linguam syriacam factis. Verum de hoc argumento plura alibi dicemus. » (*Analecta sacra Spicilegio solesmensi parata* ed. J.-B. Pitra, Paris, 1876-1884, in 4°, t. IV, prolegomena, p. VII, note 3.) — L'abbé Martin avait donc retrouvé de son côté en grec cette homélie de Sévère. Nous ignorons s'il en a parlé ailleurs plus longuement, comme il en avait l'intention.

LES OFFICES

ET

LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES

DANS L'ÉGLISE GRECQUE

(*Suite.*)

LES CINQ OFFICES DU TROISIÈME GROUPE
Ἡ τρίτη πεντάς.

L'Hiéromnémon ou *Gardien des usages sacrés*, Ἱερομνήμων. — Cet officier ecclésiastique, sorte de maître des cérémonies, avait sous sa garde et devait connaître à fond les différents formulaires des cérémonies pontificales, c'est-à-dire les κοντάκια τῆς ἱερᾶς λειτουργίας, τῆς χειροτονίας, τῶν ἐγκαινίων, etc., opuscules dont l'ensemble correspond au *Pontifical* et au *Cérémonial des évêques* de l'Église latine. Dans les cérémonies solennelles il se tenait aux côtés du patriarche ou de l'évêque, au service duquel il était spécialement attaché, et lui indiquait les actes qu'il avait à accomplir ou les prières qu'il devait prononcer.

C'est entre ses mains également qu'était déposé le registre contenant les professions de foi faites par les évêques au moment de leur sacre.

Si l'on s'en rapporte à certains manuels liturgiques, l'hiéromnémon était parfois lui-même un évêque, et, dans ce cas, c'était lui qui était chargé de consacrer les églises nouvelles.

Cependant il semble plutôt qu'il ait été habituellement un simple diacre et alors, suivant Jean de Citrium, il devait, dans les cérémonies pontificales, et cela de concert avec le camérier, καστρήνσιος, aider le pontife à revêtir les ornements sacrés.

Mais, quand il appartenait à l'ordre des prêtres, il n'était pas

tenu, au dire du même auteur, à rendre ce genre de service, lequel ne peut convenir qu'à un diacre, celui-ci étant seul appelé, ainsi que l'indique son nom, à jouer le rôle d'un serviteur. Et, à ce propos, Chrysanthe, qui rapporte les paroles de Jean de Citrium, s'indigne contre les archevêques et les évêques qui avaient pris l'habitude de réduire leurs prêtres à la condition de véritables domestiques, ὡς ἀτίμους ὑπηρέτας καὶ δούλους, et ne traitaient certains d'entre eux avec quelque respect que parce qu'ils occupaient dans la cité une situation importante, et non à cause de la diginité sacerdotale dont ils étaient revêtus.

Le Porte-épigonation ou *Porte-hypogonation,* ὁ ἐπὶ τῶν Γονάτων ou ὑπὸ τῶν Γονάτων. — On appelle ἐπιγονάτιον ou ὑπογονάτιον un objet qui fait partie des vêtements sacrés. C'est un carton en forme de losange, orné de broderies et d'une croix ou d'une image, qui se porte à la hauteur du genou droit, à l'aide d'un ruban passé sur l'épaule gauche ou attaché à la ceinture. Cet ornement, dont les patriarches seuls ont d'abord dû faire usage (chez les Latins il est représenté par le *subcingulum* qui n'appartient qu'au Pape), et qui a été concédé plus tard aux archevêques et aux évêques et enfin aux principaux d'entre les dignitaires ecclésiastiques, semble rappeler par sa forme l'épée du souverain et des grands officiers de la couronne et symbolise, par conséquent, la puissance spirituelle de l'Église, comme l'épée symbolise la puissance séculière de l'État.

Quoi qu'il en soit de son origine, il eut certainement autrefois une importance considérable, puisque, au cours d'une cérémonie solennelle, lorsque le pontife officiant devait cesser d'en être revêtu, il était remis aux mains d'un dignitaire spécial, le Porte-épigonation, lequel fait naturellement penser à l'officier porte-glaive des princes et des rois.

C'était également ce personnage qui était chargé de tenir le plateau contenant le pain bénit, ἀντίδωρον, quand celui-ci était distribué au peuple par le pontife lui-même. Mais, comme cette fonction, ainsi que nous l'avons vu plus haut, appartenait aussi au Logothète, Chrysante suppose qu'elle était remplie à tour de rôle par les deux officiers en question, ou bien qu'elle était réservée spécialement à l'un des deux, mais qu'en son absence elle revenait de droit à l'autre.

Le Maître des suppliques, ὁ ἐπὶ τῶν Δεήσεων. — On donnait ce nom à une sorte de secrétaire des mémoriaux, qui était chargé de recevoir les suppliques, de les enregistrer et d'en faire le rapport au patriarche. Chrysante croit qu'il avait également pour mission d'indiquer au pontife célébrant les prières qu'il devait prononcer, mission que, par conséquent, il aurait partagée avec l'Hiéromnémon.

Le Secrétaire, ὁ ἐπὶ τῶν Σεκρέτων. — Cet officier ecclésiastique est loin, à ce qu'il paraît, d'avoir eu des attributions conformes à ce que son nom laisserait supposer. Chrysanthe et les commentateurs de Codinus parlent peu de lui et se contentent de disserter sur la forme et la signification des différents termes grecs qui ne sont que des transcriptions des mots latins *secreta* et *secretarius*. Tous cependant conviennent, avec Codinus, que son rôle se bornait εἰς τὸ νὰ παύῃ τὸν λαὸν ἐν τῷ κρίνεσθαι, c'est-à-dire à maintenir l'ordre dans la foule qui assistait aux jugements rendus par l'officialité ecclésiastique. Il n'aurait donc été qu'une sorte d'huissier chargé de la police des audiences près le tribunal patriarcal.

Le Cérémoniaire, ὁ ἐπὶ τῆς Ἱερᾶς Καταστάσεως. — Ce qu'était le secrétaire devant le tribunal ecclésiastique, le Cérémoniaire l'était dans l'église, c'est-à-dire qu'il était chargé de la police pendant les cérémonies religieuses. Grâce à lui les offices devaient s'accomplir avec régularité, sans que rien vînt en troubler la bonne ordonnance et la solennité; il veillait à ce que la tranquillité et la décence régnassent dans la foule des fidèles; il faisait observer le silence et un maintien convenable parmi les chantres et les enfants de chœur.

Cependant quelques auteurs, dont l'opinion paraît moins vraisemblable à Chrysanthe, font de cet officier une sorte de maître de chambre ou de chambellan et lui donnent pour mission de recevoir et d'introduire auprès du patriarche les étrangers et les personnages importants.

Il n'est pas impossible que cette double sorte de fonctions lui ait appartenu simultanément.

LES CINQ OFFICES DU QUATRIÈME GROUPE
Ἡ τετάρτη πεντάς.

L'Avertisseur, ὁ Ὑπομιμνήσκων. — Cet ecclésiastique se tenait auprès du patriarche, à l'église ou hors de l'église, toutes les fois qu'il célébrait la messe, prêchait ou accomplissait quelque autre fonction publique, et s'il arrivait que celui-ci, par distraction ou manque de mémoire, commît une erreur ou un oubli, il le lui faisait immédiatement remarquer à voix basse. Il aurait ainsi représenté, dans l'entourage du patriarche, cet officier de la cour impériale qui était appelé par les Grecs ὁ ἐπὶ ἀναμνήσεων, et par les Latins *a memoria* ou *magister memoriae*.

Suivant Chrysanthe, une autre de ses attributions consistait à recevoir les mémoires et les suppliques et à en faire le rapport au patriarche.

Mais, comme nous l'avons déjà vu, ces deux fonctions appartenaient également, la première à l'Hiéromnémon, et la seconde au Maître des suppliques. Il est donc problable que la nature exacte du rôle propre à ce personnage n'est plus connue depuis longtemps et qu'on a cherché à l'expliquer uniquement en s'appuyant sur le sens du mot ὑπομιμνήσκων.

L'Interprète de l'Évangile, ὁ Διδάσκαλος τοῦ Εὐαγγελίου. — Si, à l'origine, dans les églises cathédrales, les évêques seuls annonçaient aux fidèles la parole de Dieu, l'usage s'établit de bonne heure qu'ils se fissent aider dans cette tâche par des ecclésiastiques instruits et parlant avec facilité. L'interprète de l'Évangile, son nom l'indique suffisamment, était chargé d'expliquer au peuple l'évangile qui était lu à la messe.

L'Interprète de l'Épistolier, ὁ Διδάσκαλος τοῦ Ἀποστόλου. — Cet ecclésiastique, ayant une mission analogue à celle du précédent, devait expliquer l'épître qui se lit au commencement de la messe. Son nom grec lui vient de ce que le livre nommé chez nous *épistolier* est appelé en Orient *apôtre*, ἀπόστολος, parce que les textes qu'il contient sont tirés pour la plupart des Épîtres de saint Paul, l'apôtre par excellence.

L'Interprète du Psautier, ὁ Διδάσκαλος τοῦ Ψαλτηρίου. — Les

psaumes étant la principale partie des chants de louange adressés à Dieu par les chrétiens et pouvant se prêter à des développements très nombreux et très variés, il était naturel qu'ils dussent fournir, comme ils le font encore, les sujets d'homélies fort instructives pour les fidèles. Ce genre de prédication était réservé à l'Interprète du Psautier.

L'Orateur, ὁ Ῥήτωρ. — Cet ecclésiastique avait un rôle plus vaste et plus difficile que celui des trois précédents : il devait avoir une connaissance approfondie des saintes Écritures en général, et c'est à lui qu'incombait la tâche de les interpréter publiquement. Il était donc, comme son nom le montre, le prédicateur proprement dit.

LES CINQ OFFICES DU CINQUIÈME GROUPE
Ἡ πέμπτη πεντάς.

Le Chef des monastères, ὁ Ἄρχων τῶν μοναστηρίων. — Ce personnage n'était en réalité que le représentant ou le délégué du Grand Chapelain, Μέγας Σακελλάριος, car, ainsi que nous l'avons vu, c'est à ce dernier qu'appartenait la haute direction des monastères.

Le Chef des églises, ὁ Ἄρχων τῶν ἐκκλησιῶν. — Dépendant du Chapelain, ὁ τοῦ Σακελλίου, cet ecclésiastique avait pour mission d'assister celui-ci dans la visite des églises, lesquelles étaient placées sous sa surveillance. C'était lui, en outre, qui faisait confectionner les *antiminsia* et les *stavropigia*.

L'*antiminsion* est un linge consacré solennellement, sur lequel le prêtre offre le Saint Sacrifice et qui représente, par conséquent, chez les Grecs, la pierre sacrée portative des Latins. Quant au *stavropigion*, c'est une croix de bois, envoyée par le patriarche comme preuve de l'autorisation qu'il donne de construire une église, et sur laquelle sont inscrits le nom du patriarche, celui de la future église, celui du lieu où elle doit être bâtie, etc.

Le Chef de l'Évangile, ὁ Ἄρχων τοῦ Εὐαγγελίου. — L'office de cet ecclésiastique, d'après Codinus, consistait à porter solennellement le livre des Évangiles dans les processions. On sait que les Grecs professent pour ce livre sacré une très grande véné-

ration. Mais, suivant Jean de Citrium, c'est au deuxième Diacre que cet office aurait appartenu. Il est certain que dans la suite des temps les attributions respectives des différents dignitaires ecclésiastiques ont beaucoup varié.

Le Chef des lumières, ὁ Ἄρχων τῶν φώτων. — Les Grecs appellent souvent le baptême φωτισμός et ceux à qui il est conféré φωτιστοί, soit parce que les néophytes reçoivent avec le sacrement les lumières de la foi, soit parce que, après la cérémonie du baptême proprement dit, un cierge allumé, symbole de ces lumières, est placé entre les mains des nouveaux chrétiens. Or, comme un prêtre était spécialement préposé à la réception et à l'instruction des infidèles qui demandaient le baptême, il advint tout naturellement qu'on lui donna le nom de chef des lumières.

Chrysanthe cherche, en outre, à expliquer son titre, en disant que, dans les grandes fêtes, c'était lui qui distribuait les cierges au clergé, qu'il précédait le τρικήριον ou cierge à trois branches et que, après s'être écrié : « Bénissez, Seigneur », ce à quoi le Patriarche répondait : « Parce que tu es la lumière, ὅτι σὺ εἶ ὁ φωτισμός, » il allait immédiatement allumer les cierges du sanctuaire.

Le Chef des Antiminsia, ὁ Ἄρχων τῶν ἀντιμηνσίων. — Tandis que le Grand Archiviste, Μέγας Χαρτοφύλαξ, pendant la célébration de la messe, annonçait au clergé que le moment de la sainte communion était arrivé et l'invitait à s'approcher de l'autel pour y participer, le Chef des antiminsia remplissait la même fonction auprès des laïques. C'était lui, en outre, au dire de Chrysanthe, qui était chargé de faire parvenir dans les églises nouvelles les Antiminsia sur lesquels s'offre le saint Sacrifice.

Léon CLUGNET.

(*A suivre.*)

VIE DU MOINE

RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA

CHAPITRE VII

DES ACTIONS GLORIEUSES DES PÈRES QUI VIVAIENT EN MÊME TEMPS QUE RABBAN YOUSSEF ET DONT IL PARLAIT (*suite*).

XI. — Rabban Gabriel, le sacristain. — Que Notre-Seigneur ait pitié de nous par ses prières! Amen.

Rabban Gabriel était du village de Babousa. Il prit le saint habit dans le couvent de saint Rabban Hormizd. Il vint trouver R. Mousha et lui demanda de se transporter près de lui. Le saint lui prescrivit d'accomplir d'abord [le temps de] la vie commune dans le couvent où il avait reçu la tonsure. Il y passa quatre ans, puis il vint au couvent de Beit Çayarê où il devint le familier de R. Mousha. Celui-ci lui prescrivit de pratiquer de nouveau complètement la vie commune en cet endroit. Quand il eut travaillé au moulin pendant un an, le saint l'établit à la sacristie. Il lui dit : « Va à la sacristie, Gabriel, jusqu'à ta mort; car la volonté du Christ est que tu le serves de cette façon tous les jours de ta vie. » — Cette parole reçut son accomplissement et se réalisa. Il fut sacristain jusqu'à sa mort et servit à l'autel du Seigneur, avec une vigilance qui surpasse la parole, pendant environ trente-cinq ans.

Le discours ne peut aucunement faire connaître les œuvres qu'il accomplit dans son ministère. Pendant un si long temps qu'il servit dans le sanctuaire, il ne dit jamais un mot devant l'autel. Quand il avait besoin de dire quelque chose à quelqu'un,

il lui faisait signe, sortait avec lui hors de la sacristie, et là il disait ce qu'il voulait dire; puis, ils revenaient à la sacristie. Il ne prononça jamais un mot pendant qu'il portait la patène (1) ou le calice. Chaque fois qu'il approchait de l'autel, soit pour porter la patène et le calice, soit pour les rapporter, il faisait de nombreux actes de pénitence. Depuis le moment où il boulangeait les pains [du sacrifice] jusqu'au moment où on célébrait les saints mystères, à neuf heures, il ne s'asseyait point par terre. Quand il était vaincu par la fatigue, et qu'il voulait se reposer un peu de sa veille, il s'appuyait un instant contre le four aux hosties, debout sur ses pieds, et prenait ainsi un peu de sommeil. Il ne se coucha jamais le dos à terre, et n'étendit jamais ses pieds, pas même pendant la maladie dont il mourut, si ce n'est à la dernière heure quand nous l'avons couché et étendu en face de la croix. Pendant l'espace de trente-cinq ans qu'il remplit l'office de sacristain, il n'eut jamais une marmite pour y faire sa soupe. Il avait un plat, et quand il voulait faire un potage pour quelqu'un qui venait le trouver, ou pour tout autre motif, il y versait seulement de l'eau et le mettait sur le four; il broyait un peu de pain dur dans une assiette, semait par-dessus du sel ou un peu de condiment (2) et de l'huile d'olive, puis y versait l'eau qui était dans le plat. Tel était son potage.

Il ne rompit jamais le naziréat, pas même pendant la maladie dont il mourut. Il s'abstenait même des fruits, des raisins et des figues, selon la règle des cénobites. Durant ce long espace de temps il ne se relâcha ou ne s'exempta pas d'un seul des préceptes qu'il s'était imposés. Il ne fit rien sans prendre conseil; mais il accomplissait tout ce qu'il faisait par l'ordre ou le conseil de Rabban [Mousha]. Il eut à souffrir en lui-même beaucoup de vicissitudes dans sa vie cachée.

Un jour qu'il consacrait les [divins] mystères en particulier avec son compagnon, quand il parvint à l'inclination de la consécration (3), au moment redoutable et ineffable où l'Esprit descend, sans mutation, pour consacrer ce corps qui devient le corps

(1) *Phatoura*, littéralement « la table »; mais le contexte indique clairement qu'il s'agit de la table sur laquelle était disposé le pain consacré. — Cf. Budge, *The Book of Governors*, t. II, p. 430, n. 3.

(2) *Tarkaina*, sorte de tisane faite de lait et d'orge.

(3) Littéralement « de la descente, *illapsus* ».

de Notre-Seigneur, son esprit fut ravi en extase et il plongea dans l'océan des mystères admirables et divins; il chancela, tomba devant l'autel et resta sans aucune connaissance pendant un instant, puis son esprit revint à lui. Il avertit alors son compagnon qui se tenait dans la stupeur et la frayeur, de prendre garde que personne ne sût cela. Il vint trouver Rabban [Mousha], lui fit connaître ce qui lui était arrivé, et le pria de demander au Christ de lui permettre de s'en aller dans sa cellule, maintenant qu'il ne pouvait plus se contenir, afin que le mystère de ses entretiens avec Dieu ne fût pas dévoilé. — Rabban lui dit : « Va, pour le moment, jusqu'à ce que j'aie prié; j'interrogerai le Christ cette nuit, et demain matin je te ferai connaître ce que veut le Christ. » — Quand il revint le trouver au matin, Rabban [Mousha] lui dit : « Le Christ ne veut pas que tu quittes la sacristie; toutefois, je lui ai demandé de te donner le courage en présence du déluge des mystères qui te sont révélés, afin que tu puisses te tenir en sa présence et en jouir en secret au dedans de toi-même. » — Depuis ce jour, il ne lui arriva rien de semblable, mais il se réjouissait intérieurement dans son esprit, sans que rien parût à l'extérieur pour le distinguer des autres.

Rabban Gabriel me racontait lui-même ceci :

Il alla un jour à la cellule de R. Mousha tandis que les frères s'y trouvaient, comme de coutume. Il prit part avec eux à l'office. Quand ils eurent terminé leur office et que les frères eurent reçu la paix selon l'usage, tandis que R. Mousha se tenait devant la croix à la tête de cette sainte assemblée, il était lui-même pour partir en paix, et il alla saluer la croix, les yeux fixés sur le saint jusqu'au moment où il arriva près de lui. Lorsqu'il se trouva en face de lui, le saint fut dérobé à son regard. Il demeura en place, plongé dans l'étonnement. Il pensa qu'il s'était éloigné pour quelque motif. Il regardait et attendait qu'il revînt pour lui donner la paix. Cela dura un moment; puis le saint lui dit : « Gabriel, pourquoi ne t'en vas-tu pas en paix? » — A cette parole, il vit de nouveau le saint qui se tenait à sa place. Il s'en alla en paix, admirant la chose. Quand il fut seul, il pria le Seigneur de lui faire connaître ce mystère. Il comprit qu'il s'agissait d'une action semblable à celle de Notre-Seigneur à l'égard de Marie, lorsqu'il sortit du tombeau (1); elle ne le vit et ne le reconnut

(1) Cfr. Johan., xx, 16.

point jusqu'au moment où il lui parla et l'appela par son nom : « Marie! » De même, le saint, dans sa spiritualité, fut dérobé à ce moment à la vue humaine, et ce bienheureux ne le vit point et ne saisit point ce qui se passait jusqu'à ce qu'il l'appelât de son nom : « Gabriel! »

Il me racontait lui-même qu'au jour de la mort du saint, il pleura en sa présence et lui dit : « Pourquoi me laisses-tu dans ce travail que tu m'as imposé? » — Et le saint lui dit, après beaucoup d'autres choses : « Quand tu auras quelque chose, viens au lieu de repos où mon corps aura été déposé, et fais-moi connaître ton affaire. »

On racontait que réellement, une nuit, Rabban Gabriel étant impliqué dans une affaire difficile, pria devant le tombeau du saint et lui fit connaître son affaire. Une voix qui sortit de l'intérieur du tombeau lui répondit ce qui convenait à sa situation.

Ce bienheureux demeura à la sacristie dans ce ministère sublime, angélique et surnaturel, pendant trente-cinq ans, comme je l'ai dit plus haut; et il ne le quitta point jusqu'à ce qu'arrivât l'heure où ils l'emportèrent et l'emmenèrent, conformément à la parole que lui avait dite le saint. La nuit où il fut pris de la maladie dont il mourut, deux frères vertueux eurent une même vision surprenante. L'un d'eux était ce David de Mourdani, mentionné plus haut (1). Cette même nuit, il vint me trouver et me fit connaître ce qu'il avait vu. Il vit ceci : Tout à coup la grande église du couvent tomba et il ne se trouva personne parmi ceux qui étaient là qui pût la rétablir comme elle était. — Le lendemain matin R. Gabriel tomba malade et fut emporté à la cellule de son frère. Alors, je compris que la vision qu'avait vue ce frère se rapportait à la mort du bienheureux. — L'autre frère, qui s'appelait Hannoun, nous raconta quelques jours après qu'il avait eu cette même vision, dans laquelle aussi la chute du temple signifiait la mort de son ministre assidu.

Pendant sa maladie, Rabban Gabriel disait ceci aux frères qui étaient près de lui : « J'en atteste le Christ, témoin véridique, ô mes frères! Dans ce ministère que j'ai rempli devant son autel, je ne me suis jamais laissé aller à manger à satiété, ni à boire à satiété; je n'ai mangé et bu que pour conserver ma vie. »

(1) Cf. ci-dessus, p. 93.

Lorsqu'il plut au Christ que son âme pure s'en allât près de lui pour entrer dans la demeure de son royaume, en échange du soin qu'il avait apporté dans son service en sa présence, son corps fut porté à l'église avec la pompe convenable. Je fis alors connaître au supérieur de la congrégation (1) et aux vieillards ce que j'avais dans le cœur : c'est-à-dire que j'avais l'intention de faire déposer son saint corps dans le *diaconion* (2) entre la nef et le martyrion (3). — Ils y consentirent. Quand les fossoyeurs commencèrent à creuser le tombeau à l'endroit que je leur avais indiqué, un frère me fit connaître une vision qu'il avait eue au sujet de cet endroit. Il me dit : « Il y a trois jours j'ai vu ceci : Il me semblait entrer dans ce *diaconion;* un petit temple très beau avait été bâti en cet endroit; un homme vêtu de blanc y était assis; je lui demandai à qui était ce temple si beau; et cet homme me répondit : « Ce temple que tu vois a été construit par le Seigneur pour R. Gabriel, le sacristain », et il me prit par la main pour m'introduire dans le martyrion. J'y vis dix moines parés, et assis en ordre. Et l'homme me dit : « Ces saints que tu vois assis, contemplent R. Gabriel et attendent qu'il vienne les trouver. Mais toi, mon fils, donne la chaux que tu possèdes pour qu'on achève la construction de ce lieu de repos. » — Le frère fit ce qui lui avait été prescrit. Il donna la chaux; car personne autre que lui n'en avait, et on en fit le tombeau.

Rabban Gabriel quitta cette vie temporelle le lundi après le dimanche *dal'itak louqdam* (4), dans lequel on fait la commémoraison de saint R. Bar-Yaldâ, deux [ans] après la mort de Rabban [Youssef]. — Que leur mémoire soit en bénédiction, et que leurs prières nous protègent! Amen.

(1) Littéralement « de la fraternité ».

(2) Le mss. porte ici, et quelques lignes plus bas : *beit yaqônd;* mais dans l'autre passage (ci-dessous, p. 474) où il est question du même endroit, il y a *beit diaqônd.* Je soupçonne que c'est une mauvaise lecture pour *beit diaqonia,* « la diaconie », le lieu où se tenaient les diacres. — Mais on peut aussi faire d'autres conjectures.

(3) Pour la disposition générale des églises chez les Nestoriens et les noms de leurs différentes parties, cf. Budge, *The Book of Governors,* t. I, p. liij, et t. II, p. 431.

(4) C'est-à-dire le dimanche dans lequel on récitait l'antienne commençant par ces mots, et qui était le second dimanche de la Dédicace de l'Église. Cf. *Breviarium Chaldaicum,* éd. Bedjan, t. III, p. 408. — Sur la division générale de l'année liturgique chez les Nestoriens, voir ci-dessous, p. 476, n. 4.

XII. — Discours résumé qui fait connaître en courant, d'une manière générale, ce qui concerne ce couvent et quelques-uns des frères qui y sont. — Que Notre-Seigneur nous fasse la grâce de ses miséricordes par leurs prières! Amen.

La Providence toute-puissante qui gouverne sagement toutes choses a coutume, dans tous les temps, de choisir et de distinguer un peuple particulier et un pays dans lesquels elle fait paraître davantage la grandeur de la puissance du créateur et du gouverneur de l'Univers. Et cela se fait parfois d'une manière générale, dans un peuple ou dans un pays, et parfois d'une manière spéciale, dans quelques personnes de ce peuple ou dans un lieu choisi de ce pays. — Ainsi, au commencement, elle avait choisi, d'une manière générale, la contrée d'Eden, et d'une façon spéciale le Paradis qui s'y trouvait; du peuple, elle avait choisi spécialement les hommes vertueux comme Adam, Abel, Énoch, Noé et d'autres semblables, et plus tard : Abraham, et Isaac, et Jacob. Ensuite elle distingua d'une manière générale le peuple israélite et la terre de promission, dans laquelle on pensait que Dieu habitait uniquement : il y fit longtemps paraître qu'il prenait soin d'eux et qu'il les aimait. — Puis dans ce peuple en général, il choisit spécialement la famille [de Jessé], par le bienheureux David qu'il s'attacha plus particulièrement, et Sion dans laquelle il fit régner le bienheureux David. — Quand la grande lumière, le soleil de justice se leva sur la création, il choisit d'une manière générale le peuple des chrétiens et dans ce peuple, d'une manière spéciale, les Apôtres; Sion fut remplacée par le Cénacle des Apôtres, et Jérusalem par Antioche, dans laquelle étaient réunis de nombreux frères et qui resplendissait de toutes les vertus divines. — Plus tard, quand il plut à sa sagesse souverainement adorable, elle distingua le désert de Scété, qui est en Égypte, et les hommes vertueux qui s'y trouvaient, et en vérité toute la vertu infinie de Dieu s'y manifesta. Et ainsi de suite, pour ne pas allonger le récit, jusqu'au moment où se leva sur l'Orient la lumière des saints compagnons de Mar Aughin (1) et de Mar Abraham

(1) Sur l'établissement et la propagation du monachisme en Mésopotamie, au

le Grand (1). Alors la montagne d'Izla imita Sion et le saint Cénacle; et ensuite la lumière se répandit par eux dans tout l'Orient; les couvents et les monastères furent remplis d'hommes vertueux qui y habitaient. — La Providence a continué d'agir ainsi jusqu'à présent. De notre temps, elle a choisi le couvent de Mar Ya'qoub, de Beit 'Abê, qui fut peuplé d'un millier d'hommes vertueux et d'anachorètes dont le monde n'était pas digne (2).

Dans un temps elle choisit celui-ci, et dans un autre temps celui-là. — C'est pourquoi, en ces derniers temps Dieu a choisi et distingué ce couvent de Mar Abraham de Beit Çayarê et l'a élevé au-dessus de tous les couvents de notre époque : le ciel s'est abaissé et y habita, il réprimanda les rebelles et ils s'en allèrent ! Le couvent devint en vérité la Jérusalem céleste, par ses préceptes et ses règles angéliques et par les œuvres spirituelles de ses frères, par les offices, les prières, les sacrifices qui y étaient offerts à la Trinité maîtresse des mondes, souverainement adorable. — Bien que cela doive un peu prolonger le cours de l'histoire, je voudrais exposer dans ce discours comment ce couvent était auparavant dévasté, et comment, de quelle manière, il fut restauré et repeuplé.

Quand Mar Abraham le Pénitent (3), fondateur de ce saint couvent, s'éloigna et se sépara de la congrégation bénie de Beit Mar Aughin et Mar Abraham, il vint à cette montagne, bâtit en ce lieu un petit monastère et y habita; c'est pourquoi ce couvent fut appelé primitivement : monastère de Mar Abraham le Pénitent, qui est à côté de Beit Çayarê. — Quelque temps après sa mort, les frères qui y étaient assemblés furent dispersés et il demeura abandonné et désert, sans habitant.

Je raconterai ainsi une histoire : Une fois, Rabban Youssef,

quatrième siècle, par Mar Aughin (Eugène), voir l'excellente dissertation de M. Budge, *The Book of Governors*, t. I, p. cxxv et suiv.

(1) Sur Mar Abraham, fondateur du célèbre couvent du mont Izla, près de Nisibe, cf. *op. cit.*, p. cxxxiij et suiv.; et aussi J.-B. Chabot, *Regulæ monasticæ sæculo VI ab Abrahamo conditæ*, etc.; Rome, 1898.

(2) L'ouvrage de Thomas de Marga édité par M. Budge, sous le titre : *The Book of Governors*, n'est autre chose qu'une monographie du fameux couvent nestorien de Beit 'Abê. On y trouvera tous les détails connus sur la vie de Jacques, son fondateur.

(3) *Abila* « lugens »; pénitent me paraît être l'épithète la plus propre à rendre l'idée exprimée par le mot syriaque.

le fondateur du couvent de 'Inêshak (1), passa au-dessous de ce monastère. En le voyant désert et sans habitant, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Dieu fera habiter sa vertu dans ce monastère, et il en fera un couvent célèbre de frères nombreux; cela s'accomplira par le moyen d'un couple béni, de deux colonnes de lumière, dont les grands-pères ne sont pas encore nés. » — De nombreuses années après, des frères du couvent de saint Mar Sabrishô' de Beit Qôqa (2) vinrent habiter dans ce monastère. A cette époque-là, Rabban Bar-Yaldâ fit son noviciat de la vie monastique dans ce couvent.

Au bout d'un certain temps, les frères qui y étaient assemblés furent de nouveau dispersés par une troupe de brigands qui survint. Rabban Bar Yaldâ s'en alla au couvent de Mar Boktyazd dans le pays de Zôzan (3). Il y trouva Rabban Mousha qui était encore en communauté. Il l'appela près de lui et en fit son disciple familier, à cause de ce que Dieu devait faire paraître par leur intermédiaire.

Peu de temps après, le trouble du pays cessa. Rabban Bar-Yaldâ revint à ce couvent, et R. Mousha vint aussi à sa suite. Alors, la lumière de leurs actions commença à resplendir dans tout le pays. Des groupes se réunissaient de tous lieux et venaient les trouver. Le nombre des frères était de soixante, du temps de Rabban Bar Yaldâ, comme je l'ai dit plus haut, et du temps de Rabban Mousha, il y eut trois cents frères. Dès lors, une providence spéciale et singulière se manifesta à l'égard de ce couvent et le rendit tout à fait admirable et remarquable. Il fut, de toute façon, comme une lumière qui éclaira tous ces pays par les vieillards vertueux et parfaits, les frères diligents et laborieux, dont l'histoire surpasse le faible discours de gens ignorants comme moi. Toute la pénitence des disciples de [Abba] Antonios, toute la pauvreté des disciples de Abba Paulos, avec l'ascétisme des disciples de Abba Makarios, le silence des disciples de Abba Arsénios, le jeûne et les labeurs des disciples

(1) Cf. ci-dessus, p. 315. — Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce couvent. Serait-ce celui dont il est question ci-dessus, p. 188, et qui était situé dans le voisinage de Balad? La chose est assez vraisemblable.

(2) Sur ce couvent et son fondateur cf. J.-B. Chabot, *Le Livre de la Chasteté* n°s 59, 61-64.

(3) Cfr. ci-dessus, p. 293.

de Abba Pakômios, et aussi la simplicité des disciples de Abba Paula, l'humilité des disciples de Abba Mousha, la charité et la concorde des disciples de Abba Pœmon, et toutes les autres vertus pratiquées dans la vie du désert (1), furent entièrement accomplies, apparurent et furent assidûment pratiquées dans ce couvent. — De même que dans un corps il y a plusieurs membres, que chacun a sa fonction spéciale, que tous sont unis et rattachés à la tête qui est leur reine, et forment un seul corps humain; de même, toutes les différentes sortes de vertus de la vie parfaite du saint monachisme étaient réunies dans ce couvent. Chaque frère s'efforçait de surpasser son compagnon dans la pratique des vertus : celui-ci dans le jeûne parfait, celui-là dans les longues veilles; l'un dans l'office prolongé, avec de nombreuses inclinations et prosternations, l'autre dans la lecture pieuse; celui-ci dans le travail de l'esprit, celui-là dans la prière spirituelle; l'un était plus grand en ceci, l'autre l'emportait en cela, et tous étaient unis et rattachés à ce saint homme et formaient ensemble un seul corps du monachisme qui brillait par la perfection de la charité divine et de l'amour de l'humanité.

La loi du naziréat imposait aux cénobites de ne pas manger de potage ni de légumes verts, si ce n'est le dimanche où ils faisaient cuire seulement un simple potage dont les uns mangeaient et les autres ne mangeaient pas. Ils s'abstenaient même de fruits, de raisins et de figues, et d'autres.

On racontait ceci : Un jour, un des cénobites revint de la vigne de la communauté et apporta avec lui une grosse et belle poire. Il la donna à un autre cénobite, qui était son ami. Celui-ci la donna à un autre, et celui-ci de nouveau à un autre, de sorte qu'elle passa par [les mains de] tous les cénobites et revint à celui qui l'avait apportée. Celui-ci prit le fruit et le porta à saint Rabban Mousha, en lui faisant connaître la chose et comment il avait passé par [les mains de] tous les cénobites sans que personne eût voulu le manger. Le saint prit cette poire, entra dans sa cellule et la plaça en témoignage devant le Seigneur. Il lui rendit grâces de lui avoir donné des enfants

(1) Allusions à différentes vertus pratiquées par les plus célèbres moines des déserts égyptiens. L'auteur en connaissait le récit par la traduction syriaque du *Paradisus Patrum*. Cf. ci-dessus, t. II [1897], p. 361, n. 3.

comme ceux-ci, de sorte que sans crainte et librement il pourrait crier et dire : « Me voici, et les enfants que tu m'as donnés, immaculés et vaillants (1). »

Après avoir pratiqué assidûment ce naziréat, avec l'office continuel, l'humilité et l'obéissance discrète, qui constituaient le labeur de la vie commune, ils s'en allaient dans leurs cellules et parcouraient facilement la voie ardue du silence; les difficultés qui s'y rencontrent leur devenaient faciles.

Presque tous les frères, à l'exception de ceux qui étaient retenus par le service de la communauté ou de leurs frères, habitaient en silence dans leur cellule. Au commencement et à la fin de la semaine, et aussi aux fêtes du Seigneur et à certaines commémoraisons, les vieillards et ceux qui habitaient en cellule se réunissaient à la cellule du saint. Ils y faisaient la lecture assignée et célébraient l'office de tierce, les mystères [sacrés] et les psaumes du soir. Au moment de la table, tous les frères se rassemblaient dans la cellule qu'il avait désignée à cet effet, et ils se réjouissaient ensemble dans une pieuse charité et dans un amour parfait avec ce qui leur avait été préparé par la bonté [divine].

Rabban Youssef me racontait ceci :

Rabban Mousha voulant lui rendre facile cet assujettissement au service du public, et souhaitant qu'il s'y appliquât de toute sa force et sans réserve, lui raconta ce qui suit :

Du temps de Rabban Bar-Yaldâ, la nuit d'un dimanche, comme ils devaient se réunir à la table avec les frères le lendemain matin, R. Bar-Yaldâ l'appela et lui dit : « Demain matin, je ne pourrai pas me rendre à la table; mais reçois les frères, réjouis-toi avec eux, et qu'ils s'en aillent en paix. » — Rabban Mousha lui répondit : « Ils sont venus pour te voir et pour se réjouir avec toi : comment n'irais-tu pas les trouver? » — Comme Rabban Bar-Yaldâ était un homme accompli dans la spiritualité, de sorte qu'il ne pouvait pas abaisser son esprit aux choses temporelles, et qu'à cause de cela il était très zélé, il lui répondit dans son zèle en disant : « Non, je n'irai pas. Va-t'en ! » Et il retourna à sa place. — Au moment où on frappait

(1) L'auteur me semble faire allusion aux paroles de Notre Seigneur : Johan., XVII, 8.

pour le nocturne, il revint, appela Rabban Mousha et lui dit d'un ton humble : « Oui, notre frère, j'irai à la table des frères; car la verge du Christ m'a poursuivi depuis le moment où j'ai dit que je n'irais pas. Que dirons-nous au Christ qui veut que nous soyons les ministres et les serviteurs des hommes? »

Les canons et les règles que le saint avait établis dans ce monastère ne différaient en rien de ceux du couvent de Abba Pakômios (1), et à vrai dire, elles ressemblaient beaucoup, autant que possible, à ceux des ordres des esprits angéliques.

Du temps de ce saint et après sa mort, et même jusqu'à cette calamité qui envahit le monde après la mort de R. Youssef, il y eut dans ce couvent des hommes vertueux, des vieillards parfaits, des frères diligents dont le monde n'était pas digne et que la parole ne peut faire connaître. D'ailleurs je n'ai pas pris soin, dès le commencement, de m'informer de leurs actions ni d'étudier leur vie. J'ai appris de Rabban Youssef ce que j'ai dit de la plupart de ceux dont j'ai parlé ou dont je vais parler dans cette histoire; il en est aussi d'autres dont j'ai vu moi-même les œuvres et dont je veux raconter quelque chose, conformément à la demande de celui qui m'a supplié de le faire.

Quand moi, misérable, j'entrai dans ce couvent, j'y trouvai deux cent soixante-dix hommes. Parmi eux cinquante frères travaillaient en communauté et marchaient dans la voie des règles et du naziréat qu'avait établis saint Rabban Mousha; ils n'interrompaient jamais l'office continuel, au milieu de leur pénible labeur. — Cent cinquante frères habitaient des cellules et travaillaient dans l'œuvre du silence. Une trentaine d'entre eux étaient des vieillards vertueux et des frères diligents dont on pouvait se servir comme guides et comme directeurs : hommes qui étaient [corporellement] dans ce monde, mais qui, par leurs œuvres et par leur intelligence, habitaient dans le ciel et au-dessus du monde. Les autres faisaient pieusement leur office, leurs lectures et leurs prières. Les uns accomplissaient leur office dès le commencement de la nuit, et se reposaient un peu à la fin; d'autres, au contraire, se reposaient un peu au commencement de la nuit et ensuite persévéraient jusqu'au

(1) Pour tout ce qui concerne saint Pakôme et sa règle, voir : LADEUZE, *Étude sur le cénobitisme Pakômien* (Louvain, 1898) et les sources indiquées par l'auteur.

matin dans l'office prolongé et dans les prières ferventes. Ils faisaient de même pendant le jour : les uns commençaient par l'office et continuaient par la lecture, les autres commençaient par celle-ci et continuaient par celui-là. De cette façon, il n'y avait pas un instant des vingt-quatre heures de la nuit et du jour où cessât l'office ou la lecture, la psalmodie ou la louange; de sorte qu'ils imitaient l'Église qui est dans les cieux, dans laquelle la glorification de notre Dieu adorable ne cesse jamais.

On respirait de tous côtés le parfum des sacrifices, l'encens qui apaise Dieu, l'odeur du parfum offert au Seigneur, qui réjouit les âmes et fortifie dans la crainte de Dieu.

Chaque matin, dès que le jour se levait, s'ouvraient dans le couvent environ deux cents Nouveaux-Testaments qui nous rappellent le souvenir des bienfaits que Dieu a fait paraître par l'incarnation de son Fils, et dont les paroles sanctifient les âmes, invitent et excitent les créatures raisonnables et les êtres muets à la louange du Christ, à cause de son amour pour nous.

Quand quelqu'un entrait dans le couvent, soit un familier, professant la vraie foi, soit un étranger appartenant à une autre confession, il était saisi d'étonnement et d'admiration en entendant de toutes les cellules comme le bourdonnement des abeilles qui sont dans une ruche : d'ici l'office, de là la lecture, par ici la supplication et les pleurs, par ailleurs la louange et l'action de grâce ; l'un était dans l'allégresse, l'autre dans l'affliction; l'un était ainsi, l'autre autrement. Le visiteur était enivré par les parfums suaves qu'il respirait, au point qu'il s'oubliait lui-même et que, dans son extase, il se croyait déjà dans la Jérusalem d'en haut.

Qui pourrait raconter les œuvres pratiquées dans ce couvent? En vérité, la parole est trop faible pour pouvoir les exposer, car cela surpasse tout discours et toute audition. Qui ne serait dans l'admiration en voyant une congrégation comme celle-là : tellement unie et liée par l'amour de Dieu que chacun, s'il l'avait pu, se serait lui-même, dans sa charité, livré pour son frère, en toute humilité et crainte de Dieu. — Comme la joie de Satan vient de la discorde entre les frères, qu'il ne put jamais implanter dans ce couvent : il était dans la tristesse et l'affliction en voyant une congrégation d'hommes passibles et chancelants,

vivre comme les anges spirituels et parfaits, dans leur concorde les uns avec les autres, dans leur amour désintéressé, dans leur humilité chrétienne, dans leur charité divine, imitatrice de celle des Apôtres; grâce à elle il n'y avait point parmi eux d'indigent ou de riche, mais l'abondance de l'un subvenait à l'indigence de l'autre, de sorte que l'égalité paulinienne (1) existait parmi eux. J'aurais beau me fatiguer longtemps et longuement, je n'arriverais pas au bout. Mais j'ai promis de faire connaître en courant les vertus de cette congrégation divine et d'en écrire seulement quelque peu, comme une bénédiction. Pourtant, il ne convient pas de laisser perdre le souvenir de quelques-uns de ces hommes dont j'ai entendu parler ou que j'ai vus; et j'ai promis d'agrémenter mon discours du récit de leurs actions. Néanmoins il en est beaucoup que je n'ai point vus, dont je n'ai point entendu parler, ne m'étant pas préoccupé de cela tout d'abord : je les passerai sous silence; je les laisse à la science du Christ; leur souvenir est consigné dans son livre, en sa présence, et il ne sera jamais oublié.

Rabban Yôzédeq. — Rabban Youssef me parla d'un vieillard vertueux qui s'appelait Rabban Yôzédeq, qui était réellement, comme l'indique son nom (2), une colonne de lumière. Il ne s'asseyait jamais à terre, ni jour ni nuit; il se tenait constamment sur ses pieds et marchait toujours, soit qu'il priât soit qu'il psalmodiât. Sa prière était celle qui se fait dans le lieu sans espace et qui convient au corps subtil et spirituel déjà délivré du poids qui l'entraîne en bas, le distrait et l'oblige à se reposer sur la terre, à ce corps qui peut s'élever en haut, pour habiter dans ce lieu.

J'interrogeai R. Youssef : « Comment donc faisait-il quand le corps demandait ce qui lui est nécessaire? » — Il me répondit ceci : « Il avait une planche, et quand il voulait se reposer un peu, ou quand, vaincu par le sommeil, il lui était impossible de n'en pas prendre un peu, il s'étendait le dos contre cette planche tout en restant sur ses pieds. Il prenait ainsi un peu de sommeil, et c'était là son unique repos. » — Il persévéra pen-

(1) Allusion aux paroles de l'Apôtre : II Cor., VIII, 14.

(2) Je ne sais sur quelle légende l'auteur fonde cette étymologie fantaisiste. Le nom de Yôzédeq est en réalité un nom emprunté à la langue hébraïque et qui signifie : *Iahvé est juste* (ou *justifie*).

dant de longues années dans ce genre de vie qui, en vérité, surpasse de beaucoup celui des êtres spirituels; car, les anges peuvent faire cela par la puissance même de leur être, étant délivrés du corps qui distrait, qui entraîne par son poids vers les régions inférieures, et qui exige impérieusement et inéluctablement ce qui lui est dû; mais il est en vérité admirable, et même au-dessus de toute admiration, qu'un être corporel, qui n'est pas encore parfaitement délivré des exigences de sa nature, alors même qu'il en serait partiellement libéré par la grâce, puisse persévérer comme les êtres spirituels dans une vigilance perpétuelle : ce qui d'ailleurs paraîtra peut-être incroyable aux sceptiques.

Quand ce vieillard fut surpris par la maladie dont il mourut, Rabban Youssef alla le visiter dans son infirmité. Il se tenait sur ses pieds, selon sa coutume, et marchait çà et là. Rabban Youssef lui dit : « Assieds-toi un peu que je te voie. » — Le vieillard lui répondit : « Ignores-tu par hasard que j'ai la coutume, que je me suis imposée comme règle, de ne point m'asseoir à terre jusqu'à ce que mon âme s'éloigne; alors le corps tombera et se reposera. » — Il persévéra dans sa coutume de se tenir debout jusqu'au moment où il tomba à terre malgré lui. Il tomba en face de la croix, et vit les anges qui se tenaient devant lui. Il leur dit à haute voix : « Pourquoi laissez-vous ainsi cette misérable errer çà et là? Approchez, prenez-la, qu'elle s'en aille avec vous. » — Les anges s'approchèrent et prirent son âme pure qui s'éleva avec eux au pays de la lumière.

Rabban Babai. — J'ai aussi entendu parler d'un autre vieillard qui s'appelait Rabban Babai. On racontait de lui de grandes choses. On disait que pendant la nuit il lisait continuellement les livres sans lumière, comme en plein jour : car la troisième faculté de son âme, l'intellect, c'est-à dire la cogitative, était purifiée, et l'œil de son esprit avait été poli. Il avait retrouvé la nature humaine comme elle était au jour de sa création; grâce à cela, il n'avait point besoin de la lumière sensible, mais il voyait par la lumière intellectuelle, et, avec son aide, il lisait pendant l'obscurité de la nuit sans lumière matérielle.

On disait de lui qu'à chaque verset de son office il faisait promptement une prosternation.

Rabban Mousha lui avait promis qu'il serait déposé ici-bas

à sa droite, en quelque sorte comme un gage, en attendant qu'il le fasse admettre là-haut, devant le Christ, avec ceux de la droite. La promesse fut en réalité accomplie; il fut déposé miraculeusement à la droite du saint.

J'ai entendu dire de nombreuses et admirables choses sur *Rabban Israël*, de Têna, sur *Rabban Çahdâ*, de Menshâ, sur *Rabban Hézéqya*, et sur *Rabban Ishô'*, de Hadita (1). Notre discours ne peut parler de chacun d'eux séparément. Ils étaient parvenus au comble de la perfection : c'étaient des hommes dont le monde n'était pas digne, car ils accomplirent de grands et louables labeurs, et ils vécurent appliqués aux œuvres divines supérieures au monde; de sorte qu'ils étonnaient celui qui les voyait, et étaient pour lui un sujet de louer Dieu qui les fit triompher.

Rabban David. — Qui ne serait dans l'admiration en voyant Rabban David, de Dasen, cet homme vraiment humble? Sa rencontre était agréable, sa conversation douce; sur son visage brillait en tout temps une lumière divine; comme le bienheureux Moïse, il était l'homme le plus humble de son temps (2). En vérité, quand j'étais près de lui et que je conversais avec lui, c'était pour moi, sans aucune différence, comme si je conversais avec un ange et comme si je voyais un être spirituel; son affection était douce, sa conversation agréable, son discours humble, sa rencontre pleine d'une paix qui enivrait l'âme, son visage était joyeux et son aspect plein de dignité. Qui n'aurait désiré le rencontrer? Qui aurait été rassasié de sa conversation?

Dès le commencement de son combat [spirituel], il s'était imposé la règle de ne jamais accorder de sommeil à ses yeux pendant la nuit. De sorte que R. Mousha lui rendait témoignage en disant : « David le veilleur assidu, persévérant dans sa veille pieuse, est un ouvrier diligent du Christ. » Même après qu'il eut remporté la victoire dans sa lutte, qu'il eut été couronné de la couronne des enfants de liberté et qu'il fut remonté joyeusement du combat, il continua à observer cette règle de la veille, selon son habitude, jusqu'à la fin.

(1) Sur Hadita, cfr p. 386 [1897], n. 3. — Les autres noms de lieu me sont inconnus; je les ai d'ailleurs tirés des formes ethniques. Le ms. porte : Israël *Ténaya*, Çahda *Menshaya*, Ishô' *Hadetanaya*; la vocalisation est donnée par le ms.

(2) Cfr. ci-dessus, p. 291, n. 1.

Comme la veille vertueuse a coutume d'éclairer l'âme et de purifier ses facultés, son âme glorieuse parvint à toute la pureté de la nature de sa création, et ses facultés, c'est-à-dire ses puissances, agissaient naturellement. C'est pour cela qu'il possédait une si grande humilité et aussi l'allégresse et un visage qui brillait d'une splendeur divine; car, quand la faculté, qui est le désir, agit naturellement, une lumière, qui a coutume de s'élever par l'amour du bien et du beau, brille extérieurement sur le visage de l'homme. De même que quand la ferveur agit selon sa nature, l'homme acquiert l'humilité et la mansuétude à l'égard de tous; de même aussi quand la troisième faculté de l'âme, qui est l'intellect, est établie dans la nature de sa création, par cette science seconde de la nature elle remplit l'homme d'allégresse et d'aménité en tout et à l'égard de tous également. — C'est pourquoi, ce bienheureux étant appliqué aux veilles pénibles et méritoires, brilla, comme je l'ai dit plus haut, dans ces vertus : dans l'humilité, dans l'allégresse et les autres.

Un frère à la parole duquel j'ajoutai foi, ayant appris par expérience sa véracité, me racontait ceci :

« J'étais devenu très fervent dans l'amour et l'affection des deux colonnes de la sainte Église et du monachisme : Mar Ishaq, évêque de Ninive (1), et Rabban Youssef Hazzaya (2), après avoir lu leurs compositions admirables et supérieures au monde. Étant de plus en plus enflammé par ce sentiment, je demandai à Dieu, grand par ses dons et qui les répand généreusement et gratuitement sur ceux qui n'en sont pas dignes comme sur ceux qui en sont dignes, de me faire voir ces deux saints, et comment, de quelle manière se comportait Mar Ishaq au moment où il écrivait les mystères contenus dans ses lettres, dans l'espoir que par là mon âme inquiète serait un peu calmée de son ardeur. » — Comme Dieu est miséricordieux et très bienfaisant, il n'accorde pas ses dons selon le mérite des demandeurs, mais, dans l'abondance des grâces de sa miséricorde et de son amour, il exauce les demandes de ceux qui le prient, même s'ils en sont indignes, afin de manifester par là son amour universel et sa bienveillance à l'égard de tous. Il ne refusa pas au frère l'objet de sa demande, et

(1) Cf. ci-dessus, p. 110, n. 1.
(2) Cf. ci-dessus, p. 293, n. 1.

selon son divin désir, il lui fit voir ces deux saints, non pas en songe, loin de là, mais dans une vision distincte et intellectuelle, parfaitement nette. Et si on peut le dire, nous dirons qu'il les a vus réellement sans aucun changement (1). Il vit saint Rabban Youssef Hazzayâ, tel que Dieu le lui montra dans l'image de son esprit, semblable au vieillard Rabban David, par l'aspect de son visage comme par sa stature; il était en tout comme lui; je veux dire : par son humilité, par sa mansuétude, par son air joyeux, par la beauté de son visage, par son regard incliné vers la terre, par l'aménité de son langage, et même par son vêtement, bref, en toutes choses, comme je l'ai dit. Ce n'est pas ce vieillard auquel ressemblait R. Youssef que Dieu montra à ce frère, mais il lui montra bien saint R. Youssef à qui ce vieillard ressemblait : c'est-à-dire que R. David ressemblait dans toute son apparence à saint Rabban Youssef Hazzayâ. — Dieu lui montra aussi saint Mar Ishaq sous la forme et la ressemblance qu'il me fit connaître et qui est peinte dans mon esprit. — Voilà ce que m'a raconté ce frère véridique; et moi j'ai placé cela ici afin qu'on comprenne par là la grandeur de ce vieillard dont nous parlons.

Peu de jours avant la mort de ce bienheureux, un frère eut une vision qu'il me raconta ainsi :

Quelques saints, revêtus d'une clarté resplendissante, sortaient du martyrion portant l'Évangile, la croix, les *flabelli*, avec des palmes, des parfums et beaucoup de lumières. Ils s'en allaient par la route qui vient de la cellule du vieillard. Ce frère dit à l'un de ces saints : « Monseigneur, où ces saints vont-ils donc? » Celui-ci lui répondit : « Ils vont chercher Rabban David. » — En ces jours-là, l'âme du vieillard quitta son corps et s'éleva au lieu de la lumière dans lequel habitent les saints, en attendant le jour de la résurrection. Son corps fut déposé dans le diaconion dont j'ai parlé plus haut. — Que sa mémoire soit en bénédiction et que ses prières nous protègent tous! Amen.

Rabban Ishôʿ. — Je suis aussi fortement saisi d'admiration en me rappelant le vieillard, admirable dans sa vie : Rabban Ishôʿ, de Mensha. — Il était tout enflammé de ce feu divin

(1) C'est-à-dire sans intermédiaire, dans leur propre personnalité.

[qu'est venu allumer] le Fils de Dieu; il avait l'aspect d'un ange, de sorte que tous ceux qui le voyaient n'osaient le regarder, si ce n'est dans la liberté de la charité. Il fit son noviciat du temps de R. Bar-Yaldâ. On dit de lui qu'il voyait les anges qui descendaient à la cellule de R. Bar-Yaldâ et le servaient. Après la mort du saint, il vit ces mêmes anges qui descendaient à la cellule de R. Mousha, pour le même office. Il fit savoir cela à R. Mousha et lui dit : « Ces esprits [angéliques] que je voyais descendre à la cellule de R. Bar-Yaldâ, ton maître, je les vois qui descendent maintenant à ta cellule, pour te servir comme ils le servaient. » — Le saint lui défendit de faire connaître cela tant qu'il vivrait, et il garda [ce secret] jusqu'à la mort du saint.

Par un effet de la Providence dont la parfaite intelligence est cachée même aux Chérubins et aux Séraphins, ce vieillard tomba dans la paralysie, et pendant environ vingt ans il ne put se servir de ses pieds. C'est pourquoi, son âme reçut, comme une sorte de compensation, une joie et une allégresse indéfinissables. Il ressentait cette joie à toute heure et à tout moment. Il était gai et allègre, et glorifiait Dieu insatiablement dans cette joie ineffable. Quand j'allais le voir pour lui demander sa bénédiction et que je le trouvais dans toute cette joie et cette allégresse, j'admirais vivement les diverses manières d'agir de la divine Providence à l'égard de ses saints. Je me réjouissais avec lui et je lui disais : « D'où vient donc, et en quoi consiste la joie de ton cœur et l'allégresse de ton âme? » — Il me répondait : « Ma joie vient de Dieu, et mon cœur tressaille d'allégresse dans le Christ, Notre-Seigneur, qui m'a accordé de le voir et de le posséder dans mon cœur; de sorte que je ne puis modérer mon âme en cela; et, comme tu vois et les autres aussi, il en est ainsi constamment, car sa vue ne s'éloigne point de mon esprit, ni le jour ni la nuit. C'est là véritablement la perle précieuse qui se trouve dans la citadelle de l'âme; celle dont la possession cause tant de joie à l'homme qu'il méprise et oublie tout ce qui est du monde, qu'il supporte et souffre avec patience toutes les afflictions (1). » — Je glorifiais Dieu qui distribue ses dons d'une façon si admirable à ses familiers.

(1) Allusion à la parabole évangélique : Matth., XIII.

Un jour, j'entrai près de lui avec mon frère, — que Notre-Seigneur lui accorde la jouissance du lieu des justes et des saints! — Le vieillard dit à mon frère : « Sache que ce prince avec lequel tu es (1), et qui a eu l'audace et la témérité de prendre le tribut des moines, recevra promptement le châtiment de son impiété. » — Mon frère le pria de détourner sa colère de ce malheureux Abou Ta'leb; mais il lui répondit ceci : « N'insiste pas dans ta prière; car le trait est déjà parti de l'arc et il ne reviendra pas avant d'avoir accompli une terrible destruction chez ce pervers. » — Sa parole se réalisa, et le châtiment de ce misérable s'accomplit.

Ce vieillard vécut environ cent ans.

Rabban Bar-Hadbeshaba. — J'admirais aussi beaucoup R. Bar-Hadbeshaba (2) de Houmida (3), ce vieillard sur le visage duquel brillait une lumière qui resplendissait comme le soleil. Il était très pauvre et ne possédait que sa tunique et une autre de rechange. — Il n'acceptait jamais rien de personne. Il n'usait point de soupe, et rien de ce qui peut servir à faire la soupe ne se trouvait dans sa cellule. Tandis que je le servais dans le couvent, à la fin de chaque semaine, il me faisait venir près de lui pour me réjouir avec lui; en dehors du pain et du sel, il n'avait dans sa cellule rien autre chose à m'offrir; j'admirais beaucoup sa constance et je louais Dieu qui a donné aux hommes formés de poussière une force si grande qu'ils peuvent supporter avec patience de tels labeurs supérieurs à la nature.

A la fin de la semaine de Mar Eliâ (4), il sortit selon sa coutume pour recevoir les saints mystères, sain de corps et sans aucune apparence de maladie. Après avoir reçu les mystères, il demeura à sa place contre son habitude; le sacristain le vit et alla le trouver pour savoir ce qu'il avait à rester ainsi debout en le

(1) Cf. ci-dessus, p. 89.

(2) Ce nom signifie : *Fils du dimanche.* Il est fréquent chez les Syriens et était donné aux enfants qui naissaient ce jour-là.

(3) *Houmidaya.*

(4) Dans le calendrier nestorien, le temps après la Pentecôte est ainsi divisé : viennent d'abord les sept semaines dites des *Apôtres;* puis les sept semaines dites de l'*Été*, ou encore *Hallelain;* ensuite les semaines d'*Élie*, aussi au nombre de sept; puis les quatre semaines de *Moïse*, et enfin quatre semaines de la *Dédicace de l'Église*, qui précèdent immédiatement l'Avent.

regardant. Quand le sacristain arriva près de lui, le vieillard le salua, l'embrassa affectueusement et lui dit, en souriant et le visage réjoui : « Demeure en paix et prie pour moi, car la route est ouverte devant moi. » — Il sortit précipitamment, sans laisser au sacristain le temps de lui demander où il voulait aller.

Il avait aussi un ami qu'il rencontra sur le chemin de sa cellule; il lui dit la même parole : « Demeure en paix, mon frère, demeure en paix. » — Il se hâta de courir à sa cellule, y entra, salua la croix, se signa avec de l'eau bénite, puis s'étendit mesurément en face de la croix et rendit son âme à Celui à qui elle appartenait. Accompagnée par les anges, dans l'honneur qui lui convenait, elle monta avec eux au lieu de son héritage. — Nous vînmes quelque temps après à sa cellule; nous y entrâmes, et nous trouvâmes son saint corps en face de la croix, dans la position où il s'était placé. Nous glorifiâmes Dieu de ce que nous vîmes, et aussi de ce que nous apprîmes du sacristain et nous louâmes sa majesté qui confère un si grand honneur à ses saints.

Rabban Ishaq de Shizour. — Plus haut (1), dans l'histoire de saint Rabban Mousha, j'ai parlé du prodige de vertus Rabban Isḥaq de Shizour. — Si quelqu'un le nomme « ange », il ne ment point; car il mena le genre de vie des créatures spirituelles, autant qu'il est possible aux êtres corporels de le faire. Il était vigoureux dans son corps et aussi dans les méditations intellectuelles (2) de la crainte de Dieu. Quand la lutte intermédiaire eut cessé par son application divine, il se signala fortement dans toute l'opération du corps, de l'âme et de l'esprit, travailla et fit des efforts vigoureux. — Après tous les labeurs du corps et de l'âme qu'il avait parfaitement accomplis, il aborda l'œuvre de l'opération de l'esprit. Il devint tellement étranger au monde qu'il ne pouvait supporter aucune chose avec lui dans sa cellule; de sorte que celui qui entrait près de lui dans sa cellule n'y voyait aucune des choses nécessaires et indispensables aux êtres corporels aussi longtemps qu'ils ont leur place ici-bas. Son frère Rabban Haya (3), ce vieillard vénérable, eet ouvrier

(1) Cf. ci-dessus, p. 312.
(2) Dans les pensées qui conviennent à l'opération de l'âme.
(3) Cf. ci-dessus, p. 310.

diligent, cet athlète vigoureux, plein de sagesse intellectuelle et spirituelle, lui procurait les choses absolument indispensables. Celui qui le rencontrait était rempli d'ardeur dans la crainte de Dieu; car sa parole était suave et puissante par les divins attraits qu'il excitait en chacun. Celui qui conversait avec lui n'était jamais rassasié. Le visage de sa vieillesse était agréable, sa figure vénérable et sainte était très éclatante. On n'était jamais rassasié de son commerce, car sa vue était remplie de profit. Il possédait la vision intellectuelle, qui lui donnait la prescience de beaucoup de choses avant qu'elles n'existassent. Il ne changea rien à sa manière de vivre dans le silence, lors même des perturbations qui envahirent le couvent et jetèrent le trouble dans toutes les règles et les préceptes divins; il persévéra dans son genre de vie, et supporta patiemment tout ce qui lui advint dans cette profonde solitude, jusqu'à ce que la mort vînt l'y trouver pour le conduire dans le royaume d'en haut, avec le Christ Notre-Seigneur, pour toujours.

Rabban Ya'qoub le paisible. — Qui ne serait dans l'admiration et l'étonnement en considérant les œuvres divines et supérieures au monde de Rabban Ya'qoub le paisible (1)? — Depuis le commencement de son combat jusqu'à la fin, il ne rompit jamais la règle d'un jeûne pénible. Il mangeait une fois tous les deux jours; pendant les semaines d'obligation il ne mangeait qu'une fois pour toutes les nuits, quelque nombreuses qu'elles fussent, et passait la nuit sans manger quoi que ce soit (2). Il ne consentit pas même à rompre cette règle pendant sa grande vieillesse. Personne, ni séculier, ni moine, n'entrait dans sa cellule, si ce n'est celui qui le servait, et encore n'y entrait-il qu'au temps de son infirmité et de sa maladie, et non pas continuellement et quand il voulait.

Rabban Gabriel le puissant. — Il faut aussi admirer cette colonne indestructible et inébranlable : Rabban Gabriel le puissant (3). Il préférait se tenir continuellement sur ses pieds, nuit et jour; il ne se permettait point de s'asseoir, si ce n'est au moment où il se reposait un peu; il accomplissait en se tenant

(1) *Shahaya* : « pacatus, sedatus », et aussi : « vacuus »; c'est peut-être dans ce sens qu'il est pris ici : privé de nourriture?

(2) Traduction littérale du passage; le texte paraît altéré en cet endroit.

(3) *Tharônaya*, « tyrannicus ». — Je ne crois pas que ce mot soit un ethnique.

debout tout son office, sa lecture, et même les travaux manuels qu'il faisait, à tel point que ses cuisses enflèrent et devinrent semblables à celles d'une personne atteinte du mal de l'hydropisie.

Rabban Ishôʿameh (1). — Qui ne serait dans l'admiration et ne louerait Dieu, en entendant parler de la constance, de l'austérité et de l'abstinence surprenante de Rabban Ishôʿameh? — Pendant environ cinquante ans, il ne fit point de soupe dans sa cellule, et il n'y entra même jamais d'huile; il ne goûta point à l'huile végétale, en dehors de la table des frères ou de la cellule de Rabban [Mousha]. Quant au beurre (2) et aux autres mets agréables, il n'en goûta jamais depuis le jour où il prit le saint habit. Depuis le commencement de son noviciat jusqu'à sa mort, il n'usa point non plus de vin, il ne rompit pas même pendant sa vieillesse son abstinence de fruits comme les figues ou les raisins. Il fut très vigoureux dans les labeurs corporels et très brillant dans l'œuvre intellectuelle et les labeurs de l'âme. Le récit de ses œuvres est au-dessus de ma faible parole. Il supporta courageusement les vicissitudes et les perturbations qui troublèrent le couvent, et il persévéra jusqu'à sa mort dans son silence habituel. — Il ne possédait rien et ne recevait rien de personne. Comment vivait-il? On ne le sait pas. En vérité, mes frères, c'était un prodige que la vie de cet homme pauvre qui n'avait rien, à qui on n'apportait rien de la communauté pendant la perturbation du couvent, qui ne recevait rien de personne, et qui continua de vivre, comme auparavant, dans toute l'application à la vertu.

J'ai trop peu de temps pour parler de l'homme simple en Dieu, *Rabban Mar-Atqen le barbu*, l'imitateur de Paula le simple (3), l'homme patient dont la constance est au-dessus de tout, qui supporta pendant environ cinquante ans une cruelle maladie, en louant Dieu continuellement, isolé et privé de quelqu'un pour le servir; — de *Rabban Paulos*, modeste et d'un commerce agréable; — de *Rabban Hennanishôʿ* (4), de Dasen, religieux parfait,

(1) Ce nom signifie : *Jésus [est] avec lui.*

(2) Au lieu de : « huile végétale » le ms. porte littéralement : « l'huile qui sort du bois », et au lieu de : « beurre », il y a, à la lettre : « les graisses de troupeau ».

(3) Cf. *Paradisus Patrum*, éd. Bedjan, p. 81.

(4) Ce nom signifie : *Miseritus est Jesus.*

qui fut vigoureux dans les labeurs grossiers et pénibles; — de [*Rabban*] *Israël Saibath*, qui vécut dans une profonde solitude et garda le silence tous les jours de sa vie; — de *Rabban Maran'ameh* (1), ce thaumaturge zélé pour les choses divines; — de *Rabban 'Ouria* (2), qui fut dénué de tout, et pratiqua les œuvres de la pauvreté plus que bien d'autres; — de *Rabban Ishô'*, ouvrier vigoureux et travailleur assidu; — de *Rabban Rahemishô'* (3), distingué par ses œuvres; — de *Rabban Hanania* (4), de *Rabban David*, de *Rabban Nataniel*, de *Rabban Mashelia*, et de plusieurs vieillards parfaits, de frères laborieux, appliqués à la vie céleste, dont les œuvres surpassent la parole et la narration.

C'est pourquoi, cherchant le secours dans leurs prières, je demande miséricorde, et je fais reposer ici la barque de mon discours agité sur la mer de l'histoire de ces saints.

Que leurs prières soient un mur puissant pour toute la terre, principalement pour toutes les églises des chrétiens et pour le couvent dans lequel ils ont brillé; et d'une façon encore plus spéciale, pour le misérable écrivain, pour ses frères et pour toute sa famille! Amen.

FIN DU CHAPITRE SEPTIÈME.

J.-B. CHABOT.

(*A suivre.*)

(1) Ce nom signifie : *Notre-Seigneur* [*est*] *avec lui.*

(2) Urias.

(3) Ce nom signifie : *amavit Jesus.*

(4) Ananias; ce nom vient de l'hébreu par l'intermédiaire du grec; il signifie : *misertus est Iaveh.*

MÉLANGES

II

L'AVENIR DU CATHOLICISME EN POLOGNE

Le *Times* a publié dans son numéro du samedi 13 août 1898, un article qui ne paraît pas avoir été remarqué par la presse religieuse autant qu'il le méritait, du moins à notre avis. Nous en donnons ci-après la traduction intégrale. Bien qu'il y soit question de la situation politique et économique, il n'échappera à personne que la question religieuse y occupe la première place. Il va sans dire que nous laissons au *Times* la responsabilité de ses assertions relativement à l'origine et à l'exactitude de la correspondance qu'il publie. Mais, des renseignements qui nous sont parvenus de sources privées et autorisées nous permettent malheureusement d'accueillir avec entière confiance les allégations du journal anglais. C'est d'après ces renseignements que nous avons ajouté quelques notes à la traduction. Si l'on rapproche les faits signalés dans cet article de la lettre publique, si flatteuse, adressée naguère par le tsar Nicolas II, à M. Pobiedonostzeff, chef du Saint-Synode, il sera permis de conclure que l'ère de la liberté religieuse n'est pas sur le point de se lever dans l'Empire russe, et que les catholiques y auront à lutter et à souffrir pendant longtemps encore avant d'obtenir la libre pratique de leur religion.

X****

RAPPORT OFFICIEL SECRET SUR LA CONDITION DE LA POLOGNE.

(*D'après un correspondant.*)

Vers la fin de l'année 1896, le prince Imeretinsky fut institué Gouverneur-général de la Pologne et commandant en chef du district militaire de Varsovie. Le 24 janvier dernier, il porta à Saint-Pétersbourg le rapport qu'il avait écrit pour l'année 1897, concernant la condition de la province russe de Pologne. Ce document fut lu soigneusement par le Tsar qui y ajouta des notes marginales. Le Tsar ordonna ensuite au Conseil des ministres de discuter le rapport en présence de son auteur, le prince Imeretinsky, et de faire des observations. Le Conseil des ministres se réunit dans ce but les 22 et 29 février dernier (1898), et pour faciliter la discussion, une note historique sur les affaires de la Pologne fut dressée par les fonctionnaires ordinaires du ministère. Enfin, on rédigea des procès-verbaux des séances tenues par le Conseil des ministres. Cinquante copies de ces trois documents furent imprimées, pour être communiquées aux hauts fonctionnaires. Un révolutionnaire polonais parvint à se procurer subrepticement un de ces volumes. Son contenu fut copié et passé en fraude hors de la Russie. Il fut ensuite traduit en polonais et publié à Londres (1) pour circuler parmi ceux qui parlent polonais. C'est d'après les bonnes feuilles de ce volume qui va paraître, qu'est rédigée l'analyse suivante de son contenu :

Le prince Imeretinsky traite d'abord des sentiments généraux du peuple polonais envers le gouvernement russe, et spécialement des sentiments des paysans et du clergé catholique romain. On verra que ce qu'il dit n'a pas seulement un intérêt local considérable, mais que la Pologne peut encore devenir un facteur important dans l'éventualité de complications internationales. En vérité, ce rapport est probablement une des critiques les plus hardies et les plus complètes de l'administration russe, qui fut jamais placée sous les yeux du Tsar, par un de ses propres fonctionnaires haut placé et honoré de sa confiance. Le prince Imeretinsky insiste sur la nécessité d'encourager l'accroissement de l'Église grecque orthodoxe en Pologne ; et dans la marge de cette partie du rapport, le Tsar a écrit les mots : « Oui, incontestablement ». Dans ce but, le rapport fait ressortir la nécessité de construire et de doter un plus grand nombre d'églises grecques en Pologne ; et ici encore le Tsar a mis une note disant : « Il en sera ainsi » (2). Eu égard à l'éducation, le prince Imeretinsky propose que le nombre des écoles techniques soit augmenté et qu'on donne une meilleure instruction en langue polonaise, aussi bien dans les écoles primaires que

(1) Il est regrettable que le *Times* n'indique pas le nom de l'éditeur.

(2) J'apprends de source certaine que ce projet a reçu un commencement d'exécution : plusieurs églises grecques orthodoxes sont en construction, dans des centres à peu près exclusivement catholiques où le besoin ne s'en faisait aucunement sentir. (*Note du traducteur.*)

secondaires. En ceci, il s'appuie seulement sur ce motif, que cela calmerait bien des mécontentements. Puis, comme meilleur moyen d'arrêter la circulation de la littérature révolutionnaire répandue maintenant en contrebande dans le pays, le prince plaide pour l'établissement de bibliothèques publiques dans chaque commune. On se plaint de ce que ces mesures, et d'autres similaires, désignées sous le nom de moyens intellectuels, ont été jusqu'ici entièrement négligées.

Eu égard à la question économique, le prince Imeretinsky explique que les paysans ont à lutter contre des difficultés que le gouvernement pourrait s'efforcer d'écarter. Ainsi, la propriété d'un paysan est souvent située de telle sorte que ses champs sont séparés l'un de l'autre par les propriétés d'autres personnes, placées entre. Vingt-cinq pour cent des 1.500.000 paysans de la Pologne russe ne possèdent aucune terre, ou une si petite qu'elle ne peut être d'aucun usage pratique. Pour faire face à cette difficulté, tout d'abord, les banques pourraient avancer plus facilement de l'argent pour aider les paysans à acheter de la terre. Ensuite, quand un paysan meurt, des efforts sont généralement faits pour éviter le morcellement de sa terre ; mais pour ce motif une compensation financière doit être donnée à ceux des héritiers qui renoncent à leur droit à la terre. Pour que cela puisse être fait plus aisément et plus fréquemment, et pour prévenir ainsi le morcellement de la terre en parties si petites qu'elles deviennent presque inutiles, il est nécessaire que de plus grandes facilités soient données pour obtenir que les prêts fussent facilement remboursables par des versements partiels. La troisième proposition est d'organiser d'une manière systématique et régulière des émigrations en Sibérie et au Caucase. Pour réaliser ces réformes, le prince Imeretinsky demandait qu'une commission royale désignée par le Gouvernement, se réunit à Varsovie, pour agir en assemblée délibérante, avec autorisation de convoquer des spécialistes pour donner leur avis. Cette dernière proposition a été acceptée. Une commission de ce genre fut désignée, et elle a commencé ses travaux à la fin du mois de juin.

Quant aux classes ouvrières, l'Inspection des mines dépend du Ministre des Domaines, celle des manufactures dépend des Ministres de l'Intérieur et des Finances. On propose maintenant de réunir ces mêmes inspections entre les mains d'un seul ministre. Le prince Imeretinsky remarque que le caractère principal des ouvriers polonais est leur affinité avec les ouvriers de l'Europe occidentale. Mais quand les idées unionistes de commerce de l'Europe occidentale, où tout est fait ouvertement et où les sociétés secrètes n'existent pas, sont importées en Pologne, elles se rencontrent avec un état de choses très différent. Par exemple, la législation russe des manufactures est seulement proportionnée aux besoins de la Russie ; mais la Pologne est beaucoup plus avancée économiquement que la Russie, et ce qui a été fait pour celle-ci est en conséquence insuffisant pour celle-là. De là, l'agitation en Pologne croît rapidement, comme le montre le caractère étendu des manifestations du 1er mai. Ces manifestations indiquent l'alliance intime des ouvriers de la Pologne avec ceux de l'Ouest de l'Europe. Cependant, en vue d'écarter de telles tendances révolutionnaires, il de-

vrait y avoir, pour la Pologne, une législation spéciale des manufactures qui pourrait ensuite être étendue au reste de la Russie; mais en tout cas la question est plus urgente en Pologne. — Le prince Imeretinsky insiste aussi pour la construction immédiate d'une voie ferrée de Kalistz à Lotz. C'est un projet qui avait toujours été combattu, pour des raisons stratégiques, par le Ministère de la Guerre; mais maintenant cette opposition est écartée, de sorte que la ligne, qui est très nécessaire pour les besoins commerciaux, sera probablement construite prochainement.

Un des traits les plus remarquables de ce rapport est la manière franche et énergique dont le Gouverneur-général de la Pologne reconnait et dénonce l'incapacité des fonctionnaires russes, et admet que les Polonais sont justifiés dans leurs plaintes. Il signale le fait que les Polonais sont exclus des postes officiels. Puisqu'ils ne sont en aucune façon admis à participer à l'administration de leur propre pays, ils devraient trouver quelque compensation dans la grande capacité et la parfaite intégrité des fonctionnaires russes appelés à les gouverner. Au lieu de cela, et pour citer les propres paroles du prince Imeretinsky, les fonctionnaires russes en Pologne sont « d'une demi-éducation, pas très habiles, ne savent pas se conduire, sont discourtois et de manières rudes ». Outre leur incapacité, la situation est aggravée par le fait que le fonctionnaire russe considère les Polonais non seulement comme un peuple conquis, mais comme les plus ardents ennemis de l'Empire en général, et de lui-même en particulier; par suite de ces circonstances, le fonctionnaire russe en Pologne, non seulement s'imagine être libre de tout contrôle de l'opinion publique, mais il en est même arrivé à mépriser la voix de sa propre conscience. Dès lors il devient sans scrupule et ses méfaits ajoutent au mécontentement général. On sait qu'il est impossible de trouver un remède prompt et radical pour cette déplorable situation, mais le gouvernement russe — et cela est nécessaire — pourrait au moins envoyer en Pologne quelques-uns de ses meilleurs fonctionnaires au lieu de ses plus mauvais, et leur donner des traitements plus élevés. Les précédents gouverneurs généraux avaient aussi insisté sur la nécessité d'augmenter les salaires des fonctionnaires en Pologne, mais le Ministre de l'Intérieur est resté sourd à ces demandes. En face de ce passage, le Tsar a mis en note marginale : « Malheureusement c'est vrai. »

D'un bout à l'autre on s'aperçoit que ce rapport a surtout en vue d'indiquer les moyens qu'on peut employer pour combattre le mouvement révolutionnaire qui gagne assurément du terrain en Pologne. Ainsi, on explique que les paysans polonais ont maintenant complètement oublié les services que leur a rendus le gouvernement russe lors de la dernière insurrection, et ont perdu tout sentiment de gratitude. Alors, les paysans furent faits propriétaires de la terre pour laquelle ils payaient auparavant une redevance sous forme de corvées gratuites. Puis, comme depuis 1863 le gouvernement russe a négligé de s'occuper des besoins intellectuels des paysans, d'autres ont profité de cette négligence. Les recherches de la police montrent que les propagandistes révolutionnaires réclament l'éducation comme un acheminement vers l'indépendance. La propagande par

ces moyens réussit souvent parmi les paysans qui, primitivement, étaient les sujets les plus soumis à la domination russe. Des facilités de banque comme celles qu'on a indiquées pourraient calmer la crise économique, au moins pour quelque temps; mais elles ne satisferaient point les sentiments des paysans, qui considèrent toujours les Russes comme des étrangers.

Abordant les questions d'opinions [religieuses], le prince Imeretinsky propose de traiter avec les Uniates, — ces catholiques Polonais qui ont une liturgie slave et admettent le mariage de leur clergé. — Lors du recensement de l'année dernière, le gouvernement donna des ordres pour que les gens fussent libres de déclarer ce qu'ils étaient (1). Alors, des parties considérables de la population qui, selon les règlements de police, avaient été inscrits comme orthodoxes et Russes, furent reconnus Polonais et catholiques. Ce fait, cependant, n'est pas mentionné dans le rapport du prince Imeretinsky; il fait seulement allusion au recensement parce que les Uniates sont encore officiellement regardés comme orthodoxes, bien qu'ils célèbrent des offices clandestins qui ne sont rien moins qu'orthodoxes. Il faudrait que quelques-uns des Uniates les plus tenaces fussent autorisés à retourner à l'Église catholique romaine et que les autres fussent engagés ou contraints à devenir orthodoxes. — Cette proposition n'a pas rencontré l'approbation du Tsar, qui a inscrit en marge : « Je ne pense pas ainsi », voulant dire que les Uniates ne seraient pas reconnus comme catholiques romains (2).

Le prince Imeretinsky fait un pas encore plus grand vers la tolérance : non pas pour celle-ci en elle-même, mais comme une tactique dans la lutte contre la révolution. Il soutient qu'on devrait autoriser le clergé catholique romain à enseigner la religion dans les écoles de village, et qu'on devrait aussi y enseigner la langue polonaise. Le paysan ne peut comprendre

(1) On sait que la loi russe ne reconnaît que deux religions : la religion officielle grecque orthodoxe, et la religion tolérée : les latins catholiques. Tous les sujets russes étaient inscrits obligatoirement à l'une ou à l'autre religion, et quiconque n'appartenait pas au rite catholique-latin était réputé grec-orthodoxe. La loi n'autorise pas le passage au rite catholique-latin. St l'un des deux époux appartient au rite orthodoxe, tous les enfants sont obligatoirement orthodoxes : de là l'impossibilité pour Rome d'accorder des dispenses de mariage mixtes en Russie. Les Uniates furent donc considérés comme grecs-orthodoxes, et une violente persécution fut exercée contre eux pour les obliger à embrasser ce rite. Elle paraît s'être atténuée en ces derniers temps, sans avoir totalement cessé. Il faut reconnaître que les actes de violence sont le plus souvent imputables à l'arbitraire des fonctionnaires locaux, qui pourtant n'en furent jamais punis. (*Note du Traducteur.*)

(2) Il est à remarquer que la déduction du correspondant du *Times* ne paraît pas tout à fait concluante. Les mots « je ne pense pas ainsi » pourraient aussi, à la rigueur, signifier qu'il ne faut pas contraindre les Uniates à devenir orthodoxes; c'est cependant peu probable. — J'ai appris que récemment on a autorisé les Uniates (du moins en certains lieux) à recourir aux prêtres catholiques, mais de *rite latin*, tout en leur refusant absolument l'usage de leur ancien rite slave. Cette mesure n'est point de nature à les satisfaire. Assurément, ils auront recours au prêtre latin dans les cas extrêmes, mais ils ne cesseront de lutter pour la libre pratique de leur propre rite. Il semble, d'après une lettre d'un correspondant, que cette faculté ait été accordée exclusivement aux Uniates; les grecs catholiques (peu nombreux, il est vrai, en Russie) ne peuvent user de la même tolérance; ils sont obligatoirement inscrits comme orthodoxes. (*Note du Traducteur.*)

pourquoi on enseignerait le russe de préférence à la langue du pays. Le prince Imeretinsky déclare que seules de telles écoles, qui inspireraient confiance aux populations indigènes, pourront servir de trait d'union avec l'Empire, « si toutefois, ajoute-t-il, une telle union peut jamais être établie ». — Comme supplément nécessaire à l'enseignement de la religion et de la langue du pays dans les écoles, il faudrait établir des bibliothèques publiques, et les livres devraient être en langue polonaise, autrement les paysans ne les liront pas. Durant les quelques dernières années plusieurs milliers de pamphlets excitants ont été placés dans les mains du peuple par d'habiles révolutionnaires. Les paysans et, dans une plus grande proportion, les ouvriers des manufactures, n'ayant rien d'autre à lire, s'adonnent de plus en plus à la littérature révolutionnaire. Si le gouvernement ne peut pas trouver les moyens pour créer des bibliothèques publiques, les autorités verront, sans pouvoir y remédier, l'action destructive de la propagande révolutionnaire dans les plus bas étages de la population. Il y a 1.288 communes dans la Pologne russe, et on propose de pourvoir chacune d'elles d'une bibliothèque coûtant environ 4 livres (100 fr.). Ainsi donc une dépense d'environ 5.000 livres (125.000 fr.) en volumes, est proposée très sérieusement comme moyen très efficace d'écarter la propagande révolutionnaire. Cet avis est marqué en marge avec un grand « Oui » écrit de la main du Tsar. En vérité, les révolutionnaires ne sont pas du tout effrayés de ces bibliothèques. En outre, les livres polonais sanctionnés par la censure ne sont pas dépourvus de danger. Ils ne pèchent pas contre l'autorité russe positivement, mais négativement. Ils sont tout à l'éloge des héros polonais, de la patrie polonaise, etc., et ne contiennent rien de semblable vis-à-vis de la Russie. De tels livres ne transformeront pas les Polonais en Russes.

La question d'admettre les membres du clergé catholique romain dans les écoles est pleine de difficultés encore plus grandes. Ils sont soumis à Rome qui est éloignée; c'est pourquoi ils constituent un État dans l'État. D'un autre côté, le clergé catholique polonais n'est pas du tout cosmopolite de caractère. Les intérêts de leur Église sont intimement associés aux aspirations nationales du peuple polonais. Le clergé est recruté entièrement dans la classe d'éducation moyenne. C'est la classe qui, parmi toutes les autres, se souvient le mieux du glorieux passé de la Pologne indépendante, rêve de sa résurrection, et entretient l'hostilité la plus forte contre le gouvernement russe et contre les idées russes de civilisation. L'éducation donnée dans les séminaires ou écoles pour l'éducation des prêtres catholiques romains, est toute dirigée contre la Russie. Néanmoins, comme l'école est le chemin du cœur du paysan, le prêtre doit être admis dans l'école. Cependant, ces prêtres sont les pires ennemis de la Russie; c'est pourquoi les séminaires où ils sont élevés doivent être soumis à un contrôle plus sévère (1). — Cet argument est approuvé par le Tsar qui a écrit

(1) Actuellement chaque séminaire catholique est sous l'inspection d'un fonctionnaire russe qui abuse souvent de son autorité, et agit arbitrairement. Il est arrivé que pour un livre prohibé (ce qui ne veut pas dire mauvais) trouvé en possession d'un élève, tout un séminaire a été fermé pendant plusieurs années. Il y a peu de temps, j'ai rencontré

en marge : « Parfaitement juste ». — Le rapport ajoute que, jusqu'à ce que ce contrôle soit plus fort, le gouvernement est sans recours contre le clergé catholique romain; et ici le Tsar a écrit en marge : « Oui ». — En ce qui concerne les autres classes de la société, on donne une importance spéciale à la nécessité d'écoles techniques plus nombreuses et plus perfectionnées. Elles sont nécessaires non seulement pour favoriser le développement économique du pays, mais surtout pour empêcher la jeunesse polonaise d'aller au loin, où elle acquiert de l'antipathie contre les institutions russes. En étudiant dans des écoles étrangères, la jeunesse conçoit une opinion exagérée des avantages de la libre vie occidentale, et beaucoup d'étudiants, à leur retour en Pologne, deviennent des chefs révolutionnaires. Ce paragraphe est aussi marqué de l'approbation « Oui » du Tsar, et il est entendu que des efforts seront faits bientôt pour améliorer l'éducation technique en Pologne (1).

Laissant maintenant de côté le rapport du prince Imeretinsky pour examiner les procès-verbaux de la discussion du conseil des ministres, nous voyons que le chef du Saint-Synode, Pobiedonostzeff, s'est exprimé lui-même d'une manière assez vague touchant l'éducation des prêtres catholiques en Pologne. Il a résumé le débat en disant que le gouvernement russe n'a pas encore attribué une importance suffisante au contrôle des séminaires comme moyen d'assurer la situation générale, l'ordre de la police, la tranquillité sociale et les mesures sanitaires. — Ceci semble signifier que d'autres que les fonctionnaires du département de l'Instruction publique devraient exercer une surveillance sur les séminaires et que, sous prétexte d'inspection sanitaire, on devrait faire des efforts pour découvrir les livres prohibés, tout en inspectant les mauvaises conditions de salubrité. — La proposition de créer une assemblée délibérante à Varsovie trouva beaucoup d'opposition. Cela ressemblait à une résurrection du parlement qui avait été établi au moment de l'insurrection, et aurait pu signifier que les affaires étaient maintenant dans un état également critique. — On éleva aussi des objections contre le projet de donner à la Pologne des institutions différentes de celles du reste de la Russie. — En dépit de cette opposition, l'assemblée délibérante pour la Pologne a déjà été établie.

La question des écoles a été laissée aux mains du Ministre de l'Instruc

un séminariste qui a dû s'exiler parce que, pendant les vacances, il s'était trouvé à un dîner dans lequel une personne, qui lui était totalement inconnue, avait porté un toast dont quelques paroles furent regardées comme séditieuses par l'inspecteur du séminaire. Cet inspecteur est aussi chargé de s'assurer que les candidats aux ordres sacrés possèdent une connaissance « suffisante » de la langue russe, sans laquelle il est interdit à l'évêque de leur conférer l'ordination. Il est juge souverain et sans appel sur ce point et peut, par ce moyen, éloigner arbitrairement des ordres sacrés qui bon lui semble. (*Note du Traducteur.*)

(1) A l'occasion du récent voyage du Tsar à Varsovie, une souscription avait été ouverte en Pologne pour lui offrir un présent. Le chiffre de cette souscription a dépassé 500.000 roubles. Le Tsar a manifesté le désir que cette somme fût consacrée à la fondation d'une école technique à Varsovie, et les travaux de construction furent immédiatement commencés. L'école doit être ouverte à l'heure actuelle. (*Note du Traducteur.*)

tion publique et du Gouverneur général de la Pologne. Le conseil s'est contenté d'insister pour qu'on laissât le moins de place possible à l'éducation privée. — Quant à la question des traitements des fonctionnaires, il a été admis en principe qu'ils seraient augmentés, mais seulement quand l'état du Trésor public le permettrait.

En ce qui concerne la situation politique, les classes supérieure et moyenne et les classes industrielle et ouvrière de la Pologne sont divisées en deux parties. Il y a le vieux parti patriotique et nationaliste, et le nouveau parti ouvrier et socialiste; chacun d'eux cependant est également opposé à la domination russe. C'était seulement parmi les paysans que le gouvernement russe pouvait espérer rencontrer quelque appui, mais maintenant les paysans sont devenus indifférents ou bien penchent vers les partis anti-russes. La seule proposition faite en vue de réconcilier les révolutionnaires est celle d'une législation des manufactures plus perfectionnée, mais elle fut rejetée par le conseil des ministres sous prétexte qu'on en avait également besoin en Russie et que la Pologne pouvait attendre jusqu'à ce que les réformes des manufactures russes fussent accomplies.

Revenant à la question des prêtres catholiques, il fut démontré que l'établissement d'un contrôle plus sévère entrainerait le Gouvernement dans d'interminables querelles et discussions avec le Siège de Rome. C'est pourquoi il faudrait avoir recours à des moyens subreptices: mais comme ceux-ci ne paraissent pas devoir être efficaces, la situation paraît désespérée.

Cependant, pour se concilier les paysans, il est nécessaire d'admettre les prêtres dans les écoles. Ils agiront contre la Russie; mais comme ils le font déjà en dehors des écoles, ils n'en deviendront pas plus dangereux, et le peuple sera plus favorablement disposé quand il verra les prêtres admis dans les écoles. Cette règle de conduite fut approuvée. Antérieurement, l'admission des prêtres catholiques dans les écoles était laissée à la discrétion des fonctionnaires des divers districts, qui étaient supposés faire une soigneuse enquête dans chaque cas. Comme résultat, aucun prêtre n'était admis. Maintenant les fonctionnaires peuvent être réprimandés; ils doivent examiner chaque cas, et admettre les prêtres qui ne sont pas trop violents dans leur opposition à la Russie (1).

Concernant les mesures économiques à prendre en faveur des paysans, le Ministre de l'Intérieur objectait que les paysans polonais étaient déjà dans une meilleure situation que les paysans de la Russie centrale.

(1) L'autorisation d'enseigner la religion dans les écoles primaires a été donnée dans une très large mesure aux prêtres catholiques; mais en réalité elle est illusoire. En effet, tout prêtre qui a consenti à entrer dans l'école de son village pour y donner l'instruction religieuse est considéré par là même comme dépendant du Ministère de l'Instruction publique, et ne peut plus être déplacé ni changé par son évêque sans le consentement du Ministre. Les évêques ont donc été obligés, pour conserver le peu de liberté administrative qui leur est laissée par la loi, de renoncer à profiter de la faculté récemment accordée de faire enseigner la religion dans les écoles; et cette concession n'a eu ainsi d'autre résultat pratique que de fournir au gouvernement russe un prétexte de se plaindre du mauvais vouloir des évêques catholiques. (*Note du Traducteur.*)

Tout en repoussant ainsi la nécessité économique des mesures proposées, il reconnaissait l'importance politique pour la Russie de gagner les sympathies des paysans polonais. En 1863, la terre confisquée aux insurgés pouvait être donnée aux paysans; mais actuellement, le gouvernement n'a plus de terres à donner. Il pourrait seulement donner du crédit au paysan; mais cela est subordonné à l'état du marché, et il n'y a point de terre sur le marché, les gros propriétaires n'ayant nul besoin de vendre leurs terres. Il est difficile de trouver une solution pratique; la nouvelle assemblée délibérante de Varsovie aura à examiner cette question.

Il ne semble pas que le Conseil des ministres ait pu donner d'avis utile. Toutes les concessions furent proposées par le gouverneur général, qui avait vécu en Pologne, et repoussées par les Ministres qui vivent en Russie et devaient vraisemblablement moins bien connaître la situation réelle du pays. — Le fait qu'après cent ans de domination russe on entrevoit à peine l'espoir de réconcilier la Russie et la Pologne, est en lui-même assez significatif. Avant 1863, il y avait en Pologne de fréquents mouvements d'insurrection. Maintenant, depuis plus qu'un quart de siècle, la paix a été maintenue, et cependant les Polonais luttent toujours pour leur indépendance, qu'ils espèrent obtenir en éduquant les plus basses classes dans le sens patriotique. En 1863, il y avait un profond abîme entre les Polonais qui avaient de l'éducation et les paysans; mais il est actuellement à peu près comblé. — Le Ministre de l'Intérieur, Goremykin, reconnaît la chose, et aussi qu'il n'y a pas de voie très évidente pour ramener les paysans en arrière. La position du Gouvernement russe est donc aujourd'hui pire qu'en 1863. Une insurrection en Pologne serait actuellement supportée par le peuple polonais plus unanimement qu'elle ne le fut lors du dernier soulèvement. De son côté, le pouvoir militaire russe pourrait être plus fort; mais cela pourrait n'être pas le cas, dans l'hypothèse de complications internationales. Le Ministre de la Guerre et son collègue de l'Intérieur sont d'accord pour dire que l'état de l'opinion en Pologne est actuellement aussi menaçant pour la Russie qu'en 1863. En créant une assemblée délibérante à Varsovie, la Russie applique maintenant le même remède qui fut employé au temps de la grande insurrection. Cela implique une situation grave. — Il n'y a aucun doute que la Pologne soit une épine dans le côté de la Russie, et les fonctionnaires qui ont eu mandat d'étudier les cinquante copies imprimées du Rapport du Prince Imerekinsty admettent ce fait.

Le fait subséquent que ce Rapport est tombé entre les mains d'un révolutionnaire polonais n'est peut-être pas le moindre des nombreux symptômes qui témoignent de la faiblesse du Gouvernement russe en Pologne.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES RÉCENTS

AGNES SMITH LEWIS, *In the shadow of Sinai, a story of Travel and Research from* 1895 *to* 1897. Cambridge, Macmillan and Bowes, 1898. — In-12°. XVI et 261 pages.

La découverte de l'*Apologie* d'Aristide par Mr. Rendel Harris avait déterminé Mrs. Lewis et sa sœur, Mrs. Gibson, à entreprendre, dans les premiers mois de l'année 1892, un voyage au Sinaï projeté depuis longtemps. Le séjour des deux voyageuses fut principalement consacré à photographier un palimpseste de 358 pages. M. F. C. Burkitt et le professeur Bensly constatèrent à leur retour à Cambridge que ce palimpseste renfermait une traduction des évangiles qui se rapprochait beaucoup de la version Cureton.

En février 1893, Mrs. Lewis et Mrs. Gibson, accompagnées de Mr. Harris, revinrent de nouveau au Sinaï pour collationner et compléter la copie de la version des Évangiles contenue dans le palimpseste. Mrs. Gibson a raconté ces deux premiers voyages dans un charmant volume intitulé : *How the Codex was found.*

Tous ceux qui s'intéressent aux études bibliques ou orientales savent que les découvertes des deux voyageuses désormais célèbres ne se sont pas arrêtées là. C'est à elles, en effet, que l'on doit la découverte de la première feuille du texte hébreu original de l'Ecclésiastique, texte que l'on croyait à jamais perdu. Mrs. Lewis vient de reprendre, dans le petit volume dont nous donnons le titre en tête de ces lignes, le récit déjà fait par sa sœur Mrs. Gibson. Mrs. Lewis complète ce qui avait déjà été dit, et nous donne le récit d'un troisième et d'un quatrième voyage au Mont Sinaï.

C'est au cours du troisième voyage que les deux sœurs entreprirent de revenir du Mont Sinaï par Jérusalem.

Elles quittèrent Jérusalem le 17 avril 1896 emportant avec elles un gros manuscrit hébreu du Pentateuque et un paquet de fragments de manus-

crits achetés à un marchand de la plaine de Shar. Déjà, en passant au Caire, elles avaient acheté des fragments semblables, qui, expédiés directement à Beyrouth pendant le voyage du Sinaï, furent retournés ensuite à Jaffa. Là des embarras de douane faillirent tout perdre, mais la présence d'esprit de leur dogman Joseph les tira d'affaire; mais nous nous associons de tout cœur aux protestations de Mrs. Lewis contre les douanes turques et leurs vexations au sujet des livres et des manuscrits. Espérons que dans un avenir prochain, nos gouvernements pourront enfin obtenir des mesures plus libérales et moins arbitraires.

Le 3 mai 1896, les deux sœurs revenaient à Cambridge, et quelques jours après, elles se résolurent à montrer les fragments hébreux qu'elles avaient apportés, à leur ami, le Dr Salomon Schechter, lecteur de talmudique à l'Université de Cambridge. — C'est le 13 mai que le Dr Schechter reconnut parmi ces fragments une feuille de l'original hébreu de l'Ecclésiastique. — Le soir même Mrs. Lewis écrivit à l'*Athenæum* et à *l'Academy* pour leur annoncer la nouvelle. Le 27 juin, l'*Athenæum* annonça que les DDrs Neubauer et Cowley avaient trouvé de leur côté neuf feuilles du même manuscrit.

Le Dr Schechter publia le fragment de Mrss. Lewis et Gibson dans le numéro de juillet 1896 de l'*Expositor*, et les DDrs Neubauer et Cowley publièrent le texte complet des dix feuilles au commencement de janvier 1897.

Le Dr Schechter avait remarqué le mot « Fostat » sur plusieurs des fragments hébreux rapportés par les deux voyageuses. Guidé par cette indication, il essaya de retrouver l'endroit d'où ils provenaient tous, et dans ce but il se rendit au Caire à la fin de l'année 1896.

Les fatigues de ce troisième voyage au Sinaï et à Jérusalem avaient atteint la santé de Mrs. Lewis, et quelques jours après la découverte dont nous venons de retracer le récit, elle fut obligée de se mettre au lit pour trois mois. A peine remise, elle repart avec sa sœur Mrs. Gibson pour le Caire. Là les deux voyageuses retrouvent le Dr Schechter, qui dans l'intervalle avait pu obtenir ses entrées à la synagogue de Genizah, et pénétrer dans une grande cave remplie de fragments hébreux. Quand un manuscrit commençait à devenir vieux ou usé, on le jetait dans cette cave. Le grand rabbin d'Égypte accueillit fort bien Mrs. Dewis et Gibson et il fit cadeau au Dr Schechter des fragments contenus dans la cave. Ils ont été transportés à Cambridge dans la bibliothèque de l'Université; et le Dr Schechter s'est donné la mission de les mettre en ordre. Déjà il a pu retrouver quelques lettres de Maimonides écrites en caractères hébreux quoique en arabe, quelques fragments de la version grecque de l'Ancien Testament d'Aquila, quelques documents intéressant l'histoire juive du moyen âge, enfin plusieurs feuilles du texte hébreu de l'Ecclésiastique. — Cette dernière découverte a été annoncée dans le *Times*, du 1er juillet et du 3 août dernier; Mrs. Lewis nous annonce la publication de ces fragments pour la fin de cette année : voilà une bonne nouvelle.

Après le départ du Dr Schechter pour l'Angleterre, les deux intrépides voyageuses résolurent de faire une quatrième visite au Sinaï.

Durant leur séjour au couvent elles essayèrent de nouveau de déchiffrer les textes qui n'avaient pu être lus dans le palimpseste, mais malgré leurs efforts le succès fut peu considérable; le résultat en a été publié dans l'*Expositor* du 1er août.

Leurs efforts portèrent ensuite sur un Lectionnaire palestinien, qui déjà en 1893 avait été spécialement étudié. Deux manuscrits de ce même texte ont été découverts dans la bibliothèque du Sinaï : ils sont écrits dans le dialecte particulier du fameux *Evangeliarium Hierosolymitanum* de la Bibliothèque du Vatican.

Elles employèrent également leur séjour à l'étude de quelques autres manuscrits.

Le récit de voyage que nous venons ainsi de parcourir est parsemé d'anecdotes spirituellement contées : il contient tous les renseignements pratiques que l'on peut désirer pour organiser un voyage au Sinaï; désormais il devra nécessairement être consulté par tous ceux qui entreprendront ce voyage. Des reproductions de photographies, représentant principalement le couvent du Mont Sinaï, en augmentent encore l'intérêt.

Nous serait-il permis d'exprimer un vœu? Mrs. Levis nous explique en détail la peine qu'elle a prise pour photographier avec des plaques et des *films* ordinaires les manuscrits du Sinaï. Si Mrss. Levis et Gibson pouvaient entreprendre un nouveau voyage au Sinaï, pourquoi ne se serviraient-elles pas du moyen que nous avons maintenant pour reproduire rapidement et sûrement un manuscrit? avec un prisme à réflexion totale devant l'objectif et du simple papier au bromure d'argent on obtient un résultat beaucoup plus rapide et souvent meilleur. Les 800 photographies si péniblement faites par Mrss. Lewis et Gibson pendant l'espace d'un mois tout entier pourraient être faites facilement en deux jours. On aurait ainsi bientôt en Europe une reproduction fidèle de la plupart des manuscrits importants de la Bibliothèque du Sinaï signalés par Mrs. Agnès Lewis dans le Catalogue qu'elle en a elle-même publié en 1894.

R. GRAFFIN.

CUVINTARI BISERICESCI de Massillon, episcop de Clermont și membru al Academiei franceze. Din originalul francez traduse prin Ioan GENT, paroch gr. cat. in Haieu, etc, tom. I.

Institutiunile calvinesci în biserica românescă din Ardel, fasele lor în trecut și valórea in presente. Studiu istoríco-canonic de Dr Alesandru GRAMA. 8°; XVI+476 p.

Cestiunì din dreptul și istoria bisericei românesci unite, studiu apologetic din incidentul invectivelor « Gazetei Transilvaniei » și a dlui Nicolaŭ DENSUȘAN asupra Mitropolitului Vancea și a bisericei unite, 2 vom. in-8°; 272+400 p.

Jetrfa crestnlor. Comentar al liturgiilor bisericii grecesci, compus de Dr Victor SZMIGELSKI, tom. I. *Introdueere dogmatica*. Blaș, Tipogr. seminariului archidiecesan; 1897. In-8; 230 p.

Δοκίμιον ἐκκλησιαστικοῦ δικαίου, ὑπὸ ἀρχιμανδρίτου Ἀποστόλου Χριστοδούλου, Constantinople, imp. patriarcale, 1896. In-8°.

Νομολογία τοῦ οἰκουμενικοῦ πατριαρχείου ἤτοι τῆς Ι. Συνόδου καὶ τοῦ Δ. Ε. Μ. Συμβουλίου ἐπὶ τοῦ ἀστικοῦ, κανονικοῦ καὶ δικονομικοῦ δικαίου, ἀπὸ τοῦ ἔτους 1800 μέχρι τοῦ 1896 μετὰ σημειώσεων, ὑπὸ Μιχαὴλ Γ. Θεοτοκᾶ, Constantinople, imp. du Νεολόγος, 1897. In-8°.

Βυζαντινὸν Ἑορτολόγιον, συνταχθὲν ὑπὸ Μανουὴλ Ἰω. Γεδέων. Τεῦχος Ι. Constantinople, libr. Depasta, 1897. In-4°.

FOUARD (Abbé C.). *Saint-Paul; ses dernières années*. Paris, Lecoffre. In-8°, XII-427 pages.

HARRENT (A.). *Les Écoles d'Antioche. Essai sur le savoir et l'enseignement en Orient au IVe siècle* (après J.-C.). Paris, Fontemoing. In-18, 292 pages.

MC GIFFERT (A. C.). *A History of Christianity in the Apostolic Age*. London, Clark. In-8°, 692 pages.

DUCHESNE (Abbé L.). *Les premiers temps de l'État pontifical* (754-1073). Paris, Fontemoing. In-8°, 230 pages.

TISDALL (W. ST. CLAIR). *The conversion of Armenia to the Christian Faith*. London, Religious Tract Society. In-8°, 256 pages.

LOUVET (L. E.). *Les Missions catholiques au XIXe siècle*. Lille, Desclée et De Brouwer. In-4°, 416 pages et fig.

Missiones catholicae cura s. congregationis de propaganda fide descriptae anno 1898. Romae, typ. De propaganda fide. In-16, XLI-755 pages.

MÉRITAN (J.). *La version grecque des livres de Samuel, précédée d'une introduction sur la critique textuelle*. Paris, Maisonneuve. In-16, XI-252 pages.

JAGIC (V.). *Evangelium Dobromiri. Ein altmacedonisches Denkmal der Kirchenslavischen Spraches des XII Jahrhunderts*. I. Wien. Gerold. In-8°, 80 pages.

CHRISTIDÈS (CONST.). Εἰκονογραφημένον Ἑορτολόγιον. Constantinople, Coromélas. In-8°, II-316 pages.

KYRIAZIDÈS (A.). Ἐν ἄνθος τῆς καθ' ἡμᾶς ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς. Constantinople. Imp. Nomismatidès. In-8°, 438 pages.

DMITREVSKII (J.). *Istoritcheskoe, dogmaticheskoe i taintstvennoe iziasnenie bojestvannoi liturgii* (Explication de la liturgie). Saint-Pétersbourg, imp. Devrien. In-8°, 427 pages.

KORSUNSKII (IV.). *Perevod LXX. Ego znatchenié v istorii gretcheskavo iazyka i slovesnoti* (la version des Septante); Moskva, imp. des Monastères de la Sainte-Trinité. In-8°, 704 pages.

VISSARION (E.). *Uroki pokaianiia v velikom kononie sv. Andreia Kriskago* (Instructions sur le sacrement de pénitence du grand canon de Saint-André-le-Crétois). St-Pétersbourg, maison d'assistance pour les enfants pauvres. In-8°, 322 pages.

Ἡ Θεολογικὰ σχολὴ τοῦ ἱεροῦ Κοινοῦ τοῦ Ἱε. Τάφου, κατὰ τὸ ἔτος 1896-97, Jérusalem, imp. du Saint-Sépulcre. In-8°, 92 pages.

LUGARI (Mgr J.-B.). *Le lieu du crucifiement de saint Pierre*. Tours, imp. Mame. In-8°, 146 pages et pl.

LEBEDEV (A.-P.). *Istoriia vselenskikh soborov* (Histoire des conciles œcuméniques). II. Moskva, Sebelenskii. In-8°, 332 pages.

BRÉHIER (L.). *Le schisme oriental du XIe siècle*. Paris, Leroux. In-8°, XXIX, 314 pages.

ZVIERINSKII (V.). *Monastyri zakrytye de tsartvovaniia Ekateriny II* (Les Monastères fermés jusqu'à Catherine II). Saint-Pétersbourg, imp. synodale. In-8°, 259 pages.

VICTOR-BERNARDIN de ROUEN (LE P.). Histoire universelle des Missions franciscaines d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza. Ouvrage traduit de l'italien et disposé sur un plan nouveau. Tome I. Asie : Tartarie. Paris, Tolra, 1898. In-8°, 405 pages

Le Directeur-Gérant :

F. CHARMETANT

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).